

Rapport ITIE Guinée 2023

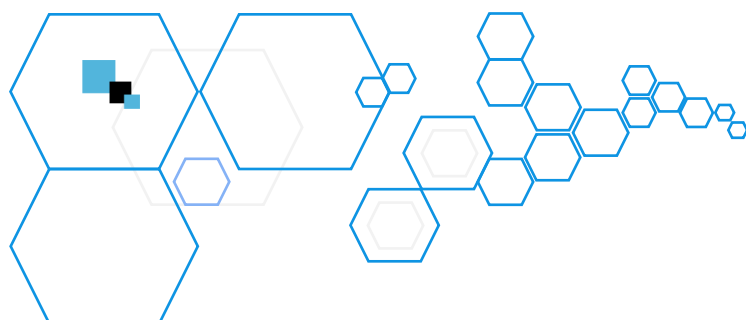
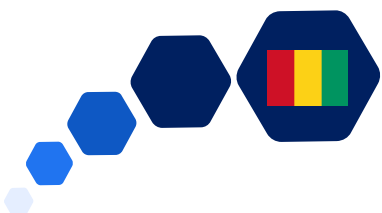


TABLE DES MATIERES

1	APERÇU DE L'ITIE EN GUINEE	7
1.1	Historique	7
1.2	Objectif	7
1.3	Périmètre des travaux	8
2	RESUME EXECUTIF	9
2.1	Données sur la production et exportations du secteur extractif	9
2.2	Contribution du secteur extractif dans l'économie	10
2.3	Revenus générés par le secteur extractif en 2023	11
2.4	Périmètre de conciliation des données	12
2.5	Exhaustivité et fiabilité des données	13
2.8	Rapprochement des flux de paiement	15
3	APPROCHE ET METHODOLOGIE	16
3.1	Méthodologie de rapportage	16
3.2	Qualité et assurance des données ITIE Guinée (Exigence ITIE 4.9)	17
3.3	Niveau de désagrégation (Exigence ITIE 4.7)	17
3.4	Base des déclarations	17
4	CONTEXTE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES	19
4.1	Contexte du secteur minier	20
4.2	Contexte du secteur des hydrocarbures	94
4.3	Collecte et distribution des revenus du secteur extractif	102
4.4	Contribution du secteur extractif dans l'économie en 2023 (Exigence ITIE 6.3)	109
4.5	Propriété réelle (Exigence ITIE 2.5)	111
4.6	Gestion et suivi de l'impact environnemental du secteur extractif (Exigence ITIE 6.4)	113
4.7	Pratiques d'audit et assurance qualité en Guinée (Exigence ITIE 4.9)	119
4.8	Lutte contre la corruption	121
4.9	Mise en œuvre de l'ITIE tenant compte du genre	129
4.10	Coûts des Projets	133
4.11	Emissions de gaz à effet de serre	135
5	PERIMETRE du rapport ITIE-Guinée 2023	136
5.1	Périmètre de rapprochement	136
5.2	Périmètre des autres informations contextuelles	141
5.3	Marge d'erreur acceptable	147
5.4	Qualité des données et assurance de la qualité des divulgations (Exigence 4.9)	148
6	RESULTATS DES TRAVAUX DE RAPPROCHEMENT	148
6.1	Rapprochement des flux de paiement en numéraire	148
6.2	Ecarts définitifs non conciliés	153
7	ANALYSE DES REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF DE LA GUINEE	161
7.1	Contribution par secteur	162

7.2	Contribution par entité extractive	163
7.3	Contribution par flux de paiement	164
7.4	Contribution par administration publique	165
7.5	Divulgateur unilatérale	166
7.6	Budget	171
8	SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS ITIE ANTERIEUR	173
	ANNEXES	186
	Annexe 1 : Profil des sociétés extractives ayant soumis un formulaire de déclaration	186
	Annexe 2 : Structure de capital et propriété réelle des sociétés extractives ayant soumis un formulaire de déclaration.....	188
	Annexe 3 : Fiabilisation des déclarations	190
	Annexe 4 : Liste des titres miniers valides au 31 décembre 2023	192
	Annexe 5 : Liste des titres miniers octroyés en 2023	233
	Annexe 6 : Liste Retraits Rejets et Renonciation des titres miniers en 2023	237
	Annexe 7 : Contrats et conventions minières publiées	244
	Annexe 8 : Paiements sociaux obligatoires	254
	Annexe 9 : Paiements sociaux volontaires	255
	Annexe 10 : Paiements environnementaux	261
	Annexe 11 : Paiements Infranationaux	263
	Annexe 8 : Effectifs dans le secteur minier 2023	264
	Annexe 9 : Liste des sociétés retenues pour la déclaration unilatérale	267
	Annexe 10 : Déclarations unilatérales par les entités gouvernementales.....	300
	Annexe 11 : Déclaration unilatérale par taxes.....	327
	Annexe 12 : Définition des flux de paiement	330
	Annexe 13 : Redevance superficielle par société déclarée par les communes	337
	Annexe 18 : Les fiches de réconciliation par société	345

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des rapports ITIE-Guinée publiés.....	7
Tableau 2: Données sur la production en 2023	9
Tableau 3 : Exportations des minerais en quantité et en valeur	10
Tableau 4 : Contribution par secteur dans les revenus du secteur extractif en milliards de GNF.....	11
Tableau 5 : contribution par administration publique en milliards de GNF	11
Tableau 6 : Périmètre des sociétés extractives pour 2023.....	12
Tableau 7 : Les entités gouvernementales retenues dans le périmètre de conciliation (2023).....	13
Tableau 8 : Sociétés dont les formulaires n’ayant pas été parvenus en les temps	13
Tableau 9 : Sociétés ne s’étant pas conformées avec la procédure convenue de fiabilisation des données	14
Tableau 10 : Répartition de l’écart de rapprochement (2023) en milliard de GNF.....	15
Tableau 12 : Évolution de la Production et de l’Exportation de Bauxite en Guinée (2018-2023)	22
Tableau 13 : Production Mondiale de Bauxite en 2023 par pays.....	22
Tableau 13 : Prévisions de prix consensuelles pour le minerai de fer	25
Tableau 14 : Les prix du minerai de fer.....	26
Tableau 15 : Sommaire des trois (3) scénarios de prix du fer	26
Tableau 16 : Résumé des éléments clés applicables aux régimes fiscaux des entreprises	29
Tableau 17 : Résumé des CAPEX du projet (voir les données d’entrée de Simandou dans le modèle)	30
Tableau 18 : Résumé des OPEX du projet	31
Tableau 19 : Projection des recettes fiscales minières 2025-2027	33
Tableau 20 : Résumé des recettes totales du gouvernement (voir la feuille de résultats de Simandou dans le modèle)	34
Tableau 21: Données Résumé des recettes totales du gouvernement par entreprise et type d’impôt (voir la feuille de résultats de Simandou dans le modèle)	36
Tableau 22: Données Résumé des résultats de l’analyse de sensibilité	37
Tableau 23 : Cadre juridique du secteur minier en Guinée	39
Tableau 24 : Principaux impôts et taxes spécifiques au secteur minier	47
Tableau 25 : Principaux impôts et taxes de droit commun applicable au secteur minier	50
Tableau 26 : Principales dispositions des clauses de stabilisation des concessions minières	53
Tableau 27 : Type de titres miniers.....	54
Tableau 28 : Modalités d’octroi des titres miniers	56
Tableau 29 : Critères techniques et financiers d’octroi sur le plan pratique.....	58
Tableau 30 : Type des titres miniers octroyés en 2023	60
Tableau 31 : Critères techniques et financiers applicables pour les transferts des titres miniers	60
Tableau 32 : Modalités de renouvellement des titres miniers	61
Tableau 33 : Permis retirés en 2023	62
Tableau 34 : Résumé des titres miniers actifs durant 2023	62
Tableau 35 : Liste des conventions minières signées	67
Tableau 36 : Taux de participation de l’Etat dans le capital des sociétés minières en Guinée selon les ressources minérales	68
Tableau 37 : Portefeuille de participation de l’Etat géré par la SOGUIPAMI.....	69
Tableau 38 : Paiement CBG à l’ANAIM	71
Tableau 39 : Paiements fiscaux de l’ANAIM en 2023	74
Tableau 40 : Redevances portuaires versées à l’ANAIM durant l’exercice 2023.....	75
Tableau 41 : Participation directe de la SOGUIPAMI dans les sociétés minières au 31 décembre 2023	76
Tableau 42 : Détail des revenus de la SOGUIPAMI durant l’exercice 2023	76
Tableau 43 : Portefeuille de participation de l’Etat géré par la SOGUIPAMI	78
Tableau 44 : Droit de commercialisation encaissé par la SOGUIPAMI	79
Tableau 45 : Revenus de la SOGUIPAMI de l’exercice 2023.....	79
Tableau 46 : Etat des prêts accordés en 2023	84
Tableau 47 : Principaux projets de transport en développement en 2023	85
Tableau 48 : Principaux projets en exploitation et en développement en 2023	88
Tableau 49: Données sur la production en 2023.....	91
Tableau 50 : Exportations des minerais en quantité et en valeur.....	91
Tableau 51 : Prix de la bauxite pour l’année 2024.....	92
Tableau 52 : Ventes de bauxite de la Guinée.....	92
Tableau 53: Dépenses quasi fiscale l’ANAIM	93
Tableau 54: Elaboration des lois de finances	104

Tableau 55 : Contribution du secteur extractif dans les recettes de l'État en 2023	109
Tableau 56 : Contribution du secteur extractif dans le PIB en 2023	109
Tableau 57 : Contribution du secteur extractif dans les exportations du pays en 2023.....	109
Tableau 58 : Détail des employés par société déclarante du périmètre	110
Tableau 59 : Contribution du secteur extractif dans l'emploi	110
Tableau 60 : La Situation des emplois nationaux.....	110
Tableau 61 : La Situation des emplois généraux.....	111
Tableau 62 : Présentation des principes et orientations du code de l'environnement	114
Tableau 63 : Présentation des principes et orientations du code de l'environnement	124
Tableau 64 : Emissions nationales de la République de Guinée en kTCO ₂ eq UTCAFT d'après le 3ème IGES et le NERF	135
Tableau 65 : Périmètre des sociétés extractives pour 2023	136
Tableau 66 : Périmètre des sociétés de transport pour le rapport ITIE 2023	137
Tableau 67 : Périmètre des flux de paiement en numéraire.....	137
Tableau 68 : Périmètre des Organismes collecteurs pour 2023.....	139
Tableau 69 : Les autres informations non liées aux revenus à divulguer	139
Tableau 70 : Rapprochement des flux de paiement en numéraire par société extractive (pour les sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement).....	149
Tableau 71 : Rapprochement par nature de flux de paiement en GNF	150
Tableau 72 : Ecarts non rapprochés par origine	153
Tableau 73 : Ecarts résultants des taxes non rapportées par l'État	154
Tableau 74 : Ecarts résultants des FD non soumis par la Société par les sociétés extractives	154
Tableau 75 : Ecarts résultants des différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre.....	154
Tableau 76 : Ecarts résultants des taxes non rapportées par les sociétés extractives	155
Tableau 77 : Ecarts par taxe non significatifs	155
Tableau 78 : Ecarts non rapprochés par société.....	156
Tableau 79 : Ecarts non rapprochés par flux de revenus.....	157
Tableau 80 : Contribution par catégorie de revenu en milliards de GNF	161
Tableau 81 : Contribution par secteur dans les revenus du secteur extractif en milliards de GNF	162
Tableau 82 : contribution par société en milliards de GNF	163
Tableau 83 : contribution par flux de paiement en milliards de GNF	164
Tableau 84 : contribution par administration publique en milliards de GNF	165
Tableau 85 : Paiements déclarés unilatéralement par les entités gouvernementales en milliards de GNF ...	166
Tableau 86 : Paiements déclarés unilatéralement par les entreprises extractives.....	167
Tableau 87 : Paiements déclarés unilatéralement par les collectivités.....	168
Tableau 88 : Réparation de Budget par secteur	171
Tableau 89 : Tableau de Budget par sociétés.....	171
Tableau 90 : Tableau de Budget par Flux de Paiement	172
Tableau 91 : Réparation de Budget par Agence gouvernementale	172

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : contribution à la production par minerais	9
Figure 2 : exportations des minerais en quantité et en valeur.....	10
Figure 3 : Contribution du secteur extractif dans l'économie.....	10
Figure 4 : Contribution par secteur dans les revenus du secteur extractif	11
Figure 5 : Revenus générés par le secteur extractif par secteur et par administration publique	12
Figure 6 : Carte minière de la Guinée	20
Figure 7 : analyse SWOT du Secteur minier guinéen.....	21
Figure 8 : Permis Valide pour la Bauxite	22
Figure 9 : Carte des ressources en or	23
Figure 10 : Carte des ressources en diamant	23
Figure 11 : Principaux gisements pour le Fer	23
Figure 12 : Carte du projet Simandou	27
Figure 13 : Hypothèses des réserves prouvées.....	33
Figure 14 : Contribution fiscale totale de Simandou par type d'impôt (scénario de base à 80 \$/t).....	35
Figure 15 : Contribution fiscale annuelle de Simandou par entreprise et type d'impôt (scénario à 80 \$/t)	35
Figure 16 : Répartition des coûts et des recettes en valeur nominale (scénario de base à 80 \$/t)	36
Figure 17 : Procédure d'octroi des titres miniers selon le code minier en vigueur.....	59
Figure 18 : Carte des gisements des titres miniers	64
Figure 19 : Procédure de publication des conventions	66
Figure 20 : Contribution à la production par minerais.....	91
Figure 21 : exportations des minerais en quantité et en valeur	91
Figure 22 : Schéma de circulation des flux de paiements provenant du secteur extractif.....	105
Figure 23 : Evolution de l'IPC Guinée 2012 - 2024	121
Figure 24 : Evolution des indices WGI Guinée pour la période 2005 - 2023	122
Figure 25 : Processus évaluer les cargaisons avant et après chargement sur les navires.....	129
Figure 26 : évolution de l'Indice d'Inégalité de Genre entre 2019 et 2023.....	131
Figure 27 : Contribution par société	161
Figure 28 : Contribution par secteur dans les revenus du secteur extractif.....	162
Figure 29 : contribution par société en milliards de GNF	163
Figure 30 : contribution par flux de paiement.....	164
Figure 31 : contribution par administration publique	165
Figure 32 : Paiements des entités gouvernementales	166

Liste des abréviations

Désignation	Abréviation
AI	Administrateur Indépendant
AMC	Alliance Mining Commodities Guinée
AMR	Alliance Minière responsable
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
AXIS	Axis Mineral Resources
BAF/MP	La Brigade Anti-fraude des Matières précieuses
BAS	Budget d'Affectation Spéciale
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BEL AIR MINING	Société Bel Air Mining SA
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNE	Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses
BSD	Bureau de stratégie et de développement
CAC	Commissaire aux Comptes
CAGF	Comité d'appui à la gestion du FODEL
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie de Bauxite de Kindia
CC	Cour des Comptes
CCA	Cadre de Contrôle et d'Audit
CCCS	Chambre des comptes de la Cour suprême
CDL	Contribution au développement local
CDM CHINE	Compagnie du Développement des Mines Internationales Henan Chine SA
CFU	Contribution Foncière Unique
CGI	Code Général des Impôts
Chalco	Société Chalco Guinea Company SA
CM	Concession Minière
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COBAD	Compagnie de bauxites et d'alumine de Dian Dian
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Miniers
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DNDL	Direction Nationale du Développement Local
DNM	Direction Nationale des Mines
EAR	Eurasian Resources SARL
EAU	Emirats Arabes Unis
EGA	Emirats Global Aluminium
EIES	Études d'Impact Environnemental et Social
EPA	Établissement Public à caractère Administratif
EPIC	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
FD	Formulaire de déclaration
FECAN	Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel
FIM	Fonds d'Investissement Minier
FNDL	Fonds National de Développement des Collectivités Locales
FODEL	Fonds de Développement Économique Local
GAC	Guinea Alumina Corporation S. A

Désignation	Abréviation
GBG	Guinean Birimian Gold
GBT	GUINEA BRAIN TOUCH
GDM	Société la Guinéenne des Mines SARL
GGE	Société Guinean Gold Exploration
GNF	Franc Guinéen
GUINEA EVERGREEN	Société Guinea Evergreen Mining Intelligence Company Ltd
HUAYU	Société de Coopération Économique & Technique Const du Huayu de Chine en Guinée SARL
IGE	Inspection générale de l'État
IGF	Inspection Générale des Finances
INTOSAI	l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de contrôle des finances publiques
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
IS	Impôt sur les sociétés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KUSD	Milliers de dollar américain
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
NRGI	Natural Resource Governance Institute
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONFPP	Office National de Formation et de perfectionnement Professionnels
PEI	Permis d'Exploitation Industriel
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PR	Permis de Recherche
PRG	Présidence de la République de Guinée
PRI	Permis de Recherche Industriel
PTBA	plan de travail Budget Annuel
RNS	Retenue à la source sur les Revenus Non Salariaux
RTS	Retenue sur les Traitements et Salaires
SA	Société Anonyme
SAF	Société d'Alumine Friguia
SAG	Société AngloGold Ashanti de Guinée SA
SAMALU	Société Minière d'Alumine
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SMB	Société Minière de Boké SA
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SMFG	Société des Mines de Fer de Guinée
SMM	Société Minière de Mandiana
SOGUIPAMI	Société Guinéenne du Patrimoine Minier
SONAP	Société Nationale des Pétroles
SPIC	Société Spic International Investment & Development (Guinea) Co., Ltd
TOUBAL	Tougué Bauxite and Alumina Corp
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
WAC	West African Cement sa
WCS	Winning Consortium Simandou
WCSR	Winning Consortium Simandou Rail

1 APERÇU DE L'ITIE EN GUINEE

1.1 Historique

L'industrie extractive en Guinée repose principalement sur l'exploitation minière, secteur clé de l'économie nationale grâce à son potentiel géologique exceptionnel. La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en Guinée constitue une étape clé pour promouvoir la transparence et renforcer la gouvernance dans ce secteur stratégique. Ce processus, basé sur une collaboration multipartite impliquant le gouvernement, les entreprises et la société civile, a permis de renforcer la transparence du secteur et d'améliorer la gestion des ressources naturelles au bénéfice des citoyens guinéens.

La Guinée a rejoint l'ITIE en avril 2005 et est devenue un pays Candidat le 27 septembre 2007. Depuis le 2 juillet 2014, elle a obtenu le statut de pays Conforme. A ce jour, la Guinée a publié 17 rapports comme suit :

Tableau 1 : Liste des rapports ITIE-Guinée publiés

#	Exercice couvert	Date de publication
1	Exercice 2005	Décembre 2006
2	Exercice 2006	Juin 2011
3	Exercice 2007	Aout 2012
4	Exercice 2008	Aout 2012
5	Exercice 2009	Aout 2012
6	Exercice 2010	Aout 2012
7	Exercice 2011	Décembre 2013
8	Exercice 2012	Décembre 2013
9	Exercice 2013	Décembre 2015
10	Exercice 2014	Décembre 2016
11	Exercice 2015	Février 2017
12	Exercice 2016	Août 2018
13	Exercice 2017	Mai 2019
14	Exercice 2018	Novembre 2020
15	Exercices 2019 et 2020	Avril 2022
16	Exercice 2021	Décembre 2023
17	Exercice 2022	Décembre 2024

Le présent rapport qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 constitue le 18^{ème} rapport.

1.2 Objectif

L'ITIE exige la publication de rapports ITIE complets, y compris la divulgation complète des revenus du Gouvernement provenant des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements importants effectués par les sociétés pétrolières, gazières et minières pour le compte du gouvernement.

Ce rapport vise à clarifier la contribution de l'industrie extractive au développement économique et social de la Guinée, tout en favorisant la transparence et une gouvernance exemplaire à chaque étape de la chaîne de valeur.

1.3 Périmètre des travaux

Les travaux de l'Administrateur Indépendant ont consisté principalement à :

- i. collecter les données contextuelles et les données financières des parties déclarantes, les rapprocher et les compiler selon le périmètre convenu ; et
- ii. évaluer la qualité des paiements déclarés par les entreprises et des revenus déclarés par les administrations.

Notre mission a été conduite sur la base des normes ISRS (International Standard on Related Services) et plus précisément la norme n° 4400, relative aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues » ainsi que le Code d'éthique de l'IFAC. Les travaux ont été conduits conformément aux Termes de Référence inclus dans la Demande de Propositions et tels qu'approuvés par le comité de pilotage de l'ITIE-Guinée.

Les procédures convenues n'ont pas pour objet :

- d'effectuer un audit ni un examen limité des revenus extractifs. L'audit des données incluses dans le présent rapport n'entre pas dans les Termes de Référence de notre mission. Toutefois, les informations conciliées portent sur des données auditées et/ou attestées par les parties déclarantes ; et
- de déceler des erreurs, des actes illégaux ou d'autres irrégularités hormis ceux que nous avons pu rencontrer lors de la conduite de nos travaux.

Les données prises en considération sont celles qui nous ont été transmises jusqu'au 22 décembre 2025. Les confirmations et les informations reçues postérieurement à cette date ont été prises en compte dans la mesure où leur inclusion n'est pas de nature à impacter les données et/ou les travaux de rapprochement. Les montants sont présentés dans ce rapport en GNF, sauf indication contraire. Les montants rapportés par les entités déclarantes en dollars américain (USD) ont été convertis au cours de USD/GNF au 29 décembre 2023 soit 8512,0638 tel que publié par la Banque Centrale de la Guinée¹.

¹ <https://www.bcr-guinee.org/fixing-du-29-12-2023/>

2 RESUME EXECUTIF

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est un mécanisme international volontaire conçu pour promouvoir la bonne gouvernance des ressources naturelles dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, comme la Guinée. Elle vise à améliorer la gestion des revenus publics issus de l'exploitation des ressources naturelles grâce à une transparence accrue.

L'ITIE exige la divulgation publique de tous les paiements significatifs effectués par les entreprises extractives (pétrolières, gazières et minières) aux gouvernements et de tous les revenus significatifs perçus par ces derniers. Cela inclut les informations relatives aux flux financiers, mais aussi des données contextuelles clés sur la production, les exportations, l'emploi et les paiements sociaux, conformément à l'Exigence 4.1 de la Norme ITIE 2023.

Dans ce cadre, en Guinée, les entreprises extractives ainsi que les entités publiques (y compris les administrations et les sociétés d'État) sont invitées à déclarer leurs paiements et recettes, tout en fournissant des informations supplémentaires permettant une meilleure compréhension de l'impact économique et social de l'exploitation des ressources naturelles sur le pays.

2.1 Données sur la production et exportations du secteur extractif

Production minière

Selon les données communiquées par le Bureau De Stratégie et de Développement, la production minière par substance pour l'année 2023 se présente comme suit :

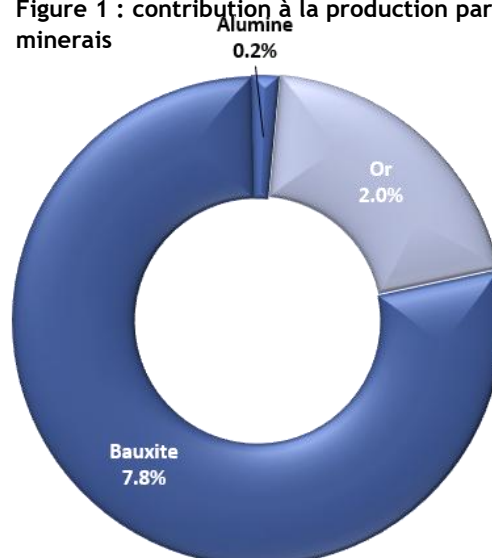
Tableau 2: Données sur la production en 2023

Type de minerais	Unité	Quantité	Valeur en Milliard GNF (**)
Bauxite	Tonnes	123 067 415	26 529
Alumine	Tonnes	251 922	609
Or	Kg	17 507	6 886
Total			34 024

(*) Source : [Bureau De Stratégie Et De Développement](#)

(**) La Valorisation du Bauxite est calculée sur la base du prix moyen d'exportation déterminée à partir de la section 4.1.15 du présent rapport

Figure 1 : contribution à la production par minerais



Le détail de la production minière est présenté dans la Section 4.1.13.

Exportations minières

Le tableau ci-dessus présente les exports des principaux minerais en quantités et en valeur :

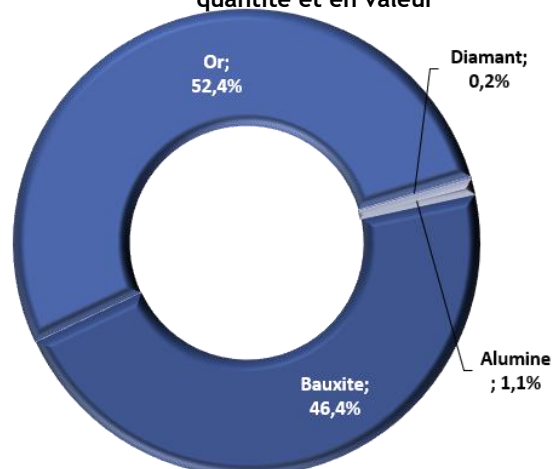
Tableau 3 : Exportations des minerais en quantité et en valeur

Type de minerai	Unité	Quantité (*)	Valeur en Milliard GNF (**)
Bauxite	Tonnes	126 587 724	27 288
Or	Kg	78 399	30 835
Diamant	Carats	104 384	97
Alumine	Tonnes	266 429	644
Total			58 864

(*) source : *bureau de stratégie et de développement*

(**) source : *institut National De La Statistique (INS)*

Figure 2 : exportations des minerais en quantité et en valeur

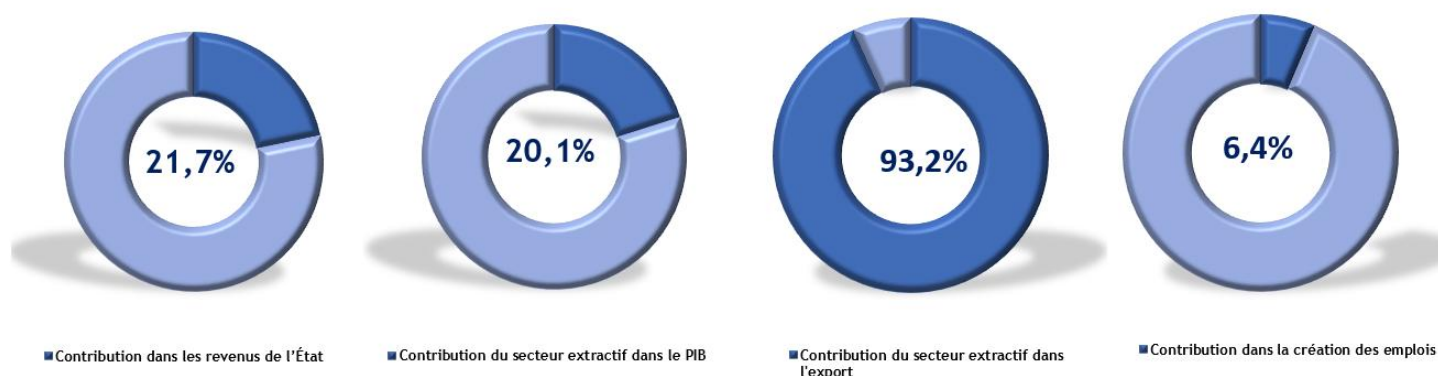


Le détail des exportations minières est présenté dans la Section 4.1.14.

2.2 Contribution du secteur extractif dans l'économie

Sur la base des données économiques détaillées au niveau de la Section 4.4, la contribution du secteur extractif dans le Produit Intérieur Brut (PIB), les recettes de l'État, les exportations et l'emploi se présentent comme suit :

Figure 3 : Contribution du secteur extractif dans l'économie



Le secteur extractif guinéen joue un rôle déterminant dans l'économie, avec un impact notable sur la balance commerciale, le PIB et les recettes de l'État.

- Recettes de l'État : La contribution a été calculée à partir du Tableau des opérations financières de l'État.
- PIB : La part du secteur extractif a été estimée à partir des données de la Banque Centrale.
- Exportations : Les données proviennent de l'Institut National de la Statistique (Annuaire Statistique 2023).
- Emploi : La contribution à l'emploi a été évaluée sur la base des données fournies par le BSD et la Banque mondiale.

Le détail de ces contributions est présenté dans la Section 4.4.

2.3 Revenus générés par le secteur extractif en 2023

Revenus par le secteur extractif

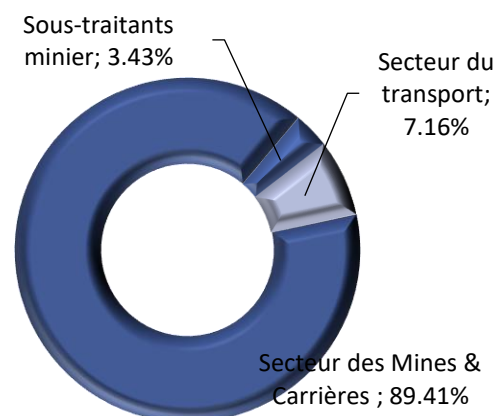
L'analyse des revenus totaux indique une régression de 687 milliards de GNF en 2023, soit une diminution de 8,76 % par rapport à 2022. Cette diminution provient principalement du secteur des mines et carrières, qui représente 89,41 % du total des revenus. Cependant, le secteur du transport a enregistré une nette amélioration de 26,59 %. Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque secteur :

TABEAU 4 : CONTRIBUTION PAR SECTEUR DANS LES REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF EN MILLIARDS DE GNF

Secteur	2023	2022	% Variation 2022-2023	% total paiement
Secteur des Mines & Carrières	6 397,55	7 193,14	-11,06%	89,41%
Sous-traitants minier	245,34	244,56	0,32%	3,43%
Secteur du transport	512,13	404,55	26,59%	7,16%
Secteur des hydrocarbures (SONAP)	-	0,07	-100,00%	0,00%
Total	7 155,02	7 842,31	-8,76%	100%

SOURCE : DONNEES ITIE

FIGURE 4 : CONTRIBUTION PAR SECTEUR DANS LES REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF



Le détail des revenus du secteur extractif est présenté dans la Section 7.

Revenus par administration publique

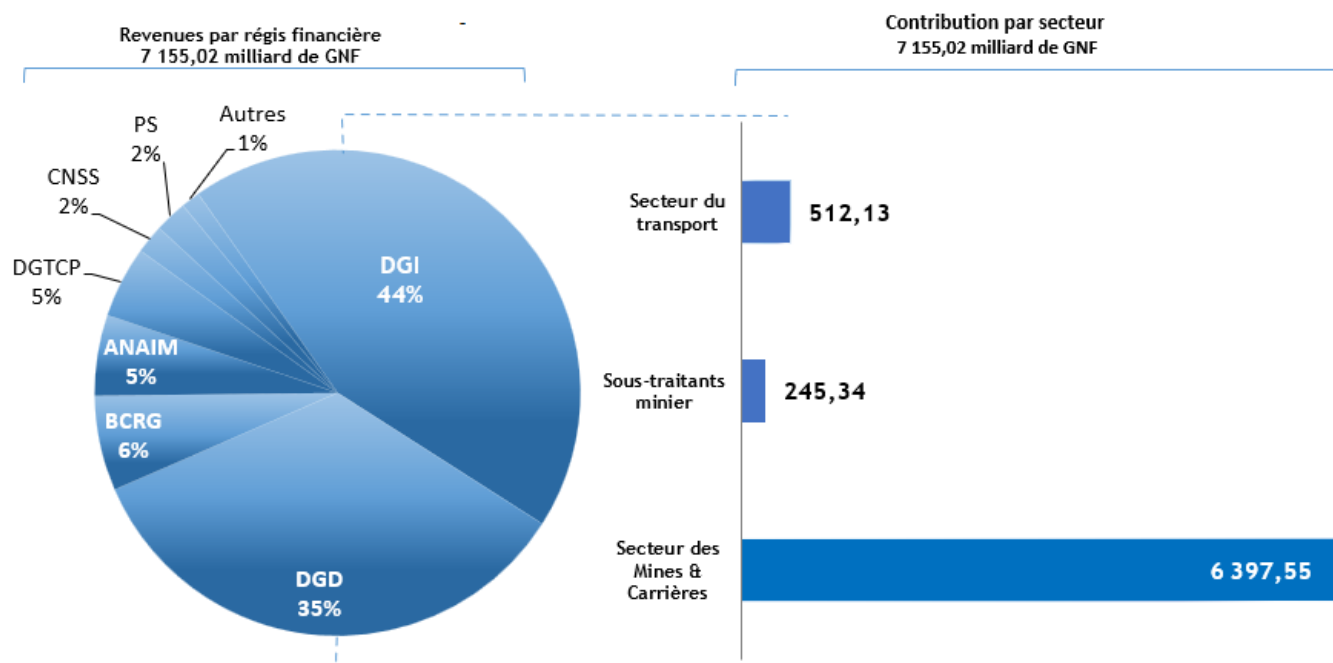
Au cours de l'exercice 2023, la DGI et la DGD, ont collectés environ 78,21% du total des revenus extractifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : contribution par administration publique en milliards de GNF

Flux de paiement en numéraire	Total	%
Direction Général des Impôts (DGI)	3 132,19	43,78%
Direction Générale de Douane (DGD)	2 463,69	34,43%
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)	452,73	6,33%
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	384,30	5,37%
Direction Générale du Trésor Publique (DGTCP)	340,34	4,76%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	137,64	1,92%
Paiements sociaux (PS)	153,55	2,15%
Direction Nationale des Mines (DNM)	29,55	0,41%
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)	15,76	0,22%
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	13,72	0,19%
Collectivités locales	11,67	0,16%
Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel FECAN	9,26	0,13%
Dépenses environnementales	5,59	0,08%
Dépenses quasi fiscales	4,78	0,07%
Fonds d'Investissement Minier (FIM)	0,26	0,00%
Total	7 155,02	100%

SOURCE : DONNEES ITIE

Figure 5 : Revenus générés par le secteur extractif par secteur et par administration publique



2.4 Périmètre de conciliation des données

Sociétés

Pour l'année fiscale 2023, le Comité de Pilotage a inclus dans le périmètre de conciliation toutes les sociétés disposant d'un titre minier actif en 2023 et ayant effectué des paiements supérieurs au seuil de matérialité, fixé à 1% des revenus du secteur des mines et carrières, soit 1% de 7 275 milliards GNF, équivalent à 72 milliards GNF. Sur cette base, un total de treize (13) sociétés minières ont été retenues dans le périmètre de conciliation pour 2023 tel que détaillé en Section 5.1.1 du présent rapport.

En plus le Comité de Pilotage a convenu d'ajouter cinq (5) sociétés qui ont été incluses de manière permanente dans le périmètre de réconciliation des années précédentes à savoir :

- COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD) ;
- COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA ;
- SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA ;
- SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE ; et
- SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA.

Au total, 18 sociétés du secteur des mines et carrières ont été incluses dans le périmètre de réconciliation pour 2023. Le montant des revenus retenus dans le périmètre de conciliation représente de 82,99% des revenus de l'Etat provenant du secteur des mines et carrières tel que détaillé dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Périmètre des sociétés extractives pour 2023

Désignation	Montant (Milliard GNF)	%
Revenus du périmètre de rapprochement	4 044,33	64,85%
Déclaration unilatérale par le gouvernement	2 192,59	35,15%
Total revenus de l'Etat du secteur des mines et carrières (*)	6 236,92	100%

(*) Le détail des revenus de l'Etat est présenté en Section 7 du présent rapport.

La liste des sociétés extractives retenues dans le périmètre 2023 est présentée à la Section 5.1.1.

Flux de paiement

La liste des flux de paiement retenus dans le périmètre 2023 est présentée dans la Section 5.1.2.

Entités publiques

Il résulte de la détermination du périmètre des flux de paiements, que la liste des principales entités gouvernementales responsables de la collecte des recettes du secteur extractif soit résumée comme suit :

Tableau 7 : Les entités gouvernementales retenues dans le périmètre de conciliation (2023)

N°	Organismes collecteurs
1	Direction Générale des Impôts (DGI)
2	Direction Générale des Douanes (DGD)
3	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
4	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)
5	Bureau National d'Expertise (BNE)
6	Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
7	Direction Nationale des Mines (DNM)
8	Fonds d'Investissement Minier (FIM)
9	Office National de Formation et du Perfectionnement Professionnels (ONFPP)
10	Collectivités locales / Préfectures
11	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
12	Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC).
13	Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN)
N°	Entreprises publiques
14	Société Guinéenne du Patrimoine Minier SA (SOGUIPAMI)
15	Société Nationale des Pétroles (SONAP)
16	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)

Source : Rapport de cadrage ITIE Guinée 2023

2.5 Exhaustivité et fiabilité des données

2.5.1 Exhaustivité des données

Sociétés extractives

Sur les 18 sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement, huit (8) sociétés ont soumis leurs formulaires de déclaration. La contribution des dix (10) sociétés dont les formulaires n'ayant pas été parvenus en les temps, tel que déclaré par l'État totalise 805,67 milliards de GNF représentant 19,96% du total des paiements des sociétés incluses dans le périmètre de conciliation. Ces sociétés sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Sociétés dont les formulaires de déclaration n'ayant pas été parvenus en les temps

N°		Contribution dans le total revenus en numéraire réconcilié	En % Contribution
1	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG) -SA	134,77	3,34%
2	ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA	101,91	2,52%
3	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDMC)	150,62	3,73%
4	SIMFER SA	139,38	3,45%
5	SOCIETE BEL AIR MINING SA	48,61	1,20%
6	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA	85,51	2,12%
7	SOCIETE SUN SA SD MINING SA	24,08	0,60%
8	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	59,93	1,48%
9	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA	4,10	0,10%

N°		Contribution dans le total revenus en numéraire réconcilié	En % Contribution
10	KOUROUSSA GOLD MINE	56,77	1,41%
	Total	805,67	19,96%

Entités gouvernementales

Quatre (4) agences gouvernementales retenues dans le périmètre de rapprochement dont les formulaires de déclaration n'ayant pas été parvenus en les temps, à savoir :

- Bureau National D'expertise (BNE) ;
- Société Guinéenne Du Patrimoine MINIER (SOUGUIPAMI) ;
- Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) ;
- Société Nationale du Pétrole (SONAP).

2.5.2 Assurance et fiabilité des données

Entreprises extractives

Sur les huit (8) sociétés ayant soumis des formulaires de déclaration pour l'année 2023, six (6) sociétés ne se sont pas conformées aux procédures convenues de signature des déclarations par un haut responsable et de certification des données par un auditeur externe. La contribution de ces sociétés tel que déclaré par l'État totalise 2 234,89 milliards de GNF représentant 55,36% du total des paiements des sociétés incluses dans le périmètre de conciliation. Ces sociétés sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Sociétés ne s'étant pas conformées avec la procédure convenue de fiabilisation des données

N°	Société extractive	Formulaire de déclaration		Contribution dans le total revenus en numéraire réconcilié (Milliards GNF)	En % Contribution
		Signé	Certifié		
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	Non	Non	1 831,52	45,37%
2	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	Non	Non	211,66	5,24%
3	SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	Non	Non	87,77	2,17%
4	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)	Non	Non	38,16	0,95%
5	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA	Non	Non	38,47	0,95%
6	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	Non	Non	27,32	0,68%
	Total			2 234,89	55,36%

Source : Données ITIE

Entités gouvernementales

Seule l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP) a soumis des formulaires de déclarations signés. Ces formulaires ne sont pas certifiés.

On note que la DGI, l'ONFPP, la DGD et la DGTCP ont soumis leurs formulaires pour certification à la Cour des comptes.

2.8 Rapprochement des flux de paiement

Le rapprochement des flux de paiements visait à identifier d'éventuels écarts entre les paiements déclarés par les entreprises extractives et les revenus rapportés par l'État.

L'écart résiduel total non concilié est de 1 308,97 milliards de GNF soit **32,42 %** du total des revenus réconciliable et se présente comme suit :

Tableau 10 : Répartition de l'écart de rapprochement (2023) en milliard de GNF

	Ecart positif	Ecart négatif	Ecart net
Ecart sur déclarations soumises	2 149,70	(35,06)	2 114,63
	53,25%	-0,87%	52,38%
Ecart sur défaut de déclaration des sociétés extractives	-	(805,67)	(805,67)
	0,00%	-19,96%	-19,96%
Ecart global	2 149,70	(840,73)	1 308,97
Ecart global en %	53,25%	-20,83%	32,42%

Source : Données ITIE

La justification des écarts de conciliation par société et par flux est présentée dans la Section 6 du présent rapport.



Paul Stockton
Associé
Moore Insight

s

St James House, Vicar Lane,
Sheffield, Angleterre, S1 2EX
Royaume-Uni

31 décembre 2025

3 APPROCHE ET METHODOLOGIE

3.1 Méthodologie de rapportage

Le processus de rapprochement a été conduit en suivant les étapes suivantes :

- étude de cadrage pour la collecte des données contextuelles, la détermination d'un seuil de matérialité, la délimitation du périmètre de rapprochement et la mise à jour du formulaire de déclaration ;
- collecte des données sur les paiements des entreprises extractives et les revenus du gouvernement qui constituent la base des travaux de rapprochement ;
- rapprochement des données reportées par les parties déclarantes en vue d'identifier les écarts éventuels ; et
- prise de contact avec les parties déclarantes pour analyser les écarts et les ajuster sur la base des confirmations et justifications communiquées.

3.1.1 Etude de cadrage du rapport de l'ITIE Guinée

L'étude de cadrage a porté sur le secteur minier, des hydrocarbures, de transport et les sous-traitants miniers qui constituent la source de revenus provenant des industries extractives en Guinée et a inclus des préconisations pour :

- Les flux de paiements et autres données à retenir dans le périmètre de rapprochement ;
- Les entreprises et entités gouvernementales qui sont tenues de faire une déclaration ;
- Les garanties à apporter par les entités déclarantes pour assurer la crédibilité des données ITIE ; et
- le niveau de désagrégation à appliquer aux données ITIE.

Les résultats de l'étude de cadrage, qui ont été approuvés par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, sont présentés dans la Section 4 du présent rapport.

3.1.2 Collecte des données

Les formulaires de déclaration tels qu'approuvés par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée ont fait l'objet d'une dissémination au profit des parties déclarantes.

Les entités déclarantes ont également été sollicitées pour annexer à leurs déclarations, le détail par quittance et par date de paiement des montants rapportés.

3.1.3 Rapprochement

Le processus de rapprochement des données entre les sociétés extractives et les administrations publiques a suivi plusieurs étapes. Les écarts identifiés ont été classés par nature pour chaque entreprise et entité publique. Si aucun écart significatif n'était trouvé, les données de l'État étaient considérées comme confirmées. Sinon, les écarts ont été notifiés et analysés.

3.1.4 Investigation des écarts

Une marge d'erreur acceptable de 0,8 % du total des recettes extractives a été fixée pour les écarts de rapprochement. Un seuil de 8 600 000 GNF a été établi pour les écarts nécessitant une investigation. Les entités déclarantes devaient fournir des justificatifs pour confirmer les données initiales et des réunions ont été organisées pour obtenir des informations supplémentaires.

Les résultats du rapprochement des données sont présentés dans la Section 6 du rapport. Les écarts non identifiés sont répertoriés comme des écarts résiduels non réconciliés.

3.2 Qualité et assurance des données ITIE Guinée (Exigence ITIE 4.9)

Afin de se conformer à l'Exigence 4.9 de la Norme ITIE 2023 visant à garantir que les données soumises par les entités déclarantes soient crédibles, le Comité de pilotage a adopté la démarche suivante :

Entreprises extractives

Pour les entreprises extractives ayant l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes (CAC), le formulaire de déclaration doit :

- porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise ; et
- être certifié par un auditeur externe (qui peut être le Commissaire aux Comptes).

Administrations publiques et organismes collecteurs

Le formulaire de déclaration doit porter la signature du haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entité publique déclarante.

La Cour des Comptes aura la responsabilité de certifier les chiffres et de produire une lettre d'affirmation certifiant la conformité des revenus reportés aux recettes recouvrées et comptabilisés dans les comptes audités de l'Etat.

Les données sur la propriété réelle

La déclaration de la propriété réelle doit porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise. Cette personne attestera que les données déclarées sont exactes.

Le détail des soumissions par les différentes entités déclarantes est détaillé en Annexe 3 du présent rapport.

3.3 Niveau de désagrégation (Exigence ITIE 4.7)

En ce qui concerne le niveau de désagrégation à appliquer aux données, le Comité de Pilotage a convenu que les formulaires de déclaration et les chiffres soient soumis :

- par entreprise ;
- par administration ou entité publique pour chaque société retenue dans le périmètre de réconciliation en 2023 ;
- par taxe et par nature de flux de paiements tels que détaillés dans le formulaire de déclaration ; et
- par projet .

Le Comité de Pilotage a convenu lors de sa réunion du 15 février 2023 pour la validation du rapport de cadrage de 2021, que la notion projet minier correspond à un permis ou à une concession minière.

3.4 Base des déclarations

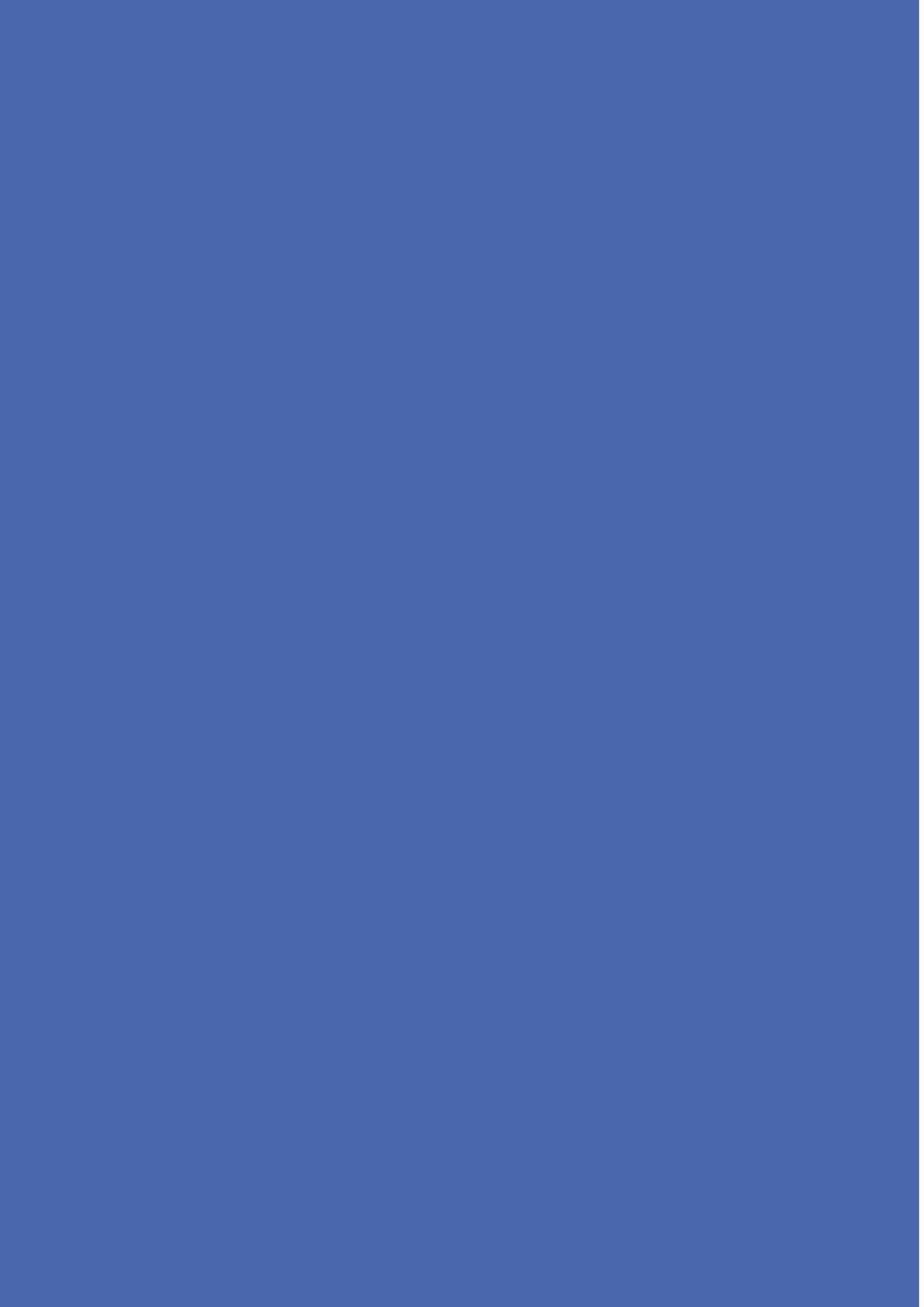
Les paiements et les revenus rapportés dans le cadre du Rapport ITIE correspondent strictement à des flux de paiement ou des contributions intervenus et recouverts par l'État durant l'année 2023. Autrement dit, les paiements effectués avant le 1^{er} janvier 2023 ainsi que les paiements effectués après le 31 décembre 2023 ont été exclus.

Selon le périmètre retenu par le Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée, les revenus divulgués dans le présent rapport incluent les revenus provenant des secteurs suivants :

- Mines et carrières, y compris les sous-traitants miniers.
- Hydrocarbures et
- Transport minier.

Les entités déclarantes ont été sollicitées pour reporter leurs paiements ou revenus dans la devise de paiement. Les montants rapportés par les entités déclarantes en dollar américain ont été convertis au cours de USD/GNF au 31 décembre 2023 soit 8512,0638 tel que publié par la Banque Centrale de la Guinée².

² <https://www.bcr-guinee.org/fixing-du-29-12-2023/>



4.1 Contexte du secteur minier

4.1.1 Aperçu général du secteur minier

Le secteur minier en Guinée et plus particulièrement l'exploitation de la bauxite, est une composante essentielle de l'économie nationale. Le secteur minier guinéen occupe une place importante à l'échelle mondiale en raison de l'abondance et de la diversité de ses ressources.

La Guinée possède un potentiel géologique remarquable, caractérisé par une diversité importante de ressources minérales, notamment la bauxite, le fer, l'or et le diamant.

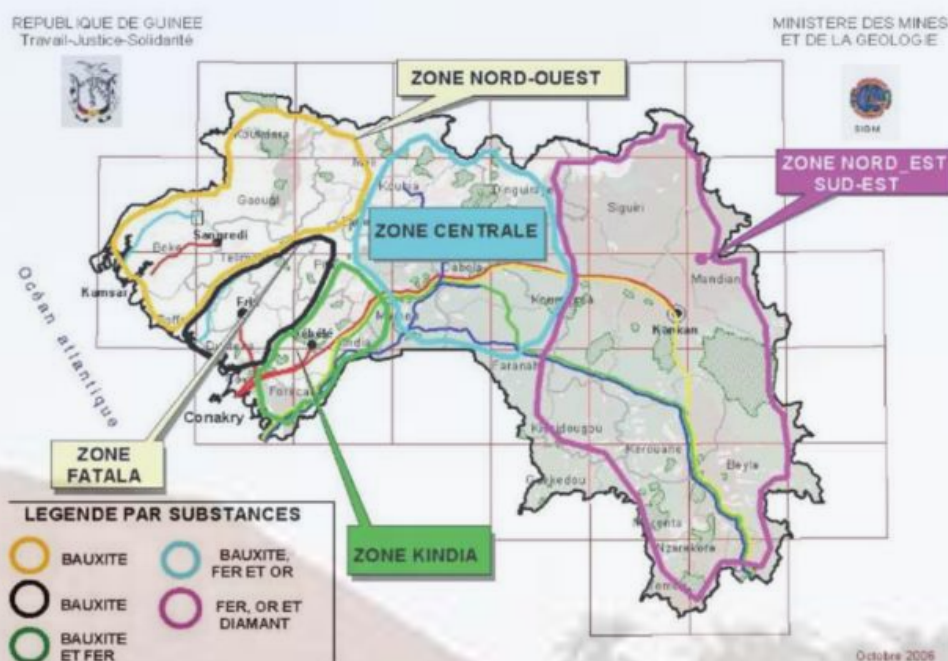
Figure 6 : Carte minière de la Guinée³

20%
du PIB
National

93%
des
exportati
ons

22%
des
recettes
budgétaires

**1^{er} Producteur
mondial de
Bauxite en 2023**



Source : CPDM

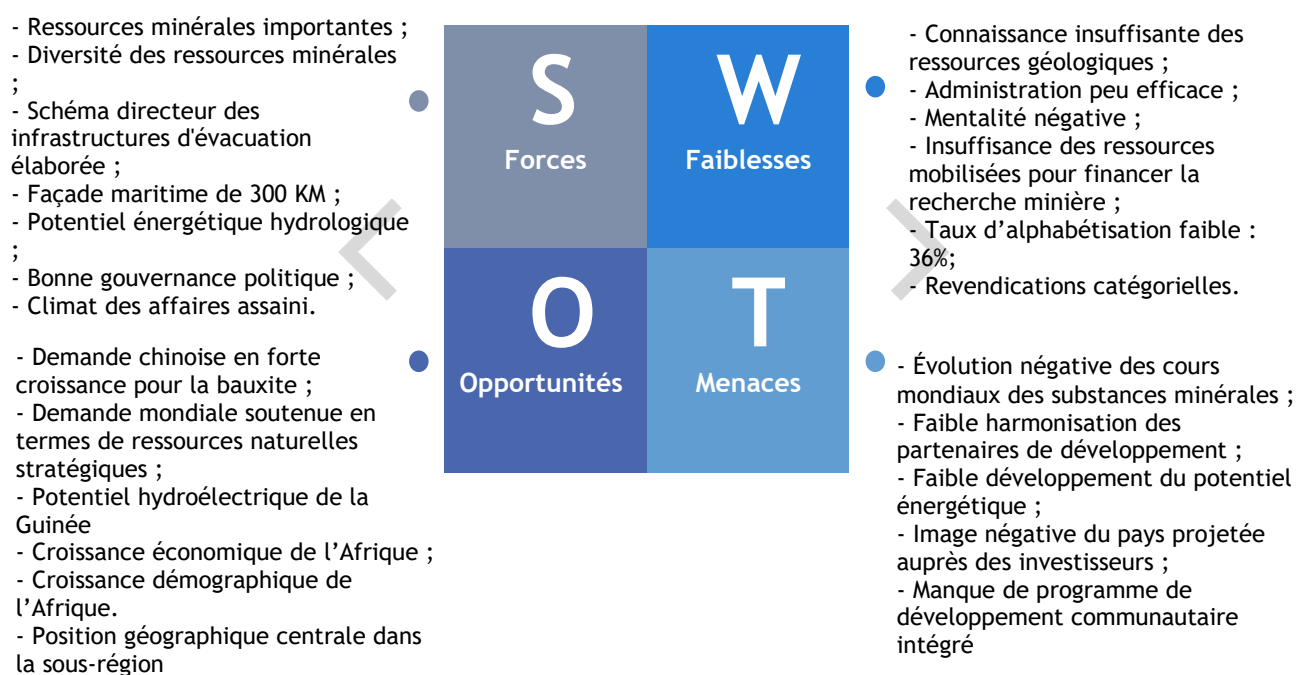
La Guinée est le premier exportateur mondial de bauxite, détenant environ un tiers des réserves mondiales estimées entre 55 et 75 milliards de tonnes (U.S. Geological Survey, Mineral Commodity Summaries, January 2025). milliards de tonnes. Les principales zones d'exploitation incluent Boké, Kindia, Fria et Boffa. Ces ressources se distinguent par leur teneur élevée en alumine (souvent supérieure à 40%) et leur faible taux d'oxyde de silice, facilitant ainsi l'extraction et la transformation.

³ https://www.researchgate.net/figure/Carte-des-principales-ressources-minieres-en-Guinee_fig8_352881538

La Guinée, riche en ressources minérales variées (bauxite, fer, or, diamant), vise à transformer son secteur minier en un levier majeur de développement économique et social à l'horizon 2020. Le plan de développement du secteur minier pour la période 2016-2020 (PDSM 2016-2020), élaboré par le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD), repose sur une vision stratégique visant à accroître la compétitivité du secteur et sa contribution à l'économie nationale. Le plan a été préparé pour la période 2016-2020 mais nous comprenons à la suite de nos entretiens avec le BSD que ce plan reste toujours valable pour la période 2021-2025.

Le plan intègre une analyse SWOT qui se résume comme suit :

Figure 7 : analyse SWOT du Secteur minier guinéen⁴



Les objectifs stratégiques du plan se présentent comme suit :

- Créer un cadre attractif pour les investissements : garantir la stabilité juridique et améliorer les infrastructures minières ;
- Améliorer le suivi des activités minières : renforcer les mécanismes de contrôle et assurer la conformité des opérations minières ;
- Développer les connaissances géologiques : mener des recherches géophysiques à grande échelle et moderniser les bases de données ;
- Renforcer les capacités administratives : former le personnel et moderniser les équipements ; et
- Maximiser l'impact économique : promouvoir le contenu local, réorganiser l'exploitation artisanale et encourager la transformation locale des minerais.

⁴ Plan de développement du secteur minier pour la période 2016-2020



4.1.1.1 La Bauxite

La Guinée est le premier exportateur mondial de bauxite, détenant environ un tiers des réserves mondiales estimées entre 55 et 75 milliards de tonnes⁵. Les principales zones d'exploitation incluent Boké, Kindia, Fria et Boffa⁶. Ces ressources se distinguent par leur teneur élevée en alumine (souvent supérieure à 40%) et leur faible taux d'oxyde de silice, facilitant ainsi l'extraction et la transformation.

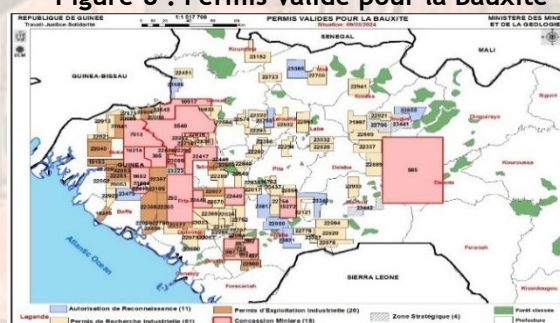
La majorité des réserves de bauxite, soit environ 23 milliards de tonnes⁷, se trouvent dans la région de Boké, un pôle majeur de l'industrie minière guinéenne, renforçant la position du pays sur les marchés internationaux.

Les réserves de bauxite de la Guinée sont principalement réparties dans trois grandes régions⁸ :

- Basse Guinée : Les principales zones sont Boké, Kindia, Fria et Boffa.
- Moyenne Guinée : Située dans le massif du Fouta-Djalou, elle comprend des localités comme Tougué, Pita, Mali, Mamou et Dalaba.
- Haute Guinée : Les zones minières incluent Dinguiraye, Dabola et Siguiri

112 licences actives
au 31 décembre 2023

Figure 8 : Permis Valide pour la Bauxite



Source : CPDM

+24%

Evolution de l'exportation de Bauxite en 2023 par rapport à 2022

+19%

Evolution de la production de Bauxite en 2023 par rapport à 2022

1^{er}

Producteur mondial de Bauxite en 2023

Tableau 11 : Évolution de la Production et de l'Exportation de Bauxite en Guinée (2018-2023)

Année	2020	2021	2022	2023
Production bauxite	87 776 199	87 438 557	103 525 513	123 067 415
Exportation bauxite	82 402 511	85 658 218	102 288 468	126 587 730

Source : les Bulletins statistiques, ministère des Mines et de la géologie, BSD

Tableau 12 : Production Mondiale de Bauxite en 2023 par pays

Pays	Production en 2023	%
Guinea	123 000	28%
Australia	104 000	24%
China	91 000	21%
Brazil	32 000	7%
Indonesia	30 000	7%
India	23 400	5%
Other countries	35 080	8%
Production Mondiale (arrondie)	438 480	100%

Source : les Bulletins statistiques, Ministère des mines et de la géologie, BSD

⁵ U.S. Geological Survey, Mineral Commodity Summaries, January 2025

⁶ Ministère des Mines et de la Géologie

⁷ <https://mines.gov.gn/potentiel-mineral/>

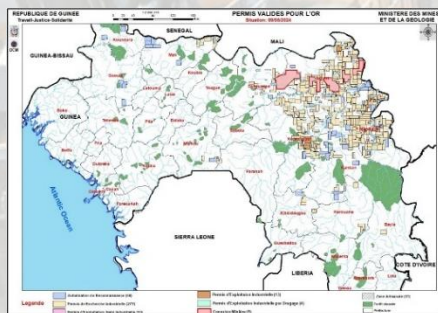
⁸ <https://www.invest.gov.gn/page/mines?onglezt=presentation>

4.1.1.2 Or



La Guinée possède d'importantes réserves d'or, particulièrement dans le bassin Birrimien, réparties dans les préfectures de Siguiri, Kouroussa, Mandiana, Dinguiraye et Kankan. Ces réserves potentielles sont estimées à environ 700 tonnes, avec un potentiel global dépassant les 10 000 tonnes.

Figure 9 : Carte des ressources en or



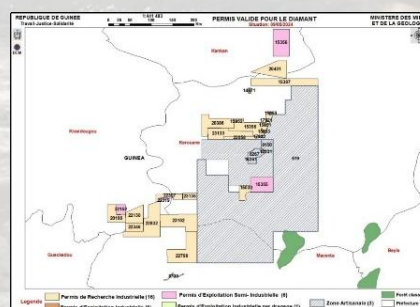
Source : CPDM

4.1.1.3 Le Diamant



L'extraction de diamants en Guinée repose sur des ressources considérables, avec des réserves prouvées estimées à 30 millions de carats et des réserves probables dépassant les 500 millions de carats. Les principaux gisements sont concentrés dans les régions de Kérouané et Macenta, où l'exploitation artisanale est prépondérante⁹.

Figure 10 : Carte des ressources en diamant



Source : CPD

4.1.1.4 Fer

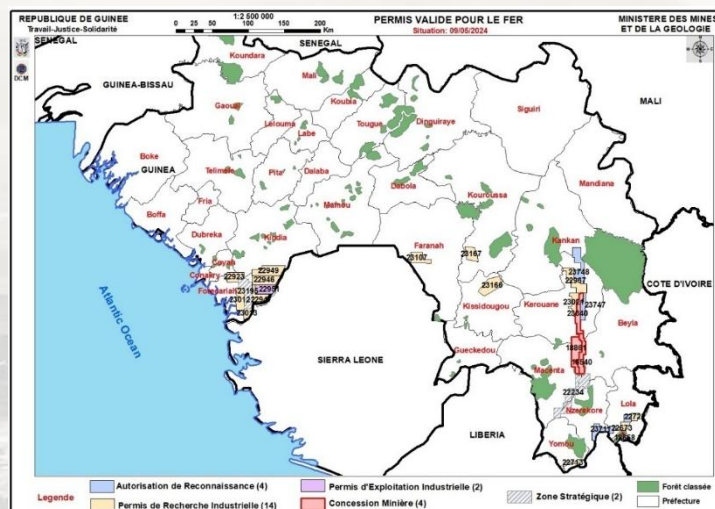


La Guinée est considérée comme l'un des pays les plus riches en ressources minérales, notamment en fer, avec des réserves estimées à 20 milliards de tonnes. Le gisement de Simandou, en particulier, est réputé pour être l'un des plus importants et des plus riches en fer non exploité dans le monde, avec une teneur en fer supérieure à 65 %. À terme, Simandou pourrait produire plus de 100 millions de tonnes de fer par an sur une période d'au moins 40 ans, avec un impact économique significatif pour la Guinée¹⁰. Le gouvernement guinéen détient également une participation de 15 % dans le projet, garantissant des retombées pour le pays et ses communautés locales, tout en s'assurant que les infrastructures profitent également à l'économie locale.¹¹

27

Licences actives au 31 décembre 2023

Figure 11 : Principaux gisements pour le Fer



Le projet SIMANDOU

La construction de l'infrastructure du Projet Winning Consortium Simandou (WCS) a atteint environ 30 à 40 %, y compris le développement du chemin de fer reliant la mine aux côtes guinéennes. Ce projet comprend la construction d'une mine, d'une voie ferrée de 670 km et d'un port en eau profonde près de Conakry, qui permettront de transporter du minerai de fer à partir de 2025.

⁹ <https://www.invest.gov.gn/page/mines>

¹⁰ https://wcsglobal.com/fr/wp-content/uploads/2021/11/WCS_Land_Framework_French.pdf

¹¹ <https://www.guinee360.com/02/06/2024/projet-simandou-le-general-mamadi-doumbouya-ambitionne-un-programme-visionnaire-de-developpement-a-lhorizon-2040-tribune/>

Le projet minier de Simandou, situé dans le sud-est de la Guinée, est réputé pour abriter l'un des plus importants gisements de minerai de fer à haute teneur encore inexploités au monde. S'étendant sur plus de 100 kilomètres, cette chaîne de montagnes recèle des réserves estimées à 4 milliards de tonnes de minerai de fer. L'ampleur du projet promet des retombées économiques substantielles pour la Guinée. La production pourrait atteindre près de 120 millions de tonnes par année, ce projet pourrait doubler la valeur des exportations minières actuelles de la Guinée, selon Rio Tinto.

Le projet est construit et financé par un consortium international. Ce consortium est composé de Rio Tinto, de Winning Consortium et du groupe sidérurgique chinois Baowu et de plusieurs autres entreprises chinoises. Le consortium Winning Consortium Simandou (WCS) et la Guinée détiennent les blocs 1 et 2, avec des participations respectives de 85 % et 15 %. Le consortium minier Rio Tinto Simfer et l'Etat guinéen détiennent les blocs 3 et 4, avec des participations respectives de 85 % et 15 %. Malgré sa participation, le gouvernement guinéen ne contribue pas aux investissements. Les recettes publiques totales attendues par an pourraient représenter 3,4 % du PIB de 2030 à 2039, par rapport aux revenus miniers totaux de 2,2 % du PIB en 2022 (Rio Tinto, 2023).

Toutefois, il est difficile de trouver publiquement des évaluations indépendantes des impacts fiscaux et économiques plus larges du projet Simandou. Cela s'explique par le fait que les conventions minières modifiées pour Rio Tinto Simfer et pour le Consortium Winning Simandou, ainsi que la convention d'infrastructure pour la Compagnie du TransGuinéen, n'ont pas été rendues publiques.

La modélisation financière est essentielle pour évaluer la viabilité économique des projets miniers d'envergure comme Simandou. Elle également aide les parties prenantes et les citoyens à comprendre les rendements potentiels, à évaluer les risques et à prendre des décisions éclairées. Un modèle financier robuste offre une vision complète des revenus, des coûts et des flux de trésorerie prévisionnels. Il permet notamment de comprendre les régimes fiscaux, les structures de redevances et les revenus potentiels pour les communautés locales.

La norme ITIE exige des pays de mise en œuvre la divulgation de toutes les prévisions relatives aux revenus futurs du secteur extractif, y compris les hypothèses sous-jacentes relatives aux niveaux de production projetés, aux projections des coûts de projet et aux prévisions des prix des matières premières, lorsqu'elles existent (exigence 5.3.b).

Dans le cadre du plan de travail 2025-2027 de l'ITIE Guinée, le Secrétariat international de l'ITIE a soutenu l'ITIE Guinée dans la production de modèles financiers, d'analyses et de rapports relatifs au projet minier de Simandou.

Le modèle FARI du FMI qui a été utilisé, montre un impact fiscal direct du projet pour la Guinée. Les recettes annuelles devraient se situer entre 850 millions et 1,7 milliards de dollars à pleine capacité avant 2035. À partir de 2035, les taux d'imposition des sociétés augmenteront, ce qui se traduira par des recettes publiques plus élevées, comprises entre 2 et 2,7 milliards de dollars par an, selon des scénarios de prix du minerai de fer de 80 \$/t et 100 \$/t.

Le projet de modélisation financière pour Simandou pourrait aider le gouvernement guinéen à gérer les attentes et à souligner la nécessité de renforcer les opportunités liées au contenu local.

a) Prévisions du marché du fer

Le rapport "[Perspectives mondiales sur les matières premières de S&P](#)" analyse les prévisions de prix consensuelles pour les métaux industriels et précieux, notamment le minerai de fer, dans le contexte des tendances générales du marché.

Le prix du minerai de fer à 62 % de Fe (indice Platts IODEX) s'est établi en moyenne à 99,76 dollars la tonne métrique sèche en avril 2025, en baisse de 2,6 % par rapport au mois précédent, dans un contexte de détérioration des relations commerciales sino-américaines. Si les indicateurs à court terme en Chine alimentent un optimisme certain, les perspectives à long terme sont moins favorables. Le repli persistant du secteur immobilier chinois s'est stabilisé au premier trimestre 2025, tandis que les indices ont montré que le secteur manufacturier national restait globalement en expansion. Selon le rapport précité, parallèlement, les efforts déployés en Chine pour réduire la

production d'acier face à une offre excédentaire nationale devraient également réduire la demande de minerai de fer. Ainsi, les prévisions de prix consensuelles pour le minerai de fer ont été revues à la baisse de 0,9 % pour 2025.

Tableau 13 : Prévisions de prix consensuelles pour le minerai de fer

Consensus commodity target prices

Commodity *		Price as of			Average target					
		April 30	Q2 2025f		2025f	2026f	2027f	2028f	2029f	
Gold (\$/oz)	COMEX Settlement	3,319.10	2,987.90	👉	2,402.35	2,933.25	2,931.57	2,796.19	2,720.33	2,649.45
Silver (\$/oz)	COMEX Settlement	32.83	32.73	👉	28.44	32.10	32.05	31.40	31.10	30.36
Platinum (\$/oz)	NYMEX Settlement	969.40	993.57	👉	959.22	1,010.00	1,069.78	1,121.03	1,144.10	1,170.75
Palladium (\$/oz)	NYMEX Settlement	934.40	995.78	👉	981.71	998.50	1,052.61	1,072.59	1,041.30	1,016.43
Aluminum	LME Cash Official	1.10	1.14	👉	1.18	1.16	1.19	1.22	1.25	1.25
Cobalt	LME Cash	15.09	15.42	👉	11.95	12.88	14.29	18.30	18.83	21.13
Copper	COMEX Settlement	4.61	4.33	👉	4.23	4.29	4.42	4.50	4.59	4.52
Iron ore (\$/t)	NYMEX Settlement	97.48	99.42	👉	109.05	99.35	94.23	91.62	89.49	90.40
Lead	LME Cash Official	0.90	0.93	👉	0.99	0.91	0.93	0.93	0.92	0.89
Nickel	LME Cash Official	7.14	7.37	👉	8.22	7.44	7.92	7.99	8.42	8.74
Tin	LME Cash Official	14.06	13.11	👉	13.69	13.24	12.60	11.95	12.10	11.34
Zinc	LME Cash Official	1.19	1.27	👉	1.29	1.25	1.25	1.24	1.22	1.21
Uranium	NYMEX Settlement	67.65	71.08	👉	86.43	77.36	90.03	88.46	90.99	83.29

As of April 30, 2025.

f = forecast; LME = London Metal Exchange; \$/t = dollars per metric ton.

* US dollars per pound unless stated otherwise.

Arrow colors reflect difference between second-quarter price forecast and as-of price. Yellow: +/-10%; Red: over -10%; Green: over +10%.

Price colors reflect the change from the previous month's forecast. Red: 1% lower; Green: 1% higher.

Source: S&P Global Market Intelligence.

© 2025 S&P Global.

Les prévisions au niveau des [Perspectives récentes de SP Global](#) tablent sur une baisse progressive des prix du minerai de fer à long terme, passant d'une moyenne estimée à 97,20 \$ la tonne métrique sèche en 2025 à un plancher prévu de 80,00 \$/tonne métrique sèche (tms ou dmt en anglais) d'ici 2029. Ce recul est principalement attribué à un excédent commercial maritime mondial projeté. Cependant, les prix devraient remonter à 95,00 \$/tms d'ici 2035, à mesure que la balance commerciale se resserre.

Les analystes prévoient d'importants excédents commerciaux de minerai de fer transporté par voie maritime à partir de 2026, grâce au lancement du projet minier de Simandou en Guinée. Ce projet devrait produire du minerai de fer de haute qualité (65 % de teneur en fer) adapté aux hauts fourneaux et aux installations de réduction directe du fer (DRI), avec une capacité de production potentielle maximale de 120 millions de tonnes par an une fois pleinement opérationnel.

Selon les [données historiques de la Banque mondiale sur les prix des matières premières](#), entre 2015 et 2024, le prix du minerai de fer s'est établi en moyenne à 97 \$/tonne sèche. Les prix les plus bas enregistrés durant la période, notamment entre 2015 et 2019, le prix moyen est tombé à 70 \$/tonne sèche.

Tableau 14 : Les prix du minerai de fer

World Bank Commodity Price Data (The Pink Sheet)

annual prices, 1960 to present, nominal US dollars

(annual series are available in nominal and real dollars)

Updated on May 02, 2025

	Iron ore, cfr spot (\$/dmtu)	Copper (\$/mt)	Lead (\$/mt)	Tin (\$/mt)	Nickel (\$/mt)	Zinc (\$/mt)	Gold (\$/troy oz)	Platinum (\$/troy oz)	Silver (\$/troy oz)
2010	145,86	7534,78	2148,45	20405,62	21808,85	2160,74	1224,66	1609,75	20,15
2011	167,75	8828,19	2400,81	26053,68	22910,36	2193,90	1569,21	1719,48	35,22
2012	128,50	7962,35	2064,64	21125,99	17547,55	1950,41	1669,52	1550,84	31,14
2013	135,36	7332,10	2139,79	22282,80	15031,80	1910,26	1411,46	1486,55	23,85
2014	96,95	6863,40	2095,46	21898,87	16893,38	2160,97	1265,58	1383,57	19,07
2015	55,85	5510,46	1787,82	16066,63	11862,64	1931,68	1160,66	1053,20	15,72
2016	58,42	4867,90	1866,65	17933,76	9595,18	2089,98	1248,99	987,09	17,15
2017	71,76	6169,94	2314,67	20061,17	10409,64	2890,87	1257,56	948,45	17,07
2018	69,75	6529,80	2240,44	20145,21	13114,06	2922,38	1269,23	879,55	15,71
2019	93,85	6010,15	1996,51	18661,16	13913,91	2550,41	1392,50	863,99	16,22
2020	108,92	6173,77	1824,88	17124,60	13787,26	2266,45	1770,25	883,39	20,54
2021	161,71	9317,05	2200,37	32384,15	18464,97	3002,52	1799,63	1091,13	25,16
2022	121,30	8822,37	2150,60	31335,41	25833,73	3481,38	1800,60	961,72	21,79
2023	120,57	8490,29	2135,80	25938,11	21521,12	2652,60	1942,67	966,36	23,40
2024	109,40	9142,14	2069,45	30066,27	16813,96	2775,84	2387,70	955,17	28,27

Sur la base des hypothèses ci-dessus, trois (3) scénarios de prix seront considérés à des fins de modélisation : un scénario de base de 80 \$/tms, un scénario bas de 70 \$/tms et un scénario optimiste de 100 \$/tms.

Tableau 15 : Sommaire des trois (3) scénarios de prix du fer

Scénario	Prix retenu (USD/t)	Justificatif	Sources principales
Low case	70 \$ / t	Même raisonnement que précédemment : risque de demande faible, surplus avec l'entrée de Simandou mine, pression à la baisse vers ~70 \$/t.	(S&P Global)
Scénario de base	80 \$ / t	S'appuie sur la projection de S&P Global qui anticipe un prix de 80 \$/t d'ici 2029 dans un contexte de surplus progressif. (S&P Global). Ce scénario suppose une demande modérée – ni fort rebond, ni effondrement.	Voir sources ci-contre
Scénario optimiste	100 \$ / t	Si la demande repart fortement (notamment en Chine), ou si des perturbations d'offre interviennent (ex : réduction de capacités concurrentes), alors 100 \$/t est plausible.	(DJJ & S&P Global)

b) Méthodologie utilisée pour le modèle financier

Le Comité de Pilotage a entrepris le projet de modélisation financière utilisant le modèle FARI grâce aux travaux de l'économiste Bernabé Sanchez.

Le FMI a développé le modèle d'analyse fiscale des industries extractives (FARI) afin d'évaluer les régimes fiscaux des industries extractives et de prévoir et gérer leurs recettes. La dernière mise à jour du modèle, datant de 2023, est accessible au public et peut être utilisée pour des évaluations indépendantes de l'impact fiscal de projets miniers spécifiques. À titre d'exemple, Kourouma (2019) l'applique à l'évaluation du projet d'exploitation de bauxite d'Alufer en Guinée.

L'ITIE a proposé d'utiliser le modèle de manière similaire pour estimer les revenus supplémentaires attendus de Simandou et pour effectuer une analyse de sensibilité de sa résilience aux différents prix du minerai de fer.

Dans un souci de transparence, il est proposé d'utiliser les versions les plus récentes des accords miniers de Rio Tinto Simfer et de WCS, ainsi que de l'accord relatif aux infrastructures ferroviaires et portuaires de CTG. Malheureusement, ces accords n'ont pas encore été rendus publics. Néanmoins, le compromis consiste à utiliser les hypothèses fiscales disponibles publiquement pour WCS dans la version 2020 de son accord minier, et pour la mine de Rio Tinto Simfer notamment le [Tableau des paramètres fiscaux communiqué par Rio Tinto aux investisseurs en décembre 2023](#). Rio Tinto a également fourni ses dernières estimations de coûts d'investissement et d'exploitation, qui peuvent être utilisées en l'absence de modèles financiers détaillés.

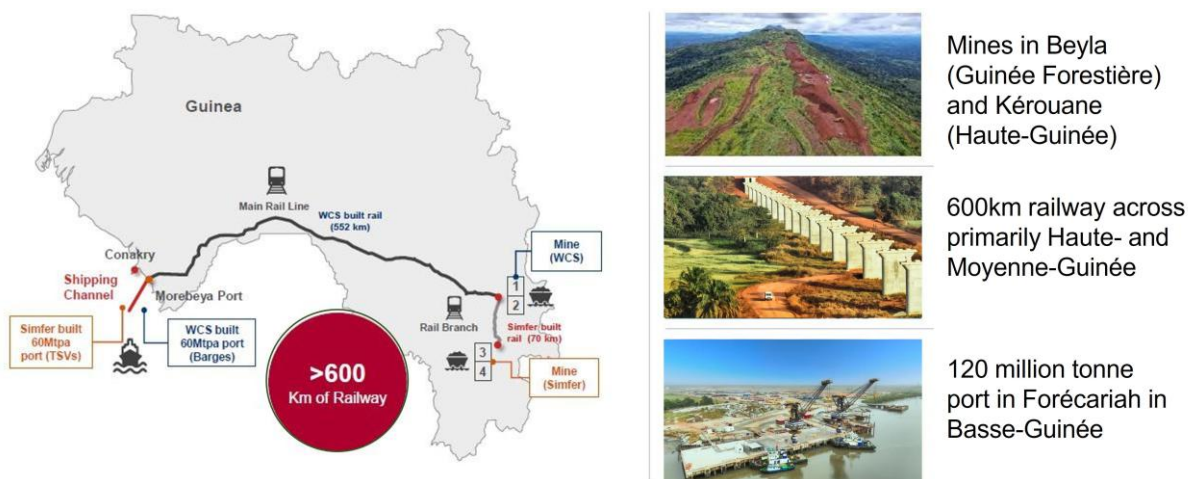
Outre les paramètres fiscaux et les hypothèses de coûts, les résultats dépendront des hypothèses relatives au prix du minerai de fer. D'après les sources fournies, voici les principales dispositions des contrats du projet Simandou, les paramètres utilisés pour la modélisation financière et les recettes futures attendues de l'État :

Principales dispositions des contrats du projet Simandou

Le projet Simandou implique plusieurs entités, dont SIMFER SA (mine Rio Tinto Simfer), le Consortium Winning Simandou (mine WCS) et la Compagnie du TransGuinéen (CTG). Les conditions juridiques, fiscales, administratives, financières, douanières et sociales du projet sont définies dans plusieurs accords appelés conventions.

Le projet Simandou sera développé sur quatre blocs : les blocs 1 et 2 sous l'égide du consortium gagnant Simandou, et les blocs 3 et 4 seront exploités par Simfer SA (Rio Tinto et ses partenaires).

Figure 12 : Carte du projet Simandou



Source : [Séminaire des investisseurs de Rio Tinto, décembre 2023](#)

L'[Accord de base modifié et consolidé \(CBAC\)](#) a été l'accord minier entre Simfer SA, Rio Tinto Mining & Exploration Ltd et le gouvernement de Guinée, qui accompagne la concession d'exploration et d'exploitation du minerai de fer accordée par la République de Guinée à Simfer SA et régit le projet pour les blocs 3 et 4.

Concernant le projet mené par le Consortium Winning Simandou et ses partenaires, il repose sur plusieurs accords et décrets clés, établissant le cadre de son développement et de son fonctionnement :

- **Convention de Base** est un accord qui a été signé le 9 juin 2020 entre la République de Guinée et le Consortium Winning Simandou SA pour l'exploitation du minerai de fer des blocs I et II de Simandou (4822-winning-consortium-simandou-sau-exploitation-license-2020.pdf, p. 1). Cet accord définit les conditions juridiques, fiscales, administratives, financières, douanières et sociales du projet (4822-winning-consortium-simandou-sau-exploitation-license-2020.pdf, p. 19). La concession minière pour les blocs 1 et 2 est accordée pour une durée de vingt-cinq (25) ans, renouvelable une fois pour une période de vingt-cinq (25) ans (4822-winning-consortium-simandou-sau-exploitation-license-2020.pdf, p. 21).
- **Accord sur l'infrastructure ferroviaire**: Signé le 12 novembre 2020 entre la République de Guinée, Winning Consortium Simandou Railway SA et Winning Consortium Simandou SA, définissant les conditions de l'infrastructure ferroviaire liée à l'évacuation du minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou.
- **Accord sur les infrastructures portuaires**: Signé le 12 novembre 2020 entre la République de Guinée, Winning Consortium Simandou Ports SA et Winning Consortium Simandou SA, détaillant les conditions relatives aux infrastructures portuaires pour l'évacuation du minerai de fer des blocs 1 et 2.

Les accords signés à partir de 2022 ont permis de définir les conditions de co-développement des projets de Simandou :

- L'accord-cadre du 25 mars 2022 - conclu entre la République de Guinée, Simfer SA, Winning Consortium Simandou Railway, Winning Consortium Simandou Ports et Winning Consortium Simandou SAU pour le co-développement des infrastructures du projet Simandou.
- L'Accord de co-développement du 10 août 2023 définit les conditions relatives au co-développement de l'Infrastructure de Simandou et, en particulier, les questions relatives aux droits et obligations pendant la phase de construction, à l'utilisation de l'infrastructure co-développée et, d'une manière générale, à la mise en œuvre d'une approche coordonnée de la gestion des impacts environnementaux et sociaux de la construction et de l'exploitation de l'Infrastructure de Simandou. Cet Accord comprend également une annexe fiscale qui définit les taxes applicables. [La loi autorisant la ratification de l'accord a été adoptée](#) par le Conseil national de transition.
- **L'Accord d'ajustement bipartite au CBAC**- Il s'agit d'un accord conclu pour préciser les ajustements nécessaires à la Convention de Rio Tinto Simfer afin de reconnaître et de prendre en compte les implications du projet d'infrastructure codéveloppé.

Paramètres utilisés pour la modélisation financière

Le modèle FARI utilise diverses données en entrée, notamment des données de projet, des paramètres économiques, fiscaux et financiers. Différents régimes fiscaux ont été modélisés pour la Compagnie CTG (composantes ferroviaire et portuaire), la mine de Simfer et la mine de WCS.

Les paramètres fiscaux spécifiques identifiés comprennent :

- **Taxes minières** : Les taxes minières sont constituées des taxes à l'exportation (3% de la valeur pour les blocs 1&2 WCS et 0% pour les blocs 3&4 Simfer) et des taxes à l'extraction (2% de la valeur pour les blocs 1&2 WCS et 3,5% pour les blocs 3&4 Simfer). Une redevance de 0,50 \$/t sur les tonnes humides expédiées est également prévue pour la CTG ; cette taxe pouvant être partiellement compensée par d'autres taxes.

- **Contribution au développement local** : 0,25 % du chiffre d'affaires de la mine de Simfer et 0,5 % des recettes totales de la mine de WCS. Cependant, cette contribution est non applicable d'après nos informations à la société de gestion d'infrastructures CTG.
- **Impôt sur les sociétés** :
 - Infrastructures CTG : 15 % pour les années 1 à 17, puis 25 % pour les années 18 et suivantes.
 - Mine Simfer : 15 % pour les années 1 à 8, puis 30 % pour les années 9 et suivantes.
 - Mine WCS : 0 % pour les années 1 à 10, puis 30 % pour les années 11 et suivantes (sur la base de la Convention de Base 2020 signée par WCS).

Tableau 16 : Résumé des éléments clés applicables aux régimes fiscaux des entreprises

Paramètres fiscaux clés	Simfer Mine	WCS Mine	CTG Simandou
Cadre juridique applicable	Convention Simfer modifiée par l'Accord Bipartite et l'Accord de co-développement	Convention minière modifiée par l'Accord de co-développement	WCS Port et Rail modifiées par l'Accord de co-développement
Impôt sur les sociétés	Années 1 à 8: 15 % À partir de l'année 9: 30 %	Années 1 à 10: 0 % À partir de l'année 9: 30 %	Années 1 à 17: 15 % À partir de l'année 18: 25 %
Taxes minières (Taxe d'extraction et Taxe à l'exportation)	3,5 % sur les exportations	5%	N/A
Redevance de transbordement	N/A	N/A	0,50 \$/t sur les tonnes expédiées à payer par Simfer et WCS
Contribution au développement local	0,25 % du chiffre d'affaires	0,5% du chiffre d'affaires	N/A
Retenue à la source sur dividendes	N/A	N/A	Années 1 à 17 : 0 % À partir de l'année 18 : 25 %

Source : Séminaire des investisseurs de Rio Tinto, décembre 2023

- **Actionnariat du gouvernement guinéen** : 15% d'actions à titre gratuit dans les trois entités (CTG-composante ferroviaire et portuaire, mine de Simfer, mine de WCS). Cependant, le mécanisme de répartition des dividendes n'étant pas précisé, ces recettes éventuelles n'ont pas été prises en compte dans le modèle pour l'Etat.

- **Dépenses d'investissement (Capex) :** Un [communiqué publié par Rio Tinto](#) a donné les estimations des dépenses d'investissement totales pour le développement par Simfer. Lesdites dépenses d'investissement s'élèvent à 11,6 milliards de dollars. Selon la même source, des calculs rétrospectifs des dépenses d'investissement totales à la charge de Rio Tinto Simfer et de WCS font état d'un montant de 23 milliards de dollars.

La capacité d'infrastructure développée conjointement et les coûts associés seront partagés à parts égales entre Simfer, qui développera, possédera et exploitera une mine d'une capacité de 60 millions de tonnes par an dans les blocs 3 et 4 du projet Simandou, et WCS, qui développe les blocs 1 et 2. Les coûts miniers (5,1 milliards de dollars) sont entièrement imputables à [Rio Tinto Simfer](#). Le même montant a été pris en compte pour les coûts de la mine WCS. Ainsi, les dépenses d'investissement totales pour les deux mines sont estimées à 10,2 milliards de dollars.

- Dans le cadre de cet accord de co-développement, Simfer et WCS réaliseront des projets d'infrastructure distincts afin de tirer parti de leurs expertises respectives. Simfer construira la ligne ferroviaire de raccordement Simfer d'environ 70 kilomètres et un terminal de transbordement de navires (TSV) d'une capacité de 60 millions de tonnes par an, tandis que WCS construira la ligne ferroviaire principale à double voie d'environ 536 kilomètres, la ligne ferroviaire de raccordement WCS d'environ 16 kilomètres et un terminal de barges d'une capacité de 60 millions de tonnes par an.
- Toutes les infrastructures et le matériel roulant codéveloppés seront transférés et exploités par la coentreprise Compagnie du Transguinéen (CTG), dans laquelle Simfer et WCS détiennent chacun une participation de 42,5 % et l'État guinéen une participation de 15 %.
- Les coûts du lot d'infrastructures (environ 552 km de système ferroviaire transguinéen pour le transport de charges lourdes, ligne principale, ligne secondaire, port de barges) sont partagés entre Simfer et WCS - la part de WCS est d'environ 66 % ($\approx$ 5,8 milliards de dollars) et celle de Rio Tinto Simfer de 34 % est de 3 milliards de dollars.

Tableau 17 : Résumé des CAPEX du projet (voir les données d'entrée de Simandou dans le modèle)

En milliards de dollars américains (valeur nominale)	Investissements Simfer	Part couverte par Rio Tinto	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT WCS*	TOTAL
Mines et TSV, détenues et exploitées par Simfer et WCS				
Développement d'une mine initiale de 60 Mt/an à Simandou Sud (blocs 3 et 4), qui sera construite par Simfer.	5,1 \$	2,7 \$		10,20 \$
Développement d'une mine initiale de 60 Mt/an à Simandou Nord (blocs 1 et 2), qui sera construite par WCS.			5,1 \$	
Infrastructure développée en collaboration, détenue et exploitée par CTG une fois achevée				

En milliards de dollars américains (valeur nominale)	Investissements Simfer	Part couverte par Rio Tinto	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT WCS*	TOTAL
Portée du projet Simfer (financée à 100% par Simfer pendant la construction)	3,5 \$	1,9 \$		12,31 \$
Voie ferrée : un embranchement ferroviaire de 70 km reliant la mine de Simfer à la ligne principale, comprenant le matériel roulant.				
Port : construction d'un port TSV de 60 Mt/an périmètre du WCS (financé à 34 % par Simfer pendant la construction)	3,0 \$	1,6 \$	5,808 \$	
Infrastructures portuaires et ferroviaires, notamment un système ferroviaire transguinéen de transport de marchandises lourdes d'environ 552 km, composé d'une ligne principale de 536 km et d'une voie de raccordement ferroviaire WCS de 16 km.				

Sources : Séminaire Investisseurs Rio Tinto décembre 2023, Convention de Base de WCS juin 2020

*Les dépenses d'investissement de WCS pour le développement de sa mine devraient être similaires aux coûts de la mine de Simfer.

- Dépenses d'exploitation (Opex) et dépenses d'investissement de maintien (Sustaining Capex) : 17 \$/tonne humide (wmt) à payer à CTG (composante ferroviaire et portuaire) et 11 \$/tonne humide pour la mine de Simfer et les mêmes coûts unitaires sont retenus pour WCS. En l'absence de données publiées de WCS, on suppose que les coûts d'investissement et d'exploitation des deux mines sont identiques et sont donc basés sur l'étude de [Rio Tinto \(2023\)](#).
- Le détail des coûts opératoires se présentent comme suit :

Tableau 18 : Résumé des OPEX du projet

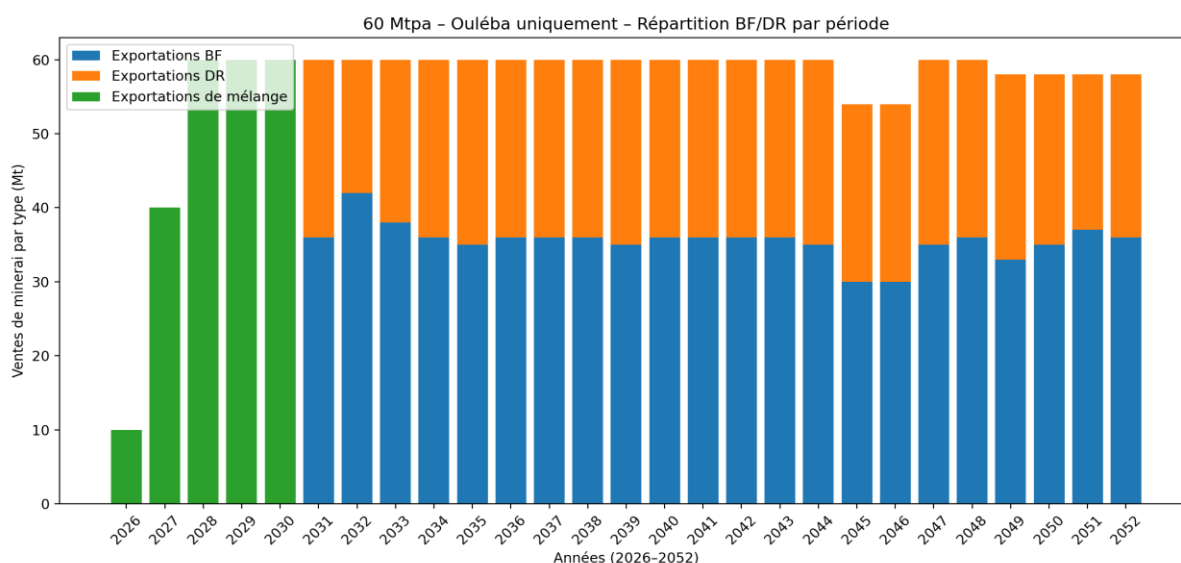
Rubrique	Élément	Détails
Vue d'ensemble	Périmètre	Chemin de fer double voie multi-usagers et port de transbordement
CTG Infra	Coûts d'exploitation (Durée de Vie de la Mine ou LOM)	Rail: 8 USD/wmt; Port: 7 USD/wmt
CTG Infra	CAPEX de maintien (LOM)	2 USD/wmt
Mine Simfer	Coûts d'exploitation (Durée de Vie de la Mine ou LOM)	10\$/wmt
Mine Simfer	CAPEX de maintien (LOM)	1 USD/wmt

Source : [Séminaire des investisseurs de Rio Tinto, décembre 2023](#)

- Le **coût d'exploitation prévisionnel (OPEX)** de la mine de Simfer SA est estimé à 10,3 USD par tonne humide de produit sur l'ensemble de la durée de vie de la mine. Le coût d'exploitation des infrastructures CTG est estimé à 14,2 USD par tonne humide, résultant de la combinaison de coûts portuaires de 6,7 USD par tonne humide et de coûts ferroviaires de 7,5 USD par tonne humide.
- Le capital de maintien de la mine est estimé à 0,7 USD par tonne humide. Le capital de maintien ferroviaire est estimé à 0,9 USD par tonne humide, tandis que le capital de maintien portuaire est estimé à 0,5 USD par tonne humide.
- La troisième étape (tertiaire) des opérations de concassage et de calibrage sera externalisée et réalisée en Chine, pour un coût additionnel de 2,1 USD par tonne sèche (dmt), en valeur réelle 2023. Les coûts de fret sont estimés à 17 USD par tonne humide.
- Ainsi, les coûts supplémentaires supportés par les sociétés minières, au-delà des frais ferroviaires et portuaires de CGT sont estimés dans le modèle à 35,47 USD/tonne sèche (réel 2023) pour Simfer et WCS. D'après nos sources, cela comprend les frais d'expédition et de transport, ainsi que les frais supplémentaires de concassage en Chine.
- Dans le modèle, les coûts (C) exprimés en \$/wmt (tonne humide) ont été convertis en \$/dmt (tonne sèche) selon la formule :

$$C_{dmt} = C_{wmt} / (1 - H)$$
où H représente le taux d'humidité moyen du minerai. Pour le minerai de Simandou, nous considérons une humidité de 8,5%.
- Les coûts de fermeture et de réhabilitation sont estimés à 396 millions USD pour chacune des mines.
- **Droits de Douane** : Un droit de douane de 5,6 % s'applique aux importations utilisées dans le processus d'extraction minière. Pour les infrastructures en phase d'exploitation, une taxe d'enregistrement/administrative de 1 % et un droit de douane de 5,6 % sont appliqués aux importations. Cependant, nous n'avons pas modélisé ces potentielles recettes.
- **Hypothèses de production** : Le modèle utilise des profils de production spécifiques. Pour les mines WCS et Simfer, la production est estimée à 11 millions de tonnes sèches par an (Mtpa) chacune en 2026, augmentant progressivement jusqu'à 40 Mtpa en 2027, 45 Mtpa en 2028 et 60 Mtpa à partir de 2029. Le volume de transport CTG (infrastructure) est supposé être la production cumulée des deux mines : 22 Mtpa en 2026, 80 Mtpa en 2027, et 120 Mtpa à partir de 2028.
- **Hypothèses des réserves prouvées** : Le modèle utilise des profils de production basées sur les réserves prouvées. En effet, [Rio Tinto a annoncé en décembre 2023 la conversion d'environ 1,5 milliard de tonnes en réserves de minerai](#), ce qui correspond à une durée de vie de la mine de 26 ans, avec une teneur moyenne de 65,3 % de fer et une faible teneur en impuretés.

Figure 13 : Hypothèses des réserves prouvées



Source : [Etude de faisabilité Rio Tinto - Décembre 2023](#)

- **Paramètres économiques** : Le prix du minerai de fer est un paramètre économique clé, En effet, un prix de 80 \$/tonne métrique sèche sert de prix de référence dans le scénario de base pour l'analyse. Une analyse de sensibilité est menée sur le prix et divers facteurs de coûts. Même si le concentré de fer de Simandou devrait présenter des teneurs supérieures. Sur la base des hypothèses exposées dans la section précédente de ce document et avec un taux d'actualisation de 10 %, le modèle FARI estime le prix de seuil de rentabilité du projet à environ 65 dollars la tonne sèche.

c) Résultats du modèle FARI

Les [recettes publiques totales en Guinée](#) étaient d'environ 3,6 milliards de dollars en 2024 et des revenus miniers estimés à 0,8 milliard de dollars en 2024.

Le Gouvernement guinéen dans son Document de Programmation Budgétaire Pluriannuelle ([DPBP-2025-2027](#)) prévoit que les activités extractives devraient enregistrer un taux de croissance de 15,9% en 2024, selon le scénario avec Simandou, contre 8,1% pour le cadrage provisoire, soit un accroissement de 7,8 points de pourcentage. Entre 2025 et 2028, ce taux de croissance pourrait être en moyenne de 21,9%, en lien avec les effets directs et indirects du projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou. Les projections pour les recettes minières (en milliards de francs guinéens) s'établissent comme suit :

Tableau 19 : Projection des recettes fiscales minières 2025-2027

Tableau 13 : Projection des recettes fiscales minières 2025-2027

Libellé	LFI 2024	PLFR 2024	PROJ 2025	PROJ 2026	PROJ 2027	PERIODE 2025-2027
Recettes fiscales minières	4 555,59	4 713,51	5 861,63	12 617,33	19 516,13	37 995,09
TOTAL	4 555,59	4 713,51	5 861,63	12 617,33	19 516,13	37 995,09

Dans la même dynamique, le Comité de Pilotage ITIE en application de l'exigence 5.3 de la Norme ITIE, présente en détail dans les lignes qui suivent l'état des recettes de l'Etat. En effet, sur la base des hypothèses du modèle financier, les principaux résultats concernant les recettes futures de l'Etat provenant des trois entreprises (CTG, Rio Tinto Simfer et WCS) du projet Simandou sont les suivants :

- Avec un prix du minerai de fer de 80 \$/tonne sèche, les recettes annuelles projetées pour l'Etat, issues de l'exploitation de Simandou, s'élèvent en moyenne à environ 850 millions de

dollars entre 2026 et 2034, et à environ 2 milliards de dollars à partir de 2035. Le modèle prévoit également des recettes fiscales sur les sociétés comprises entre 0,1 et 0,4 milliard de dollars pour l'Etat à un prix du minerai de fer de 80 \$/tonne sèche entre 2030 et 2034, avec une augmentation graduelle de la production prévue entre 2026 et 2029.

- Avec un prix du minerai de fer de 100 \$/tonne sèche, les recettes annuelles projetées de Simandou pour l'Etat s'élèvent en moyenne à environ 1,1 milliard de dollars entre 2026 et 2034, et à environ 2,7 milliards de dollars à partir de 2035.

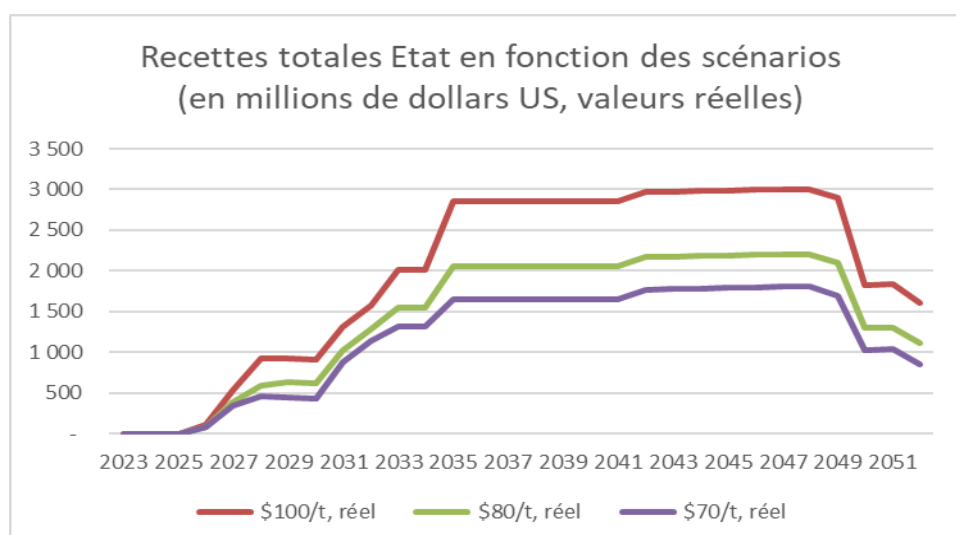
La contribution de l'impôt sur les sociétés, rétabli au taux normal de 30 % en 2035, est estimée entre 1,2 milliard et 2 milliards de dollars par an.

- Avec un prix du minerai de fer de 70 \$/tonne sèche, les recettes annuelles projetées pour le gouvernement, liées à l'exploitation du minerai de Simandou, s'élèvent en moyenne à environ 700 millions de dollars entre 2026 et 2034, et à environ 1,6 milliard de dollars par an à partir de 2035. Tous les détails relatifs aux revenus modélisés sont disponibles dans la feuille FiscalModel du modèle FARI.

Tableau 20 : Résumé des recettes totales du gouvernement (voir la feuille de résultats de Simandou dans le modèle)

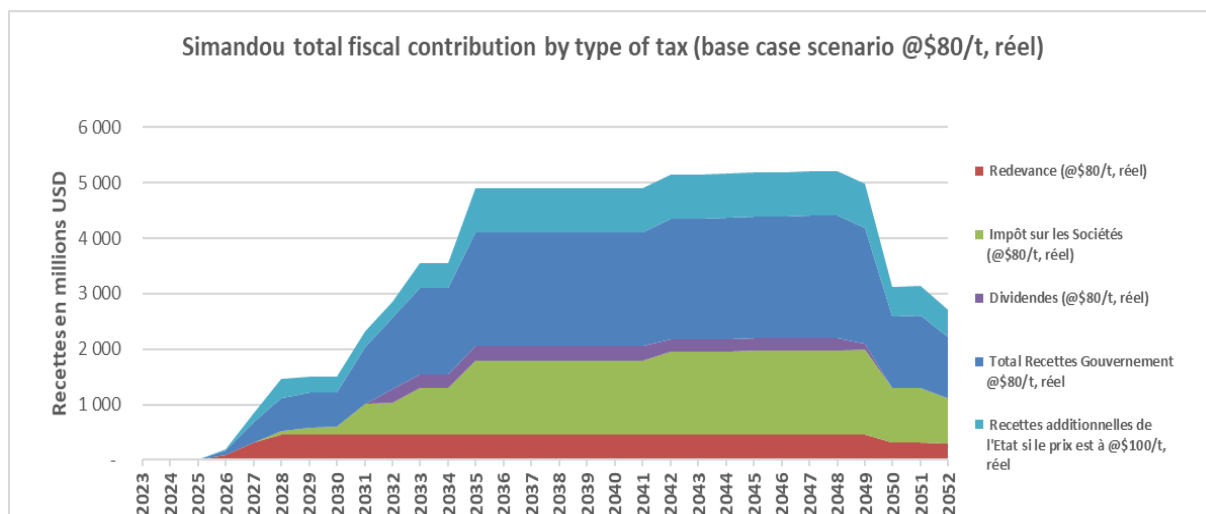
Scénarios de prix					
Recettes de l'Etat par type de taxes (en millions de dollars réel)			\$100/t	\$80/t	\$70/t
Redevances (Taxes minières et la Contribution Economique Locale)	US\$ mn 2023		14 301	11 547	10 169
Impôt sur les sociétés	US\$ mn 2023		40 561	27 205	20 545
Retenue à la source sur les intérêts	US\$ mn 2023		208	208	208
Revenus du gouvernement, hors participations	US\$ mn 2023		55 071	38 960	30 922
Dividendes participation de l'Etat	US\$ mn 2023		4 240	4 240	4 240
Recettes totales du gouvernement, y compris participations	US\$ mn 2023		59 311	43 200	35 163

Figure 1 : Contribution fiscale totale de Simandou



L'impact de la réduction du taux d'imposition des sociétés, qui prend fin en 2035 pour Rio Tinto Simfer et en 2042 pour Winning Consortium, est clairement visible, les revenus atteignant un nouveau plafond.

Figure 14 : Contribution fiscale totale de Simandou par type d'impôt (scénario de base à 80 \$/t)



Le modèle indique qu'avec un prix du minerai de fer de 80 \$/tonne, les recettes annuelles projetées de Simandou pour le gouvernement s'élèvent en moyenne à environ 850 millions de dollars entre 2026 et 2034, et à environ 2 milliards de dollars à partir de 2035. Une hausse du prix du fer à 100 \$/tonne permettrait d'accroître les recettes publiques de près d'un milliard de dollars supplémentaires à partir de 2035.

L'impôt sur les sociétés à un taux réduit de 15% jusqu'en 2034 pour Rio Tinto Simfer et exonéré jusqu'en 2037 pour WCS, est rétabli au taux plein de 30% au-delà de ces périodes respectives, créant ainsi des paliers qui montrent l'augmentation des recettes pour l'Etat (cf. Figure 2).

Figure 15 : Contribution fiscale annuelle de Simandou par entreprise et type d'impôt (scénario à 80 \$/t)

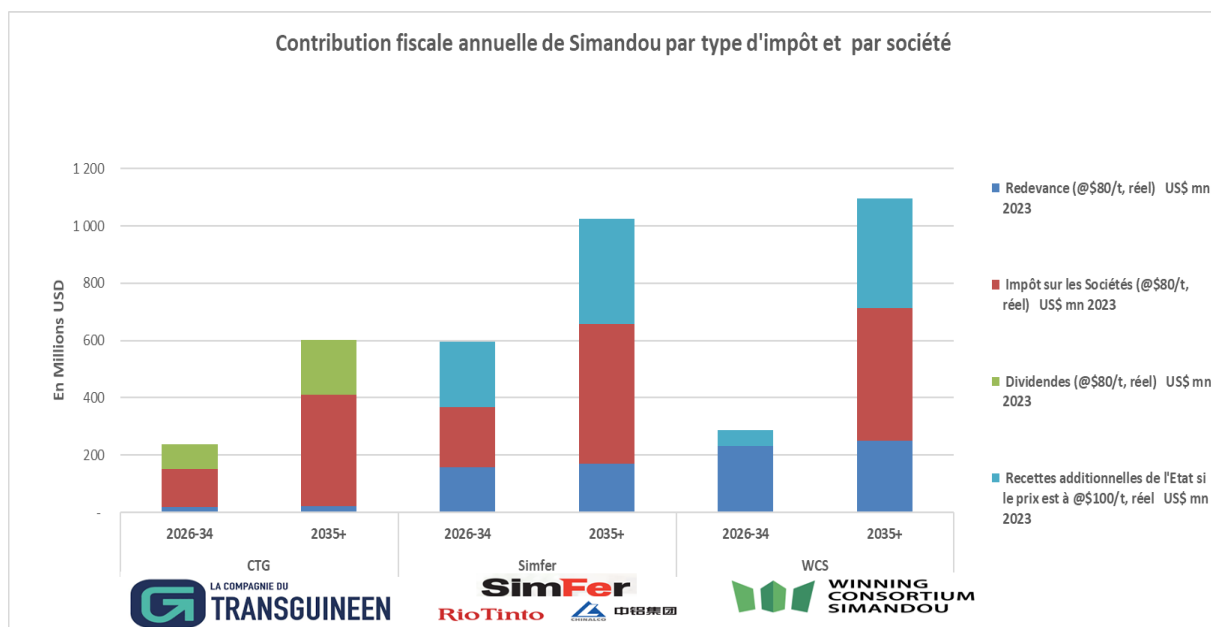
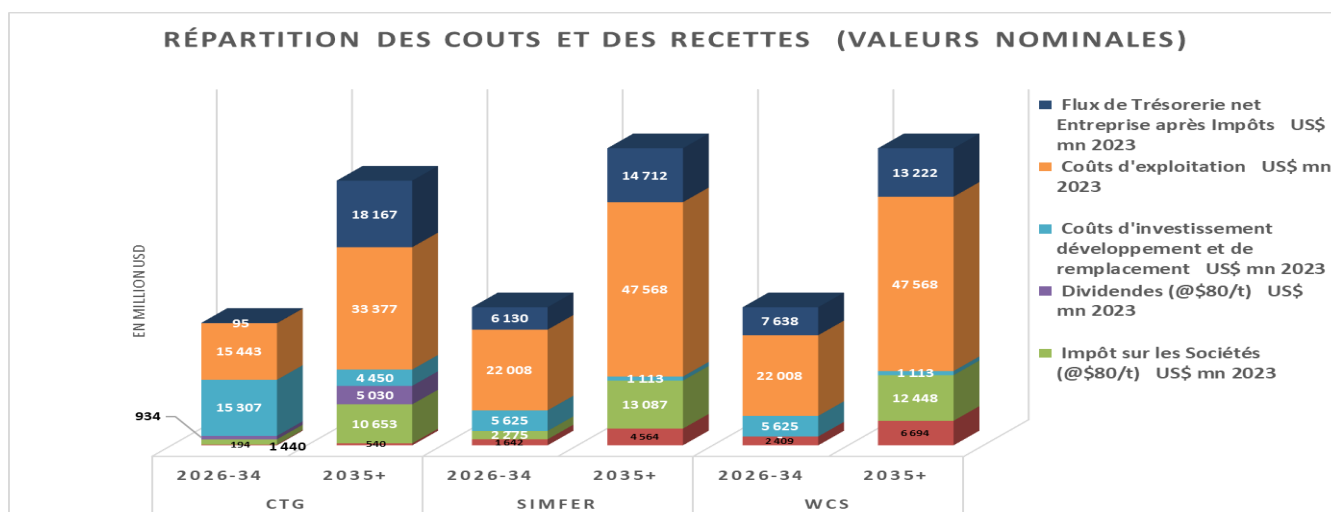


Tableau 21: Données Résumé des recettes totales du gouvernement par entreprise et type d'impôt (voir la feuille de résultats de Simandou dans le modèle)

Contribution fiscale annuelle de Simandou par type d'impôt et société minière (en millions de dollars US, réel)		CTG		Simfer		WCS		TOTAL	
		2026-34	2035+	2026-34	2035+	2026-34	2035+	2026-34	2035+
Recettes de l'Etat									
Redevance (@\$80/t, réel)	US\$ mn 2023	19	20	157	170	230	249	406	439
Impôt sur les Sociétés (@\$80/t, réel)	US\$ mn 2023	132	390	210	487	-	463	343	1 340
Dividendes (@\$80/t, réel)	US\$ mn 2023	85	193	-	-	-	-	85	193
Total Recettes Gouvernement @\$80/t, réel	US\$ mn 2023	259	603	367	657	230	712	857	1 972
Recettes additionnelles de l'Etat si le prix est à @\$100/t, réel	US\$ mn 2023	-	-	229	369	58	383	286	752

Rio Tinto Simfer et WCS contribueront de manière similaire aux recettes publiques, malgré la période d'exonération fiscale plus longue accordée à WCS. L'absence de contribution de WCS à l'impôt sur les sociétés durant les premières années du projet minier pourrait être compensée par son taux de redevance plus élevé.

Figure 16 : Répartition des coûts et des recettes en valeur nominale (scénario de base à 80 \$/t)



Le graphique (cf. Figure 4) montre que les entreprises (CTG, Simfer et WCS) supportent l'essentiel des coûts du projet Simandou, en particulier durant la période 2026-2034. Ces coûts sont dominés par les investissements initiaux (CAPEX) liés au développement de la mine, du chemin de fer et du port, ainsi que par des coûts d'exploitation (OPEX) importants et récurrents. Durant cette phase, les flux de trésorerie nets des entreprises restent limités, reflétant un projet très capitalistique avec une rentabilité différée, classique pour les grands projets miniers intégrés.

Pour l'État guinéen, les recettes sont plus modestes au démarrage mais augmentent fortement à long terme, notamment à partir de 2035+. Elles proviennent principalement de l'impôt sur les sociétés, des taxes minières et des dividendes liés à la participation de l'État dans les entités du projet. Cette dynamique traduit un partage progressif de la rente minière : l'État accepte une montée en puissance graduelle des recettes publiques afin de préserver la viabilité économique du projet, tout en sécurisant à terme des revenus durables pour le financement du développement.

Analyse de sensibilité

Les résultats montrent que, sous une hypothèse de prix du minerai de fer de 70 USD réels par tonne sèche, les projets miniers de Simfer et de WCS atteignent un taux de rentabilité interne (TRI) de 20 %, tandis que les infrastructures CTG affichent un TRI plus modéré de 12 %, reflétant leur profil d'investissement plus régulé et capitalistique. Les prix d'équilibre relativement proches (65 USD/DMT pour les mines et 61 USD/DMT pour les infrastructures) indiquent que les projets restent viables dans une fourchette de prix prudente, tout en laissant une marge économique suffisante pour absorber les risques opérationnels et de marché. Du point de vue de l'État, les taux effectifs moyens d'imposition (AETR) sont élevés pour les mines (environ 54 % sur l'ensemble du cycle de vie), traduisant une capture substantielle de la rente minière par le Trésor public.

Tableau 22: Données Résumé des résultats de l'analyse de sensibilité

Régime fiscal appliqué		70\$ réel/tonne sèche		
		Simfer mine	CTG infra	WCS mine
Prix d'équilibre : Minerai de fer	US\$ /DMT const	65	61	65
TRI: Projet	% réel	20%	12%	20%
IRR: Mining company + lender	% réel	15,33%	9,5%	15,3%
Difference from hurdle rate (used by macro)		-	5	-
Taux effectif moyen d'imposition (AETR) – cycle c	%	39,23%	35,6%	40,6%
Taux effectif moyen d'imposition (AETR) – cycle c	% NPV10	53,89%	119,4%	54,2%

d) Proposition recommandée

Le projet de modélisation financière vise à gérer les attentes de la population concernant les avantages, qui dépendent de plusieurs facteurs, notamment la montée en puissance de la production, le prix du fer et l'inflation.

[Selon la Banque mondiale](#) l'économie guinéenne a progressé de 5,7 % en 2024 (3,1 % par habitant), contre 5,5 % en 2023, malgré l'explosion d'un dépôt de carburant en décembre 2023, principalement grâce aux investissements.

Bien que le PIB par habitant ait augmenté de 3,1 %, le taux de pauvreté (défini comme le fait de vivre avec moins de 3,65 dollars américains par jour, PPA 2017) a légèrement augmenté pour atteindre 51,9 %, sous l'effet d'une inflation plus élevée et d'une création d'emplois insuffisante dans le secteur non minier.

La Guinée prévoit de créer un fonds souverain lié au projet minier de Simandou afin de consacrer les revenus miniers au développement national, conformément à sa stratégie «[Programme Simandou 2040](#)».

Compte tenu de l'ampleur des revenus attendus du projet Simandou et de la volonté des autorités de créer un ou plusieurs fonds dédiés à la gestion de ces ressources (fonds souverain ou fonds d'investissement stratégique, fonds de stabilisation), il est recommandé d'aligner dès la conception la gouvernance de ces mécanismes sur les **Principes de Santiago**, qui constituent la référence internationale en matière de gouvernance, de transparence et de redevabilité des fonds souverains.

Cet alignement impliquerait notamment :

- la définition claire des objectifs macroéconomiques et budgétaires du ou des fonds (stabilisation, épargne intergénérationnelle, investissement stratégique) ;
- l'établissement de règles explicites de dépôts, de retraits et d'investissement, fondées sur des critères économiques transparents ;
- une séparation claire entre les fonctions de gestion, de supervision et de contrôle ;
- la publication régulière d'informations financières, de rapports d'audit et de performance ;
- un cadre de gouvernance garantissant l'indépendance opérationnelle, la responsabilité et la prévention des conflits d'intérêts.

Un tel alignement renforcerait la crédibilité du dispositif auprès des citoyens, des investisseurs et des partenaires techniques et financiers, tout en contribuant à une gestion prudente, durable et intergénérationnelle des revenus issus du projet Simandou.

[Le FMI a d'ailleurs simulé différents scénarios politiques](#), afin de déterminer quelle combinaison de politiques pourrait être bénéfique à l'économie et à la population guinéennes. Les résultats montrent

que l'investissement des recettes fiscales dans les infrastructures et l'éducation favoriserait l'impact positif du projet sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

À cet égard, l'ITIE pourrait jouer un rôle plus important en améliorant la transparence de la gestion des recettes futures et en renforçant la redevabilité envers les citoyens.

Sous réserve de la disponibilité du Budget, l'ITIE Guinée préparera, avec le soutien du Secrétariat international, une analyse approfondie des fonds souverains et des fonds de ressources naturelles, axée sur la gouvernance, la transparence et les facteurs de réussite.

Enfin, conformément aux principes de la Norme ITIE, il est recommandé à l'Etat de :

- publier régulièrement des informations au public sur la mise en œuvre du projet ainsi que les avenants aux conventions minières ;
- associer la société civile, les collectivités locales et les communautés affectées à la compréhension des enjeux économiques du projet ;
- renforcer les capacités des parties prenantes pour interpréter les données financières et économiques.

Veiller à la préservation de l'environnement et le bien-être des communautés.

Projet de fer de Kon Kweni

Le projet de minerai de fer de Kon Kweni est un gisement de classe mondiale prêt à être exploité, présentant une ressource totale de 751,9 millions de tonnes de minerai à expédition directe (DSO), dont 209 millions de tonnes de minerai à haute teneur à 67,8 % de Fe.

Avec une convention minière ratifiée et un permis d'exploitation minière en place, Ivanhoe Atlantic finalise toutes les autorisations nécessaires pour commencer la construction en 2025.

Kon Kweni est détenu à 85 % par la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG), filiale d'Ivanhoe Atlantic Inc., à 10 % par la République de Guinée et à 5 % par Mifergui.

Plan De Développement

Ivanhoe Atlantic bénéficie d'un accord bilatéral de mise en œuvre ratifié en 2021 entre les gouvernements du Libéria et de la Guinée pour l'évacuation du minerai de fer extrait en Guinée via le Libéria.

Phase 1

Kon Kweni La phase 1 débutera à 2 millions de tonnes par an avec la possibilité d'augmenter progressivement jusqu'à 5 millions de tonnes par an.

Phase 2

La phase 2 permettra de réaliser une opération à grande échelle, de longue durée et d'importance mondiale, produisant 25 à 30 millions de tonnes par an.

La phase 3

, la mise en place du pôle de transformation de Lola, reflète l'expansion de nombreuses opportunités régionales, notamment le développement d'un centre de transformation et d'innovation dans le district de Lola.

Source : Site internet Inavhoe Atlantic <https://ivanhoeatlantic.com/guinea/>

4.1.2 Cadre juridique et institutionnel (Exigence ITIE 2.1)

4.1.2.1 Cadre juridique

Le cadre législatif régissant l'intervention de l'État dans le secteur minier en Guinée est principalement régi par le Code Minier. Ce dernier définit les conditions d'obtention des permis et des autorisations nécessaires, précise les différents types de titres miniers ainsi que leurs attributs respectifs. De plus, il détaille les droits et obligations des détenteurs de ces titres vis-à-vis de l'État, tout en encadrant leur participation aux activités minières. Le Code Minier de Guinée établit également les dispositions fiscales et douanières applicables au secteur minier, avec une fiscalité spécifique pour les entreprises titulaires de permis. Il fixe enfin les règles relatives à l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement, ainsi que le renforcement du contenu local dans le secteur.

Tableau 23 : Cadre juridique du secteur minier en Guinée¹²

Référence	Objet
Lois	
Loi n° L/2011/005/CNT/2011 du 110 août 2011	Portant constitution et gestion du patrimoine minier
Loi n° L/2011/006/CNT/2011 du 09 Septembre 2011	Portant Code Minier de la République de Guinée tel que modifié par la Loi L/2013/053/CNT du 08 avril 2013, portant modification de certaines dispositions du Code Minier
Décrets	
Décret n° D/2011/112/PRG du 11 Avril 2011	Portant attributions et organisation du Ministère de Mines et de la Géologie
Décret n° D/2011/218/PRG/SGG du 11 Août 2011	Portant création d'une société de patrimoine du secteur minier (SOGUIPAMI)
Décret n° D/2012/014/PRG/SGG du 03 Février 2012 ainsi que Décret 233 du 1er juillet 2021	Portant création, attributions et organisation de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives de la République de Guinée
Décret n° D/2012/041/PRG/SGG du 26 Mars 2012	Portant création, Attributions et fonctionnement de la Commission Nationale des Mines
Décret n° D/2014/013/PRG/SGG du 17 janvier 2014	Relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier
Décret n° D/2014/012/PRG/SGG du 17 janvier 2014	Portant gestion des autorisations et des titres miniers
Décret n° D/2014/015/PRG/SGG du 17 janvier 2014	Portant adoption d'un modèle de convention minière type
Décret n° D/2016/163/PRG/SGG du 13 juin 2016	Portant restructuration de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) et adoption de nouveaux statuts
Décret n° D/2017/298/PRG/SGC du 11 novembre 2017	Portant création de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités « ANAFIC »
Décret n° D/2018/009/PRG/SGC	Portant Nomination de hauts cadres à la direction générale de l'ANAFIC
Décret n° D/2021/0059/PRG/CNRD/SGG du 02 Novembre 2021	Portant Tutelle technique de l'ANAIM et de la SOGUIPAMI
Arrêtés	
Arrêté n° A/2005/1571/MMG/SGG	Portant création du Processus de Kimberley
Arrêté n° A/2016/5002/MMG/SGG	Portant mise en place d'une nouvelle procédure cadastrale
Arrêté conjoint n° N°A/2017/6326/MMG/MATD/SGG du 22 novembre 2017	Portant utilisation, contrôle et gestion du FODEL
Arrêté conjoint n° A/2018/5212/MEF/MMG/MB/MAT D/SGS	Portant application de l'article 165 du code minier

¹² <https://mines.gov.gn/ministere/cadre-juridique-reglementaire/>

Référence	Objet
Arrêté conjoint n° A/2018/6497/MB/MATD/CAB	Portant application de l'article 6 du décret D/2017/298/PRG/SGG du 11 Novembre 2017 relatif à la gouvernance de l'ANAFIC
Arrêté conjoint n° A/2018/7932/MMG/MATD/SGG	Portant modalités d'utilisation, de gestion et de contrôle du Fonds de Développement Économique Local (FODEL)
Arrêté conjoint n° AC/2019/089/MMG/MATD/SGG	Portant mise en place, attributions et fonctionnement du Comité Conjoint MMG-MATD de supervision et de contrôle du Fonds de Développement Économique Local (FODEL)
Arrêté conjoint n° AC/2022/1383/MMG/MB/MEFP/SGG	Portant Institution d'un prix de référence applicable à la vente de la Bauxite
Référence de l'arrêté non communiquée	Arrêté portant régime de l'activité artisanale et procédure d'identification des couloirs
Référence de l'arrêté non communiquée	Arrêté portant Autorisation et organisation de l'exploitation mécanisée
Référence de l'arrêté non communiquée	Arrêté portant encadrement de l'exploitation artisanale et mécanisée
Référence de l'arrêté non communiquée	Arrêté portant modèle type de cahier des charges.

Outre les dispositions réglementaires générales, les activités minières en Guinée sont également encadrées par la convention minière, dont les modalités sont définies par le décret n° D/2014/015/PRG/SGG. Ce décret établit un modèle de convention minière type, en spécifiant les conditions de résiliation, de transfert ou de cession de la convention. Conformément à l'article 18 du Code minier, la convention complète les dispositions du Code sans y déroger.

En plus du Code minier, d'autres lois et règlements gouvernent le secteur, parmi lesquels :

- Code Général des Impôts ;
- Code de l'Environnement promulgué par décret D/2019/221/PRG/SGG du 26 juillet 2019 portant promulgation de la Loi/2019/0034/AN du 4 juillet 2019 ; et
- Loi L/2015/007/AN du 25 Mai 2015, portant Code des Douanes.

Les conventions signées avant le code minier 2011

Le Code minier adopté en 2011 préserve les droits de propriété et la validité des titres miniers antérieurs à son adoption. Selon l'article 217 du Code, les conventions minières signées en conformité avec la législation en vigueur à la date de leur signature ne sont pas annulées mais doivent être adaptées aux nouvelles dispositions par le biais d'avenants. Ces avenants, qui modifient les conventions existantes pour intégrer les nouvelles obligations, ne prennent effet qu'après avoir été approuvés par le Conseil des Ministres, signés par le Ministre des Mines, validés par la Cour suprême et ratifiés par l'Assemblée Nationale.

Le décret n° D/2012/045/PRG/SGG du 29 mars 2012, modifié et complété par le décret n° D/2013/098/PRG/SGG du 23 mai 2013 a mis en place le Comité Technique de Revue des Titres et Conventions (CTRTCM). Les conclusions de la revue des titres et conventions minières ont été publiées le 19 avril 2016¹³. Le gouvernement a procédé à la publication des contrats minières ainsi que les amendements sur ce [site](#)¹⁴.

4.1.2.2 Cadre Institutionnel

La gestion et la supervision des activités de prospection et d'exploitation minière en Guinée relèvent du Ministère des Mines et de la Géologie. Ce ministère joue un rôle essentiel dans la promotion des initiatives minières, tout en veillant à la mise en œuvre et au suivi de la politique gouvernementale en matière de ressources minérales. De plus, il est chargé de l'élaboration et de l'application des cadres législatifs et réglementaires encadrant ce secteur stratégique pour l'économie du pays.

En outre, les principales institutions intervenant dans le secteur minier guinéen, ainsi que leurs attributions respectives, sont présentées comme suit :

Présidence de la République : La Présidence de la République intervient dans le secteur minier pour :

¹³ <https://www.itiedoc-guinee.org/wp-content/uploads/2019/04/160419A.pdf>

¹⁴ <https://contrats.mines.gov.gn/?lang=fr>

- Définir, par décret, les structures de gouvernance ;
- Accorder les concessions minières et permis d'exploitation ;
- Modifier les périmètres des titres miniers ou suspendre les droits des titulaires ;
- Classer certaines zones comme fermées et suspendre l'attribution des autorisations et permis.

Le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) : Le MMG est chargé de :

- Concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique minière du gouvernement, en assurant son suivi et son évaluation via ses structures techniques ;
- Signer les arrêtés d'octroi des permis de recherche après avis favorable du Comité Technique des Titres Miniers ;
- Autoriser le transfert, la cession ou l'amodiation des permis d'exploitation et des concessions minières.

La Direction Nationale des Mines (DNM) : Sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie, la DNM est responsable de :

- Le contrôle des activités minières ;
- L'évaluation technique et environnementale avant l'attribution d'un titre minier ;
- L'instruction des demandes de titres miniers et l'évaluation cadastrale ;
- L'organisation et le contrôle de l'exploitation artisanale ;

La délivrance des Autorisations d'exploitation des carrières temporaires

Le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) : Sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie et en collaboration étroite avec la DNM, le CPDM agit comme guichet unique entre les investisseurs et l'Administration. Ses principales missions sont :

- Élaborer la stratégie d'attraction des investissements dans le secteur minier en identifiant les opportunités ;
- Assister les investisseurs dans l'acquisition des titres miniers en fournissant des informations sur l'infrastructure géologique, le cadre réglementaire et la législation ;
- Assurer l'instruction et l'évaluation cadastrale des demandes de permis et donner son avis et ses propositions ;
- Identifier et gérer les domaines miniers ;
- Tenir et mettre à jour le Cadastre minier.

Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) : Sous la tutelle du Ministère du Budget, la BSD est responsable de :

- Met en œuvre la stratégie de l'État dans le secteur minier et publie les statistiques du secteur ;
- Coordonne l'élaboration des politiques et stratégies de développement avec les autres directions techniques ;
- Participe à l'élaboration des Plans nationaux de développement et des Programmes d'investissements publics ;
- Assure la production des statistiques et indicateurs sectoriels ;
- Participe à la recherche de partenariats et de financements pour les programmes et projets° ;
- Évalue l'exécution des volets sectoriels des Plans Nationaux de Développement ;
- Certifie la quantité des minerais destinés à l'exportation par une attestation de conformité.

Le Bureau d'Évaluation de la Quantité et Qualité (BEQQ) : Sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie, le BEQQ supervise et contrôle les quantités et la qualité des produits miniers exportés, tels que la bauxite, le fer et l'alumine. Ses missions sont :

- Évaluer les quantités et la qualité des produits miniers destinés à l'export ;

- Certifier la quantité des minerais destinés à l'exportation par une attestation de cargaison ;
- Établir les statistiques de production et d'exportation des produits miniers ;
- Participer au suivi des barges et au processus d'échantillonnage ;
- Comparer les résultats des évaluations avec les déclarations à l'Administration douanière ;
- Partager les informations avec l'Administration douanière et fiscale pour le calcul de la taxe minière et la détermination du prix de référence de la bauxite ;
- Veiller à la bonne exécution des étapes d'évaluation des quantités et qualité des minerais avant leur exportation ;
- Produire des rapports d'activités périodiques pour l'administration minière ;
- Favoriser la coopération et les échanges d'informations avec les administrations compétentes.

Le Bureau National d'Expertise (BNE) : Sous la tutelle du Ministère des Mines, le BNE évalue les diamants et gemmes destinés à l'exportation, provenant de l'exploitation artisanale, semi-industrielle et des sociétés minières. Ses missions sont :

- Proposer au Ministère les autorisations d'ouverture des Comptoirs d'achat d'or ou de diamant
- Expertiser et évaluer le diamant et autres gemmes ;
- Sceller et conserver ces produits et fournir l'assistance nécessaire à leur exportation ;
- Liquider les redevances et taxes appliquées aux comptoirs d'achats ;
- Collecter les données et suivre l'état du marché pour le Ministère chargé des mines ;
- Tenir les statistiques en poids et en valeur ;

Assurer la formation des nationaux en évaluation des diamants et autres gemmes

Le Fonds d'Investissement Minier (FIM) : Sous la tutelle du Ministère des Mines, le FIM a pour principales missions de :

- Soutenir les activités de recherches géologiques et minières ;
- Favoriser le développement de l'exploitation minière ;
- Améliorer la performance du secteur minier.

Les ressources du FIM sont destinées à financer :

- Les projets de promotion et de développement miniers ;
- Les études, travaux, prestations et missions réalisés dans le secteur minier ;
- La participation de l'État dans un projet minier.

La Société Guinéenne du Patrimoine Minier SA (SOGUIPAMI) : La SOGUIPAMI, entièrement détenue par l'État, est une société anonyme régie par les normes OHADA et soumise à une gestion de droit privé. Selon son décret de création, modifié par le décret D/2015/016/PRG/SGG du 12/02/2015, ses principales missions sont :

- Gérer les participations de l'État dans les sociétés minières ;
- Désigner les représentants de l'État au sein des organes de gestion ou de surveillance et représenter l'État lors des assemblées d'actionnaires ;
- Mettre en œuvre les décisions et orientations stratégiques de l'État, en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'État et en exerçant la mission d'État actionnaire ;
- Évaluer régulièrement la gestion des sociétés minières ;
- Commercialiser, à la demande du gouvernement, la part de l'État dans la production minière
- Participer à la recherche minière en détenant, seule ou en partenariat, des permis de recherche minière à des fins promotionnelles, dans les limites fixées par la loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 instituant le code minier.

L'Agence Nationale D'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) : Conformément au Décret N°D/2016/163/PRG/SGG, qui restructure l'ANAIM et adopte ses nouveaux statuts, l'ANAIM est une société anonyme dotée d'un conseil d'administration. Son rôle principal est :

- La conception, l'étude, le financement, la construction de toutes infrastructures minières nécessaires à l'extraction, au traitement, à la transformation, au transport et à l'évacuation des substances minérales ;
- La délégation, par son conseil d'administration, de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien, de la réparation et du renouvellement des infrastructures minières à tout opérateur agréé.

Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC) : Conformément au Décret N° D/2017/298/PRG/SGC, l'ANAFIC est un Établissement Public à caractère Administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Placée sous la tutelle technique du Ministère des Collectivités Locales et sous la tutelle financière du Ministère du Budget, l'ANAFIC a pour mission de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de financement du développement local. Elle est chargée de :

- Mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour le Fonds National de Développement Local (FNDL) ;
- Financer les projets d'investissement des collectivités locales et des coopérations inter-collectivités éligibles au FNDL et d'assurer leur accompagnement technique ;
- Collecter et inscrire les dotations budgétaires sectorielles affectées aux compétences transférées au FNDL ;
- Réaliser des études et enquêtes pour garantir l'éligibilité des collectivités locales aux conditions du FNDL ;
- Réallouer, par arrêté conjoint des ministères des Collectivités Locales et des Finances, les ressources du FNDL et autres ressources communes, selon un système de péréquation défini dans le manuel de procédures et de gestion du FNDL.

Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF) : Créé par l'arrêté conjoint

N° A/2017/6326/MMG/MATD/SGG du 22 novembre 2017, le CAGF a pour rôle principal la gestion, l'utilisation et le contrôle du Fonds pour le Développement Local (FODEL). Ses principales missions sont :

- L'instauration d'un CAGF dans chaque préfecture minière, composé de représentants de la société civile, des jeunes, des femmes et présidé par le représentant du Comité préfectoral de développement (CPD) ;
- Le versement annuel des paiements par les entreprises sur un compte spécifique du CAGF, qui se charge ensuite du reversement des quotes-parts aux communes selon la clé de répartition définie.

Ministère de l'Environnement et de Développement Durable (MEDD) : Le MEDD est responsable de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'environnement et de développement durable. Ses missions incluent :

- L'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies pour la sauvegarde de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie ;
- Veiller à l'intégration des principes de protection de l'environnement dans les politiques sectorielles ;
- Contribuer au renforcement des capacités techniques des acteurs du secteur ;

Réaliser l'évaluation environnementale, y compris la validation des études d'impact environnemental, en collaboration avec le Comité Technique des Titres Miners et la Commission Nationale des Mines.

La Commission Nationale des Mines : Sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie, la Commission Nationale des Mines est composée de représentants de l'État et de la société civile. Elle participe à l'examen des demandes d'octroi, de renouvellement, de transfert, de prorogation et de

retrait des titres miniers, conformément aux dispositions du Code Minier. Son organisation, sa composition et son fonctionnement sont définis par décret présidentiel.

Le Comité Technique des Titres Miniers (CTTM) : Le CTTM est un comité interne de l'Administration minière, chargé d'examiner les dossiers de demande d'octroi, de renouvellement, de prorogation, de prolongation et de retrait des titres miniers, préparés par le CPDM. Son organisation, sa composition et son fonctionnement sont définis par un arrêté du Ministre en charge des Mines.

4.1.3 Réforme en cours (Exigence ITIE 2.1)

4.1.3.1 Arrêté portant sur l'organisation du Ministère des Mines et de la Géologie

Le décret de mai 2025 redéfinit les missions, l'organisation et les responsabilités du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG), dans une logique de modernisation institutionnelle, de renforcement de la gouvernance extractive et d'alignement avec les principes de transparence et de redevabilité, notamment dans le cadre de l'ITIE.

- **Missions et attributions générales du MMG**

Le décret élargit les compétences du MMG, en lui confiant la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la politique minière et géologique de l'État. Il encadre les missions stratégiques du ministère : gestion des titres miniers, supervision du cadastre, promotion des investissements, politique de contenu local, certification des réserves, suivi des opérations minières, gestion des bases de données statistiques et supervision des établissements publics sous tutelle. Le texte insiste sur le respect des engagements internationaux de la Guinée, en particulier ceux relatifs à la gouvernance responsable du secteur, à la transparence, à l'environnement, aux droits des communautés et à la lutte contre la corruption.

- **Organisation administrative et fonctionnelle**

Le ministère est structuré en quatre niveaux : le cabinet ministériel, les directions générales, les services d'appui et directions déconcentrées. Trois directions générales techniques sont créées :

- La Direction Générale du Cadastre Minier (DGCM), chargée de la gestion, de l'octroi et du suivi des titres miniers ;
- La Direction Générale de la Politique et des Projets Miniers (DGPPM), responsable de la planification, de la stratégie sectorielle et de la politique d'industrialisation minière ;
- La Direction Générale du Contrôle et de l'Appui aux Collectivités Minières (DGCACM), qui veille à la régularité des opérations minières, au contrôle sur le terrain et à la redistribution équitable des revenus.

L'organisation prévoit aussi un Secrétariat Général, une Inspection Générale des Services, un Service de Communication et un Bureau de Stratégie et de Développement. Le décret renforce ainsi les capacités internes du ministère à piloter la réforme du secteur et à produire des données fiables pour l'analyse.

- **Gouvernance minière, transparence et lien avec l'ITIE**

Le décret intègre explicitement les exigences de transparence et de bonne gouvernance. L'article 11 mentionne expressément l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) comme structure consultative associée aux missions du MMG, confirmant son rôle dans la production de données, la certification des flux et la coordination des parties prenantes. Le ministère est également chargé de promouvoir un environnement minier responsable, fondé sur la transparence contractuelle, le suivi des obligations sociales et environnementales et la participation des collectivités. Cette architecture vise à mieux arrimer la politique minière nationale aux standards internationaux, à anticiper les exigences de la transition énergétique et à renforcer la redevabilité du secteur.

4.1.3.2 Arrêté modifiant la procédure d'octroi des titres miniers

Nous comprenons qu'un arrêté régulant l'octroi de License est en cours de préparation. Le CPDM a entamé la préparation d'un projet d'arrêté et a entamé des discussions. Le CPDM a engagé des discussions avec les différentes parties prenantes afin d'amender la procédure. Actuellement le projet d'arrêté a été envoyé au département juridique du ministère pour consultation.

Nous avons obtenu et analysé le projet d'arrêté de la part du CPDM. De manière générale, la nouvelle procédure proposée traite en détail les différentes phases de la procédure d'octroi, de renouvellement, de prolongation, de transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers. Les éléments constituant les dossiers, les instances en charge de chaque phase de la procédure ainsi que les délais de traitement sont clairement présentés et détaillés dans ledit projet d'arrêté. Nous présentons ci-dessous les principales dispositions du projet d'arrêté et un aperçu des changements en comparaison avec la procédure actuellement en vigueur :

- L'article 4 précise qu'à la fin de la validité d'un titre minier ou autorisation, le détenteur a la possibilité de demander le renouvellement ou la prolongation dudit titre ;
- L'article 5 détaille de manière exacte le contenu du dossier à déposer pour chaque type de titre minier. A titre d'exemple, le dossier pour l'obtention du Permis de Recherche Minière Industrielle ou Semi Industrielle devrait inclure, entre autres, les éléments suivants :
 - RCCM ;
 - NIF ;
 - Pièces d'identification en cours de validité (Carte d'identité ou Passeport) ;
 - Preuve des capacités techniques disponibles : capacités propres ou dans le cadre d'un partenariat (Moyens techniques disponibles, Diplômes professionnels ou CV du personnel technique et administratif, Expériences en projets de recherches ou d'exploitation similaires) ;
 - Preuves de capacité financière du requérant : Attestation bancaire avec solde de la société ou du partenaire (accompagné d'un acte de partenariat notarié) et le relevé bancaire des douze derniers mois ;
 - Bilan d'ouverture ou Etats financiers au moins du dernier exercice comptable certifiés par un Expert-Comptable agréé, respectant les normes et principes de l'OHADA révisé, Engagements financiers...
- L'article 10 précise que le secrétariat du cadastre est assuré par le CPDM et que le Comité Technique des Titres Miniers (CTTM) étudie le dossier pour avis final ;
- L'article 14 précise qu'après avis favorable du CTTM, le dossier est transmis à la Commission Nationale des Mines (CNM) pour évaluation du dossier ;
- L'article 17 précise que le CPDM ou la CNM informe le soumissionnaire de la décision d'octroi et de rejet. Le CPDM prépare et informe le soumissionnaire de l'avis de recouvrement des droits fixes et de la Taxe Superficiaire. Le soumissionnaire a un délai de 30 jours calendaire (Permis de recherche, autorisations d'exploitations de carrière) ou 45 jours (permis d'exploitation et concession minière) pour effectuer le paiement, sous peine d'annulation du titre minier ou d'autorisation.

4.1.3.3 Projet de digitalisation de la procédure d'octroi des licences

Le Ministère des Mines et de la Géologie, à travers le Ministre des Mines, a engagé des discussions avec un consultant en charge du développement et de la maintenance du Système Cadastre Minier. L'objectif principal de cette mission était de diagnostiquer les procédures cadastrales utilisées actuellement dans l'instruction des nouvelles demandes et des demandes de renouvellement des titres miniers et des autorisations, afin d'analyser la faisabilité technique et juridique de leur automatisation dans le Système de Cadastre Minier (SCM) Landfolio de Guinée. Le CPDM en étroite collaboration avec le service informatique du Ministère des Mines et de la Géologie, a travaillé avec l'équipe de Spatial Dimension pour la migration des données du système de cadastre minier à un serveur cloud. Cette migration a facilité l'accès aux utilisateurs de Landfolio.

Le ministère a entamé le Projet de e-Gouvernement. L'objectif est de permettre aux promoteurs de soumettre leurs demandes de titres miniers et autorisations et de procéder au paiement des frais d'instruction et de Droits Fixes en ligne. La mise en place de cette plateforme digitale vise à moderniser la gestion des listes minières en réduisant de manière efficace et efficiente le délai de traitement des demandes d'approbation des sociétés.

Selon le CPDM, toutes les demandes de titres miniers seront faites sur le site <http://www.damanda.gov.gn> le lancement officiel de cette plateforme de gestion digitale des titres miniers dénommée "damanda" a eu lieu le 20 Décembre 2025.

4.1.3.4 Projet de Taxe Carbone

Les autorités guinéennes sont en train d'étudier la possibilité d'introduire une taxe carbone dans le secteur minier, dans le cadre d'une stratégie visant à mobiliser 4,3 milliards de dollars pour financer des projets de développement. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de réguler l'impact environnemental des activités minières, tout en consolidant une économie verte et durable.

Le Premier ministre guinéen, à l'époque Bernard Goumou, a indiqué que le gouvernement explore les modalités d'application de cette taxe, qui vise à compenser les émissions de carbone et les destructions de la couverture végétale causées par les sociétés minières. L'objectif est de réduire les risques de pollution et d'atténuer les impacts sur la santé publique, tout en préservant le potentiel écologique du pays. Cela s'inscrit également dans une politique plus large de promotion d'une économie bleue et verte.¹⁵

4.1.3.5 Organisation du secteur minier artisanal

Le 14 octobre 2024, quatre arrêtés ont été signés et approuvés qui ont pour objectif la régulation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Guinée. Les arrêtés se présentent comme suit :

- Arrêté portant régime de l'activité artisanale et procédure d'identification des couloirs ;
- Arrêté portant Autorisation et organisation de l'exploitation mécanisée ;
- Arrêté portant encadrement de l'exploitation artisanale et mécanisée ; et
- Arrêté portant modèle type de cahier des charges.

4.1.4 Cadre fiscal (Exigence ITIE 2.1)

La fiscalité des activités minières en Guinée repose sur plusieurs instruments, notamment les redevances minières (taxe à l'extraction), l'impôt sur les bénéfices, la participation étatique au capital et les retenues fiscales. Les entreprises minières sont soumises à une fiscalité spécifique, régie par le Code Minier de 2011 amendé par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013¹⁶ et une fiscalité de droit commun, régie par le nouveau Code Général des Impôts (tel qu'amendé par la Loi L/2021/032/AN du 04 Juillet 2021 portant Code général des Impôts applicables à partir du 1^{er} janvier 2022)¹⁷ et le Code des Douanes¹⁸.

Le tableau ci-dessous présente les principaux impôts et taxes spécifiques au secteur minier, tels que prévus par le Code Minier, applicables aux sociétés et aux personnes physiques détentrices d'un titre minier, lesquels peuvent différer de ceux prévus dans les conventions minières spécifiques.

¹⁵ <https://www.bloomberg.com/news/articles/2024-02-15/guinea-talks-carbon-tax-on-mines-as-it-seeks-4-3-billion-loans?leadSource=uverify%20wall>

¹⁶ <https://mines.gov.gn/wp-content/uploads/2023/08/L-2013-N053.pdf>

¹⁷ <https://mbudget.gov.gn/wp-content/uploads/Code-General-des-Impots.pdf>

¹⁸ <https://dgd.gov.gn/wp-content/uploads/2024/02/CODE-DES-DOUANESDE-GUINEE.pdf>

Tableau 24 : Principaux impôts et taxes spécifiques au secteur minier

#	Fiscalité minière	Modalités	Référence
I. Droits fixes et redevances			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers et autorisations	Entre 500 et 5 000 USD selon le type de permis	Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prolongation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.
2	Droits fixes sur les titres miniers et Autorisations minières	Droits fixes sur les Titres miniers (Octroi, renouvellement et transfert) : - Permis de recherche (entre 15 et 67 USD/km² selon la substance) - Permis d'exploitation (entre 3 500 et 30 000 USD/km² selon la substance et la nature de l'exploitation (industrielle ou semi-industrielle)) - Concession minière entre 4 000 et 12 500 USD/km² selon la substance. Droits fixes sur les Autorisations minières (Octroi, renouvellement et transfert) : - Autorisation de recherche de carrières 250 USD/km². - Autorisation d'exploitation des carrières entre 2 500 et 6 500 USD/km².	Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prolongation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.
3	Redevance superficielle annuelle (Paiements internationaux)	Permis de recherche minière : entre 10 et 20 USD ; Permis d'exploitation industrielle et semi-industrielle : entre 75 et 100 USD ; Concession minière entre 150 et 300 USD ; Autorisation d'exploitation de carrières : 2 000 000 GNF/ha lors de l'octroi et 3 000 000 GNF/ha pour le renouvellement.	Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prolongation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.
4	Redevance annuelle pour la commercialisation du Diamant et de l'Or	Diamant : - Redevance Comptoirs d'Achat : 25 000 USD/an en devises ; - Redevance pour Acheteur - Mandataire : 3 000 \$ US/an en devises ; - Redevance Collecteur 3 000 000 GNF/an ; Or : - Redevance Comptoir : 25 000 000 GNF/an ; - Redevance acheteur : 5 000 000 GNF/an ; - Redevance Collecteur : 2 500 000 GNF/an.	Article 43 à 48 de la Loi de Finances pour l'année 2011.
5	FODEL	Bauxite et Fer : 0,5% du chiffre d'affaires annuel hors taxe. Autres substances :	Le décret n° D/2017/285/PRG/SGG

#	Fiscalité minière	Modalités	Référence
		1% du chiffre d'affaires annuel hors taxe.	
II. Taxe à l'extraction et à l'exportation minière			
1	Taxe sur les substances de carrières	Entre 0,5 et 2 USD/M ³ selon la substance extraite.	Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prolongation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.
2	Taxe sur l'extraction des Substances minières autres que les Substances précieuses	Assiette selon l'estimation faite par le Bureau National d'Expertise (BNE) : Diamant brut : - 5% pour la production industrielle ; - 3% pour la production semi-industrielle. Autres pierres précieuses : (Emeraude, Rubis, Saphir etc.) et autres Pierres Gemmes : - 2% pour la production industrielle ; - 1,5% pour la production semi-industrielle	Article 161 du Code Minier 2011 Amendé.
3	Taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux	Le taux de la taxe sur l'extraction des métaux Précieux est fixé à cinq pour cent (L'assiette de la taxe est la valeur du lingot telle que déterminée à la pesée à la Banque Centrale de Guinée en tenant compte de la pureté du métal précieux et du cours du métal précieux extrait au Fixing de l'après-midi à Londres.	Article 161-I du Code Minier 2011 Amendé.
4	Taxe à l'exportation sur les Substances minières autres que les Substances précieuses	L'assiette de la taxe à l'exportation sur les Substances minières est la valeur qui est déterminée en fonction de la teneur, du poids des Substances minières exportées et de l'indice de prix applicable aux Substances minières exportées, le taux applicable : - Fer : 2% ; - Bauxite : 0,075% ; - Métaux de base (Cuivre etain, Nickel, Zinc) : 2%.	Article 163 du Code Minier 2011 Amendé.
5	Taxe à l'exportation sur les Pierres précieuses et autres Pierres Gemmes	L'assiette de la taxe à l'exportation sur les Pierres précieuses et Pierres Gemmes est la valeur des Pierres précieuses et Pierres Gemmes exportées. Cette valeur est déterminée par le Bureau National d'Expertise (BNE) en fonction de la qualité des pierres et de leur carat. Le taux applicable est : - Diamant brut : 3% ; - Autres Pierres précieuses (Emeraude, Rubis, Saphir) et autres Pierres Gemmes : 1,5%. Toutefois, le taux de cette taxe à l'exportation est diminué de moitié si les Pierres précieuses ou Pierres Gemmes sont exportées après avoir été taillées en Guinée.	Article 163-II du Code Minier 2011 Amendé.

#	Fiscalité minière	Modalités	Référence
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, de Pierres précieuses et autres Pierres Gemmes	Or : Le taux de la taxe est (1%), la valeur de référence pour le calcul de cette taxe étant le cours d'achat de l'or par la BCRG ; Diamant : Valeur fixée par les experts du BNE: - 3% pour une valeur unitaire inférieure à 500 000 USD ; - 5% pour une valeur supérieure à 500 000 USD. Autres pierres précieuses et pierres gemmes : Valeur fixée par les experts du BNE: - 1,5% pour une valeur unitaire inférieure à 500 000 USD ; 5% pour une valeur supérieure à 500 000 USD.	Article 164 du Code Minier 2011 Amendé.
7	Redevance BCRG sur la commercialisation de l'Or	Redevance de la BCRG pour réception, conservation et transport sécurisé jusqu'à l'aéroport de chaque exportation d'Or. Le Tarif est de 500 USD par opération payable en GNF au cours du jour.	Circulaire de la BCRG : Conditions de commercialisation et exportations de l'or selon la BCRG ¹⁹ .
8	Régime de taxation des exportations des comptoirs d'achat d'or	- Poursuite en 2021 de la suspension temporaire du régime de taxation des exportations des comptoirs d'achat d'or avec suppression des commissions/frais perçus par la BCRG qui a été décidée en 2016.	Lettre officielle du 12 février 2016 du Ministre du Budget au Gouverneur de la BCRG.
III. Autres contributions ou paiements			
1	Contribution au développement local (Paiements infranationaux)	Contribution fixée par un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par le titulaire d'un titre minier selon une Convention de Développement Local avec la Communauté locale résidant sur ou à proximité immédiate de son Titre d'exploitation minière. Elle est fixée à : - 0,5% du chiffre d'affaires de la société réalisé sur le Titre minier de la zone pour les substances minières de catégorie 1 ; et - (1%) pour les autres substances minières.	Article 130 du Code Minier 2011 Amendé.
2	Impôt sur la plus-value de cession de titres miniers	Toute cession d'un Permis d'exploitation, d'une Concession minière ou d'une Autorisation d'exploitation de substances de carrières est notamment taxée selon le régime des plus-values. L'assiette de cette plus-value est la différence entre le prix de cession du Titre minier ou de l'Autorisation stipulé dans l'acte de cession et la valeur nette comptable de ce Titre minier ou de cette Autorisation. Conformément aux dispositions de l'article 92 du CGI, la plus-value ou la moins-value constatée est traitée et	Article 91-II du Code Minier 2011 Amendé. Article 92 du CGI.

¹⁹ <https://www.invest.gov.gn/document/conditions-de-commercialisation-de-l-or>

#	Fiscalité minière	Modalités	Référence
3	Cotisations sociales (CNSS)	taxée comme un résultat ordinaire. Le taux de cotisations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale actuel est de 23% reparti comme suit : • 18% représentant la part patronale ; • 5% représentant la part ouvrière.	Code de Sécurité Sociale.

Le tableau ci-dessous résume les principaux impôts et taxes de droit commun applicables aux sociétés minières :

Tableau 25 : Principaux impôts et taxes de droit commun applicable au secteur minier

Principaux impôt et taxes de Droit commun	Droit commun	Référence	Particularités pour le secteur minier
Impôt sur les sociétés (IS)	35% du bénéfice imposable pour les personnes morales exerçant des activités en Guinée ou y possédant des biens sans y avoir leur siège social.	Article 228 et 229 du Code Général des Impôts (CGI)	30% pour les sociétés, titulaires d'un Titre d'exploitation minière (article 229 du CGI).
Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	Le bénéfice net est établi sous déduction de tous frais ou charges qui satisfont aux conditions de déductibilité est soumis au barème prévu à l'article 91 et suivants du CGI	Article 32 du CGI	30% pour les titulaires d'un Titre d'exploitation minière (article 176 du Code minier).
Taxe sur les salaires	6% du montant global des traitements, salaires, indemnités et émoluments effectivement payés par eux à l'ensemble du personnel, y compris les avantages en argent et en nature, après déduction, le cas échéant, des cotisations pour les prestations familiales.	Article 201 du CGI	
Taxe sur la valeur ajoutée	Sont soumises à la TVA de 18% les opérations relevant d'une activité économique qui constituent une importation, une livraison de biens ou une prestation de services, effectuées sur le territoire de la République de Guinée à titre onéreux. 0% le taux de TVA applicable aux exportations.	Article 373 du CGI.	En phase d'exploitation, les titulaires d'un Titre d'exploitation minière bénéficient de l'exonération de la TVA à l'importation des biens d'équipement figurant sur la liste minière visée par la première catégorie prévue à l'article 167 du Code Minier (article 176 du Code Minier).
Contribution Foncière Unique (CFU)	La Contribution Foncière Unique (CFU) est due par les personnes physiques ou morales possédant des propriétés foncières bâties au 1er janvier de l'année d'imposition. 5% de la valeur locative annuelle pour les immeubles à usage d'habitation occupés par les propriétaires ; 10% de la valeur locative pour les immeubles à usage professionnel occupés par les propriétaires ; et	Article 265 du CGI (LF 2017, article 13)	Les titulaires d'un Titre d'exploitation minière qui entrent en phase d'exploitation, bénéficient pendant trois (3) ans à compter de la Date de la première production commerciale, de l'exonération (Article 175 du code minier).

Principaux impôt et taxes de Droit commun	Droit commun	Référence	Particularités pour le secteur minier
	15% de la valeur locative annuelle pour les immeubles en location.		

Le détail des impôts et taxes est présenté en Annexe 16 du présent rapport.

4.1.4.1 Organisation de la DGI

Dans le cadre du renforcement de l'organisation de l'administration fiscale, un nouvel arrêté ministériel a été adopté en 2025 portant organisation et attributions de la Direction Générale des Impôts (DGI). Cet arrêté précise les missions de la DGI en matière d'assiette, de contrôle, de recouvrement et de contentieux des impôts, taxes et droits de l'État, y compris ceux issus du secteur extractif. Il définit également la structuration interne de la DGI, en distinguant les directions techniques, les services spécialisés et les services déconcentrés chargés de la mise en œuvre de la politique fiscale. Cette réorganisation vise à améliorer la performance de l'administration fiscale, la fiabilité des données et la mobilisation des recettes publiques. Bien que ce texte soit postérieur à l'exercice 2023, il permet de contextualiser le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la gestion des recettes fiscales minières en Guinée.

- **Missions et attributions de la DGI**
L'arrêté de 2025 clarifie et élargit les missions de la Direction Générale des Impôts (DGI), affirmant son rôle en tant que pilier stratégique de la mobilisation des ressources internes. La DGI est désormais chargée non seulement de l'assiette, du contrôle et du recouvrement des impôts, mais également de la proposition et de la mise en œuvre de la politique fiscale de l'État. Elle se voit confier des attributions renforcées en matière d'analyse des recettes, de conception de réformes fiscales, d'élargissement de l'assiette, ainsi que de modernisation des procédures. Cette évolution confirme la volonté des autorités de faire de la DGI une administration de pilotage fiscal plus proactive, outillée pour améliorer la performance et la transparence du système fiscal guinéen.
- **Organisation et fonctions clés de l'administration fiscale**
Le nouvel arrêté réorganise en profondeur la structure interne de la DGI en instaurant une architecture fonctionnelle modernisée et plus hiérarchisée. Il crée des directions centrales spécialisées autour des missions stratégiques : législation et politique fiscale, gestion des grandes et moyennes entreprises, contrôle fiscal, recouvrement, fiscalité foncière, informatique, ressources humaines, communication etc. Cette structuration vise une meilleure segmentation des contribuables et une spécialisation accrue des équipes, favorisant efficacité, traçabilité et responsabilisation. Le texte renforce également les fonctions transversales de pilotage, d'audit interne, de coordination et de réforme, en ligne avec les standards internationaux d'administration fiscale. L'ensemble témoigne d'une professionnalisation accrue de l'organisation, alignée sur les principes de performance, de redevabilité et de bonne gouvernance.
- **Organisation territoriale et production des données fiscales**
L'arrêté consacre une organisation déconcentrée plus affirmée de la DGI, avec la structuration d'un réseau territorial complet : directions régionales, centres des impôts, services préfectoraux et communaux. Cette organisation territoriale vise à rapprocher l'administration des contribuables, à renforcer le contrôle de proximité et à améliorer le recouvrement à la base. Chaque structure locale dispose de compétences clairement définies

et d'un encadrement hiérarchique cohérent, facilitant la remontée et l'exploitation des données fiscales. Le texte met également l'accent sur la modernisation des systèmes d'information, afin de garantir la fiabilité des données collectées et leur centralisation pour une meilleure analyse et un meilleur pilotage fiscal. Cette orientation répond aux exigences de transparence et de traçabilité, notamment dans le cadre des obligations ITIE.

4.1.4.2 Les clauses de stabilisation des régimes fiscaux et douaniers

Les clauses de stabilisation en Guinée Conakry jouent un rôle clé dans le cadre juridique et fiscal des projets miniers, garantissant une stabilité aux investisseurs face à d'éventuelles modifications législatives et réglementaires. Ces clauses sont généralement incluses dans les conventions minières signées entre l'État et les entreprises extractives pour protéger les investisseurs contre des changements défavorables dans les lois fiscales, douanières ou sectorielles pendant une durée déterminée.

Le chapitre XII du code minier 2011²⁰ amendé « stabilisation des régimes fiscaux et douaniers » permet l'insertion de clauses de stabilisation dans les conventions minières. Ces clauses offrent aux titulaires de titres miniers une certaine stabilité des conditions économiques et financières, en gelant les dispositions fiscales et douanières applicables au moment de la signature de la convention pour une période de 15 ans pour les Titres d'exploitation minière.

Nous présentons ci-dessous les principales dispositions de ces clauses pour les pour les Titre d'exploitation minière les plus significatives :

Tableau 26 : Principales dispositions des clauses de stabilisation des concessions minières

Contrat et année de signature	Clause(s) de stabilisation
Dynamic Mining, International Gulf ZFC, Exploitation Permit/License, 2018	Article 34 : stabilisation du régime fiscal et douanier
AMC, Alliance Mining Commodities, Concession, 2010	Article 32 : « À la fin de la période de stabilisation, de 25 ans, un nouveau régime fiscal et douanier sera négocié. » Article 31 : stabilisation de la législation en vigueur notamment douanière et fiscale, qui a pour conséquence d'augmenter directement ou indirectement les charges fiscales ou douanières ne seront pas applicables à la société.
Bel Air Mining, Alufer Mining, Alufer Mining Limited, Concession, 2016	Article 33 : pour une durée de 15 ans, domaine fiscal, douanier et en matière de change.
La Société des Bauxites de Guinée, SBG Bauxite and Alumina N.V., Concession, 2018	Article 34 : Pour une période de 25 ans, toute modification des impôts avec effet négatif pour l'investisseur n'est pas applicable.
CDM, Compagnie de Développement des Mines Internationales Henan - Chine /Guinée, La Société de Développement des Mines internationales du Henan, SA, Concession, 2008	Article 25 : stabilisation du régime douanier et fiscal pendant la durée deremboursement des emprunts.
Fria, Bauxite Kimbo S.A.U, Bauxite Kimbo Limited, Concession Agreement, 2018	Article 33 : pour une durée de quinze ans, stabilité des conditions fiscales et douanières.

²⁰ https://mines.gov.gn/wp-content/uploads/2023/08/Code_Minier_2011_amende_2013_bilingue_FR-EN.pdf

Contrat et année de signature	Clause(s) de stabilisation
COBAD, Compagnie des Bauxites de Dian-Dian, Rusal, Concession, 2001	Article 20 : Les modifications apportées notamment au code minier ne sont pas applicables sans accord préalable de l'investisseur. Il est par ailleurs stipulé que toute législation d'application générale est étendue à l'investisseur si elle lui est favorable
Friguia, Compagnie des Bauxites de Kindia, Rusal, Annex, 2017	Article 17 : stabilisation de la législation fiscale et douanière, pendant la durée d'exécution de la convention.
Chalco Guinea Company S.A, Société Portuaire, Chalco Hong Kong Limited, Convention Minière, 2018	Article 32.2 : pendant une durée de quinze ans, stabilité fiscale douanière et en matière de change
GAC, Guinea Alumina Corporation, Global Alumina, Concession, 2004	Article 22 : maintien des avantages économiques et financiers et des conditions fiscales et douanières prévus par la présente Convention pour toute la durée du Projet
Santou, Guinea Evergreen Mining Intelligence SA, TBEA Co Ltd, Concession Agreement, 2017	Article 4.3 : stabilisation du régime fiscal, douanier et des conditions financières.
CPI, China Power Investment Corporation, Concession, 2013	Article 31 : stabilisation fiscale et douanière pendant une période de 25 ans.
CBK, Compagnie des Bauxites de Kindia, Rusal, Concession, 2000	Article 14 : stabilisation fiscale et douanière. Respect des dispositions économiques, financières et des conditions fiscales et douanières visées à l'article 20

4.1.5 Octroi et transfert de licences du secteur minier (Exigence ITIE 2.2)

4.1.5.1 Octroi de licences minières

Les dispositions du Code Minier exigent l'obtention au préalable d'un titre minier avant l'exercice de toute activité minière. A cet égard, le Code minier distingue les titres miniers suivants :

Tableau 27 : Type de titres miniers

Titres	Durée	Droits conférés
Carte individuelle de prospecteur	Accordée pour une période maximale de six (6) mois, renouvelable une seule fois dans les mêmes conditions pour une durée équivalente.	Délivrée aux personnes physiques de nationalité guinéenne souhaitant prospecter artisanalement des substances minérales au sein d'une préfecture déterminée. Elle équivaut à une autorisation de reconnaissance artisanale.
Autorisation de reconnaissance	Accordée pour une durée maximale de six (6) mois, renouvelable une seule fois selon les modalités d'attribution initiales.	Permet à son titulaire de mener des travaux de reconnaissance d'indices de substances minières dans les zones non classées comme fermées ou déjà couvertes par un autre titre minier pour la même substance.
Autorisation de recherche de carrières	Valable pour une année et renouvelable deux (2) fois maximum, chaque renouvellement ne dépassant pas une année.	Autorise la recherche de substances de carrières sur une superficie limitée à la préfecture concernée.

Titres	Durée	Droits conférés
Autorisation d'exploitation artisanale	Valable pour une période maximale d'un an, renouvelable plusieurs fois sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.	Permet la prospection et l'exploitation des substances spécifiées sur un périmètre limité à 1 hectare pour le diamant et ½ hectare pour l'or. La profondeur d'exploitation est limitée à 30 mètres (exploitation par gradins) ou 15 mètres (exploitation par fouilles). Un postulant peut obtenir jusqu'à trois autorisations pour le diamant et deux pour l'or.
Autorisation d'exploitation de carrières	Carrières permanentes : Valable pour deux (2) ans, renouvelable plusieurs fois par périodes équivalentes. Carrières temporaires : Valable pour six (6) mois, renouvelable une seule fois. En cas de justification de poursuite, la carrière temporaire peut devenir permanente et être soumise aux dispositions des carrières permanentes.	Confère un droit exclusif de recherche et d'exploitation des substances minières spécifiées dans le périmètre défini.
Permis de recherche	Recherche industrielle : Accordé pour une période initiale maximale de trois (3) ans. Recherche semi-industrielle : Accordé pour une période initiale maximale de deux (2) ans.	Permet la recherche exclusive des substances spécifiées dans les limites du périmètre défini. Pendant la période de validité, seul le titulaire peut obtenir un permis d'exploitation ou une concession minière pour les gisements identifiés dans ce périmètre. Les superficies autorisées sont : 500 km ² pour la bauxite et le fer (recherche industrielle). 100 km ² pour les autres substances (recherche industrielle). 16 km ² pour les substances en exploitation semi-industrielle.
Permis d'exploitation	Exploitation industrielle : Maximum de quinze (15) ans. Exploitation semi-industrielle : Maximum de cinq (5) ans.	Confère un droit exclusif de reconnaissance, de recherche, d'exploitation et de libre disposition des substances spécifiées, sans limitation de profondeur, dans le périmètre défini.
Concession minière	Maximum de vingt-cinq (25) ans.	Permet l'exploitation exclusive des gisements spécifiés dans le périmètre sans limitation de profondeur. La concession entraîne le retrait de tout permis de recherche ou d'exploitation antérieur sur la même superficie.

Zones de réserves stratégiques :

Les Zones de Réserves Stratégiques qui sont soustraites de toute activité minière et ne font l'objet ni de Zones Promotionnelle, ni d'attribution de Titres miniers. Ces zones sont définies par l'Etat pour limiter la surexploitation à court terme des richesses minières du pays. Ils ne feront l'objet de Titres miniers à aucune société de droit public ou privé et aucune activité minière ne pourra y être exercée aussi longtemps qu'elles garderont ce statut (article 5 du code minier de 2011 amendé).

4.1.5.2 Modalités d'attribution des licences

L'octroi des permis et des autorisations est régi en premier lieu par le Code Minier. À partir du 1^{er} septembre 2016, l'arrêté A/2016/5002/MMG/SGG a mis en place une procédure pour l'octroi des licences. Cette procédure définit les modalités d'examen des demandes formulées par les personnes physiques et morales en vue de l'obtention d'un titre minier.

e) Différentes procédures d'octroi

Procédure du premier demandeur

Tel que prévu par le Code minier, la première modalité d'attribution²¹ est spécifique pour les périmètres sans informations géologiques ou avec des informations géologiques ne permettant pas d'identifier un Gisement : « le premier demandeur bénéficie du titre » ;

Procédure d'appel d'offres

La deuxième modalité d'attribution²² stipulée par le Code minier spécifie que : « pour les périmètres déjà prospectés, renfermant un gisement connu ou suscitant l'intérêt de plusieurs sociétés, la procédure d'attribution est faite par appel à la concurrence compétitif et transparent selon des règles à définir dans les textes réglementaires et approuvé par la Commission Nationale des Mines. L'appel d'offre est conclu dans un délai maximum d'un an à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté du Ministre portant réservation du Gisement à soumettre à l'appel d'offre. La procédure d'appel d'offres est ouverte par décret du Président de la République sur proposition du Ministre en charge des Mines et la mise sur le marché des Périmètres déjà prospectés, en vue de l'octroi d'un Permis de recherche doit faire l'objet d'une publication dans au moins deux journaux de large diffusion et cela au moins 45 jours avant la date limite de dépôt des offres. Sur proposition du Ministre en charge des Mines, un Décret du Président de la République ouvre l'appel d'offres.

f) Procédure d'appel d'offres

Le CPDM ne nous a pas informé d'une procédure d'appel d'offre a été mises en place durant l'exercice 2023.Selon

Modalité d'octroi des titres miniers

Les modalités d'octroi par nature de permis se résument comme suit :

Tableau 28 : Modalités d'octroi des titres miniers

Titres	Actes d'octroi	Modalités d'octroi
Autorisation de Reconnaissance / Carte de prospecteur	Décision du Directeur National des Mines	Sur proposition du CPDM à la suite d'une demande de reconnaissance adressée au Directeur National des Mines ²³ .
Autorisation de recherche des carrières	Décision du Directeur National des Mines	Sur proposition du CPDM à la suite d'une demande de reconnaissance adressée au Directeur National des Mines et après un avis favorable du Comité Technique des Titres ²⁴ .
Autorisation d'exploitation artisanale	Par arrêté du Ministre en charge des Mines	Sur demande adressée au Ministre en Charge des Mines et déposée à la Direction Nationale des Mines qui assure l'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale ²⁵ .
Autorisation d'exploitation des	Par arrêté du Ministre en charge des Mines pour	Après Avis de la Commission Nationale des Mines et des collectivités locales

²¹ Article 22 du Code Minier

²² Article 22 du Code Minier

²³ Article 43 du Code Minier

²⁴ Article 47 du Code Minier

²⁵ Article 54 du Code Minier

Titres	Actes d'octroi	Modalités d'octroi
carrières	l'autorisation d'exploitation permanente des carrières. Décision du Directeur National des Mines pour l'autorisation d'exploitation temporaire des carrières	concernées à la suite d'une demande d'autorisation d'exploitation de carrières adressée à la Direction Nationale des Mines qui se charge de l'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale, comprenant une évaluation technique et environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines en rapport avec le Comité Technique des Titres ²⁶ . Sur proposition du Directeur Préfectoral des Mines à la suite d'une demande d'autorisation d'exploitation des carrières adressée à la Direction Nationale des Mines qui se charge de l'instruction et l'évaluation cadastrale, comprenant entre autres une étude d'impact environnemental et social en rapport avec le Comité Technique des Titres ²⁷ .
Permis de recherche	Par arrêté du Ministre en charge des Mines	Octroi sur recommandation du CPDM et après avis favorable du Comité Technique des Titres, au demandeur ayant présenté une demande conforme aux exigences du Code Minier et possédant les capacités techniques et financières suffisantes, ainsi que des engagements de travaux et de dépenses jugées acceptables ²⁸ . Le Permis d'exploitation industrielle ou semi-industrielle est accordé de droit, à une société de droit Guinéen, après avis favorable de la Commission Nationale des Mines, au titulaire du Permis de recherche ayant respecté les obligations qui lui incombent en vertu du Code Minier et présenté une demande conforme à la réglementation, au moins trois mois avant l'expiration de la période de validité du Permis de recherche en vertu duquel elle est formulée.
Permis d'exploitation	Par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge des Mines.	L'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale sont assurées par le CPDM. L'évaluation technique et environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines et du Ministère de l'Environnement en rapport avec le Comité Technique des Titres et la Commission Nationale des Mines ²⁹ .
Concession minière	Par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge des Mines.	La Concession minière est accordée de droit, à une société de droit Guinéen après avis favorable de la Commission Nationale des Mines, au titulaire du Permis de recherche ayant respecté les obligations qui lui incombent en vertu du Code Minier. Cette demande doit être présentée au moins trois mois avant l'expiration de la période de validité du Permis de recherche en vertu duquel elle est formulée. L'instruction de la demande et

²⁶ Article 69 du Code Minier

²⁷ Article 69 du Code Minier

²⁸ Article 22 du Code Minier

²⁹ Article 30 du Code Minier

Titres	Actes d'octroi	Modalités d'octroi
		l'évaluation cadastrale sont assurées par le CPDM. L'évaluation technique et environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines et du Ministère de l'Environnement en rapport avec le Comité Technique des Titres et la Commission Nationale des Mines ³⁰ .

G) Les critères techniques et financiers d'octroi :

L'arrêté A/2016/5002/MMG/SGG du 1er septembre 2016 clarifie les exigences techniques et financières pour l'octroi des permis de recherche. L'examen du modèle de fiche d'évaluation utilisé par le Comité Technique des Titres met ensuite en évidence les critères appliqués pour l'analyse des dossiers. Ces critères sont les suivants :

Tableau 29 : Critères techniques et financiers d'octroi sur le plan pratique

Permis de recherche minière	Octroi
	Constitution du dossier
	• Attestation de paiement des frais d'instruction ; • Demande adressée à Monsieur le Ministre des Mines comportant les coordonnées géographiques du polygone sollicité ; • Statut de la personne physique ou morale ; et • Enregistrement au registre de commerce / Carte d'identité / Passeport.
	Critères de demandes techniques
	• Moyens techniques disponibles ; • Capacités propres ou dans le cadre d'un partenariat ; • Diplômes professionnels des experts le cas échéant ; et • Expériences en projets de recherche ou d'exploitation.
Permis d'exploitation minière	Critères de demandes financiers
	• Attestations bancaires ; • États financiers certifiés au moins du dernier exercice comptable ; • Preuve de financement mobilisé sur des projets antérieurs ou en cours (montants, institutions de financement, maturité, fonds propre) ; et • Programme des travaux et engagements financiers (montant minimum des dépenses à engager) qui devra être égal ou supérieure à 2000 US\$ par km2/année).
	Octroi
	Constitution du dossier
	• Attestation de paiement des frais d'instruction ; • Demande adressée à Monsieur le Ministre des Mines avec une copie du permis de recherche en cours de validité ; • Statut de la personne physique et morale ; • Enregistrement au registre du commerce (RCCM) ; • Étude de faisabilité du projet d'exploitation incluant tous les paramètres ; • Étude d'impact environnemental et social ; • Procédure et Plans de remise en état des sites d'exploitation ; et • Plans et fiches de délimitation cadastrale.
	Critères de demandes Techniques
	• Moyens techniques disponibles ; • Diplômes professionnels des experts le cas échéant ; et • Expériences en projets de recherche ou d'exploitation.
	Critères de demande financiers
	• Attestations bancaires ; • États financiers au moins du dernier exercice comptable ; • Preuve de financement mobilisé sur des projets antérieurs ou en cours ; et • Programme des travaux et engagements financiers.

H) Processus de traitement des demandes de titres miniers

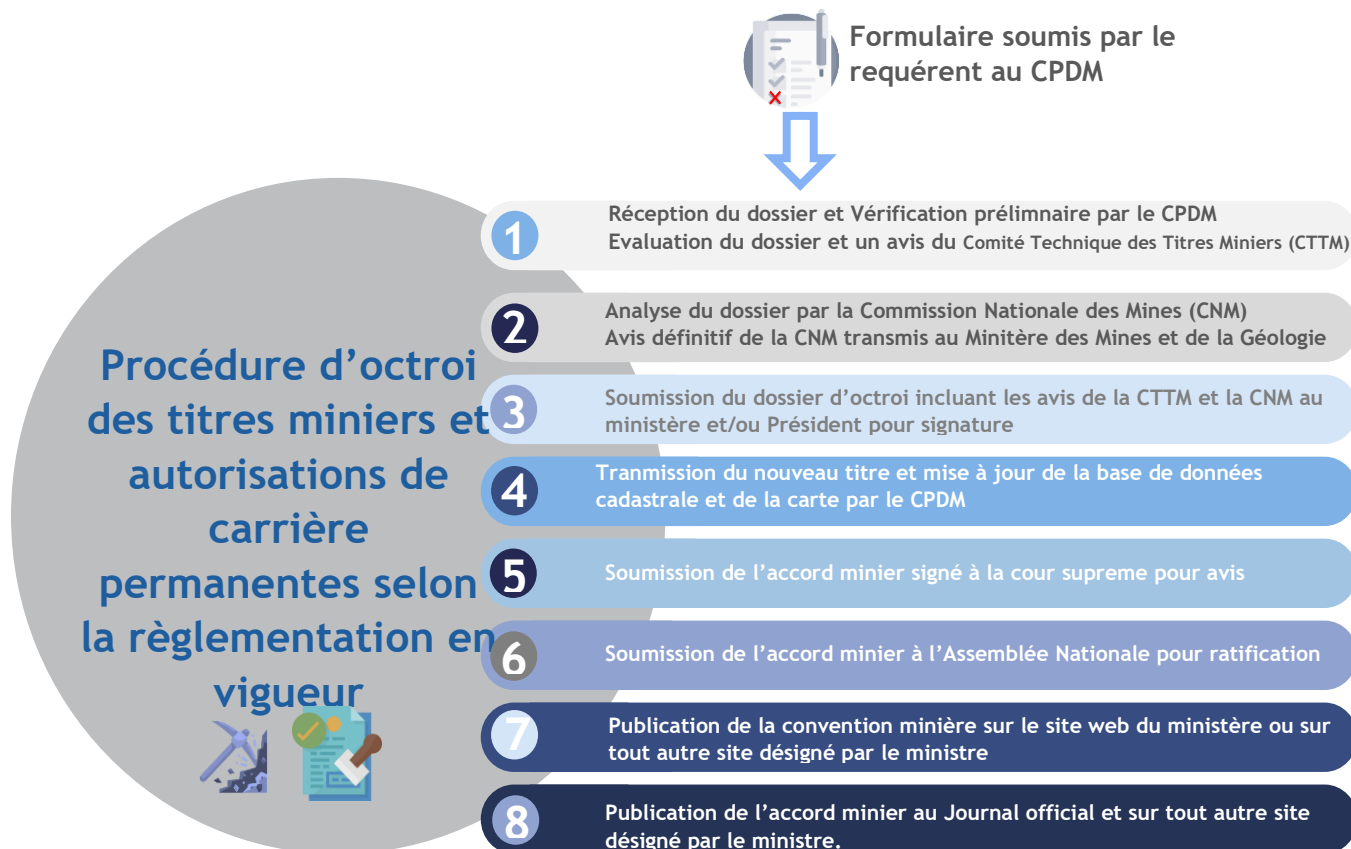
³⁰ Article 37 du Code Minier

L'arrêté A/2016/5002/MMG/SGG du 1^{er} septembre 2016 a établi une procédure cadastrale pour le traitement des demandes de titres miniers. Cette procédure permet aux demandeurs de vérifier la disponibilité des zones d'intérêt avant de soumettre leur demande en consultant une carte cadastrale informatisée qui affiche les titres en cours de validité, les demandes en cours d'instruction, les zones réservées pour l'activité artisanale et les zones interdites pour l'activité minière. Une fois que la demande est enregistrée au comptoir du cadastre minier, les données sont saisies dans le système informatique, ce qui met à jour automatiquement la carte cadastrale pour afficher la demande en cours d'instruction.

Après vérification du dossier par le CPDM, il est transmis au Comité Technique des Titres Miniers (CTTM) pour avis. Ce comité est composé de représentants du CPDM, de la Direction Nationale des Mines, de la Direction Nationale de la Géologie (DNG), de l'Inspection Générale des Mines (IGM), Service National de Coordination de Projet Minier (SNCPM) et du Service des Affaires Juridiques. L'évaluation des demandes de titres miniers se concentre principalement sur la nature et la consistance des programmes de travaux de recherche, ainsi que sur l'analyse du budget. Les demandeurs qui fournissent les justificatifs démontrant leurs capacités techniques et financières à réaliser les travaux proposés et à effectuer les dépenses associées peuvent bénéficier d'un avis favorable du CTTM. La capacité financière est particulièrement importante, car elle permet au demandeur d'acquérir les compétences techniques et l'expertise nécessaires pour mener à bien le programme de travaux. En cas d'avis favorable, le CPDM prépare les documents relatifs à l'octroi du titre, accompagnés de l'avis et du dossier et les soumet au Ministre des Mines et de la Géologie pour signature, après avis favorable de la Commission Nationale des Mines, le cas échéant. Le CPDM remet ensuite le nouveau titre et met à jour la base de données. Ainsi, sur la carte cadastrale, le polygone correspondant est modifié et affiche désormais le statut de "titre octroyé en cours de validité"

La procédure d'octroi d'une façon résumée, peut être schématisée comme suit :

Figure 17 : Procédure d'octroi des titres miniers selon le code minier en vigueur



4.1.5.3 Les permis attribués en 2023

Au cours de l'année 2023, le CPDM a confirmé que le type de permis suivants ont été octroyés conformément à la réglementation en vigueur en matière d'octroi :

Tableau 30 : Type des titres miniers octroyés en 2023

Type de titres miniers	Titre miniers accordés en 2023
Autorisation de Reconnaissance	50
Permis de Recherche Industrielle	2
Autorisation d'Exploitation de Substances de Carrières Permanente	1
Autorisation d'Exploitation de Substances de Carrières Temporaire	1
Permis d'Exploitation Minière Semi-Industrielle	1
Total	55

Source : CPDM

Les titres octroyés durant 2023 sont détaillés en Annexe 5.

4.1.5.4 Les permis cédées ou transférées en 2023

Selon les données communiquées par le CPDM, il n'y pas eu de titres cédées ou transférées en 2023.

Les transferts des titres miniers sont régis par l'article 90 du Code Minier 2011 amendé, il est à préciser que le Permis de recherche, ne peut faire l'objet de cession ou transmission partielle ou totale.

Les modalités des transferts se présentent comme suit :

Tableau 31 : Critères techniques et financiers applicables pour les transferts des titres miniers

	Transfert
Permis de recherche minière	Constitution du dossier Non applicable : Conformément à l'article 19 du Code Minier 2011 amendé, le Permis de recherche confère à son titulaire un droit mobilier, indivisible, non cessible et non susceptible de gage et d'hypothèque. Critères de demandes techniques Voir note technique ci-après du CPDM Critères de demandes financiers Voir note technique ci-après du CPDM
Permis d'exploitation minière	Constitution du dossier • Autorisation du Ministère chargé des Mines ; • Un avis favorable ou d'une validation de la Commission Nationale des Mines avant d'être soumise à l'approbation du Ministre en charge des Mines ; • Paiement des taxes applicables conformément aux dispositions de l'article 91 du code minier. Critères de demandes Techniques Voir note technique ci-après du CPDM Critères de demande financiers Voir note technique ci-après du CPDM
Concession minière	Constitution du dossier Autorisation du Ministère chargé des Mines ; • Critères de demandes Techniques Voir note technique ci-après du CPDM • Critères de demande financiers Voir note technique ci-après du CPDM
Autorisation d'exploitation artisanale	Constitution du dossier Non applicable : Conformément à l'acte 58 du Code Minier, l'autorisation d'exploitation artisanale constitue un droit mobilier indivisible, non susceptible d'hypothèque, incessible et non amodiable. • Critères de demandes Techniques Voir note technique ci-après du CPDM • Critères de demande financiers Voir note technique ci-après du CPDM
Autorisation d'exploitation des	• Constitution du dossier l'approbation du Ministre en charge des Mines qui statue en la matière par arrêté³¹.

³¹ Article 144 du décret D/2014/012/PRG/SGG portant gestion des autorisations et des titres miniers

carrières	• Critères de demandes Techniques Voir note technique ci-après du CPDM • Critères de demande financiers Voir note technique ci-après du CPDM
Autorisation d'exploitation des carrières	Constitution du dossier
Actions ou de parts sociales d'une personne morale titulaire d'un Titre minier ou d'une Autorisation ³²	Toute acquisition directe ou indirecte, partielle ou cumulée égale ou supérieure à cinq pour cent (5%) du capital de la société détentrice du Titre minier doit être soumise au Ministre en charge des Mines pour sa validation. La cession est taxée selon le régime des plus-values. Tout changement dans l'actionnariat direct d'une société titulaire d'un Titre minier doit faire l'objet d'une publication dans le Journal Officiel et sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre. Critères de demandes Techniques Voir note technique ci-après du CPDM Critères de demande financiers Voir note technique ci-après du CPDM

Note technique du CPDM relative au processus de cession, de transfert, d'amodiation des titres miniers et autorisations

- Pour les Titres Miniers d'Exploitation et de Concession, le transfert, la cession et l'amodiation sont possibles conformément à l'article 90, 91 (aliéna I à IV) du code minier.
- La société X (cédant) qui souhaite transférer son titre minier à la société Y (cessionnaire), doit se conformer à la procédure suivante :
 - Adresser une demande au Ministre des Mines et de la Géologie conformément aux articles 90 et 91 du code minier en vigueur ainsi que les dispositions du décret D/2014/012/PRG/SGG portant Gestion des autorisations et de titres miniers dans ses articles (58 à 62) en date du 17 Janvier 2014 ;
 - Suite à sa demande, l'administration minière examine les critères techniques et financiers de la société Y pour avis (voir article 15 du code minier) ;
 - Capacité technique : Personnels qualifiés, la preuve de capacité technique, la preuve d'avoir réalisé de projet similaire (cas échéant) ;
 - Capacité Financière : Attestation Bancaire, Preuve de financement, État financier certifié de la dernière année d'exercice comptable.
 - Après avis favorable de l'Administration Minière, la demande fait l'objet d'enregistrement au nom de la société Y, après paiement des droits y afférents (voir l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG, fixant les taux et tarifs des droits et Redevances résultant de l'octroi, du renouvellement, de la prolongation, du transfert et ou de l'amodiation des titres miniers et Autorisation en date du 26 septembre 2016 et aussi des paiements sur la plus-value voir article 91 et suivant du code minier).
 - Après l'enregistrement du transfert dans le système cadastral, le dossier est transmis à la commission Nationale des Mines pour avis.
 - Après avis favorable de la commission Nationale des Mines, le Ministre des Mines et de la Géologie transmet à la Présidence de la République pour le Décret de transfert.
 - Avant la publication au journal Officiel de la République, le décret portant transfert du titre minier, le cessionnaire doit procéder au paiement de la plus-value, si celle-ci est due, conformément aux articles 92 et 229 du code général des Impôts de la République de Guinée.

4.1.5.5 Les permis renouvelés en 2023

Les modalités de renouvellement se présentent comme suit :

Tableau 32 : Modalités de renouvellement des titres miniers

Titres	Modalités de renouvellement
Permis de	Les permis industriels sont renouvelables deux fois pour des durées maximales de 2

³² Article 90 du Code Minier

Titres	Modalités de renouvellement
recherche	ans et les permis semi-industriels sont renouvelables une seule fois pour une durée maximale d'une année. Le renouvellement est de droit si le titulaire du Permis a satisfait à toutes les obligations contenues dans l'arrêté institutif et dans le Code et s'il propose, dans sa demande de renouvellement, un programme minimal de travaux adapté aux résultats de la période précédente et représentant un effort financier au moins égal à celui fixé dans l'arrêté institutif. Lors de chaque renouvellement, la superficie du Permis couverte par les recherches est réduite de la moitié de son étendue précédente. Le dossier du renouvellement doit inclure une liste des documents détaillés dans l'article 24 du Code minier.
Permis d'exploitation ³³	La validité du Permis d'exploitation industrielle ou semi-industrielle est, sur la demande de son titulaire et sous les mêmes conditions que pour l'octroi du Permis, renouvelée à plusieurs reprises, chaque fois pour des périodes de cinq (5) ans au plus, lorsque le titulaire a exécuté les obligations mises à sa charge lors de la délivrance ou du renouvellement du Titre et celles résultant du code minier, de ses textes d'application et du cahier des charges ou de la Convention minière.
Concession ³⁴	La validité de la Concession peut, sur la demande de son titulaire et sous les mêmes conditions que pour l'octroi de la Concession, notamment par le dépôt d'une nouvelle étude de faisabilité, être renouvelée une ou plusieurs fois, à chaque reprise pour une période maximale de dix (10) ans, lorsque le titulaire a exécuté les obligations mises à sa charge par le décret institutif, les actes de renouvellement, la Convention minière, le code minier et ses textes d'application.

4.1.6 Permis retirés en 2023

Selon les données communiquées par le CPDM, les titres suivants ont fait l'objet de retrait :

Tableau 33 : Permis retirés en 2023

Type de titres miniers	Titre miniers retirés en 2023
Autorisation de Reconnaissance	37
Permis de Recherche Industrielle	25
Autorisation d'Exploitation de Substances de Carrières Permanente	6
Autorisation de Recherche de Carrières	2
Autorisation d'Exploitation de Substances de Carrières Temporaire	10
Zone Artisanale	19
Zone Stratégique	1
Total	100

Source : CPDM

4.1.7 Registre public des licences et des contrats miniers (Exigence ITIE 2.3)

Le Code Minier 2011 amendé stipule dans son article 30-IV que les actes qui consacrent l'attribution, la prolongation, le renouvellement, le transfert, l'amodiation, le retrait ou la renonciation à un Permis d'exploitation doivent faire l'objet d'une publication dans le Journal Officiel et sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre.

[Le Portail cartographique du cadastre minier de la République de Guinée](#)³⁵ est une plateforme en ligne qui permet d'accéder au cadastre minier et offre une visualisation spatiale des données cadastrales. Le CPDM est l'entité responsable de la gestion du dudit cadastre. Le Portail a pour objectif de renforcer la communication entre les parties prenantes, de lutter contre la corruption et de promouvoir la transparence dans le secteur minier. Durant 2023, le CPDM a confirmé l'existence de 787 titres miniers valides comme résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34 : Résumé des titres miniers actifs durant 2023

³³ Article 33 du Code Minier

³⁴ Article 40 du Code Minier

³⁵ <https://guinee.cadastreminier.org/FR/>

Type titre minier	Nombre de titre valides en 2023	Nombre de titre valides en 2022
Permis de Recherche Industrielle	381	382
Permis de Recherche Semi Industrielle	1	1
Permis d'Exploitation Industrielle	45	6
Permis d'Exploitation Minière Industrielle	6	45
Permis d'Exploitation Minière Semi-Industrielle	40	40
Concession Minière	30	30
Autorisation de Recherche de Carrières	2	4
Autorisation de Reconnaissance	65	112
Autorisation d'Exploitation de Substances de Carrières Permanentes	139	139
Autorisation d'Exploitation de Substances de Carrières Temporaires	21	30
Zone Artisanale	41	41
Zone Stratégique	16	15
Total	787	845

Source : CPDM

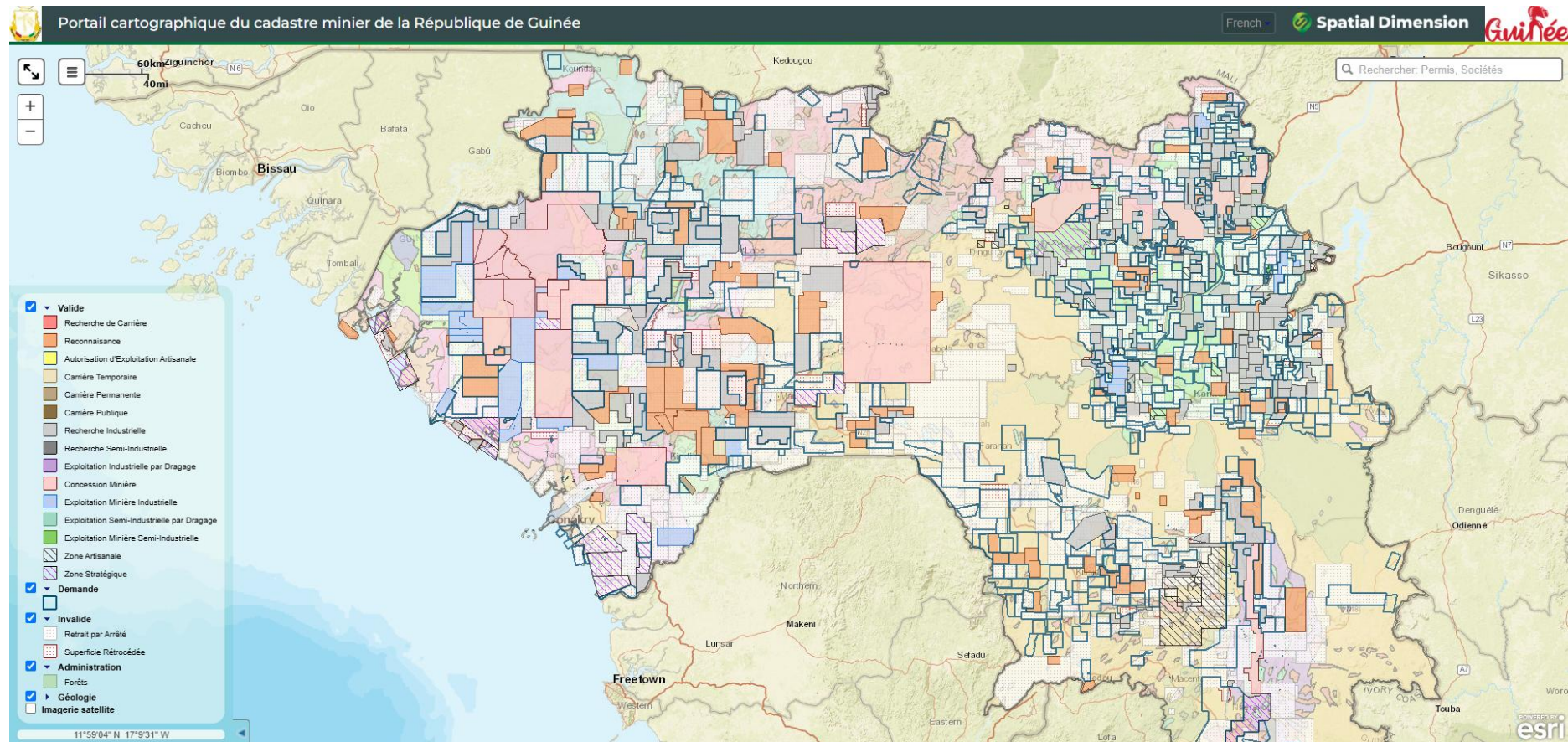
La liste des Permis secteur minier valides au 31 décembre 2023 est détaillé en Annexe 4.

Le cadastre en ligne guinéen garantit une transparence accrue et l'accessibilité aux informations essentielles. Ce registre intègre notamment les éléments suivants pour chaque licence :

- Référence,
- Statut (actif ou inactif),
- Détenteur de la licence,
- Coordonnées géographiques,
- Dates d'attribution et d'expiration,
- Substance extraite,
- Géologie et
- Superficie.

Ce niveau de détail permet de répondre aux exigences de transparence et de fournir un accès complet aux données essentielles pour une meilleure gestion et un suivi efficace des licences

Figure 18 : Carte des gisements des titres miniers



Source: <https://guinee.cadastreminier.org/FR/>

4.1.8 Les contrats miniers (Exigence ITIE 2.4)

La délivrance d'un permis donne lieu à la signature d'une Convention minière conformément à l'Article 18 du code minier 2011 amendé.

Publication et application des conventions minières signées après le Code minier 2011

Au sens des articles 18 et 217 du Code minier de 2011 amendé, la publication des conventions minières, signées après entrée en vigueur de ce code, est obligatoire.

Les conventions minières liées aux permis d'exploitation et aux concessions minières sont signées par le Ministre en charge des Mines, après avis favorable de la Commission Nationale des Mines et autorisation du Conseil des ministres. La convention est ensuite soumise à l'avis juridique de la Cour Suprême, dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrables à compter de sa signature. Après avis favorable de la Cour Suprême, la convention est transmise à l'Assemblée Nationale pour ratification. Une fois ratifiée, elle est promulguée par décret du Chef de l'État.

Conformément aux dispositions légales, la convention minière doit être publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et mise en ligne sur le site Internet officiel du Ministère des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre. Cette obligation de publication garantit ainsi la transparence et la disponibilité de ces informations pour le public³⁶.

Les contrats miniers sont publiés et consultables sur le site <https://contrats.mines.gov.gn/>. Ce site est accessible via site web du [Ministère des Mines et de la Géologie](#) ou via le site web de l'[ITIE-Guinée](#).

Sur la base de la note élaborée par le conseiller juridique du Ministère des Mines et de la Géologie, il ressort que tous les contrats miniers signés jusqu'au 31 décembre 2020 sont publiés. Par ailleurs, depuis 2021, l'État guinéen n'a conclu aucun nouvel accord minier conformément aux dispositions de l'article 18 du Code minier de Guinée, à l'exception des accords relatifs au développement du Projet Simandou. Ces derniers, encore en phase de finalisation, ne sont pas encore publiés au Journal Officiel. Conformément aux exigences légales, leur caractère opposable dépend de cette publication officielle. L'équipe chargée de la publication est en attente de cette étape pour procéder à la mise en ligne desdits documents.

La liste des conventions et documents publiés sont détaillés en annexe 7.

Publication et application des conventions minières signées avant le Code minier 2011

L'article 217-I du Code minier amendé prévoit que le nouveau Code ne remet pas en cause la validité des titres miniers obtenus avant son adoption. Pour les titulaires de titres sans convention, le Code s'applique dans son intégralité. Quant aux conventions signées sous l'ancien cadre juridique, elles doivent être amendées pour intégrer les nouvelles dispositions du Code. Ces amendements, sous forme d'avenants, doivent être approuvés par le Conseil des ministres, signés par le Ministre des Mines, soumis à l'avis de la Cour suprême, puis ratifiés par l'Assemblée Nationale.

Les amendements sont classés en trois catégories :

- Amendements d'application immédiate : Incluent des dispositions sur la transparence, la lutte contre la corruption, l'environnement, la sécurité etc.
- Amendements d'application progressive : Incluent des dispositions sur la formation, l'emploi et la préférence pour les entreprises guinéennes, avec une période de transition maximale de huit ans.
- Autres amendements négociables : Concernent les régimes fiscaux et douaniers, la participation de l'État, les règles de transport et de commercialisation et d'autres aspects spécifiques.

Les amendements entrent en vigueur à la date de ratification de l'avenant et s'appliquent aux activités minières postérieures à cette date. Les négociations entre le gouvernement et les sociétés

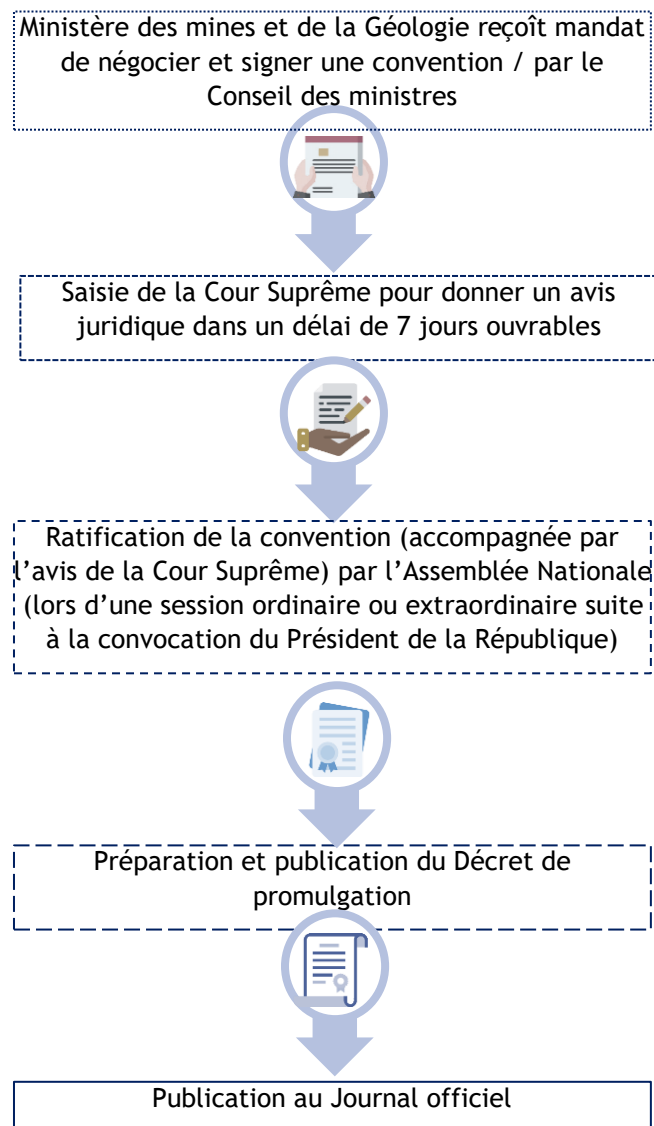
³⁶ <https://mines.gov.gn/>

minières sont supervisées par un programme de révision des conventions, mené par un Comité Technique et un Comité Stratégique. Les sociétés minières doivent coopérer pleinement pour parvenir à des amendements acceptés dans un délai de 24 mois, délai qui exclut le processus de ratification par l'Assemblée Nationale.

Une fois ratifiés, les avenants aux conventions existantes, tout comme les nouvelles conventions, sont publiés dans le Journal Officiel et sur le site officiel du Ministère des Mines. Cette obligation de publication garantit une transparence totale, assurant ainsi que toutes les conventions minières, y compris celles signées avant l'amendement du Code, soient accessibles au public.

La figure suivante résume le processus de publication des conventions minières :

Figure 19 : Procédure de publication des conventions



Modèle type de convention minière

La Concession minière et le Permis d'exploitation minière sont assortis d'une Convention minière dont le modèle est fixé par le décret 2014-015 portant adoption d'un modèle de convention minière type³⁷. Le décret précise dans son article 2, que pour le cas de la concession, une convention devra être signée dans les deux ans à compter de sa date de signature alors que pour le cas du permis d'exploitation la signature de la convention est laissée à la volonté de l'entreprise et/ou de l'Etat.

Liste des conventions minières en vigueur en 2023

La publication des conventions minières est effectuée par le ministère des mines et de la Géologie sur un site dédié (<https://contrats.mines.gov.gn/>). A la date de la préparation du présent rapport, 103 documents sont publiés et accessibles dont 48 contrats. La répartition par type de ressources se présente comme suit :

Tableau 35 : Liste des conventions minières signées

Ressources	Nombre de contrats	Documents de support
Bauxite/Alumine	19	7
Bauxite	12	20
Fer	8	15
Or/Argent	3	8
Bauxite-Aluminium	2	5
Alumine	1	0
Bauxite/Aluminium	1	0
Bauxite/Or	1	0
Or	1	0
Total	48	55

Lors de nos travaux de rapprochement et de vérification, nous n'avons pas pu obtenir en détail la liste des conventions signées, ni celles en cours de finalisation ou négociation. Nous n'avons pas pu s'assurer de l'exhaustivité des conventions publiées.

Les conventions minières couvrent les principaux termes suivants :

- le périmètre : les titres miniers sous-jacents (permis d'exploitation ou concession minière) et leurs références, les substances minières concernées, le territoire visé, les éventuelles zones exclues, les coordonnées géographiques
- la durée de la convention ainsi que les conditions et modalités de leur renouvellement,
- la participation de l'État,
- la stabilité,
- la force majeure et la résolution des litiges,
- les obligations relatives à l'emploi, à la sécurité et à l'hygiène au travail,
- l'environnement, à la santé et à la réhabilitation des sites ,
- les relations avec les communautés locales
- le transport et à la commercialisation des produits,
- le régime fiscal et douanier, ainsi que d'autres dispositions

La liste des convention minières publiées est présentées en annexe 7.

4.1.9 Participation de l'État dans le secteur minier (Exigence ITIE 2.6)

L'article 150-I du Code minier détermine, en fonction de chaque substance minière, les taux de participation de l'État guinéen dans le capital des sociétés détentrices d'un titre d'exploitation minière. Cette participation est plafonnée à un maximum de 35 %.

³⁷ <https://mines.gov.gn/wp-content/uploads/2023/08/Decret-Portant-Adoption-D-Un-Modele-De.pdf>

Le Code minier permet également à l'État d'acquérir une participation supplémentaire, financée en numéraire, selon des modalités négociées avec chaque société minière dans le cadre de la convention minière. Cette option, qui peut être exercée une seule fois et étalée dans le temps, vient s'ajouter à la participation gratuite, tout en respectant le plafond global de 35 %. Contrairement à la participation gratuite, cette part acquise en numéraire est cessible.

Par ailleurs, la participation initiale et gratuite de l'État guinéen dans les entreprises minières est régie par l'article 150 du Code minier. Lors de l'octroi d'un titre d'exploitation, l'État bénéficie d'un droit de participation gratuite au capital, dans la limite de 15 %. Cette participation est exempte de toute charge ou obligation financière et confère à l'État les mêmes droits que les autres actionnaires. Elle ne peut être ni vendue, ni mise en gage, ni hypothéquée. Elle est automatiquement acquise dès la signature du titre d'exploitation minière. Enfin, les dispositions du Code minier de 2011 amendé le 8 avril 2013 ne s'appliquent pas automatiquement aux conventions minières signées et ratifiées avant son entrée en vigueur.

Tableau 36 : Taux de participation de l'Etat dans le capital des sociétés minières en Guinée selon les ressources minérales

Types de minerais	Droit de participation non dilutive (%)	Participation supplémentaire en numéraire (%)
Bauxite	15%	20%
Projet intégré Bauxite-Alumine	5%	30%
Alumine	7,5%	27,5%
Aluminium	2,5%	32,5%
Minerais de fer	15%	20%
Acier	5%	30%
Or et diamant	15%	20%
Substance radioactive	15%	20%
Autres Substances minières	15%	20%

Source : Article 150 du Code minier 2011

Le droit d'acheter et de commercialiser une partie de la production constitue l'un des avantages offerts à l'État. À hauteur de sa participation, l'État peut acquérir et vendre une quantité de la production du titulaire d'un Titre d'exploitation minière pour toute offre de prix supérieure au prix FOB en vigueur. Toutefois, ce droit doit être exercé dans des conditions au moins équivalentes à celles offertes aux autres acheteurs. Il ne peut en aucun cas modifier les termes des contrats de vente de minerai en cours et ne peut s'appliquer à une quantité dépassant la part correspondant à la participation de l'État dans la société minière³⁸.

L'État dispose également d'un droit de blocage. Ce droit se traduit par l'obligation pour les actionnaires de la société détentrice du Titre d'exploitation minière de signer un pacte d'actionnaires. Ce pacte, conformément à l'article 150-I du code minier 2011 amendé, définit les décisions qui nécessitent une concertation préalable avec l'État, garantissant ainsi son influence dans les décisions stratégiques de l'entreprise.

Enfin, la participation de l'État garantit une part dans les bénéfices de la société. Ces bénéfices sont distribués sous forme de dividendes, après proposition du Conseil d'administration et approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale. Toutefois, si l'entreprise ne réalise pas de bénéfices, aucun dividende n'est versé.

4.1.9.1 Participations directes de l'Etat dans le capital des entreprises extractives

Comme détaillé dans la section [4.1.2 Cadre juridique et institutionnel \(Exigence ITIE 2.1\)](#), la SOGUIPAMI est, en autres, en charge de la gestion des participations de l'Etat dans les sociétés

³⁸ Article 138-I du Code minier

minières. Nous présentons ci-dessus les participations directes de l'Etat dans les sociétés minières au 31 décembre 2023 selon le rapport d'activité de la SOGUIPAMI de l'exercice 2023³⁹ :

Tableau 37 : Portefeuille de participation de l'Etat géré par la SOGUIPAMI

#	Sociétés minières	Sigles	Parts	Substances	Localisations	Statut	TYPES DE PERMIS
1	Société Ashanti Goldfield	SAG	15%	Or	Siguiri	Exploitation	Concession
2	Société Minière de Boké	SMB	10%	Bauxite	Boké	Exploitation	Exploitation
3	Compagnie des bauxites de Guinée	CBG	49%	Bauxite	Boké	Exploitation	Concession
4	Bel air mining	BAM	15%	Bauxite	Boffa	A l'arrêt	Exploitation
5	Société des Mines de Mandiana	SMM	15%	Or	Mandiana	Exploitation	Exploitation
6	Alliance Minière Responsable	AMR	15%	Bauxite	Boké	Exploitation	Exploitation
7	Guinéenne Des Mines	GDM	En cours 15%	Bauxite	Boké	Exploitation	Exploitation
8	CHALCO	CHALCO	15%	Bauxite	Telimele/ Boffa	Exploitation	Concession
9	Guinea Evergreen mining	TBEA	5%	Bauxite-Alumine	Telimele	Construction	Concession
10	Société des bauxites de Guinée	SBG	5%	Bauxite	Kindia	Exploitation	Concession
11	Alliance Mining Commodities	AMC	10%	Bauxite	Gaoual	Exploitation	Concession
12	Forward Africa Resources	FAR	15%	Bauxite	Kindia/ Dubreka		Exploitation
13	Ashapura Minex Ressources SAU	AMR SAU	15%	Bauxite	Telimele	Exploitation	Exploitation
14	Ashapura Boffa	Ashapura	15%	Bauxite	Boffa	Construction	Exploitation
15	Société guinéenne des mines de fer	SGMF SAU	15%	Fer	Forecariah	Exploitation	Nc
16	Dynamic mining	-	15%	Bauxite	Boké	Construction	Exploitation
17	Société Minière de Dinguiraye	SMD	15%	Or	Siguiri/ Dinguiraye	Exploitation	Exploitation
18	SPIC	-	5%	Alumine	Boffa	Exploitation	Concession
19	Compagnie de développement des mines internationales HENANCHINE/GUINEE SA	CDM-CHINE SA	10%	Bauxite	Telemele	Exploitation	Exploitation

Source : rapport d'activité 2023 de la SOGUIPAMI

À l'exception de la particularité de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), toutes les participations de l'État dans les entreprises minières sont intégralement acquises à titre gratuit, conformément aux dispositions prévues par l'article 150 du Code minier.

Participation de l'Etat dans la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG)

Dans le cas spécifique de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), les caractéristiques de la participation de l'État diffèrent des dispositions générales prévues par l'article 150 du Code minier. Les modalités et conditions spécifiques de cette participation sont définies séparément, tenant compte des particularités historiques et contractuelles de la société.

Participation de l'Etat et relation financière

La Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG) a été fondée en 1963 sous la forme d'une société d'économie mixte, à la suite d'une convention (appelée convention de base) conclue entre la République de Guinée et la société HALCO Mining Inc., une entreprise régie par les lois de l'État du Delaware aux États-Unis (connue à l'époque sous le nom de HARVEY Aluminium). Cette convention portait sur l'exploitation des gisements de bauxite dans la région de Boké.

³⁹ <https://soguipami.net/wp-content/uploads/2024/04/RAPPORT-D'ACTIVITES-2023-FINAL2-en-2024-mise-a-jour.pdf>

En 2001, la CBG a été convertie en société anonyme, conformément au Code des activités économiques de la République de Guinée et aux dispositions du Traité OHADA, par l'amendement n° 1 de la convention de base entre le gouvernement guinéen et HALCO (Mining) INC.

L'État guinéen détient 49 % des actions de la CBG, tandis que HALCO en possède 51 %.

- La participation guinéenne de 49 % a été obtenue en contrepartie de la délivrance des titres miniers dans le périmètre défini à l'article 3 de la convention de base. En vertu de cet accord, l'État reçoit un impôt global correspondant à 65 % des "bénéfices nets imposables" sans distribution de dividendes.
- La participation de HALCO a été libérée par un apport en numéraire.

L'accord signé en octobre 1963 stipule que le gouvernement guinéen financerait et dirigerait la construction des infrastructures nécessaires à l'exploitation minière (chemin de fer, port minier et cité minière). En échange, la CBG s'est engagée à verser un loyer annuel dont les modalités seraient déterminées conjointement. Ces infrastructures, financées par l'État, ont été concédées prioritairement à la CBG via l'OFAB (l'Office d'Aménagement de Boké), prédécesseur de l'ANAIM. L'OFAB avait ainsi le droit de refacturer à la CBG les coûts opérationnels, l'entretien et l'amortissement liés à l'utilisation des infrastructures. Grâce à ces arrangements, l'État guinéen a pu rembourser intégralement les dettes contractées pour le financement des infrastructures depuis 1992.

Enfin, la CBG n'a pas été classée comme une entreprise d'État au sens de l'exigence 2.6 de la Norme ITIE 2023, cette décision reposant sur le fait que l'État ne détient pas la majorité des actions et que la CBG n'est pas régie par la loi N° L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 relative à la gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée.

Gouvernance de la CBG

La gouvernance de la CBG est détaillée au niveau de l'article 2 de la convention de base⁴⁰.

Fiscalité

Fiscalement, la CBG est soumise au régime de droit commun, à l'exception de l'impôt sur les sociétés (IS). Conformément à l'article 6 de la convention, la CBG est soumise à :

- Un impôt sur les bénéfices calculé en additionnant les deux pourcentages définis ci-après :
 - 30% des bénéfices nets taxables (ou revenu imposable) ; et
 - 50% du montant restant de ces bénéfices nets taxables après déduction des 30 % versés au gouvernement. Cela élève la part totale de l'État à 65 % des bénéfices nets taxables de la CBG. Cet impôt est versé mensuellement, en fonction d'une estimation de 1/12 des bénéfices nets taxables de l'année.
- Des droits de douane à l'importation de 5,6 % sur la valeur FOB de tous les biens matériels, matériaux, équipements de remplacement, matières premières, pièces de rechange et autres produits similaires, ainsi que sur les biens de consommation importés par la société durant la phase d'exploitation.
- Une exonération totale des droits de douane à l'exportation.

Dépenses sociales

La section 7.5.2 détaille ces dépenses par catégorie.

Autres paiements à l'Etat

Loyer Infrastructures : Le périmètre d'exploitation de la CBG se situe dans la région de Boké. Lors de la signature de la convention de base, le gouvernement guinéen s'est engagé à construire l'infrastructure ferroviaire reliant le bassin minier de Boké au port de Kamsar, ainsi qu'à aménager les infrastructures portuaires. En échange de l'utilisation de ces infrastructures minières, la CBG

⁴⁰ <https://www.documentcloud.org/documents/527599-cbg-convention.html>

s'acquitte d'un loyer, dont le montant est proportionnel aux volumes de minerai transportés. En 2023, les paiements de la CBG à l'ANAIM, propriétaire de ces infrastructures, se répartissent comme suit :

Tableau 38 : Paiement CBG à l'ANAIM

Date	Montant payé en 2023 (GNF)	Montant payé en 2023 (USD)
27/01/2023	7 873 659 015	925 000
01/03/2023	7 873 659 015	925 000
04/04/2023	7 873 659 015	925 000
02/05/2023	7 873 659 015	925 000
29/05/2023	7 873 659 015	925 000
19/06/2023	7 873 659 015	925 000
28/07/2023	7 873 659 015	925 000
29/08/2023	7 873 659 015	925 000
03/10/2023	7 873 659 015	925 000
30/10/2023	7 873 659 015	925 000
28/11/2023	7 873 659 015	925 000
28/12/2023	7 873 659 015	925 000
Total	94 483 908 180	11 100 000

Source : déclaration de l'ANAIM : Il s'agit du montant net versé à l'ANAIM après déduction de charges encourues par la CBG pour le compte de l'ANAIM

Redevances portuaires : La CBG collecte, pour le compte de l'ANAIM, des redevances portuaires payées par les navires transportant de la bauxite qui accostent au port de Kamsar.

Ces redevances sont ensuite reversées à l'ANAIM. En 2023, les montants collectés à ce titre se sont élevés à 21 634 382 USD, soit l'équivalent de 181 854 982 632 GNF⁴¹.

Par ailleurs, la CBG contribue chaque année à ce fonds à partir de ses propres ressources, dans le cadre d'un accord signé en 2015 prévoyant un versement total de 25 millions de dollars sur 10 ans (voir section 4.1.8.1). Pour l'année 2023, aucun versement n'a été effectué en 2023. Le solde des contributions s'élève à 23 626 216,93 USD au 31 décembre 2023⁴².

4.1.9.2 Entreprises d'État et transactions liées

En 2023, deux entreprises d'État opéraient dans le secteur minier en Guinée :

- L'Agence Nationale de l'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)
- La Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)

Ces entreprises sont régies par la Loi N°L/2016/075/AN du 30 décembre 2016, relative à la gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée. Cette loi encadre les conditions de leur création, les modalités de leur gouvernance, leur tutelle ministérielle, ainsi que leurs relations financières avec l'État.

4.1.9.2.1 L'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)

Contexte juridique et institutionnel

Entièrement détenue par l'État, l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) était initialement placée sous la tutelle du Ministère en charge des Mines. Cependant, elle est désormais directement rattachée au Président de la Transition, en tant qu'organisme spécialisé

⁴¹ Données ANAIM

⁴² Données ANAIM

de la Présidence de la République, conformément à l'article 43 du Décret N° D/2021/0059/PRG/CNRD/SGG du 2 novembre 2021.

Créée par le Décret N° D/95/169/PRG/SGG du 5 juin 1995, l'ANAIM fonctionnait initialement comme un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Le 13 juin 2016, l'ANAIM a été restructurée et transformée en société anonyme unipersonnelle par le Décret N° D/2016/163/PRG/SGG, avec l'adoption de nouveaux statuts. Elle est depuis administrée par un Conseil d'Administration et dirigée par un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint.

Mission, structure et gouvernance

L'ANAIM a pour mission principale de concevoir, étudier, financer et construire des infrastructures minières destinées à faciliter l'extraction, le traitement, la transformation, la manutention, le transport et l'évacuation des substances minérales. Ces infrastructures sont mises à disposition des entreprises minières, qui en assurent l'exploitation, la gestion et la rémunération, selon des termes et conditions convenus entre les parties. Par ailleurs, l'ANAIM peut confier à un opérateur compétent, agréé par son Conseil d'Administration, l'entretien, la réparation et le renouvellement des infrastructures relevant de son patrimoine.

L'ANAIM a pour rôle :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage de tout projet d'aménagement, de construction et d'extension d'infrastructures minières ;
- d'assurer en rapport avec les services ou organismes compétents de l'Etat, la mobilisation de financements, la négociation des accords y relatifs et la réalisation des investissements
- d'assurer le contrôle d'exécution des conventions de concessions ou d'affermage, des contrats et accords ainsi que des conventions de cessions de patrimoine, des cahiers de charges conclus avec les concessionnaires ou utilisateurs du secteur minier d'une part et les bailleurs de fonds d'autre part ; et
- de réaliser, de faire réaliser ou de contrôler toutes les études techniques, économiques et financières relatives au projet d'infrastructures minières et d'assurer tout acte de gestion ou d'administration y afférents.

Structure

L'ANAIM est structurée autour d'une Direction Générale, appuyée par trois (03) cellules de coordination responsables du contrôle des infrastructures minières. Cette organisation garantit une supervision efficace et spécialisée des projets sous sa gestion.

Gouvernance

L'ANAIM est administrée par un Conseil d'Administration, qui constitue son principal organe de gouvernance. Composé de 11 membres, ce conseil a été établi par le Décret N° D/2016/169/PRG/SGG du 14 juin 2016. Il est chargé de l'approbation du budget, élaboré par la Direction Générale, ainsi que de sa mise en exécution.

L'ANAIM est dirigée par un Directeur Général et un Directeur Général Adjoint, tous deux nommés par décret du Président de la République. Ils assurent la mise en œuvre des décisions stratégiques adoptées par le Conseil d'Administration et supervisent le fonctionnement quotidien de l'organisme

Participation et intérêts dans le secteur minier

Les actifs de l'ANAIM sont principalement constitués des infrastructures stratégiques destinées au transport des minerais, notamment des infrastructures ferroviaires, des actifs portuaires, ainsi que les infrastructures des cités portuaires de Kamsar et minière de Sangarédi. Ces infrastructures, concédées à la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) dans le cadre d'un accord de concession signé le 13 juin 1996 et renouvelé le 15 janvier 2015 pour une durée de 22 ans renouvelable, sont

utilisées pour le transport et l'exportation des minerais. Les infrastructures concédées se détaillent comme suit ⁴³:

- Chemin de Fer : traverse métallique de 1700 / Km
- Le port de Kamsar - Chenal d'accès intérieur (longueur 17km, largeur 120m et profondeur 8,7 mètre),
- Le port de Kamsar - Quai minéralier (longueur 270 mètres, largeur 17,7 mètres, jetée d'approche de 1536 mètres), avec une capacité de 23 bateaux par mois et 300 bateaux par an.
- Le port de Kamsar - Quai commercial : (longueur 120 mètres, largeur 50 mètres) avec une capacité de 2 bateaux par mois.
- Le port de Kamsar - Quai d'accostage des unités flottantes (Quai italien) : (longueur 70 mètres, largeur 8 mètres)
- La ville portuaire - le réseau de distribution d'énergie électrique à haute et basse tension dans ville portuaire
- La ville portuaire - le réseau de distribution d'eau potable dans la ville portuaire les installations portuaires et les installations de bassin
- La ville portuaire - le réseau de téléphone dans la ville portuaire ainsi que les installations pour l'entretien de la ville portuaire.

L'ANAIM prend en charge les budgets de fonctionnement et d'investissement au port de Kamsar, incluant le renouvellement des installations portuaires, le dragage, la maintenance des infrastructures et équipements, ainsi que les frais de personnel.

Selon le titre II de l'accord de concession du 15 janvier 2015, la CBG supporte les coûts liés à l'entretien, au renouvellement, au remplacement, à la modification ou à l'extension des infrastructures concédées, à l'exception des installations portuaires, sous réserve de l'accord préalable de l'ANAIM. Pour les opérations de dragage d'entretien ou de structure, de renouvellement ou de remplacement des installations portuaires, les coûts sont couverts par les droits de port payés par les navires transportant la bauxite, qui utilisent les installations du port de Kamsar (Droits de Quai Maxima, Redevance supplémentaire pour l'entretien du Chenal, Side Wharfage et autres redevances portuaires).

Accords conclus avec les sociétés minières

Dans le but de soutenir l'implantation de nouvelles sociétés dans la Région de Boké, un contrat d'Opération Multi-utilisateurs du Chemin de Fer de Boké a été signé le 24 juin 2015 entre l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières « ANAIM », la Compagnie des Bauxites de Guinée « CBG », la société Guinée Alumina Corporation « CAG » et la Compagnie de Bauxites de Dian-Dian « COBAD ». À la suite de la signature dudit contrat, plusieurs accords ont été signés par l'ANAIM, Dont entre autres⁴⁴ :

- le contrat d'infrastructure ETAT/ANAIM/GAC, qui permet à GAC d'utiliser les infrastructures minières de Kamsar ;
- [le contrat d'opérations portuaires](#) ANAIM/CBG/GAC qui permet l'utilisation en commun des infrastructures portuaires de Kamsar ;
- [le contrat d'accès aux infrastructures](#) de l'ANAIM qui offre le droit à COBAD (Dian/Dian/Rusal) d'utiliser les infrastructures concédées à la CBG ;
- le Contrat de matériaux en vrac État/ANAIM/GAC, qui permet à GAC de construire et d'exploiter les installations portuaires et équipements industriels à Kamsar ;
- le renouvellement de l'Accord de Concession avec la Compagnie des bauxites de Guinée (CBG), contrat par lequel l'Etat, à travers l'ANAIM, concède à la CBG les infrastructures ferroviaires, portuaires et la ville portuaire de Kamsar, sur une période de 20 ans. Ce contrat a été signé le 15 janvier 2015 avec une redevance indexée sur le tonnage de bauxite exportée.

⁴³ <https://apip.gov.gn/ficheprojet/1609774310.pdf>

⁴⁴ Rapports ITIE antérieurs

Les paiements liés à ces contrats sont détaillés dans les sous-sections ci-dessous. Cependant, il convient de noter que la majorité de ces contrats n'ont pas été publiés.

Publication des états financiers

Conformément à l'article 10 du décret D/2016/163/PRG/SGG DU 13 JUIN 2016, portant restructuration de l'ANAIM, les comptes de l'agence sont arrêtés annuellement et approuvés par le Ministre des Mines et de la Géologie sur proposition du Conseil d'Administration, après certification par le Commissaire aux Comptes.

Nous comprenons que les états financiers et les rapports d'activité devraient être publiés sur le site web de l'ANAIM (<https://www.anaim-gn.com/>). A la date de préparation du présent rapport, les états financiers et le rapport d'activité n'ont pas été publiés. La gestion et les comptes de l'ANAIM sont soumis également au contrôle de la Cour des comptes, qui est habilitée à mettre en œuvre la procédure de discipline budgétaire à l'encontre de ses dirigeants.

Paiements et transferts à l'Etat

Impôts et taxes versés

Selon la déclaration ITIE de l'ANAIM pour 2023, l'agence a effectué les paiements suivants :

Tableau 39 : Paiements fiscaux de l'ANAIM en 2023

Flux	Montant GNF
Impôt sur les sociétés & IMF	3 200 000 903
Retenues sur les salaires	1 410 149 601
Versement forfaitaire sur les salaires	1 099 120 043
Cotisations sociales	994 750 000
Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	330 686 648
	13 705 854 115

Source : Déclaration ANAIM

Dividendes versés

Selon la déclaration ITIE effectuée par l'ANAIM, aucun versement des dividendes à l'Etat n'a été opéré au titre de l'année 2023.

Garantie et financements reçus de l'Etat

Selon la déclaration de l'ANAIM, aucune subvention n'a été reçue de l'Etat au titre de 2023. D'autre part, l'ANAIM n'a bénéficié d'aucun financement ou de garanties de la part de l'Etat en 2023.

Transactions avec les entreprises extractives

Nous présentons ci-dessous les opérations impliquant les entreprises extractives :

- Recettes provenant des Loyers des infrastructures minières

Les actifs de l'ANAIM sont principalement constitués d'infrastructures minières mises à la disposition des opérateurs en échange de loyers, qui représentent la principale source de revenus de l'Agence. Les recettes de l'ANAIM proviennent ainsi de la concession de ces infrastructures aux sociétés minières. Les accords conclus par l'ANAIM dans le cadre de ses activités sont accessibles via le lien suivant : <https://www.anaim-gn.com/>. Ce site n'étant pas accessible à la date de publication du présent rapport.

Recettes provenant des redevances portuaires

L'ANAIM perçoit des redevances portuaires, appelées « Droits de Port », payées par les navires transportant de la bauxite guinéenne qui font embarque au port de Kamsar. Ces droits sont liés à l'utilisation des infrastructures portuaires, des bassins et des divers services connexes fournis par le port. Les Droits de Port sont collectés par le Directeur du Port, qui en rend compte à l'ANAIM sur une base mensuelle, avec les pièces justificatives correspondantes.

Ces redevances sont obligatoirement réglées en USD et versées sur un compte bancaire spécifique, connu sous le nom de « Fonds du Port », domicilié à la banque BNY Mellon à San Francisco, aux États-Unis. Une partie de ces fonds, dénommée « Shipping royalties » et calculée à un taux de 0,15 USD par tonne de bauxite transportée, est ensuite transférée vers le compte de l'ANAIM à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) pour financer les dépenses courantes de l'Agence.

Le tableau ci-dessous détaille les revenus provenant des Droits de Port pour l'année 2023 :

Tableau 40 : Redevances portuaires versées à l'ANAIM durant l'exercice 2023

Date	Montant payé en 2023 (GNF)	Montant payé en 2023 (USD)
31/01/2023	15 184 381 203	1 783 866
28/02/2023	14 567 162 944	1 711 355
31/03/2023	16 376 580 858	1 923 926
28/04/2023	24 294 562 190	2 854 133
31/05/2023	11 550 257 708	1 356 928
30/06/2023	11 870 353 867	1 394 533
31/07/2023	14 010 295 219	1 645 934
31/08/2023	19 321 959 223	2 269 950
29/09/2023	15 777 723 122	1 853 572
31/10/2023	11 818 064 259	1 388 390
30/11/2023	18 629 477 296	2 188 597
29/12/2023	8 454 164 742	993 198
Total	181 854 982 631	21 364 382

Source : Déclaration ANAIM

Recettes provenant du Loyer Terrain

L'ANAIM perçoit également des loyers dans le cadre de baux fonciers, principalement dans la zone de Kamsar. Un contrat de bail a été signé avec la société Winning Guinée le 24 juillet 2017, pour l'aménagement d'une base logistique et d'un centre de formation maritime. Ce bail prévoit un loyer mensuel de 140 000 000 GNF, assorti du versement anticipé de trois années de loyers, soit un montant total de 5 040 000 000 GNF à la signature du contrat.

Pour l'année 2023, les revenus tirés de ce bail avec Winning Guinée, tels que déclarés par l'ANAIM, s'élèvent à 2 326 486 000 GNF.

4.1.9.2.2 La Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)

La SOGUIPAMI a pour mission et attributions selon son décret de création tel que modifié par le décret D/2015/016/PRG/SGG du 12/02/2015 :

- la gestion des participations de l'Etat et pour le compte de celui-ci dans les sociétés minières, les sociétés industrielles, les sociétés d'infrastructures et de services dans lesquelles l'Etat est actionnaire en conformité avec les dispositions de l'article 150-II du Code Minier ;
- la participation à la recherche minière par la détention seule ou en partenariat de permis de recherche minière à des fins promotionnelles, dans les limites fixées par la loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 instituant le Code Minier de la République de Guinée ;
- la commercialisation des produits miniers revenant à l'Etat dans le cadre de l'exercice des droits de commercialisation de l'Etat ; et

- la participation aux négociations du gouvernement sur la base des contrats entre l'Etat et les sociétés dans lesquelles elle gère les participations de l'Etat, ainsi que sur le développement des infrastructures minières.

La SOGUIPAMI⁴⁵ assure un accompagnement complet aux investisseurs dans le secteur minier, couvrant des services tels que l'obtention des autorisations administratives, la levée de fonds, l'acquisition des permis, ainsi que le suivi des dossiers.

La SOGUIPAMI dispose d'un conseil d'administration, en accord avec les dispositions du décret modifiant les statuts de la société. Les membres des organes de gouvernance ainsi que les rapports de gestion de la société sont publiés sur son site web⁴⁶.

Participation et intérêts dans le secteur minier

La SOGUIPAMI détient directement des participations dans des sociétés minières en phase de prospection qui se présentaient comme suit au 31 décembre 2023 :

Tableau 41 : Participation directe de la SOGUIPAMI dans les sociétés minières au 31 décembre 2023⁴⁷

#	Sociétés ou projets	Sigles	Parts SOGUIPAMI	Ressources minérales	Localisation	Types de permis	Phases
1	Camen Resources SARL	CAMEN	15%	Bauxite, fer, or	Télimélé	Recherche	Prospection
2	Guinea Brian Touch SARL	GBT	15%	Bauxite, fer, or	Fria et Boffa	Exploitation	Exploitation
3	Ashapura	Ashapura	5%	Bauxite	Houda	Exploitation	Développement minier
4	Axis Mineral Resources	AXIS	1%	Bauxite	Boffa	Recherche	Développement minier
5	Société Minière d'Alumine	SOMALU	1%	Bauxite	Mamou	Recherche	Prospection
6	Tougué Bauxite and Alumina Corp	TOUBAL	1%	Bauxite	Tougué	Recherche	Prospection

Source : SOGUIPAMI, rapport d'activité exercice 2022⁴⁸

Les actifs de la SOGUIPAMI lui octroient un droit de vote sur les décisions collectives ainsi qu'une participation financière aux bénéfices distribuables, proportionnelle à ses parts d'intérêts. Les dividendes issus de ces participations sont perçus par la SOGUIPAMI et enregistrés comme revenus de la société. En 2023, la SOGUIPAMI a encaissé des dividendes pour un montant de 125 000 000 GNF au titre de sa participation dans le capital de ASHAPURA⁴⁹.

Le détail des revenus de la SOGUIPAMI durant l'exercice 2023 se présente comme suit :

Tableau 42 : Détail des revenus de la SOGUIPAMI durant l'exercice 2023

SOCIETES	DESIGNATIONS	2023		2022	
		MONTANTS USD	MONTANTS GNF	MONTANTS USD	MONTANTS GNF
SMB	DROIT DE COMMERCIALISATION	2 800 949	23 849 039 950	2 018 935	17 486 767 832
SMB	DROIT DE SUITE	10 730 577	84 241 168 528	7 722 534	65 963 783 383
CHALCO	DROIT DE SUITE	2 480 552	21 162 582 879	2 876 777	31 746 243 489
CHALCO	DROIT DE COMMERCIALISATION	669 501	5 708 561 832	354 612	3 061 800 083
Ashapura	DROIT DE SUITE	1 654 120	13 553 425 054	0	0
GBT	DROIT DE SUITE	1 101 822	9 371 189 567	159 739	1 382 232 080
CDM-CHINE	DROIT DE COMMERCIALISATION	422 209	3 593 270 846	1 315 240	11 579 927 057
SPIC	DROIT DE COMMERCIALISATION	98 654	838 940 027		
WCS	DROIT DE SUITE	34 459	294 777 366	100 490	866 004 764
CBG/DADCO	DROIT DE COMMERCIALISATION	0	0	245 912	2 217 985 972
AMR	DROIT DE COMMERCIALISATION	0	0	74 351	641 098 047
TOTAUX		19 992 843	162 612 956 049	14 868 590	134 945 842 707

Relation avec l'ETAT

⁴⁵ <https://soguipami.net/>

⁴⁶ <https://soguipami.net/gouvernance/>

⁴⁷ <https://soguipami.net/wp-content/uploads/2024/04/RAPPORT-DActivites-2023-FINAL2-en-2024-mise-a-jour.pdf>

⁴⁸ <https://soguipami.net/wp-content/uploads/2023/12/RAPPORT-DActivites-2022-DE-LA-SOGUIPAMI2.pdf>

⁴⁹ <https://soguipami.net/wp-content/uploads/2023/02/rapport-CAC-SOGUIPAMI-2023.pdf>

Nous présentons ci-dessous les mandats assurés par la SOGUIPAMI pour le compte de l'ÉTAT :

- Mandat de gestion des participations
- Mandat de commercialisation
- Mandat de promotion
- Impôts et taxes versés
- Dividendes versés
- Garanties et financements reçus de l'État

i. Mandat de gestion des participations

La SOGUIPAMI, sous la tutelle du Ministre en charge des Mines, est chargée de la gestion du portefeuille minier de l'État, qui demeure la propriété du Trésor Public, en liaison avec le Ministère en charge des Finances.

À ce titre, la SOGUIPAMI gère les participations de l'État dans les sociétés minières et les sociétés industrielles, les sociétés d'infrastructures et de services. Dans ces sociétés, la SOGUIPAMI dispose des prérogatives pour :

- désigner les représentants de l'État au sein des organes de gestion ou de surveillance et s'assurer de la cohérence de leurs positions. Elle représente l'État aux assemblées d'actionnaires ;
- mettre en œuvre les décisions et orientations de l'État en ce qui concerne la stratégie de ces sociétés et exerce en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'État, la mission de l'État actionnaire ;
- examiner la stratégie, la situation économique et financière des sociétés concernées, les principaux programmes d'investissement et de financement, les projets d'acquisition ou de cession et toute question soumise aux organes de gestion et de surveillance de ces sociétés. Elle propose au Ministre en charge des Mines la position de l'État actionnaire sur ces sujets ;
- évaluer régulièrement la gestion de ces sociétés.

La SOGUIPAMI, placée sous la tutelle du Ministère des Mines, joue un rôle clé dans la gestion du portefeuille minier de l'État guinéen, dont les actifs restent la propriété du Trésor public. Elle travaille en étroite collaboration avec le Ministère des Finances. Sa mission inclut la gestion des participations de l'État dans diverses sociétés, notamment les entreprises minières, industrielles, d'infrastructure et de services. Dans ces sociétés, la SOGUIPAMI exerce plusieurs prérogatives :

- Représentation de l'État : Elle désigne les représentants de l'État dans les organes de gestion et de surveillance de ces entreprises, garantissant la cohérence de leurs positions et représente l'État lors des assemblées d'actionnaires.
- Mise en œuvre de la stratégie de l'État : La SOGUIPAMI veille à l'application des décisions stratégiques prises par l'État en matière de développement minier, tout en protégeant ses intérêts financiers et patrimoniaux.
- Analyse et évaluation : Elle examine régulièrement la stratégie, la situation financière, les projets d'investissement, ainsi que les opérations de fusion ou de cession des sociétés concernées et propose des positions à adopter pour l'État.
- Suivi des performances : La SOGUIPAMI évalue régulièrement la gestion des sociétés où l'État est actionnaire afin d'assurer une rentabilité et une gestion optimales.

En 2023, le décret D/2023/0027/PRG/CNRD/SGG ⁵⁰ a été publié le 23 janvier 2023. Ce décret a modifié les statuts de la SOGUIPAMI, précisant son rôle et sa structure en tant que société de gestion des actifs miniers de l'État guinéen. Il établit les responsabilités du conseil d'administration, la composition des organes de gouvernance et les procédures relatives à la gestion des participations de l'État dans les sociétés minières. Ce décret met également en avant la supervision de la SOGUIPAMI

⁵⁰ <https://soguipami.net/wp-content/uploads/2023/01/Decret-27-Statuts-SOGUIPAMI.pdf>

par la Présidence de la République, renforçant son rôle stratégique dans la gestion des ressources minières du pays.

Il y a lieu de préciser que la SOGUPAMI n'est pas rémunéré au titre du mandat de gestion des participations de l'ETAT. La liste des sociétés concernées par ce mandat durant l'exercice 2023 se présente comme suit :

Tableau 43 : Portefeuille de participation de l'Etat géré par la SOGUPAMI ⁵¹

#	Sociétés minières	Sigles	Parts	Substances	Localisations	Statut	TYPES DE PERMIS
1	Société Ashanti Goldfield	SAG	15%	Or	Siguiri	Exploitation	concession
2	Société Minière de Boké	SMB	10%	Bauxite	Boké	Exploitation	exploitation
3	Compagnie des bauxites de Guinée	CBG	49%	Bauxite	Boké	Exploitation	concession
4	Bel air mining	BAM	15%	Bauxite	Boffa	A l'arrêt	exploitation
5	Société des Mines de Mandiana	SMM	15%	Or	Mandiana	Exploitation	exploitation
6	Alliance Minière Responsable	AMR	15%	Bauxite	Boké	Exploitation	exploitation
7	Guinéenne Des Mines	GDM	En cours 15%	Bauxite	Boké	Exploitation	exploitation
8	CHALCO	CHALCO	15%	Bauxite	Telimele/boffa	Exploitation	concession
9	Guinea Evergreen mining	TBEA	5%	Bauxite-Alumine	Telimele	Construction	concession
10	Société des bauxites de Guinée	SBG	5%	Bauxite	Kindia	Exploitation	concession
11	Alliance Mining Commodities	AMC	15%	Bauxite	Gaoual	Exploitation	concession
12	Forward Africa Resources	FAR	15%	Bauxite	Kindia/Dubreka		exploitation
13	Ashapura Minex Ressources SAU	AMR SAU	15%	Bauxite	Telimele	Exploitation	exploitation
14	Ashapura Boffa	Ashapura	15%	Bauxite	Boffa	Construction	exploitation
15	Société guinéenne des mines de fer	SGMF SAU	15%	Fer	Forecariah	Exploitation	
16	Dynamic mining	-	15%	Bauxite	Boké	Construction	
17	Société Minière de Dinguiraye	SMD	15%	Or	Siguiri/Dinguiraye	Exploitation	exploitation
18	SPIC	-	5%	Alumine	Boffa	Exploitation	concession
19	Compagnie de développement des mines internationales HENANCHINE/GUINEE SA	CDM-CHINE SA	10%	Bauxite	Telemele	Exploitation	exploitation

Source : rapport de Gestion SOGUPAMI de l'exercice 2023

ii. Mandat de commercialisation

L'article 138-I du code minier stipule « L'Etat ou toute entité agissant en son nom se réserve le droit d'acheter et de commercialiser une quantité de la production du titulaire d'un Titre d'exploitation minière à hauteur de sa participation ». De ce fait et sur demande du Gouvernement, la SOGUPAMI exerce un mandat de commercialisation de ladite quantité produite. Nous présentons ci-dessous les opérations effectuées en 2023 dans le cadre dudit mandat.

⁵¹ <https://soguipami.net/wp-content/uploads/2023/12/RAPPORT-D'ACTIVITES-2022-DE-LA-SOGUPAMI2.pdf>

- Droit de commercialisation

En 2023, la SOGUIPAMI a reçu un total de 4 7328 015.08 USD au titre de paiements auprès des sociétés minière concernant le droit de commercialisation. Le détail des encaissements par société se présente comme suit :

Tableau 44 : Droit de commercialisation encaissé par la SOGUIPAMI ⁵²

Sociétés	Montants reçus (USD)
CHALCO GUINEA	669 525,26
CDM-CHINE	422 208,83
SMB	2 800 949,40
SPIC	98 665,59
SMB (Droit acquisition)	746 666,00
Total	4 738 015,08

Source : rapport de Gestion SOGUIPAMI de l'exercice 2023

i. Dividendes versés

Selon les états financiers et le rapport d'activité de la SOGUIPAMI pour l'exercice 2023, les capitaux propres de la société sont entièrement détenus par l'État. Au cours de cette période, la société a réalisé un bénéfice net de 76 074 977 431 GNF, reflétant une performance financière positive. En outre, la SOGUIPAMI a distribué des dividendes d'un montant de 50 000 000 GNF au profit du Trésor Public durant le même exercice⁵³.

ii. Garanties et financements reçus de l'Etat

Sur la base des informations reçues, aucune subvention ni garanties n'ont été accordées par l'ETAT à la SOGUIPAMI.

Transactions avec les entreprises extractives

Les revenus de la SOGUIPAMI au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 162 737 956 049 GNF et se détaillent comme suit :

Tableau 45 : Revenus de la SOGUIPAMI de l'exercice 2023⁵⁴

Sociétés	Chiffre d'affaire HT en GNF
SMB	108 090 208 478
CHALCO	26 871 144 711
Ashaphura	13 553 425 054
CDM-CHINE	3 593 270 846
WINING CS	294 777 366
GBT	9 371 189 567
SPIC	838 940 027
Autres produits	125 000 000
	162 737 956 049

⁵² <https://soguipami.net/wp-content/uploads/2023/12/RAPPORT-DATIVITES-2022-DE-LA-SOGUIPAMI2.pdf>

⁵³ <https://soguipami.net/wp-content/uploads/2024/04/RAPPORT-DATIVITES-2023-FINAL2-en-2024-mise-a-jour.pdf>

⁵⁴ <https://soguipami.net/wp-content/uploads/2024/04/RAPPORT-DATIVITES-2023-FINAL2-en-2024-mise-a-jour.pdf>

Dépenses sociales et environnementale

i. Dépenses sociales

La SOGUIPAMI joue un rôle crucial dans le développement social et communautaire local, conformément à sa politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La société soutient les compagnies minières dans la gestion de leurs relations avec les communautés locales.

Cet accompagnement se concentre sur plusieurs initiatives clés :

- Résolution des conflits communautaires : La SOGUIPAMI met en place un système d'alerte et de suivi en collaboration avec les sociétés minières et les communautés locales pour anticiper et résoudre les conflits de manière proactive.
- Respect du contenu local : La société veille à ce que les compagnies minières respectent les obligations d'emploi local et de développement des compétences au sein des communautés.
- Suivi des paiements : La SOGUIPAMI s'assure que les sociétés minières honorent leurs obligations de paiement, telles que les indemnisations, compensations et taxes superficielles dues aux communautés.
- Programme d'investissement des revenus : La société met en œuvre un programme destiné à investir les revenus issus de l'exploitation minière dans des projets de développement communautaire.

Les rapports des actions communautaires menées par la SOGUIPAMI sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

ii. Dépenses environnementales

Selon la déclaration ITIE de la SOGUIPAMI, aucun versement au titre de la réhabilitation de l'environnement au sens de l'article 144 du Code Minier n'a été effectué en 2023.

4.1.10 Fournitures d'infrastructures et accords de troc (Exigence ITIE 4.3)

4.1.10.1 Cadre Juridique

Selon les dispositions du Code minier, la réalisation des infrastructures de transport (chemin de fer, routes, ponts), portuaires et aéroportuaires nécessaires à l'activité minière en Guinée se fait par l'Etat ou dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP). Les projets d'infrastructure sont soumis à un appel d'offres international compétitif⁵⁵.

Quel que soit le mode de financement, les infrastructures de transport à l'exception de l'outil de production, développées dans le cadre de la mise en valeur d'un Titre minier doivent être transférées à l'Etat gratuitement après la durée nécessaire à un juste retour sur investissement, à laquelle s'ajoute une période de cinq ans. La société minière conservera un droit prioritaire sur l'utilisation des infrastructures en question⁵⁶.

En ce qui concerne l'utilisation des infrastructures de transport de l'Etat, le code minier garantit l'accès aux entreprises minières aux mêmes tarifs que ceux appliqués aux citoyens Guinéens et autres personnes étrangères. En contrepartie, les sociétés minières devront prendre en charge toute réparation ou frais de remise en état des infrastructures résultant d'une utilisation excédant l'usure normale de ces installations.

⁵⁵ Article 121 du code minier

⁵⁶ Article 121 du code minier

4.1.10.2 Accord portant sur les infrastructures minières

Les seuls accords identifiés concernant des projets d'infrastructures liés au transport dans le secteur minier. Ces projets sont généralement réalisés soit par les sociétés pour leurs propres besoins d'exploitation, soit par l'État à travers l'ANAIM, qui met ensuite ces infrastructures à la disposition des sociétés contre une rémunération stipulée dans les conventions minières ou des accords spécifiques.

En 2015, des accords importants portant sur l'utilisation partagée des infrastructures de l'ANAIM ont été signés. Ils concernent notamment le chemin de fer reliant Kamsar à Sangarédi ainsi que le port de Kamsar, situés dans la région de Boké. Ces infrastructures seront désormais utilisées conjointement par la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), la Compagnie de Bauxite et d'Alumine de DianDian (COBAD), contrôlée par Rusal et Guinea Alumina Corporation S.A. (GAC), filiale d'Emirates Global Aluminium (EGA). Par conséquent, GAC et COBAD deviennent de nouveaux utilisateurs des infrastructures minières de l'ANAIM. Les premiers versements de loyers étaient attendus à partir de 2019, à collecter par la CBG et à transférer à l'ANAIM.

Les accords signés incluent :

- un contrat multi-utilisateur pour le chemin de fer, impliquant l'État guinéen, l'ANAIM, la CBG (en tant que concessionnaire et utilisateur), GAC et COBAD, qui définit les modalités d'utilisation commune du chemin de fer de Boké ;
- un contrat d'opérations portuaires entre l'État guinéen, l'ANAIM, GAC et la CBG (comme concessionnaire) relatif à l'utilisation du port de Kamsar par GAC ;
- un accord portuaire entre l'État guinéen, l'ANAIM et GAC, spécifiant les droits de GAC concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'un nouveau quai minéralier au port de Kamsar ;
- un contrat d'infrastructures définissant les droits et obligations de GAC concernant l'accès, l'utilisation et l'extension des infrastructures existantes.

Afin de permettre l'utilisation partagée des infrastructures, la CBG, GAC et COBAD se sont engagées à financer l'augmentation de la capacité de ces infrastructures, qui restent la propriété de l'ANAIM. Selon la CBG, qui supervise ce projet, le coût s'élève à 200 millions USD, à répartir entre les trois utilisateurs selon leur capacité respective. Toutefois, les coûts des travaux engagés en 2021 pour cette augmentation de capacité n'ont pas été déclarés par l'ANAIM, ni par les utilisateurs.

Ainsi, les infrastructures sont mises à disposition par l'ANAIM pour répondre aux besoins d'exploitation des sociétés extractives et génèrent une rémunération pour l'ANAIM, détaillée dans [la section 4.1.8.2.1](#). En revanche, ces accords ne comportent pas de ressources naturelles promises par le gouvernement, ni de licences d'exploration ou d'exploitation, d'exemptions fiscales, de programmes de remboursement ou de garanties de prêts.

À noter que l'ANAIM n'a pas confirmé l'existence de ressources naturelles promises ou de licences accordées dans le cadre de ces accords. De plus, ces derniers n'accordent pas d'exemptions fiscales, ne comprennent pas de programmes de remboursement ou de garanties de prêts et ne peuvent donc pas être assimilés à des accords de troc au sens de l'exigence 4.3 de la Norme ITIE.

4.1.10.3 Projet du transport ferroviaire Winning Consortium Simandou Rail

WCS a remporté l'appel d'offres public pour le développement des blocs #1 et #2 du gisement de fer de Simandou le 12 novembre 2019 et a signé un accord appelé Convention de Base avec le gouvernement guinéen le 9 juin 2020, approuvé par l'Assemblée nationale le 26 juin 2020. Ensuite, Winning Consortium Simandou Rail (WCSR) a signé la Convention d'Infrastructure Ferroviaire pour l'exploitation de ces blocs le 12 novembre 2020, validée par l'Assemblée nationale le 23 novembre

2020. Ce même jour, un accord similaire a été signé pour Winning Consortium Simandou Port (WCSP) et approuvé également le 23 novembre 2020.

Le projet dans son ensemble devrait être achevé en environ cinq ans, tandis que les opérations d'extraction et de traitement du minerai sont prévues pour durer au moins 25 ans.

En vertu de l'article 2.5 de la Convention de Base signée le 9 juin 2020 entre la République de Guinée et Winning Consortium Simandou-SAU, il est stipulé que la société, en contrepartie de la concession minière, doit verser à l'État guinéen une compensation financière comprenant :

- Un montant principal de 100 millions de dollars américains ;
- Un montant supplémentaire de 2 millions de dollars américains, couvrant forfaitairement les frais de négociation du projet supportés par l'État.

Ces montants seront versés selon des modalités définies dans l'accord comme suit :

- 2 000 000 USD : 14) jours après la date de signature des conventions
- 40 000 000 USD (40%) : (14) jours à compter de la date d'entrée en vigueur
- 25 000 000 USD (25%) : Au plus tard au premier anniversaire de la date d'entrée en vigueur
- 25 000 000 USD (25%) : Au plus tard au second anniversaire de la date d'entrée en vigueur
- 10 000 000 USD (10%) : (14) jours à compter de la date d'entrée en vigueur des conventions ferroviaire et portuaire.

Il y a lieu de préciser que selon le point 2.7 de la convention de base, celle-ci entre en vigueur le lendemain de l'évènement, parmi les suivants, qui surviendra le dernier :

- L'octroi et l'enregistrement de la Concession Minière par Décret conformément aux termes de la présente Convention ;
- La signature de la présente Convention par les Parties ;
- La signature de la Convention Ferroviaire et de la Convention Portuaire par les personnes y faisant partie ;
- La ratification de la présente Convention, de la Convention Ferroviaire et de la Convention Portuaire par l'Assemblée Nationale ;
- La délivrance d'un avis juridique de la Cour Constitutionnelle de la République de Guinée sur la présente Convention de Base sur la convention Ferroviaire et sur la Convention Portuaire ;
- La publication au Journal Officiel du décret de promulgation de la loi de ratification de la Convention de Base, de la Convention Ferroviaire et de la convention Portuaire, signé par le Président de la République de Guinée.

Le 3 juillet 2020, un décret signé par le Président de la République de Guinée a déclaré que, conformément à la Loi L/2020/004/AN du 26 juin 2020, qui autorise la ratification de la Convention de Base entre la République de Guinée et Winning Consortium Simandou-SAU pour l'exploitation des blocs 1 et 2 du gisement de fer de Simandou, toutes les procédures liées à cette convention sont finalisées (<https://wcsglobal.com/fr/723.html>).

Le 12 novembre 2020, après l'approbation par le Conseil des Ministres du Gouvernement de la République de Guinée, les ministres des Mines, du Budget et des Transports ont officiellement signé, au nom du gouvernement guinéen, la Convention ferroviaire pour l'évacuation du minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou ainsi que la Convention portuaire correspondante avec le Winning Consortium (<https://ums-international.com/fr/winning-consortium-simandou-signe-republique-de-guinee-conventions-portuaires-ferroviaires-projet-simandou/>). Sur cette base, il apparaît que le Trésor public aurait dû percevoir, au cours de la période 2020-2021, un montant de 67 millions USD, selon les termes suivants :

- Année 2020 : 2 000 000 USD + 40 000 000 USD = 42 000 000 USD
- Année 2021 : 25 000 000 USD
- Année 2023 : 25 000 000 USD + 10 000 000 USD = 35 000 000 USD

Toutefois, nous avons constaté que ces recettes n'ont pas été déclarées par le DGTCP, ni en 2020, ni en 2021 dans le cadre des rapports ITIE précédents. Aucun montant n'a été aussi déclaré en 2023 par la DGTCP.

4.1.10.4 Accord Cadre sur la Mise en Œuvre de la Coopération « Ressources minières contre prêts »

En septembre 2017, la Chine et la Guinée ont signé un accord cadre intitulé « Accord Cadre sur la Mise en Œuvre de la Coopération « Ressources minières contre prêts ». Cet accord prévoit que la Guinée octroie aux entreprises chinoises des droits d'exploitation sur des ressources telles que la bauxite, le minerai de fer, le pétrole et le gaz, en contrepartie de prêts accordés par des institutions financières chinoises pour soutenir des projets en Guinée, notamment :

- la construction d'infrastructures,
- le développement de capacités de production,
- la construction de parcs industriels ;
- la réalisation de projets visant à améliorer les moyens d'existence de base des citoyens.

Selon les termes de l'accord, les autorités visent à accélérer le développement économique et social à travers la construction de projets d'infrastructure tout en profitant de l'expérience technique et des moyens financiers de la Chine.

L'accord porte sur une durée de 20 ans (2017-2036) pour une enveloppe financière de 20 Milliards d'USD. L'accord inclut en annexe une liste de projets qui sera ajustée d'un commun accord pour tenir compte des besoins des deux parties.

Projets prioritaires de la première phase

- Projets de Développement de Ressources Minérales :
 - Projet d'exploitation de bauxites de Chalco à Boffa
 - Projet d'exploitation de bauxites de SPIC (Ex-CPI)
 - Projet d'exploitation de bauxites de CDM-Henan Chine
- Projets de construction des infrastructures et de coopération en matière de capacités de production :
 - Projet d'Extension du Port de Conakry
 - Projet de Réhabilitation de la Route Nationale No 1 : Tronçon Coyah-Mamou-Dabola
 - Projet de Reconstruction et de Réhabilitation de la Voirie Urbaine de Conakry
 - Projet de Construction de la Ligne Électrique d'Interconnexion de 225kV - section Linsan-Foumi
 - Réhabilitation et Extension d'une Université Régionale

Projets prioritaires de la deuxième phase :

- Projet d'Aménagement Hydroagricole
- Projet d'Habitat Social
- Réhabilitation et Extension de Trois Universités Régionales

Selon les termes de l'accord, les droits miniers seront accordés aux entreprises chinoises en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

Conformément à la lettre N° 82331/MMG/CAB/CEF/2020 du MMG, en réponse à la demande d'informations sur l'accord-cadre, il a été clarifié que « cet accord n'est pas un accord commercial entre deux parties mais plutôt un cadre général de coopération entre les deux États. Il vise un investissement réalisé dans le cadre d'un mécanisme de prêts faisant l'objet d'accords particuliers contraignants. Il est basé sur le financement des infrastructures socioéconomiques prioritaires (transport, énergie, éducation etc..) dont le remboursement est assuré par des revenus miniers. Le montant de l'accord n'est pas un prêt contracté par la Guinée à la signature de l'accord, ni un troc ou la mise en garantie des gisements miniers. Il s'agit d'une série de prêts qui sont individuellement contractés sur une période indicative de 20 ans conformément aux procédures en vigueur, y compris la soumission au parlement. Ces prêts sont remboursés par les revenus de projets miniers qui sont mis en œuvre conformément au code minier avec des conventions négociées et soumis individuellement au parlement Guinéen ».

Le remboursement des financements pour la réalisation des infrastructures de la voirie de Conakry et la route nationale N°1 Coyah-Dabola est assuré par les taxes minières sur l'extraction et la taxe à l'exportation des sociétés suivantes :

- SPIC (Ex CPI) ;
- CDM Henan Chine ; et
- Chalco Guinea Company.

Il est également précisé que cet accord-cadre n'octroie pas de concessions minières en échange de ressources financières. Les titres miniers attribués aux sociétés chinoises le sont dans le respect des dispositions du code minier.

La Direction Nationale de la Dette et de l'Aide Publique au Développement, relevant du Ministère de l'Économie et des Finances, a fourni les informations sur l'état des prêts accordés en 2023 et leurs conditions.

Tableau 46 : Etat des prêts accordés en 2023

Montant	Date d'octroi	Projet Financé	Conditions	Entité chargée de remboursement	Garanties	Remboursement 2018 - 2022	Montant restant dû au 31/12/2022
328,927 millions d'euros	05/09/2018	Projet de route Coyah-Mamou-Dabola	Durée : 15 ans (4 ans délai de grâce) Taux d'intérêt : 2.5% Frais de gestion (*) : 0.5% Mode de remboursement : Compte d'engagement qui reçoit les recettes minières destiné au remboursement de la dette	C'est la BCRG qui donne l'ordre à la banque domiciliaire du compte, La banque publique chinoise Industrial and Commercial Bank of China (ICBC) de payer l'échéance	Recettes minières de la société CHALCO, HENAN DE CHINE, SPIC	Aucun remboursement (années couvertes par la période de grâce)	254,672 millions EUR
186,118 millions d'euros	05/09/2018	Projet de voirie urbaine de Conakry	Durée : 15 ans (4 ans délai de grâce) Taux d'intérêt : 2.5% Frais de gestion (*) : 0.5% Mode de remboursement : Compte d'engagement qui reçoit les recettes minières destiné au remboursement de la dette	C'est la BCRG qui donne l'ordre à la banque domiciliaire du compte, ICBC de payer l'échéance	Recettes minières de la société CHALCO, HENAN DE CHINE, SPIC	Aucun remboursement (années couvertes par la période de grâce)	95,587 millions EUR

4.1.11 Revenus provenant du transport (Exigence ITIE 4.4)

Le transport dans le secteur minier est assuré soit par les moyens propres des entreprises, soit en utilisant les infrastructures mises à disposition par l'ANAIM.

- Dans le premier cas, les activités de transport sont incluses dans celles des entreprises et leur fiscalité est implicitement prise en compte dans les revenus que l'État perçoit du secteur minier.
- Dans le second cas, l'ANAIM, en tant que propriétaire et gestionnaire des infrastructures de transport minier, fournit ces infrastructures pour acheminer les minerais des sites d'extraction aux ports. Les accords relatifs à cette utilisation et les revenus perçus par l'ANAIM sont détaillés dans la section 4.6.1.3 (a) du présent rapport.

Par ailleurs, l'article 137 du Code minier accorde à l'État un droit de transport maritime sur 50 % de la production destinée à l'exportation, à condition que les prestations soient comparables en termes de prix, délais, sécurité et assurance à celles des autres fournisseurs. Ce droit doit être exercé en notifiant la société par écrit avant la fin du premier trimestre de l'année pour la production de l'année suivante. Ce droit n'a toutefois pas été exercé en 2023.

L'année 2022 a également vu le lancement d'un projet ferroviaire. Winning Consortium Simandou Rail (« WCSR ») a signé une convention avec le gouvernement guinéen en novembre 2020 pour l'exploitation du minerai de fer de Simandou blocs #1 et #2. Ce projet prévoit la construction d'un chemin de fer de 600 km reliant la mine à la côte guinéenne, avec une durée de construction estimée à cinq ans.

Tableau 47 : Principaux projets de transport en développement en 2023

Projets en développement		
Projet du transport ferroviaire Boffa-Boké	Le Consortium SMB-Winning	Le 29 mars 2019, le Consortium SMB-Winning a lancé les travaux de construction d'une nouvelle voie ferrée, reliant les gisements miniers de Santou et de Houda (préfecture de Télémélé) au terminal fluvial de Dapilon (préfecture de Boké). Ce projet vise à faciliter l'exploitation et l'évacuation de la bauxite des nouveaux gisements. La production initiale prévue en 2022 était de 10 millions de tonnes, avec une augmentation à 20 millions de tonnes en 2023 et 30 millions de tonnes en 2024. Cette ligne ferroviaire, d'une longueur de 135 kilomètres, comprend la construction de 23 ponts et de trois tunnels, avec un investissement estimé à 1,2 milliard de dollars. Elle fait partie d'un projet intégré qui inclut également la construction d'une raffinerie d'alumine dans la zone économique spéciale de Boké. En plus de son rôle dans le transport des ressources minières, ce projet vise à développer un corridor agricole, contribuant ainsi à la diversification économique de la Guinée.
Projet du transport ferroviaire Winning Consortium Simandou Rail	Winning Consortium Simandou Rail WCSR	Le projet ferroviaire de Winning Consortium Simandou (WCS) a franchi une étape majeure le 19 mars 2021 avec le lancement de la construction de la phase initiale du Tunnel de Kindia, dans le cadre du chemin de fer Simandou, essentiel pour l'exportation du minerai de fer. Ce tunnel, long de 11,6 km, sera le plus long tunnel ferroviaire non seulement de la Guinée mais aussi de toute l'Afrique de l'Ouest. Parallèlement, la construction du Tunnel de Mamou, d'une longueur de 9 km, a également commencé. Ces deux ouvrages sont des points de contrôle essentiels dans le projet global de transport ferroviaire du Simandou, qui vise à relier les gisements du sud-est du pays au port d'exportation. En plus de ces avancées techniques, le projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat stratégique entre Rio Tinto, Simfer et Winning Consortium Simandou, avec l'objectif de développer plus de 600 kilomètres de voie ferrée multi-usages et des infrastructures portuaires. Ce développement s'accompagne de plusieurs accords visant à faciliter le transport des

ressources du site minier aux ports d'exportation de Guinée, renforçant ainsi les capacités logistiques du pays.

Des informations supplémentaires ont été sollicitées auprès des agences gouvernementales sur l'avancement de la construction. Toutefois, aucune clarification fournie jusqu'à la date d'élaboration du présent rapport.

4.1.12 Contenu local

Selon l'exigence 6.1 (a) de la Norme ITIE 2023, lorsqu'il est requis par la loi ou un accord avec le gouvernement régissant les investissements dans le secteur extractif, les dépenses sociales substantielles des entreprises doivent être divulguées dans le rapport ITIE et, autant que possible, les transactions associées doivent être réconciliées.

La Lettre de Politique de Promotion du Contenu Local dans le Secteur Minier de Guinée a été adopté et publié par le ministère des Mines et de la Géologie en avril 2017⁵⁷. Ce document vise à maximiser les retombées économiques du secteur minier en renforçant les capacités locales, en encourageant le transfert de technologie et en promouvant l'utilisation de biens et services locaux. Elle ambitionne d'intégrer le secteur minier dans le développement économique du pays tout en soutenant les réformes réglementaires pour attirer les investissements. La mise en œuvre repose sur la collaboration entre acteurs publics et privés, garantissant des avantages partagés dans les projets miniers.

Le document souligne l'importance de promouvoir un contenu local robuste pour transformer les richesses minières en moteurs de développement durable. Ce contenu local concerne l'emploi, les biens et services nationaux dans la chaîne de valeur du secteur minier, qui reste la plus grande source de revenus pour le pays. L'objectif est d'augmenter la participation des entreprises locales et de réduire la dépendance vis-à-vis des entreprises étrangères dans les activités minières.

Le document traite des objectifs suivants :

- Le renforcement des compétences locales : formation des travailleurs guinéens pour répondre aux besoins du secteur minier, facilitant la montée en compétence ;
- L'accès aux marchés pour les entreprises locales : création d'opportunités commerciales pour les entreprises guinéennes afin qu'elles puissent fournir des services et produits essentiels aux sociétés minières ;
- La coopération internationale : tirer parti de l'expertise étrangère tout en veillant à ce que cela bénéficie à long terme à l'économie locale ;
- La responsabilisation des entreprises : les entreprises étrangères doivent contribuer au développement socio-économique en s'engageant à promouvoir l'embauche et l'utilisation de fournisseurs locaux, conformément aux lois guinéennes et aux normes internationales.

L'initiative repose sur l'idée que la croissance du secteur minier ne peut être durable que si elle est inclusive, créant un écosystème économique local diversifié et résilient. Le document met également en avant l'importance des infrastructures, du développement des capacités industrielles locales et des projets socio-économiques pour les communautés touchées par les activités minières.

La lettre de politique de promotion du contenu local dans le secteur minier de Guinée prévoit bien la création d'un Comité de pilotage multipartite. Ce comité a pour objectif de coordonner et suivre la mise en œuvre de cette politique. Cependant, bien que la composition du comité soit effectivement mentionnée dans la lettre de politique, l'organisation et les modalités de fonctionnement du comité restent à préciser par un texte réglementaire qui, à ce jour, n'a pas encore été publié. Cette information est en cohérence avec les documents consultés, notamment ceux liés à la réglementation du contenu local dans le secteur minier en Guinée.

D'autre part le code minier a prévu les mécanismes et encouragements suivants :

⁵⁷ <https://www.invest.gov.gn/document/lettre-de-politique-de-promotion-du-contenu-local-dans-le-secteur-minier>

- Préférence aux Entreprises Guinéennes
- Préférence aux travailleurs Guinéens
- L'approvisionnement local
- Convention de Développement Local

Préférence aux Entreprises Guinéennes

L'article 107 du Code minier stipule que le titulaire d'un titre minier ou d'une autorisation, ainsi que les entreprises sous-traitantes, doivent donner la préférence aux entreprises guinéennes, sous réserve que ces dernières offrent des conditions de prix, de qualité, de quantité et de délais de livraison équivalentes. Les sociétés minières doivent respecter un minimum de participation des entreprises locales, à savoir 10 % durant la phase d'exploration, 20 % pendant le développement, 15 % durant les cinq premières années d'exploitation, 25 % à partir de la sixième année et 30 % après la onzième année.

Chaque titulaire de titre minier est tenu de soumettre annuellement un rapport sur son recours aux PME/PMI guinéennes, qui doit être publié au Journal Officiel et sur le site Internet du Ministère des Mines. Cependant, ces rapports n'ont pas été rendus publics à ce jour.

Pour faciliter cette intégration du contenu local, la Bourse de sous-traitance et de partenariats (BSTP) a été créée en 2018. C'est une association multipartite sans but lucratif, opérant via une plateforme en ligne qui met en relation les entreprises et les fournisseurs locaux afin de favoriser les partenariats dans différents secteurs d'activité

Préférence aux travailleurs Guinéens

En ce qui concerne l'emploi, l'article 108 du Code minier impose aux entreprises extractives d'accorder la priorité aux cadres guinéens qualifiés et de présenter un plan de formation pour leur permettre d'occuper des postes d'encadrement dans les cinq premières années suivant le début de la production commerciale. Elles sont également tenues d'employer exclusivement des Guinéens pour les emplois non qualifiés et de respecter des quotas en fonction de la catégorie des travailleurs et de la phase d'activité. Un rapport annuel sur l'emploi des Guinéens, détaillant les progrès réalisés, doit être soumis aux autorités compétentes, mais ces rapports n'ont pas non plus été publiés jusqu'à présent.

L'approvisionnement local

Concernant l'approvisionnement local, les entreprises doivent soumettre un plan de renforcement des capacités des PME/PMI guinéennes à fournir des biens et services utilisés dans l'industrie minière, en respectant les quotas définis à l'article 107 du Code minier.

Convention de Développement Local

L'article 130 du Code minier exige que les titulaires de titres d'exploitation signent une Convention de Développement Local avec les communautés locales. Cette convention doit être accompagnée d'une contribution financière destinée au développement économique local et inclure des engagements en matière de formation, protection de l'environnement et développement de projets à vocation sociale. La gestion de ce fonds, comme la convention elle-même, doit suivre des principes de transparence et être accessible aux communautés locales.

La Convention de Développement Local doit inclure, entre autres :

- les dispositions relatives à la formation de la Communauté locale et plus généralement des Guinéens,
- les mesures à prendre pour la protection de l'environnement et la santé de la Communauté locale et
- les processus pour le développement de projets à vocation sociale.

Les principes de transparence et de consultation seront appliqués à la gestion du Fonds de Développement Économique Local ainsi qu'à toute Convention de Développement Local qui sera publiée et rendue accessible à la Communauté locale.

4.1.13 Principaux projets d'exploration dans le secteur minier durant 2023 (Exigence ITIE 3.1)

En 2023, la Guinée abritait plusieurs projets majeurs d'extraction et d'extension dans le secteur minier, dont les principaux sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 48 : Principaux projets en exploitation et en développement en 2023

Projet minier	Entreprise	Données sur le projet
Projet/entreprise en exploitation		
Démarrage de la production de la Société des Mines de Mandiana (SMM)	SMM : 15% Etat 85% MANAGEM	Entrée en production en 2021 de la Société des Mines de Mandiana - Production d'or en 2022 de 165 075 onces d'or ; - Exportation d'or en 2022 de 193 293 onces d'or.
SPIC	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT	Entrée en production en 2022 - Production de la bauxite en 2022 = 3,13 Mt - Exportation de la bauxite 2022 = 3,73 Mt
Poursuite du plan d'extension et d'augmentation de la capacité de la production et des installations dans le gisement de Sangarédi dans la région de Boké	La Compagnie des bauxites de Guinée (CBG)	La production actuelle de la CBG avoisine 17 millions de tonnes de bauxite. La CBG a entrepris un vaste programme d'extension, en plusieurs phases, de ses capacités de production : - 1ère Phase va porter cette production à 19,5 millions de tonnes par an à partir de 2018 ; - La 2ème phase, la production devrait atteindre 24,5 millions de tonnes à partir de 2022 ; - La 3ème phase puis 28 millions de tonnes à partir de 2027. La production de la CBG a atteint en 2022 18,28 Mt alors que les exportations sont de l'ordre de 16,24 Mt.
Usine de Russal Fria	Russal Friguia	- Production de l'alumine en 2022 = 0,336 Mt - Exportation de l'alumine 2022 = 0,317 Mt
Gisements de bauxite de Kindia	La Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK) est détenue à 100% par ROUSSKI ALUMINI	- Production de la bauxite en 2022 = 0,831 Mt - Exportation de la bauxite 2022 = 0,621 Mt
Gisements de bauxite de Boké - SMB	Société Minière de Boké (SMB) 10% Etat 90% Winning Alliance Ports, UMS International et Shandong Weiqiao	- Production de la bauxite en 2022 = 36,381 Mt - Exportation de la bauxite 2022 = 35,941 Mt
compagnie des bauxites de Dian Dian (COBAD SA).	Compagnie des bauxites de Dian Dian (COBAD SA) filiale de ROUSSKI ALUMINI	La Compagnie de Bauxite de Dian-Dian (COBAD), filiale de Rusal, est engagée dans le développement des gisements de bauxite dans la région de Dian-Dian en Guinée. Ayant obtenu sa convention de base en 2001, COBAD a officiellement commencé à exporter la bauxite de cette zone en juin 2018. Grâce aux ajustements autorisés par l'État guinéen, via l'annexe n°11 de la convention signée en 2013, la société est également autorisée à utiliser le chemin de fer existant de l'ANAIM pour ses opérations logistiques. - Production de la bauxite en 2022 = 3,226 Mt - Exportation de la bauxite 2022 = 2,735 Mt
Bel Air Mining SA	15% Etat 85% groupe britannique Alufer Mining Limited	La société a identifié des plateaux riches en bauxite situés à environ 15 km de la côte à Cap Verga, dans la préfecture de Boffa, avec des réserves estimées à 146 millions de tonnes. La production a débuté en août 2018 avec un objectif initial de 5,5 millions de tonnes par an. La première phase a permis d'atteindre une capacité de production annuelle de 5 millions de tonnes, avec une expansion prévue pour doubler cette capacité à 10 millions de tonnes dans les cinq ans.

Projet minier	Entreprise	Données sur le projet
Gisement de bauxite de Boké - AMR	Alliance Minière Responsable (AMR) 15% Etat 85% actionnaires français	La société Alliance Minière Responsable (AMR), fondée par Romain Girbal et Thibault Launay, détient un permis d'exploitation de 150 km ² dans la région de Boké, en Guinée. Le projet AMR a débuté en janvier 2018 grâce à un contrat d'amodiation avec la Société Minière de Boké (SMB). Ce partenariat a permis à AMR de bénéficier des infrastructures de SMB pour l'exploitation de bauxite dans la région, qui est un centre névralgique pour l'extraction de ce minerai. La capacité initiale de production d'AMR est estimée à 6 millions de tonnes par an, avec la possibilité d'étendre cette production à 10 millions de tonnes. En plus de ses activités d'extraction, AMR met un accent particulier sur le développement local. L'entreprise est active dans l'amélioration des infrastructures de base des communautés locales, telles que l'adduction d'eau et la réhabilitation des routes rurales. Elle soutient également des projets économiques durables, notamment dans l'artisanat et l'agriculture, pour garantir un développement socio-économique autonome dans la région - Exportation de la bauxite 2022 = 0,347 Mt
Gisement de bauxite de Boké - GDM	Guinée des Mines 100% actionnaires Guinéens	La Guinéenne des Mines (GDM), une société junior active dans la région de Boké, a commencé la production de bauxite en février 2018 suite à un partenariat avec la Société Minière de Boké (SMB). Sa capacité de production initiale était de 3 millions de tonnes par an, avec une possibilité d'expansion à 6 millions de tonnes. GDM a également entrepris la construction d'un nouveau port minier à Boké, à environ 300 km de Conakry, pour améliorer ses capacités d'exportation
Gisement de bauxite de Boke-Telimele - CDM	CDM-Henan Chine	La société est entrée en production en août 2017. - Production de la bauxite en 2022 = 9,980 Mt - Exportation de la bauxite 2022 = 9,981 Mt
Mine d'or de Siguiri (SAG)	Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG) 15% Etat 85% société sud-africaine AngloGold-Ashanti	La société est en production depuis 1995 dans la préfecture de Siguiri. - Production d'or en 2022 = 328 699 onces - Exportation d'or en 2022 = 366 607 onces
Société Minière de Dinguiraye	La Société Minière de Dinguiraye (SMD) est filiale du groupe Nordgold	La Société Minière de Dinguiraye (SMD), exploitée par Nordgold, est principalement active dans la région de Dinguiraye, connue pour ses importantes réserves d'or. Le gisement principal de la société est la mine de Lefa, l'une des plus grandes en Guinée. Depuis son lancement, la SMD a mis l'accent sur le respect des normes environnementales et sociales, notamment par le biais de projets de reforestation pour compenser les impacts de ses activités sur les communautés locales. La capacité de production a été progressivement optimisée, avec une augmentation prévue des investissements pour moderniser ses infrastructures et améliorer ses capacités d'exportation. - Production d'or en 2022 = 188 835 onces - Exportation d'or en 2022 = 204 373 onces
Projet de développement d'une mine de bauxite avec une raffinerie d'alumine à Sangarédi	Guinea Alumina Corporation (GAC) une filiale à 100% d'Emirats Global Aluminium (EGA), société du gouvernement des Emirats Arabes Unis (EAU).	La Guinea Alumina Corporation (GAC) est un projet majeur d'exploitation de bauxite en Guinée, dirigé par Emirates Global Aluminium (EGA). Lancé en production commerciale en 2019, il est l'un des plus grands investissements industriels de la Guinée, avec un coût de développement de 1,4 milliard de dollars. Le projet comprend l'extraction de bauxite à Sangarédi, dans la région de Boké, avec des réserves de plus de 1,3 milliard de tonnes. Une partie de l'infrastructure inclut un port à Kamsar, ainsi qu'un réseau ferroviaire modernisé pour relier la mine au port. - Production de la bauxite en 2022 = 15,521 Mt - Exportation de la bauxite 2022 = 14,504 Mt
Poursuite des activités du projet	15% Etat 85% Chalco Hong	Chalco (Aluminium Corporation of China) a signé en juin 2018 une convention avec l'État guinéen portant sur le

Projet minier	Entreprise	Données sur le projet
minier de la société CHALCO Guinée à Boffa	Kong A la phase transformation de la bauxite en alumine, la part de l'Etat dans le capital sera réduite à 5%	développement d'une chaîne de production intégrée, comprenant l'exploitation de la bauxite, la transformation en alumine, ainsi que la construction d'infrastructures pour l'évacuation des ressources des blocs bauxitiques de Boffa Nord et Sud. Le projet de Chalco est prévu en deux phases : - Première phase : Cette phase consiste en la construction d'une mine de bauxite avec une capacité de production de 12 millions de tonnes par an. Les travaux de construction ont commencé en novembre 2018, avec un investissement estimé à 585 millions USD. Le début de la production était initialement prévu pour 2021, bien que des ajustements puissent avoir eu lieu en raison de facteurs externes. - Deuxième phase : Chalco prévoit l'extension de ses opérations pour inclure une raffinerie d'alumine et d'autres infrastructures, ce qui permettra une transformation locale de la bauxite. L'intégration de ces infrastructures vise à renforcer les capacités de production et les exportations de la Guinée dans le secteur de la bauxite, essentiel à l'économie guinéenne. - Production de la bauxite en 2022 = 13,551 Mt - Exportation de la bauxite 2022 = 14,732 Mt
Projets en développement		
Projet de Mines de bauxite de Boké-Dynamic Mining	Dynamic Mining est filiale du groupe indien Jaguar Overseas	Dynamic Mining a signé en juin 2018 une convention minière avec l'État guinéen pour l'exploitation de la bauxite dans la zone de Boké. Ce projet, dénommé Bon Ami, prévoit une production initiale de 3 millions de tonnes par an, avec un investissement estimé à 138 millions de dollars américains. Une Étude de Faisabilité Définitive (DFS) a été finalisée et les travaux de construction devaient débuter au quatrième trimestre de 2020, avec la première expédition de minerai prévue pour le quatrième trimestre de 2021. Toutefois, le projet a pris un peu de retard, en raison des défis techniques et économiques rencontrés. Selon des mises à jour récentes, Dynamic Mining continue de progresser dans la phase de construction. L'entreprise se concentre également sur le développement durable, en intégrant des pratiques responsables dans ses opérations minières, en conformité avec les normes internationales et les attentes de la communauté locale
Raffinerie d'Alumine de Debele et la Mine de Bauxite de Garafiri	Société des Bauxites de Guinée	La société a signé une convention minière en mai 2018 avec l'État guinéen pour le développement d'un projet intégré comprenant la construction et l'exploitation d'une raffinerie d'alumine et d'une mine de bauxite. Le projet prévoit une capacité initiale de production de 1,6 million de tonnes d'alumine par an pour la raffinerie et une capacité de production de 8 millions de tonnes de bauxite par an pour la mine, dont 5 millions seront transformées sur place en alumine et 3 millions destinées à l'exportation. L'investissement total prévu pour le projet est estimé à 1,4 milliard USD, avec une durée de 25 ans pour l'exploitation et la transformation. La Société des Bauxites de Guinée (SBG), responsable de ce projet, avait projeté le début de la production commerciale en 2022, avec des infrastructures dédiées à l'exportation et à la transformation sur place.

4.1.14 Production (Exigence ITIE 3.2)

Selon les données communiquées par le Bureau De Stratégie et de Développement, la production minière par substance pour l'année 2023 se présente comme suit :

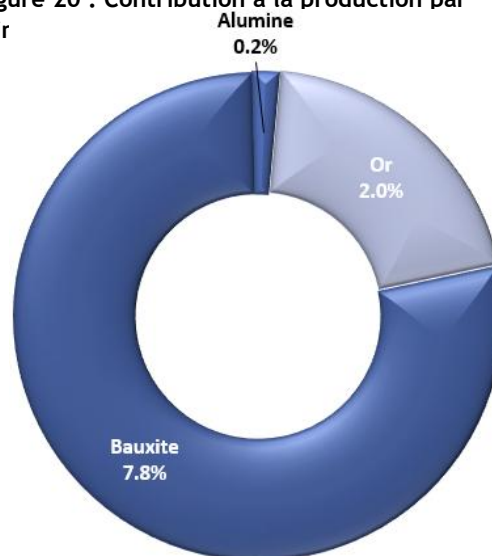
Tableau 49: Données sur la production en 2023

Type de minerai	Unité	Quantité	Valeur en Milliard GNF (**)
Bauxite	Tonnes	123 067 415	26 529
Alumine	Tonnes	251 922	609
Or	Kg	17 507	6 886
Total			34 024

(*) SOURCE : [BUREAU DE STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT](#)

(**) LA VALORISATION DU BAUXITE EST CALCULEE SUR LA BASE DU PRIX MOYEN D'EXPORTATION DETERMEE A PARTIR DE LA SECTION 4.1.15 DU PRESENT RAPPORT

Figure 20 : Contribution à la production par mir



4.1.15 Exportations (Exigence ITIE 3.3)

Le tableau ci-dessus présente les exports des principaux minerais en quantités et en valeur :

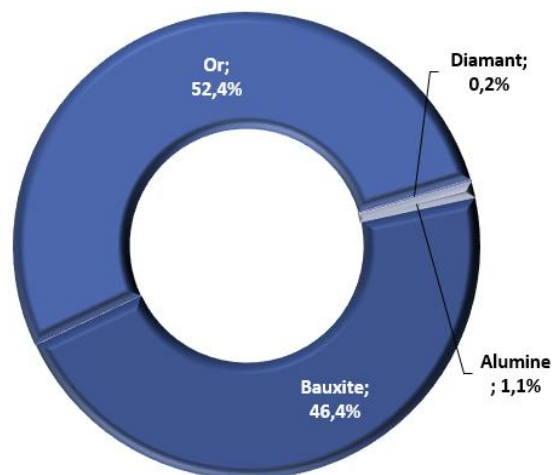
Tableau 50 : Exportations des minerais en quantité et en valeur

Type de minerai	Unité	Quantité (*)	Valeur en Milliard GNF (**)
Bauxite	Tonnes	126 587 724	27 288
Or	Kg	78 399	30 835
Diamant	Carats	104 384	97
Alumine	Tonnes	266 429	644
Total			58 864

(*) SOURCE : [BUREAU DE STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT](#)

(**) SOURCE [INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE \(INS\)](#)

Figure 21 : exportations des minerais en quantité et en valeur



Un indice des prix de la bauxite (GBX) a été introduit en 2022 par la Guinée afin de :

- Fournir un prix de référence transparent pour la bauxite guinéenne ;
- Surveiller les prix appliqués par les sociétés minières ;
- Renforcer l'évaluation des impôts et des redevances ;
- Réduire les risques liés aux prix de transfert et aux pertes de recettes.

Dans le [bulletin des Statistiques Annuelles des Mines et Carrières pour l'année 2024](#), les premiers constats sur le prix de la bauxite ont été révélés.

Tableau 51 : Prix de la bauxite pour l'année 2024

Société	Prix unitaire moyen des ventes en USD
SMB	\$32,00
CHALCO	\$23,80
CDM CHINE	\$19,26
CBG	\$38,00
SPIC	\$30,70
AGB2A SDM	\$37,65
ASHAPURA BOFFA	\$19,02
BXT	
Total moyen	\$28,63

Source : Base de données BSD/IVI/G

Prix de vente déclaré par les entreprises

vs

Prix du marché pour la bauxite guinéenne en Chine

Pays	Decembre	USD/t	2024	
			Quantité en tonnes	USD/t
Guinée	10 385 926	73	110 584 946	69
Australie	3 389 243	65	39 897 225	58
Turquie	413 116	84	2 539 072	74
Brésil	32 862	75	1 232 840	76
Ghana	168 376	86	1 164 161	84
Laos	227 033	71	1 552 665	67
Malaisie	110 047	74	949 117	61
Côte d'Ivoire	162 431	78	709 320	71
Monténégro	55 601	106	345 244	103
Inde	28 128	84	132 348	71
Sierra Leone	-	-	47 687	80
Jamaïque	-	-	19 514	84
Indonésie	-	-	-	-
Autres	3 282		4 802	
Total	14 976 045	80	159 178 941	75

Source : Base de données BSD/IVI/G

Cette vérification permet de donner une opportunité d'évaluer les pertes éventuelles de recettes dues aux minoration de prix de vente de la bauxite.

Comme l'indique le tableau ci-après, les ventes de bauxite provenant de la Guinée en Chine, s'est appréciée de 12% entre 2023 et 2024.

Tableau 52 : Ventes de bauxite de la Guinée

Pays	Decembre	USD/t	2024		2023		2024 vs 2023		2024 vs 2023
			Quantité en tonnes	USD/t	Quantité en tonnes	USD/t	Taux de croissance	USD/t en %	Ecart
Guinée	10 385 926	73	110 584 946	69	98 992 847	64	12%	8%	11 592 099
Australie	3 389 243	65	39 897 225	58	34 552 338	49	15%	18%	5 344 887
Turquie	413 116	84	2 539 072	74	1 569 497	58	62%	28%	969 575
Brésil	32 862	75	1 232 840	76	1 452 949	74	-15%	3%	- 220 109
Ghana	168 376	86	1 164 161	84	1 159 056	75	0%	12%	5 105
Laos	227 033	71	1 552 665	67	182 679	69	750%	-3%	1 369 986
Malaisie	110 047	74	949 117	61	675 386	53	41%	15%	273 731
Côte d'Ivoire	162 431	78	709 320	71	104 607	61	578%	16%	604 713
Monténégro	55 601	106	345 244	103	346 471	95	0%	8%	- 1 227
Inde	28 128	84	132 348	71	-	-			132 348
Sierra Leone	-	-	47 687	80	287 985	61	-83%	31%	- 240 298
Jamaïque	-	-	19 514	84	65 890	74	-70%	14%	- 46 376
Indonésie	-	-	-		1 829 866	69	-100%	-100%	- 1 829 866
Autres	3 282		4 802		17 208		-72%		- 12 406
Total	14 976 045	80	159 178 941	75	141 236 779	67	13%	12%	17 942 162

Source : Base de données BSD/IVI/G

4.1.16 Paiements et transferts infranationaux

4.1.16.1 Transferts entre les entités gouvernementales

En vertu de l'arrêté conjoint n° 3057/MMG/MAF/CAB/SGG/2004, l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) est tenue de reverser au Fonds d'Investissement Minier (FIM) une quote-part des loyers perçus auprès de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG). Cette disposition vise à assurer un financement transparent et équitable des projets de développement du secteur minier et des infrastructures associées, conformément aux objectifs définis par l'État guinéen.

Toutefois, il a été constaté qu'aucun transfert n'a été effectué par l'ANAIM au FIM depuis l'année 2023. Cette situation a été confirmée par les responsables du FIM, qui n'ont enregistré aucun versement correspondant à cette obligation durant la période concernée.

4.1.17 Déclaration des prêts et des garanties accordés

L'Exigence 2.6 de la Norme ITIE 2023 prévoit « Lorsque le gouvernement et les entreprises d'État ont accordé des prêts ou des garanties de prêts à des entreprises minières, pétrolières et gazières opérant dans le pays, les détails de ces opérations doivent être divulgués, y compris la durée et les conditions du prêt (c'est-à-dire le taux d'intérêt et le calendrier de remboursement) ».

Lors du processus de rapportage ITIE, aucune société n'a pas rapportée des données sur des prêts et des garanties accordées au niveau du formulaire de déclaration.

4.1.18 Dépenses quasi budgétaires (Exigence ITIE 6.2)

Exigence 6.2 de la norme ITIE 2023 stipule que : « Lorsque la participation de l'État dans les industries extractives génère des versements de recettes significatives, il est exigé des pays de mise en œuvre de prévoir les divulgations des entreprises d'État sur leurs dépenses quasi budgétaires. Le groupe multipartite doit élaborer un processus de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence équivalent à celui des autres paiements et flux de recettes et doit inclure les filiales des entreprises d'État ainsi que les joint-ventures. »

La définition convenue par le Comité de pilotage est la suivante : « Les dépenses quasi budgétaires se rapportent à des opérations commerciales ou non commerciales qui peuvent être réalisées par les sociétés d'État pour le compte de l'État impliquant l'augmentation du coût des activités de ces sociétés et se traduisant in fine par une baisse des dividendes et des impôts payés par ces sociétés. Il s'agit notamment de :

- Prestation de services non commerciaux (services sociaux) ;
- Financement d'infrastructures publiques ;
- Services de la dette publique et bonification d'intérêt ; et
- Subventions sous forme de vente des produits à perte ou à des prix inférieurs aux prix de marché.

Selon la déclaration de l'ANAIM, des dépenses quasi fiscales ont été rapportées, totalisant 4 777 885 387 GNF, avec la répartition suivante :

Tableau 53: Dépenses quasi fiscale l'ANAIM

Frais de gestions logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien etc.)	Achat & installation bacs conteneurs à déchets à Boké	Frais réhabilitation Escadron mobile N° 25 de Boffa
839 035 167	1 070 000 000	2 868 850 220

4.2 Contexte du secteur des hydrocarbures

4.2.1 Aperçu général du secteur des hydrocarbures et transition énergétique

Le secteur des hydrocarbures en Guinée est encore non exploité. Selon le Ministère des Mines et de la Géologie, plusieurs études sismiques ont été réalisées pour évaluer ces ressources et des contrats d'exploration ont été signés avec des compagnies pétrolières internationales. Toutefois, aucune production commerciale n'a encore démarré. La gestion du secteur est régie par la législation nationale, incluant le Code pétrolier.

La Guinée ne figure pas parmi les pays producteurs de pétrole. Son potentiel pétrolier repose sur 22 blocs d'exploration situés dans la partie occidentale du territoire. Depuis 1977, seuls trois forages offshore y ont été réalisés, avec des résultats peu concluants.

D'après les données issues du dernier découpage effectué par WesternGeco en septembre 2010, l'offshore guinéen comprend 22 blocs couvrant une superficie d'environ 92 000 km². Pour l'année 2023, il est établi qu'aucune activité pétrolière n'était en cours en Guinée.

4.2.2 Cadre juridique et institutionnel (Exigence ITIE 2.1)

Cadre juridique

Le secteur des hydrocarbures en Guinée est encadré par plusieurs lois et décrets, dont :

- La Loi n° L/2014/034/AN portant Code Pétrolier ;
- Le Décret D-2021-0170-PRG-CNRD-SGG créant la Société Nationale des Pétroles (SONAP) ;
- Le Décret n° D/2018/325/PRG/SGG définissant les modalités d'application du Code Pétrolier.

D'autres lois et textes régissent ledit secteur en Guinée, dont on cite :

- Le Code Général des Impôts ;
- Le Code de l'Environnement (Décret D/2019/221) ;
- La Loi L/2015/007/AN portant Code des Douanes.

Selon le Code Pétrolier de 2014, l'État a la possibilité de conclure des contrats pétroliers avec des demandeurs. Ces contrats confèrent à l'entreprise sélectionnée le droit exclusif d'explorer et d'exploiter des ressources pétrolières dans un périmètre spécifié. Ce droit est valable indéfiniment en profondeur, permettant ainsi des activités de recherche continue. En cas de découverte jugée commercialement viable, l'exploitation ne peut commencer qu'après l'approbation du plan de développement par le Ministre des Hydrocarbures.

Ce cadre légal vise à réguler l'industrie pétrolière tout en garantissant que les ressources naturelles soient exploitées de manière responsable et durable. En outre, il souligne l'importance d'une collaboration entre l'État et les investisseurs privés, favorisant ainsi un environnement propice à l'attraction d'investissements étrangers. L'approche de la Guinée s'inscrit dans une tendance plus large observée dans plusieurs pays riches en ressources, où les gouvernements cherchent à maximiser les bénéfices économiques tout en protégeant l'environnement et en assurant un partage équitable des ressources.

D'après l'article 22 du Code Pétrolier de 2014, la Guinée ne reconnaît qu'un seul type de contrat pétrolier, à savoir le contrat d'exploration et de partage de production (CEPP), conforme aux normes de l'industrie pétrolière internationale. Chaque contrat est limité à un unique bloc. Les appels d'offres et les négociations directes doivent se faire sur la base d'un « contrat pétrolier type », qui doit être établi par décret du Président de la République. Cependant, il convient de noter qu'aucun texte officiel précisant le contenu de ce contrat type n'a été observé dans la pratique en Guinée.

Réformes

En 2023 et d'après les informations reçues, nous n'avons pas été informé de réformes de loi ou de règlements concernant le secteur des hydrocarbures.

Cadre institutionnel

Selon le code pétrolier de 2014, le cadre institutionnel du secteur des hydrocarbures se présente comme suit :

- **Ministère des Hydrocarbures** : Le Ministère des Hydrocarbures est responsable de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le secteur des hydrocarbures. À ce titre, ses missions principales incluent :
 - Définir la politique nationale relative à l'exploitation des ressources en hydrocarbures.
 - Superviser l'Administration Pétrolière.
 - Présenter au Président de la République, sur proposition de l'Administration Pétrolière, les projets de décrets d'application du code pétrolier pour promulgation.
 - Prendre des décisions et émettre des instructions concernant les procédures d'attribution des droits pétroliers conformément aux dispositions du code pétrolier.
 - Signer, conjointement avec le Ministre des Finances, les contrats pétroliers au nom de l'État.
 - Délivrer les approbations et autorisations requises par le code pétrolier et les dispositions spécifiques des contrats pétroliers.
 - S'assurer que les ministères et services concernés délivrent rapidement les approbations nécessaires pour éviter tout retard dans les opérations pétrolières.
 - Promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur des hydrocarbures.
 - Accomplir toutes les actions explicitement attribuées par le code pétrolier.
- **Société Nationale des Pétroles (SONAP)** : La SONAP est responsable de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur pétrolier aussi bien en amont qu'en aval.

Pour le secteur Amont :

- Promouvoir le développement des activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures.
- Examiner les programmes de travaux, ainsi que les plans de développement, de production ou de réhabilitation des sites.
- Gérer les droits pétroliers en assurant le respect des dispositions du code pétrolier et des engagements contractuels.
- Organiser les appels d'offres et les négociations directes liés aux contrats pétroliers.
- Réaliser, pour le compte de l'État, des travaux géologiques et géophysiques.

Pour le secteur Aval :

- Délivrer les documents relatifs à l'attribution, au renouvellement, à la suspension, au retrait ou à la rétrocession des licences d'importation et de distribution des produits pétroliers, ainsi que pour l'ouverture de stations-service.
- Assurer le bon fonctionnement du système de péréquation pour l'homologation des prix à l'échelle nationale.
- Évaluer les besoins infrastructurels et logistiques du pays en matière de capacités de stockage à court, moyen et long terme.
- Renforcer la capacité de stockage nationale en produits pétroliers et s'impliquer dans des projets de construction de raffineries et d'autres installations pétrolières et gazières.
- Promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur des hydrocarbures.

4.2.3 Cadre fiscal du secteur des hydrocarbures (Exigence ITIE 2.1)

En plus des paiements des taxes et impôts relatifs au droit commun, les sociétés détentrices d'un contrat pétrolier sont tenues de s'acquitter des droits et taxes sectoriels stipulés par le Code Pétrolier de 2014, notamment:

- Après avoir déduit la part réservée au Cost-Oil, le reste de la production totale d'hydrocarbures, connu dans l'industrie sous le terme de « profit oil », est partagé entre l'État et le titulaire selon les modalités spécifiées dans le contrat. Ce dernier précise si le partage s'effectue avant ou après impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Le pourcentage de partage peut être constant ou varier en fonction d'une échelle liée à des volumes de production cumulés ou journaliers, ou encore en fonction des niveaux de rentabilité du projet (taux de rendement).

- **Impôt sur les sociétés :** Les Contractants sont soumis à l'impôt sur les sociétés pour les opérations pétrolières qu'ils effectuent sur le territoire national, tel que défini dans le Code Général des Impôts, sous réserve des dispositions spécifiques du chapitre applicable aux opérations pétrolières (Article 77 du Code pétrolier).
- **Redevances superficielles :** Les Contractants doivent verser des redevances superficielles annuelles, calculées en fonction de la superficie du périmètre contractuel à la date d'échéance de chaque paiement. Ces redevances ne sont ni déductibles dans le calcul de l'impôt sur les sociétés mentionné à l'article 77 du Code pétrolier, ni considérées comme un coût pétrolier recouvrable. Le contrat pétrolier précise le taux, l'assiette et les modalités de paiement des redevances superficielles.
- **Bonus de signature et de production :** Le contrat pétrolier peut inclure une clause stipulant que le Contractant doit verser un bonus de signature à la date d'entrée en vigueur du contrat. Par ailleurs, les Contractants doivent payer des bonus de production lorsque la quantité d'hydrocarbures produite atteint des seuils définis dans le contrat. Ces bonus ne sont ni déductibles pour le calcul de l'impôt sur les sociétés visé à l'article 77 du Code pétrolier, ni considérés comme des coûts pétroliers recouvrables.
- **Contribution annuelle pour la formation du personnel de l'Etat et la promotion du secteur pétrolier :** Les Contractants sont également tenus de verser une contribution annuelle destinée à la formation et au perfectionnement du personnel de l'Etat, ainsi qu'à la promotion du secteur pétrolier. Le montant de cette contribution et les modalités de son recouvrement sont établis par le contrat pétrolier. Cette contribution est déductible pour le calcul de l'impôt sur les sociétés mentionné à l'article 77 du Code pétrolier et constitue un coût pétrolier recouvrable.

4.2.4 Octroi et transfert des permis des hydrocarbures (Exigence ITIE 2.2)

a) Octroi de licences des hydrocarbures

Les procédures d'attribution et de gestion des contrats pétroliers sont définies par les articles 18 et 19 du Code Pétrolier.

L'article 12 du décret n° D/2018/325/PRG/SGG, portant sur les modalités d'application de la loi L/2014/034/AN du 23 décembre 2014 relative au Code Pétrolier de la République de Guinée, précise que les critères de qualification des soumissionnaires, conformément à l'article 18 du Code Pétrolier, seront détaillés dans le cahier des charges.

En 2023, il est constaté qu'aucune activité pétrolière n'a eu lieu en Guinée et qu'aucun contrat pétrolier n'a été signé, renouvelé ou transféré.

b) Modalités d'attribution des licences

L'attribution des Contrats Pétroliers

Un contrat pétrolier est attribué et conclu à la suite d'une procédure d'appel d'offres international, conformément aux dispositions de l'article 19 du Code Pétrolier. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles motivées par l'intérêt national, il est possible de déroger à cette procédure et un contrat pétrolier peut être attribué et conclu par voie de négociation directe. Cette dérogation est décidée par décret du Président de la République, sur proposition motivée du Ministre en charge des Hydrocarbures, suivant la recommandation de l'Administration Pétrolière. Le décret précise les blocs concernés, l'identité des demandeurs ainsi que les raisons pour lesquelles la procédure d'appel d'offres international n'a pas pu être suivie. Ce décret est publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière et dans deux journaux nationaux avant l'ouverture des négociations. La

procédure de négociation directe doit respecter les dispositions de l'article 20 du Code Pétrolier. Que ce soit pour un appel d'offres ou une négociation directe, le processus s'appuie sur un contrat pétrolier type, approuvé préalablement par décret du Président de la République et publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière.

La qualification des demandeurs

Conformément à l'article 18 du Code Pétrolier, toute société souhaitant obtenir un contrat pétrolier, que ce soit dans le cadre d'un appel d'offres ou par négociation directe, doit satisfaire aux conditions de qualification définies dans des directives élaborées par l'Administration Pétrolière et approuvées par arrêté du Ministre en charge des Hydrocarbures. Ces directives précisent les critères de qualification que les demandeurs doivent respecter et la documentation à fournir dans les domaines suivants :

- la qualification technique ;
- la qualification financière ;
- la qualification qualité-hygiène-santé-sécurité-environnement ; et
- la qualification juridique portant sur l'organisation de la société et l'identité de ses administrateurs, directeurs et actionnaires.

Toutefois, les critères détaillés pour chaque qualification ne sont pas spécifiés. Les directives indiqueront les niveaux de compétence, d'expérience et autres exigences pour les sociétés prenant le rôle d'Opérateur, ainsi que pour les sociétés partenaires sans rôle technique, en tenant compte de la localisation et des spécificités de chaque bloc.

La procédure de qualification peut être intégrée à l'appel d'offres ou préalable à celui-ci. Les directives peuvent également prévoir des frais à la charge des demandeurs en cas de procédure de qualification distincte de celle de l'appel d'offres.

(i) La procédure d'appel d'offres⁵⁸

Tout appel d'offres est lancé sur proposition du Ministre en charge des Hydrocarbures, par décret du Président de la République, publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière et indiquant les blocs concernés. L'Administration Pétrolière élabore un cahier des charges, soumis à l'approbation du Ministre en charge des Hydrocarbures, qui définit les procédures, les délais, ainsi que les conditions de l'appel d'offres, incluant les critères de qualification, les modalités de soumission et d'évaluation des offres, les éléments soumis à offre et leur pondération, les critères de sélection et le modèle de contrat pétrolier approuvé conformément à l'article 17 du Code Pétrolier, que l'adjudicataire devra signer. Pour la préparation du cahier des charges, l'Administration Pétrolière sollicite l'avis du Ministère des Finances, du Ministère de l'Environnement et de tout autre ministère concerné. Une fois approuvé, le cahier des charges est publié, avec ses annexes, sur le site internet de l'Administration Pétrolière, ainsi que dans les médias nationaux et internationaux. Le Ministre en charge des Hydrocarbures désigne, sur proposition de l'Administration Pétrolière, une commission d'évaluation des offres composée de cinq (5) à sept (7) membres, dont au moins deux fonctionnaires (un représentant de l'Administration Pétrolière et un représentant du Ministère des Finances) et un représentant de l'ITIE-Guinée. Après réception du rapport de la commission, le Ministre en charge des Hydrocarbures invite l'adjudicataire à signer le contrat pétrolier.

(ii) Les négociations directes⁵⁹

Dans le cadre d'une négociation directe, conformément à l'article 17 du Code Pétrolier, le Ministre en charge des Hydrocarbures nomme, sur proposition de l'Administration Pétrolière, une équipe de négociation composée de trois (3) à cinq (5) membres, dont un représentant de l'Administration Pétrolière, un fonctionnaire du Ministère des Finances et un fonctionnaire du Ministère de la Justice. Chaque membre de l'équipe de négociation est désigné par le ministre compétent de son ministère. Les négociations sont menées par cette équipe, sous la supervision de l'Administration Pétrolière, sur

⁵⁸ Article 19 du code pétrolier

⁵⁹ Article 20 du code pétrolier

la base du contrat type en vigueur et ne peuvent concerner qu'un seul bloc à la fois. À l'issue des négociations, l'Administration Pétrolière soumet au Ministre en charge des Hydrocarbures le projet de contrat pétrolier accompagné d'un rapport détaillé comprenant une recommandation, mettant en évidence les différences entre le projet de contrat et le contrat type, ainsi que les raisons de ces divergences. Ce rapport doit être publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière au moins trente (30) jours avant la signature du contrat pétrolier.

D'après les clarifications apportées par la SONAP, aucun contrat pétrolier n'a été signé en 2023.

c) Modalités de transfert des licences

Les intérêts, droits et obligations découlant d'un Contrat Pétrolier peuvent être cédés et transférés, en tout ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable du Ministre en charge des Hydrocarbures. Le cessionnaire doit répondre aux mêmes conditions que celles exigées pour l'obtention du titre objet de la cession. Le projet d'accord de cession est soumis à l'Administration Pétrolière pour validation par le Ministre en charge des Hydrocarbures. En dérogation à cette règle, les cessions d'intérêts entre une société constituant le Contractant et une société affiliée, ainsi que celles effectuées entre sociétés constituant le Contractant, doivent simplement être notifiées à l'Administration Pétrolière, conformément aux modalités prévues dans le Contrat Pétrolier.

d) Octrois, renouvellement et transferts

Aucun Contrat pétrolier n'a été signé, renouvelé ou transféré (Absence d'activité pétrolière en Guinée en 2023).

4.2.5 Registre public des permis et contrats des hydrocarbures (Exigence ITIE 2.3)

L'article 119 du Code Pétrolier stipule l'obligation de tenir un registre des droits pétroliers, qui doit indiquer, pour chaque droit, le nom et l'adresse des contractants et autres détenteurs, la durée, la zone concernée ainsi que des informations sur l'identité des titulaires. Ce registre est accessible à toute personne en faisant la demande.

En pratique, les informations mentionnées sont disponibles et consultables auprès du MMG ou de la SONAP. Par ailleurs, la carte des blocs pétroliers onshore et offshore est publiée sur le site web du [SONAP](#).

4.2.6 Les contrats pétroliers (Exigence ITIE 2.3)

Le Contrat Pétrolier est signé au nom et pour le compte de l'État par le Ministre en charge des Hydrocarbures et le Ministre en charge des Finances. En aucun cas, les dispositions du Contrat Pétrolier ne doivent être contraires à celles du Code Pétrolier. Le Contrat est d'abord soumis à la Cour Suprême pour vérifier sa conformité avec le droit en vigueur, puis transmis à l'Assemblée Nationale pour ratification. La ratification est officialisée par un décret du Président de la République et publiée au Journal Officiel de la République.

Conformément à l'article 21 du Code Pétrolier, tout Contrat Pétrolier, y compris ses annexes, doit également être publié sur le site internet de l'Administration Pétrolière dans les dix (10) jours suivant sa date d'entrée en vigueur. Ces dispositions s'appliquent également à tout avenant ou amendement au Contrat Pétrolier.

De plus, le Code Pétrolier prévoit la publication non seulement des contrats pétroliers, mais aussi :

- des amendements, accords de cession, avis de renouvellement, de retrait ou de résiliation de tout Droit Pétrolier, ainsi que de tout décret ou arrêté relatif à l'attribution, au renouvellement, à l'extension ou à la prorogation d'une Autorisation ;
- des études d'impact environnemental et social, des plans de gestion environnementale et sociale, ainsi que de tout avenant à ces études et plans ;
- et des contrats d'association auxquels l'État ou la SONAP est partie, ainsi que tout contrat de développement conjoint.

Il convient de souligner qu'il n'existe aucun contrat pétrolier en vigueur en Guinée en 2023.

4.2.7 Publication des permis et contrats pétroliers (Exigence ITIE 2.4)

D'après la confirmation reçue de la part de la SONAP, aucun contrat pétrolier n'est en vigueur en Guinée.

4.2.8 Participation de l'État dans le secteur des hydrocarbures (Exigence ITIE 2.6)

Les gisements ou accumulations naturelles d'hydrocarbures présents dans le sous-sol du Territoire National appartiennent exclusivement à l'État et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une appropriation privée. Conformément aux articles 46 à 48 du Code pétrolier de 2014, chaque Contrat Pétrolier intègre une clause accordant à l'État une option de participation, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une Société Nationale, aux droits et obligations du contractant dans toute zone d'exploitation. Le Contrat Pétrolier précise les modalités d'exercice de cette option, ainsi que le pourcentage de participation que l'État peut acquérir, lequel ne peut être inférieur à dix pour cent (10 %).

Lorsqu'une telle participation est exercée, l'État ou la Société Nationale, ainsi que les autres entités constituant le Contractant, doivent signer un accord d'association définissant leurs droits et obligations respectifs. Cet accord régira également les règles de gestion et de supervision des opérations conjointes, incluant la création d'un comité de direction et la désignation d'un Opérateur.

En 2023, en l'absence d'un titre d'exploitation actif en Guinée, l'État ne détient aucune participation dans le secteur des hydrocarbures.

4.2.8.1 Participation de l'Etat dans le capital des sociétés pétrolières

La Société Nationale des Pétroles (SONAP)

La Société Nationale des Pétroles (SONAP) a été constituée en décembre 2021 par le Décret D-2021-0170-PRG-CNRD-SGG, en remplacement de la Société Nationale d'Importation de Pétroles (SONIP) et de l'Office National des Pétroles (ONAP). La SONAP est une Société Anonyme (SA), placée sous la supervision directe du Président de la République, conformément à la loi L/2017/056/AN du 8 décembre 2017, qui modifie certaines dispositions de la loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 relative à la gouvernance financière des sociétés et établissements publics en Guinée. Son capital est entièrement constitué par l'apport de l'État.

Mission de la SONAP

Conformément aux articles 6 et 7 du décret de création, la SONAP a pour mission de concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique gouvernementale dans le secteur des produits pétroliers et dérivés. Ses principales attributions dans le secteur en amont incluent notamment

- la promotion des activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures ;
- la gestion des appels d'offres et des négociations de contrats pétroliers, en accord avec le code pétrolier ;
- l'examen des programmes de travaux, des plans de développement et de production ;
- la réhabilitation des sites et l'évaluation des budgets soumis par les détenteurs de Droits Pétroliers au gouvernement ;
- la gestion des Droits Pétroliers, en veillant au respect du Code pétrolier, de ses textes d'application et des dispositions contractuelles ; et
- la réalisation, pour le compte de l'État, de travaux géologiques et géophysiques.

Structure et organisation de la SONAP

D'après l'article 10 du décret de création, la SONAP s'appuie sur deux organes principaux pour accomplir sa mission :

- le Conseil d'Administration (CA), composé de 11 membres, un nombre qui peut être révisé à la hausse si le capital est ouvert aux investisseurs privés, comme prévu par l'article 12 du décret ; et
- la Direction Générale.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration sont nommés par décret du Président de la République. Selon l'article 13, le mandat des administrateurs représentant l'État est de trois (3) ans, renouvelable une fois.

La gestion de la SONAP est assurée par un Directeur Général, un Directeur Général Adjoint, des directeurs techniques, ainsi que des bureaux régionaux et sections préfectorales responsables des produits pétroliers.

Rôle et Mandat

La SONAP a pour mandat de :

- collecter et commercialiser, pour le compte de l'État, la part de production d'hydrocarbures qui lui revient dans le cadre des contrats de partage de production, ainsi que de gérer, le cas échéant, la participation de l'État ;
- gérer la participation de l'État dans les droits et obligations découlant des contrats pétroliers ;
- réaliser tout travail géologique et géophysique pour le compte de l'État et fournir à l'administration pétrolière l'assistance technique requise."

4.2.8.2 Transactions liées aux Entreprises d'Etat

Les états financiers et le rapport d'activité de l'exercice 2023 de la SONAP n'ont pas été publiés. Une demande d'accès à ces informations a été adressée à la société. Cependant, malgré cette requête, aucune réponse n'a été reçue à ce jour, lors de la préparation du présent rapport.

Revenus de la SONAP

Les données sur la structure des revenus de la société ne sont pas disponibles.

Subventions, Prêts et garanties octroyées

La SONAP n'a pas rapporté des données sur des prêts et des garanties accordées au niveau du formulaire de déclaration.

Contrôle des comptes de la SONAP

Conformément à l'article 26 du décret portant création de la SONAP, le contrôle de ses comptes est assuré par un Commissaire aux Comptes Agréé, assisté d'un Commissaire aux Comptes suppléant, conformément aux dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA. Le rapport général pour l'exercice 2021 n'est toutefois pas disponible.

Contrôle de la gestion de la SONAP

Aux termes de l'article 25 du décret créant la SONAP, la société fait l'objet d'un contrôle régulier exercé par un représentant de la tutelle financière, analyste/évaluateur, chargé d'analyser et de suivre les risques, ainsi que d'évaluer les performances de la société, tout en garantissant la protection des intérêts patrimoniaux de l'État. Cet analyste/évaluateur remet des rapports périodiques au Ministre de la tutelle financière sur la situation économique et financière de la société.

En vertu de l'article 27 du même décret, en tant qu'entreprise publique, la gestion de la SONAP est également contrôlée par la Cour des comptes, qui peut, si nécessaire, engager une procédure de discipline budgétaire à l'encontre de ses dirigeants.

Transferts impliquant l'État/les entités étatiques infranationales

Les relations entre les entreprises d'État sont régies par la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016, portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée.

Conformément à l'article 10 du code pétrolier, les revenus perçus au titre des partages (en nature ou sous forme de dividende) sont encaissables au compte unique du trésor public. Aussi, les revenus générés feront l'objet d'une publicité sans que le support de publicité ne soit spécifié.

Les parts revenant à la SONAP pour son fonctionnement seront fixées par arrêté du ministre en charge des finances.

Les rémunérations des services rendus par la SONAP sont fixées dans des conventions entre la SONAP et l'État signées au nom de ce dernier par le Ministre en charge des Hydrocarbures et le Ministre en charge des Finances. L'arrêté fixant les revenus de la SONAP n'a pas encore été publié à la date du présent rapport.

Dépenses sociales et environnementales

La SONAP n'a pas rapporté des données sur des dépenses sociales ou environnementales effectuées par la société au niveau du formulaire de déclaration.

4.2.9 Revenus des ventes des parts de production de l'État et/ou autres revenus perçus en nature (Exigence ITIE 4.2)

L'Exigence 4.2 de la Norme ITIE est non applicable pour le secteur des hydrocarbures en Guinée en 2023.

4.2.10 Fournitures d'infrastructures et accords de troc (Exigence ITIE 4.3)

Sur la base des discussions menées avec la SONAP, nous comprenons qu'il n'existe aucun accord d'infrastructure ou de troc en 2023, au sens de l'Exigence 4.3 de la Norme ITIE 2023.

4.2.11 Revenus provenant du transport (Exigence ITIE 4.4)

L'exigence 4.4 de la Norme ITIE 2023 est non applicable pour le secteur des Hydrocarbures en 2023.

Suite aux entretiens effectués avec la SONAP, nous comprenons que la Guinée, par le biais de la SONAP, a décidé d'adhérer au Projet de Gazoduc Nigeria-Maroc.

Le projet de gazoduc Nigeria-Maroc (NMGP) est une initiative majeure visant à acheminer du gaz naturel du Nigeria vers le Maroc, en traversant 13 pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Bénin, le Sénégal et la Guinée. Ce gazoduc, long d'environ 5 600 km, servira à relier les infrastructures énergétiques régionales tout en répondant aux besoins croissants en gaz naturel dans les pays traversés et en Europe⁶⁰.

En juin 2023, la Guinée, aux côtés du Nigeria, du Maroc et d'autres pays, a signé un protocole d'accord concernant le gazoduc Nigeria-Maroc⁶¹. Ce partenariat renforcera la coopération régionale, améliorera l'accès à l'énergie et soutiendra le développement économique en Guinée grâce à cette infrastructure énergétique stratégique.

4.2.12 Contenu local

Au même titre que le Code minier, le Code pétrolier prévoit des dispositions en matière de contenu local à travers notamment :

- l'octroi d'une préférence aux entreprises Guinéennes⁶² ;

⁶⁰ <https://www.nnpcgroup.com/insights/nigeria-morocco-gas-pipeline-fg-morocco-in-talks-to-expedite-project>

⁶¹ <https://www.nnpcgroup.com/insights/nigeria-morocco-cote-d-ivoire-liberia-benin-guinea-sign-mo-us-on-nigeria-morocco-gas-pipeline>

⁶² Article 54 du Code pétrolier

- l'octroi d'une préférence aux employés et cadres Guinéens ayant les compétences requises⁶³; et
- l'obligation de formation des employés Guinéens suivant un plan quinquennal⁶⁴.

4.2.13 Principaux projets d'exploration pétrolières durant 2023

Nous n'avons pas été informé de projets d'exploration pétrolières en 2023.

4.2.14 Production (Exigence ITIE 3.2)

D'après les informations reçues, aucune production pétrolière ou gazière n'a eu lieu en Guinée en 2023. Les opérations d'exploration dans l'offshore guinéen, menées uniquement par l'opérateur Hyperdynamics, ont cessé au troisième trimestre 2017, suite à l'expiration de son permis de recherche. Il apparaît également que la SONAP s'emploie activement à promouvoir et revitaliser le secteur de la recherche des hydrocarbures en Guinée.

4.2.15 Exportations (Exigence ITIE 3.3)

L'exigence 3.3 de la Norme ITIE 2023 est non applicable pour le secteur des Hydrocarbures en 2023.

4.2.16 Paiements et transferts infranationaux

Lors du processus de rapportage ITIE, la SONAP n'a pas rapporté des données sur des paiement ou transfert infranational au niveau du formulaire de déclaration.

4.2.17 Déclaration des prêts et des garanties accordés

L'Exigence 2.6 de la Norme ITIE 2023 prévoit « Lorsque le gouvernement et les entreprises d'État ont accordé des prêts ou des garanties de prêts à des entreprises minières, pétrolières et gazières opérant dans le pays, les détails de ces opérations doivent être divulgués ».

Lors du processus de rapportage ITIE, la SONAP n'a pas rapporté des données sur des prêts et des garanties accordées au niveau du formulaire de déclaration.

4.2.18 Dépenses quasi budgétaires (Exigence ITIE 6.2)

En l'absence d'activité en 2023, les dépenses quasi budgétaires ne s'appliquent pas dans le contexte du secteur des hydrocarbures.

4.3 Collecte et distribution des revenus du secteur extractif

4.3.1 Processus du budgétisation (Exigence ITIE 5.1)

La loi organique relative aux lois de finances (LORF), promulguée le 6 août 2012, aligne le cadre de gestion des finances publiques sur les standards internationaux. Les principaux textes d'application de la LORF ont été adoptés entre 2013 et 2015, comprenant :

- le décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013 portant règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP),
- le décret D/2014/222/PRG/SGG du 31 octobre 2014 portant cadre de gouvernance des finances publiques,
- l'arrêté A/2015/965/MEF/SGG du 2 Avril 2015 portant plan comptable de l'État (PCE) et
- l'arrêté A/2014/5262/MEF/SGG du 9 octobre 2014 portant Nomenclature budgétaire de l'État (NBE).

Les dispositions constitutionnelles guinéennes encadrent le rôle de chaque acteur impliqué dans la gestion des finances publiques. Le gouvernement est responsable de la préparation du projet de loi de finances (PLF) et de sa mise en œuvre, tandis que le Parlement en débat et exerce un contrôle

⁶³ Article 55 du Code pétrolier

⁶⁴ Article 55 du Code pétrolier

démocratique sur son contenu. Trois ministères jouent un rôle clé dans l'élaboration et l'exécution du budget de l'État :

- Le Ministère du Plan et du Développement Économique assure les prévisions macroéconomiques, en s'appuyant sur des données économiques et sociales à moyen et long terme ;
- Le Ministère du Budget (MB) se charge de la planification et des prévisions budgétaires. Il coordonne la préparation du budget et l'élaboration des documents budgétaires en lien avec les objectifs macroéconomiques fixés.
- Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), en tant qu'ordonnateur principal des recettes et des dépenses de l'État, gère la dette publique et supervise l'exécution des lois de finances, garantissant ainsi une gestion budgétaire rigoureuse et conforme à la loi organique des finances publiques (LORF), souvent qualifiée de "Constitution financière" en Guinée.

Les rapports financiers annuels de l'État guinéen comprennent trois types principaux de comptes : le compte administratif, le compte de gestion et le compte général de l'État.

Le compte administratif présente, pour chaque exercice budgétaire, les résultats de la comptabilité budgétaire par section et par titre. Il reflète la gestion des ressources publiques, notamment les prévisions et les exécutions budgétaires.

Le compte de gestion contient des informations détaillées sur les mouvements financiers de l'État pour un exercice donné. Il inclut des documents comme la balance générale des comptes, les états récapitulatifs des recettes et dépenses par titre et section, ainsi que les situations des décaissements. Ce compte permet d'avoir une vue d'ensemble des flux financiers.

Le compte général de l'État synthétise l'ensemble des informations financières. Il englobe la balance générale des comptes de l'exercice, les états des dépenses et des recettes par titre, ainsi que les prévisions et les réalisations budgétaires. Ce document est essentiel pour évaluer la situation financière globale de l'État et garantir la transparence de la gestion publique.

Ces rapports sont essentiels pour garantir la sincérité et la régularité des comptes publics, conformément aux standards internationaux de gestion financière. La Cour des comptes joue un rôle crucial en certifiant ces comptes et en identifiant d'éventuelles anomalies ou insuffisances.

Deux entités jouent un rôle clé dans l'audit interne en Guinée : l'Inspection Générale de l'État (IGE) et l'Inspection Générale des Finances (IGF).

L'IGE, régie par le décret n°D/2012/124/PRG/SGG du 8 novembre 2012, est placée sous l'autorité directe du Président de la République. Elle a pour mission de contrôler la gestion des services publics, des collectivités territoriales, des entreprises publiques ainsi que des programmes et projets de développement. En tant qu'Institution Supérieure de Contrôle de l'État, elle est un outil central dans l'effort de transparence et de reddition des comptes, en vérifiant les entités publiques et en veillant au respect des règles de gestion publique. Ses interventions couvrent aussi bien des missions planifiées que des auto-saisines ou des missions ordonnées par le Chef de l'État, souvent liées à des allégations de fraude ou de corruption.

L'IGF, créée par le décret D/2013/007/PRG/SGG du 13 janvier 2013, est quant à elle sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances. Elle est principalement chargée du contrôle des ordonnateurs et des comptables publics. En pratique, elle se concentre sur la détection des irrégularités et des fraudes, sans pour autant accomplir pleinement des missions d'évaluation ou d'audit interne approfondies. L'efficacité de l'IGF est cruciale pour assurer la conformité aux normes budgétaires et financières.

Il existe également un cadre permanent de concertation entre les différents corps de contrôle, créé par le décret D/2012/123/PRG/SGG du 8 novembre 2012. Cet organe consultatif, qui vise à mieux coordonner les efforts des institutions de contrôle, reste cependant à ce jour non opérationnel, limitant ainsi les synergies potentielles entre les entités de supervision.

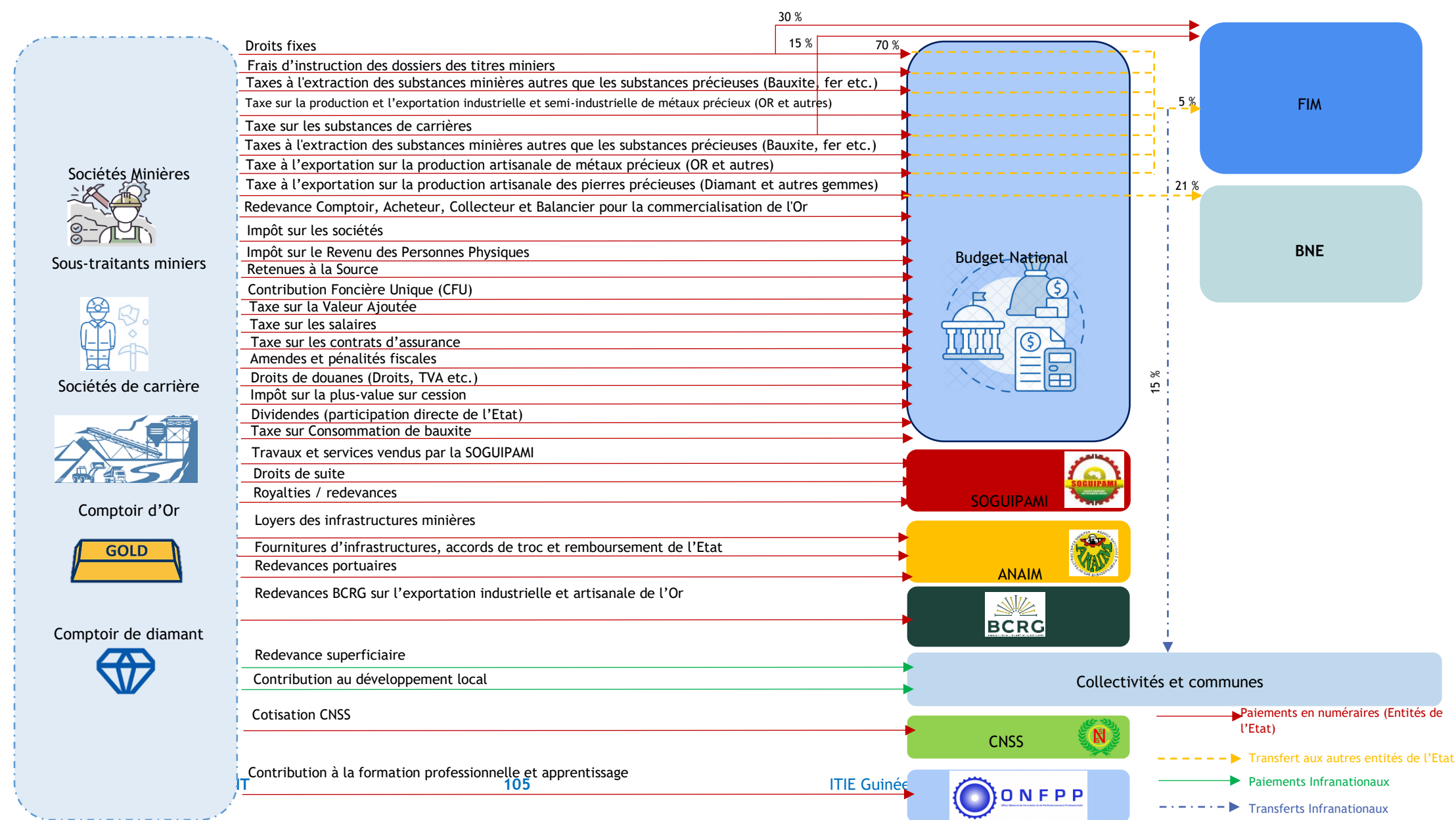
Tableau 54: Elaboration des lois de finances

#	Etapes	Période	Description
1	Cadrage budgétaire	Janvier - juin	Définition des priorités et des choix stratégiques budgétaires Détermination des enveloppes globales (recettes et dépenses) Élaboration et notification de la circulaire budgétaire Élaboration du document de programmation budgétaire pluriannuelle (DPBP), des cadres de dépenses à moyen terme global (CDMT-G) et sectoriel (CDMT-S)
2	Arbitrage	Juin - septembre	Examen technique des DPBP, CDMT-G et CDMT-S Débat d'orientation budgétaire Adoption de l'avant-projet de loi de finances
3	Vote	Octobre - décembre	Dépôt du projet de loi de finances au niveau de l'Organe législatif (CNT)
4	Promulgation	Décembre	Promulgation de la loi de finances par le Chef de l'Etat

4.3.2 Collecte des revenus (Exigence ITIE 5.2)

En Guinée, le schéma de circulation des flux financiers liés à la collecte et aux versements des revenus de l'État repose sur une structure centralisée, organisée autour de plusieurs institutions clés :

Figure 22 : Schéma de circulation des flux de paiements provenant du secteur extractif



4.3.3 Allocation des revenus (Exigence ITIE 5.3)

Le budget général

Les revenus provenant des secteurs extractifs sont déposés dans le compte unique du Trésor (CUT), ce qui permet de centraliser les recettes publiques et de les redistribuer efficacement. Une fois ces revenus versés sur ce compte, ils perdent leur spécificité d'origine et sont intégrés dans le budget général de l'État. Ce système permet une gestion centralisée des ressources publiques afin de garantir la transparence et d'éviter les arriérés de paiement.

Le processus de collecte des recettes liées au secteur extractif implique plusieurs entités gouvernementales. Parmi celles-ci, la Direction Générale des Impôts (DGI) est responsable de la collecte des impôts et taxes spécifiques définis par le Code Général des Impôts et le Code Minier, tandis que la Direction Générale des Douanes (DGD) prend en charge les droits de douane et taxes relatifs à l'importation et à l'exportation des produits miniers. De plus, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) supervise la collecte des dividendes issus des participations de l'État dans les entreprises minières, ainsi que de la taxe spéciale sur les produits miniers. Le recouvrement des droits fixes est assuré par le CPDM.

Une fois centralisées, les recettes sont intégrées dans le cadre du budget national élaboré annuellement par le gouvernement, en tenant compte des priorités de développement et des besoins de financement des dépenses publiques. Ces fonds sont ensuite redistribués aux différents secteurs à travers la Loi de Finances, qui précise les montants alloués à chaque institution et territoire administratif (communes, préfectures etc.).

Les revenus extra-budgétaires

Le principe de l'unicité du compte du Trésor connaît certaines exceptions en Guinée. Parmi celles-ci, on note principalement :

- Les loyers relatifs aux infrastructures minières, qui sont directement versés sur le compte de l'ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).
- Les droits de suite, commissions de commercialisation et revenus issus des permis miniers, qui sont directement déposés sur le compte de la SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) également auprès de la BCRG.
- La part de 30% des droits fixes attribués au Fonds d'Investissement Minier (FIM) est directement payée par les entreprises minières via un chèque adressé au FIM.
- La part de 15% de la taxe sur les substances de carrière, également destinée au FIM, est payée par chèque.
- La BCRG perçoit une redevance sur l'exportation de l'or, qu'elle recouvre directement.
- Les cotisations sociales sont versées directement à la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale).
- Les revenus collectés par l'ONFPP (Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels) relatifs à la contribution à la formation professionnelle sont également une exception, versés directement à l'ONFPP.

Ces exceptions permettent à certaines entités publiques et privées de gérer directement les fonds qui leur sont attribués, sans passer par le compte unique du Trésor.

Affectation du Budget au Fonds d'investissement minier

Le Fonds d'Investissement Minier (FIM) est un instrument dédié au financement de la recherche minière, à la formation, ainsi qu'à la promotion du secteur minier, en collaboration avec l'entité chargée de la gestion du patrimoine minier. Chaque année, le budget du FIM est inscrit en recettes et en dépenses dans la Loi de Finances, conformément aux dispositions de l'article 165 du Code minier et à son arrêté d'application n° A/2018/5212/MEF/MMG/MB/MATD/SGG du 13 juillet 2018.

Les ressources du fonds proviennent de divers droits et taxes, notamment :

- les droits fixes ;
- la taxe sur l'extraction des substances minières autres que les métaux précieux ;
- la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des métaux précieux ;
- la taxe sur les substances de carrières ;
- la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que les substances précieuses ; et
- la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or.

Ces contributions, versées par les titulaires de titres miniers ou d'autorisations, sont collectées au profit du budget national. Selon l'article 3 de l'arrêté précité, une part de 5% de ces recettes est directement versée sur le compte du Fonds d'Investissement Minier, ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée.

Les ressources du FIM sont utilisées exclusivement pour financer :

- les projets de recherches géologiques et les contrats de prestations de services géo-scientifiques ;
- les activités de renforcement des capacités des personnels intervenant dans le secteur minier,
- les prises de participation de l'État dans les projets miniers,
- le contrôle des activités minières, y compris la gestion du cadastre minier, ainsi que le contrôle quantitatif et qualitatif des produits miniers et pétroliers, réalisé par les directions nationales et les brigades compétentes,
- les actions de promotion du secteur minier.

Toutefois, il convient de souligner que le rapport d'activité n'a pas été publié.

Revenus recouvrés par les collectivités territoriales

La redevance superficielle, mentionnée à l'article 160 du Code minier, est une contribution versée aux collectivités locales en fonction de la superficie couverte par le titre minier, avec des taux définis dans le même article.

Les modalités de répartition de cette redevance ont été ajustées par une décision du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) en 2013, qui modifie les dispositions de 2011 concernant la gestion provisoire de la redevance allouée aux collectivités. Cette décision détaille les taux applicables en fonction du type de titre minier, ainsi que pour son octroi et ses deux renouvellements. En termes de répartition des fonds entre les collectivités locales, elle stipule que :

- 85 % de la redevance doivent être affectés aux investissements de la commune, principalement dans les zones concernées par les activités minières ;
- 5 % sont réservés aux dépenses de fonctionnement de la commune ;
- 10 % sont attribués à la préfecture, dont 4 % pour le fonctionnement de la préfecture, 3 % pour le service des études techniques et de suivi des marchés et 3 % pour le service préfectoral des mines.

La commune doit rendre compte de l'utilisation de ces fonds à travers son compte administratif et son compte de gestion. Cependant, le suivi de l'affectation de la redevance et des investissements réalisés demeure difficile en raison de l'absence d'une traçabilité claire de cette redevance dans les comptes annuels des communes

Revenus recouvrés par le Fonds de Développement Économique Local (FODEL)

Le FODEL est financé par la Contribution au développement local, destinée à soutenir des projets communautaires dans le cadre de la Convention de Développement Local. Chaque société minière en exploitation et chaque détenteur d'une autorisation d'exploitation de carrière permanente doit, dès le début de sa production, ouvrir un compte FODEL dans une banque au nom des collectivités de la préfecture concernée. Le versement de la contribution doit être effectué au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'exercice budgétaire concerné et rendu public par communiqué de presse dans les cinq jours suivant le paiement.

Le montant de chaque versement est calculé sur le chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'année précédente, avec un taux de 0,5 % pour la bauxite et le fer et de 1 % pour les autres substances.

Les modalités de création et de gestion du FODEL sont définies par le décret n° D/2017/285/PRG/SGG, qui précise que les ressources du fonds visent à promouvoir le développement des collectivités locales accueillant des sites miniers et celles voisines. Le FODEL soutient l'infrastructure de base, les activités génératrices d'emplois et de revenus, ainsi que d'autres initiatives de développement prévues dans les Plans de Développement Local des collectivités. Selon l'article 13 du décret, les projets financés par le FODEL doivent répondre aux critères suivants :

- être inscrits dans le Plan de Développement Local (PDL) et le Plan Annuel d'Investissement (PAI), conformément au code des collectivités locales ;
- avoir un impact positif sur d'autres activités économiques dans les collectivités durant et après l'exploitation minière ; et
- bénéficier de l'approbation morale de la collectivité locale.

Le décret a été complété par l'arrêté conjoint A/2018/7932/MMG/MATD/SGG du 22 novembre 2018, qui précise les modalités d'utilisation, de contrôle et de gestion du FODEL, ainsi qu'un Manuel de procédures publié en novembre 2018, devant être formalisé par un autre arrêté conjoint (voir article 17 de l'arrêté FODEL). D'après l'article 12 de cet arrêté, la répartition du FODEL au niveau local s'effectue de la manière suivante :

- 35 % aux collectivités abritant les mines en exploitation, proportionnellement à la superficie occupée (avec la moitié allouée aux districts concernés).
- 25 % aux collectivités hors exploitation situées dans le périmètre, selon la population.
- 20 % aux collectivités impactées, d'après l'étude d'impact environnemental et social, proportionnellement à la population.
- 15 % aux autres collectivités de la préfecture accueillant le titre, selon la population ; et
- 5% aux différents services préfectoraux et régionaux.

La commune doit rendre compte de l'utilisation de ces fonds à travers son compte administratif et son compte de gestion.

Transferts infranationaux

L'article 165 du Code Minier amendé en 2011 prévoit un soutien financier direct aux collectivités locales de Guinée, fixé à 15 % de certains droits et taxes liés aux activités minières, notamment :

- les droits fixes ;
- la taxe sur l'extraction des substances minières (hors métaux précieux) ;
- la taxe sur la production industrielle et semi-industrielle des métaux précieux ;
- la taxe sur les substances de carrières ;
- la taxe à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses ;
- la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or.

Un arrêté conjoint (A/2018/5212/MEF/MMG/MB/MATD/SGS) détaille les modalités d'application de cet article. Il stipule que la part de 15 % est versée dans un compte dédié au Trésor public, appelé Fonds National de Développement Local (FNDL), créé par la loi de finances 2016. Ce fonds est géré par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), instituée par décret.

Les 15 % doivent être destinés au développement des collectivités locales et inscrits dans leur budget annuel. Les montants alloués sont publiés dans le Journal officiel ainsi que sur les sites web des ministères en charge des mines, de la décentralisation et des finances. L'utilisation de cette dotation doit être reflétée dans les comptes administratifs et de gestion de chaque collectivité.

Selon l'article 2 du décret D/2014/013/PRG/SGG du 17 janvier 2014, le Trésor public transfère ces 15 % au FNDL dans le mois suivant la perception des taxes minières concernées

Autres transferts

L'article 165 du Code Minier amendé prévoit une répartition précise des revenus issus des droits et taxes du secteur minier. Ainsi, 21 % des droits fixes, de la taxe sur l'extraction des substances minières non précieuses, de la taxe sur la production industrielle et semi-industrielle des métaux précieux, de la taxe sur les substances de carrières, ainsi que des taxes à l'exportation (concernant les substances minières non précieuses et la production artisanale d'or) sont affectés au Bureau National d'Expertise (BNE). En outre, 12 % de ces mêmes droits et taxes sont alloués à l'expert évaluateur.

4.4 Contribution du secteur extractif dans l'économie en 2023 (Exigence ITIE 6.3)

4.4.1 Contribution dans les recettes de l'État

Selon le la BCRG et le Tableau des opérations financières de l'ETAT ⁶⁵, la contribution du secteur extractif dans les recettes de l'État en 2023 s'élève à 21,72% et se présente comme suit :

Tableau 55 : Contribution du secteur extractif dans les recettes de l'État en 2023

Indicateurs (En Milliards GNF)	2021	2022	2023
Recettes budgétaires	5 220,81	6 885,53	5 989,00
Recettes totales	21 344,29	23 153,96	27 570,21
Contribution Secteur extractif	24,46%	29,74%	21,72%

Tableau des opérations financières de l'ETAT (TOFE)

4.4.2 Contribution dans le Produit Intérieur Brut (PIB)

La contribution du secteur extractif dans les revenus budgétaires en 2023 s'élève à 20,11% et se présente comme suit :

Tableau 56 : Contribution du secteur extractif dans le PIB en 2023

Indicateurs (En Milliards GNF)	2021	2022	2023
PIB (au prix courant)	165 129,51	184 180,71	213 205,39
Contribution du Secteur extractif	30 165,76	36 860,75	42 870,90
Contribution Secteur extractif	18,27%	20,01%	20,11%

Source : <https://www.bcr-guinee.org/satistiques/>

4.4.3 Contribution dans les exportations

La contribution des industries extractives dans les exportations de la Guinée sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

Tableau 57 : Contribution du secteur extractif dans les exportations du pays en 2023⁶⁶

Indicateurs (En Milliards GNF)	2021	2022	2023
Total des exportations pays	89 313	63 652	63 163
Exportation des produits miniers	76 128	58 765	58 865
Contribution	85,24%	92,32%	93,20%

Source : [Institut National de la Statistique, Annuaire Statistique 2023](#)

(*) voir Section 4.1.15 du présent rapport

⁶⁵ <https://www.bcr-guinee.org/wp-content/uploads/2020/02/6-TOFE.xlsx>

⁶⁶ https://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/INS/annuelles/CE/NOTE_ANALYSE_STATISTIQUE_COMMERCE_EXTERIEUR_2024.pdf

4.4.4 Contribution dans l'emploi

Parmi les dix-huit (18) sociétés minières incluses dans le périmètre de rapprochement pour l'année 2023, huit (8) ont soumis leurs déclarations ITIE, dont trois (3) uniquement ont fournies des données sur l'emploi comme suit :

Tableau 58 : Détail des employés par société déclarante du périmètre

Société	Total employé	Guinéen	Etranger	Homme	Femme
SMB	198	198	0	26	172
CHALCO	3460	3045	415		
SMFG	1232	1024	208	1106	126
Total	4 890	4 267	623	1 132	298

Données ITIE

La contribution du secteur extractif dans l'emploi se présente comme suit :

Tableau 59 : Contribution du secteur extractif dans l'emploi

	2023
Secteur minier (*)	17,835
Secteur informel (**)	266,712
Secteur des hydrocarbures	ND
Total population active (***)	4,426,538.00
Contribution du secteur minier	6.43%
Contribution des hydrocarbures	ND
Contribution du secteur extractif	

(*) Bulletin de statistiques Minières et carrières N°22 (moyenne des informations mensuelles)

https://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/SSN/mmg/Bulletin_Annuel_2023-1.pdf

(**) Diagnostic de l'exploitation artisanale de l'Or en République de Guinée, Rapport final, Septembre 2017

(**) Diagnostic de l'exploitation artisanale de diamants en République de Guinée, Rapport final, Septembre 2017

(***) <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.TOTL.IN?locations=GN>

Par ailleurs, selon le [Bulletin Annuel 2023](#), la Situation des emplois nationaux se présente comme suit :

Tableau 60 : La Situation des emplois nationaux

SOCIETE	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov
CBG	2,124	2,216	2,168	2,173	2,173	2,173	2,176	2,176	2,188	2,194	2,193
FRIGUIA	1,245	1,245	1,245	1,245	1,245	1,245	1,245	1,245	1,245	1,245	1,245
COBAD	1,230	1,237	1,230	1,226	1,226	1,221	1,222	1,227	1,241	1,235	1,236
CDM CHINE	1,302	1,237	1,230	1,267	1,310	1,299	1,295	1,306	1,311	1,307	1,306
CHALCO	642	642	642	641	650	645	645	645	645	645	636
SMB	1,832	1,959	2,096	2,041	2,055	2,194	2,393	2,446	2,478	2,623	2,702
CBK	1,240	1,215	1,224	1,227	1,241	1,245	1,246	1,249	1,249	1,249	1,249
BAM	639	637	631	620	616	620	612	612	608	605	612
NJMC	123	123	123	123	251	261	258	258	258	277	258
SAG	1,753	1,751	1,746	1,748	1,747	1,747	2,283	2,289	2,268	2,264	2,257
SMD	1,129	1,125	1,122	1,121	1,121	1,118	1,121	1,121	1,132	1,132	1,132
TRUSTACO	28	28	28	27	27	27	27	27	27	27	27
GAC	370	371	380	377	375	375	374	380	387	389	391
GGE	477	477	477	477	578	578	578	585	637	659	715
R&R	62	48	48	45	45	42	39	37	37	-	-
SPIC	104	99	102	106	107	105	104	110	119	119	123
SMM	315	313	312	312	310	308	308	306	300	300	296
Total	14,615	14,723	14,804	14,776	15,077	15,203	15,926	16,019	16,130	16,270	16,378

Par ailleurs, selon le Bulletin Annuel 2023, la situation des emplois généraux se présente comme suit :

Tableau 61 : La Situation des emplois généraux

SOCIETE	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov
CBG	2,176	2,229	2,182	2,186	2,186	2,187	2,191	2,191	2,207	2,218	2,217
FRIGUIA	3,423	3,425	3,427	1,289	1,289	1,289	1,289	1,289	1,289	1,289	1,289
CDM CHINE	1,434	1,448	1,446	1,397	1,437	1,426	1,442	1,446	1,451	1,452	1,451
CHALCO	837	837	865	872	881	877	882	891	894	892	892
COBAD	1275	1281	1275	1272	1271	1266	1267	1272	1286	1279	1285
CBK	1,281	1,257	1,266	1,266	1,283	1,287	1,288	1,291	1,291	1,291	1,291
SMB	2,123	2,256	2,434	2,398	2,398	2,534	2,738	2,823	2,823	2,994	3,095
GBG	335	335	335	335	335	335	335	466	480	480	480
BAM	659	659	652	640	634	639	632	633	627	625	634
NJMC	187	192	192	187	312	333	330	337	337	288	368
SAG	1,803	1,802	1,797	1,801	1,801	1,801	2,342	2,350	2,328	2,323	2,316
SMD	1131	1126	1123	1122	1122	1118	1177	1181	1193	1193	1193
TRUSTACO	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31
GAC	435	435	448	444	441	440	439	448	455	456	460
GGE	609	609	609	609	720	720	720	740	792	866	904
R&R	75	61	61	54	54	52	-	-	-	-	-
SPIC	134	126	134	139	144	142	136	140	144	148	152
SMM	350	350	350	344	342	342	343	341	335	336	332
Total	18,298	18,459	18,627	16,386	16,681	16,819	17,582	17,870	17,963	18,161	18,390

4.5 Propriété réelle (Exigence ITIE 2.5)

4.5.1 Aperçu général

La propriété réelle est un principe essentiel dans la transparence du secteur extractif, car elle permet d'identifier les véritables bénéficiaires des ressources naturelles d'un pays. En Guinée, comme dans d'autres pays membres de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), la révélation de la propriété réelle vise à prévenir la corruption, le blanchiment d'argent et à promouvoir une gestion responsable des ressources naturelles.

Le contexte général de la mise en place de ce cadre en Guinée repose sur la nécessité de comprendre qui contrôle et bénéficie réellement des entreprises extractives opérant dans le pays. Traditionnellement, les entreprises déclarent leurs propriétaires légaux, mais ceux-ci peuvent souvent masquer les bénéficiaires effectifs, c'est-à-dire les personnes physiques qui, en dernier ressort, contrôlent ou profitent de l'entreprise. Cela a conduit à des situations où des figures influentes ou des responsables publics cachent leur implication dans des sociétés extractives, compromettant la transparence et l'intégrité du secteur.

Depuis l'adhésion de la Guinée à l'ITIE, des réformes ont été initiées pour exiger que les entreprises minières divulguent leurs bénéficiaires effectifs. Ces réformes, alignées sur les normes de l'ITIE 2023, visent à garantir que les informations sur la propriété réelle soient accessibles au public, permettant ainsi une meilleure surveillance par la société civile et renforçant la lutte contre la mauvaise gestion et les conflits d'intérêts dans le secteur extractif.

4.5.2 Cadre juridique de la propriété réelle

Le code minier traite de plusieurs aspects concernant la propriété réelle, comme suit :

- Article 153 : « Tout titulaire ou demandeur de titre minier ou d'exploitation de carrières ainsi que leurs sous-traitants directs ont l'obligation de fournir au CPDM l'identité de toutes les parties ayant des intérêts dans le titre, notamment :
 - les actionnaires légalement identifiés de chaque société composant le demandeur et, le titulaire ou son sous-traitant ;
 - Les filiales de chaque société composant, le demandeur, le titulaire ou son sous-traitant, leur lien avec la société et la juridiction dans lesquelles elles opèrent ;
 - L'identité des Directeurs et cadres seniors de chaque société composant le demandeur, le titulaire ou son sous-traitant, chaque actionnaire de ces sociétés, toute personne estimée contrôler la société et toute personne détentrice de cinq pour-cent (5%) des actions ou plus de droit de vote donnant droit au contrôle de la société ou des droits au bénéfice de la société et la chaîne par laquelle ces droits sont exercés ;
- Articles 15 et 90 : Les seuils relatifs au degré de participation au capital des sociétés concernées ainsi qu'aux obligations de déclaration pour les personnes politiquement exposées ;
- Article 90 : Les sociétés cotées en bourse et leurs filiales en propriété exclusive, sont tenues d'identifier la bourse à laquelle elles sont cotées et de fournir un lien vers les documents déposés auprès de cette bourse ;
- Article 90 : Dans le cas d'opérations conjointes, chaque entité au sein de l'association devra divulguer l'identité de son (ses) propriétaire(s) réel(s), à moins qu'elle ne soit cotée en bourse ou ne soit une filiale en propriété exclusive d'une société cotée en bourse. Chaque entité de la société de l'association est responsable de l'exactitude des informations fournies.

Sur le plan réglementaire, les textes suivants ont été élaborés :

- L'avant-projet de loi portant règles d'identification des bénéficiaires effectifs et de divulgation des informations sur la propriété effective des entreprises a été élaboré 2019⁶⁷. Il est attendu que ce projet soit soumis au Comité pour discussion et validation avant transmission au Conseil des Ministres et à l'Assemblée Nationale ;
- Un avant-projet de loi couvre toutes les entreprises qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans des actifs extractifs et propose la mise en place d'un registre national de la propriété effective ouvert au CPDM. L'avant-projet inclut également une définition du bénéficiaire effectif et des personnes politiquement exposées ;
- Article 4 du décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 juillet 2021⁶⁸, qui stipule que « toutes entreprises minières, pétrolières et gazières sont tenues de communiquer à l'ITIE Guinée l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, leur degré de participation au capital de l'entreprise et les modalités d'exercice de cette participation ou de contrôle desdites entreprises. Le non-respect de cette obligation entraîne la suspension, voir le retrait de la licence délivrée à l'entreprise défaillante ».

Les deux premiers projets de loi précités ne sont toujours pas promulgués jusqu'à la date d'élaboration du présent rapport.

4.5.3 Plan d'action

Pour mettre en œuvre la propriété effective en Guinée, le groupe multipartite de l'ITIE Guinée, a élaboré et validé un plan d'action conjoint qui prend en compte :

- La sensibilisation des parties à la divulgation de la propriété effective - diffusion de la Note d'Orientation sur la PR lors des réunions des administrations publiques, des sociétés minières, des institutions républicaines ;

⁶⁷ <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/avant-projet-de-loi-sur-la-propriete-effective-nov-2019-en-cours-de-finalisation/>

⁶⁸ <https://www.itie-guinee.org/decret-d-2021-233-prg-sgg-portant-attribution-et-organisation-de-litie-guinee/>

- La définition officielle de la PR et l'adoption du seuil de matérialité - atelier du Groupe Multipartite (GMP) avec les personnes-ressources pour déterminer le seuil de matérialité en termes d'actionnariat ;
- Le renforcement des cadres juridique et institutionnel de l'information sur la PR- les dispositions légales et les décrets d'application pour garantir la pleine application du code minier ; les projets de lois seront examinés et approuvés par l'Assemblée Nationale ;
- La création d'un registre ouvert de PR au Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) accessible en ligne ;
- L'introduction des mécanismes de collecte et de publication de données sur la PR pour sensibiliser les entités déclarantes sur la nécessité de partager les informations qui seront incluses dans le formulaire de collecte de l'ITIE à partir du 1er janvier 2020 et exigées pour l'octroi, la prorogation, le renouvellement ou le transfert de licence ;
- La mise à jour et la fiabilité des données sur la PR- les données sur la PR seront être mises à jour annuellement pour tenir compte de tout changement dans la participation des actionnaires de la société et garantir la fiabilité des données ;

4.5.4 Collecte des données dans le cadre du rapport ITIE 2023

L'ITIE-Guinée tient un registre « Propriétaires légaux des sociétés minières » accessible à travers son site web (<https://www.itie-guinee.org/proprietaires-legaux-des-societes-minières/>) contenant un certain nombre d'information et qui est en cours de mise à jour quotidienne.

Les données collectées dans le cadre de la propriété réelle se résument comme suit :

Données sur la propriété réelle		No mbr e	% du nombre des sociétés
Sociétés tenues de divulguer les données sur la propriété réelle	Nombre de sociétés qui ont communiqué des données exhaustives sur la propriété réelle	2	15%
	Nombre de sociétés qui ont communiqué des données non complètes sur la propriété réelle	0	0%
	Nombre de sociétés qui n'ont pas communiqué des données sur la propriété réelle	7	54%
Sociétés ne sont pas tenues de divulguer les données sur la propriété réelle		4	31%
		13	100%

Le détail par société est présenté dans l'annexe 2.

4.6 Gestion et suivi de l'impact environnemental du secteur extractif (Exigence ITIE 6.4)

4.6.1 Aperçu général

La protection de l'environnement constitue une priorité pour le Gouvernement guinéen. Elle est intégrée dans la stratégie de développement économique, social et culturel du pays et se traduit par divers textes juridiques régissant le secteur environnemental, notamment le Code de l'Environnement. D'autres législations sectorielles, telles que le Code minier, le Code foncier et domaniale, le Code forestier, le Code de protection de la faune sauvage, la réglementation sur la chasse et le Code de l'eau, viennent également compléter ce cadre. L'objectif de ces réglementations est de prévenir ou de remédier à toute atteinte préjudiciable à l'environnement, qu'il s'agisse de la pollution de l'air, de la dégradation des ressources en eau ou des sols, ou encore de la protection du bien-être humain ainsi que des ressources animales et végétales.

4.6.2 Cadre juridique

En Guinée, la protection de l’environnementale et le changement climatique est régi par les textes et les dispositions ci-dessous indiqué :

4.6.2.1 Constitution de la république de Guinée

La protection de l'environnement est assurée par l'article 22 de la Constitution de 2020, qui stipule que « le droit à un environnement sain est reconnu sur l'ensemble du territoire. L'État s'engage à veiller à la protection de l'environnement »

4.6.2.2 Conventions internationales et accords régionaux

La Guinée a ratifié plusieurs conventions internationales et accords régionaux relatifs aux enjeux environnementaux. Ces engagements internationaux jouent un rôle clé dans la formulation et l'influence des politiques, directives et réglementations environnementales en Guinée, comme suit :

- la Convention des Nations-Unies sur les changements climatiques, ratifiée par la Guinée en mai 1993 ;
- le Protocole de Kyoto ratifié par la Guinée en septembre 2000 ;
- la Convention de Vienne pour la protection de la couche d’ozone ratifiée par la Guinée en juin 1992 ;
- le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone, ratifié par la Guinée en juin 1992.
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est entrée en vigueur en août 1993.
- la Convention sur la diversité biologique, ratifiée en mai 1993.
- la Convention de Ramsar sur les zones humides d’importance internationale, entrée en vigueur le 18 mars 1993.
- la Convention pour la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier de la région de l’Afrique de l’Ouest et du Centre, entrée en vigueur en août 1984.
- la Convention sur la lutte contre la désertification, entrée en vigueur en septembre 1997.
- la Convention sur le patrimoine mondial (UNESCO), ratifiée par la Guinée en 1979.

4.6.2.3 Le code de l’environnement

Le Code de l’Environnement, promulgué par le décret D/2019/221/PRG/SGG du 26 juillet 2019 et issu de la Loi n° 2019/0034/AN du 4 juillet 2019, définit le cadre administratif et juridique dans lequel l’État guinéen doit s'acquitter de son obligation constitutionnelle de garantir à ses citoyens un environnement propre et sain.

L'environnement est défini comme l'ensemble des éléments naturels et artificiels, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels, qui favorisent l'existence, la transformation et le développement des milieux, des organismes vivants et des activités humaines. Ce Code considère l'environnement guinéen comme un patrimoine national, faisant partie intégrante du patrimoine universel. Les enjeux liés à sa conservation, au maintien des ressources qu'il offre à l'humanité, ainsi qu'à la prévention ou à la réduction de sa dégradation, sont d'intérêt général.

Il énonce également les principes juridiques fondamentaux qui doivent être respectés pour assurer la protection des ressources environnementales et de l'environnement humain. Conformément à l'article 4 du Code de l'Environnement de 2019, tous les acteurs sont tenus de respecter les principes et orientations établis par ce code.

Tableau 62 : Présentation des principes et orientations du code de l’environnement

Disposition	Description
Des outils de gestion de l’environnement	Conformément aux dispositions du Code de l'environnement de 2019, les outils de gestion de l'environnement incluent : • La planification environnementale ; • L'éducation environnementale ;

Disposition	Description
	• L'accès à l'information environnementale, la participation du public et l'accès à la justice environnementale ; • L'évaluation environnementale ; • L'évaluation environnementale stratégique, l'étude d'impact environnemental et social, ainsi que les plans d'urgence et les plans d'opérations internes et l'audit environnemental.
De la lutte contre les nuisances	Le code aborde les nuisances et englobe divers sujets, tels que la gestion des déchets, les installations et établissements classés, les substances chimiques nocives ou dangereuses, ainsi que les nuisances sonores et olfactives Le Code précise les dispositions relatives aux procédures administratives et aux dispositions financières applicables en Guinée : - La procédure d'étude d'impact environnemental et social : Tout promoteur ou maître d'ouvrage doit soumettre une étude d'impact environnemental et social à l'autorité réglementaire compétente pour les projets, les ouvrages ou les installations qui risquent, en raison de leur dimension ou de la nature de leurs activités, de porter atteinte à l'environnement. La liste des activités pouvant exiger une étude d'impact environnemental est fixé par décret et un arrêté ministériel réglemente le contenu, la méthodologie et la procédure à suivre concernant cette dernière. Selon l'article 29 du Code de l'environnement, l'étude d'impact environnemental et social détaillée soumise à l'administration comporte obligatoirement : ✓ une description du projet ; ✓ une analyse de l'état initial du site et de son environnement ; ✓ une évaluation des conséquences prévisibles de la mise en œuvre du projet sur le site et sur son environnement naturel et humain ; ✓ un énoncé et une description des mesures envisagées par le pétitionnaire pour éviter, réduire si possible ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement, y compris les impacts résiduels ; ✓ une présentation des solutions alternatives possibles et des raisons pour lesquelles, du point de vue de la protection de l'environnement, le projet présenté a été retenu et ; ✓ une estimation des coûts correspondants. l'outil de référence est le guide général de réalisation des études d'impact environnemental et social : A/2013/474/MEEF/CAB portant d'adoption du guide général d'évaluation environnementale. - Les plans d'urgences : Ils sont préparés par le Ministère de l'environnement pour faire face aux situations critiques génératrices de pollution grave de l'environnement. Il en est de même pour les exploitants des installations classées 1ère classe qui doivent établir un plan d'urgence propre à assurer l'alerte des autorités compétentes et les populations avoisinantes en cas de sinistre ou de menace de sinistre. - Du régime juridique des infractions : Le Code traite de la responsabilité civile et pénale des personnes qui causent dommages à autrui en transportant ou utilisant des hydrocarbures ou des substances chimiques, nocives et dangereuses, ou en exploitant un établissement classé, ont causé un dommage corporel ou matériel se rattachant directement ou indirectement à l'exercice de leurs activités.
Des procédures administratives, incitations et dispositions financières	
De la protection et mise en valeur des milieux récepteurs	Le code traite de la protection de ressources spécifiques telles que le sol, le sous-sol, les eaux continentales, les eaux maritimes et leurs ressources, ainsi que l'air. Il impose une autorisation préalable pour l'utilisation de feux de brousse à des fins agricoles ou pastorales, ainsi que pour l'aménagement du sol à des fins agricoles, industrielles, urbaines ou autres. De même, il encadre les travaux de recherche ou d'exploitation des ressources du sous-sol susceptibles de nuire à l'environnement en Guinée. Le code prévoit également des mesures de protection visant à lutter contre la désertification, l'érosion, la perte de terres arables et la pollution du sol et de ses ressources, notamment par les produits chimiques, pesticides et engrais.

4.6.2.4 Le code minier :

Le Code minier et ses amendements consacrent les chapitres VII et VIII à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la santé et à la sécurité des travailleurs. L'article 142 oblige les sociétés minières à prendre les mesures nécessaires pour préserver l'environnement. Ainsi, toute demande d'autorisation ou de titre d'exploitation minière doit inclure une étude d'impact environnemental et social, conformément au Code de l'environnement et à ses textes d'application.

L'exigence de l'étude d'impact varie selon l'ampleur des travaux prévus. Pour un permis de recherche, une simple notice d'impact environnemental peut être acceptée par l'administration. En revanche, pour un permis d'exploitation ou une concession minière, les documents suivants sont requis :

- une étude d'impact environnemental et social détaillée ;
- un plan de gestion environnementale et sociale ;
- une étude de dangers ;
- un plan d'hygiène, santé et sécurité ;
- un plan de réinstallation des populations déplacées.

L'article 143 du Code traite également de la protection de l'environnement et vise à prévenir ou minimiser tout impact négatif des activités minières sur la santé humaine.

Le décret D/2014/014/PRG/SGC, portant adoption d'une directive pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social des opérations minières, s'adresse aux entreprises, organismes ou individus souhaitant obtenir un titre minier ou de carrière. Cette directive précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact environnemental exigée des investisseurs et définit une démarche claire et uniforme fournissant les informations techniques nécessaires à la réalisation de l'étude. Elle encadre le processus jusqu'à l'obtention de l'autorisation environnementale délivrée par le ministre en charge de l'environnement.

- 1- L'Arrêté portant régime de l'activité artisanale et procédure d'identification des couloirs ;**
- 2- L'Arrêté portant Autorisation et Organisation de l'exploitation mécanisée ;**
- 3- L'Arrêté portant Encadrement de l'exploitation artisanale et mécanisée ;**
- 4- L'Arrêté portant modèles types de cahier des charges.**

4.6.3 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de la gestion de l'impact environnemental en Guinée repose sur plusieurs acteurs clés, parmi lesquels le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts occupe une place centrale. En tant qu'entité principale responsable de la régulation et du suivi des questions environnementales, ce ministère a pour mission de garantir que les lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement soient correctement appliqués. L'une de ses fonctions essentielles est la validation des études d'impact environnemental (EIE), un processus qui permet d'évaluer les effets potentiels des projets sur l'environnement avant leur mise en œuvre.

Au sein du ministère, plusieurs agences et directions, comme la Direction Nationale de l'Environnement ainsi que Fonds de l'Environnement et du Capital naturel (FECAN), sont chargées de superviser la mise en œuvre des réglementations environnementales. Ces entités travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que les projets respectent les normes établies et que les mesures d'atténuation sont appliquées efficacement. Cela implique un suivi constant des activités extractives afin de détecter d'éventuelles déviations par rapport aux engagements environnementaux pris par les entreprises.

Le FECAN a été créé par le décret D/2022/0273/PRG/CNRD/SGG du 1er juin 2022⁶⁹. Sa mission principale est d'assurer la collecte, mobilisation, sécurisation et gestion des fonds destinés à la promotion et au financement des actions visant la protection de l'environnement et la conservation du capital naturel national. Ses ressources proviennent de diverses sources, notamment :

⁶⁹ https://fecan-guinee.org/view/file/doc_h97Sk0cLuC2Lb8dB5Rv7/

- dons et subventions de la communauté internationale,
- taxes et redevances environnementales ou forestières,
- amendes et confiscations liées aux atteintes à l'environnement,
- taxe carbone ;et
- autres fonds liés au climat.

Le Ministère des Mines et de la Géologie joue également un rôle crucial dans ce cadre institutionnel. Il collabore avec le ministère de l'Environnement pour veiller à ce que les projets miniers respectent les normes environnementales. Cette coopération est essentielle, car elle permet de concilier les intérêts économiques liés à l'exploitation minière avec la nécessité de protéger l'environnement et les communautés locales. Les deux ministères doivent travailler de concert pour assurer une gestion responsable des ressources naturelles, tout en tenant compte des préoccupations environnementales.

Les autorités locales ont également un rôle significatif dans le suivi des activités extractives. Elles agissent comme un lien entre les communautés et les instances gouvernementales. Impliquées dans la gestion des impacts environnementaux à un niveau local, ces autorités sont essentielles pour faciliter la consultation des communautés et gérer les conflits qui peuvent surgir en raison des projets miniers. Leur proximité avec les populations leur permet de mieux comprendre les préoccupations locales et d'assurer que les voix des citoyens sont entendues dans le processus décisionnel.

Ainsi, la dynamique entre ces différentes institutions et les communautés locales est cruciale pour garantir une gestion durable et responsable de l'environnement en Guinée, notamment dans le secteur extractif. Le succès de cette approche collaborative dépend de la capacité de chaque acteur à assumer ses responsabilités tout en favorisant une communication ouverte et une participation active des parties prenantes.

4.6.4 Inventaire des dispositions prévues dans les conventions minières

Un échantillon de conventions minières a été examiné. Ci-après figurent les dispositions relatives à la protection de l'environnement extraites de ces conventions :

Concession	Dispositions environnementales
La concession conclue avec GAC (Guinea Alumina Corporation)	La concession pour l'exploitation et la transformation de la bauxite avec GAC date de 2004. L'article 20 sur la protection de l'environnement est similaire à celui du contrat conclu avec Alcoa et impose l'application des standards de la Banque mondiale. Il prévoit aussi que : « l'investisseur sera responsable de la mise en œuvre du programme de remise en état et des mesures compensatoires » ; « l'investisseur doit créer des bassins de boues rouges conformément aux directives de la Banque mondiale. »
Concession avec la CBK (Société des Bauxites de Kindia)	La convention a été conclue en 2000. Elle stipule que : « L'investisseur respectera la législation Guinéenne en vigueur en matière d'environnement et se conformera également aux normes nationales et/ou pratiques internationales de l'industrie minière en matière d'opération et d'environnement, notamment en ce qui concerne la limitation des impacts négatifs
Concession avec la COBAD (Compagnie de Bauxite de Dian Dian)	La convention a été signée en 2001. Elle prévoit que l'investisseur doit effectuer une étude d'impact en appliquant les standards internationaux. L'investisseur s'engage à réparer les dommages causés à l'environnement et à respecter la réglementation environnementale. En particulier, aménager des bassins de stockage des boues rouges. Un avenant a été conclu en 2018 et prévoit l'extension de la durée d'exploitation ainsi que le paiement de redevances et de la contribution au développement local
Concession avec la CDM (Compagnie de Développement des Mines - Henan / Chine)	La concession a été conclue en 2008 et prévoit que l'entreprise doit conduire une étude d'impact dont l'analyse doit refléter les meilleures pratiques internationales dans l'industrie minière. Le Plan de Gestion Environnemental doit être révisé tous les cinq ans. De plus : « Le plan initial et ses mises à jour sont soumis à approbation des autorités compétentes. ». Ensuite en 2018, un avenant a été conclu. Il prévoit que les standards de la SFI ainsi que les Principes de l'Équateur sont applicables. De plus, l'entreprise doit conclure une convention de développement local qui doit inclure des mesures prises pour protéger l'environnement.
Concession avec Chalco Hong Kong Limited	La concession a été signée en 2018. Elle donne l'obligation à l'entreprise de réduire autant que possible l'impact du projet sur l'environnement.

Concession	Dispositions environnementales
	L'entreprise est « intégralement responsable, vis-à-vis de l'État, des dommages à l'environnement causés par les activités du projet » et doit prévenir ou réduire autant que possible les effets négatifs du projet. Elle est très similaire à la concession signée avec Evergreen en 2017.
Concession avec AMC (Alliance Mining Company)	Elle a été conclue en 2010 et prévoit que : « Les Travaux de Développement ne pourront débuter avant que l'ensemble des conditions suivantes soient satisfaites : b) Approbation du Ministre en charge de l'environnement, pour l'étude et le plan de gestion environnementale et sociale de réhabilitation. C) Conclusion de la convention de développement communautaire prévue par l'Article 25 ci-dessous, approuvée par le Ministre ; e) Acquisition, indemnisation et/ou règlement de tous droits et/ou réclamations foncières émanant de tiers relativement à la Concession Minière. La Société est tenue de se conformer aux obligations de fermeture et de réhabilitation des sites miniers telles que prévues au Code Minier, au Code l'Environnement et la Convention.
Concession avec Bel Air Mining	Elle a été signée en 2016 et renvoie notamment aux standards de la SFI. Elle prévoit : - un Plan de réinstallation avec « indemnisation de la juste valeur de marché » - la conclusion d'une Convention de Développement Local avec des mesures de protection de l'environnement, - la création d'un compte fiduciaire de réhabilitation de l'environnement 12 mois après la date de la première production commerciale. La concession passée avec Dynamic Mining en 2018 est très similaire. Elle prévoit la conclusion d'une convention de développement local et l'application des standards de la SF.
Concession avec Kimbo SA	Elle a été signée en 2018 et stipule : « Nonobstant toute disposition contraire dans la présente Convention, le cessionnaire reste solidairement responsable avec le cédant pour tout dommage ou préjudice causé aux travailleurs et à la communauté locale en matière de santé ou d'environnement. » Elle prévoit également la conclusion d'une convention de développement local et la création d'un compte fiduciaire pour la réhabilitation.

Les concessions suivantes mentionnent expressément que les Standards SFI / norme ISO 14001 sont applicables :

- CHALCO 2018 ;
- CPI 2013 ;
- Evergreen 2017 ;
- Kimbo 2018 ;et
- Bel Air Mining 2016.

Les concessions suivantes mentionnent expressément que les directives environnementales de la Banque mondiale sont applicables :

- CHALCO 2018 ;
- CDM 2008 ; et
- GAC 2004/2010.

Par ailleurs, le Ministère de l'Environnement a fait publier les études d'impact environnemental et social les plus récentes sur le site de l'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnemental (AGEE) sur la page internet suivante : <https://www.medd-agee.com/les-eies/>.

Les rapports d'audit environnemental pour les années 2019, 2023 et 2023 sont également disponible sur le site du [Ministère de l'Environnement](#)

4.6.5 Dépenses environnementales

En plus des obligations sociales liées au développement local et des obligations économiques liées au contenu local, le Code minier impose également des obligations environnementales visant à atténuer les impacts négatifs des activités minières. Ces obligations incluent notamment la mise en place d'un plan de gestion environnementale et la réhabilitation des sites miniers.

Plan de gestion environnementale

Les demandeurs de titres miniers doivent soumettre une étude d'impact environnemental et social détaillée, accompagnée d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Ce plan énonce les engagements du titulaire du titre minier en matière de protection de l'environnement sur l'ensemble de la zone d'exploitation, avec pour objectif de prévenir, réduire, éliminer ou compenser les effets néfastes des activités minières sur l'environnement et la santé des communautés locales.

Réhabilitation des sites miniers

Tout titulaire d'un permis d'exploitation minière, de carrière ou d'une concession minière est tenu d'ouvrir et d'alimenter, conformément au PGES, un compte fiduciaire destiné à financer la réhabilitation de l'environnement. Ce compte, créé par décret, est régi par un arrêté conjoint des ministres chargés des Mines, de l'Environnement et des Finances. La réhabilitation des sites implique notamment le démantèlement de toutes les infrastructures, y compris les usines de traitement. Les sites d'exploitation doivent, autant que possible, retrouver un état stable, assurant sécurité, productivité agricole ou sylvicole et un aspect visuel similaire à leur état d'origine, de manière durable et jugée satisfaisante par les administrations compétentes en matière de Mines et d'Environnement.

Dans ce rapport, les dépenses environnementales sont déclarées unilatéralement par les sociétés. Parmi les 18 sociétés incluses dans le périmètre de déclaration 2023 tel que détaillé dans l'annexe 10 du présent rapport.

En 2023, les dépenses environnementales déclarées par les sociétés extractives se sont élevées à 5 587 300 032 GNF.

4.7 Pratiques d'audit et assurance qualité en Guinée (Exigence ITIE 4.9)

4.7.1 Pratiques d'audit

La Guinée est membre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), une organisation qui vise à promouvoir l'émergence d'une communauté économique africaine unifiée et à renforcer la sécurité juridique des acteurs économiques. Créée en 1993, l'OHADA a pour mission de moderniser et d'harmoniser le droit des affaires au sein des États membres, facilitant ainsi les échanges économiques régionaux et internationaux.

L'un des principaux objectifs de l'OHADA est d'établir un cadre juridique commun en matière de droit des affaires, ce qui inclut des domaines tels que le droit des sociétés, les procédures collectives, les contrats commerciaux, ainsi que les normes comptables harmonisées (le Système Comptable OHADA - SYSCOHADA). Ces lois et règlements, une fois adoptés par l'OHADA, ont une valeur supranationale et deviennent automatiquement applicables dans tous les États membres, y compris en Guinée. Cette harmonisation juridique vise à offrir aux investisseurs et aux entreprises un environnement économique plus sûr et prévisible.

Selon l'article 187 du Code Minier 2011 amendé, tout titulaire d'un titre minier ou d'une autorisation pour l'exploitation industrielle ou semi-industrielle de substances de carrières en République de Guinée est tenu de respecter certaines obligations comptables. Il doit notamment tenir une comptabilité conformément aux normes du Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) en vigueur. De plus, les états financiers de chaque exercice doivent être certifiés par un commissaire aux comptes agréé en Guinée. Ces états financiers, comprenant le bilan et les comptes d'exploitation, doivent être communiqués annuellement au Ministre chargé des Mines ainsi qu'au Ministre chargé des Finances et ce, au plus tard le 30 avril de l'année qui suit l'exercice concerné. Il est à noter que ces obligations ne s'appliquent pas aux exploitations artisanales, qui sont soumises à un régime différent.

Selon l'Article 702 de l'Acte Uniforme du Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique d'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), les sociétés anonymes doivent désigner un Commissaire aux Comptes et un suppléant. Les sociétés faisant

publiquement appel à l'épargne doivent avoir au moins deux Commissaires aux Comptes et deux suppléants.

En Guinée, pour les sociétés à responsabilité limitée (SARL), la désignation d'un Commissaire aux Comptes est obligatoire si certains critères sont respectés, conformément à l'article 376 de l'Acte Uniforme de l'OHADA. Les seuils déterminants sont les suivants :

- Un capital social excédant 10 millions FCFA (environ 160 millions GNF) ;
- Un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions FCFA (environ 4 milliards GNF) ;
- Un effectif permanent dépassant 50 personnes.

Ces exigences visent à garantir une supervision financière plus rigoureuse des sociétés de taille importante. De plus, suite à la publication du Règlement n° 1/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, les professionnels réalisant un audit légal ou contractuel en Guinée devront appliquer à partir du 1er janvier 2018 les normes internationales d'audit (ISA) publiées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC)

4.7.2 Entreprise d'État

Concernant le secteur public, La première juridiction des comptes en Guinée a été établie en 1989 par l'ordonnance N° 110/PRG/SGG/89 du 30 mai 1989, qui définissait la composition et le fonctionnement de la Cour des Comptes. Cette ordonnance fut plus tard abrogée par la loi organique N° 91/08/CTRN, qui intégrera la Cour des Comptes à la Cour suprême, modifiant ainsi son statut et ses attributions. En vertu de la Constitution de 1990, appelée Loi Fondamentale, la Cour des Comptes avait pour mission principale d'exercer un contrôle a posteriori des finances publiques et de faire rapport à l'Assemblée nationale sur la gestion financière de l'État et des entités publiques.

Au fil du temps, la Cour des Comptes a renforcé son rôle dans le cadre de la gestion des finances publiques, en mettant l'accent sur la transparence et la reddition des comptes. Elle est aujourd'hui une institution clé pour la gouvernance financière en Guinée. Dans son rôle de contrôle, elle vérifie la légalité, la régularité et l'efficacité des opérations financières de l'État et d'autres entités publiques. Elle évalue également la conformité des gestionnaires publics avec les normes en vigueur et s'assure que les fonds publics sont utilisés conformément aux objectifs fixés par les autorités compétentes.

4.7.3 Comptes de l'État

En matière de contrôle des comptes publics, la Cour des Comptes de Guinée a pour mission de juger les comptes des comptables publics de l'État, des collectivités locales, des établissements publics et des entreprises bénéficiant de fonds publics. Elle vérifie également la gestion et l'utilisation des crédits de ces entités. Indépendante des pouvoirs exécutif et législatif, la Cour jouit d'une autonomie financière et administrative. Ses rapports sont adressés au Président de la République et au Président de l'Assemblée Nationale, conformément à l'article 116 de la Constitution.

La Cour des comptes est membre de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Elle conduit ses travaux sur le fondement des procédures édictées par ses textes organiques, des pratiques internationales et sur la base des normes internationales de l'INTOSAI.

La Cour des Comptes actuelle a débuté ses activités en janvier 2016, succédant à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême. Depuis sa création, elle a émis une déclaration générale de conformité pour les exercices budgétaires des années 2014, 2015 et 2016⁷⁰.

4.7.4 Adoption des normes internationales d'audit en Guinée

Depuis la publication du Règlement n° 1/2017/CM/OHADA, les professionnels de la comptabilité et de l'audit en Guinée doivent appliquer les normes internationales d'audit (ISA), telles que publiées par la

⁷⁰ <https://www.ccomptes.org.gn/publications/Rapport%20sur%20l%27exercice%20de%20la%20gestion%20des%20finances>

Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC). Ces normes renforcent la qualité et la transparence des audits légaux ou contractuels dans le pays et leur application est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

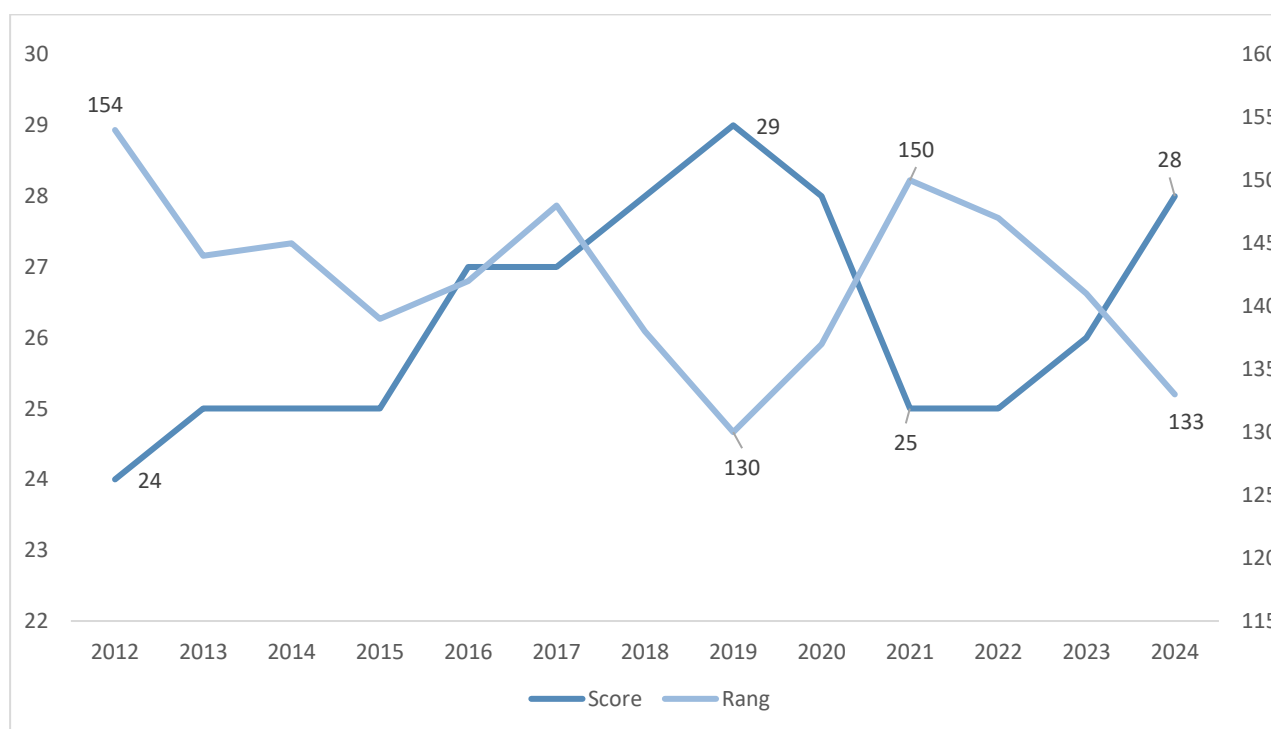
En 2020⁷¹, la Cour des Comptes de Guinée a adopté un plan stratégique 2020-2024 visant à devenir une Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC) exemplaire. La Cour collabore avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI IDI et le CREFI AF pour mettre en œuvre des réformes prioritaires telles que le renforcement de la gestion stratégique, la coordination du soutien externe et la réalisation d'audits axés sur le genre et l'inclusion. Ces efforts visent à améliorer la gestion des fonds publics et la transparence budgétaire en Guinée.

4.8 Lutte contre la corruption

4.8.1 Contexte et situation actuelle

L'Indice de Perception de la Corruption (IPC)⁷², publié chaque année par Transparency International, évalue 180 pays et territoires en fonction de la perception de la corruption dans le secteur public. Cet indice est calculé sur une échelle de 0 à 100, où 0 représente un pays perçu comme extrêmement corrompu et 100 un pays considéré comme exempt de corruption. L'IPC se base sur des évaluations d'experts et de chefs d'entreprises, analysant des aspects tels que la fréquence des pots-de-vin, le détournement de fonds publics, l'indépendance judiciaire et les protections offertes aux lanceurs d'alerte.

Figure 23 : Evolution de l'IPC Guinée 2012 - 2024



Le projet des Indicateurs de Gouvernance Mondiale (WGI)⁷³ présente des indicateurs de gouvernance globaux et individuels pour plus de 200 pays et territoires, couvrant la période de 1996 à nos jours. Ces indicateurs reposent sur plusieurs centaines de variables issues de 31 sources de données différentes, intégrant les perceptions de divers acteurs. Le WGI évalue six dimensions de la gouvernance :

⁷¹ <https://idi.no/fr/bilateral-support/guinee>

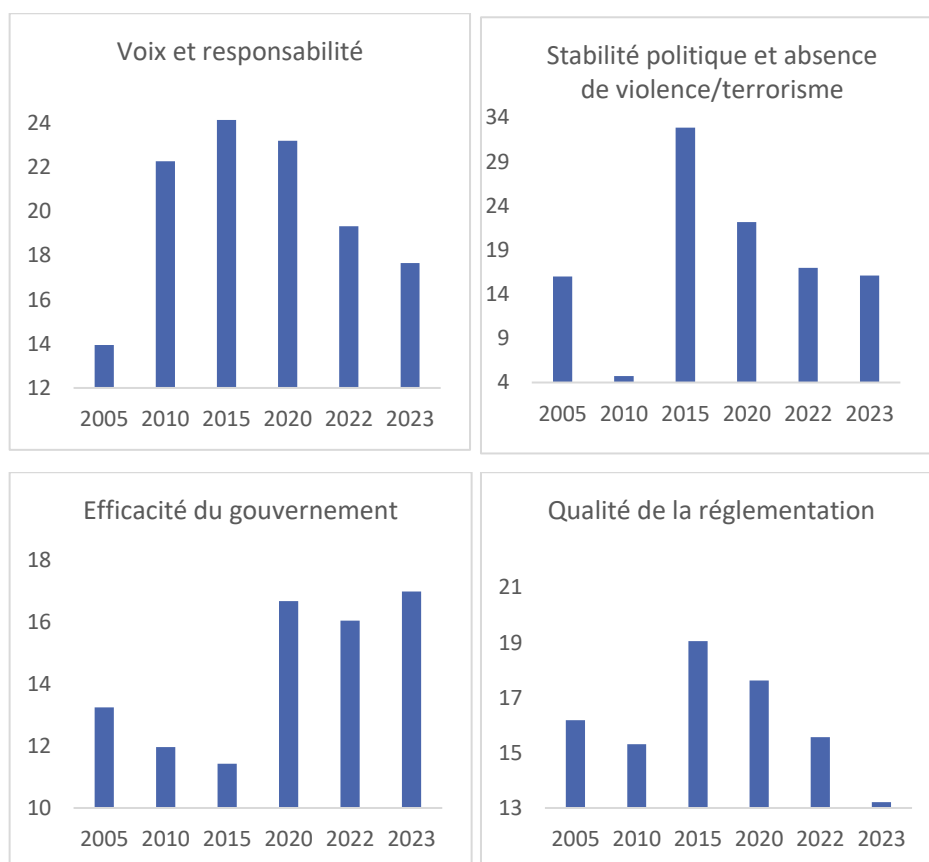
⁷² <https://www.transparency.org/en/cpi/2024>

⁷³ <https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators>

- **Voix et responsabilité** : Reflète les perceptions sur l'utilisation du pouvoir public à des fins privées, y compris les formes de corruption, du petit au grand niveau, ainsi que la « capture » de l'État par les élites et les intérêts privés.
- **Stabilité politique et absence de violence/terrorisme** : Mesure la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens inconstitutionnels ou violents, incluant la violence et le terrorisme d'origine politique ;
- **Efficacité du gouvernement** : Apprécie la qualité des services publics, l'indépendance de la fonction publique face aux pressions politiques, la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement dans ces politiques ;
- **Qualité de la réglementation** : Indique la capacité du gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations qui favorisent le développement du secteur privé
- **État de droit** : Évalue le degré de confiance et de respect des règles de la société, incluant la qualité de l'application des contrats, les droits de propriété, la police, les tribunaux, ainsi que la probabilité de criminalité et de violence ;
- **Lutte contre la corruption/Voix et Redevabilité** : Évalue la capacité des citoyens à participer au choix de leur gouvernement, ainsi que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse ;

Ces indicateurs offrent une vue d'ensemble essentielle pour comprendre la gouvernance et les défis institutionnels dans chaque pays. Nous présentons ci-dessous l'évaluation de la Guinée pour chaque critère ainsi que le classement pour la période 2005-2023.

Figure 24 : Evolution des indices WGI Guinée pour la période 2005 - 2023



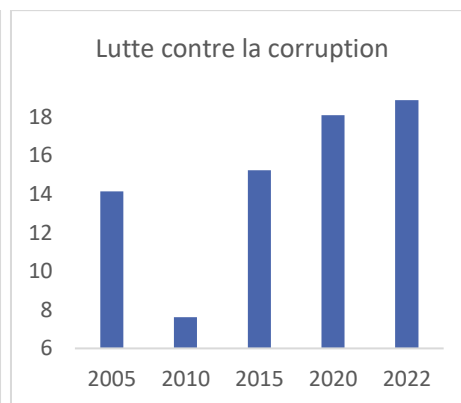
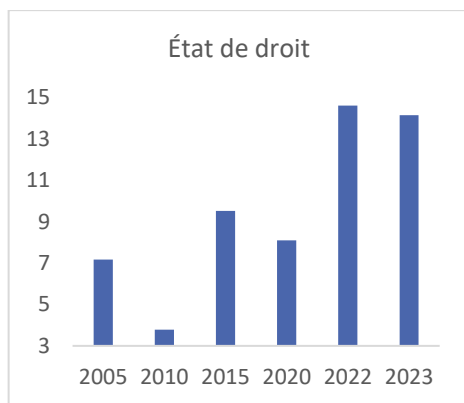


Tableau 63 : Présentation des principes et orientations du code de l'environnement

#	Indicator	2005		2010		2015		2020		2023	
1	Voix et responsabilité	Pays	Classement	Pays	Classement	Pays	Classement	Pays	Classement	Country	Rank
	Le plus élevé	Danemark	1	Norvège	1	Norvège	1	Norvège	1	Norvège	1
		Guinée	180	Guinée	165	Guinée	155	Guinée	160	Guinée	169
	Le plus bas	Érythrée	209	Corée du Nord	212	Turkménistan	204	Corée du Nord	208	Corée du Nord	205
2	Stabilité politique et absence de violence/terrorisme										
	Le plus élevé	Finlande	1	Groenland	1	Groenland	1	Groenland	1	Îles Anglo-Normandes	1
		Guinée	174	Guinée	201	Guinée	142	Guinée	166	Guinée	178
	Le plus bas	Somalie	207	Somalie	212	Syrie	211	Syrie	213	Syrie	212
3	Efficacité du gouvernement										
	Le plus élevé	Finlande	1	Singapour	1	Singapour	1	Singapour	1	Singapour	1
		Guinée	178	Guinée	185	Guinée		Guinée		Guinée	177
	Le plus bas	Somalie	205	Somalie	210	Somalie	211	Yemen		Soudan du Sud	213
4	Qualité de la réglementation										
	Le plus élevé	Hong Kong	1	Hong Kong	1	Singapour	1	Singapour	1	Singapour	1
		Guinée	172	Guinée	178	Guinée	171	Guinée	174	Guinée	185
	Le plus bas	Corée du Nord	210	Corée du Nord	210	Corée du Nord	211	Corée du Nord	211	Corée du Nord	213
5	État de droit										
	Le plus élevé	Finlande	1	Finlande	1	Finlande	1	Finlande	1	Finlande	1
		Guinée	195	Guinée	204	Guinée	191	Guinée	194	Guinée	183
	Le plus bas	Somalie	210	Somalie	212	Somalie	211	Venezuela	211	Somalie	213
6	Lutte contre la corruption										
	Le plus élevé	Finlande	1	Danemark	1	Nouvelle-Zélande	1	Danemark	1	Danemark	1
		Guinée	177	Guinée	195	Guinée	179	Guinée	173	Guinée	170
	Le plus bas	Somalie	206	Somalie	211	Soudan du Sud	211	Soudan du Sud	211	Soudan du Sud	213

4.8.2 Cadre juridique et institutionnel

4.8.2.1 Cadre juridique

Nous présentons ci-dessous un aperçu des textes de loi et règlements relatifs à la Lutte contre la corruption en Guinée⁷⁴ :

- **Constitution de la République**
Promulguée par décret 12 20/073 RG/SGG DU 06 avril 2020 portant promulgation de la constitution adoptée par le référendum du 22 mars 2020, ladite constitution stipule dans son préambule que « Notre volonté de promouvoir la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption et les crimes économiques et financiers ». D'autre part, nous comprenons que le 5 septembre 2021 ladite Constitution est suspendue⁷⁵ et une charte de transition a été adoptée⁷⁶. La charte stipule dans son préambule que « Considérant la détermination du Comité National du Rassemblement pour le Développement de combattre toute forme de marginalisation et de repli identitaire, de prévenir et réprimer la corruption, les crimes économiques et financiers, l'impunité, la politisation de l'Administration publique et l'instrumentalisation de la Justice ».

- **Loi L/2017/041/AN du 4 juillet 2017 portant prévention, détection et répression de la corruption et des infractions assimilées**

Ce texte s'inscrit dans le cadre des efforts de lutte contre la corruption en dotant le pays d'un arsenal juridique pour encadrer et punir les actes de corruption, notamment dans les secteurs public et privé. La loi prévoit plusieurs mécanismes et responsabilités pour les agents publics, les institutions de contrôle et les juridictions compétentes. Cette loi est articulée autour des chapitres suivants :

- Chapitre I : Dispositions Générales ;
- Chapitre II : De la corruption dans le secteur public
- Chapitre III : De la corruption dans le secteur privé ;
- Chapitre IV : De la transparence dans gestion des sociétés ou entreprises publiques ou privées ;
- Chapitre V : De la procédure en matière de lutte contre la corruption
- Chapitre VI : De la coopération internationale ;
- Chapitre VII : De l'organe charge de la prévention et de lutte contre la corruption ;
- Chapitre VII : Dispositions finales.

Les principales dispositions de la loi se présentent comme suit :

- Définitions et Champ d'Application : La loi définit clairement ce qui constitue des actes de corruption, incluant le détournement de fonds, la fraude et le favoritisme. Elle s'applique tant aux agents publics qu'aux acteurs du secteur privé.
- Prévention et Déclaration de Patrimoine : Un des aspects clés de cette loi est l'obligation pour les agents publics de déclarer leurs patrimoines, ce qui contribue à la transparence et à la lutte contre l'enrichissement illicite. Cette déclaration doit être faite dès la prise de fonction et actualisée périodiquement.
- Création d'Institutions de Contrôle : La loi renforce le rôle des institutions comme la Cour des Comptes et les juridictions spécialisées en matière de corruption, leur confiant le mandat de recevoir, contrôler et agir sur les déclarations de patrimoine et d'autres indices de corruption.
- Sanctions et Mesures Répressives : En cas de violation, la loi prévoit des sanctions pénales, y compris des amendes et des peines de prison, en fonction de la gravité de l'infraction. Les sanctions s'appliquent aussi bien aux corrupteurs qu'aux corrompus, englobant également les complicités et tentatives de corruption.

⁷⁴ <https://www.invest.gov.gn/page/cadre-juridique-et-fiscal?onglet=note-sur-la-corruption>

⁷⁵ <https://gouvernement.gov.gn/les-institutions/>

⁷⁶ <https://www.sgg.gov.gn/document/charte>

- Protection des Lanceurs d'Alerte : Afin de promouvoir la dénonciation des actes de corruption, des mesures de protection pour les lanceurs d'alerte sont également établies, garantissant leur sécurité et limitant les représailles possibles.
- **la Loi portant Partenariat Public-Privé**
 Cette loi établit un cadre réglementaire visant à encourager et structurer la collaboration entre le secteur public et privé pour la réalisation de projets d'infrastructures et de services publics. Adoptée pour pallier les défis financiers et techniques du secteur public, cette loi favorise une gouvernance plus transparente dans les projets d'infrastructure, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'habitat et des transports
 Sur le plan de la lutte contre la corruption, la loi sur les PPP introduit des procédures de passation de marché plus encadrées et réglementées. Elle définit les règles d'inéligibilité pour prévenir les conflits d'intérêts et l'influence illégitime des acteurs privés impliqués. Par exemple, les entreprises qui ne satisfont pas aux obligations fiscales ou qui ont été reconnues coupables de violations de la réglementation des PPP ou des marchés publics sont exclues des appels d'offres. De plus, un comité de pilotage a été mis en place pour surveiller la mise en œuvre des projets, assurant ainsi une meilleure transparence et un contrôle renforcé des processus
- **le Code Général des Impôts**
 Ce texte stipule que toute violation des règles interdisant le versement de pots-de-vin sera sanctionnée par des amendes et des peines d'emprisonnement conformément aux dispositions du Code pénal.
- **le Code des Investissements**
 Ce code invite tous les investisseurs à s'abstenir de tout acte de corruption, de concurrence déloyale ou de toute autre pratique similaire, aussi bien lors de leur installation qu'après.
- **la Loi Anti-blanchiment des Capitaux**
 Cette loi a établi la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), une institution chargée de collaborer avec l'agence nationale de lutte contre la corruption chaque fois que des actes de corruption sont identifiés dans son domaine de compétence.
- **Code Pénal**
 Ce Code Classifie la corruption et les infractions similaires parmi les infractions imprescriptibles et les sanctionne de manière rigoureuse.

D'autre part, la République de Guinée s'est engagée à se conformer aux textes juridiques internationaux suivants⁷⁷ :

- la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ;
- le Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption.

4.8.2.2 Cade Institutionnel

Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC)

L'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) en Guinée est une institution spécialisée dans la lutte contre la corruption. Elle a pour mandat d'assurer la prévention, la détection et la répression des actes de corruption, en plus de renforcer la transparence dans la gestion publique. Créée en alignement avec la loi anti-corruption et appuyée par plusieurs dispositifs nationaux, cette agence intervient dans les enquêtes et fournit un soutien à d'autres institutions de contrôle. Elle collabore également avec la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) pour traquer les flux financiers suspects qui pourraient être liés à des actes de corruption ou de blanchiment d'argent, renforçant ainsi les efforts de conformité dans les secteurs public et privé⁷⁸.

⁷⁷ <https://www.invest.gov.gn/page/cadre-juridique-et-fiscal?onglet=note-sur-la-corruption>

⁷⁸ <https://www.govserv.org/GN/Conakry/108845514124192/Agence-Nationale-de-Lutte-contre-la-Corruption-GN>

L'ANLC vise aussi à sensibiliser la population et les entreprises aux risques et aux effets néfastes de la corruption. Elle met en œuvre des programmes de sensibilisation, de formation et de soutien aux autres entités gouvernementales pour encourager une culture de l'intégrité et de la responsabilité. Elle s'assure également que les mesures de lutte contre la corruption sont conformes aux standards internationaux et soutient la mise en œuvre des recommandations des partenaires internationaux dans le domaine de la transparence et de la gouvernance.

Cour des Comptes

La Cour des comptes de Guinée est une institution indépendante, chargée de contrôler la gestion financière des organismes publics, ainsi que de juger les comptes des comptables publics de l'État, des collectivités locales et des établissements publics. Créée initialement en 1967, elle est structurée pour garantir la transparence des finances publiques, en exerçant un contrôle sur les dépenses et les recettes de l'État. En période de transition, son rôle a été réaffirmé et encadré par les ordonnances 2021/002 et 2021/003 de la Charte de Transition, ce qui lui permet de continuer à opérer de manière indépendante vis-à-vis des pouvoirs exécutif et législatif en Guinée.

L'action de la Cour des comptes contribue à la bonne gouvernance en assurant que les ressources publiques sont gérées avec intégrité et efficience. Par ses audits et ses vérifications, elle aide à identifier et corriger les cas de mauvaise gestion et de détournements, contribuant ainsi indirectement à la lutte contre la corruption en renforçant la responsabilité financière des gestionnaires publics et en augmentant la transparence des finances de l'État. Elle vise également à renforcer ses capacités et son indépendance dans le cadre de la transition actuelle, pour garantir un contrôle efficace et fiable du secteur public guinéen.

4.8.3 Lutte contre la corruption dans le secteur extractif

4.8.3.1 Outil pour tracer les taxes et redevances minières

L'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Promotion de la Bonne Gouvernance (ANLC-PBG) a développé un outil pour tracer les taxes et redevances minières dans la région de Boké, avec l'appui financier du PNUD. Cet outil vise à renforcer la transparence dans la gestion des ressources minières, assurant que les collectivités locales reçoivent les fonds qui leur sont dus. La phase initiale couvre Boké et Boffa, avec une éventuelle extension prévue selon les résultats. Ce projet s'inscrit dans une démarche de gouvernance responsable et de développement local⁷⁹.

4.8.3.2 Audit des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels de lutte contre les flux financiers illicites dans le secteur minier réalisé par la cour des comptes

En septembre 2024, la cour des comptes a publié un rapport relatif à l'audit relatif à la lutte contre les flux financiers du secteur minier⁸⁰. Cet audit a été coordonné par l'AFROSAI⁸¹ (organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques) et la cour des comptes de Guinée a participé à cet audit sur la base d'un Protocole d'Entente à Nairobi le 24 avril 2023. L'objectif de cet audit est de s'assurer que le dispositif juridique et institutionnel de la République de Guinée permet de lutter efficacement contre les flux financiers illicites dans le secteur minier. Les objectifs spécifiques dudit audit étaient fixés comme suit :

- s'assurer que le cadre juridique favorise la transparence et l'intégrité ;
- s'assurer que le dispositif institutionnel est en mesure de lutter efficacement contre les Flux Financiers Illicites ; et
- s'assurer que la coopération internationale permet de soutenir efficacement la lutte contre les Flux Financiers Illicites.

Le rapport a formulé les recommandations suivantes :

⁷⁹ <https://anlcpbg.gov.gn/2024/03/12/lanlc-pbg-concoit-un-outil-de-tracage-des-taxes-et-redevances-minieres/>

⁸⁰ <https://www.ccomptes.org.gn/details-publications/rapport-national-de-laudit-cooperatif-cordonne-sur-les-flux-financiers-illicites>

⁸¹ <https://afrosai.org/>

- Recommandation N° 1 : Publication des états financiers audités de l'AINAM et de la SONAP ou leurs principaux documents financiers conformément à l'exigence 2.6 (b) de la norme ITIE 2019 ;
- Recommandation N° 2 : Publication de tous les contrats actifs (y compris les annexes, les amendements et les avenants) ;
- Recommandation N° 3 : assurer le suivi et la publication régulière des données relatives à l'exploitation artisanale de l'or et du diamant ;
- Recommandation N° 4 : transmission au CNT d'un projet de loi sur la propriété effective en vue de son adoption ;
- Recommandation N° 5 : respect des clauses contractuelles relatives aux contreparties des exonérations fiscales ;
- Recommandation N° 6 : instauration d'un mécanisme d'arrangement pour l'évaluation et le partage des revenus miniers ;
- Recommandation N° 7 : remise en service de la plateforme « Task Force Mines et Revenus »
- Recommandation N° 8 : renforcement des capacités opérationnelles des acteurs impliqués dans la lutte contre les Flux Financiers illicites.
- Recommandation N° 9 : mise à disposition de moyens suffisant pour se doter de capacités professionnelles requises (avocats spécialisés, experts miniers, financiers et comptables) en vue de lutter efficacement contre les flux financiers illicites ;
- Recommandation N° 10 : renforcement des capacités opérationnelles du dispositif de contrôle des quantités et qualités des minerais produits et exportés ;
- Recommandation N° 11 : mise en œuvre des recommandations des services et Directions techniques contenues dans le rapport annuel d'activités 2022 relatives à :
 - l'accélération du processus de valorisation et conversion des sites identifiés en couloirs dédiés à l'exploitation minière artisanale ;
 - la mise en place d'un dispositif réglementaire pour le contrôle et le suivi des exportations artisanales de l'or et du diamant.
- Recommandation N° 12 : Mise en place d'une collaboration internationale avec les administrations fiscales étrangères pour l'échange d'informations ;
- Recommandation N° 13 : conception et mise en place d'un système d'estampillage des minerais destinés à l'exportation ;
- Rappel à la loi : conformité avec des entreprises d'Etat avec l'exigence 2.6 (b) de la norme ITIE 2019 relative à la publication de leurs comptes financiers audités ou leurs principaux documents financiers ;
- Rappel à la loi N° 2 : application des dispositions de l'article 217 du code minier (Entrée en vigueur et régime applicable aux Conventions minières préalablement signées et ratifiées et Publication des Titres miniers et des Conventions minières).

Par ailleurs, plusieurs entreprises du secteur minier disposent d'un code d'éthique :

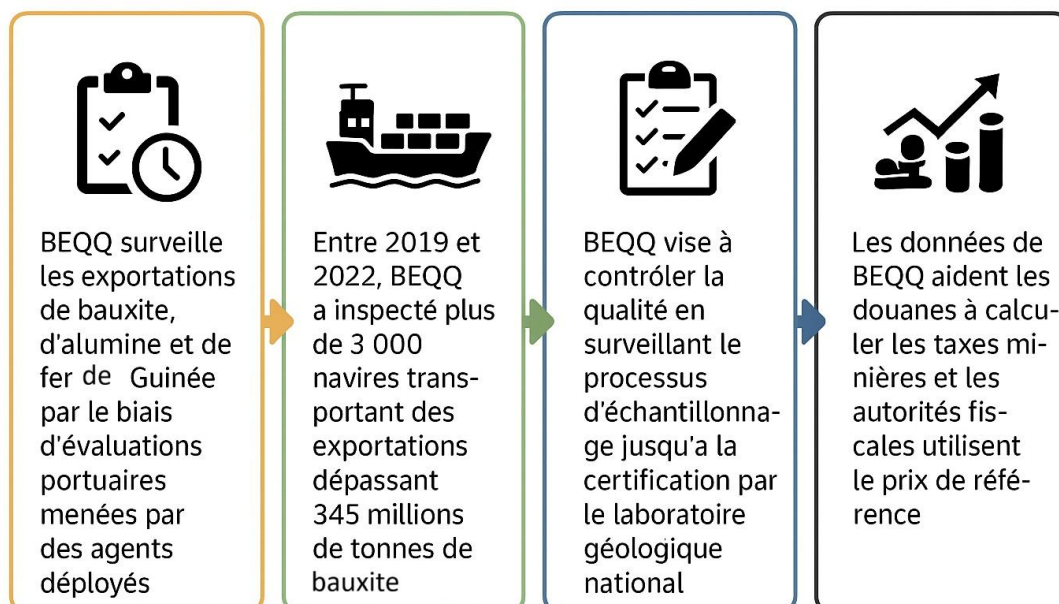
- Le Code de conduite et d'éthique des affaires de WCS stipule que les employés doivent "faire preuve d'honnêteté, de véracité, de respect et d'intégrité dans toutes les relations d'affaires et les interactions avec les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les concurrents et les autres employés du Groupe WCS ; et agir conformément à toutes les lois et réglementations applicables, adhérer aux normes éthiques définies dans le Code et suivre les politiques et procédures de la Société."
- Le site web de l'AngloGold Ashanti (maison mère de la SAG) présente également un Code of Business Principles and Ethics.
- Le Code de conduite met en lumière les engagements pris par Rio Tinto
- Rio Tinto : Le Code de conduite des fournisseurs est également fondé sur les normes internationales reconnues en matière d'engagement avec des fournisseurs responsables.
- Compagnie des Bauxites de Guinée dont le Code d'Ethique et de Conduite des Affaires s'est inspiré , entre-autres des Codes de Conduite de : ❖ Alcoa. ❖ Rio Tinto. ❖ Siemens. ❖ Alstom. ❖ Total.

4.8.3.3 Le travail du BEQQ

Comme présenté dans la section Ce bureau est rattaché au Ministère des Mines et opère principalement dans les ports d'exportation, comme ceux de Kamsar et Conakry. Son travail consiste à évaluer les cargaisons avant et après chargement sur les navires en collaboration avec des équipes d'inspecteurs et de sociétés minières.

Le processus inclut des calculs rigoureux pour déterminer le poids exact des cargaisons, assurant ainsi la transparence des exportations. De 2019 à 2021, le BEQQ a évalué plus de 2 243 navires, assurant l'exportation de plus de 241 millions de tonnes métriques de bauxite. Cette démarche permet au gouvernement guinéen de garantir la conformité des volumes exportés et d'assurer une répartition équitable des bénéfices issus de ces transactions internationales.

Figure 25 : Processus évaluer les cargaisons avant et après chargement sur les navires



4.9 Mise en œuvre de l'ITIE tenant compte du genre

La note d'orientation relative à la mise en œuvre des exigences de l'ITIE tenant compte de l'ITIE publié par le secrétariat International de l'ITIE détaille la mise en œuvre des exigences 1.4, 6.3, 7.1 ET 7.4.

Le statut socio-économique des individus dans la société, influencé par des normes socioculturelles, conditionne l'accès et le contrôle des ressources productives telles que le travail, les revenus, ainsi que la prise de décision au sein des ménages. Ces dynamiques exposent les hommes et les femmes travaillant dans le secteur extractif à des situations de vulnérabilité. En Guinée Conakry, où les industries extractives jouent un rôle majeur dans l'économie nationale, cette problématique est particulièrement pertinente.

Des recherches ont démontré que les femmes jouent un rôle clé dans la durabilité des chaînes de valeur de l'énergie et des industries extractives, ainsi que dans les communautés où ces activités sont menées. Cependant, leur contribution est souvent méconnue et sous-évaluée. Il est important de souligner que la main-d'œuvre féminine apporte une valeur significative à ces industries, d'autant plus que la demande dans ce secteur continue de croître. En conséquence, l'autonomisation des femmes

ne profite pas seulement à leur bien-être et à celui de leurs enfants et communautés, mais elle représente également un levier économique important pour la Guinée Conakry.

Une inclusion accrue des femmes dans le secteur extractif pourrait non seulement renforcer la compétitivité et la durabilité des entreprises, mais aussi améliorer les impacts sociaux et économiques dans les zones d'exploitation.

4.9.1 Cadre légal et politique Nationale

Nous comprenons qu'il n'existe pas de textes réglementaires spécifiques concernant la protection et la promotion de l'égalité du genre. Cependant, des dispositions générales dans les textes juridiques guinéens, comme le Code civil et le Code du travail, visent à protéger les droits des femmes et à promouvoir l'égalité :

- Charte de la Transition⁸² : L'article 60 de ladite charte fixe la composition du Conseil National de la Transition et stipule que « Sous réserve de rejet, les désignations des membres de chaque entité doivent prendre en compte toutes les diversités et comporter au moins 30% de femmes » ;
- Code du travail⁸³ :
 - l'article 4 du code du travail stipule que « La discrimination est interdite sous toutes ses formes. Aucun employeur, ou son représentant ou toute autre personne ne peut prendre en considération le sexe, l'âge, l'ascendance nationale, la race, la religion, la couleur, l'opinion politique et religieuse, l'origine sociale, l'appartenance ou non à un syndicat et l'activité syndicale, le handicap pour arrêter des décisions en ce qui concerne notamment l'embauche, la conduite et la répartition de travail, la formation professionnelle, l'avancement, la promotion, la rémunération, l'octroi d'avantages sociaux, la discipline ou la rupture du contrat de travail ».
 - le code du travail protège contre l'harcèlement sexuel comme suit « : Est considérée comme harcèlement sexuel toute forme de comportement verbal, non verbal ou corporel de nature sexuelle, qui affecte la dignité de femmes ou d'hommes en milieu du travail. Il en est de même pour toute conduite de nature sexuelle qui a pour effet de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou humiliant pour une personne. Aucun travailleur ne peut être sanctionné ni licencié pour avoir subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement sexuel d'un employeur, de son représentant ou de toute personne qui, abusant de l'autorité que lui confère sa position ou ses fonctions, a donné des ordres, proféré des menaces, imposé des contraintes ou exercé des pressions de toute nature sur ce travailleur, dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers ». Le code interdit aussi le travail des femmes dans son article 136.1 « Le travail de nuit est interdit aux femmes dans les usines, manufactures, mines et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances de quelque nature que ce soit » ;
 - le code intègre des dispositions particulières concernant des aménagements spécifiques liés aux congés maternité ;
 - le code instaure une égalité entre les genres au titre de la rémunération dans son article 243.1 comme suit « les différents éléments composant la rémunération doivent être établis selon des normes identiques pour les hommes et pour les femmes. » ;
- Code civil⁸⁴ : Ce code comprend plusieurs dispositions visant à protéger les droits des femmes et à garantir l'égalité de genre, notamment dans le cadre du mariage, du divorce et des successions.

⁸² https://cdn.accf-francophonie.org/2022/06/Guinee_CharteDeLaTransition270921_C0.pdf

⁸³ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gui212958.pdf>

⁸⁴ <https://citizenshiprightsafrika.org/wp-content/uploads/2019/01/NOUVEAU-CODE-CIVIL-DE-LA-REPUBLIQUE-DE-GUINEE-Fevrier-2016.pdf>

La question du genre est en train d'être considérée dans le cadre de l'élaboration prochaine de la nouvelle constitution. Ainsi, des ateliers et conférences sont organisés afin de préparer une constitution qui prenne en compte la question du genre⁸⁵.

D'autre part, La guinée a adopté une Politique Nationale Genre Révisée qui vise à promouvoir l'égalité entre les sexes et réduire les disparités existantes à travers des actions transversales et inclusives.

4.9.2 Brève Analyse de la situation des femmes en Guinée

Indice d'inégalité de genre (Gender Inequality Index - GII)

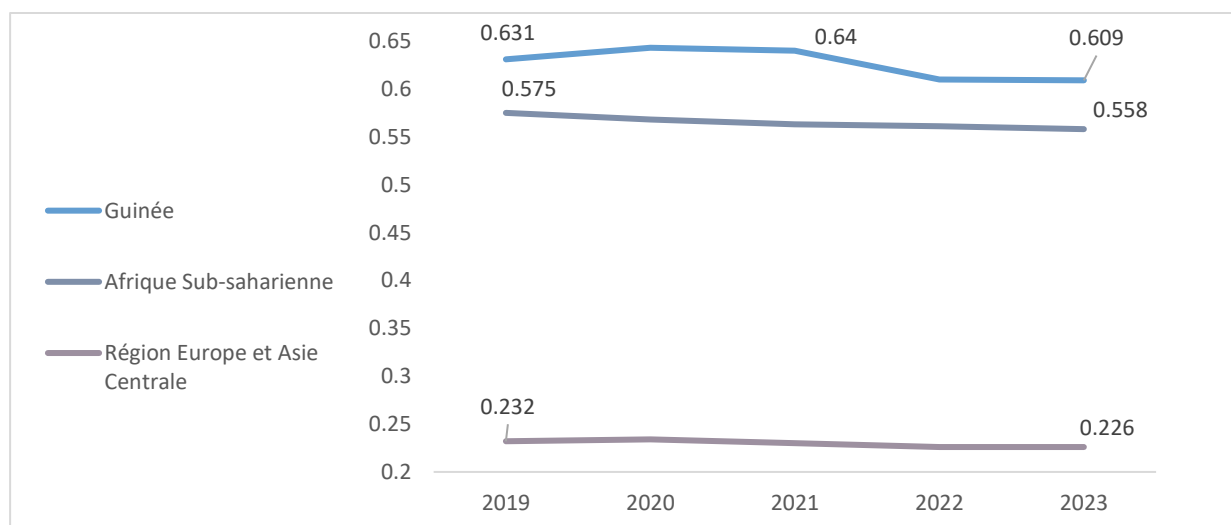
L'Indice d'inégalité de genre (GI)⁸⁶ est un indicateur composite développé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il mesure les pertes en matière de développement humain dues aux inégalités entre les sexes, dans trois dimensions clés :

- Santé reproductive ;
- Autonomisation ; et
- Participation au marché du travail.

Il reflète ainsi l'inégalité dans la répartition des réalisations entre les hommes et les femmes dans un pays donné. L'indice est une valeur comprise entre 0 et 1 ; zéro (0) signifie égalité totale entre les sexes alors qu'un (1) signifie inégalité totale (toutes les femmes sont désavantagées).

Le graphique suivant présente l'évolution de l'Indice d'Inégalité de Genre entre 2019 et 2023. Pour des fins de comparaison, nous avons intégré l'index pour la région de l'Afrique subsaharienne et celui de l'Europe et Asie centrale :

Figure 26 : évolution de l'Indice d'Inégalité de Genre entre 2019 et 2023



Bien que la Guinée ait enregistré une légère amélioration en passant de 0,64 en 2021 à 0,609 en 2023, son niveau d'inégalité de genre reste élevé, au-dessus de la moyenne régionale qui s'élève à 0,558 en 2023. L'écart entre la Guinée et l'Europe/Asie centrale est très important : plus de +0.38 points chaque année. Cela reflète une grande différence de développement humain et d'égalité de genre entre la Guinée et les pays européens/asiatiques industrialisés.

En 2024, la cour des comptes a publié un rapport intitulé « Accès des femmes et des personnes vivant avec handicap aux instances décisionnelles publiques »⁸⁷. Cet audit a permis d'évaluer le respect, par l'État guinéen, de ses engagements internationaux en matière d'accès des femmes et des

⁸⁵ <https://mosaïqueguinée.com/2023/04/conakry-la-question-du-genre-au-centre-d'une-conference-debat-au-cnt/>

⁸⁶ <https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII>

⁸⁷ <https://www.ccomptes.org.gn/details-publications/acces-des-femmes-et-des-personnes-vivant-avec-handicap-aux-instances-decisionnelles-publiques>

personnes en situation de handicap aux instances décisionnelles publiques. Il en ressort que des efforts restent nécessaires pour répondre aux enjeux suivants :

- la réduction des inégalités liées au genre et à la diversité ;
- l'intégration de la question du genre au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté ;
- la promotion de politiques publiques plus équitables et inclusives ;
- la sensibilisation des acteurs de la vie publique à l'importance de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit dans les secteurs et institutions concernés.

Le rapport a analysé le pourcentage des femmes occupant des postes de décision dans l'administration centrale pour plusieurs ministères. Le ministère des mines et de la géologie a atteint un taux de 18,42% (pourcentage des femmes) avec un nombre de poste de décision occupé par des femmes de 14 pour un total de 76 postes.

Le Département Genre, Femmes et Société Civile a publié en Mai 2019 une étude⁸⁸ dans le but de « fournir une analyse genre détaillée des piliers du Document de Stratégie Pays (DSP 2018-2022) à savoir (i) l'amélioration de l'accès à l'énergie et (ii) le développement des chaînes de valeurs agricoles et industrielles ». Les principaux résultats de l'étude s'articulent autour de constats majeurs portant sur :

- Le poids des normes socioculturelles : La division traditionnelle du travail et des compétences, ancrée dans les ménages et les communautés, façonne les modes de pensée ainsi que la répartition des tâches, des espaces et des ressources. Cette organisation attribue aux femmes des rôles d'exécution tandis que les hommes assument les fonctions de contrôle et de prise de décision.
- L'application insuffisante des lois en faveur des droits des femmes : Dans un contexte où se superposent les systèmes juridiques religieux, coutumiers et modernes, les lois promouvant et protégeant les droits des femmes sont peu mises en œuvre. Cela perpétue les pratiques nuisibles aux femmes et aux filles tout en freinant les efforts pour parvenir à une égalité réelle entre les sexes.
- Les disparités hommes-femmes dans le secteur de l'énergie : Bien que l'accès à l'électricité soit limité pour tous, les femmes en souffrent davantage. Elles sont particulièrement exposées à des sources d'énergie polluantes, qui affectent leur santé respiratoire et doivent parcourir de longues distances, souvent dans des zones peu sûres, pour collecter du bois de chauffe, ce qui les rend vulnérables aux violences sexuelles.
- La participation des femmes dans les chaînes de valeur agricoles et industrielles reste inégalitaire par rapport à celle des hommes. Elles font face à des contraintes multiples, notamment un accès limité aux ressources productives (terres, crédits, intrants), aux marchés et aux opportunités, ainsi qu'à une faible structuration de leurs regroupements. Leur participation est particulièrement faible dans des segments clés comme la transformation et la commercialisation des produits agricoles. De plus, leurs compétences en entrepreneuriat et gestion sont souvent insuffisantes et leur charge de travail élevée, combinée à des barrières sociales, réduit encore leurs perspectives. Ces difficultés sont aggravées par le manque d'infrastructures adaptées, l'insensibilité au genre des équipements marchands et une intégration insuffisante des enjeux de genre dans les politiques agricoles. Surmonter ces obstacles est essentiel pour permettre une participation équitable des femmes et des hommes.
- Gouvernance et participation des femmes aux décisions : La représentation des femmes dans les instances de décision reste limitée en Guinée. Elles occupent seulement 23,8 % des sièges dans les conseils municipaux, 13 % des postes au gouvernement, 12,5 % des fonctions de gouverneures de région, 6 % de préfètes, 2,6 % de sous-préfètes et 21 % des sièges à l'Assemblée nationale. Ces chiffres montrent que le pays est encore loin d'atteindre le quota de 30 % de représentation féminine ;

⁸⁸ https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/profil_genre_guinee.pdf

- **Emploi, entrepreneuriat et contribution économique** : Les femmes sont faiblement représentées dans l'emploi formel, y compris dans le secteur public. Elles représentent 11 % des effectifs dans la police, 5,9 % dans l'armée et 15 % dans la gendarmerie. Les mesures pour encourager leur intégration dans ces domaines restent rares. En matière d'entrepreneuriat, des progrès notables ont été réalisés, mais les femmes continuent de faire face à des limitations en termes de compétences entrepreneuriales et managériales, ainsi qu'à des infrastructures inadéquates freinant leurs activités économiques ;
- **Éducation** : Bien que le taux brut de scolarisation au primaire ait progressé, passant de 78 % en 2010 à 85 % en 2016, celui des filles reste inférieur d'environ 9 points à la moyenne nationale. L'indice de parité des sexes est de 0,91 au primaire et chute à 0,74 au secondaire, où le taux de scolarisation global est de 38 % et celui des filles de seulement 28 %. Dans l'enseignement technique et professionnel, les femmes continuent de subir des stéréotypes limitant leur accès à des métiers perçus comme « appropriés » pour elles.
- **Malgré les efforts du gouvernement et de ses partenaires, l'accès des femmes aux TIC demeure très restreint.** Seulement 5,6 % des femmes âgées de 15 à 49 ans accèdent régulièrement à des médias comme les journaux, la radio ou la télévision. Les femmes reçoivent principalement des informations par des moyens traditionnels, tels que les réunions, les formations ou les échanges au marché.
- **Nutrition et santé maternelle et infantile** : La malnutrition (aigüe, sévère et modérée), le VIH/SIDA et la mortalité infantile restent des problèmes majeurs en Guinée, avec des taux préoccupants qui nécessitent une attention urgente.
- **Violences basées sur le genre (VBG)** : La Guinée connaît une forte prévalence des violences de genre, notamment des mariages précoces ou forcés. Plus de la moitié des femmes âgées de 20 à 49 ans (54,6 %) se sont mariées avant l'âge de 18 ans et 21 % avant l'âge de 15 ans. La mutilation génitale féminine (MGF/E) touche encore 96 % des jeunes filles et 70 % des femmes justifient la violence conjugale dans certaines circonstances.

4.10 Coûts des Projets

Le Comité de Pilotage a convenu lors de sa réunion du 15 février 2023 pour la validation du rapport de cadrage de 2021, que la notion projet minier correspond à un permis ou à une concession minière.

4.10.1 Politiques et les pratiques en matière de suivi des coûts des projets

Secteur Minier

Le Code Minier établit le cadre réglementaire pour le suivi et la gestion des coûts dans le secteur minier. Ce cadre législatif confère aux autorités gouvernementales compétentes, notamment le Ministère chargé des Mines, le mandat de superviser et de contrôler les opérations minières, y compris la gestion et l'audit des coûts liés à l'exploitation minière.

Le Code minier amendé établit le cadre réglementaire pour le suivi et la gestion des coûts dans le secteur minier. Ce cadre législatif confère aux autorités compétentes, notamment le Ministère des Mines et de la Géologie, le mandat de superviser et de contrôler les opérations minières. Cela inclut spécifiquement la gestion et l'audit des coûts liés aux activités d'exploration, d'exploitation et de développement des projets miniers, conformément aux dispositions des Articles 187, 190 et 191 du Code minier.

L'article 188 du code minier stipule que si l'État a réalisé des travaux de recherche sur une zone avant l'attribution d'un titre minier, les dépenses engagées doivent être remboursées par le titulaire du titre, après audit et évaluation par un auditeur indépendant. Ce remboursement est versé au Fonds d'Investissement Minier et les modalités de prise en charge de ces dépenses sont précisées dans la convention minière ou le cahier des charges.

L'entreprise Ashanti Gold, maison-mère de la SAG a aussi inclus dans son rapport annuel 2024, les coûts de sa mine d'or à Siguiri en Guinée.

Secteur des hydrocarbures

L'article 40 du Code des Hydrocarbures stipule que la production d'hydrocarbures extraite pendant la durée du Contrat Pétrolier est partagée entre l'État et le contractant selon des principes spécifiques. Une part de la production annuelle totale, dont le plafond est fixé par le contrat (maximum de 60 % pour le pétrole brut et 65 % pour le gaz naturel sec), est affectée au recouvrement des coûts pétroliers effectivement supportés par le contractant, sous réserve de conformité aux modalités prévues dans le contrat. Le reste de la production est partagé entre l'État et le contractant selon les règles définies dans le contrat, pouvant inclure un indicateur de rentabilité. L'État peut percevoir sa part soit en nature, soit en espèces. Le contrat doit aussi préciser les coûts pétroliers récupérables, les modalités de leur récupération, ainsi que les conditions d'enlèvement ou de règlement en espèces de la part revenant à l'État.

4.10.2 Pratiques de divulgation des coûts des projets

À ce jour, aucune information n'est disponible concernant la fréquence, les termes de référence (TDR) ou l'efficacité des audits relatifs au contrôle des coûts et des obligations fiscales. Par ailleurs, les rapports d'audit sur ces contrôles ne sont pas rendus publics.

4.10.3 Divulgation des coûts des projets durant l'année fiscale 2023

Certes, la divulgation des coûts miniers fait partie du périmètre de déclaration conformément aux exigences de la Norme ITIE 2023. Toutefois, aucune société ni aucune agence gouvernementale n'a communiqué d'informations relatives aux coûts des projets.

Projet Simandou :

Le projet Simandou, situé dans le sud-est de la Guinée, est l'un des plus grands projets miniers au monde, axé sur l'exploitation de gisements de fer de haute qualité. Ce projet suscite un fort intérêt national en raison des retombées économiques potentielles, ainsi qu'un intérêt international grâce aux vastes réserves annoncées.

Au cours de nos travaux de terrain et des réunions avec les organes du ministère des Mines et de la Géologie, nous avons discuté de ce projet, notamment des coûts déjà engagés ou restant à engager, ainsi que des estimations actualisées de production. Cependant, faute d'informations précises obtenues, nous présenterons uniquement les données disponibles à la date de la préparation du présent rapport :

- En mars 2022, l'État guinéen a signé un accord-cadre avec Winning Consortium Simandou (WCS) et Rio Tinto Simfer pour le développement du gisement de fer de Simandou. Cet accord, d'une durée de 35 ans, prévoit un investissement de 15 milliards de dollars US, couvrant l'exploitation des gisements, la construction d'une ligne de chemin de fer d'environ 670 km reliant Beyla à Forécariah et le développement d'un port en eau profonde à Moribayah⁸⁹ ;
- En décembre 2023, Rio Tinto a estimé sa part des dépenses à 6,2 milliards de dollars US pour le développement des blocs 3 et 4 du projet, avec un objectif de débiter la production d'ici 2025⁹⁰ ;
- En juillet 2024, la société Rio Tinto a annoncé avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires pour son investissement dans le projet Simandou⁹¹ ;
- En octobre 2024, Rio Tinto a confirmé que la prévision d'entrée en production en 2025 est maintenue et a confirmé que le Projet Simandou atteindra une capacité annuelle de 60 millions de tonnes dans les 30 mois suivant le début de la production⁹² ;

⁸⁹ <https://guineenews.org/simandou-la-guinee-winning-consortium-et-rio-tinto-signent-un-accord-de-15-milliards-usd-pour-le-developpement-du-projet/>

⁹⁰ <https://www.agenceecofin.com/fer/0612-114369-guinee-rio-tinto-estime-a-6-2-milliards-sa-part-des-depenses-pour-amener-le-projet-simandou-en-production-d-ici-2025>

⁹¹ <https://www.reuters.com/world/africa/rio-tintos-african-iron-ore-project-receives-all-necessary-approvals-2024-07-16/>

⁹² <https://www.reuters.com/markets/commodities/rio-tintos-third-quarter-iron-ore-shipments-rise-1-2024-10-15/>

- Le coût du Projet est estimé à 15 milliards de dollars américains, certaines sources estiment le coût total du projet à environ 20 milliards de dollars US, incluant l'extraction du minerai et le développement des infrastructures nécessaires⁹³ ;
- Développement local : Rio Tinto SimFer a organisé des Journées Fournisseurs à Beyla les 4 et 5 décembre 2023, réunissant plus de 200 participants, dont des entrepreneurs locaux et partenaires institutionnels. L'événement visait à promouvoir la collaboration avec les entreprises guinéennes pour le projet Simandou. Rio Tinto a présenté ses normes de sous-traitance et offert des outils de renforcement des capacités. En 2023, l'entreprise a collaboré avec près de 300 partenaires guinéens, générant 120 millions de dollars de dépenses locales⁹⁴.

4.11 Emissions de gaz à effet de serre

Lors du processus de rapportage ITIE, aucune société n'a pas rapporté des données sur des émissions de gaz à effet de serre au niveau du formulaire de déclaration.

La République de Guinée a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1993, ainsi que le Protocole de Kyoto en 2005. Depuis, elle a mis en place plusieurs instruments stratégiques pour lutter contre les changements climatiques. Parmi ceux-ci figurent la Communication Nationale Initiale (CNI), élaborée en 2001 à partir d'un inventaire des gaz à effet de serre (IGES) basé sur les données de 1994 et la Seconde Communication Nationale (SCN), fondée sur les émissions de l'an 2000. La Guinée a aussi publié sa troisième IGES a été réalisé au cours du premier semestre 2021⁹⁵. Le tableau suivant présente les émissions du secteur minier⁹⁶ :

Tableau 64 : Emissions nationales de la République de Guinée en kTCO₂eq UTCAFT d'après le 3ème IGES et le NERF

Secteur	Emissions en 2018 en ktCO ₂ (TCN)	Emissions en 2020 en ktCO ₂ (TCN)
Energie	3 863	4 475
Electricité	295	357
Industrie dont mines	1 192	1 441
Transport	2 155	2 421
Ménages	4	5
Autres gaz provenant de la combustion énergétique	217	251
Déchets	298	317
Agriculture	7 537	7 996
Process industriels	136	153
Total (sans UTCAFT)	11 834	12 940

Les données du 3^e Inventaire National des Gaz à Effet de Serre montrent une augmentation des émissions totales en Guinée de près de 10 % entre 2018 et 2020. Cette tendance est notamment portée par le secteur de l'énergie (+15.8 %) et de l'industrie extractive, dont les émissions sont passées de 1 192 ktCO₂ à 1 441 ktCO₂ sur la même période. Ces résultats soulignent l'impact croissant du secteur minier dans le bilan carbone national.

⁹³ <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/simandou-le-plus-important-projet-minier-au-monde-enfin-sur-les-rails-en-guinee-20240728?>

⁹⁴ <https://riotintoguinee.com/medias/communique-de-presse/rio-tinto-simfer-organise-des-journees-fournisseurs-a-beyla-pour-rencontrer-ses-futurs-partenaires-du-projet-simandou/>

⁹⁵ https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20GUINEE%202021_REVISION_VF.pdf

⁹⁶ https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20GUINEE%202021_REVISION_VF.pdf

5 PERIMETRE DU RAPPORT ITIE-GUINEE 2023

5.1 Périmètre de rapprochement

5.1.1 Périmètre des sociétés extractives

Le périmètre de réconciliation de 2023 se résume comme suit :

- Dix-huit (18) sociétés du secteur minier ; et
- Deux (2) sociétés de transport des minerais.

5.1.1.1 Secteur minier (Exigence ITIE 4.1)

Le Comité de Pilotage a décidé d'inclure dans le périmètre de conciliation de l'exercice 2023 toutes les sociétés disposant d'un titre minier actif en 2023 et ayant effectué des paiements supérieurs au seuil de matérialité, fixé à 1% des revenus du secteur des mines et carrières, soit 1% de 7 275 milliards GNF, équivalent à 72 milliards GNF.

Sur cette base, un total de treize (13) sociétés minières ont été retenues dans le périmètre de conciliation pour 2023.

En plus le Comité de Pilotage a convenu d'ajouter cinq (5) sociétés qui ont été incluses de manière permanente dans le périmètre de réconciliation des années précédentes à savoir ; COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD), COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA, SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA, SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE ; et la SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA.

Au total, 18 sociétés du secteur des mines et carrières ont été incluses dans le périmètre de réconciliation pour 2023, représentant une conciliation totale de 65% des revenus du secteur des mines et carrières. La liste des sociétés concernées se présente comme suit :

Tableau 65 : Périmètre des sociétés extractives pour 2023

No.	NIF	Company
1	840333827	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA
2	703457069	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G
3	735691305	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG) -SA
4	210625166	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA
5	183274869	ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA
6	349895870	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDMC)
7	417018660	SOC MINIERE DE DINGUIRAYE
8	311132112	SIMFER SA
9	158086728	SOCIETE BEL AIR MINING SA
10	704096981	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA
11	868378480	SOCIETE SUN SA SD MINING SA
12	731241238	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)
13	882595283	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)
14	872381785	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA
15	213160583	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA
16	854011368	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE
17	163384514	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA
18	222194342	KOUROUSSA GOLD MINE

Source : Données rapport de cadrage 2023

Par ailleurs, en application de l'Exigence ITIE 4.1.d, les revenus provenant des autres sociétés du secteur des mines et carrières et dont la contribution individuelle est inférieure à 72 milliards de GNF,

les sous-traitants miniers et les comptoirs d'or et diamant, non retenues dans le périmètre de réconciliation 2023, sont prises en compte dans le Rapport ITIE 2023 à travers une déclaration unilatérale des administrations publiques.

5.1.1.2 Le secteur de transport (Exigence ITIE 4.4)

Sur la base des informations obtenues lors des réunions conduites avec les parties prenantes durant le processus de cadrage 2023, il n'existe pas d'entreprise d'Etat ni d'entité publique qui collecte des revenus de transport des minerais ou d'hydrocarbures au sens de l'exigence 4.4 de la norme ITIE 2023.

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure dans le périmètre de rapportage ITIE de 2023 deux sociétés privées, à savoir :

Tableau 66 : Périmètre des sociétés de transport pour le rapport ITIE 2023

N°	NIF	Société
1	621834829	UNITED MINING SUPPLY
2	938936978	SOCIETE WINNING ALLIACE PORTS (WAP)

Source : Données rapport de cadrage 2023

Le Comité de Pilotage a aussi décidé d'inclure des informations sur les accords de transport qui sont en vigueur durant l'année 2023 du rapport de l'ITIE-Guinée à travers une déclaration unilatérale des entreprises de transport

5.1.2 Périmètre des flux de paiements

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure dans le périmètre de réconciliation ITIE du secteur extractif pour l'exercice 2023 :

Tableau 67 : Périmètre des flux de paiement en numéraire

N°	Nomenclature des flux	Payé à
Flux de paiements en numéraire		
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	DGTCP
2	Dividendes	DGTCP
3	Impôt sur la plus-value sur cession	DGTCP
4	Taxe sur Consommation de bauxite	DGTCP
5	Droits fixes	FIM
6	Taxe sur les substances de carrières	FIM
7	Droits fixes	CPDM/DGTCP
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM
9	Impôt sur les sociétés	DGI
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer etc..)	DGI
11	Retenues à la Source	DGI
12	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	DGI
13	Retenues sur les salaires	DGI
14	Versement forfaitaire sur les salaires	DGI
15	Taxe d'apprentissage	DGI
16	Taxe sur contrat d'assurance	DGI
17	Retenue à la source sur les loyers	DGI
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	DGI
19	Contribution Foncière Unique (CFU)	DGI
20	Produits d'enregistrement	DGI
21	Amendes et pénalités fiscales	DGI
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer etc..)	DGD

N°	Nomenclature des flux	Payé à
23	Droits de douanes (Droits, TVA etc.)	DGD
24	Amendes et pénalités douanières	DGD
25	Prestations aéroport Siguiri	DGD
26	Loyers des infrastructures minières	ANAIM
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	ANAIM
28	Redevances portuaires	ANAIM
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	SOGUIPAMI
30	Droits de suite	SOGUIPAMI
31	Royalties / redevances	SOGUIPAMI
32	Produit de cession des droits miniers	SOGUIPAMI
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)	SOGUIPAMI
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)	SOGUIPAMI
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	SOGUIPAMI
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	BCRG
37	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	BCRG / DGD
38	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	BCRG / DGD
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	BCRG / DGD / BNE
40	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	BCRG / DGD / BNE
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	BNE
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	BNE
43	Taxe sur les substances de carrières	DNM / DPM
44	Pénalités liées aux infractions minières	DNM
45	Cotisations sociales	CNSS
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	ONFPP
47	Autres paiements significatifs (>80 KUSD/700 millions de GNF)	À préciser
Paiements infranationaux		
48	Redevance superficière	Collectivités
49	Autres paiements infranationaux	Collectivités
Paiements sociaux		
50	Contribution au développement local	Collectivités
51	Contribution FODEL	CAGF
52	Paiements sociaux volontaires	N/a
53	Autres paiements sociaux obligatoires	N/a
Dépenses des entreprises d'État		
54	Dépenses quasi fiscales	N/a
Dépenses Environnementales		
55	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	Ministère de l'environnement
56	Autres taxes et redevances environnementales	Ministère de l'environnement
57	Autres dépenses environnementales	N/A
Transferts		
58	Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	DGTCP/ANAFIC/Collectivités locales
59	Transferts au Fonds d'Investissement Minier (FMI) « Article 165 du Code Minier »	DGTCP/FMI

N°	Nomenclature des flux	Payé à
60	Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	N/A
61	Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/MAF/CAB/SGG/2004)	ANAIM/FMI
62	Autres transferts	N/A

Source : Données rapport de cadrage 2023

5.1.3 Périmètre des organismes collecteurs et des entreprises de l'Etat

Le comité de pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu de retenir la liste des entités gouvernementales responsables de la collecte des recettes du secteur extractif comme suit ;

Tableau 68 : Périmètre des Organismes collecteurs pour 2023

N°	Organismes collecteurs
1	Direction Générale des Impôts (DGI)
2	Direction Générale des Douanes (DGD)
3	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
4	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)
5	Bureau National d'Expertise (BNE)
6	Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
7	Direction Nationale des Mines (DNM)
8	Fonds d'Investissement Minier (FIM)
9	Office National de Formation et du Perfectionnement Professionnels (ONFPP)
10	Collectivités locales / Préfectures
11	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
12	Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC).
13	Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN)
N°	Entreprises publiques
14	Société Guinéenne du Patrimoine Minier SA (SOGUIPAMI)
15	Société Nationale des Pétroles (SONAP)
16	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)

Source : Données des régies financières.

En plus de la déclaration des paiements et recettes indiqués ci-dessus, les entités déclarantes seront tenues de divulguer d'autres informations non liées aux revenus conformément aux exigences de l'ITIE, comme résumé ci-dessous :

Tableau 69 : Les autres informations non liées aux revenus à divulguer

Informations non liées aux revenus	Exigence	Entreprise Extractive	Entité Gouvernementale
Cadre juridique et fiscalité en Guinée	2.1		✓
Octroi des permis et des contrats dans le secteur extractif	2.2		✓
Registre des permis et contrats dans les secteurs minier et pétrolier	2.3		✓
Politique du gouvernement sur la divulgation des contrats et des permis	2.4	✓	✓
Propriété effective des sociétés opérantes	2.5	✓	✓
Participation de l'État dans le secteur extractif	2.6	✓	✓
Un aperçu du secteur extractif, y compris toutes les activités d'exploration importantes dans le pays	3.1		✓
Données de la production du pays	3.2	✓	✓
Données sur les exportations	3.3	✓	✓
Affectation des revenus et répartition des revenus provenant du secteur extractif	5.1		✓
Transferts infranationaux	5.2		✓

Informations non liées aux revenus	Exigence	Entreprise Extractive	Entité Gouvernementale
Impact environnemental	6.3		✓
Contribution du secteur extractif à l'économie	6.3	✓	✓
Les coûts des projets	4.10	✓	✓
Émissions de gaz à effet de serre	3.4	✓	

Source : Données rapport de cadrage 2023

Une liste détaillée des informations non fiscales à inclure est présentée à la section 5.2 du présent rapport.

5.2 Périmètre des autres informations contextuelles

5.2.1 Cadre juridique et régime fiscal (Exigence ITIE 2.1)

L'exigence 2.1 de la norme ITIE 2023 stipule que : Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent faire une description du cadre juridique et de la fiscalité applicables aux industries extractives. L'information fournie doit comporter une description succincte du régime fiscal applicable, dont le niveau des dotations fiscales s'il y a lieu, des lois et de la réglementation relatives à la matière, des différents types de contrats et de licences qui régissent les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux et des explications sur le rôle et les responsabilités des entités de l'État concernées. Si le gouvernement entreprend des réformes, le groupe multipartite est invité à s'assurer celles-ci sont bien documentées.

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure la description du cadre légal et du régime fiscal qui a régi le secteur extractif pendant l'exercice 2023 en détaillant les informations suivantes :

- une description sommaire du régime fiscal régissant les secteurs pétrolier, gazier et minier au cours de l'exercice 2023, ainsi que la documentation de toute réforme en cours ;
- le niveau de l'évolution fiscale en Guinée pour les secteurs minier pétrolier et gazier ;
- un aperçu des lois et règlements en vigueur durant l'exercice 2023 et régissant les secteurs minier, pétrolier et gazier ;
- une description des différents types de contrats et de licences qui régissent l'exploration et l'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux ; et
- le cadre institutionnel détaillant les rôles et responsabilités des entités gouvernementales pertinentes régissant les secteurs extractifs.

Le Comité de Pilotage a convenu également que le rapport ITIE-Guinée pour l'année fiscale 2023 comprenne des références aux informations accessibles au public concernant le cadre juridique et le régime fiscal régissant les industries extractives sur les sites Web des entités gouvernementales concernées.

5.2.2 Licences et des contrats (exigence 2.2)

L'exigence 2.2 de la norme ITIE 2023 stipule que : " Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de divulguer les informations suivantes relatives à tous les octrois de licences, de contrats et aux transferts ayant eu lieu au cours de l'exercice fiscal couvert par les divulgations les plus récentes de l'ITIE, y compris pour les entreprises dont les paiements sont inférieurs au seuil de matérialité adopté° :

- Une description du processus d'attribution ou de transfert de la licence ;
- Les critères techniques et financiers qui ont été utilisés° ;
- Les informations relatives aux bénéficiaires des licences octroyées ou transférées spécifiant, le cas échéant, les membres du consortium° ;
- Tous les écarts significatifs par rapport au cadre légal et réglementaire applicable régissant les octrois et les transferts de licences.

Dans les cas où les entités gouvernementales peuvent sélectionner différentes méthodes d'octroi de contrats ou de licences (par exemple, appel d'offres ou négociations directes), la description du processus d'octroi de licence devra comprendre une explication des règles déterminant la procédure à suivre et des raisons pour lesquelles une procédure spécifique a été retenue. Les éventuelles lacunes dans les informations accessibles au grand public doivent être clairement soulignées.

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure les informations suivantes pour les licences minières et pétrolières ainsi que les contrats miniers et pétroliers attribués au cours de l'exercice 2023 par divulgation unilatérale par les entités gouvernementales :

- une description du processus d'attribution de la licence/du contrat transféré ou attribué au cours de l'exercice 2023;

- les critères techniques et financiers utilisés pour le transfert ou l'attribution de ces licences/contrats au cours de l'exercice 2023;
- des informations sur les bénéficiaires des licences/contrats qui ont été transférés ou attribués au cours de l'exercice 2023; et
- tout écart important par rapport au cadre juridique applicable en vigueur au cours de l'exercice 2023.

5.2.3 Registre des licences (Exigence ITIE 2.3)

L'exigence 2.3 de la norme ITIE 2023 stipule que : " Les pays mettant en œuvre l'ITIE ont l'obligation de tenir un système de registre public ou de cadastre contenant les informations suivantes, actualisées et complètes, concernant chaque licence octroyée aux entreprises entrant dans le périmètre d'application de la mise en œuvre l'ITIE° :

- Le ou les détenteur(s) de licences° ;
- Lorsqu'elles sont compilées, les coordonnées de la zone concernée ; lorsque celles-ci ne sont pas compilées, il est demandé au gouvernement de s'assurer que la zone et l'étendue couvertes par la licence soient rendues publiques et que les coordonnées puissent être obtenues auprès de l'administration concernée sans restriction ni frais injustifiés. Les divulgations doivent inclure des indications sur la façon d'accéder à ces coordonnées ainsi que des informations sur les éventuels coûts d'accès à ces données. Le gouvernement doit aussi indiquer ce qu'il prévoit de faire pour mettre à disposition gratuitement et par voie électronique les informations du registre des licences et le calendrier prévu à cet effet° ;
- La date de la demande et de l'octroi de la licence ainsi que sa durée ;
- Dans le cas de licences d'exploitation, les matières premières produites.

Il serait indiqué que le registre des licences ou le cadastre contienne des informations relatives aux licences détenues par toutes les entreprises, individus ou groupes, y compris ceux n'entrant pas dans le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE (par exemple dont les paiements sont inférieurs au seuil de matérialité convenu). Il convient également de mentionner et d'expliquer tout obstacle juridique ou pratique important s'opposant à cette divulgation complète et de présenter les plans du gouvernement visant à surmonter ces obstacles ainsi que le calendrier prévu pour y parvenir.

Lorsque de tels registres ou cadastres n'existent pas ou sont incomplets, toutes les lacunes dans les informations mises à disposition du public devront être divulguées et les efforts nécessaires pour améliorer ces systèmes documentés".

Le Comité de Pilotage a convenu que le registre des permis actifs relatifs à l'exercice 2023 soit divulgué dans le premier rapport ITIE par les entités gouvernementales, à savoir le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM).

5.2.4 Politique du gouvernement sur la divulgation des contrats et des licences (Exigence ITIE 2.4)

L'exigence 2.4 de la norme ITIE 2023 stipule que : "Il est indispensable que la politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats licences fixant les conditions d'exploration et d'exploitation de pétrole, de gaz ou de minéraux soit documentée".

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure la politique du gouvernement sur la divulgation des contrats et licences régissant le secteur minier, par le biais de la divulgation par les entités gouvernementales, à savoir le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM).

5.2.5 Propriété effective (Exigence ITIE 2.5)

L'exigence 2.5 de la norme ITIE 2023 stipule que : " À compter du 1er janvier 2020, il est exigé que les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent et que les entreprises divulguent publiquement les informations relatives à la propriété effective. Cette obligation s'applique aux entreprises qui font une demande de licence ou de contrat pétrolier, gazier ou minier, de production ou d'exploration, ou y détiennent une participation directe et l'information devra inclure l'identité de leurs bénéficiaires

effectifs, leur degré de participation et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle des dites entreprises. Toute lacune ou insuffisance significative dans la déclaration des informations sur la propriété effective doit être signalée, notamment en citant le nom des entités qui n'ont pas soumis, en partie ou en totalité, les informations sur la propriété effective. Si un pays fait face à des difficultés juridiques ou à des obstacles pratiques significatifs à la mise en œuvre de cette exigence au 1er janvier 2020, il pourra faire une demande de mise en œuvre adaptée conformément à l'article 1 de la section 4 des procédures du Conseil d'administration de l'ITIE concernant le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. »

Le Comité de Pilotage a convenu que les informations sur la propriété effective soient incluses dans le processus de déclaration des entités gouvernementales et des entreprises extractives incluses dans le périmètre de déclaration.

Le Comité de Pilotage a convenu également d'inclure les informations suivantes sur la propriété effective des entreprises opérant dans le secteur minier par le biais de la déclaration des entreprises extractives incluses dans le périmètre de déclaration :

- le nom du bénéficiaire effectif ;
- la nationalité du bénéficiaire effectif
- le pays de résidence du bénéficiaire effectif ;
- l'identification de toute personne politiquement exposée qui est bénéficiaire effectif ; et
- les numéros d'identité nationaux, les dates de naissance, les adresses de résidence ou de service et les moyens de contact des bénéficiaires effectifs.

5.2.6 Participation de l'État dans les industries extractives (Exigence ITIE 2.6)

L'exigence 2.6 de la norme ITIE 2023 stipule que : " Lorsque la participation de l'État dans les industries extractives génère des recettes significatives, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent fournir les informations suivantes :

- Une explication du rôle des entreprises d'État dans le secteur et des règles et pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État, à savoir les règles et les pratiques régissant les transferts de fonds entre l'entreprise d'État et l'État lui-même, les bénéfices non répartis, le réinvestissement et le financement par des organismes tiers. Sont également visés les transferts, les bénéfices non répartis, le réinvestissement et le financement par des tiers liés aux opérations en joint-venture et intéressant les filiales des entreprises d'État.
- La communication par le gouvernement et par les entreprises d'État de leur niveau de participation dans les entreprises minières, pétrolières et gazières opérant dans ces secteurs particuliers de l'industrie nationale, y compris dans les entreprises détenues par des filiales d'entreprises d'État ou par le biais de joint-venture, ainsi que de tout changement dans leur niveau de participation durant la période de déclaration. »

Le Comité de Pilotage a convenu que les informations sur la participation de l'État dans le secteur extractif au cours de l'exercice 2023 soient incluses par le biais d'une divulgation unilatérale par les entités gouvernementales, à savoir Société Guinéenne du Patrimoine Minier SA (SOGUIPAMI) et la Société Nationale des Pétroles (SONAP). Ces informations sur la participation de l'État devraient inclure :

- une explication du rôle de la SOGUIPAMI et la SONAP dans les secteurs pétrolier et minier ;
- les règles et pratiques en vigueur concernant les relations financières entre la SOGUIPAMI/SONAP et les autres entités gouvernementales, y compris les transferts de fonds entre la SOGUIPAMI/SONAP et les autres entités gouvernementales ; et
- leur niveau de participation dans les entreprises pétrolières et minières opérant en Guinée, y compris celles détenues par les filiales et les coentreprises et tout changement dans le niveau de participation au cours de la période de référence.

5.2.7 Un aperçu des industries extractives, y compris toute activité d'exploration importante (Exigence ITIE 3.1)

Conformément à l'exigence 3.1 de la norme ITIE 2023, les pays mettant en œuvre l'ITIE divulgueront une vue d'ensemble des industries extractives, y compris de toute activité importante d'exploration.

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure une vue d'ensemble des industries extractives, y compris les activités d'exploration significatives, dans le premier rapport ITIE, par le biais d'une divulgation unilatérale des entités gouvernementales concernées, à savoir le CPDM, la SOGUIPAMI, la DNE, la SONAP, l'ANAIM et la FIM.

Dans la mesure où les exigences de divulgation de l'ITIE peuvent être satisfaites en faisant référence à des informations systématiquement publiées le Comité de Pilotage a convenu que le rapport ITIE-Guinée pour l'année 2023 fasse référence à des informations publiquement disponibles sur les sites Internet des entités gouvernementales concernées, citées ci-dessus.

5.2.8 Données sur la production (Exigence ITIE 3.2)

La norme ITIE 2023 stipule que : " Les pays mettant en œuvre l'ITIE devront divulguer les données de production en temps voulu, y compris les volumes de production et la valeur par matière première. Ces données pourront être désagrégées par région, entreprise ou projet et comprendre les sources des données de production et les méthodes de calcul de ces volumes et valeurs de production.

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure les données de production par société, par produit, en volume et en valeur, désagrégées par titre minier, par région/zone à travers le processus de déclaration des entités gouvernementales et des entreprises extractives incluses dans le périmètre de déclaration.

Le Comité de Pilotage a convenu également que ce rapport ITIE fasse référence aux données de production systématiquement publiées par les entités gouvernementales concernées par le secteur extractif ainsi que par celui du Bureau de Stratégie et de Développement (BSD), le Bureau National d'Expertise (BNE), la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) et à la Direction Nationale des Mines DNM).

5.2.9 Données sur l'exportation (Exigence ITIE 3.3)

L'exigence 3.3 de la norme ITIE 2023 stipule que : " Les pays mettant en œuvre l'ITIE devront divulguer les données d'exportation en temps voulu, y compris les volumes et la valeur des exportations par matière première. Ces données pourront être désagrégées par région, entreprise ou projet et comprendre les sources des données d'exportation et les méthodes de calcul des volumes et valeurs des exportations.

Le Comité de Pilotage a convenu que les données d'exportation par produit et par volume, valeur et désagrégées par destination au cours de l'exercice 2023 soient incluses à travers le processus de déclaration des entités gouvernementales et des entreprises extractives incluses dans le périmètre de déclaration.

Le Comité de Pilotage a convenu également que ce rapport ITIE-Guinée comprenne des références aux données d'exportation disponibles publiquement sur les sites Internet des entités gouvernementales concernées par le secteur extractif ainsi que sur celui du Bureau de Stratégie et de Développement (BSD).

5.2.10 Répartition des revenus des industries extractives (Exigence ITIE 5.1)

La norme ITIE 2023 stipule que : " Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent publier une description de la répartition des revenus provenant des industries extractives.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE indiqueront les revenus des industries extractives, en espèces et/ou en nature, qui figurent au budget de l'État. Lorsque les revenus ne sont pas enregistrés dans le budget de l'État en tant que tels, leur allocation doit faire l'objet d'une explication et des liens fournis pour

accéder aux rapports financiers concernés (par exemple ceux des fonds souverains ou des fonds de développement, des gouvernements infranationaux, des entreprises d'État ou d'autres entités hors budget).

Le Comité de Pilotage a convenu qu'une description de la distribution des revenus des entreprises extractives par le biais d'une divulgation unilatérale par les entités gouvernementales soit incluse dans le rapport ITIE-Guinée pour l'année 2023.

Étant donné que les exigences de divulgation de l'ITIE peuvent être satisfaites en faisant référence à des informations systématiquement publiées, le Comité de Pilotage a convenu également d'inclure dans le rapport ITIE-Guinée des références aux informations disponibles publiquement par les entités gouvernementales concernées.

5.2.11 Etude d'impact environnemental et social et le fonds de réhabilitation des sites (Exigence ITIE 6.2)

Etudes d'impact environnementales

La protection de l'environnement est garantie par l'article 142 du code minier 2011 amendée. Cet article dispose que : « Outre les dispositions de la présente loi, toute Activité Minière entreprise doit obéir à la législation et à la réglementation en matière de protection et de gestion de l'environnement et en matière de santé. En particulier, toute demande d'Autorisation ou de Titre d'exploitation minière doit comporter une Etude d'impact environnemental et social conformément au Code de l'Environnement et ses textes d'application ainsi qu'aux standards internationaux admis en la matière ».

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure les informations sur les études d'impact environnemental et examiner un échantillon.

La réhabilitation des sites

L'examen du code minier 2011 dans son article 64, nous a permis de vérifier l'existence des dispositions relatives à une caution de réhabilitation des sites.

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure dans le rapport ITIE-Guinée 2023 des informations sur ces cautions.

5.2.12 Contribution des industries extractives à l'économie (Exigence ITIE 6.3)

Le critère 6.3 de la norme ITIE 2023 stipule que : "Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent divulguer, lorsqu'elles sont disponibles, des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie pour l'exercice fiscal couvert par la mise en œuvre ITIE. Il est demandé que ces informations portent sur :

- L'importance des industries extractives, en termes absolus et en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), ainsi qu'une estimation de l'activité du secteur informel, y compris mais ne se limitant pas uniquement au secteur minier artisanal et à petite échelle.
- Les recettes publiques totales générées par les industries extractives (y compris les impôts, taxes, royalties, primes, honoraires et autres paiements), en termes absolus et en pourcentage du total des recettes de l'État.
- Les exportations des industries extractives, en termes absolus et en pourcentage du total des exportations.
- Le nombre des effectifs employés dans les industries extractives, en termes absolus et en pourcentage par rapport à la totalité de la population active occupée. Les informations devront être désagrégées par sexe et, si possible, par entreprise et par niveau professionnel.
- Les régions/zones clés où la production est concentrée.

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure les informations macroéconomiques suivantes pour l'exercice 2023 par le biais d'une divulgation unilatérale par les entités gouvernementales :

- la taille des secteurs minier et pétrolier en termes absolus et en pourcentage du PIB ;

- une estimation des activités du secteur informel des secteurs miniers, y compris l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;
- les recettes publiques totales générées par les secteurs pétrolier et minier en termes absolus et en pourcentage des recettes publiques totales ;
- les exportations des secteurs pétrolier et minier en termes absolus et en pourcentage des exportations totales ;
- l'emploi dans les industries extractives en termes absolus et en pourcentage de l'emploi total, en ventilant les données par sexe et par entreprise et niveau professionnel lorsqu'elles sont disponibles ; et
- les régions/zones clés où la production est concentrée pour les secteurs pétrolier et minier.

Le Comité de Pilotage a convenu également d'inclure dans ce rapport ITIE-Guinée les références aux informations macroéconomiques systématiquement divulguées par des entités gouvernementales concernées à savoir la DGD, DGI, DGTC ainsi que sur celui de l'Institut national de la statistique de Guinée.

Le Comité de Pilotage a convenu également d'inclure des données relatives à la production, aux exportations et à l'emploi par le biais de la divulgation par les entreprises extractives incluses dans le périmètre de déclaration.

5.2.13 Coûts des projets (Exigence 4.10 ITIE 2023)

La norme ITIE 2023 stipule que : "L'objectif de cette exigence est d'accroître la compréhension publique des coûts d'exploration et de production dans le secteur extractif d'un pays ainsi que des politiques et pratiques du gouvernement en matière de suivi des coûts des entreprises.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent divulguer les politiques et pratiques du gouvernement concernant le suivi des coûts des projets pétroliers, gaziers et miniers et la gestion des risques de perte de recettes. Cette divulgation doit inclure les lois, règlements et politiques pertinents, ainsi que les actions mises en place pour assurer un suivi adéquat des coûts.

De plus, les pays doivent publier les rapports finaux d'audits des coûts et de contrôles fiscaux, ou des résumés de ces rapports, avec des détails sur les coûts non recouvrables et non déductibles, ainsi que sur toute recette supplémentaire à percevoir en conséquence.

Enfin, les entreprises et les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à divulguer les coûts ventilés par projet, ainsi que les coûts liés aux dépenses d'exploitation et d'investissement. Les dépenses d'exploitation peuvent inclure un amortissement ou une dépréciation des coûts des années précédentes et il est recommandé de divulguer les coûts depuis le début du projet."

Le Comité de Pilotage a convenu qu'une description des pratiques et des coûts du secteur extractif soit incluse dans le rapport ITIE pour l'année 2023, en conformité avec cette exigence.

5.2.14 Émissions de gaz à effet de serre (Exigence 3.4 ITIE 2023)

La norme ITIE 2023 stipule que : "Les entreprises sont encouragées à divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux principales normes de divulgation existantes. Dans la mesure du possible, le groupe multipartite est encouragé à demander des informations ventilées."

Le Comité de Pilotage a convenu d'inclure dans le rapport les émissions de GES déclarées par entreprise et par projet, désagrégées autant que possible, conformément aux principales normes de divulgation internationales en vigueur. Cela permettra une meilleure transparence et un suivi plus efficace des engagements environnementaux des entreprises extractives.

Le Comité de Pilotage a convenu également que ce rapport ITIE fasse référence aux informations sur les émissions de GES publiées par les entités gouvernementales compétentes, les entreprises concernées, ainsi que par d'autres organismes spécialisés tels que le Ministère de l'Environnement, pour garantir une cohérence avec les pratiques internationales en matière de divulgation environnementale.

5.3 Marge d'erreur acceptable

Le comité de pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu que la marge d'erreur tolérable pour les écarts de conciliation (après ajustements), entre les paiements issus des déclarations des sociétés extractives et les recettes issues des déclarations des administrations publiques, est fixée par à 0,8% du total des recettes du secteur des mines et carrières telles que déclarées par les administrations publiques, soit 58,20 milliards de GNF.

Par ailleurs, pour les besoins des travaux de conciliation des flux de paiements, le comité de pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu de fixer le seuil à hauteur 1 000 USD (environ 8 600 000 GNF) à partir duquel un écart nécessite la collecte des justificatifs nécessaires auprès des parties déclarantes pour pouvoir procéder à son analyse et à son ajustement.

5.3.1 Autres flux de paiement (Exigence ITIE 4.1.c)

La condition 4.1.c de l'ITIE stipule que : « Certains flux de revenus ou gains ne pourront être exclus que dans la mesure où ils ne sont pas applicables ou si le groupe multipartite convient que leur omission n'aura aucune incidence significative sur l'exhaustivité des déclarations de l'État et des entreprises ».

Pour éviter toute omission de flux de paiement importants et de se conformer à cette exigence, le Comité de Pilotage a décidé d'ajouter une ligne distincte intitulée "Autres paiements significatifs" dans le modèle de déclaration pour que les entités gouvernementales puissent déclarer tout paiement de ce type.

5.3.2 Année fiscale du rapport ITIE Guinée (Exigence ITIE 4.8)

L'exigence 4.8 de la norme ITIE 2023 stipule que : " Il appartient aux pays mettant en œuvre l'ITIE de publier des informations de manière régulière et en temps voulu, conformément à la Norme ITIE et au plan de travail convenu (1.5). Le comité de pilotage aura à définir l'exercice comptable correspondant aux divulgations ITIE qu'il est tenu de faire. Les données ne doivent pas porter sur des exercices antérieurs aux deux derniers exercices comptables écoulés.

Le rapport ITIE-Guinée objet de cette étude concerne l'année fiscale 2023 qui débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre 2023.

5.3.3 Niveau de désagrégation (Exigence ITIE 4.7)

En ce qui concerne le niveau de désagrégation à appliquer aux données, le Comité de Pilotage a convenu que les formulaires de déclaration et les chiffres soient soumis :

- par entreprise ;
- par administration ou entité publique pour chaque société retenue dans le périmètre de réconciliation en 2023;
- par taxe et par nature de flux de paiements tels que détaillés dans le formulaire de déclaration ; et
- par projet .

Le Comité de Pilotage a convenu lors de sa réunion du 14 février 2023, que la notion projet minier correspond à un permis ou à une concession minière.

5.4 Qualité des données et assurance de la qualité des divulgations (Exigence 4.9)

Afin de se conformer à l'Exigence 4.9 de la Norme ITIE 2023 visant à garantir que les données soumises par les entités déclarantes soient crédibles, le Comité de pilotage a adopté la démarche suivante :

Entreprises extractives

Pour les entreprises extractives ayant l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes (CAC), le formulaire de déclaration doit :

- porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise ; et
- être certifié par un auditeur externe (qui peut être le Commissaire aux Comptes).

Administrations publiques et organismes collecteurs

Le formulaire de déclaration doit porter la signature du haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entité publique déclarante.

La Cour des Comptes aura la responsabilité de certifier les chiffres et de produire une lettre d'affirmation certifiant la conformité des revenus reportés aux recettes recouvrées et comptabilisés dans les comptes audités de l'Etat.

Les données sur la propriété réelle

La déclaration de la propriété réelle doit porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise. Cette personne attestera que les données déclarées sont exactes.

6 RESULTATS DES TRAVAUX DE RAPPROCHEMENT

6.1 Rapprochement des flux de paiement en numéraire

Nous présentons ci-dessous les résultats des travaux de rapprochement ainsi que les écarts relevés entre les montants payés par les sociétés extractives et les montants reçus par les différentes administrations publiques.

Ces tableaux incluent les chiffres consolidés à partir des déclarations de chacune des sociétés extractives et des déclarations des administrations publiques, les ajustements effectués par nos soins sur la base des travaux de rapprochement et les écarts résiduels non réconciliés.

6.1.1 Rapprochements des flux de paiements par société

Les rapprochements des flux de paiements par société se détaillent comme suit :

Tableau 70 : Rapprochement des flux de paiement en numéraire par société extractive (pour les sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement)

EN GNF

No	Société	Déclarations initialement reçues			Montants après ajustements		
		Société extractive (a)	Gouvernement (b)	Différence (c) = (a - b)	Société extractive (g) = (a+d)	Gouvernement (h) = (b+e)	Différence (i) = (g-h)
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	3 291 879 786 828	1 831 515 081 078	1 460 364 705 750	3 291 879 786 828	1 831 515 081 078	1 460 364 705 750
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	955 845 476 077	988 229 814 450	(32 384 338 373)	955 845 476 077	988 229 814 450	(32 384 338 373)
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG) -SA	-	134 767 820 893	(134 767 820 893)	-	134 767 820 893	(134 767 820 893)
4	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	596 457 832 688	211 656 061 521	384 801 771 167	596 457 832 688	211 656 061 521	384 801 771 167
5	ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA	-	101 908 406 020	(101 908 406 020)	-	101 908 406 020	(101 908 406 020)
6	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDMC)	-	150 618 387 435	(150 618 387 435)	-	150 618 387 435	(150 618 387 435)
7	SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	193 702 550 053	87 768 211 314	105 934 338 739	193 702 550 053	87 768 211 314	105 934 338 739
8	SIMFER SA	-	139 377 769 299	(139 377 769 299)	-	139 377 769 299	(139 377 769 299)
9	SOCIETE BEL AIR MINING SA	-	48 606 864 912	(48 606 864 912)	-	48 606 864 912	(48 606 864 912)
10	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA	-	85 511 262 961	(85 511 262 961)	-	85 511 262 961	(85 511 262 961)
11	SOCIETE SUN SA SD MINING SA	-	24 083 752 804	(24 083 752 804)	-	24 083 752 804	(24 083 752 804)
12	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)	226 794 463 421	38 164 758 820	188 629 704 601	226 794 463 421	38 164 758 820	188 629 704 601
13	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	-	59 925 628 817	(59 925 628 817)	-	59 925 628 817	(59 925 628 817)
14	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA	46 775 161 125	38 466 313 495	8 308 847 630	46 775 161 125	38 466 313 495	8 308 847 630
15	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	24 643 368 639	27 322 045 804	(2 678 677 165)	24 643 368 639	27 322 045 804	(2 678 677 165)
16	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	9 821 463 593	8 163 872 499	1 657 591 094	9 821 463 593	8 163 872 499	1 657 591 094
17	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA	-	4 099 606 870	(4 099 606 870)	-	4 099 606 870	(4 099 606 870)
18	KOUROUSSA GOLD MINE	-	56 765 563 648	(56 765 563 648)	-	56 765 563 648	(56 765 563 648)
Total		5 345 920 102 424	4 036 951 222 640	1 308 968 879 784	5 345 920 102 424	4 036 951 222 640	1 308 968 879 784

Source : Données ITIE

6.1.2 Rapprochements des flux de paiements par nature

Les rapprochements des flux de paiements par nature de flux se détaillent comme suit :

Tableau 71 : Rapprochement par nature de flux de paiement en GNF

N°Nomenclature des flux		Déclarations initialement reçues			Montants après ajustements		
		Société extractive (a)	Gouvernement (b)	Différence (c) = (a - b)	Société extractive (g) = (a+d)	Gouvernement (h) = (b+e)	Différence (i) = (g-h)
Flux de paiement en numéraire							
Direction Générale du Trésor Publique (DGTCp)		492 711 015 699	340 337 701 841	152 373 313 858	492 711 015 699	340 337 701 841	152 373 313 858
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	336 492 658 287	336 247 273 503	245 384 784	336 492 658 287	336 247 273 503	245 384 784
2	Dividendes	152 127 929 073	-	152 127 929 073	152 127 929 073	-	152 127 929 073
3	Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-
4	Taxe sur Consommation de bauxite	4 090 428 339	4 090 428 338	1	4 090 428 339	4 090 428 338	1
Fonds d'Investissement Minier (FIM)		-	-	-	-	-	-
5	Droits fixes FIM	-	-	-	-	-	-
6	Taxe sur les substances de carrières FIM	-	-	-	-	-	-
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)		-	55 682 299	(55 682 299)	-	55 682 299	(55 682 299)
7	Droits fixes	-	-	-	-	-	-
8	Frais d’instruction des dossiers des titres miniers	-	55 682 299	(55 682 299)	-	55 682 299	(55 682 299)
Direction Général des Impôts (DGI)		1 549 304 503 760	2 048 006 250 441	(498 701 746 681)	1 549 304 503 760	2 048 006 250 441	(498 701 746 681)
9	Impôt sur les sociétés	413 879 149 830	908 537 721 037	(494 658 571 207)	413 879 149 830	908 537 721 037	(494 658 571 207)
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	705 423 380 409	162 176 684 546	543 246 695 863	705 423 380 409	162 176 684 546	543 246 695 863
11	Retenues à la Source	70 323 465 132	111 235 996 008	(40 912 530 876)	70 323 465 132	111 235 996 008	(40 912 530 876)
12	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	8 107 131 679	213 438 477 742	(205 331 346 063)	8 107 131 679	213 438 477 742	(205 331 346 063)
13	Retenues sur les salaires	69 449 749 867	217 595 956 754	(148 146 206 887)	69 449 749 867	217 595 956 754	(148 146 206 887)
14	Versement forfaitaire sur les salaires	64 046 212 958	146 716 845 170	(82 670 632 212)	64 046 212 958	146 716 845 170	(82 670 632 212)
15	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-
16	Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-
17	Retenue à la source sur les loyers	240 358 244	-	240 358 244	240 358 244	-	240 358 244

N°	Nomenclature des flux	Déclarations initialement reçues			Montants après ajustements		
		Société extractive (a)	Gouvernement (b)	Différence (c) = (a - b)	Société extractive (g) = (a+d)	Gouvernement (h) = (b+e)	Différence (i) = (g-h)
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	58 827 713 811	263 808 213 302	(204 980 499 491)	58 827 713 811	263 808 213 302	(204 980 499 491)
19	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-
20	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-
21	Amendes et pénalités fiscales	159 007 341 830	24 496 355 882	134 510 985 948	159 007 341 830	24 496 355 882	134 510 985 948
	Direction Générale de Douane (DGD)	1 457 044 686 117	1 427 062 815 575	29 981 870 542	1 457 044 686 117	1 427 062 815 575	29 981 870 542
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	1 114 184 693 364	976 367 593 715	137 817 099 649	1 114 184 693 364	976 367 593 715	137 817 099 649
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	336 260 315 040	438 009 842 381	(101 749 527 341)	336 260 315 040	438 009 842 381	(101 749 527 341)
24	Amendes et pénalités douanières	6 599 677 713	12 685 379 479	(6 085 701 766)	6 599 677 713	12 685 379 479	(6 085 701 766)
25	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	99 023 982 865	107 860 572 434	(8 836 589 569)	99 023 982 865	107 860 572 434	(8 836 589 569)
26	Loyers des infrastructures minières	96 632 070 738	107 860 572 434	(11 228 501 696)	96 632 070 738	107 860 572 434	(11 228 501 696)
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
28	Redevances portuaires	2 391 912 127	-	2 391 912 127	2 391 912 127	-	2 391 912 127
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	136 299 274 083	-	136 299 274 083	136 299 274 083	-	136 299 274 083
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-
30	Droits de suite	106 100 927 962	-	106 100 927 962	106 100 927 962	-	106 100 927 962
31	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-
32	Produit de cession des droits miniers	-	-	-	-	-	-
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)	-	-	-	-	-	-
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)	6 355 668 629	-	6 355 668 629	6 355 668 629	-	6 355 668 629
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	23 842 677 492	-	23 842 677 492	23 842 677 492	-	23 842 677 492
	Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)	234 269 535 767	26 769 197 288	207 500 338 479	234 269 535 767	26 769 197 288	207 500 338 479
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	114 724 754 426	-	114 724 754 426	114 724 754 426	-	114 724 754 426
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	119 544 781 341	26 769 197 288	92 775 584 053	119 544 781 341	26 769 197 288	92 775 584 053

N°	Nomenclature des flux	Déclarations initialement reçues			Montants après ajustements		
		Société extractive (a)	Gouvernement (b)	Différence (c) = (a - b)	Société extractive (g) = (a+d)	Gouvernement (h) = (b+e)	Différence (i) = (g-h)
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
	Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses (BNE)	-	-	-	-	-	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-
	Direction Nationale des Mines (DNM)	-	74 120 000	(74 120 000)	-	74 120 000	(74 120 000)
43	Taxe sur les substances de carrières	-	74 120 000	(74 120 000)	-	74 120 000	(74 120 000)
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-
	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	50 925 368 558	79 683 243 695	(28 757 875 137)	50 925 368 558	79 683 243 695	(28 757 875 137)
45	Cotisations sociales	50 925 368 558	79 683 243 695	(28 757 875 137)	50 925 368 558	79 683 243 695	(28 757 875 137)
	Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)	5 094 983 784	7 101 639 067	(2 006 655 283)	5 094 983 784	7 101 639 067	(2 006 655 283)
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	5 094 983 784	7 101 639 067	(2 006 655 283)	5 094 983 784	7 101 639 067	(2 006 655 283)
	à préciser	1 321 246 751 791	-	1 321 246 751 791	1 321 246 751 791	-	1 321 246 751 791
47	Autres paiements significatifs (>8 600 000 de GNF)	1 321 246 751 791	-	1 321 246 751 791	1 321 246 751 791	-	1 321 246 751 791
	Total Paiements en numéraire	5 345 920 102 424	4 036 951 222 640	1 308 968 879 784	5 345 920 102 424	4 036 951 222 640	1 308 968 879 784

Source : Données ITIE

6.2 Ecarts définitifs non conciliés

6.2.1 Ecarts non rapprochés par origine

À la suite des ajustements opérés, les écarts résiduels définitifs après travaux de rapprochement sur les flux de paiements s'élèvent à (1 308 968 879 784) GNF se détaillent comme suit :

Tableau 72 : Ecarts non rapprochés par origine

Nature de l'écart	Total paiements (GNF)
Taxes non reportées par l'Etat (a)	1 639 255 820 761
FD non soumis par la Société (b)	(805 665 063 659)
Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre (c)	434 085 275 156
FD non soumis par l'entité publique (d)	136 299 274 083
Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive (e)	(95 006 011 748)
Non significatif < 8 600 000 GNF (f)	(414 809)
Total	1 308 968 879 784

Source : Données ITIE

(a) Taxes non rapportées par l'État

Les taxes non reportées par les entités gouvernementales, bien qu'elles soient déclarées par les entreprises extractives, sont détaillées par société et par flux comme suit :

Tableau 73 : Ecartés résultants des taxes non rapportées par l'État

Société	Taxes non reportées par l'Etat	Dividendes	Retenue à la source sur les loyers	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	Autres
SMB	1 320 248 811 550				1 320 248 811 550
SMM	188 811 033 481	26 884 026 855	138 705 883	47 063 546 317	114 724 754 426
CHALCO	111 891 461 858	110 468 110 702			1 423 351 156
SMD	15 773 731 757	14 775 791 516			3 389 852 368
CBK	2 391 912 127				
SMFG	175 923 510				175 923 510
CBG	101 652 361				101 652 361
Total	1 639 394 526 644	152 127 929 073	138 705 883	47 063 546 317	1 440 064 345 371

Source : Données ITIE

(b) FD non soumis par la Société

Il s'agit des sociétés extractives inclus dans le périmètre de réconciliation et qui n'ont pas soumis leurs formulaires de déclarations, ces sociétés sont :

Tableau 74 : Ecartés résultants des FD non soumis par la Société par les sociétés extractives

Société	FD non soumis par la Société
SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG) -SA	(134 767 820 893)
ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA	(101 908 406 020)
COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDMC)	(150 618 387 435)
SIMFER SA	(139 377 769 299)
SOCIETE BEL AIR MINING SA	(48 606 864 912)
SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA	(85 511 262 961)
SOCIETE SUN SA SD MINING SA	(24 083 752 804)
COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	(59 925 628 817)
SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA	(4 099 606 870)
KOUROUSSA GOLD MINE	(56 765 563 648)
Total	(805 665 063 659)

Source : Données ITIE

(c) Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre

Les différences provenant du détail soumis par l'une des parties et non confirmé par l'autre sont détaillées par flux de paiements et par société dans le tableau ci-dessous comme suit :

Tableau 75 : Ecartés résultants des différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre

Société	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	278 343 028 368
SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	92 859 392 183
SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	90 173 401 982
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B. G	(32 316 754 333)
COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA	5 916 935 503
SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	(2 678 261 900)
SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	1 968 862 233
SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)	(181 328 881)
Total	434 085 275 156

Source : Données ITIE

(d) FD non soumis par l'entité publique

Il s'agit des formulaires de déclaration nous soumis par la SOGUIPAMI.

(e) Taxes non rapportées par la société

Les taxes non reportées par les entreprises extractives, bien qu'elles soient déclarées par les entités gouvernementales, sont détaillées par société et par flux comme suit :

Tableau 76 : Ecart résultants des taxes non rapportées par les sociétés extractives

Société	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	Retenues sur les salaires	Amendes et pénalités douanières	Autres
SMB	(67 928 257 328)	(67 928 257 328)				-
CHALCO	(26 547 233 797)		(19 545 016 581)	(6 002 217 216)	(1 000 000 000)	-
SMFG	(487 194 649)				(487 194 649)	-
CBG	(169 236 857)					(169 236 857)
SMD	(12 795 000)					(12 795 000)
Total	(95 144 717 631)	(67 928 257 328)	(19 545 016 581)	(6 002 217 216)	(1 487 194 649)	(182 031 857)

Source : Données ITIE

(f) Non significatif inférieur à 8 600 000 GNF

Les écarts résiduels, dont le montant est inférieur à 8 600 000 GNF, sont détaillés par société comme suit :

Tableau 77 : Ecart par taxe non significatifs

Société	Non significatif < 8 600 000 GNF
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	456
SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	(415 265)
Total	(414 809)

Source : Données ITIE

6.2.2 Ecart définitif par société

Tableau 78 : Ecart non rapprochés par société

En GNF								
	Société	Total	Taxes non reportées par l'Etat	FD non soumis par la Société	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre	FD non soumis par l'entité publique	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive	Non significatif < 8 600 000 GNF
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	1 460 364 705 750	1 320 248 811 550	-	92 859 392 183	115 184 759 345	(67 928 257 328)	-
2	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	384 801 771 167	111 891 461 858	-	278 343 028 368	21 114 514 738	(26 547 233 797)	-
3	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)	188 629 704 601	188 811 033 481	-	(181 328 881)	-	-	-
4	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDMC)	(150 618 387 435)	-	(150 618 387 435)	-	-	-	-
5	SIMFER SA	(139 377 769 299)	-	(139 377 769 299)	-	-	-	-
6	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG) -SA	(134 767 820 893)	-	(134 767 820 893)	-	-	-	-
7	SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	105 934 338 739	15 773 731 757	-	90 173 401 982	-	(12 795 000)	-
8	ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA	(101 908 406 020)	-	(101 908 406 020)	-	-	-	-
9	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA	(85 511 262 961)	-	(85 511 262 961)	-	-	-	-
10	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	(59 925 628 817)	-	(59 925 628 817)	-	-	-	-
11	KOUROUSSA GOLD MINE	(56 765 563 648)	-	(56 765 563 648)	-	-	-	-
12	SOCIETE BEL AIR MINING SA	(48 606 864 912)	-	(48 606 864 912)	-	-	-	-
13	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	(32 384 338 373)	101 652 361	-	(32 316 754 333)	-	(169 236 857)	456
14	SOCIETE SUN SA SD MINING SA	(24 083 752 804)	-	(24 083 752 804)	-	-	-	-
15	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA	8 308 847 630	2 391 912 127	-	5 916 935 503	-	-	-
16	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA	(4 099 606 870)	-	(4 099 606 870)	-	-	-	-
17	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	(2 678 677 165)	-	-	(2 678 261 900)	-	-	(415 265)
18	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	1 657 591 094	175 923 510	-	1 968 862 233	-	(487 194 649)	-
	Total	1 308 968 879 784	1 639 394 526 644	(805 665 063 659)	434 085 275 156	136 299 274 083	(95 144 717 631)	(414 809)

Source : Données ITIE

6.2.3 Ecarts définitifs par nature de taxe

Tableau 79 : Ecarts non rapprochés par flux de revenus

En GNF

Fux de paiement	Différences non réconciliées	Taxes non reportées par l'Etat	FD non soumis par la Société	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre	FD non soumis par l'entité publique	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive	Non significatif < 8 600 000 GNF
	1 308 968 879 784	1 639 394 526 644	(805 665 063 659)	434 085 275 156	136 299 274 083	(95 144 717 631)	(414 809)
Direction Générale du Trésor Publique (DGTCP)	152 373 313 858	152 127 929 073	-	245 384 784	-	-	1
1 Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	245 384 784	-	-	245 384 784	-	-	-
2 Dividendes	152 127 929 073	152 127 929 073	-	-	-	-	-
3 Impôt sur la plus-value sur cession	-	-	-	-	-	-	-
4 Taxe sur Consommation de bauxite	1	-	-	-	-	-	1
Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	-	-	-	-	-	-
5 Droits fixes FIM	-	-	-	-	-	-	-
6 Taxe sur les substances de carrières FIM	-	-	-	-	-	-	-
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	(55 682 299)	-	(42 887 299)	-	-	(12 795 000)	-
7 Droits fixes	-	-	-	-	-	-	-
8 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	(55 682 299)	-	(42 887 299)	-	-	(12 795 000)	-
Direction Général des Impôts (DGI)	(498 701 746 681)	416 281 754	(423 265 671 491)	17 623 133 726	-	(93 475 491 125)	455
9 Impôt sur les sociétés	(494 658 571 207)	-	(12 991 408 758)	(481 667 162 449)	-	-	-
10 Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	543 246 695 863	-	(28 975 112 626)	591 766 825 070	-	(19 545 016 581)	-
11 Retenues à la Source	(40 912 530 876)	-	(32 794 721 897)	(8 117 808 979)	-	-	-
12 Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	(205 331 346 063)	175 923 510	(2 471 849 111)	(203 035 420 462)	-	-	-
13 Retenues sur les salaires	(148 146 206 887)	-	(133 902 452 908)	(8 241 536 763)	-	(6 002 217 216)	-
14 Versement forfaitaire sur les salaires	(82 670 632 212)	-	(76 389 014 938)	(6 281 617 730)	-	-	456
15 Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
16 Taxe sur contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
17 Retenue à la source sur les loyers	240 358 244	240 358 244	-	-	-	-	-

Fux de paiement		Différences non réconciliées	Taxes non reportées par l'Etat	FD non soumis par la Société	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre	FD non soumis par l'entité publique	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive	Non significatif < 8 600 000 GNF
		1 308 968 879 784	1 639 394 526 644	(805 665 063 659)	434 085 275 156	136 299 274 083	(95 144 717 631)	(414 809)
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	(204 980 499 491)	-	(135 741 111 253)	(1 311 130 909)	-	(67 928 257 328)	(1)
19	Contribution Foncière Unique (CFU)	-	-	-	-	-	-	-
20	Produits d'enregistrement	-	-	-	-	-	-	-
21	Amendes et pénalités fiscales	134 510 985 948	-	-	134 510 985 948	-	-	-
Direction Générale de Douane (DGD)		29 981 870 542	47 063 546 317	(312 183 936 792)	296 759 107 788	-	(1 656 431 506)	(415 265)
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	137 817 099 649	-	(189 200 869 212)	327 187 620 983	-	(169 236 857)	(415 265)
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	(101 749 527 341)	47 063 546 317	(118 384 560 463)	(30 428 513 195)	-	-	-
24	Amendes et pénalités douanières	(6 085 701 766)	-	(4 598 507 117)	-	-	(1 487 194 649)	-
25	Prestations aéroport Siguri	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		(8 836 589 569)	2 391 912 127	(11 228 501 696)	-	-	-	-
26	Loyers des infrastructures minières	(11 228 501 696)	-	(11 228 501 696)	-	-	-	-
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
28	Redevances portuaires	2 391 912 127	2 391 912 127	-	-	-	-	-
Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)		136 299 274 083	-	-	-	136 299 274 083	-	-
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	-	-	-	-	-	-	-
30	Droits de suite	106 100 927 962	-	-	-	106 100 927 962	-	-
31	Royalties / redevances	-	-	-	-	-	-	-
32	Produit de cession des droits miniers	-	-	-	-	-	-	-
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)	-	-	-	-	-	-	-
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)	6 355 668 629	-	-	-	6 355 668 629	-	-
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	23 842 677 492	-	-	-	23 842 677 492	-	-

Fux de paiement		Différences non réconciliées	Taxes non reportées par l'Etat	FD non soumis par la Société	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre	FD non soumis par l'entité publique	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive	Non significatif < 8 600 000 GNF
		1 308 968 879 784	1 639 394 526 644	(805 665 063 659)	434 085 275 156	136 299 274 083	(95 144 717 631)	(414 809)
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		207 500 338 479	114 724 754 426	(26 740 545 638)	119 516 129 691	-	-	-
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	114 724 754 426	114 724 754 426	-	-	-	-	-
DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)								
37		92 775 584 053	-	(26 740 545 638)	119 516 129 691	-	-	-
DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)								
38		-	-	-	-	-	-	-
Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)								
39		-	-	-	-	-	-	-
BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)								
40		-	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses (BNE)		-	-	-	-	-	-	-
Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes								
41		-	-	-	-	-	-	-
Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or								
42		-	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		(74 120 000)	-	(74 120 000)	-	-	-	-
43	Taxe sur les substances de carrières	(74 120 000)	-	(74 120 000)	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		(28 757 875 137)	-	(28 742 925 137)	(14 950 000)	-	-	-
45	Cotisations sociales	(28 757 875 137)	-	(28 742 925 137)	(14 950 000)	-	-	-
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)		(2 006 655 283)	1 423 351 156	(3 386 475 606)	(43 530 833)	-	-	-

Fux de paiement		Différences non réconciliées	Taxes non reportées par l'Etat	FD non soumis par la Société	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre	FD non soumis par l'entité publique	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive	Non significatif < 8 600 000 GNF
		1 308 968 879 784	1 639 394 526 644	(805 665 063 659)	434 085 275 156	136 299 274 083	(95 144 717 631)	(414 809)
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	(2 006 655 283)	1 423 351 156	(3 386 475 606)	(43 530 833)	-	-	-
à préciser		1 321 246 751 791	1 321 246 751 791	-	-	-	-	-
47	Autres paiements significatifs (>8 600 000 de GNF)	1 321 246 751 791	1 321 246 751 791	-	-	-	-	-
Total		1 308 968 879 784	1 639 394 526 644	(805 665 063 659)	434 085 275 156	136 299 274 083	(95 144 717 631)	(414 809)

Source : Données ITIE

7 ANALYSE DES REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF DE LA GUINEE

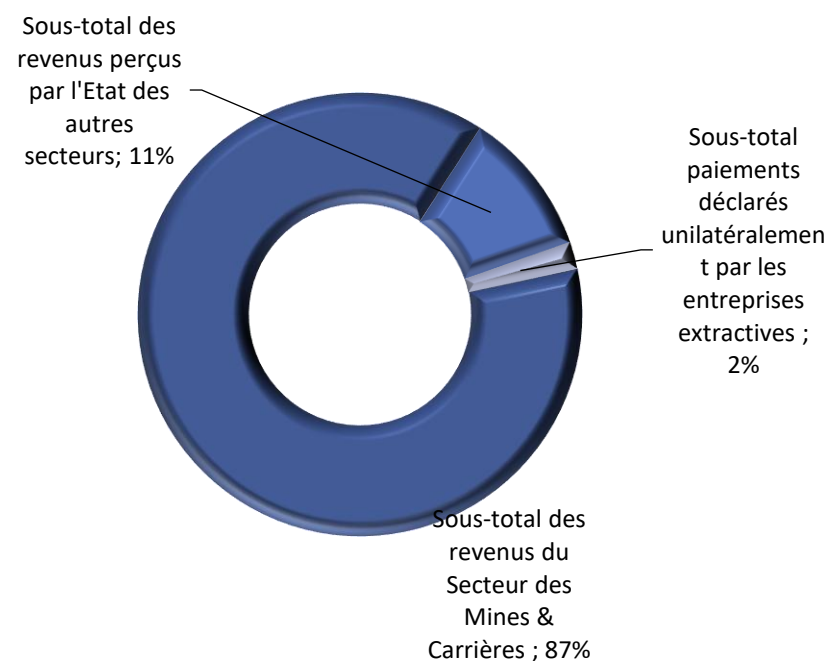
Le total des recettes de l'État générées par le secteur des Mines & Carrières, y compris les comptoirs d'achat d'or et de diamant, représente 87,17 % du total des revenus du secteur extractif. Le secteur du transport, les sous-traitants miniers ainsi que le secteur des hydrocarbures comptent pour 10,59 %. Les paiements unilatéraux des entreprises représentent 2,25 % des revenus du secteur extractif. La répartition des revenus générés par le secteur extractif, par catégorie de revenu, se présente dans le tableau suivant :

TABLEAU 80 : CONTRIBUTION PAR CATEGORIE DE REVENU EN MILLIARDS DE GNF

Rubrique	2023	% par rapport au total revenus provenant du secteur extractif
Revenus de l'Etat des sociétés retenues dans le périmètre	4 036,95	56,42%
Revenus des collectivités pour les sociétés du périmètre	7,38	
Revenus de l'Etat pour la déclaration unilatérale	2 177,52	30,43%
Déclaration unilatérale des collectivités	10,29	
Dépenses quasi fiscales de l'ANAIM	4,78	0,07%
Sous-total des revenus du Secteur des Mines & Carrières	6 236,92	87,17%
Revenus en numéraire de l'Etat de secteur du transport	512,13	7,16%
Revenus en numéraire de l'Etat des sous-traitants minier	245,34	3,43%
Secteur des hydrocarbures (SONAP)	-	0,00%
Sous-total des revenus perçus par l'Etat des autres secteurs	757,47	10,59%
Contribution FODEL	83,02	1,16%
Palements sociaux volontaires	18,95	0,26%
Dépenses environnementales	5,59	0,08%
Autres paiements sociaux obligatoires	29,48	0,41%
Projets d'infrastructures	-	0,00%
Contribution au développement local	22,10	0,31%
Palements infranationaux	1,49	0,02%
Sous-total paiements déclarés unilatéralement par les entreprises extractives	160,63	2,25%
Total revenus du secteur extractif	7 155,02	100%

SOURCE : DONNEES ITIE

FIGURE 27 : CONTRIBUTION PAR SOCIETE



Le total des revenus des sociétés retenues dans le périmètre de réconciliation générés par le secteur extractif représente 87,13 % du total des revenus perçus par l'État, soit 4 036,95 milliards de GNF comme revenus réconciliables et 7,38 milliards GNF non réconciliables provenant des déclarations des collectivités locales et de la FECAN.

7.1 Contribution par secteur

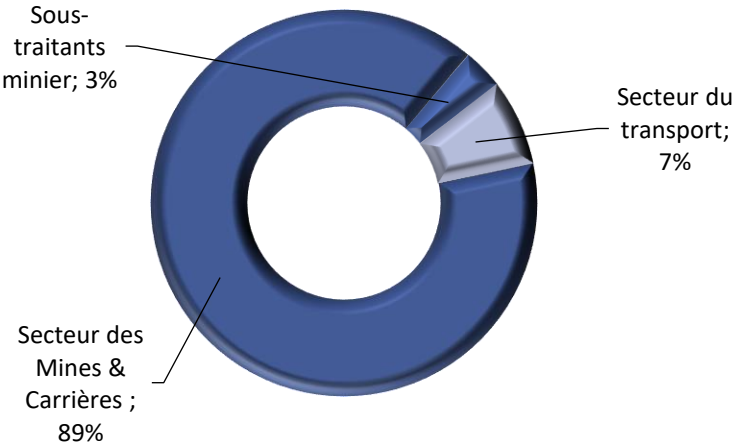
L'analyse des revenus totaux indique une régression de 687,29 milliards de GNF en 2023, soit une diminution de 8,76 % par rapport à 2022. Cette régression provient principalement du secteur des mines et carrières, qui représente 89,43 % du total des revenus. Cependant, le secteur du transport a enregistré une nette amélioration de 26,59 %. Le tableau ci-dessous montre la contribution de chaque secteur :

TABLEAU 81 : CONTRIBUTION PAR SECTEUR DANS LES REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF EN MILLIARDS DE GNF

Secteur	2023	2022	% Variation 2022-2023	% total paiement
Secteur des Mines & Carrières	6 397,55	7 193,14	-11,06%	89,41%
Sous-traitants minier	245,34	244,56	0,32%	3,43%
Secteur du transport	512,13	404,55	26,59%	7,16%
Secteur des hydrocarbures (SONAP)	-	0,07	-100,00%	0,00%
Total	7 155,02	7 842,31	-8,76%	100%

SOURCE : DONNEES ITIE

FIGURE 28 : CONTRIBUTION PAR SECTEUR DANS LES REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF



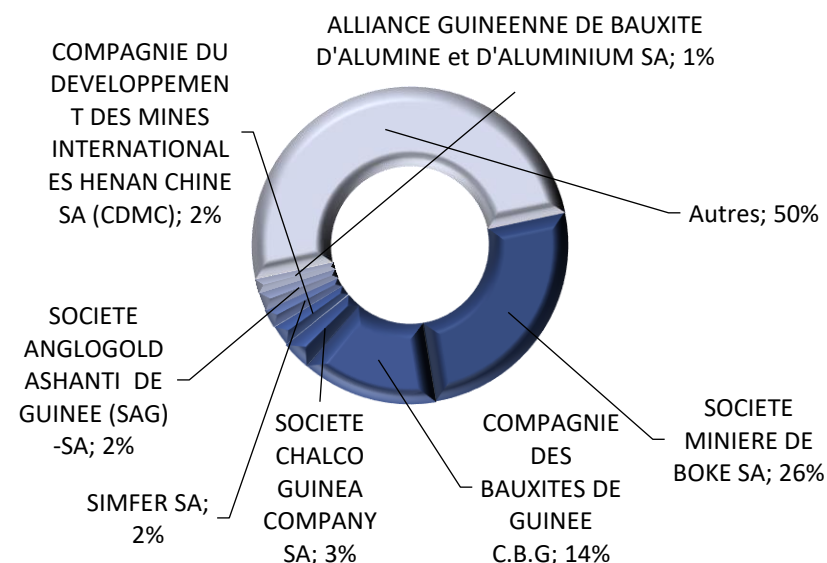
7.2 Contribution par entité extractive

L'analyse des revenus totaux par société indique que sept (7) sociétés ont contribué ensemble à environ 50% des recettes extractives. Le tableau ci-dessous montre la contribution de chaque société :

TABEAU 82 : CONTRIBUTION PAR SOCIETE EN MILLIARDS DE GNF

N o	Société	2023	2022	% Variatio n 2022- 2023	% total paiemen t
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	1 831,52	1 579,54	15,95%	25,60%
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	988,23	1 165,78	-15,23%	13,81%
3	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	211,66	754,80	-71,96%	2,96%
4	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDMC)	150,62	364,44	-58,67%	2,11%
5	SIMFER SA	139,38	35,06	297,59%	1,95%
6	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG)-SA	134,77	604,60	-77,71%	1,88%
7	ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA	101,91	43,30	135,33%	1,42%
8	Autres	3 596,95	3 294,80	9,17%	50,27%
	Total	7 155,02	7 842,31	-8,76%	100,00%

FIGURE 29 : CONTRIBUTION PAR SOCIETE EN MILLIARDS DE GNF



En analysant les variations par rapport à l'année précédente, il ressort que les contributions des sociétés minières aux paiements totaux ont connu des évolutions contrastées en 2023. La Société Minière de Boké (SMB) a consolidé sa position de premier contributeur avec une part de 25,60 % des paiements totaux, enregistrant une progression notable de 15,95 % par rapport à 2022. En revanche, la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), deuxième contributeur avec 13,82 % du total, a connu une baisse de 15,23 % de ses paiements. La situation est encore plus marquée pour CHALCO Guinea Company SA et la CDMC Henan Chine SA, dont les contributions ont respectivement chuté de 71,96 % et 58,67 %, traduisant un net recul de leur poids financier dans le secteur.

À l'inverse, certaines sociétés ont enregistré des hausses significatives. SIMFER SA s'est distinguée par une forte augmentation de 297,59 %, bien que sa contribution demeure modeste avec 1,95 % du total. De même, l'Alliance Guinéenne de Bauxite d'Alumine et d'Aluminium SA a vu ses paiements progresser de 135,33 %. En revanche, AngloGold Ashanti de Guinée (SAG) a enregistré une contraction très marquée de 77,71 %, réduisant sa contribution à 1,88 % du

total. Globalement, malgré la progression de certaines entreprises, le total des paiements du secteur a reculé de 8,76 % en 2023 par rapport à 2022, traduisant une baisse globale des contributions issues du secteur extractif.

7.3 Contribution par flux de paiement

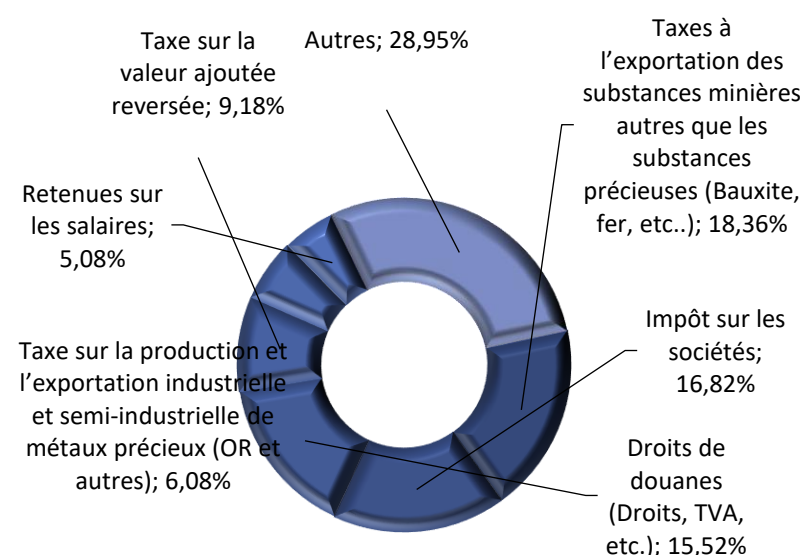
L'analyse des revenus totaux par flux de paiement indique que six (6) flux ont contribué à environ 71,05 % du total des revenus extractifs au cours de l'exercice 2023. Le tableau ci-dessous montre la contribution de chaque flux de paiement :

TABLEAU 83 : CONTRIBUTION PAR FLUX DE PAIEMENT EN MILLIARDS DE GNF

Société	2023	2022	% Variati on 2022- 2023	% total paiement
Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	1 313,46	1 536,75	-14,53%	18,36%
Impôt sur les sociétés	1 203,71	712,91	68,84%	16,82%
Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	1 110,59	1 085,40	2,32%	15,52%
Taxe sur la valeur ajoutée reversée	656,69	307,04	113,88%	9,18%
Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	435,31	540,64	-19,48%	6,08%
Retenues sur les salaires	363,73	261,08	39,32%	5,08%
Autres	2 071,52	3 398,50	-39,05%	28,95%
Total	7 155,02	7 842,31	-8,76%	100,00%

SOURCE : DONNEES ITIE

FIGURE 30 : CONTRIBUTION PAR FLUX DE PAIEMENT



L'analyse des paiements par nature de revenus met en évidence des évolutions contrastées entre 2022 et 2023. Les taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses demeurent la principale source de recettes avec 18,36 % du total des paiements, malgré un recul de 14,53 % par rapport à l'année précédente. L'impôt sur les sociétés enregistre, quant à lui, une progression significative de 68,84 %, portant sa contribution à 16,82 % du total, traduisant une amélioration de la performance fiscale des entreprises du secteur. Les droits de douane (droits, TVA, etc.) affichent une relative stabilité avec une légère hausse de 2,32 %, représentant 15,52 % des paiements totaux.

Par ailleurs, la taxe sur la valeur ajoutée reversée connaît une augmentation très marquée de 113,88 %, bien que sa part demeure limitée à 9,18 % du total. À l'inverse, la taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle des métaux précieux recule de 19,48 %, tandis que les retenues sur les salaires progressent de 39,32 %, reflétant une augmentation des charges salariales déclarées. Enfin, les autres flux qui représente 28,95 % des paiements totaux, enregistre une baisse substantielle de 39,95 %, contribuant de manière significative à la diminution globale de 8,83 % des recettes du secteur extractif en 2023 par rapport à 2022.

7.4 Contribution par administration publique

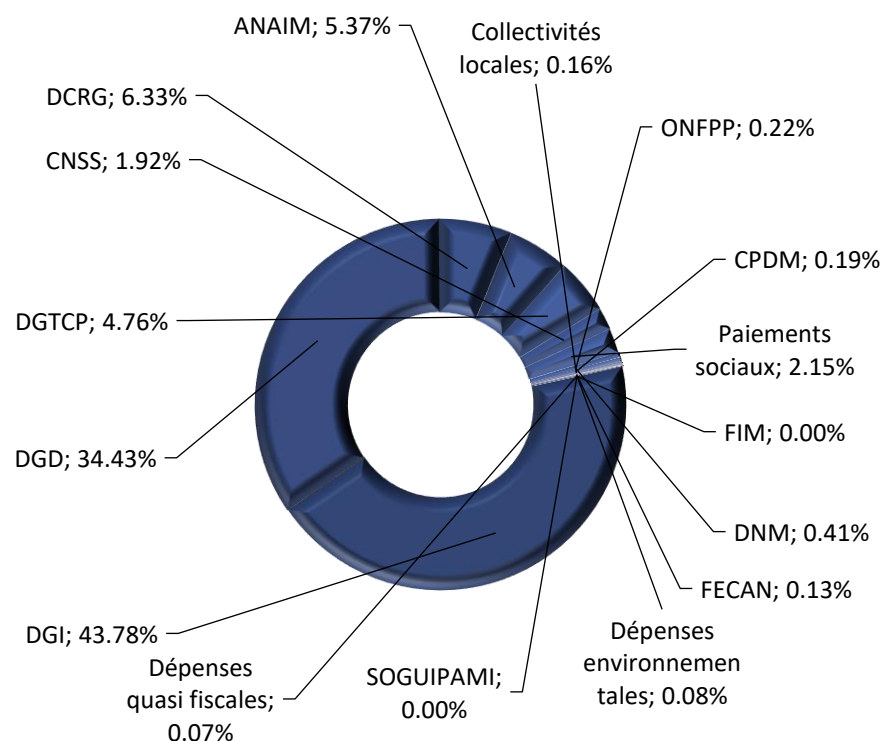
Au cours de l'exercice 2023, la DGI et la DGD, ont collectés environ 78,21% du total des revenus extractifs au cours de l'exercice 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 84 : CONTRIBUTION PAR ADMINISTRATION PUBLIQUE EN MILLIARDS DE GNF

Flux de paiement en numéraire	Total	%
Direction Général des Impôts (DGI)	3 132,19	43,78%
Direction Générale de Douane (DGD)	2 463,69	34,43%
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)	452,73	6,33%
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	384,30	5,37%
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	340,34	4,76%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	137,64	1,92%
Paievements sociaux	153,55	2,15%
Direction Nationale des Mines (DNM)	29,55	0,41%
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)	15,76	0,22%
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	13,72	0,19%
Collectivités locales	11,67	0,16%
Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel FECAN	9,26	0,13%
Dépenses environnementales	5,59	0,08%
Dépenses quasi fiscales	4,78	0,07%
Fonds d'Investissement Minier (FIM)	0,26	0,00%
Total	7 155,02	100%

SOURCE : DONNEES ITIE

FIGURE 31 : CONTRIBUTION PAR ADMINISTRATION PUBLIQUE



7.5 Divulcation unilatérale

7.5.1 Divulcation unilatérale par le gouvernement

Conformément à l'Exigence de la norme ITIE 4.1.d, les entités gouvernementales sont tenues de fournir des informations agrégées sur le montant des revenus totaux reçus de chacun des flux de paiement convenus dans le cadre du rapport ITIE, y compris les revenus qui sont inférieurs au seuil de matérialité convenu.

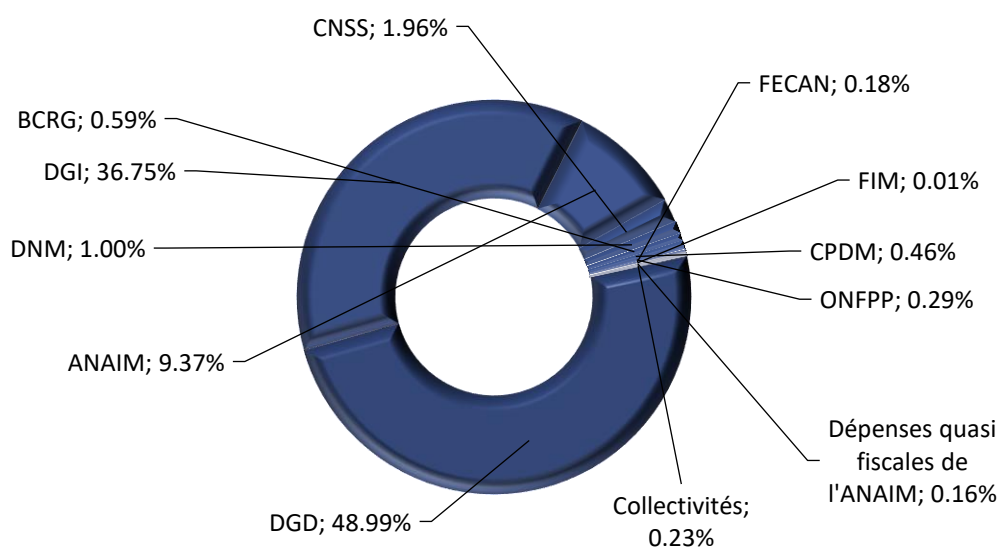
Les entités gouvernementales ont été invitées à divulguer unilatéralement les flux de revenus agrégés collectés auprès des entités extractives qui n'ont pas été inclus dans le champ d'application. Ces divulgations unilatérales se résument comme suit :

Tableau 85 : Paiements déclarés unilatéralement par les entités gouvernementales en milliards de GNF

Entité gouvernementale	Secteur des mines et carrières	Sous-traitants	Secteur de transport	Secteur pétrolier	Total	%
DGD	1 037,01	87,69	320,46	-	1 445,17	48,99%
DGI	762,62	147,99	173,57	-	1 084,18	36,75%
ANAIM	276,44	-	-	-	276,44	9,37%
CNSS	35,19	5,30	17,47	-	57,96	1,96%
DNM	29,47	-	-	-	29,47	1,00%
BCRG	17,42	-	-	-	17,42	0,59%
CPDM	13,66	-	-	-	13,66	0,46%
ONFPP	5,46	2,58	0,63	-	8,66	0,29%
FECAN	3,57	1,78	-	-	5,35	0,18%
FIM	0,26	-	-	-	0,26	0,01%
Sous-total secteur des mines et carrières	2 181,09	245,34	512,13	0,00	2 938,56	99,61%
Dépenses quasi fiscales de l'ANAIM	4,78	-	-	-	4,78	0,16%
Collectivités	6,72	-	-	-	6,72	0,23%
Total	2 192,59	245,34	512,13	0,00	2 950,06	100%

Source Données ITIE

Figure 32 : Paiements des entités gouvernementales



Le détail des paiements déclarés unilatéralement par les entités gouvernementales est présenté au niveau de l'Annexe 14 du présent rapport.

7.5.2 Divulgarion unilatérale par les sociétés

Les paiements unilatéralement déclarés par les sociétés extractives pour les dépenses sociales, environnementales et les projets d'infrastructures s'élèvent, après ajustement, à 160 630 349 709 GNF. Ces contributions, rapportées dans leurs déclarations unilatérales, se répartissent comme suit :

Tableau 86 : Paiements déclarés unilatéralement par les entreprises extractives

Société	Montants après ajustements
Contribution FODEL	
SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	35 071 306 202
SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	28 268 409 196
SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)	19 677 285 237
Sous-total contribution FODEL	83 017 000 635
Paiements sociaux volontaires	
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	12 024 256 396
SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	3 386 872 159
SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	1 407 653 733
SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	1 106 625 836
COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA	1 028 057 401
Sous-total paiements sociaux volontaires	18 953 465 525
Dépenses environnementales	
SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	4 899 602 927
SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	687 697 105
Sous-total dépenses environnementales	5 587 300 032
Autres paiements sociaux obligatoires	
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	20 662 771 630
SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	8 817 937 753
Sous-total paiements sociaux obligatoires	29 480 709 383
Contribution au développement local	
SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	10 450 862 171
SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	9 000 291 207
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	2 651 180 756
Sous-total contribution au développement local	22 102 334 134
Paiements infranationaux	
SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	1 489 540 000
Sous-total paiements infranationaux	1 489 540 000
Total	160 630 349 709

Source : Données ITIE

(*) Le détail des paiements sociaux obligatoires sont présentés en Annexe 8 du présent rapport

(**) Le détail des paiements sociaux volontaires sont présentés en Annexe 9 du présent rapport

Les dépenses sociales de la CBG : Ils se divisent en deux catégories : les dépenses contractuelles et les dépenses volontaires. En ce qui concerne les dépenses contractuelles, l'article 40.2 de l'accord de concession des infrastructures minières, signé avec l'ANAIM le 15 janvier 2015, stipule que la CBG doit subventionner le fonctionnement de l'hôpital construit par l'ANAIM dans la région de Boké. Cette subvention couvre la différence entre les coûts d'exploitation prévus dans le budget annuel et les revenus générés par l'hôpital durant l'année.

Après consultation des services de l'ANAIM, il apparaît que cette subvention est plafonnée à 3,5 millions USD et ne couvre pas l'intégralité de l'écart entre revenus et coûts. Le reste du financement est assuré par l'ANAIM. En 2023, les dépenses sociales contractuelles de la CBG se sont élevées à 20 662 771 630 GNF au titre des dépenses sociales obligatoires et 2 651 180 756 GNF au titre de contribution au développement local, dont les détails sont fournis à l'annexe 8 de ce rapport.

En ce qui concerne les dépenses volontaires, la CBG a déboursé 12 024 256 396 GNF en 2023. Le détail de ces dépenses et les bénéficiaires sont répertoriés à l'annexe 9 du rapport.

Le détail des paiements déclarés unilatéralement par les sociétés extractives est présenté au niveau des annexes 8, 9, 10 et 11 du présent rapport.

Les paiements aux collectivités : Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous

Tableau 87 : Paiements déclarés unilatéralement par les collectivités

Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
Beyla	commune rurale Nionsomoridou	133 334 685
	commune urbain Beyla	109 022 015
BOFFA	Commune rurale de KOLIA	361 267 928
	Commune rurale de LISSO	501 859 842
	Commune rurale de TAMITA	63 049 784
	Commune Urbaine de BOFFA	26 028 542
BOKE	Commune rurale de DABISS	470 992 733
	Commune rurale de Malapouya	140 745 839
	Commune rurale de SANGAREDI	124 432 837
	Commune rurale de TANENE	496 403 797
	Commune urbaine de Boké	134 215 829
COYAH	Commune rurale de kouria	80 909 400
	Commune rurale de Maneah	15 760 000
Dinguiraye	commune rurale Banora	729 297 734
	commune rurale Diatifren	4 284 000
	commune rurale Gagnakaly	1 859 885
	commune urbain Dinguiraye	18 854 139
Dubreka	commune rurale bady	11 780 000
	commune rurale de falessade	901 108
	Commune rurale de khorira	98 658 300
	Commune rurale de Ouassou	4 000 000
	Commune rurale de TANENE	82 999 876
	commune rurale de tondon	371 116 428
	Commune urbaine de dubreka	93 079 300
Forecariah	commune rurale Maferinyah	306 745 548
	commune rurale Moussayah	212 866 200
	commune urbain Forecariah	24 625 000
Fria	commune rurale Baguignet	283 330 016
	commune rurale Tormelin	92 159 331
GAOUAL	Commune rurale de KOUMBIA	1 041 421 146
Kankan	commune rurale Balandou	12 908 872
	commune rurale Mamouroudou	18 491 263
	commune rurale Missamana	5 653 800
	commune rurale Moribaya	544 000
	commune rurale Tokounou	5 710 000

Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
KINDIA	Commune rurale de BANGOUYA	14 036 598
	Commune rurale de DAMAKANIA	100 541 241
	Commune rurale de FRIGUIAGBE	282 345 814
	Commune rurale de MADINA OULA	72 631 060
	Commune rurale de MOLOTA	16 500 000
	Commune rurale de SAMAYA	374 581 726
	Commune rurale de SOUGUETA	760 660 611
Kouroussa	commune rurale Babila	17 643 183
	commune rurale Balato	1 721 066
	commune rurale Banfele	14 537 414
	commune rurale Baro	1 092 996
	commune rurale douako	45 500 000
	commune rurale doura	16 590 350
	commune rurale kiniero	177 277 846
	commune rurale komola-koura	30 736 900
	commune rurale koumana	8 874 216
	commune rurale sanguiana	35 692 274
Lola	commune urbain kouroussa	63 539 667
	commune rurale Bossou	9 774 527
	commune rurale Gama berema	17 127 387
	commune rurale Gueasso	83 594
	commune rurale Kokota	7 320 742
	commune rurale N'zoo	7 237 705
	commune rurale Tounkarata	1 736 708
Macenta	commune urbain lola	46 831 327
	commune rurale kouankan	2 795 000
MALI	commune rurale Balaki	33 394 447
	commune rurale Lebekere	8 128 500
Mandiana	commune rurale Balandougouba	5 901 024
	commune rurale Balandoukouba	3 506 000
	commune rurale Dialakoro	41 770 950
	commune rurale Faralako	8 602 979
	commune rurale kantoumanin	23 202 745
	commune rurale kinieran	9 255 600
	commune rurale kodianan	37 060 000
	commune rurale kondianakoro	12 407 761
	commune rurale koundian	53 597 700
	commune rurale morodou	17 631 195
	commune rurale sansando	4 813 550
	commune urbain Mandiana	8 033 000
Pita	commune rurale donhol touma	247 573
	commune rurale Gongore	3 828 063
	commune rurale Ninguelande	27 789 403
	commune rurale Sangareah	3 828 163
	commune rurale Timbi madina	19 571 000
	commune rurale Timbi Tounni	3 373 661
Siguir	commune rurale Fidako	7 369 000

Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
	commune rurale kiniebakoura	12 681 000
	commune rurale Niagasola	88 562 915
	commune rurale Niandankoro	21 389 841
	commune rurale Norassoba	74 844 546
	commune urbain Siguiri	11 645 780
TELEMELE	Commune rurale de brouwal	21 764 254
	Commune rurale de Daramagnaki	333 757 238
	Commune rurale de konsotami	362 075 334
	Commune rurale de Tarihoye	295 832 097
	Commune Urbaine de télé-mélé	386 747 888
Tougue	commune rurale kollet	3 243 600
	commune rurale konah	7 854 850
	commune rurale kouratongo	2 385 100
	commune urbain tougue	18 277 550
Total général		10 181 093 436

7.6 Budget

7.6.1 Budget par secteur

L'analyse des revenus budgétaires montre une régression significative de 896,53 milliards de GNF en 2023, représentant une diminution de 13,02 % par rapport à 2022. Cette régression est principalement attribuable au secteur des mines et carrières, qui a enregistré une diminution de 16,38 %, contribuant à hauteur de 87,79 % au total des revenus budgétaires. Le tableau ci-dessous montre la contribution de chaque secteur :

Tableau 88 : Répartition de Budget par secteur

Secteur	2023	2022	% Variation 20221-2023	% total paiement
Secteur des Mines & Carrières	5 257,51	6 287,02	-16,38%	87,79%
Sous-traitants minier	237,46	220,94	7,48%	3,96%
Secteur du transport	494,03	377,50	30,87%	8,25%
Secteur des hydrocarbures (SONAP)	-	0,07	-100,00%	0,00%
Total	5 989,00	6 885,53	-13,02%	100%

Source : Données ITIE

7.6.2 Budget par sociétés

L'analyse des paiements par société entre 2022 et 2023 met en évidence une concentration accrue des contributions ainsi que des évolutions contrastées selon les entreprises. La Société Minière de Boké (SMB) consolide sa position de premier contributeur avec 30,24 % des paiements totaux en 2023, enregistrant une hausse significative de 25,79 % par rapport à 2022. À l'inverse, la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), deuxième contributeur avec 14,74 % du total, affiche une baisse de 15,12 % de ses paiements. Les reculs les plus marqués concernent CHALCO Guinea Company SA, dont les paiements chutent de 70,96 %, ainsi que AngloGold Ashanti de Guinée (SAG) et la CDMC Henan Chine SA, qui enregistrent respectivement des diminutions de 75,35 % et 57,85 %, réduisant fortement leur poids relatif dans le total des contributions.

Globalement, malgré la performance positive de la SMB, le total des paiements recule de 13,02 % en 2023 par rapport à l'année précédente, traduisant une diminution globale des contributions issues du secteur extractif.

Tableau 89 : Tableau de Budget par sociétés

No	Société	2023	2022	% Variation 2022-2023	% total paiement
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	1 811,28	1 439,96	25,79%	30,24%
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	882,77	1 040,01	-15,12%	14,74%
3	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	206,20	710,15	-70,96%	3,44%
4	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG) -SA	134,77	546,78	-75,35%	2,25%
5	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDMC)	139,43	330,81	-57,85%	2,33%
	Autres	2 814,56	2 817,82	-0,12%	47,00%
	Total	5 989,00	6 885,53	-13,02%	100,00%

Source : Données ITIE

7.6.3 Budget par Flux de Paiement

L'analyse des paiements par nature de revenus entre 2022 et 2023 fait apparaître des évolutions contrastées selon les catégories fiscales. Les taxes à l'exportation des substances minières autres

que les substances précieuses demeurent la principale source de recettes, représentant 21,93 % des paiements totaux en 2023, malgré un recul de 14,53 % par rapport à 2022. Les droits de douane (droits, TVA, etc.) enregistrent, en revanche, une hausse significative de 68,84 %, portant leur contribution à 20,10 % du total, traduisant une intensification des flux d'importations déclarées ou une amélioration du recouvrement. Les taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses affichent une quasi-stabilité avec une légère progression de 2,32 %, pour une part de 18,54 % des paiements totaux.

Par ailleurs, l'impôt sur les sociétés connaît une augmentation très marquée de 113,88 %, bien que sa contribution demeure limitée à 10,97 % du total. La taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle des métaux précieux progresse de 39,32 %, représentant 6,07 % des paiements. À l'inverse, la Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM) recule de 24,55 %, tandis que la catégorie « Autres » enregistre une forte baisse de 60,40 %, ce qui contribue significativement à la diminution globale de 13,02 % des paiements totaux du secteur extractif en 2023 par rapport à 2022.

Tableau 90 : Tableau de Budget par Flux de Paiement

Société	2023	2022	% Variation 2022-2023	% total paiement
Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	1 313,46	1 536,75	-14,53%	21,93%
Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	1 203,71	712,91	68,84%	20,10%
Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	1 110,59	1 085,40	2,32%	18,54%
Impôt sur les sociétés	656,69	307,04	113,88%	10,97%
Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	363,73	261,08	39,32%	6,07%
Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	336,25	445,68	-24,55%	5,61%
Autres	1 004,56	2 536,68	-60,40%	16,77%
Total	5 989,00	6 885,53	-13,02%	0,00%

Source : Données ITIE

7.6.4 Budget par administration publique

Au cours de l'exercice 2023, la DGD, la DGI et la DGTCP, ont collectés environ 99,12% du total des revenus budgétaires provenant du secteur extractif extractifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 91 : Répartition de Budget par Agence gouvernementale

Flux de paiement en numéraire	Total	%	Périmètre	Unilatéral
Direction Générale de Douane (DGD)	3 132,19	52,30%	2 048,01	1 084,18
Direction Général des Impôts (DGI)	2 463,69	41,14%	1 427,06	1 036,62
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	340,34	5,68%	340,34	-
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	29,55	0,49%	0,07	29,47
Fonds d'Investissement Minier (FIM)	13,72	0,23%	0,06	13,66
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses (BNE)	9,26	0,15%	3,92	5,35
Direction Nationale des Mines (DNM)	0,26	0,00%	-	0,26
Total	5 989,00	100%	3 819,45	2 169,55

Source : Données ITI

8 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS ITIE ANTERIEUR

La norme ITIE requiert la mise en place de mesures visant à tirer parti des enseignements acquis afin d'améliorer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles et d'examiner les recommandations découlant de ladite mise en œuvre. L'exigence 7.3 de l'ITIE préconise que le Groupe Multipartite prenne des mesures fondées sur les leçons apprises, identifie, comprend et corrige les causes des écarts et des informations manquantes, tout en tenant compte des recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE. Par conséquent, le Groupe Multipartite pourrait envisager d'adopter des recommandations visant à renforcer les systèmes gouvernementaux et la gouvernance des ressources naturelles.

Afin d'améliorer le processus de déclaration ITIE en Guinée, nous présentons le suivi des recommandations ultérieures :

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
Recommandations 2022			
1	Amélioration de la gestion des recettes extractives Nous recommandons les actions suivantes : 1) Uniformiser l'utilisation du NIF : • Étendre l'obligation d'utiliser les NIF pour tous les paiements relatifs aux recettes extractives à l'ensemble des entités gouvernementales. • Assurer que chaque paiement enregistré est associé au NIF correspondant à la société concernée. 2) Mettre en place des systèmes électroniques d'émission de quittances : • Développer et intégrer un système électronique d'émission de quittances uniforme pour toutes les entités gouvernementales impliquées dans la gestion des recettes extractives. • Ce système devra inclure une base de données unifiée permettant une identification claire des entreprises et des paiements. 3) Adopter une nomenclature standardisée pour les sociétés : Harmoniser les noms des sociétés dans tous les systèmes d'information des entités publiques, en veillant à utiliser les dénominations officielles figurant sur leurs patentes et autres documents légaux. 4) Offrir une formation aux agents publics : Organiser des sessions de formation sur l'utilisation des NIF, des systèmes d'émission de quittances électroniques, et sur les meilleures pratiques pour la gestion des données fiscales et extractives. 5) Évaluer et harmoniser les systèmes existants : Réaliser une évaluation technique des systèmes d'information utilisés par les entités publiques et proposer leur intégration dans un système d'information centralisé pour une meilleure coordination et traçabilité des paiements. 6) Suivre et auditer les processus de gestion des recettes : Mettre en place des mécanismes d'audit réguliers pour vérifier l'utilisation des NIF, la fiabilité des quittances émises, et la conformité des noms de sociétés avec leurs informations officielles. Ces actions contribueront à renforcer la transparence, la traçabilité et la fiabilité des flux de paiements extractifs, tout en facilitant les efforts de réconciliation et en améliorant la gestion des revenus extractifs en Guinée.	En cours	
	Renforcement de l'engagement des points focaux Nous recommandons au comité de pilotage de l'ITIE-Guinée de : 1) Inclure, en plus des responsables hiérarchiques, les points focaux dans les réunions et formations, et		
2		En cours	

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
	organiser des sessions de formation exclusivement pour eux afin de renforcer leurs capacités techniques et leur compréhension des exigences spécifiques de l'ITIE. 2) Mettre en place des mécanismes de communication clairs et réguliers entre les responsables hiérarchiques et les points focaux pour assurer la rapidité de circulation et la qualité des informations et instructions transmises. La mise en œuvre de ces recommandations permettra de garantir que les points focaux sont bien informés et formés, afin d'améliorer la qualité et la fiabilité des données soumises. Cela contribuera également à une meilleure compréhension des exigences de l'ITIE au sein des entreprises et des entités gouvernementales, renforçant ainsi la transparence et la reddition de comptes dans le secteur extractif. Renforcement de la transparence des revenus du transport des minerais Nous recommandons au comité de pilotage de mettre un plan de divulgation des contrats de transport des minerais les plus importants, et de coordonner avec l'ANAIM afin de divulguer : 1- de manière détaillée les recettes provenant du transport des minerais par projet, par entreprise, par entité gouvernementale et par flux de recettes 2- la description des modalités de transport des minerais: Une description complète des modalités de transport doit être fournie, y compris les produits transportés par type, les voies de transport utilisées, et les entreprises et entités gouvernementales concernées, notamment les entreprises d'État impliquées dans le secteur des transports. 3- La définition et calcul des Taxes et tarifs : Les définitions des taxes, tarifs ou autres paiements relatifs au transport doivent être divulgués. 4- Divulgation des taux tarifaires et volumes transportés : Les taux tarifaires et les volumes des matières premières transportées doivent être divulgués pour permettre une meilleure évaluation des recettes générées.		
3	Mise en œuvre des obligations de réhabilitation des sites Pour la mise en œuvre des obligations de réhabilitation des sites miniers, nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de coordonner avec les agences gouvernementales compétentes et les sociétés minières afin de : 1) Adopter les textes réglementaires nécessaires : Publier sans délai les arrêtés conjoints des Ministères des Mines, de l'Environnement et du Budget pour définir : • Le montant et les modalités de la caution de réhabilitation (article 64). • Les modalités de fonctionnement du compte fiduciaire de réhabilitation (article 144). 2) Harmoniser les mécanismes de gestion des obligations environnementales : • Clarifier, par décret ou arrêté complémentaire, les interactions entre la caution, le compte fiduciaire et la provision comptable afin d'éviter les chevauchements ou les doublons. • Élaborer un guide opérationnel à l'attention des entreprises pour détailler les attentes en matière de réhabilitation et les mécanismes à respecter. 3) Renforcer les exigences en matière de transparence financière : • Inviter les entreprises à inclure dans leurs états financiers une section spécifique (selon le modèle OHADA) détaillant : • Les provisions comptables constituées pour la réhabilitation des sites.	En cours	
	Optimiser la Transparence et la Gestion des Participations de l'État dans le Secteur Extractif		
5	Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de coordonner avec les agences	En cours	

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
	gouvernementales compétentes et les sociétés minières afin de : 1) Harmonisation des données sur les participations de l'État : • Mettre en place un mécanisme de coordination entre la SOGUIPAMI, les entreprises extractives et les entités étatiques pour harmoniser les données relatives aux participations publiques. • Élaborer une base de données centralisée et accessible contenant les participations de l'État, leurs évolutions, et les représentants de l'État dans les conseils d'administration. 2) Exigence de divulgation des informations financières : Inviter les entreprises extractives à mentionner explicitement dans leurs états financiers la participation de l'État ainsi que les membres du conseil d'administration représentant l'Etat 3) Audits indépendants des participations publiques : Mandater un audit indépendant pour identifier les incohérences et corriger les erreurs dans les déclarations des entreprises extractives et des entités gouvernementales. Renforcer la transparence et la conformité dans la gestion des conventions du projet Simandou Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de: 1) Accélérer la publication des conventions : collaborer avec les parties prenantes concernées, notamment le gouvernement et le Conseil National de Transition (CNT), pour assurer l'adoption rapide du décret de promulgation des conventions du projet Simandou et leur publication dans le Journal officiel, comme l'exige la réglementation en vigueur. 1) Renforcer la transparence contractuelle : Publier sur le site officiel de l'ITIE Guinée les textes intégraux des conventions ratifiées, conformément aux exigences ITIE 2.4. Cela inclut toutes les informations relatives aux termes, aux parties signataires et aux engagements financiers. 2) Assurer une communication proactive : Organiser des sessions d'information et de sensibilisation pour les parties prenantes, y compris la société civile et les communautés locales, afin de clarifier les implications des conventions et renforcer la compréhension des enjeux du projet Simandou.		
6		En cours	

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
Recommandation du rapport ITIE 2021			
1	Il est recommandé de mettre en place un plan d'action pour l'implémentation des recommandations des rapports ITIE antérieurs.	En cours	
	Publication des données financières des Entreprises d'État : ANAIM SONAP		
2	Il est recommandé de veiller à une publication régulière des données financières. Les rapports devraient être accessibles dans un format ouvert et pourraient être publiés sur le site web des entités concernées ou sur le site web de l'ITIE-Guinée. Cela permettrait de garantir la transparence et l'accès à l'information financière de ces Entreprises d'État conformément aux exigences de l'ITIE.	Non implémenté	
3	Exhaustivité des participations de l'Etat dans le secteur minier: Il est recommandé de garantir une publication régulière et exhaustive des participations de l'État dans le secteur minier, y compris les conditions qui y sont attachées. Cette transparence renforcée permettra d'assurer une meilleure reddition des comptes et une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de l'État dans les projets extractifs.	Non implémenté	
4	Exhaustivité des déclarations des collectivités locales : Il est recommandé de renforcer la sensibilisation des collectivités locales et de mettre en place une procédure visant à résoudre les difficultés rencontrées lors de la collecte des données auprès de ces collectivités. Il est essentiel d'assurer une divulgation exhaustive des paiements infranationaux, conformément aux exigences de l'ITIE. Cela permettra d'améliorer la transparence et de garantir une pleine compréhension de l'impact des activités extractives au niveau local.	Oui	
5	Fiabilisation des données d'exportations et de production : Il est recommandé de mettre en place un système de suivi de la production et des exportations des sociétés minières afin d'améliorer les informations fournies dans l'annuaire statistique du MMG. Il est également essentiel de divulguer les données de production et d'exportation désagrégées par région, entreprise et projet, en indiquant à la fois les volumes et les valeurs, ainsi que les méthodes de calcul utilisées pour ces estimations. Cela permettra d'accroître la transparence et la fiabilité des informations sur les activités extractives dans les rapports ITIE.	Partiellement implémenté	

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
6	Déclaration des données ITIE par projet : il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures suivantes : - Étude approfondie des contraintes : Il est primordial de mener une étude approfondie pour identifier les contraintes qui entravent la divulgation des données ITIE par projet. Cette étude devrait impliquer la participation active des parties prenantes, notamment les entités de l'État, les entreprises minières, la société civile et les experts techniques. L'objectif est de comprendre les obstacles techniques, opérationnels et institutionnels qui empêchent une divulgation exhaustive des données ITIE par projet. - Élaboration d'un plan d'action : Sur la base des résultats de l'étude, il convient d'élaborer un plan d'action détaillé visant à améliorer la divulgation des données ITIE par projet. Ce plan doit inclure des actions concrètes telles que l'amélioration des systèmes de collecte de données, la formation et la sensibilisation des parties prenantes concernées, la mise en place de procédures et de directives claires pour la divulgation des données par projet et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles nécessaires.	Non implémenté	
7	Implication limitée des entreprises extractives retenues dans le périmètre 2021 dans le cadre du processus de déclaration ITIE : il est nécessaire de prendre les mesures suivantes - Renforcement de la sensibilisation : Il est essentiel de renforcer la sensibilisation des entreprises extractives retenues dans le périmètre de réconciliation sur l'importance de leur implication active dans le processus de déclaration ITIE - Établissement d'un calendrier de déclaration : Il est recommandé de mettre en place une procédure permettant l'élaboration d'un calendrier clair pour la publication du rapport ITIE. Ce calendrier devrait être communiqué aux parties déclarantes au début de chaque année, afin qu'elles puissent prendre les dispositions nécessaires pour la collecte et la communication des informations requises. Un engagement formel des entreprises extractives à respecter ce calendrier devrait être sollicité.		

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
8	Clarification des écarts de reconstitution des revenus alloués au Fonds d'investissement minier : Il est recommandé au FIM de fournir des clarifications détaillées sur les raisons des écarts constatés entre les revenus à allouer au FIM, tels que reconstitués conformément à l'article 160 du Code minier et les revenus réellement alloués. Ces clarifications devraient être communiquées de manière transparente et accessible aux parties prenantes concernées, notamment le Comité de pilotage de l'ITIE et le public.	Non implémenté	
9	Justification des écarts de reconstitution des transferts infranationaux : Il est recommandé de clarifier : - D'une part, les raisons de la disparité constatée entre le montant qui aurait dû être transféré à l'ANAFIC conformément aux dispositions de l'article 165 et le montant effectivement transféré ; - D'autre part, les raisons de la disparité entre le montant reçu par l'ANAFIC et le montant décaissé par celle-ci au profit des collectivités.	Non implémenté	
10	Retard dans la mise en œuvre du plan d'action relatif à la propriété effective en Guinée : Il est impératif d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action visant à assurer une divulgation systématique des données sur la propriété effective (PE). Cela peut être réalisé en publiant le cadre réglementaire approprié et en mettant en place un registre public permettant de recueillir ces informations de manière transparente et accessible. Il est essentiel de prendre des mesures concrètes pour combler les lacunes identifiées et respecter les délais fixés par la norme ITIE. Cela renforcera la transparence dans le secteur extractif et favorisera la confiance des parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles du pays.	Non implémenté	
11	Attestation et certification des formulaires de déclaration : Il est recommandé de prendre des dispositions pour sensibiliser les entités déclarantes au respect des procédures convenues par le Comité de Pilotage pour l'assurance des données ITIE.		
12	Évolution du Périmètre des prochains Rapports ITIE : flux de paiement : Il est recommandé de considérer l'intégration dans le périmètre des prochains rapports ITIE, les compensations financières payées au profit de la DGTCP en contrepartie de l'octroi des concessions minières.		
Recommandation du rapport ITIE 2019-2020			

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
1	Transmission au SE/ITIE-Guinée des Rapports Mensuel, Trimestriel et Annuel des Directions Préfectorales des Mines et Géologie : Il est recommandé aux Directions Préfectorales des Mines et Géologie d'envoyer les rapports d'activité et les paiements infranationaux de leurs localités au Secrétariat Exécutif de l'ITIE Guinée. Car le rôle de l'ITIE est de contribuer à l'amélioration du cadre de travail et gestion des acteurs du secteur minier pour une meilleure visibilité dans le domaine minier.	En cours	Le Comité de pilotage ITIE- Guinée s'impliquera comme à l'accoutumé dans les actions envisagées dans les explications des écarts envoyés par l'A.I pour les travaux de rapports ITIE.
2	Publication des données des Transferts Infranationaux : Il est recommandé à l'ANAFIC de publier sur son site internet des informations complètes sur les transferts infranationaux de revenus extractifs, conformément à l'Exigence 5.2	Non implémenté	
Recommandation du rapport ITIE 2018			
1	Réponse aux demandes des explications des écarts envoyés par l'A.I : Il est recommandé d'inciter toutes les parties prenantes à s'impliquer plus rigoureusement dans les travaux de justification des écarts	En cours	Le Comité de pilotage ITIE- Guinée s'impliquera comme à l'accoutumé dans les actions envisagées dans les explications des écarts envoyés par l'A.I pour les travaux de rapports ITIE.
2	Équilibre hommes-femmes dans la composition du Comité de pilotage ITIE- Guinée : Il est recommandé de prendre les mesures nécessaires lors du prochain renouvellement du mandat des membres du Comité pour tenir compte de l'exigence 1.4.	En cours	Le Collège de la Société Civile a tenu compte de l'équilibre hommes-femmes dans sa composition, on note 3 femmes sur 11 membres du collège soit environ 30% représentent des femmes (ONG féminines). Au prochain renouvellement du mandat le comité de pilotage veillera à la prise en compte de l'exigence 1.4.
3	Déclaration des données financières par projet : Il est recommandé de prévoir des actions de sensibilisation pour les entités déclarantes sur la nécessité de ventiler leurs paiements par projet.	En cours	Le Comité de pilotage ITIE- Guinée a pris bonne note de satisfaire à l'exigence 4.7 pour la fourniture des déclarations des données financières par projet.
4	Attestation et certification des formulaires de déclaration : Il est recommandé de prendre des dispositions pour inciter les entités déclarantes au respect des procédures convenues pour l'attestation et la certification des données. À titre d'exemple, le lancement du rapport ITIE, les calendriers et la procédure d'assurance des données peuvent faire l'objet d'une publication dans un journal de la place ou d'une notification de la part du MMG tout en se référant aux dispositions de l'article 122 du code minier « Respect des engagements internationaux de l'Etat	En cours	Le GMP a toujours exhorté les entreprises extractives et les régies financières à observer les procédures convenues pour assurer la crédibilité des données déclarées. L'attestation et la certification des formulaires de déclaration fera l'objet d'action appropriée telle que recommandée par l'A.I.au présent point 4.

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
5	États financiers certifiés : Il est recommandé que des dispositions soient prises par le Comité de pilotage ITIE- Guinée afin d'inciter les entreprises déclarantes à communiquer leurs états financiers audités ou de communiquer les raisons de l'absence d'audit des états financiers.	En cours	Le GMP a toujours exhorté les entreprises extractives à communiquer leurs rapports d'audit des états financiers annuels ou de tout autre document signé par le Commissaire aux Comptes attestant la certification des états financiers annuels. La certification des états financiers fera l'objet d'action appropriée telle que recommandée par l'A.I. au présent point 5.
6	Se conformer à l'exigence de 2.5 de la norme ITIE 2019	En cours	Le Comité de pilotage ITIE- Guinée est en train de mettre en œuvre les recommandations de l'A.I. pour se conformer à l'exigence de 2.5 de la norme ITIE 2019.
7	Amélioration du système d'information du BNE : Il est recommandé que le BNE collecte systématiquement les identifiants des comptoirs d'achat lors de la liquidation et du recouvrement des redevances et des taxes sur l'or et le diamant.	En cours	Le BNE est en train de s'approcher de la Douane et des impôts pour tenir compte des recommandations
8	Classification des recettes budgétaires provenant du secteur extractif : Il est recommandé de mettre en place une classification spécifique pour les recettes provenant du secteur extractif pour permettre une meilleure analyse sur les perspectives et les risques du secteur.	En cours	Ministère du Budget/Ministère de l'Économie et des Finances
9	Ponctualité des rapports de la Cour des Comptes sur l'exécution du budget : Il est recommandé au Comité de pilotage ITIE- Guinée d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue d'accélérer la publication des rapports sur l'exécution du budget.	Oui	Recommandation exécutée à date par la Cour des Comptes. Les rapports d'activités de 2017, 2018 et 2019 sont remis au Président de la Transition et au Président du Conseil National de la Transition (faisant office d'Assemblée Nationale).
10	Conformité aux dispositions du Code minier : Il est recommandé de se conformer aux dispositions du code minier en matière de renouvellement des concessions et de prévoir un amendement du code pour intégrer les bonus au titre de la signature ou le renouvellement des permis présentant un gisement connu ou suscitant l'intérêt de plusieurs sociétés ainsi que les modalités et les règles de détermination et de partage.	Oui	
11	Évolution du Périmètre des prochains Rapports ITIE : flux de paiement Il est recommandé de considérer l'intégration dans le périmètre de rapprochement des prochains rapports les Bonus de signature payés au CPDM.	Oui	
12	Publication des rapports sur le développement local : Il est recommandé de publier systématiquement ces rapports sur le site web du ministère et de l'ITIE Guinée. Il est également recommandé au Comité de débattre et de proposer des mécanismes de suivi des engagements des entreprises et de l'impact sur le développement local.	En cours	

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
13	Traçabilité des paiements sociaux : Il est recommandé au Comité de pilotage ITIE- Guinée d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de mettre en place un mécanisme de suivi des engagements des entreprises extractives en matière sociale permettant d'assurer la traçabilité des paiements sociaux et de maximiser leurs impacts sur les populations locales	En cours	Comité de pilotage ITIE- Guinée a pris bonne note de la recommandation et la sous-commission suivi évaluation a intégré dans son plan action
14	Traçabilité des dépenses environnementales : Il est recommandé de procéder à la publication des Études d'impact environnemental et social et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale sur la même plateforme utilisée pour la publication des contrats miniers.	En cours	Le Comité de pilotage ITIE- Guinée a pris bonne note de la recommandation et la sous-commission suivi évaluation a intégré dans plan action
15	Publication des accords signés par l'ANAIM dans le cadre d'Opération Multi- utilisateurs : Il est recommandé que tous les accords signés dans le cadre du contrat d'Opération Multiutilisateurs soient accessibles au public.	En cours	L'ANAIM est en train de prendre des dispositions pour la publication des accords signés dans le cadre d'Opération Multiutilisateurs
16	Publication des statistiques sur l'emploi dans le secteur extractif : Il est recommandé de mettre en place une procédure permettant l'exploitation des rapports soumis par les sociétés minières sur leurs recours à l'emploi des Guinéens pour la publication périodique des données sur l'emploi relatives au secteur extractif en Guinée.	En cours	l'Institut National de la Statistique (INS) est en train d'améliorer le système actuel. Le Comité de pilotage a relevé au cours de ces travaux que les données fiables sur l'emploi et l'exportation n'étaient pas disponibles en 2019 ; en conséquence le CP demande le renforcement de la qualité des données statistiques par l'INS.
17	Étude sur la conformité des procédures d'octroi des titres miniers : Il est recommandé au Comité de pilotage ITIE-Guinée d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de procéder à une vérification à posteriori de la conformité des procédures utilisées pour l'octroi des concessions, contrats, licences, permis et autres droits d'exploitation et d'exploration miniers aux lois en vigueur	Oui	Le Comité de pilotage ITIE- Guinée a effectivement exécuté cette recommandation par des séances de travail de vérification à posteriori de la conformité des procédures utilisées pour l'octroi des concessions, contrats, licences. un rapport circonstancié a été publié sur le site web de l'ITIE - Guinée.
Recommandation du rapport ITIE 2017			
1	Fiabilisation des données sur la production et les exportations : Nous recommandons d'engager des travaux de fiabilisation des données sur la production et l'exportation afin d'identifier la source des écarts et de s'assurer que les taxes sur l'extraction ont été liquidées et perçues sur la base des volumes et valeurs réels de la production et/ou des exportations.	En cours	Des actions ont été entreprises par le BSD/MMG pour connaître la source et résoudre ces écarts. Pour les sociétés dont les statistiques n'ont pas été publiées dans les bulletins antérieures, le BSD/MMG va étudier la possibilité de les ressortir dans les bulletins dans les prochaines parutions.

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
2	Utilisation des matricules des sociétés minières par les sous-traitants pour les opérations de dédouanement : Nous recommandons de revoir le processus de opérations de dédouanement opérées par les sous-traitants miniers en leur permettant d'utiliser leurs propres matricules tout en bénéficiant des avantages du Code Minier.	En cours	
Recommandation du rapport ITIE 2016			
1	Veiller à accélérer la publication des textes d'application relatifs aux Transferts Infranationaux : nous recommandons d'accélérer la publication des textes d'application relatifs à l'article 165 du Code Minier.	Oui	
2	Veiller à collecter l'ensemble des déclarations ITIE des collectivités locales : Nous recommandons de veiller à collecter l'ensemble des déclarations ITIE des collectivités locales lors des prochains exercices de réconciliation.	Oui	
3	Fiabilisation du cadastre minier : Nus recommandons de s'assurer que les anomalies sont régularisées et que le nouveau système cadastral inclut tous les titres et autorisations actifs.	Oui	
4	Publication des états financiers audités et des rapports sur la gestion de l'ANAIM : Nous comprenons que les états financiers certifiés ainsi que les rapports d'activité de l'ANAIM ne sont pas publiés sur son site web. Afin de renforcer la transparence autour du rôle de l'ANAIM et sa gestion des infrastructures minières, nous recommandons à l'ANAIM de publier de façon régulière sur son site web ses états financiers certifiés et ses rapports de gestion.	Oui	Les états financiers certifiés de l'ANAIM sont publiés sur le site web de l'ITIE-Guinée (https://www.itieguinee.org/rubrique/publications/)
5	Veiller à rendre public la version synthétique des rapports d'activités et financiers du Fonds d'Investissement Minier (FIM) : Si les rapports détaillés ne peuvent pas être publiés pour des raisons de confidentialité, nous recommandons de veiller à rendre public dans la version synthétique des rapports d'activités et financiers du FIM.	En cours	

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
	Veiller à renforcer la sensibilisation des nouvelles parties déclarantes : Malgré une volonté affichée des parties déclarantes de participer au processus de validation de la Guinée, la collecte des données a dû, à plusieurs reprises, être prolongée dans l'attente des déclarations de certaines entreprises. Cela concerne principalement les nouvelles entités entrées pour la première fois dans le périmètre ITIE et dont la contribution est limitée. Aussi, afin de réduire les délais d'établissement des rapports ITIE, nous recommandons au Comité de pilotage ITIE- Guinée de veiller à mettre en place un dispositif de veille permettant l'identification des nouvelles entrées potentielles dans le périmètre ITIE afin de multiplier les ateliers de vulgarisation et les actions de sensibilisation à l'ITIE pour les nouvelles entités.	En cours	
6			
7	Veiller à continuer de renforcer la production de données fiabilisées du secteur extractif : nous recommandons de veiller à continuer de renforcer la production de données fiabilisées du secteur extractif.	En cours	
8	Veiller à renforcer la fiabilisation des données sur la production : Nous recommandons au Comité de pilotage ITIE- Guinée de veiller à prévoir des actions de sensibilisation auprès des sociétés sur l'importance de la divulgation des données sur la valeur et les volumes de production. Nous recommandons également au Comité de pilotage ITIE- Guinée de procéder à l'analyse des données non cohérentes relevées au niveau des données sur la production.	En cours	
9	Publication du rapport d'Audit des titres et conventions minières octroyés avant 2010 : Dans le cadre du renforcement de la transparence par rapport aux décisions prises dans le cadre de cet audit, nous recommandons de publier le rapport de l'évaluation ou une synthèse du rapport. Nous recommandons également que les constats et les conclusions du rapport fassent l'objet d'une dissémination auprès des parties prenantes de l'administration et de la société civile pour les sensibiliser sur le sujet et partager avec eux les enseignements tirés de cet exercice.	Oui	Rapport du Comité Technique de Revue des Titres et Conventions Miniers (CTRTCM) a été publié dans sur le site web du Secrétariat Technique de l'ITIE Guinée sur ce lien : https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/rapport-du-comite-technique-de-revue-des-titres-et-conventions-miniERS-ctrtdcm-19-avril-2016/ Dernière consultation : 15 avril 2019.
Recommandation des rapports ITIE 2015, 2014 et 2013			

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
1	Renforcer la mobilisation des entreprises extractives : Nous recommandons au Comité de Pilotage ITIE-Guinée de sensibiliser les entreprises extractives prenant part à l'exercice de déclaration ITIE à l'importance de fournir, dans les délais requis, des déclarations ITIE comportant les éléments de fiabilisation adoptés par le Comité de Pilotage ITIE Guinée.	En cours	Le Comité de pilotage ITIE- Guinée organise régulièrement des séries d'ateliers de sensibilisation, d'informations et de formation des parties prenantes, administrations et sociétés minières élargie aux sociétés de sous-traitances minières sur le processus ITIE, la Norme et le mécanisme de remplissage des formulaires de déclaration proposés par l'Administrateur Indépendant et adoptés
2	Appuyez l'action du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée : Nous recommandons au Comité de Pilotage ITIE-Guinée de sensibiliser les Ministères de tutelle et la Primature à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif, garant de la bonne mise en œuvre de l'ITIE en Guinée. Ces ressources pourront être affectées, en priorité, au lancement du Rapport ITIE 2016, à la constitution d'une base de données documentaire, à la mise en place d'un Répertoire des contacts et à l'animation régulière d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des points focaux de l'ITIE.	En cours	Le Premier Ministre Chef du Gouvernement et le Ministre des Mines et de la Géologie, tous membre du Conseil de Supervision de l'ITIE-Guinée, s'impliquent effectivement à la facilitation de décaissement des subventions allouées au Secrétariat pour son fonctionnement, mais invitent aussi les partenaires Techniques et Financiers à soutenir le processus. C'est dans cette dynamique que la Banque Mondiale a pris en charge le financement des rapports ITIE-Guinée 2016 et 2017. La Base de données documentaire est en constitution au S.E, le répertoire des contrats est régulièrement mis à jour. Les points focaux de l'ITIE-Guinée en plus des formations sur le remplissage de formulaires de déclaration, prennent part aux Ateliers de formation des parties prenantes sur tous les thèmes.
3	Consolider le suivi informatisé des organismes collecteurs : Nous recommandons au Comité de Pilotage ITIE-Guinée d'attirer l'attention du Ministère de l'Économie et des Finances, du Ministère du Budget et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants, permettant le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État et le renforcement des capacités des organismes collecteurs en cas de panne des systèmes existants.	En cours	La mise en place d'un logiciel performant, fiable et sécurisé est en cours d'implantation, ayant la capacité d'interconnecter toutes les régies financières de l'Etat (Impôt, Trésor, Douanes, CPDM etc.) et tous les organismes collecteurs concernés par le système d'information, de suivi et de traitement en temps réel des recettes minières de l'Etat. Les personnes responsables chargées d'animer et gérer le serveur et les postes terminaux seront opérationnelles dès que la base de données est disponible

#	Recommandation	Implémentation	Commentaires
4	Faire évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE de Guinée : Nous recommandons au Comité de Pilotage ITIE-Guinée de considérer d'ajouter la possibilité pour les entreprises extractives et les organismes collecteurs de déclarer des paiements effectués en nature et en considérant la possibilité d'étendre l'exercice ITIE au secteur des hydrocarbures. Par ailleurs, nous recommandons au Comité de pilotage ITIE- Guinée d'insister auprès des organismes collecteurs sur l'importance de déclarer les paiements infranationaux (flux n° 30 à 33). Nous recommandons enfin au Comité de Pilotage ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs pour les prochains exercices ITIE, afin notamment de parfaire la compréhension des niveaux de contribution de l'industrie extractive Guinéenne. Dans cette optique, le Comité de Pilotage ITIE-Guinée pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.	Oui	Il est prévu dans les prochains formulaires de déclaration un espace pour renseigner les paiements en nature s'il y a lieu. Le secteur pétrolier précisément à travers l'ONAP (Office National du Pétrole) est désormais dans le périmètre ITIE pour l'élaboration des prochains rapports ITIE-Guinée. Les paiements infranationaux existent dans les formulaires de déclaration soumis aux régies financières compétentes. Au-delà, il est mis en place un système de répartition des revenus minier à l'ensemble des Communes rurales du pays (non pas celles qui sont impactées par l'exploitation minière), par péréquation. Un service est créé pour gérer les fonds alloués à ces Communautés. Ce service est l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC). Lors de la dernière formation sur remplissage des formulaires de déclaration à l'intention des Points focaux, des questions ont été posées sur les flux portant sur « Autres paiements ». Des éclaircissements ont été faits à cet effet par le formateur représentant le Cabinet Indépendant.

ANNEXES

Annexe 1 : Profil des sociétés extractives ayant soumis un formulaire de déclaration

N°	Dénomination Sociale (Nom complet de l'entreprise)	Date de création	Lieu de création	Montant du Capital Social	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	Siege Social (adresse de l'entreprise)	L'entreprise est-elle cotée en bourse ? ☐ Oui, ☐ Non
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	24/10/2014	CONAKRY	140 000 000 GNF	840333827-4M	Immeuble WAZNI TOMBO 1, CORNICHE EST	Non
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE	01/10/1963	Kamsar et Sangarédi	2 000 000 GNF	703457069 - 5V	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE. B.P 523 Conakry B.P 100 Kamsar	Non
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG S.A)	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
4	CHALCO GUINEA COMPANY SA	10/05/2018	CONAKRY	180 000 000 GNF	210625166 5K	Résidence 2000, Immeuble 4, Appart 40A-Carrefour Moussoudougou-Coléah Lanséboundgi-Commune de Matam, BP: 3201 Conakry -République de Guinée	Non
5	ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA						
6	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN-CHINE GUINEE	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
7	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE SA	02/12/1992	Dinguiraye - Siguiri	57 024 725 760 GNF	417018660-6B	4ème étage - Immeuble Moussoudougou - Résidence 2000 Corniche Coléah Sud - Commune de Matam BP 2162, Conakry, République de Guinée Tél : (+224) 622 900 137/622 900 219 Emails: ckryoffice@nordgold.com; lerooffice@nordgold.com	Nc
8	SIMFER SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
9	SOCIETE BEL AIR MINING SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
10	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
11	SOCIETE SUN SA SD MINING SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
12	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA	19/12/2016	KANKAN	140 000 000 GNF	731241238-5D	KANKAN antenne à Conakry	Non
13	COMPAGNIE DE BAUXITE ET D'ALUMINE DE DIAN DIAN S.A	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc

N°	Dénomination Sociale (Nom complet de l'entreprise)	Date de création	Lieu de création	Montant du Capital Social	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	Siege Social (adresse de l'entreprise)	L'entreprise est-elle cotée en bourse ? ☐ Oui. ☐ Non
14	Compagnie des Bauxites de Kindia	01/11/2000	CONAKRY	50 000 000 GNF	872381785 8J	Simbaya -Commune de Matoto	Oui
15	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	01/01/1958	KIMBO REP. GUINEE	158 852 741 USD	213160583	FRIA KIMBO REP DE GUINEE	OUI
16	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	30/10/2003	CONAKRY	99 999 920 USD	854011368-TVA 1F	Société des Mines de Fer de Guinée Résidence Marine, 5ème étage, Commune de Dixinn, Conakry, République de Guinée	OUI
17	SPIC International Investment & Development(Guinea) Co.,Ltd	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
18	KOUROUSSA GOLD MINE	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc

Annexe 2 : Structure de capital et propriété réelle des sociétés extractives ayant soumis un formulaire de déclaration

N°	Société	PARTICIPATIONS AU 31/12/2023	Nom/Entité	% Participation	Nationalité de l'Entité/Personne	Coté en bourse (oui/non)	Place boursière	Propriété réelle
1	SMB	Participation publique (Etat)	1 N/a	10%	N/a	N/a	N/a	
		% participation des Actionnaires privés	1 WINNING LOGISTIC AFRICA COMPANY LIMITED	40,5%	SINGAPOURE	NON		SUN XIUSHUN
			2 UNITED MINING SUPPLIERS INTERNATIONAL LTD	27,0%	GUINEE	NON		FADI YOUSSEF WAZNI
			3 SHANDONG WEIQIAO ALUMINUM & ELETRICITY	22,5%	CHINE	OUI	CSE	
2	CBG	Participation publique (Etat)	1 N/a	49%	N/a	N/a	N/a	
		% participation des Actionnaires privés	1 ALCOA	23%		NON		
			2 RIO TINTO ALCAN	23%		NON		N/a
			3 DADCO	5%		NON		
3	SAG	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
4	CHALCO	Participation publique (Etat)	1 Chinalco Energy Holdings Co., Ltd.	85%	Chine	Non	N/a	N/a
		Participation publique (Etat)	2 SOGUIPAMI	15%	Guinée	Non	N/a	
5	ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
6	CDM CHINE	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
7	SMD	Participation publique (Etat)	1 N/a	7,500%	N/a	N/a	N/a	
		% participation des Actionnaires privés	1 DELTA GOLD MINING LTD	92%	USA			
			2 GUINOR GOLD CORPORATION	0,01%	USA			Nc
8	SIMFER SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc

N°	Société	PARTICIPATIONS AU 31/12/2023	Nom/Entité	% Participati on	Nationalité de l'Entité/Person ne	Coté en bourse (oui/no n)	Place boursièr e	Propriété réelle
9	SOCIETE BEL AIR MINING SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
10	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIO NS SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
11	SOCIETE SUN SA SD MINING SA	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
12	SMM	Participation publique (Etat)	1 N/a	15%	N/a	N/a	N/a	
		% participation des Actionnaires privés	1 Nc	85%				Nc
13	COBAD	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
14	CBK	Participation publique (Etat)	1 N/a		N/a	N/a	N/a	
		% participation des Actionnaires privés	1 RUSSKY ALUMINY Ltd	100%		Oui		Nc
15	FRIGUIA	Participation publique (Etat)	1 N/a		N/a	N/a	N/a	
		% participation des Actionnaires privés	1 Russky Aluminy LTD	100%	Iles vierges B	oui	Hong Kong	Nc
16	SMFG	Participation publique (Etat)	1 N/a	15%	N/a	N/a	N/a	
		% participation des Actionnaires privés	1	85%				FRIEDLAND ROBERT MARTIN
17	SPIC	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc
18	KOUROUSSA GOLD MINE	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc	Nc

Annexe 3 : Fiabilisation des déclarations

N°	Société extractive	Formulaire de déclaration			Etats financiers certifiés
		Excel	Signé	Certifié	
1	SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	Oui	Non	Non	Non
2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	Oui	Oui	Oui	Non
3	SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG) -SA	Non	Non	Non	Non
4	SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA	Oui	Non	Non	Non
5	ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA	Non	Non	Non	Non
6	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDMC)	Non	Non	Non	Non
7	SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	Oui	Non	Non	Non
8	SIMFER SA	Non	Non	Non	Non
9	SOCIETE BEL AIR MINING SA	Non	Non	Non	Non
10	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA	Non	Non	Non	Non
11	SOCIETE SUN SA SD MINING SA	Non	Non	Non	Non
12	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)	Oui	Non	Non	Non
13	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	Non	Non	Non	Non
14	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA	Oui	Non	Non	Non
15	SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	Oui	Non	Non	Non
16	SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE	Oui	Oui	Oui	Oui
17	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA	Non	Non	Non	Non
18	KOUROUSSA GOLD MINE	Non	Non	Non	Non

N°	Organisme collecteur	Formulaire de déclaration	
		Excel	Signé
1	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	Oui	Non
2	Direction Générale des Douanes (DGD)	Oui	Non
3	Direction générale des Impôts (DGI)	Oui	Non
4	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)	Oui	Non
5	Banque centrale de la république de Guinée (BCRG)	Oui	Non
6	Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)	Oui	Non
7	Bureau National D'expertise (BNE)	Non	Non
8	direction nationale des mines (DNM)	Oui	Non
9	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	Oui	Non
10	L'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)	Oui	Oui
11	Société Guinéenne Du Patrimoine MINIER (SOUGUIPAMI)	Non	Non
12	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Oui	Non
13	Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC)	Non	Non
14	Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN)	Oui	Non
15	Société Nationale du Pétrole (SONAP)	Non	Non
16	Collectivités locales	Oui	Non

Annexe 4 : Liste des titres miniers valides au 31 décembre 2023

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
1	22928	SOCIETE VIDERI ENTREPRISES SARL			A/2020/2257/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	29/06/2020	05/08/2020	04/08/2023	40.4192 km²	Norassoba
2	10917	ALLIANCE MINING COMMODITIES			D2010/274/PRG/SGG	CM	Bauxite		12/11/2010	11/11/2035	727.9970 km²	Koumbia, Wendou M'bour
3	12031	SOCIETE RESSOURCETASSILIM AN BAOULE SA			A2015/5736/MMG/SGG	PEI	Diamant		27/10/2015	26/10/2020	0.9924 km²	Banankoro
4	14257	SOCIETE HYDROMIN INTL			A/2020/2636/MMG	PRI (Or)	Or	42571	05/10/2016	16/09/2021	78.0000 km²	Doko, Niagassola
5	13851	SOCIETE MINIERE DE NAFADJI (SMN)			A/2021/029/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	10/04/2015	11/05/2015	11/01/2023	42.2708 km²	Sansando
6	15030	SOCIETE CONABRAS MINING INCORPORATION			A2020/1823/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	40622	31/03/2017	11/06/2023	27.7823 km²	Sibiribaro
7	15387	ORDIM MINING SARL			A2010/2475/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant		25/06/2010	24/06/2012	80.3542 km²	Komodou, Soromaya
8	14871	SOCIETE BASSAD GUINEE			A2010/2408/MMG/SGG	PEI	Diamant		23/09/2010	22/09/2020	2.3683 km²	Soromaya
9	15396	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2019/6966MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	26/12/2013	30/12/2013	31/12/2021	74.7013 km²	Banankoro, Kérouané-centre, Soromaya
10	15356	SOCIETE GLOBAL METAL & GEM'S STONE			A2013/544/MMG/SGG	PE-SI	Diamant		18/03/2013	17/03/2018	73.0800 km²	Mamouroudou
11	15540	SIMFER S.A.			D/2011/134/PRG/SGG	CM	Fer		22/04/2011	21/04/2036	369.9111 km²	Boola, Konsankoro, Kouankan, Nionsomoridou
12	16315	SOCIETE GLOBAL ALUMINA			A2006/636/MMG/CAB	CM	Bauxite		22/11/2005	21/11/2030	690.2000 km²	Sangaredi, Tanéné
13	16762	SOCIETE SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	CIM220324322042	44644	A2021/228/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	01/11/2016	30/12/2013	03/03/2022	118.2242 km²	Ley-Miro, Sangaréah
14	17901	SOCIETE TMK MINING SA.	159373158	44379	A2021/1348/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	41185	21/11/2013	04/06/2022	38.9528 km²	Kiniekakoura, Siguiri-centre
15	15850	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2011/1032/MMG/SGG	PR-SI	Diamant	08/09/2023	28/09/2023	27/09/2028	1.0911 km²	Kérouané-centre
16	18969	SOCIETE EGEK MINING SARL.	611528688	44049	A/2020/3313/MMG	PRI (Or)	Or	42583,61894	01/10/2018	16/12/2021	97.9298 km²	Baté-Nafadji, Niandankoro, Norassoba
17	17334	SOCIETE MILLENNIUM PANORAMA GUINEE - SASU			D2012/100/PRG/SGG	CM	Fer	02/01/2024	24/08/2012	23/08/2037	1381.7364 km²	Faranah-centre, Heremakono, Maréla, Passaya, Sandenia

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
18	18975	SOCIETE EGEK MINING SARL.	611528688	44049	A/2020/3312/MMG	PRI (Or)	Or	42583,60557	19/10/2016	16/12/2021	99.7113 km²	Baté-Nafadj, Doura, Norassoba
19	19085	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	CIM220422350808	44673	A2020/3223/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	23/10/2018	28/12/2015	08/12/2023	32.7041 km²	Maléa
20	19324	SOCIETE RRMS MINING Ltd			A/2021/037/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42647,643	12/06/2021	11/06/2024	48.5624 km²	Niagassola
21	19722	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARL	784834012	44400	A2021/036/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	06/02/2017	11/05/2015	12/01/2022	25.5255 km²	Kiniéran
22	19816	SOCIETE WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	012527Y	43027	D2016/105/PRG/SGG	PE-SI	Or	41813,54049	30/03/2016	29/03/2021	0.9990 km²	Morodou
23	19833	SOCIETE ATLANTIQUE GOLD MINING GUINEA SARL	022153U	44019	A2018/8212/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	17/12/2015	17/12/2015	14/12/2020	130.2583 km²	Koumbia
24	19963	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARL	704096981	44013	A2016/105/PRG/SGG	PE-SI	Or	44214,61753	30/03/2016	29/03/2021	1.9793 km²	Doko
25	19964	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL	243167210	44959	D/2016/101/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	30/03/2016	29/03/2021	0.9833 km²	Balandougouba
26	20126	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	021143R	43205	A/2023/1596/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42319,45573	11/12/2015	05/05/2025	44.7860 km²	Faralako, Morodou
27	15355	SOCIETE GLOBAL METAL & GEM'S STONE			A2013/544/MMG/SGG	PE-SI	Diamant	01/01/2013	18/03/2013	17/03/2018	55.4453 km²	Banankoro, Sibiribaro
28	17921	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2013/5017/MMG/SGG	PE-SI	Diamant	42633,4377	18/10/2013	17/10/2018	0.7894 km²	Kérouané-centre
29	15851	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2011/1032/MMG/SGG	PEI	Diamant	06/09/2023	11/03/2011	10/03/2021	0.3421 km²	Kérouané-centre
30	17922	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2013/5017/MMG/SGG	PE-SI	Diamant	42661,45226	18/10/2013	17/10/2018	0.1203 km²	Banankoro, Kérouané-centre
31	15852	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2011/1032/MMG/SGG	PEI	Diamant		11/03/2011	10/03/2021	0.2556 km²	Soromaya
32	15854	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2011/1032/MMG/SGG	PEI	Diamant		11/03/2011	10/03/2021	0.3007 km²	Kérouané-centre
33	16261					ZA			05/11/2010	04/11/2012	433.9576 km²	Banankoro, Kérouané-centre, Sibiribaro, Soromaya
34	20191	SOCIETE COMPAGNIE FRANCE GUINEE SARLU			A2021/030/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42150,40563	18/09/2015	12/01/2023	71.8484 km²	Dialokoro, Sansando
35	20283	WEILY MINING SA			D2016/050/PRG/SGG	PEI	Or	03/03/2016	12/03/2016	11/03/2021	115.1386 km²	Naboun, Niagassola
36	20386	BATAX-BOUNA INTERNATIONAL MINING CORP. SARL			A2015/6525/MMG/SG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	44869,72803	17/12/2015	16/12/2018	68.5838 km²	Soromaya
37	20403	SOCIETE MINERAL SANDS CONSULTANTS SARL	449292010	43735	A2021/1961/MMG/SGG	PRI (Métaux de Base)	Ilménites, Rutile, Zircon	02/12/2015	11/03/2016	27/07/2022	109.6834 km²	Boffa, Douprou

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
38	20404	SOCIETE MINERAL SANDS CONSULTANTS SARL	449292010	43735	A2021/1959/MMG/SGG	PRI (Métaux de Base)	Ilménites, Rutile, Zircon	42046,44324	11/03/2016	27/07/2022	139.8342 km²	Boffa, Douprou
39	20437	SOCIETE SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	CIM220324322042	44644	A2021/224/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	26/03/2013	28/12/2015	03/03/2023	226.0334 km²	Gongoret (P), Sangaréah
40	19660	SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A	026100P	42346	D2015/042/PRG/SGG	PEI	Or	43257,4251	27/03/2015	26/03/2030	12.1067 km²	Koundian
41	19701	BENKADY GUINEE SARL	391405305	44371	A2019/191/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	18/09/2015	18/09/2015	05/02/2021	6.4479 km²	Kouroussa-centre
42	20777	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	CIM220422350808	44673		CM	Or		04/08/1997	03/08/2022	539.1653 km²	Franwalia, Kintinian, Siguiri-centre
43	20788	SOCIETE GENTA GUINEA RESOURCES SA	666032412	44421	Arrete/328	PRI (Or)	Or	25/04/2016	09/05/2016	15/03/2022	52.6270 km²	Baro, Gbérédou-Barana
44	20790	SOCIETE GENTA GUINEA RESOURCES SA	666032412	44421	Arrete/221	PRI (Or)	Or	42489,38229	09/05/2016	02/03/2022	37.4382 km²	Balandougouba, Koundianakoro
45	20945	SOCIETE BRACERO CONSTRUCTION				AECPM	Granite	14/03/2016	21/04/2016	20/04/2018	5.1322 km²	Yalenzou
46	20949	Car BEL AIR MINING SA			A2016/1336/MMG/CAB	AECPM	Dolorite	42373	25/04/2016	24/04/2018	0.0930 km²	Douprou
47	21074	SOCIETE ALAME SARL	CIM220411330871	44662		AECPM	Granite	29/01/2015	17/03/2015	31/12/2021	3.9316 Ha	Dubréka, Khorira
48	21075	ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES & TRANSPORT	010635E	41096		AECPM	Granite	42115	02/05/2015	05/08/2022	8.2956 Ha	Dubréka
49	21093	DEMANDE Car SCETCHCG 02 FORTUNE				AECPM	Granite	06/03/2015	17/03/2015	16/03/2017	2.3010 Ha	Khorira
50	21137	CONSTRUCTION CONSORTIUM SA			A/2016/1833/MMG/cab	AECPM	Dolorite	42496,47726	10/06/2016	22/11/2021	10.9913 Ha	Kouria
51	19815	SOCIETE WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	012527Y	43027	D2016/100/PRG/SGG	PE-SI	Or	01/06/2015	30/03/2016	29/03/2021	1.0235 km²	Morodou
52	21153	SOCIETE TMK MINING SA.	159373158	44379	A2021/1349/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42247,38291	05/08/2016	04/06/2022	50.6074 km²	Siguiri-centre
53	21950	Car SCETCHCG 01			A2015/6397/MMG/CAB	AECPM	Dolorite	26/09/2015	28/12/2015	27/12/2017	5.0050 Ha	Tougnifily
54	21970	SOCIETE ALAME SARL	CIM220411330871	44662	A/2018/5399/MMG	AECPM	Granite	42033,39626	17/03/2015	08/12/2022	8.5479 Ha	Dubréka, Khorira
55	20127	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	021143R	43205	A/2023/1597/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	11/11/2015	11/12/2015	05/05/2025	46.8146 km²	Faralako, Mandiana-centre, Morodou
56	20190	TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	310721725	43725	A/2018/8350/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	42265,5691	18/09/2015	31/12/2020	38.7294 km²	Bardou, Kondiadou
57	15853	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2011/1032/MMG/SGG	PEI	Diamant	06/09/2023	11/03/2021	10/03/2021	0.9567 km²	Kérouané-centre

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
58	20405	SOCIETE MINERAL SANDS CONSULTANTS SARL	449292010	43735	A2021/1960/MMG/SGG	PRI (Métaux de Base)	Ilménites, Rutile, Zircon	42411,44324	11/03/2016	27/07/2022	212.1989 km²	Kanfarandé
59	20779	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	CIM220422350808	44673		CM	Or		04/08/1997	03/08/2022	254.3738 km²	Doko, Niagassola
60	18468	SOCIETE BEL AIR MINING SAS			D2013/146/PRG/SGG	PEI	Bauxite	41522,71664	05/09/2013	04/09/2028	146.5947 km²	Douprou, Mankountan, Tournifily
61	19445	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	CIM220422350808	44673	A2017/6308/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	15/06/2017	22/11/2017	07/02/2023	10.1500 km²	Kintinian
62	19659	SOCIETE DES MINES DE GUINEE			D2015/042/PRG/SGG	PEI	Or	43257,41725	27/03/2015	26/03/2030	15.1235 km²	Mandiana-centre
63	19725	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARL	784834012	44400	A2018/5346/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	03/04/2019	24/06/2015	09/08/2020	29.6508 km²	Kiniéran, Koundianakoro, Morodou
64	19727	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARL	784834012	44400	A2018/5347/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42145,64031	24/06/2015	09/08/2020	8.7970 km²	Dialokoro
65	19817	SOCIETE WEST AFRICAN MINING ASSOCIATES SARL	012527Y	43027	D2016/102/PRG/SGG	PE-SI	Or	23/06/2014	30/03/2016	29/03/2021	1.0178 km²	Morodou
66	19962	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARL	704096981	44013	D2016/106/PRG/SGG	PE-SI	Or	44214,60418	30/03/2016	29/03/2021	2.7632 km²	Siguiro-centre
67	20951	Car GRANITE D INDUSTRIE ET DE COMMERCE				AECPM	Granite	19/06/2015	03/06/2015	02/06/2017	3.6969 Ha	Khorira
68	19965	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL	243167210	44959	D2016/100/PRG/SGG	PE-SI	Or	42459,44155	30/03/2016	29/03/2021	1.1349 km²	Balandougouba
69	19966	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL	243167210	44959	D2016/099/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	30/03/2016	29/03/2021	0.9832 km²	Balandougouba
70	20053	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	840333827	44265	A2015/5737/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	42254,54008	27/10/2015	26/10/2018	236.8333 km²	Bintimodia, Kolaboui, Kolias, Malapouyah
71	21076	DEMANDE Car SOGEC				AECPM	Granite	03/06/2015	20/08/2015	19/08/2017	1.3103 Ha	Khorira
72	21080	AMG SARL	493948053	44608		AECPM	Granite	42104	16/04/2015	05/08/2022	9.8584 Ha	Dubrèka, Khorira
73	20720	VEP GROUPE SARL	228741773	44590	D2016/108/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/12/2016	30/12/2016	29/12/2021	7.4433 km²	Franwalia
74	20778	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	CIM220422350808	44673		CM	Or		04/08/1997	03/08/2022	375.0662 km²	Kintinian, Maléa
75	20780	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	CIM220422350808	44673		CM	Or		04/08/1997	03/08/2022	322.4932 km²	Doko
76	20955	Car INTERNATIONALE D EXPLOITATION			A2013/4528/MMG/CAB	AECPM	Dolorite	41498	04/09/2013	02/05/2018	0.0028 Ha	Bouliwel
77	20957	GUITER SA	702618345	44224		AECPM	Granite	10/12/2015	08/04/2015	07/04/2017	17.8998 Ha	Sanguiana
78	20958	SIMFER S.A.			A2015/5560/MMG/CAB	AECPM	Granite	42151	08/10/2015	07/10/2017	29.3424 Ha	Boola
79	21084	DEMANDE Car SCETCHCG 02				AECPM	Dolorite	15/11/2015	15/12/2015	24/04/2020	3.6954 Ha	Khorira
80	21102	Ciments de Guinée S.A				AECT	Pouzzolane	42514	30/06/2016	29/12/2016	96.0251 km²	Kolenté, Madina-Oula, Souguéta

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
81	21085	SUN & SAND MINING & METALS GUINEA SA	034324T	42640	A2016/7417/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	25/07/2016	09/12/2016	10/08/2020	45.0000 km²	Morodou, Niantanina
82	21149	MAG SARL				AECT	Granite	42500	13/05/2016	12/12/2016	6.5526 Ha	Boké-centre
83	21092	JAMIL EZZEDINE SARL	703468470	43713		AECPM	Granite	12/11/2013	12/11/2013	25/08/2023	0.5616 Ha	Kouria
84	21979	MAG SARL			A2016/6481/MMG/SGG	AECPM	Granite	42500,39925	28/10/2016	08/12/2022	6.5526 Ha	Boké-centre
85	21148	EMPORIUM INVESTMENTS S.A	025286X	43214		AECPM	Granite	25/08/2015	17/12/2015	25/08/2023	4.9605 Ha	Khorira
86	21176	INTER, D EXPLOI, CARRIERE (S,I,E,C)				AECPM	Granite	42430	03/05/2016	02/05/2018	3.9285 Ha	Bouliwel
87	21997	MAVCARD BAUXITE-SA	741873384	44385	A2019/5552/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	02/09/2016	05/09/2016	10/09/2021	411.1217 km²	Konah, Koubia-centre, Missira, Pilimini, Tangali
88	22002	CIM YUKUANG GUINEE	757993654	43664	A2020/1828/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42647,58889	25/10/2016	11/06/2022	63.6614 km²	Kantoumanina
89	22003	CIM YUKUANG GUINEE	757993654	43664	A2020/1828	PRI (Or)	Or	04/10/2016	25/10/2016	11/06/2022	63.9025 km²	Kantoumanina
90	22006	SOCIETE KEBO ENERGY SA	365875772	44306	A2021/141/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42650,42772	25/10/2016	19/02/2023	47.0787 km²	Gbérédou-Barana, Koumban
91	22013	GUINEE MINING HOLDING SA			A2019/5551/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	10/10/2016	25/10/2016	10/09/2021	301.6141 km²	Dabiss, Sansalé
92	22016	SOCIETE PEAK GUINEA SARL	016565X	41793	A/2023/2059/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42654,53256	25/10/2016	09/06/2024	48.5766 km²	Kiniebakoura, Niandankoro
93	22017	VEP GROUPE SARL	228741773	44590	A2019/6597/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	17/10/2016	25/10/2016	10/12/2021	226.6763 km²	Sangaréah, Sinta
94	22021	SOCIETE WOULA NATURAL RESSOURCES	749334868	44454	A2020/2351/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	42662,60955	25/10/2016	13/08/2021	357.0000 km²	Dabiss, Sansalé
95	22025	VEP GROUPE SARL	228741773	44590	A2019/6596/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	01/11/2016	16/11/2016	10/12/2021	97.7839 km²	Kintinian, Norassoba
96	22026	SOCIETE PIG MINING GUINEE SARL			A2019/5802/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	42675,64236	16/11/2016	04/10/2021	244.0532 km²	Bangouya, Kollet, Samaya, Tondon
97	22028	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	021143R	43205	A2019/5786/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	02/11/2016	16/11/2016	03/10/2021	13.3834 km²	Lisso
98	22030	TRUSTACO GOLD SARLU	135120335	43612	A2019/6161/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42677,41537	18/11/2016	06/11/2021	47.9040 km²	Kintinian, Maléa
99	22037	BENKADY GUINEE SARL	391405305	44371	A/2019/6757/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	18/11/2016	09/12/2016	20/12/2021	43.2525 km²	Doura, Koumana
100	22040	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	840333827	44265	D2016/370/MMG/SGG	PEI	Bauxite	42702,69316	02/12/2016	01/12/2021	495.3680 km²	Dabiss, Kanfarandé, Tanéné
101	22043	SOCIETE BFG CONSULTING SARL	167068808	43790	A2019/6964/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	30/11/2016	21/12/2016	31/12/2022	37.7041 km²	Niagassola
102	22045	SOCIETE COMANA MINING SARLU	023313F	42212	A2019/6426/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42706,65637	21/12/2016	22/11/2021	39.7873 km²	Kintinian, Maléa

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
103	22050	KOON INDUSTRIE GUINEE SARL			A2017/429/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	13/12/2016	14/02/2017	13/02/2019	1.9690 Ha	Boké-centre
104	22058	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA	135336121	43887	A2017/017/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	42731,59078	13/01/2017	12/01/2020	16.5497 km²	Banankoro, Soromaya
105	22071	SOCIETE GENTA GUINEA RESOURCES SA	666032412	44421	A2019/6423/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	06/01/2017	13/01/2017	22/11/2021	48.3271 km²	Baro, Kiniéro
106	22072	SOCIETE GENTA GUINEA RESOURCES SA	666032412	44421	A2019/6424/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42741,53567	13/01/2017	22/11/2021	50.1220 km²	Balandougouba, Koundianakoro
107	22078	SOCIETE HUMMINGBIRD GUINEA CORPORATION			A2017/040/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	10/01/2017	13/01/2017	04/02/2021	5.0557 Ha	Dabiss
108	22080	SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	CIM180822351240	44791	A2020/1700/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42753,66005	17/02/2017	02/06/2022	50.8227 km²	Kantoumanina
109	22081	SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	CIM180822351240	44791	A2020/1699/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	18/01/2017	17/02/2017	02/06/2022	15.2209 km²	Kantoumanina
110	22082	SOCIETE GOLD STAR INTERNATIONAL SARLU	CIM180822351240	44791	A2020/1701/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42753,70983	17/02/2017	02/06/2022	22.3998 km²	Faralako, Mandiana-centre
111	22086	SOCIETE DJOMA HOLDING MINING GUINEE SARL	037789R	42762	A2019/6595/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	13/02/2017	27/02/2017	10/12/2021	35.4325 km²	Kiniebakoura, Siguiri-centre
112	22089	SOCIETE DAVID DIAMANTS - SARL	672569183	43564	A2020/1131/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42788,54846	31/03/2017	10/04/2022	50.0832 km²	Kantoumanina, Missamana
113	22098	SOCIETE GROUPE GUICOPRESS SA			A2017/1241/MMG/SGG	AECPM	Granite	07/03/2017	31/03/2017	08/08/2024	5.1262 Ha	Wonkifong
114	22099					ZA	Or		12/04/2017	11/04/2022	0.7843 km²	Missamana
115	22106	SOCIETE ICONEX GUINEE SA			A2017/1275/MMG/SGG	AECPM	Granite	16/03/2017	04/04/2017	31/12/2021	4.0068 Ha	Khorira
116	22114	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLU	CIM220616412272	44728	A/2020/1132/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42824,72094	04/04/2017	09/04/2022	24.4153 km²	Doko, Kintinian, Niagassola
117	22115	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLU	CIM220616412272	44728	A/2020/1134/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	30/03/2017	04/04/2017	09/04/2022	23.6710 km²	Franwalia, Niagassola
118	22116	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLU	CIM220616412272	44728	A/2020/1133/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42824,76667	04/04/2017	09/04/2022	26.1382 km²	Franwalia, Niagassola
119	22117	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLU	CIM220616412272	44728	A/2020/1135/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	30/03/2017	04/04/2017	09/04/2022	34.4289 km²	Kintinian
120	22121	SOCIETE PELFACO GUINEA LIMITED S.A	961652708	44342	A2021/1636/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	42831,56594	03/08/2017	28/06/2023	251.9299 km²	Koba, Kounkouré, Souguéta
121	22122	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA	135336121	43887	A/2020/2348	PRI (Or)	Or	07/04/2017	22/08/2017	13/08/2022	30.0221 km²	Maléa

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
12 2	22130	ABRO CONSULTANT MINING ASSOCIATION SARLU			A2017/2177/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	42835,55369	03/07/2017	02/07/2020	42.8108 km²	Bardou, Kondiadou, Watanka
12 3	22149					ZA	Or		31/05/2017	30/05/2022	11.4751 km²	Kouroussa-centre
12 4	22156	SPECTRUM HOLDING LIMITED			A2020/3468/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42906,58457	19/07/2017	29/12/2021	30.7521 km²	Komola-khoura, Norassoba
12 5	22163	SOCIETE JIANGYAN MINE	890992795	43861	A/2020_2275	PRI (Or)	Or	23/06/2017	25/07/2017	05/08/2022	45.7480 km²	Doko, Siguiro-centre
12 6	22169	GOLD MINING EXPLORATION SARL	041231R	42873	A/2020/2349	PRI (Or)	Or	42915,48309	19/07/2017	13/08/2021	99.5435 km²	Koundian, Sansando
12 7	22171	SUPER MAN BUSINESS COMPANY SARLU	757833678	44097	A2020/3222/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	05/07/2017	25/07/2017	08/12/2022	42.7349 km²	Banora
12 8	22173	QIXING GUINEE SA			A/2020/1841/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	42926,5223	25/07/2017	11/06/2022	108.9259 km²	Dabiss, Sansalé, Wendou M'bour
12 9	22175	DEMANDE Car SOUMAORO CONSTRUCTION	708072335	44287	A/2017/3392/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	14/07/2017	04/08/2017	03/08/2019	1.5075 Ha	Boké-centre
13 0	22176	SOCIETE XIN HONG SARL			D2017/329/PRG/SGG	PE-SI	Or	42930,57575	07/12/2017	06/12/2022	3.9842 km²	Norassoba
13 1	22178	JAMIL EZZEDINE SARL	703468470	43713	A2017/3391/MMG/SGG	AECPM	Granite	24/07/2017	04/08/2017	10/09/2021	1.8743 Ha	Kouria
13 2	22179	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU			A2020/2287/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42940,53715	04/08/2017	05/08/2021	79.7061 km²	Koundian
13 3	22180	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU			A2020/2286/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	24/07/2017	04/08/2017	05/08/2021	98.3895 km²	Balandougou, Mandiana-centre
13 4	22181	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU			A2020/2290/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42940,59966	04/08/2017	05/08/2021	92.9111 km²	Koundian, Mandiana-centre
13 5	22182	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU			A2020/2289/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	24/07/2017	04/08/2017	05/08/2021	86.5680 km²	Balandougou, Mandiana-centre
13 6	22185	CONSOLIDATED MINING CORPORATION GUINEA SARL			A/2020/2462/MMG	PRI (Or)	Or	42944,57957	04/08/2017	28/08/2021	60.2707 km²	Koumana, Kouroussa-centre
13 7	22186	CONSOLIDATED MINING CORPORATION GUINEA SARL			A/2020/2460	PRI (Or)	Or	28/07/2017	04/08/2017	28/08/2021	22.1702 km²	Morodou
13 8	22187	CONSOLIDATED MINING CORPORATION GUINEA SARL			A/2020/2461	PRI (Or)	Or	42944,61303	04/08/2017	28/08/2021	80.6462 km²	Babila, Baro, Kiniéro
13 9	22196	GROUP GUINEA INVESTMENT SA	196300198	43987	A2020/2071/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	08/08/2017	23/08/2017	07/07/2022	97.8308 km²	Bankon, Doko
14 0	22209	TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	310721725	43725	A/2020/2276	PRI (Or)	Or	42972,67924	09/08/2017	05/08/2022	19.0453 km²	Kantoumanina, Mandiana-centre

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
141	22213	IMPACT AFRICA SARL			A2021/139/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	23/08/2017	20/09/2017	16/02/2023	24.0330 km²	Missamana
142	22220	SHANGHAI PU-ZHEN-SARLU			A2018/7862/MMG/SGG	ARC	Granite	42989,69876	16/11/2018	15/11/2020	10.0039 Ha	Khorira
143	22222	SARMIN BAUXITE GUINEE SARLU	CIM220708416631	44750	A/2020/2562/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	14/09/2017	21/09/2017	09/09/2022	248.9822 km²	Malanta, Touba (5)
144	22230	MADAROM GOLD GUINEE SARL			A2020/3061/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43014,65793	19/10/2017	24/11/2022	5.1808 km²	Babila
145	22235	SOCIETE SACKO INGENIERIE & CONSTRUCTION SARLU	920137759	43747	A2021/608/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	17/10/2017	03/11/2017	08/04/2022	81.1307 km²	Faralako
146	22237	GUINNERA SARL	588145524	44854	A2020/3060/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43026,44817	03/11/2017	24/11/2022	13.9122 km²	Kiniéran, Koundianakoro
147	22239	GOLD AND SILVER INVESTMENT CO Ltd-SARL	229363601	44895	A2020/2891/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	19/10/2017	03/11/2017	12/11/2022	37.8222 km²	Niagassola
148	22240	GOLD AND SILVER INVESTMENT CO Ltd-SARL	229363601	44895	A2020/2890/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43027,49186	03/11/2017	12/11/2022	46.3490 km²	Niagassola
149	22244	SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENT & CONSTRUCTION SARL			A2017/6310/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	27/10/2017	22/11/2017	02/04/2023	4.5911 Ha	Malapouyah
150	22259	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	840333827	44265	D2017/064/PRG/SGG	PEI	Bauxite	42723,59514	13/03/2017	12/03/2022	146.2414 km²	Boké-centre, Kolaboui, Malapouyah, Tanéné
151	22263	GLOBAL MINING KOREA CORPORATION SARLU	591401260	44138	A2021/035/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	14/11/2017	11/12/2017	12/01/2022	43.1953 km²	Komola-khousa, Sanguiana
152	22266	METAL CONAKRY SARL			A2017/6655/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43055,51902	11/12/2017	10/12/2020	37.8312 km²	Gbérédou-Barana
153	22270	SOGUIPAMI SA	985117811	44070	A2020/3062/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	23/11/2017	11/12/2017	24/11/2021	52.1730 km²	Niagassola
154	22271	SOGUIPAMI SA	985117811	44070	A2020/3063/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43062,68939	11/12/2017	24/11/2021	57.1326 km²	Franwalia, Niagassola
155	22272	SOCIETE TORO GOLD GUINEE SARLU			A2021/032/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	30/11/2017	11/12/2017	12/01/2022	99.2021 km²	Niandankoro, Norassoba
156	22273	SOCIETE TORO GOLD GUINEE SARLU			A2021/034/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43069,5213	19/12/2017	12/01/2022	75.1748 km²	Doko, Niagassola
157	22274	SOCIETE TORO GOLD GUINEE SARLU			A2021/033/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	30/11/2017	11/12/2017	12/01/2022	93.2179 km²	Doko, Niagassola
158	22278	VETRO GUINEA RESOURCES SA	111211819	44055	A2020/2957/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43076,58753	19/12/2017	16/11/2022	23.7323 km²	Norassoba
159	22280	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	42473	A2020/3469/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	08/12/2017	19/12/2017	29/12/2022	242.5883 km²	Bourouwal, Hérico
160	22288	SOCIETE MINIERE-DRAGAGE-SO-MI-DRA	045181H	44753	A2020/2453/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43096,44616	14/03/2018	28/08/2022	130.2092 km²	Faléssadé, Samaya

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
161	22293	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	42473	A2020/3471/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	08/01/2018	23/01/2018	29/12/2022	237.0079 km²	Balaya, Kakony, Sagalé
162	22294	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	42473	A2020/3470/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43108,52439	23/01/2018	29/12/2022	235.7684 km²	Donghol-Touma, Ninguélandé, Timbi-Madina, Timbi-Touni
163	22029	SOCIETE DARMIL GUINEE SARLU	930341029	44405	A2019/6162/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	02/11/2016	16/11/2016	06/11/2021	51.8898 km²	Dinguiraye-cent
164	22036	BENKADY GUINEE SARL	391405305	44371	A2020/475/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42692,46733	09/12/2016	17/02/2022	50.7445 km²	Doura, Koumana
165	22048	WEST AFRICAN DEVELOPMENT			D2018/245/PRG/SGG	PEID	Or	09/12/2016	10/10/2018	09/10/2023	1.8657 km²	Kintinian, Niandankoro, Norassoba
166	22052	SOCIETE DYNAMIC MINING SARLU			D2017/125/PRG/SGG	PEI	Bauxite	42724,51571	07/06/2017	06/06/2023	123.8015 km²	Malapouyah, Tanéné
167	22053	ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE SARL			D2017/124/PRG/SGG	PEI	Bauxite	21/12/2016	07/06/2017	06/06/2023	146.7687 km²	Boké-centre, Malapouyah, Tanéné
168	22049	WEST AFRICAN DEVELOPMENT			D2018/244/PRG/SGG	PEID	Or	42713,64622	10/10/2018	09/10/2023	1.7932 km²	Kintinian, Norassoba
169	22051	SOCIETE PINNACLE MINING SA			D2017/084/PRG/SGG	PE-SI	Or	14/12/2016	21/04/2017	20/04/2022	14.3410 km²	Doura, Norassoba
170	22076	SOCIETE LES CARRIERES DE L'EMERGENCE SA			A2017/027/MMG/SGG	AECPM	Granite	42745,46541	13/01/2017	12/01/2021	2.0004 Ha	Kaalan
171	17932	SOCIETE SOUGUETA MINING COMPANY SA			A2013/686/MMG/SGG	PEI	Calcaire	26/03/2013	26/03/2013	25/03/2023	121.3841 km²	Madina-Oula, Souguéta
172	18658	WEST AFRICA EXPLORATION S.A			D2013/150/PRG/SGG	PEI	Fer		25/09/2013	24/09/2028	22.8384 km²	N'Zoo
173	18861	SOCIETE GENIE CIVIL GUINEE SARL			D2013/084/PRG/SGG	CM	Fer		02/05/2013	28/12/2022	499.4933 km²	Konsankoro, Kouankan, Nionsomoridou, Sibiribaro, Vassérédou
174	22300					ZA	Or	43123,53942	19/12/2017	18/12/2022	1360.7725 Ha	Doko
175	22305	SEKE GOLD MINING SA	640130076	44230	A2021/226/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	21/02/2018	23/03/2018	03/03/2023	54.0451 km²	Doko
176	22307	SOGUIPAMI SA	985117811	44070	A2021/721/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	43154,5356	23/03/2018	20/04/2023	20.4747 km²	Banama, Kondiadou, Soromaya
177	22308	2CE CONSTRUCTION SARL	029023T	42459	A2018/1841/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	26/02/2018	23/03/2018	22/03/2020	3.0031 Ha	Boké-centre
178	22310	SOCIETE DAVID DIAMANTS - SARL	672569183	43564	A2021/719/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43160,51824	23/04/2018	20/04/2023	28.1719 km²	Kantoumanina
179	22321					ZA	Or	05/03/2018	20/03/2018	19/03/2023	138.7997 Ha	Doko
180	22325	SOCIETE MINIERE DE DIOMA SARLU			A2018/6501/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43178,60676	01/10/2018	30/09/2021	95.5994 km²	Banfelé, Baro, Gbérédou-Barana, Kiniéro, Koumban
181	22336	SOCIETE MINERALIS GOLD MINES SARLU	049962N	43185	A2021/855/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	05/04/2018	15/05/2018	29/04/2022	32.5070 km²	Bankon, Doko

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
182	22337	SOCIETE MINERALIS BAUXITE MINES SARLU	049962N	43185	A2021/854/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43195,68579	07/06/2018	29/04/2022	496.0562 km²	Fatako, Kankalabé, Kansangui, Kolangui, Ko'n
183	19183	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	840333827	44265	D2015/135/MMG/SGG	PEI	Bauxite	17/07/2016	17/07/2015	16/07/2030	304.5000 km²	Boké-centre, Kanfarandé, Tanéné
184	22340	BARRY & SONS COMPANY SARL	CIM22	44725	A2018/3443/MMG/SGG	AECPM	Granite	43200,71111	23/04/2018	16/12/2022	1.7737 Ha	Kouria
185	19272	SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE S.A			D2016/043/MMG/SGG	CM	Bauxite		22/02/2016	21/02/2041	501.5735 km²	Bangouya, Gongoret (P), Koba, Sangaréah, Souguéta
186	22342	VETRO GOLD SARL	564452803	44638	A2021/1638/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43202,58418	10/08/2018	28/06/2022	49.7867 km²	Niandankoro, Norassoba
187	22345	MACI MINING SARL			D/2018/268/PRG/SGG	PE-SI	Or	23/04/2018	02/11/2018	01/11/2023	1.3520 km²	Niagassola
188	22346	BERETE INTERNATIONAL COMMERCE & INDUSTRIE SARLU	021676M	42116	A2018/4392/MMG/SGG	PRI (Or)	Diamant	43213,7448	05/06/2018	04/06/2021	24.3462 km²	Kondiadou, Watanka
189	22347	AMINE MINING SARL	030527Y	42523	A/2018/3602/MMG/SGG	AECPM	Granite	25/04/2018	03/05/2018	02/05/2020	7.8620 Ha	Khorira
190	22350	KOUNADY CONSTRUCTION BATIMENTS & TRAVAUX PUBLICS SA	627978935	44285	A2018/4177/MMG/SGG	AECPM	Granite	43217,4241	15/05/2018	14/05/2020	1.7580 Ha	Dubréka
191	22352	SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARLU	CIM22032489785104	44767	A/2023/1599/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	04/05/2018	22/06/2018	05/06/2025	46.6409 km²	Koundian, Mandiana-centre, Morodou
192	19757	BENKADY GUINEE SARL	391405305	44371	A2019/192/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42150	18/09/2015	05/02/2021	15.7429 km²	Kouroussa-centre, Sanguiana
193	19961	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARL	704096981	44013	D2016/107/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/03/2016	30/03/2016	26/03/2021	1.1975 km²	Siguiiri-centre
194	20089	KANTEX GUINEE SARL			A2019/1560/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43544,45137	21/12/2015	29/04/2021	78.7729 km²	Dabiss
195	20090	KANTEX GUINEE SARL			A2019/3285/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	08/05/2019	11/03/2016	23/05/2021	83.6735 km²	Wendou M'bour
196	20401	BATAX-BOUNA INTERNATIONAL MINING CORP. SARL			A2015/6469/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	44869,72911	17/12/2015	16/12/2018	62.3668 km²	Komodou, Mamouroudou, Soromaya
197	22366	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	42473	A2021/1634/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	23/05/2018	05/06/2018	28/06/2023	51.4295 km²	Komola-khoura
198	20959	Ciments de Guinée S.A				AECPM	Calcaire	42382	15/01/2016	14/01/2018	62.1316 km²	Kindia-centre, Molota
199	22367	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	42473	A2021/1635/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	23/05/2018	05/06/2018	28/06/2023	49.9338 km²	Komola-khoura

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
200	22369	SOCIETE GUINEENNE DE FINANCEMENT & INVESTISSEMENT - SARLU	204160840	44737	A2018/4590/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43243,72755	07/06/2018	06/06/2021	252.6106 km²	Fria, Tondon
201	22373	ZHENGYUAN INTERNATIONAL SARL	687480822	43874	A2017/4902/MMG/SGG	AECPM	Granite	30/05/2018	22/06/2018	11/06/2022	3.5200 Ha	Khorira
202	21077	DEMANDE Car SOUMAORO CONSTRUCTION	708072335	44287		AECPM	Dolorite	42069	21/04/2015	04/08/2019	4.0091 Ha	Boké-centre
203	22090	SOCIETE ORDINAIRE SARL			A2020/1137/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	27/02/2017	04/04/2017	10/04/2022	28.6032 km²	Niagassola
204	22093	SOCIETE C & B BLACK GOLD SA	116428806	43516	A2017/1240/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	42795,44858	31/03/2017	30/03/2019	12.0085 Ha	Malapouyah
205	22095					ZA	Or	03/04/2017	27/02/2017	26/02/2022	2352.6645 Ha	Dinguiraye-cent
206	21089	SOMIAG				AECPM	Granite	31706	07/03/1987	08/08/2021	7.1713 Ha	Manéah
207	22374	ALJAN GUINEE SARL	050097J	43188	A2018/5250/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	30/05/2018	24/07/2018	23/07/2021	30.6186 km²	Baro, Kiniéro
208	22382	SOCIETE AFRIC INVEST MINING GUINEE SARLU			A2018/4899/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43258,6817	22/06/2018	21/06/2021	53.4073 km²	Konsankoro, Nionsomoridou
209	22393	SOCIETE CWF -SARL	047996F	43123	A2018/5248/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	19/06/2018	24/07/2018	23/07/2020	1.1042 Ha	Malapouyah
210	22396	SOREX SA	656443637	44364	A2021/2342/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43280,68339	24/07/2018	25/08/2023	108.6502 km²	Hérico, Ninguélandé, Sagalé
211	22408	T CONNET GROUP SARL	732768395	44469	A2018/5400/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	16/07/2018	14/08/2018	13/08/2021	29.8865 km²	Dialokoro
212	22415	SPECTRUM HOLDING LIMITED			A2021/1350/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43305,60325	10/08/2018	04/06/2023	64.8240 km²	Kintinian, Maléa
213	22123	GOLDEN GUINEA RESOURCES	554971101	43794	A2020/1136/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	07/04/2017	19/05/2017	10/04/2022	64.2140 km²	Doko
214	22418	SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI SARL	401169834	44455	A2018/5396/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43313,40935	14/08/2018	13/08/2021	20.0443 km²	Kintinian
215	22143					ZA	Or		31/07/2018	30/07/2023	2004.8586 Ha	Maléa
216	22419	SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI SARL	401169834	44455	A2018/5397/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43313,44193	14/08/2018	13/08/2021	68.7726 km²	Doko, Kintinian
217	22150					ZA	Or		31/05/2017	30/05/2022	4.9879 km²	Kouroussa-centre
218	22423					ZA	Or		27/02/2017	26/02/2022	3.2118 km²	Babila, Kiniéro
219	22429					ZA	Or		27/02/2017	26/02/2022	26.1692 km²	Banora, Diatiféré
220	22448	BAUXITE KIMBO SAU	041085Z	43272	D2018/280/PRG/SGG	CM	Bauxite	43341,52383	19/11/2018	18/11/2043	347.2040 km²	Baguinet, Banguigny, Sogolon, Tondon
221	22451	SOCIETE KANFING MINING SAS	049200E	43158	A2018/5738/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	30/08/2018	12/09/2018	11/09/2021	245.7067 km²	Foulamory, Koumbia

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
22 2	22471	ARGO MINING SARLU	172119539	4445 9	A2018/7628/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43383,4574	24/10/2018	23/10/2021	57.5422 km²	Kouroussa-centre, Sanguiana
22 3	22480	SOCIETE DE GESTION ET DE CONSTRUCTION GUINEENNE SARLU	023899D	4325 8	A2021/717/MMG	AECPM	Granite	17/10/2018	16/11/2018	20/04/2023	2.9870 Ha	Khorira
22 4	22489	CHINE HAOXIANG MINING CO.LTD-SARL			A2018/7859/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	43396,6703 4	16/11/2018	15/11/2020	4.9495 Ha	Malapouyah
22 5	22493	BASE METAL GUINEA SARLU	046066M	4304 6	A2018/7963/MMG/SGG	PRI (Métaux de Base)	Titane	07/11/2018	23/11/2018	22/11/2021	41.4941 km²	Maréla, Passaya
22 6	22494	BASE METAL GUINEA SARLU	046066M	4304 6	A2018/7964/MMG/SGG	PRI (Métaux de Base)	Nickel	43411,5870 6	23/11/2018	22/11/2021	34.2105 km²	Maréla
22 7	22174	NATURE EXPLORATION & DISCOVERY SARLU			A/2020/2277/MMG	PRI (Or)	Or	12/04/2021	23/04/2021	23/04/2024	80.1970 km²	Doko, Niagassola
22 8	22520	KINDIA MINING COMPANY SARL	838626612	4442 1	A2018/8151/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43433,6946 3	07/12/2018	06/12/2021	247.6790 km²	Madina-Oula, Souguéta, Soyah
22 9	22094					ZA	Or		27/02/2017	26/02/2022	2249.055 7 Ha	Diatiféré
23 0	22543	PAMAKO NEGOCES PRESTATIONS & CONSTRUCTION SARLU	023850Z	4223 5	A2019/094/MMG/SGG	AECPM	Granite	43467,5783 4	31/01/2019	30/01/2021	5.1662 Ha	Khorira
23 1	22549	GUINEA CROWN MINING COMPANY SA	056066X	4341 6	A/2019/145/MMG/SGG	AECPM	Granite	17/01/2019	04/02/2019	03/02/2021	5.0323 Ha	Khorira
23 2	22559	SOCIETE TIGONG SARLU	CIM220822469340	4479 5	A2019/127/MMG/SGG	AECPM	Granite	43494,4854 9	04/01/2019	29/12/2022	2.4523 Ha	Khorira
23 3	22577	GUINEA UNIVERSAL MINING COMPANY-SARLU	884573171	4350 3	A2019/938/MMG	PRI (Or)	Or	07/03/2019	22/03/2019	21/03/2022	30.6317 km²	Balandougouba
23 4	22590	SOCIETE DE FORAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS GUINEE SA			A2019/1156/MMG	AECPM	Granite	43549,6843 3	09/04/2019	20/04/2023	3.5587 Ha	Khorira
23 5	22120	2CE CONSTRUCTION SARL	029023T	4245 9	A2017/2180/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	06/04/2017	03/07/2017	02/07/2019	1.5076 Ha	Boké-centre
23 6	22592	KINDIA RESSOURCES SARLU	639675792	4365 1	A/2019/1161/MMG	PRI (Or)	Or	43551,5690 2	09/04/2019	08/04/2022	99.9474 km²	Komola-khoura, Sanguiana
23 7	22599	SOCIETE GUINEA PIONEER MINING COMPANY SARLU	600245054	4350 3	A2019/3279/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	04/04/2019	23/05/2019	22/05/2022	60.6637 km²	Doko, Siguiri-centre
23 8	22607	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	021143R	4320 5	D/2020/118/	PEI	Bauxite	43564,4973	19/06/2020	18/06/2023	292.0413 km²	Baguinet, Banguigny, Kollet, Sogolon, Thionthian
23 9	22612	NIMBA GOLD SARL	505178731	4458 8	A2019/3280/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	17/04/2019	23/05/2019	22/05/2022	56.6252 km²	Maléa, Siguirini
24 0	22620	UNIVERSAL MINING SARLU			A 2019/3924/ MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43594,4390 7	06/06/2019	05/06/2022	248.6678 km²	Bantignel, Bodié, Daralabé, Kankalabé, Mombéyah, Noussy

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
241	22628	SOCIETE MINIERE GAOUAL TELEMEL SAS	050774X	43209	A2019/3888	PRI (Or)	Or	16/05/2019	30/05/2019	29/05/2022	70.7135 km²	Kintinian, Maléa
242	22629	SOCIETE MINIERE GAOUAL TELEMEL SAS	050774X	43209	A2023/2061/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43601,4256	07/06/2019	09/06/2024	99.9020 km²	Kintinian
243	22630	SOCIETE MINIERE GAOUAL TELEMEL SAS	050774X	43209	A/2023/2062/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	16/05/2019	07/06/2019	09/06/2024	91.5285 km²	Maléa
244	22634	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE -SUCC	890263130	44014	A/2019/3948/MMG	AECPM	Granite	43606,77132	07/06/2019	06/06/2021	18.1933 Ha	Friguiagbé, Mambia
245	22635	ORDIAMEX INTERNATIONAL SA	CIM220324877741	44687	A/2019/4257/MMG	PRI (Or)	Or	22/05/2019	27/06/2019	26/06/2022	98.8959 km²	Doura, Norassoba
246	22642	GROUPE SOGUIREFEL - BETON-MOULE-INDUSTRIEL GUINEE SARL	787176833	44649	A2019/4241/MMG	AECPM	Granite	43616,70031	27/06/2019	26/06/2021	6.8195 Ha	Khorira
247	22673	SOCIETE GUI-APPRO SARL	613324904	44510	A2019/4259/MMG	PRI (Fer)	Fer	20/06/2019	27/06/2019	26/06/2022	200.5265 km²	Bossou, Gama-Béréma, Lola-centre, N'Zoo
248	22679	SOCIETE GEFECO SARL	439069501	43588	A/2019/4621/MMG	AECPM	Granite	43647,60336	16/07/2019	15/07/2021	5.9805 Ha	Maférinya
249	22681	SOCIETE ZHUANG MINING SA	CT892756907B	44519	A2019/4618/MMG	PRI (Or)	Or	03/07/2019	16/07/2019	15/07/2022	49.7905 km²	Kiniéro, Kouroussa-centre
250	21172	DOKO GOLD MINING S.A			D2016/235/PRG/SGG	PE-SI	Or	42374,39715	21/07/2016	20/07/2021	9.7271 km²	Doko
251	21180	SACKO INGENIERIE ET CONSTRUCTION				AECPM	Granite	29/12/2015	29/12/2015	28/12/2017	2.9315 Ha	Khorira
252	22688	CHINE 666 MININGLIMITED SARL			ARRETE A2019/5518/MMG	AECPM	Dolorite	43663,67759	06/09/2019	05/09/2021	4.9531 Ha	Tougnifily
253	22690					ZA	Or	25/07/2019	08/08/2019	07/08/2024	23.3030 Ha	Kintinian, Norassoba
254	22692	SOCIETE STELLAR GUINEE SARL			A2019/5514/MMG	PRI (Or)	Or	43671,73373	06/09/2019	05/09/2022	50.1986 km²	Niagassola
255	22699	SOCIETE ALAME SARL	CIM220411330871	44662	A2019/5517/MMG	AECPM	Granite	22/08/2019	06/09/2019	05/09/2021	8.8385 Ha	Khorira
256	22124					ZA	Or		12/04/2017	11/04/2022	3.3609 Ha	Balandougou
257	22700	KATACO MINING SARL	786608596	43634	A2019/5510	PRI (Bauxite)	Bauxite	22/08/2019	06/09/2019	05/09/2022	446.8746 km²	Fougou, Gayah, Hidayatou, Lébékéren, Mali-centre
258	22703	EURASIENNE COMMERCE SARL	351663448	43603	A2019/5518	AECPM	Dolorite	43705,40521	06/09/2019	05/09/2021	8.9460 Ha	Malapouyah
259	22704	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MATIERES PRECIEUSES SARL	349894774	44972	A2019/5549/MMG	PRI (Or)	Or	30/08/2019	10/09/2019	09/09/2022	49.8107 km²	Doura, Sanguiana
260	22707	SOCIETE PELFACO GUINEA LIMITED S.A	961652708	44342	A2019/5790/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43719,54264	03/10/2019	02/10/2022	32.2765 km²	Samaya

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
261	22718	SOCIETE GUINEO MALIENNE D'OR SARL			A2019/6159/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	20/09/2019	06/11/2019	05/11/2022	49.6130 km²	Balaki, Gadha woundou
262	22719	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQUE DE CONSTRUCTION DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARLU	664138476	43853	A2019/5977/MMG	AECPM	Granite	43734,56247	23/10/2019	22/10/2021	9.5652 Ha	Maferinya
263	22722	FIRST METAL SARLU			A/2020/2270	PRI (Fer)	Fer	04/10/2019	05/08/2020	04/08/2023	75.7614 km²	Gama-Béréma, Tounkarata
264	22725	SOCIETE DINGSHENG SARL			A2019/5976/MMG	AECPM	Dolorite	43746,4749	23/10/2019	22/10/2021	10.0391 Ha	Malapouyah
265	22744	GROUPEMENT DE COOPERATION INTERNATIONALE HENAN-CHINE-GUINEE-SA	CIM230208834263	44965	AT/2020/003/MMG/DNM	AECT	Granite	18/10/2019	17/09/2019	16/03/2020	4.0050 Ha	Maferinya
266	22752	SOCIETE ATLANTIS MINING SARLU	714431236	44676	A2019/6598/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43789,41605	10/12/2019	09/12/2022	408.3354 km²	Bangouya, Damakania, Kindia-centre, Kollet, Samaya
267	22781	SOCIETE GCM MINING SARL	897414132	43664	A2019/6749/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	04/12/2019	20/12/2019	19/12/2022	50.1728 km²	Balandougou, Kantoumanina, Mandiana-centre, Missamana
268	22795	SOCIETE M I B SARL	779275478	43780	A2020/026/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43811,68385	14/01/2020	13/01/2023	91.5443 km²	Mamouroudou, Moribayah
269	22802	SOCIETE DWEKAT & DWAIKAT GROUP SARLU	776635963	43817	A2019/6961/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	26/12/2019	31/12/2019	30/12/2022	99.9595 km²	Doura, Koumana, Sanguiana
270	22804					ZS		43825,56184	31/12/2019	30/12/2024	968.0643 km²	Banora, Dinguiraye-cent, Kintinian, Komola-khaura, Maléa, Norassoba, Siguirini
271	22806	SOCIETE GROUPE CIRE MADY SA	CI7025	44654	A2020/027/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	27/12/2019	14/01/2020	13/01/2023	99.0307 km²	Banora
272	22818	SOCIETE GROUPE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT EN GUINEE	CIM221016420672	44850	A2020/476/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43844,52032	17/02/2020	16/02/2023	38.6754 km²	Balato, Koumana
273	22821	SOCIETE SAM SARL	153578817	44433	A2020/290/MMG/SGG	AECPM	Granite	23/01/2020	29/01/2020	28/01/2022	16.3817 Ha	Khorira
274	22827	SOCIETE MINIERE DE KOUNDIAN SARL			A2020/1051/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43854,52184	06/04/2020	05/04/2023	63.3141 km²	Koundian
275	22199	M.G.C MINERAL RESOURCES SARL	042758A	42920	A/2020/2350	PRI (Or)	Or	09/08/2017	23/08/2017	13/08/2021	85.4807 km²	Baté-Nafadji, Koundian, Sansando
276	22202	HAI LIN INTERNATIONAL SARLU	034439X	42643	A/2017/5980/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	42961,46413	03/11/2017	02/11/2019	3.1588 Ha	Malapouyah
277	22206	HAI LIN INTERNATIONAL SARLU	034439X	42643	A/2017/5981/MMG/SGG	AECPM	Granite	23/08/2017	03/11/2017	02/11/2019	5.4720 Ha	Wonkifong
278	22832	SOCIETE ECOMINES SARL	739248425	43852	A2020/1050/MMG/SGG	PRI-Diamant &	Diamant	43864,73661	06/04/2020	05/04/2023	99.9769 km²	Banama, Bardou, Binikala, Kondiadou, Watanka

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
						Pierres Gemmes						
279	22846	SHUANG FENG SARL	621304062	43571	A/2020/1124/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	13/03/2020	10/04/2020	09/04/2023	64.8103 km²	Komola-khoura
280	22853	SOCIETE YI DA SARL	919181396	43864	A2020/1139/MMG/SGG	AECPM	Granite	43921,60277	10/04/2020	09/04/2022	8.9396 Ha	Maferinya
281	22858	SOCIETE EGECE MINING SARL	611528688	44049	D2020/120/PRG/SGG	PEI	Or	07/04/2020	19/06/2020	18/06/2023	70.2758 km²	Koundianakoro, Morodou
282	22861	SOCIETE AKI PETROLEUM GROUP SARL	230994378	44029	A2020/1223/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43930,46406	22/04/2020	21/04/2023	363.4488 km²	Dalein, Diari, Diontoul, Kouramangui, Lafou, Popodara
283	22864	PARC INDUSTRIEL CHINOIS GUINEE SARL			A2020/1532/MMG/SGG	AECPM	Granite	15/04/2020	15/05/2020	14/05/2022	4.2570 Ha	Kouria
284	22865	SOCIETE TIGONG SARLU	CIM220822469340	44795	A2020/1533/MMG/SGG	AECPM	Granite	43936,60764	15/05/2020	14/05/2022	2.2224 Ha	Khorira
285	22879	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLU	CIM220616412272	44728	A2020/1527/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	06/05/2020	15/05/2020	14/05/2023	98.9188 km²	Franwalia, Kintinian, Niagassola
286	22882	SOCIETE BOFFA CONSTRUCTION & DEVELOPEMENT-SARLU	923411342	43963	A2020/1829/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43970,44512	11/06/2020	10/06/2023	82.8193 km²	Faralako
287	22886	SOCIETE ARA EXPLORATION SARLU	116783424	43964	A2020/1694/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	21/05/2020	02/06/2020	01/06/2023	98.4721 km²	Niandankoro
288	22892	SOCIETE TUSK CAPITAL MINING GUINEE SARLU			A2020/1836/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43983,5661	11/06/2020	10/06/2023	98.2241 km²	Banora, Dinguiraye-cent
289	22914	SOCIETE GUINEA MINERALS RESOURCES SARL	279017776	43909	A/2020/2065/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	11/06/2020	07/07/2020	06/07/2023	22.1989 km²	Balandougou, Koundian
290	22922	SOCIETE GUINEA BAUXITE CORPORATION SARLU	050368M	43199	A2020/2064/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	44005,39035	07/07/2020	06/07/2023	216.8073 km²	Bintimodia, Kolia, Malapouyah, Mankountan, Toughnily
291	22931	SOCIETE HYPRO MINING SARL	347091837	43992	A2020/2261/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	03/07/2020	05/08/2020	04/08/2023	25.2002 km²	Dialokoro, Kintieran, Koundianakoro
292	22257	SOCIETE MINIERE FREEDOM TRADING CO LIMITED SARL	364141218	44287	A/2021/1637/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43046,65606	06/12/2017	28/06/2023	50.6760 km²	Niagassola
293	22934	VEP GROUPE SARL	228741773	44590	A2020/2271/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	13/07/2020	05/08/2020	04/08/2023	29.6409 km²	Sangaréah
294	22941	SOCIETE INTERNATIONAL INVESTMENT INSTITUTE GLOBAL SARL	281314823	44005	A2020/2269/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	44029,65686	05/08/2020	04/08/2023	499.8032 km²	Fafaya, Matakaou, Salambandé, Téliré
295	22944	BLUE STAR SARL			A2020/2262/MMG/SGG	PRI	Sables Noirs	21/07/2020	05/08/2020	04/08/2023	43.7432 km²	Khorira, Koba_Tatéma
296	22951	SOCIETE GUINEENNE DES MINES DE FER SAU	293859039	43871	D2020/254/PRG/SGG	PEI	Fer	44035,41431	29/09/2020	28/09/2023	333.2358 km²	Farmoriah, Kaliah, Moussayah, Sikhourou

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
297	22260	AXIS MINERALS RESOURCES SA			D2018/267/PRG/SGG	PEI	Bauxite	08/11/2017	02/11/2018	01/11/2013	425.3605 km²	Fria, Lisso, Tamita, Tanéné, Tormélin
298	22953	GROUPEMENT BEGEC TRAVAUX GIE	120190319	44952	A2020/2281/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	44035,56052	05/08/2020	04/08/2022	1.9934 Ha	Tékoulo
299	22956	SOCIETE RAM RAJ ENGINEERING SARL	182096683	43929	A2020/2344/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	24/07/2020	13/08/2020	12/08/2023	99.4881 km²	Kintinian, Norassoba
300	22957	SOCIETE RAM RAJ ENGINEERING SARL	182096683	43929	A2020/2345/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44036,76859	13/08/2020	12/08/2023	55.3401 km²	Niagassola
301	22262	GUINEE MINING & TP SARL			A2021/140/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	10/11/2017	11/04/2018	16/02/2023	38.7159 km²	Missamana
302	22961	SOCIETE TRADEMERCE INTERNATIONAL GROUP SARLU	CIM220812454474	44785	A2020/2452/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44047,44476	28/08/2020	27/08/2023	99.5835 km²	Dialokoro, Kiniéran, Sansando
303	22964	SYCAMORE MINE GUINEE SAU			D2020/271/PRG/SGG	PEI	Or	04/08/2020	04/11/2020	03/11/2023	99.3452 km²	Babila, Kiniéro, Kouroussa-centre
304	22972	SOCIETE SIRAMAMBA MINING SARLU	474168689	44102	A2020/2454/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44060,62563	20/08/2020	19/08/2023	7.2858 km²	Siguiro-centre
305	22977	SOCIETE ALA MINING SARL	882120397	44042	A/2020/2634/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	25/08/2020	16/09/2020	15/09/2023	99.3379 km²	Faralako
306	22981	SOCIETE KB GOLD SARLU	878256908	44078	A/2020/2632/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44074,68477	16/09/2020	15/09/2023	99.0256 km²	Doura, Koumana
307	23008	SOCIETE GUINEE ATLANTIQUE INDUSTRIE SARL	194492039	44084	A2020/3058/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	11/11/2020	24/11/2020	23/11/2023	99.9959 km²	Dialokoro, Siguiro-centre
308	23012	SOCIETE ZHICHENG GUINEE MINING SARL	582474961	44081	A2020/3162/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	44154,41477	02/12/2020	01/12/2023	324.4012 km²	Allassoyah, Farmoriah, Forécariah, Kaliah
309	23013	SOCIETE ZHICHENG GUINEE MINING SARL	582474961	44081	A2020/3163/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	19/11/2020	02/12/2020	01/12/2023	114.6457 km²	Benty, Farmoriah
310	23014	SOCIETE GGM SARL		44865	A2020/3161/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44154,63019	02/12/2020	01/12/2023	13.6212 km²	Maléa
311	22281	SOCIETE GUINEENNE DES MINES			D2018/002/PRG/SGG	PEI	Bauxite	11/12/2017	08/01/2018	07/01/2023	124.4100 km²	Boké-centre, Kolaboui, Malapouyah, Tanéné
312	23023	SOCIETE MINES DE GUINEE SA	409003167	43878	A2020/3305/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	44173,53889	16/12/2020	15/12/2023	474.0111 km²	Badi, Faléssadé, Khorira, Ouassou, Tanéné, Tondon
313	23028	SOCIETE GUINEENNE DE BETON SARLU	955580865	44162	A2021/021/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	24/12/2020	12/01/2021	11/01/2023	2.0296 Ha	Kaalan
314	22282	GUILOM SARL	798581039	43698	A2020/2075/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43081,66289	29/12/2017	07/07/2021	119.0562 km²	Koba, Missira
315	22286	ETECO MINING SARL			A2021/856/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	21/12/2017	08/01/2018	29/04/2022	44.1902 km²	Norassoba
316	23036	SOCIETE SIRAMAMBA MINING SARLU	474168689	44102	A2021/136/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44207,46873	16/02/2021	15/02/2024	31.7721 km²	Siguiro-centre
317	23037	SOCIETE SIRAMAMBA MINING SARLU	474168689	44102	A2021/137/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	11/01/2021	16/02/2021	15/02/2024	38.2116 km²	Doko
318	23038	SOCIETE KOUROUSSA GOLD MINE SA	222194342	44144	D2021/138/PRG/SGG	PEI	Or	44209,49023	18/05/2021	17/05/2023	14.7346 km²	Kouroussa-centre

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
319	23050	SOCIETE MAISON KEBO GUINEE SA	507577328	44225	A/2021/133/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	02/02/2021	16/02/2021	15/02/2024	67.9710 km²	Franwalia, Kintinian, Niagassola
320	22287	ETECO MINING SARL			A2021/857/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43090,44745	08/01/2018	29/04/2022	45.0696 km²	Dialokoro
321	22041	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	840333827	44265	D2016/371/MMG/SGG	PEI	Bauxite	28/11/2016	02/12/2016	01/12/2031	399.1338 km²	Dabiss, Tanéné
322	22292	SWR INTERNATIONAL SARL	027847K	42426	A2021/720/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43104,63113	23/01/2018	30/04/2023	51.2299 km²	Norassoba
323	22063	SOCIETE FORWARD AFRICA RESSOURCES			D2017/085/PRG/SGG	PEI	Bauxite	30/12/2016	21/04/2017	20/04/2032	74.2032 km²	Faléssadé, Khorira
324	22064	SOCIETE FORWARD AFRICA RESSOURCES			D2017/086/PRG/SGG	PEI	Bauxite	42734,51725	21/04/2017	20/04/2032	94.4264 km²	Samaya
325	23053	SOCIETE BEL MINING 3K SARLU	951160126	43748	A/2021/217/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	05/02/2021	03/03/2021	02/03/2024	38.2284 km²	Balandougouba
326	23066	SOCIETE LUCKY MINES & MINERALS SARLU	052857W	43284	D2021/137/PRG/SGG	PE-SI	Or	44252,65238	18/05/2021	17/05/2026	15.9978 km²	Faralako
327	23067	SOCIETE LUCKY MINES & MINERALS SARLU	052857W	43284	D2021/136/PRG/SGG	PE-SI	Or	25/02/2021	18/05/2021	17/05/2026	14.5155 km²	Morodou, Niantanina
328	23069	SOCIETE CONTINENTAL AFRICAN MINING SARLU	302357801	44210	D2021/134/PRG/SGG	PE-SI	Or	44252,7634	18/05/2021	17/05/2026	15.9996 km²	Faralako
329	23073	SOCIETE MINIERE DE COBILY SARL			AUT_2021_011/MMG/DNM	AR	Or	05/03/2021	15/03/2021	14/09/2021	26.2268 km²	Kantoumanina
330	23078	SOCIETE SIGUIRI GOLD (GUINEE) SAU	302262407	44237	A2021/573/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44266,6874	02/04/2021	01/04/2024	37.9434 km²	Niandankoro
331	23079	BENKADY GUINEE SARL	391405305	44371	A2021/604/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	12/03/2021	08/04/2021	07/04/2024	63.9532 km²	Komola-khoura, Sanguiana
332	23093	SOCIETE ZHONG TIAN MINING GUINEE SARL	491596813	44236	A2021/767/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44288,6397	23/04/2021	22/04/2024	72.0904 km²	Franwalia, Naboun
333	23094	SOCIETE ZHONG TIAN MINING GUINEE SARL	491596813	44236	A2021/766/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	02/04/2021	23/04/2021	22/04/2024	99.8459 km²	Franwalia, Naboun, Niagassola
334	23095	SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARLU	CIM22032489785104	44767	A2021/771/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44288,67604	23/04/2021	22/04/2024	84.3254 km²	Kantoumanina, Missamana
335	23096	SOCIETE SACOL CONSTRUCTION SARL	868432766	44067	A2021/772/MMG/SGG	AECPM	Laterite	06/04/2021	23/04/2021	22/04/2023	0.4821 Ha	Maférinya
336	23097	GUITER SA	702618345	44224	A2021/773/MMG/SGG	AECPM	Granite	44293,53998	23/04/2021	22/04/2023	14.5889 Ha	Baro
337	22302	ID GOLD MINING SA	045058M	43012	A/2021/2346/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	12/02/2018	15/03/2018	25/08/2023	99.7617 km²	Balandougou, Missamana
338	23108	SOCIETE YAM'S MINING SA	1944890W	44222	A/2021/853/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44307,43567	29/04/2021	28/04/2024	99.7942 km²	Komola-khoura
339	23121	SOCIETE SANSANDO GOLD FIELD SARLU	298351214	44307	A2021/1344/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	12/05/2021	04/06/2021	03/06/2024	99.8487 km²	Sansando
340	23124	SOCIETE TROPICALE DE GRANITE SARLU	867879142	45040	AP/004/MMG/DNM	AECT	Granite	44334,65994	04/02/2022	03/02/2024	6.7564 Ha	Sandenja
341	23132	SOCIETE GUINEENNE D'INGENIERIE ET DE	595787177	44327	A/2021/1629/MMG	PRI (Or)	Or	02/06/2021	28/06/2021	27/06/2024	90.3408 km²	Naboun, Niagassola

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
		PRESTATIONS MINIERES SARLU										
342	23133	SOCIETE OFFICE MA SARLU	163715279	44099	A2021/1628/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant, Diamant alluvionnaire, Diamant primaire	44351,63729	28/07/2021	27/07/2024	56.7033 km²	Banankoro, Soromaya
343	23142	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARLU	704096381	44231	A2021/1687/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	16/06/2021	06/07/2021	05/07/2024	65.6297 km²	Manfran
344	23145	SOCIETE AXIS BUSINESS MANAGEMENT & GROUP SARLU	494822497	44354	AUT/2022/007/MMG/SGG	AR	Cobalt	44369,66542	02/07/2021	17/08/2022	99.9295 km²	Linsan-saran, Malanta, Manda, Tianguel-Bori, Touba (5)
345	22306	SOCIETE CWF -SARL	047996F	43123	A2018/1842/MMG/SGG	AECPM	Granite	23/02/2018	23/03/2018	22/03/2020	4.4148 Ha	Malapouyah
346	22334	SOCIETE FEBI ITC SARL	006417Z	40213	A2018/3444/MMG/SGG	AECPM	Granite	43195,54301	23/04/2018	07/07/2022	5.7692 Ha	Dubréka
347	22335	SOCIETE PEAK GUINEA SARL	016565X	41793	A/2023/2060/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	05/04/2018	09/06/2023	08/06/2024	26.4473 km²	Kiniebakoura, Niandankoro, Siguiri-centre
348	23152	SOCIETE SOLUTIONS C MINING SARL	108774357	44316	A2021/1803/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	44378,61142	13/07/2021	12/07/2024	498.9924 km²	Guinguan, Termessé, Touba Bagadadji
349	23159	GROUPEMENT DE COOPERATION INTERNATIONALE HENAN-CHINE-GUINEE-SA	CIM230208834263	44965	AT/2022/005/MMG/DNM	AECT	Laterite	27/07/2021	07/02/2022	06/08/2022	6.2433 Ha	Sogolon
350	23166	BEYLA MINING & MINERALS SARLU	788639169	44202	A2021/2339/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	44407,48072	25/08/2021	24/08/2024	480.6347 km²	Albadariah, Manfran, Sangardo
351	23167	BEYLA MINING & MINERALS SARLU	788639169	44202	A2021/2338/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	30/07/2021	25/08/2021	24/08/2024	278.7964 km²	Douako
352	23176	SOCIETE ORISHA RESSOURCES SARLU			A2021/2335/MMG/SGG	PRI (Or)	Minéraux associés, Or	44412,47396	25/08/2021	24/08/2024	22.9820 km²	Faralako
353	23280	SOCIETE TMK MINING SA.	159373158	44379	D/2023/0082/PRG/CNRDS GG	PE-SI	Minéraux associés, Or	03/01/2022	17/03/2023	16/03/2028	10.0213 km²	Siguiri-centre
354	23354	SOCIETE 79TH LUSSO SOUTH SARLU	914573936	44335	AT2022/025/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	44673,71102	30/05/2022	29/11/2022	99.5235 km²	Balandougou, Baté-Nafadji, Karifamoriah
355	23370	SOCIETE MINIERE OUEST AFRICAINE SARLU			AT/034/MMG/DNM	AR	Or	31/05/2022	20/07/2022	19/01/2023	15.4203 km²	Balato, Koumana
356	23374	ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS EXTRACTION DE SABLE & CONSTRUCTION SARL	D1640248410	44845	AT/2022/029/MMG/DNM	AECT	Sable	44715,46522	08/08/2022	07/02/2023	1.3214 Ha	Ouassou

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
357	23385	SOCIETE SHRINIBASH RESOURCES SARLU	209864545	44692	AT/2022/055/MMG/DNM	AR	Bauxite	27/06/2022	26/09/2022	25/03/2023	491.2228 km²	Gayah, Lébékéren, Madina wora, Touba Bagadadji
358	23389	SOCIETE AXIS BUSINESS MANAGEMENT GROUP & MINERALS SARLU	CIM221209421011	44904	AT/2023/014/MMG/DNM	AR	Lithium	44741,64138	02/07/2022	06/01/2024	89.7805 km²	Kassadou, Yombiro
359	23390	SOCIETE REMA TIP TOP GUINEA SARLU	CIM220527385790	44708	AT/2022/066/MMG/DNM	AR	Lithium	01/07/2022	07/11/2022	06/05/2023	98.9391 km²	Banian
360	23403	GROUPE FORTUNE GUINEE SARL	112255062	44652	AT/2022/043/MMG/DNM	AR	Or, Substance Minéraux associés	44771,54064	11/08/2022	10/02/2023	2.2776 km²	Niagassola
361	23412	KLIMANDJARO TRADING COMPANY-SARLU	800801375	44572	AT/2023/025/MMG/DNM	AR	Or	12/08/2022	12/08/2022	02/11/2023	23.3090 km²	Doko
362	23426	SOCIETE EURASIENNE DE COMMERCE SARL	351663448	44638	AT/2022/017/MMG/DNM	AECT	Granite	44802,63647	24/05/2022	23/11/2022	10.2547 Ha	Douako
363	23428	GROUPE SYF - SARLU	957352560	44756	A2022/053/MMG/DNM	AR	Or	30/08/2022	05/09/2022	04/03/2023	2.1669 km²	Niagassola
364	23441					ZS	Bauxite	44813,62176	16/12/2022	15/12/2027	439.4772 km²	Kollet, Tougué-centre
365	23468	ENTREPRISE MS-CA & FILS	468391826	44811	AT/2022/039/MMG/DNM	AECT	Sable	25/10/2022	07/11/2022	06/05/2023	1.0286 Ha	Ouassou
366	23469	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE & TECHNIQUE DE CONSTRUCTION DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARLU	664138476	43853	AT/2022/041/MMG/DNM	AECT	Granite	44860,68649	07/11/2022	06/05/2023	9.5292 Ha	Khorira
367	23473	SOCIETE ADS MINING SA	168242063	44823	AT/2022/067/MMG/DNM	AR	Bauxite	01/11/2022	08/11/2022	07/05/2023	367.8100 km²	Kolia, Malapouyah
368	22183	SOCIETE D'EXPLORATION DE MANDIANA SAU			A2020/2288/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	42940,65236	04/08/2017	05/08/2021	99.4162 km²	Kantoumanina, Mandiana-centre
369	23478	ETABLISSEMENTS SYLI SUPPLY CO-LTD			AT/2022/043/MMG/DNM	AECT	Granite	02/11/2022	08/11/2022	07/05/2023	3.3948 Ha	Kolenté
370	23480	ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS EXTRACTION DE SABLE & CONSTRUCTION SARL	D1640248410	44845	AT/2022/044/MMG/DNM	AECT	Sable	44869,44486	14/11/2022	13/05/2023	1.3839 Ha	Ouassou
371	23554	GROUP ZAKY MINING SARL	086142946A	42920	AT/2023/003/MMG/DNM	AR	Lithium	20/12/2022	16/01/2023	15/07/2023	77.6796 km²	Maréla, Passaya
372	23572	SOCIETE BOKE MINING SERVICES SARL	CIM220812454400	44785	AT/2023/015/MMG/DNM	AR	Or	44935,51584	17/02/2023	16/08/2023	99.9911 km²	Mamouroudou
373	23573	SOCIETE BOKE MINING SERVICES SARL	CIM220812454400	44785	AT/2023/018/MMG/DNM	AR	Or	09/01/2023	17/02/2023	16/08/2023	99.8749 km²	Mamouroudou
374	23585	SOCIETE ADS MINING SA	168242063	44823	AT/2023/011/MMG/DNM	AR	Bauxite	44937,65705	02/02/2023	01/08/2023	208.6948 km²	Foulamory, Koumbia

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
375	23599	GLOBAL MINING RESSOURCES SARL	945536050	44641	AT/2023/008/MMG/DNM	AR	Lithium, Minéraux associés	16/01/2023	20/01/2023	19/07/2023	99.7075 km²	Banian, Fermessadou, Sangardo, Yombiro
376	22384					ZS		43262,50972	20/03/2019	19/03/2024	293.1175 km²	Benty, Farmoriah, Kaliah
377	23605	SOCIETE GUINEAN LITHIUM RESSOURCES SARL	832305213	44678	AT/2023/010/MMG/DNM	AR	Lithium, Minéraux associés	19/01/2023	31/01/2023	30/07/2023	99.4711 km²	Banian
378	23649	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	176752632	44403	AT/2023/031/MMG/DNM	AR	Or	45006,5414	17/05/2023	16/11/2023	98.9707 km²	Termessé
379	23650	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	176752632	44403	AT/2023/033/MMG/DNM	AR	Or	21/03/2023	17/05/2023	16/11/2023	95.1066 km²	Termessé, Touba Bagadadji
380	22388	CHALCO GUINEA COMPANY SA			D/2018/106/PRG/SGG	PEI	Bauxite	43262,7439	09/07/2018	08/07/2023	653.5551 km²	Boffa, Kolias, Lisso
381	23698	SOCIETE PIERRE BLANCHE DE GUINEE SARLU	964734461	44947	AECT/2023/002/MMG/DNM/DC	AECT	Granite	08/06/2023	17/08/2023	16/02/2024	6.6577 Ha	Maferinya
382	22394	SOCIETE FARAFINA RESSOURCES SARL			D2020/267/PRG/SGG	PEI	Or	43270,7058	02/11/2020	01/11/2023	15.6463 km²	Mandiana-centre, Morodou
383	23701	SOCIETE S MINING & LOGISTICS SARLU	124192915	44985	AT/2023/047/MMG/DNM/DC	AR	Or	14/06/2023	25/09/2023	24/03/2024	18.0217 km²	Bankon
384	22397	EURASIENNE DE COMMERCE SARL			A2018/5253/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	43284,6388	24/07/2018	23/07/2020	11.2807 Ha	Malapouyah
385	22100					ZA	Or		12/04/2017	11/04/2022	0.0187 km²	Missamana
386	22109	SOCIETE S.I.E.C-SA	013764J	41540	A2018/1844/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	42816,41691	23/03/2018	22/03/2020	0.1322 Ha	Bouliwel
387	22430					ZA	Or		27/02/2017	26/02/2022	20.1968 km²	Dinguiraye-cent
388	22434					ZA	Or		12/04/2018	11/04/2023	32.4516 km²	Balandougouba
389	22435					ZA	Or		12/04/2017	11/04/2022	0.0523 km²	Balandougou
390	22441	GRANITOR SARL	049104Z	43154	A2018/5735/MMG/SGG	AECPM	Granite	43328,50764	12/09/2018	11/09/2020	2.0016 Ha	Wonkifong
391	22442	SOCIETE RESSOURCES MINING SARL			A2018/5734/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	16/08/2018	12/09/2018	11/09/2021	99.9732 km²	Komola-khousa
392	22446	SHENG RONG MINING DEVELOPEMENT SARL	048589R	43139	A2018/5739/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43340,58637	12/09/2018	05/06/2020	59.5059 km²	Konsotami, Santou, Tarihoue
393	22457	SOCIETE CWF -SARL	047996F	43123	A2018/7598/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	20/09/2018	19/10/2018	18/10/2020	4.8855 Ha	Tamita
394	22477	GRANUM MINING SARL			A2018/7629/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	43385,53685	24/10/2018	23/10/2020	2.0036 Ha	Kolenté
395	22488	CHINE HAOXIANG MINING CO.LTD-SARL			A2018/7860/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	23/10/2018	16/11/2018	15/11/2020	5.0497 Ha	Malapouyah
396	22495	BASE METAL GUINEA SARLU	046066M	43046	A2018/7965/MMG/SGG	PRI (Métaux)	Vanadium	43411,60167	23/11/2018	22/11/2021	23.9846 km²	Ouré-Kaba

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
397	22519	DIAOUNE & FRERES SARL	001879g	43335	A2018/8152/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	29/11/2018	07/12/2018	06/12/2021	7.2841 km²	Bankon
398	22533	SOCIETE GROUPE DURAC SARL			A/2018/8280/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43446,63384	20/12/2018	19/12/2021	18.0171 km²	Niagassola
399	22125					ZA	Or		12/04/2017	11/04/2022	0.0504 km²	Missamana
400	22545	SOCIETE DJOMA HOLDING MINING GUINEE SARL	037789R	42762	A2019/140/MMG	PRI (Or)	Or	43473,38448	04/02/2019	03/02/2022	48.6352 km²	Kiniebakoura, Niandankoro
401	22546	SOCIETE KOUROUSSA MINING CORP-SARLU	CIM221019624973	44853	A2019/600/MMG	PRI (Or)	Or	10/01/2019	26/02/2019	25/02/2022	37.8304 km²	Kiniéran
402	22134					ZA	Or		31/05/2017	30/05/2022	13.2737 km²	Bankon, Doko
403	22547	SOCIETE AKA MINING SARLU	605303445	44139	A2019/148/MMG	PRI (Or)	Or	15/01/2019	04/02/2019	03/02/2022	99.8964 km²	Baté-Nafadji
404	22152	TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	310721725	43725	D2017/328/PRG/SGG	PE-SI	Diamant	42892,57815	07/12/2017	06/12/2022	15.0057 km²	Bardou, Kondiadou
405	22551	GUINEA CROWN MINING COMPANY SA	056066X	43416	A/2019/146/MMG/SGG	AECPM	Granite	17/01/2019	04/02/2019	03/02/2021	1.9061 Ha	Khorira
406	22552	ENTREPRISE BANA MINING & BUSINESS MANAGEMENT	312138134	44657	A2019/186/MMG	PRI (Or)	Or	43483,63955	05/02/2019	04/02/2022	21.4199 km²	Kiniéran
407	22556	SOCIETE CWF -SARL	047996F	43123	A2019/128/MMG	AECPM	Dolorite	25/01/2019	04/01/2019	03/01/2021	6.9548 Ha	Malapouyah
408	22564	TUDOR SARLU			A2019/820/MMG/SGG	AECPM	Granite	43510,48513	19/03/2019	18/03/2021	3.0038 Ha	Khorira
409	22565	TUDOR SARLU			A2019/819/MMG	AECPM	Granite	14/02/2019	19/03/2019	18/03/2021	5.0057 Ha	Khorira
410	23710	SOCIETE CRITICAL INVESTMENTS GUINEA SARLU	693701195	45041	AT/2023/045/MMG/DNM/DRC	AR	Fer	45118,4692	27/07/2023	26/01/2024	422.0082 km²	Foulamory, Sarébo'do
411	22566	SOCIETE MANOU CAMARA LOGISTICS & MINING SARLU			A2019/602/MMG	AECPM	Dolorite	14/02/2019	26/02/2019	25/02/2021	2.0097 Ha	Toughnifily
412	22570	ASHAPURA MINEX RESOURCES SAU			D2019/296/PRG/SGG	PEI	Bauxite	43521,57578	11/11/2019	10/11/2023	100.0002 km²	Daramagnak, Missira, Sangaredi
413	22579	SOCIETE GUINEA PIONEER MINING COMPANY			A2019/937/MMG	PRI (Or)	Or	11/03/2019	22/03/2019	21/03/2022	90.3499 km²	Balandougouba
414	22580	CIAC MINING SARL			A2019/5187/MMG	AECPM	Granite	43535,54728	08/08/2019	07/08/2021	8.9475 Ha	Khorira
415	22581	SK OIL GUINEE SARLU			A2019/5185/MMG	PRI (Or)	Or	11/03/2019	08/08/2019	07/08/2022	93.4722 km²	Kintinian, Niandankoro, Norassoba, Siguiro-centre
416	23713	KAAL GROUP OF MINING - SARLU	400870168	45079	AT/2023/048/MMG/DNM/DRC	AR	Or	45125,60233	26/09/2023	25/03/2024	99.1344 km²	Missamana
417	23729	SOCIETE GREEN GRANITE ET SABLE SARL			A/2023/4131/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	19/09/2023	12/09/2023	11/09/2025	1.2738 Ha	Kounsitel

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
418	23731	SOCIETE FAMOUS ENERGY GUINEE SARL			AT/2023/049/MMG/DNM/	AR	Minéraux associés, Or	45197,56337	10/10/2023	09/04/2024	43.6960 km²	Faralako, Niantanina
419	23748	GUINEA IRON AND METAL - SARL			AT/2023/060/MMG/DNM/	AR	Fer	14/11/2023	27/12/2023	26/06/2024	480.0179 km²	Komodou, Linko, Missamana, Sabadou-Baranam, Tinti-Oulen
420	23773	SOCIETE AFF INSTALLATIONS GUINEA SA			AT/2023/059/MMG/DNM/	AR	Lithium, Minéraux associés	45264,49918	15/12/2023	14/06/2024	92.7356 km²	Dialakoro, Sélouma
421	305	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G			D/252/PRG	CM	Bauxite		23/06/1964	22/06/2039	578.5500 km²	Daramagnak, Missira, Sangaredi
422	792	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT			D2002/082 /PRG/SGG	CM	Bauxite		25/10/2002	24/10/2027	293.3486 km²	Missira, Sangaredi, Tanéné
423	802	SOCIETE EURONIMBA			D/2003/068/PRG/SGG	CM	Fer		29/07/2003	28/07/2028	5.5599 km²	N'Zoo
424	22584	KB BAUXITE GUINEE SARLU	CIM220708416631	44750	A/2019/3942/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43536,53922	07/06/2019	06/06/2022	332.3173 km²	Kakony, Koumbia
425	8331	SOCIETE DJOMA MINING			A2021/1059/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	02/08/2013	02/09/2013	16/05/2023	48.2661 km²	Kintinian, Norassoba
426	22588	W W MINING SARL	106626953	44389	A2019/1158/MMG	AECPM	Dolorite	43545,47521	09/04/2019	08/04/2021	5.9970 Ha	Kouria
427	8540	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G			N°D/2005/052/PRG/SGG	CM	Bauxite		22/11/2005	21/11/2040	2410.6691 km²	Dabiss, Kakony, Koba, Koumbia, Missira, Sangaredi, Wendou M'bour
428	8730	SOCIETE RESSOURCE ORION GUINEE SARL			A2005/6072/MMG/SGG	PEID	Diamant	38664,50794	27/12/2005	26/12/2010	3.2785 km²	Binikala, Bofossou
429	22589	CARRIERE DE L'EMERGENCE SA			A2019/1155/MMG	AECPM	Dolorite	21/03/2019	09/04/2019	08/04/2021	1.0101 Ha	Kaalan
430	AZ_00035 -	MMG				ZS	Sables Noirs, Titane, Zircon		20/03/2019	19/03/2024	374.6939 km²	Kamsar, Kanfarandé, Mankountan, Tounnifily
431	22591	GOLDGEM ORAGEM AFRICA SARL			A2019/1159/MMG	PRI (Or)	Or	27/03/2019	09/04/2019	08/04/2022	99.9598 km²	Koundian, Morodou
432	22615	MANAGUINEE SA			A2019/2733/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43587,67265	20/05/2019	19/05/2022	77.7561 km²	Kiniéran, Morodou
433	22625	SOCIETE AMINE MINING GUINEE SARL	057167A	43453	A2019/5184/MMG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	15/05/2019	06/08/2019	05/08/2022	17.3113 km²	Kouankan
434	22193	HUAYU SARLU	664138476	44215	A2018/3603/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	42955,50965	03/05/2018	02/05/2020	7.0319 Ha	Malapouyah
435	22637	NIOUMALA DIADY GOLD MINING SARL			A/2019/3946/MMG	PRI (Or)	Or	23/05/2019	07/06/2019	06/06/2022	99.8313 km²	Kantoumanina, Saladou
436	22640	SOCIETE GROUPE CIRE MADY SA	CI7025	44654	A2019/4201/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43616,55375	26/06/2019	25/06/2022	275.9684 km²	Bourouwal, Gougoudjé, Sarékali, Sinta, Tarihoye, Télimélé, Thionthian

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
437	22641	TRUSTACO GOLD SARLU	135120335	43612	D2020/082/PRG/SGG	PE-SI	Or	31/05/2019	21/04/2020	20/04/2025	5.4527 km²	Doko
438	22644	SOCIETE RRMS MINING Ltd			A2019/4239/MMG	PRI (Or)	Or	43619,63259	27/06/2019	26/06/2022	48.1263 km²	Niagassola
439	22645	SOCIETE HYDROMIN SENEGAL SA	006145652	42695	A2019/4199/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	05/06/2019	26/06/2019	25/06/2022	72.5678 km²	Wendou M'bour
440	22654	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE -SUCC	890263130	44014	A/2019/4250/MMG	AECPM	Laterite	43622,49823	27/06/2019	26/06/2021	4.0472 Ha	Kolenté
441	22655	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE -SUCC	890263130	44014	A/2019/4252/MMG	AECPM	Laterite	06/06/2019	27/06/2019	26/06/2021	5.6399 Ha	Kindia-centre
442	22659	AVENIR INDUSTRIE DE GUINEE SARL	677994451	43570	A/2019/4626/MMG	AECPM	Granite	43626,64503	16/07/2019	15/07/2021	1.0227 Ha	Tinti-Oulen
443	22669	SOCIETE PILLAR ENTERPRISES SARL			A2019/5186/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	17/06/2019	08/08/2019	07/08/2022	499.9928 km²	Dionfo, Fatako, Ko'n, Missira, Mombéyah, Tangali, Tougué-centre
444	22678	BEGEC TRAVAUX GIE	120190319	43555	A2019/4620/MMG	AECPM	Dolorite	43644,64625	16/07/2019	15/07/2021	3.5036 Ha	Cissela
445	22234	MMG				ZS	Fer	16/10/2017	07/11/2022	06/11/2027	992.6445 km²	Boola, Bowé, Fassankoni, Kobéla, Koropara, Kouankan, Koulé, Koyamah, N'zébéla
446	22685	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2019/4623/MMG	AECPM	Granite	43649,53684	16/07/2019	15/07/2021	20.4756 Ha	Tinti-Oulen
447	22687	JIN YUAN SARL	084122878X	43101	A2019/5183/MMG	PRI (Or)	Or	15/07/2019	08/08/2019	07/08/2022	99.1536 km²	Faralako, Saladou
448	22691	SOCIETE MANDING GOLD SARL	047425M	43104	A2019/5515/MMG	PRI (Or)	Or	43671,68476	06/09/2019	05/09/2022	26.9209 km²	Niagassola
449	22694	GOLDEN GUINEA RESOURCES	554971101	43794	A2019/5785/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	05/08/2019	03/10/2019	02/10/2022	48.2294 km²	Bankon, Doko
450	22696	SOCIETE ORIENTAL INVESTISSEMENT & DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE SARLU	653380899	43504	A2019/5519/MMG	AECPM	Granite	43686,57168	06/09/2019	05/09/2021	9.9574 Ha	Allasoyah
451	22706					ZS	Bauxite	06/09/2019	03/10/2019	02/10/2024	407.2735 km²	Kollet, Konah, Tangali, Tougué-centre
452	22709	SRG GUINEE			D/2019/291/PRG/SGG	PEI	Graphite	43720,49413	06/11/2019	05/11/2034	94.3812 km²	Kokota, Lola-centre, Soulouta, Yalenzou
453	22711	GROUPEMENT BEGEC TRAVAUX GIE	120190319	44952	A/2019/5787/MMG/SGG	AECPM	Granite	12/09/2019	03/10/2019	02/10/2021	0.9153 Ha	Panziazou
454	22714	SOCIETE CAMEN RESOURCES SARL	012910U	41416	D2020/117/PRG/SGG	PEI	Bauxite	43725,59295	19/07/2020	18/07/2035	124.5139 km²	Koba, Missira
455	22715	SOCIETE MAMOU RESOURCES SARLU	CIM2020629418184	44741	A2019/5784/MMG	PRI (Or)	Or	18/09/2019	03/10/2019	02/10/2022	98.2158 km²	Kouroussa-centre, Sanguiana
456	22717	SOCIETE GUINEO MALIENNE D'OR SARL			A2019/6160/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43728,56394	06/11/2019	05/11/2022	49.9800 km²	Balaki

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
457	22724	NA GLOBAL REALTY & INVESTMENT LTD SUCC	CIM220321319658	44926	A2019/5979/MMG	PRI (Or)	Or	08/10/2019	23/10/2019	22/10/2022	99.9915 km²	Sanguiana
458	22726	XINJIANG TBEA GROUP CO.LTD	16501002292123357	42473	A2019/6163/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43749,55573	06/11/2019	05/11/2022	48.7643 km²	Dinguiraye-cent
459	22748					ZA	Or	05/11/2019	22/11/2019	21/11/2024	698.2666 Ha	Banora
460	22749					ZA	Or	43777,41775	03/12/2019	02/12/2024	27.2028 Ha	Kégnéko
461	22248					ZA	Or	30/10/2017	03/11/2017	02/11/2022	58.7391 Ha	Niagassola
462	22750	SOCIETE GUINEENNE DE LOGISTIQUE ET DES MINES SAS	371432154	44216	A2019/6491/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43788,64337	03/12/2019	02/12/2022	61.5575 km²	Tamita, Tanéné
463	22751	MANSA SANOU EXPLORATION SARLU			A2019/6599/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	12/04/2021	23/04/2021	23/04/2024	95.4765 km²	Doko, Niagassola
464	22754	SOCIETE MERCUR STAR SARL			A2019/6624/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43791,43191	10/12/2019	09/12/2022	250.5673 km²	Bangouya, Kolenté, Sangaréah, Souguéta
465	22780	SOCIETE GROUPE CIRE MADY SA	CI7025	44654	A2019/6750/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	04/12/2019	20/12/2019	19/12/2022	50.6002 km²	Balandougou, Mandiana-centre, Missamana
466	22793	SOCIETE MAK INVESTISSEMENT SARLU	545364499	43587	A2019/6759/MMG/SGG	AECPM	Granite	43810,60493	20/12/2019	19/12/2021	2.0634 Ha	Khorira
467	22794	ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL SARL	348199407	44292	D2020/265/PRG/SGG	PE-SI	Or	12/12/2019	02/11/2020	01/11/2025	4.4620 km²	Kintinian
468	22796	SOCIETE M I B SARL	779275478	43780	A2020/025/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43811,70407	14/01/2020	13/01/2023	76.7209 km²	Komodou, Mamouroudou
469	22800	SOCIETE NOVO MINES SARLU	608681920	43733	A2020/077/MMG	PRI (Or)	Or	20/12/2019	17/01/2020	16/01/2023	49.7451 km²	Banora
470	22817	SOCIETE HAMILTON MINING MARKETING SARL	160160560	43770	A2020/289/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43844,46388	20/01/2020	19/01/2023	53.3019 km²	Kintinian, Norassoba
471	22835	SOCIETE PENTA GOLDFIELDS COMPANY SAU	231276171	43794	A/2020/1049/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	14/02/2020	06/04/2020	05/04/2023	39.2518 km²	Kiniéro
472	22267	SOCIETE GOLD WATER GUINEE SARL	784834012	44400	D2016/366/PRG/SGG	PE-SI	Or	42486,5517	26/11/2016	25/11/2021	2.5141 km²	Kiniéran
473	22837					ZA	Or	25/02/2020	02/06/2020	01/06/2025	1558.4796 Ha	Sanguiana
474	22851	SOCIETE SOSIM MINING SARLU	385056239	43865	A/2020/1125/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43920,65071	10/04/2020	09/04/2023	19.1525 km²	Maléa, Siguirini
475	22852	SOCIETE GOLDEN ELEPHANT INVESTMENT CO - SARL	552396681	43894	A/2020/1129/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	30/03/2020	10/04/2020	09/04/2023	99.8524 km²	Franwalia, Maléa
476	22875	SOCIETE SOL GUINEE SARLU	398565762	43854	A2020/1531/MMG/SGG	AECPM	Granite	43948,61181	15/05/2020	14/05/2022	2.7504 Ha	Khorira

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
477	22878	SOCIETE KATAMON MINING SARL	256191388	44232	A2020/1698	PRI (Bauxite)	Bauxite	05/05/2020	02/06/2020	01/06/2023	290.5681 km²	Madina-Oula, Soyah
478	22889	SOCIETE KC BAUXITE SARLU	899937080	43756	A2020/1696/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43972,61277	02/06/2020	01/06/2023	499.6106 km²	Kolangui, Mafara, Nyagara, Saramoussayah, Tégéréyah
479	22901	SOCIETE ORGANIC RAAGA SARL	321789117	43605	A2020/1838/MMG/SGG	PRI	Sables Noirs	03/06/2020	11/06/2020	10/06/2023	83.0642 km²	Koba_Tatéma, Tamita
480	22902	MAMOU RESOURCES SARLU	100532100	43930	A2020/1835/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43985,62942	11/06/2020	10/06/2023	99.7845 km²	Kouroussa-centre, Sanguiana
481	22917	SWR INTERNATIONAL SARL	027847K	42426	D2020/309/PRG/SGG	PE-SI	Or	15/06/2020	17/12/2020	16/12/2025	7.9627 km²	Ouré-Kaba
482	22920	SOCIETE CORE INTERNATIONAL MINING SARL	879327738	43816	D2020/272/PRG/SGG	PE-SI	Or	43999,52076	04/11/2020	03/11/2025	16.0000 km²	Norassoba
483	22921	SOCIETE BLACKSTONE MINING GROUP SARL	486268899	43980	A2020/2059/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	18/06/2020	07/07/2020	06/07/2023	234.3924 km²	Kollet, Konah, Tougué-centre
484	22925	SOCIETE GUINEO MALIENNE D'OR SARL			A2020/2258/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44006,4964	05/08/2020	04/08/2023	99.2950 km²	Balaki
485	22926	SOCIETE GUINEO MALIENNE D'OR SARL			A2020/2259/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	24/06/2020	05/08/2020	04/08/2023	93.0002 km²	Balaki
486	22936	SOCIETE AFRICAN GLOBAL MINERALS SARLU	918220450	44225	A2020/2264/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44027,73131	05/08/2020	04/08/2023	99.9958 km²	Faralako, Niantanina
487	22937	NA GLOBAL REALTY & INVESTMENT LTD SUCC	CIM220321319658	44926	A2020/2285/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	15/07/2020	05/08/2020	04/08/2023	99.9676 km²	Franwalia
488	22939	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION ET DE CONSTRUCTION SA			A2020/2266/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44028,71593	05/08/2020	04/08/2023	88.3420 km²	Sansando
489	22947	SOCIETE GUINEENNE DES MINES DE FER SAU	293859039	43871	A2020/2247/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	21/07/2020	04/08/2020	03/08/2023	259.5963 km²	Farmoriah, Kaliah, Moussayah
490	22960	SOCIETE SIRAMAMBA MINING SARLU	474168689	44102	A2020/2284/MM/SGG	PRI (Or)	Or	44041,58674	05/08/2020	04/08/2023	97.1193 km²	Komola-khoura, Norassoba, Sanguiana
491	22965	SYCAMORE MINE GUINEE SAU			D2020/311/PRG/SGG	PEI	Or	04/08/2020	17/12/2020	16/12/2025	93.6289 km²	Kiniéro, Kouroussa-centre
492	22966	TAMIYANDOU KISSI MINES SARLU	310721725	43725	D2021/061/PRG/SGG	PE-SI	Or	44048,46071	22/02/2021	21/02/2026	15.8443 km²	Kantoumanina, Mandiana-centre
493	22969	SOGUIPAMI SA	985117811	44070	A2020/2455/MMG/SGG	AECPM	Granite	13/08/2020	28/08/2020	27/08/2022	3.8727 Ha	Maférinya
494	22973	SOCIETE ALLIANCE LOGISTIQUE TRANSPORT SARL			A2020/2459/MMG/SGG	AECPM	Granite	44061,42005	28/08/2020	27/08/2022	4.7562 Ha	Maférinya
495	22289	SOCIETE TELIMELE BAUXITE RESSOURCE SARL			A2018/007/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	27/12/2017	08/01/2018	07/01/2021	307.4212 km²	Konsotami, Sinta, Sogolon, Tarihoye, Télimélé, Thionthian
496	22974	SOCIETE MB ENTREPRISE GIE	552528952	44007	A2020/2458/MMG/SGG	AECPM	Granite	44061,45638	28/08/2020	27/08/2022	5.8204 Ha	Maférinya

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
497	22975	SOCIETE GOLDEN RIM RESOURCES GUINEA SARLU			A/2020/2633/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	20/08/2020	16/09/2020	15/09/2023	51.1484 km²	Norassoba
498	22976	SOCIETE ALA MINING SARL	882120397	44042	A/2020/2635/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44067,64947	16/09/2020	15/09/2023	99.3160 km²	Faralako
499	22979	SOCIETE AFRICAN INTERNATIONAL PARTENERSHIP SAS	533083556	44060	A2020/3057/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	26/08/2020	24/11/2020	23/11/2023	397.6590 km²	Badi, Faléssadé, Khorira, Ouassou
500	22290	SOCIETE GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LDT SAU			D2018/010/PRG/SGG	CM	Bauxite	43096,66182	19/01/2018	18/01/2043	159.0445 km²	Missira
501	22980	SOCIETE KB GOLD SARLU	878256908	44078	A/2020/2559/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	31/08/2020	09/09/2020	08/09/2023	26.1314 km²	Mandiana-centre, Morodou
502	23007	SOCIETE GUINEE ATLANTIQUE INDUSTRIE SARL	194492039	44084	A2020/3059	PRI (Or)	Or	44146,64282	24/11/2020	23/11/2023	87.6865 km²	Dialokoro, Kiniebakoura, Siguiri-centre
503	23009	SOCIETE AKI PETROLEUM GROUP SARL	230994378	44029	A2020/3160/MMG/SGG	AECPM	Granite	12/11/2020	02/12/2020	01/12/2022	8.8303 Ha	Khorira
504	23021	SOCIETE WOSSOLO MINING SARLU	168219525	44616	A2020/3306/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	44168,64144	16/12/2020	15/12/2023	265.5762 km²	Kérouané-centre, Komodou, Konsankoro
505	23024	SOCIETE MINIERE DE DIOMA SARLU			A2020/3309/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	08/12/2020	16/12/2020	15/12/2023	94.0626 km²	Faralako, Niantanina
506	23034	SOCIETE MANQUEPAS AGRO MINING SARL	818436784	44187	A2021/059/MMG/SGG	AECPM	Granite	44202,45453	27/01/2021	26/01/2023	2.1418 Ha	Khorira
507	23039	SOCIETE KOUROUSSA GOLD MINE SA	222194342	44144	D2021/139/PRG/SGG	PEI	Or	13/01/2021	18/06/2021	17/06/2036	2.4354 km²	Kouroussa-centre
508	23041	SOCIÉTÉ PROSIS MINING GUINEE SARLU	441814399	44216	A2021/050/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44217,45734	22/01/2021	21/01/2024	97.0129 km²	Faralako, Saladou
509	23051	SOCIETE TAMONY MINING SERVICES SARLU	833447071	44139	A/2021/135/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	04/02/2021	16/02/2021	15/02/2024	53.2399 km²	Niagassola
510	22303	BEGEC TRAVAUX GIE	120190319	43555	A2018/1840/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	43146,66439	23/03/2018	22/03/2020	2.0137 Ha	Kouria
511	22304	HANN & COMPAGNIE SA			A2018/3258/MMG/SGG	AECPM	Granite	20/02/2018	11/04/2018	10/04/2020	4.7399 Ha	Dubréka
512	23052	SOCIETE BEL MINING 3K SARLU	951160126	43748	A/2021/220/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44232,52068	03/03/2021	02/03/2024	36.1824 km²	Balandougouba, Koundianakoro
513	23055	SOCIETE GUINEE GOLD SHOVEL SARLU	735851404	44179	A/2021/218/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	09/02/2021	03/03/2021	02/03/2024	89.1732 km²	Banfelé, Baro, Koumban
514	23060	SOCIETE AFRICAN GLOBAL MINERALS SARLU	918220450	44225	A2021/219/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44243,55666	03/03/2021	02/03/2024	60.3327 km²	Firawa, Manfran
515	23062	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DE RESSOURCES MINIERES SARL	678679010	44235	A2021/327/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	23/02/2021	16/03/2021	15/03/2023	1.1477 Ha	Koulé
516	23089	SOCIETE TROPICALE DE GRANITE SARLU	867879142	45040	A2021/715/MMG/SGG	AECPM	Granite	44286,64201	20/04/2021	19/04/2023	10.3305 Ha	Moussayah

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
517	23090	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DES MINES CHINA MACHINERY KAIYUAN GUINEE SARLU			A2021/764/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	01/04/2021	23/04/2021	22/04/2024	90.5399 km²	Komola-khoura
518	23099	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)-SA	840333827	44265	D2021/196/PRG/SGG	CM	Bauxite	44294,41262	08/06/2021	07/06/2024	261.1311 km²	Daramagnak, Konsotami, Missira
519	23109	SOCIETE YAM'S MINING SA	1944890W	44222	A2021/852/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	21/04/2021	29/04/2021	28/04/2024	38.3073 km²	Kiniéran, Koundianakoro, Morodou
520	23113	SOCIETE YAM'S MINING SA	1944890W	44222	A2021/849/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44307,55059	29/04/2021	28/04/2024	92.9833 km²	Doura, Norassoba
521	22319	I&J DIAMONDS SARL	003155V	43335	D/2016/365/PRG/SGG	PE-SI	Diamant	02/03/2018	26/11/2021	25/11/2024	4.6155 km²	Banama, Kondiadou, Soromaya
522	23138	SOCIETE 79TH LUSSO SOUTH SARLU	914573936	44335	A2021/1686/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44362,55185	06/07/2021	05/07/2024	44.7782 km²	Doko, Siguiiri-centre
523	23141	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARLU	704096381	44231	A2021/1693/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	16/06/2021	06/07/2021	05/07/2024	60.6796 km²	Niagassola
524	23149	SOCIETE CASH GUINEE MINING SERVICES SARLU	938208196	44357	A2021/1806/MMG/SGG	AECPM	Granite	44377,5674	13/07/2021	12/07/2023	2.0162 Ha	Kouria
525	23173	SOCIETE CONTINENTAL AFRICAN MINING SARLU			A2021/2337/MMG/SGG	PRI (Or)	Minéraux associés, Or	03/08/2021	25/08/2021	24/08/2024	29.5972 km²	Faralako
526	23179	SOCIETE INTERNATIONAL TRADING BUSINESS SARLU	744869926	44405	A2021/2331/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44418,62066	25/08/2021	24/08/2024	90.1145 km²	Tinti-Oulen
527	23180	SOCIETE LENGUEE KOTO MINING SARLU	655943272	44300	A2021/1805/MMG/SGG	PRI (Or)	Minéraux associés, Or	11/08/2021	13/07/2021	12/07/2024	99.8343 km²	Komola-khoura, Norassoba
528	23194	SOCIETE WEST AFRICAN TITANIUM Ltd	177359 B	44210	AT/2022/049/MMG/DNM	AR	Sables Noirs	44438,66583	03/09/2021	25/02/2023	99.4032 km²	Kanfarandé
529	23242	SOCIETE SVOTRAL SARL	010616V	43111	AT/2022/043/MMG/DNM	AR	Or	26/10/2021	04/11/2022	03/05/2023	4.5789 km²	Koundian, Sansando
530	23245	SOCIETE AXIS BUSINESS MANAGEMENT GROUP & MINERALS SARLU	CIM221209421011	44904	N°21/044/MMG/DNM	AR	Cobalt	44503,47456	10/11/2021	09/05/2022	73.7116 km²	Foulamory, Sarébo'do
531	23258	SOCIETE AXIS BUSINESS MANAGEMENT GROUP & MINERALS SARLU	CIM221209421011	44904	N°21/048/MMG/DNM	AR	Cobalt	15/11/2021	18/11/2021	17/05/2022	99.6344 km²	Kounsitel, Madina wora
532	23349	GUINEA WESTFIELD MINING COMPANY - SARLU	28890320	44460	AUT/2022/079/MMG/DNM	AR	Bauxite	44673,51385	21/04/2022	23/06/2023	392.3174 km²	Bouliwel, Koba, Kounkouré, Souguéta
533	23375	SOCIETE WEST AFRICAN TITANIUM GUINEA SARLU	CIM220407327542	44657	AT/2023/046/MMG/DNM	AR	Chromite, Cobalt, Minéraux	06/06/2022	27/07/2023	26/01/2024	99.0547 km²	Ouré-Kaba

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
							associés, Nickel, Zinc					
534	23387	ORIENTAL INVESTISSEMENT & DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE SARL	653380899	44603	AT/2022/023/MMG/DNM	AECT	Dolorite	44741,52222	18/06/2022	17/12/2022	15.2249 Ha	Kounkouré
535	23395	SOCIETE SOFAC BD RESSOURCES MINING SARL	247486327	44693	AT/2022/046/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	07/07/2022	11/08/2022	10/02/2023	99.5702 km²	Balandougou
536	23409	SOCIETE AXIS BUSINESS MANAGEMENT GROUP & MINERALS SARLU	CIM221209421011	44904	AT/2023/024/MMG/DNM	AR	Lithium	44782,39584	11/08/2022	02/08/2023	50.0222 km²	Tékoulo
537	23442					ZS	Bauxite	09/09/2022	16/12/2022	15/12/2027	344.2140 km²	Dounet, Kégnéko, Soyah
538	23453	ETABLISSEMENT KEITA & FILS SARLU	CIM220419347865	44760	A2022/057/MMG/DNM	AR	Or	44830,47986	28/09/2022	27/03/2023	95.5178 km²	Gbérédou-Barana, Koumban
539	23456	SOCIETE MS AFRICAN PARTNERS SARL			AT/2022/068/MMG/DNM	AR	Or	28/09/2022	15/11/2022	14/05/2023	13.4547 km²	Morodou
540	23463	SOCIETE DELTA MINING LOGISTICS SARL	189398159	44775	AT/2022/037/MMG/DNM	AECT	Sable	44844,534	26/10/2022	25/04/2023	0.9865 Ha	Tanéné
541	23467	ENTREPRISE MS-CA & FILS	468391826	44811	AT/2022/040/MMG/DNM	AECT	Sable	25/10/2022	07/11/2022	06/05/2023	1.0278 Ha	Ouassou
542	23527	SOCIETE AFRICA GLOBAL MINING COMPANY SARLU	634553655	44830	AT/2022/075/MMG/DNM/D RC	AR	Or	44897,68539	20/12/2022	19/06/2023	18.6705 km²	Kiniéran, Koundian, Morodou
543	22349	PHOENIX GBT SARL	041263T	42874	D/2018/287/PRG/SGG	PE-SI	Or	26/04/2018	04/12/2018	03/12/2023	0.5281 km²	Mandiana-centre, Morodou
544	23533	SOCIETE ELECTRUM RESOURCES SARLU	358828275	44769	AT/2023/001/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	44903,46816	05/01/2023	04/07/2023	99.8846 km²	Baté-Nafadji, Koundian
545	23548	SOCIETE UAE MINING COMPANY SARL	594653917	44826	AT/2023/002/MMG/DNM	AR	Or	15/12/2022	06/01/2023	05/07/2023	97.8088 km²	Bankon, Doko, Siguiro-centre
546	23563	SOCIETE KOUNDARA MINING SARL	353096233	44786	AT/2023/021/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	44923,72171	21/02/2023	20/08/2023	95.2937 km²	Youkounkoun
547	22353	SOCIETE MANAGUINEE SA	030181U	42513	A2018/4397/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	14/05/2018	05/06/2018	04/06/2021	70.1308 km²	Koundian
548	23620	SOCIETE DRAGON D'OR SARLU	822446753	44860	AT/2023/019/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	44963,52905	20/02/2023	19/08/2023	11.1456 km²	
549	23651	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	176752632	44403	AT/2023/029/MMG/DNM	AR	Or	21/03/2023	18/05/2023	17/11/2023	94.9450 km²	Termessé, Touba Bagadadji
550	23652	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	176752632	44403	AT/2023/032/MMG/DNM	AR	Or	45006,6386	17/05/2023	16/11/2023	98.5500 km²	Termessé, Touba Bagadadji
551	23655	SOCIETE GOLD CHAIN MINING SARLU	129688610	44651	AT/2023/026/MMG/DNM	AR	Or	22/03/2023	02/05/2023	01/11/2023	21.4324 km²	Balandougouba
552	23656	SOCIETE GOLD CHAIN MINING SARLU	129688610	44651	AT/2023/028/MMG/DNM	AR	Or	45007,51921	02/05/2023	01/11/2023	64.9502 km²	Banora

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
553	23669	SOCIETE BAA-NTIMA GUINEE SARL	998242788	44781	AT/2023/035/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	19/04/2023	17/05/2023	16/11/2023	64.4098 km²	Niandankoro, Norassoba
554	23711	SOCIETE CRITICAL INVESTMENTS GUINEA SARLU	693701195	45041	AT/2023/044/MMG/DNM	AR	Fer	45118,52831	27/07/2023	26/01/2024	277.1354 km²	Bossou, Bounouma, Lola-centre, Yalenzou
555	23732	AFRICA NEW GENERATION EXPLORATION SERVICES - SARL			AT/2023/051/MMG/DNM/	AR	Or	04/10/2023	26/10/2023	25/04/2024	99.9302 km²	Kakony, Touba (5)
556	23742	SOCIETE INTERNATIONAL TRADING ENERGY AND COMMODITIES SARLU			AT/2023/052/MMG/DNM/	AR	Minéraux associés, Or	45233,49365	22/11/2023	21/05/2024	19.8783 km²	Norassoba
557	22389	SALAMI GROUP-SARL			A2018/5249/MMG/SGG	AECPM	Granite	13/06/2018	24/07/2018	23/07/2020	1.9159 Ha	Khorira
558	22407	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	021143R	43205	A2017/1776/MMG/SGG	AECPM	Granite	42860,54046	19/05/2017	18/05/2019	1.1932 Ha	Tamita
559	292	Aluminium Company of Guinea			D1973/164/PRG	CM	Bauxite		13/08/1964	28/02/2025	1776.2500 km²	Badi, Baguinet, Banguigny, Daramagnak, Fria, Kolias, Konsotami, Lisso, Ouassou, Tanéné, Tondon, Tormélin
560	585	SOCIETE DES BAUXITES DE DABOLA-TOUGUE			D98/050/PRG/SGG	CM	Bauxite		25/03/1998	24/03/2023	5684.0000 km²	Arfamoussaya, Dabola-centre, Dialakoro, Dogomet, Kalinko, Kankama, Kansangui, Kégnéko, Kindoye, Kolangui, Kollet, Ko'n, N'Dema, Nyagara, Passaya, Saramoussayah, Téguréyah, Tougué-centre
561	634	SOCIETE WEST DIAMONDS LIMITED GUINEE			A2006/7449/MMG/SGG	PEID	Diamant alluvionnaire	26/02/2001	15/05/2001	14/05/2006	1.0767 km²	Banankoro, Sibiribaro
562	22416	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD			D2018/150/PRG/SGG	CM	Bauxite	43306,585	10/08/2018	09/08/2043	124.8749 km²	Daramagnak, Kolias
563	724	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)			A2001/5008/MMGE/SGG	CM	Bauxite		14/11/2001	13/11/2011	1011.0717 km²	Damakania, Friguigbé, Kindia-centre, Mambia, Molota, Samaya
564	22422					ZA	Or		12/04/2017	11/04/2022	74.1378 km²	Balandougou, Baté-Nafadji
565	22424					ZA	Or		12/04/2017	11/04/2022	48.5740 km²	Niandankoro
566	22433					ZA	Or		12/04/2018	11/04/2023	104.4618 Ha	Morodou
567	22437					ZA	Or		12/04/2017	11/04/2022	10.2656 km²	Balandougouba
568	22443	ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL SARL	348199407	44292	A2018/5740/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43328,63995	12/09/2018	11/09/2021	69.4201 km²	Kintinian

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
569	22447	ENTREPRISE DE CONSTRUCTION & DE GESTION IMMOBILIERE JKD/MULTIPRESTATION S SARL	042754m	42920	A2018/5668/MMG/SGG	AECPM	Granite	29/08/2018	11/09/2018	10/09/2020	4.1817 Ha	Khorira
570	22454	DAUMINE -SARL.	004127V	43131	D2020/266/PRG/SGG	PE-SI	Diamant alluvionnaire	43353,59581	02/11/2020	01/11/2025	15.5344 km²	Kouankan
571	22461	HUNG SHENG FEI GROUP SA	051885M	43230	A2018/7966/MMG/SGG	AECPM	Granite	25/09/2018	23/11/2018	22/11/2020	6.8480 Ha	Manéah
572	22472	KABALABA MINING SARL	593676968	44221	A2018/7857/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43383,54347	16/11/2018	15/11/2021	42.2029 km²	Kintinian, Maléa
573	22491	SWR INTERNATIONAL SARL	027847K	42426	A2018/7851/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	30/10/2018	14/11/2018	13/11/2021	99.9586 km²	Maréla, Ouré-Kaba
574	22553	SOCIETE EGEC MINING SARL.	611528688	44049	A2019/185/MMG	PRI (Or)	Or	43483,66898	05/02/2019	04/02/2022	96.3020 km²	Baté-Nafadji, Doura, Norassoba
575	22569	SOCIETE AKA MINING SARLU	605303445	44139	A/2019/601/MMG	PRI (Or)	Or	14/02/2019	26/02/2019	25/02/2022	99.4195 km²	Baté-Nafadji
576	22573	AIS INTERNATIONAL GUINEE SAS	CI674493596E	44615	A2019/3278/MMG/SGG	PRI (Métaux de Base)	Graphite	43530,45253	23/05/2019	22/05/2022	99.9866 km²	Lola-centre, Soulouta, Yalenzou
577	22578	HANN & COMPAGNIE SA			A2019/1157/MMG	AECPM	Granite	07/03/2019	09/04/2019	08/04/2021	0.8051 Ha	Kouria
578	22583	NEW JAPAN MINING COMPANY SARL	243167210	44959	D2020/263/PRG/SGG	PEI	Or	43535,69376	02/11/2020	01/11/2023	75.2756 km²	Balandougouba, Dialokoro, Koundianakoro
579	22594	SOCIETE SONIT SARL			A2019/1162/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	27/03/2019	09/04/2019	08/04/2022	374.2430 km²	Koukouré, Madina-Oula, Souguéta, Soyah
580	22595	SOCIETE KAIDA IKATA MATERIEL SARL	053692G	43684	D2020/083/PRG/SGG	PEID	Or	43552,45049	21/04/2020	20/04/2023	13.8399 km²	Bankon, Dialokoro
581	22597	GUINEA UNIVERSAL MINING COMPANY-SARLU	884573171	43503	A2019/3282/MMG/SGG	PRI	Or	04/04/2019	23/05/2019	22/05/2022	53.7369 km²	Kiniebakoura
582	22231		449292010	43735		ZS	Titane, Zircon	42762,64628	20/03/2019	19/03/2024	407.0868 km²	Allasoyah, Farmoriah, Kaback, Kaliah, Maferinya
583	22600					ZA	Or	05/04/2019	09/05/2019	08/05/2024	7261.6591 Ha	Gbérédou-Barana, Koumban
584	22611	SOCIETE SOFAC SA	CIM22032489789684	44815	A2019/1558	PRI (Or)	Or	43571,37338	29/04/2019	28/04/2022	55.7712 km²	Balandougou, Missamana
585	22614	MANAGUINEE SA			A2019/2730/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	02/05/2019	20/05/2019	19/05/2022	83.2130 km²	Kiniéran, Morodou
586	22617	MANAGUINEE SA			A2019/2732/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43587,69738	20/05/2019	19/05/2022	75.1493 km²	Koundian, Morodou
587	22621	SOCIETE ID GOLD SARLU	CIM22032489785337	44815	A2019/3277/MMG	PRI (Or)	Or	09/05/2019	23/05/2019	22/05/2022	98.5485 km²	Balandougou
588	22632	SOCIETE AFD MINING SA	056136B	43445	A2019/3890/MMG	PRI (Or)	Or	43601,70322	30/05/2019	29/05/2022	64.5979 km²	Balandougou, Koundian, Mandiana-centre
589	22633	SOCIETE AFD MINING SA	056136B	43445	A2019/4613/MMG	PRI	Calcaire	17/05/2019	16/07/2019	15/07/2022	46.1026 km²	Lébékéré

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
590	22663	SWR INTERNATIONAL SARL	027847K	42426	A2019/4261/MMG	PRI (Or)	Or	43628,48978	27/06/2019	25/07/2022	50.0673 km²	Kégnéko, Ouré-Kaba
591	22664	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD			A2019/4262/MMG	AECPM	Dolorite	13/06/2019	27/06/2019	26/06/2021	20.0017 Ha	Douprou
592	22670	SOCIETE FRIA RESOURCES MINING SAU			A/2019/4236/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43634,45803	27/06/2019	26/06/2022	272.3289 km²	Baguinet, Kollet, Sogolon, Tondon
593	22683	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2019/4624/MMG	AECT	Granite	03/07/2019	16/07/2019	15/01/2020	10.8911 Ha	Tinti-Oulen
594	22697	SOCIETE SNA AFRICA MINING SAS	410745970	43658	A2019/5512/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43691,44579	06/09/2019	05/09/2022	99.9713 km²	Niagassola
595	22712	KATACO MINING SARL	786608596	43634	A2019/5789/MMG	PRI (Or)	Or	12/09/2019	07/10/2019	06/10/2022	70.6355 km²	Balandougouba, Dialokoro
596	22713	SOCIETE AKM GUINEE SARLU	CIM220707421686	44749	A2019/5803/MMG	PRI (Fer)	Fer	43721,71086	04/10/2019	03/10/2022	100.9514 km²	Bignamou, Diécké
597	22728	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE -SUCC	890263130	44014	A2019/6172/MMG/SGG	AECPM	Laterite	11/10/2019	06/11/2019	05/11/2021	2.6085 Ha	Kolenté
598	22778	SOCIETE ELITE MINING GUINEA SA	450955794	44158	A2019/6600/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43797,43094	10/12/2019	09/12/2022	200.0331 km²	Madina-Oula, Souguéta
599	22783	SOCIETE GUAN TANTA SARL	453852394	43780	A2019/6742/MMG/SGG	AECPM	Granite	05/12/2019	19/12/2019	18/12/2021	1.4546 Ha	Khorira
600	22799	SOCIETE BLUE DIAMOND MINES & MINERALS GUINEE SARL	134233774	43559	A2019/6958/MMG/SGG	PRI	Manganèse	43818,47943	31/12/2019	30/12/2022	90.9613 km²	Kouria
601	22807	GOLD AND SILVER INVESTMENT CO Ltd-SARL	229363601	44895	D2020/121/PRG/SGG	PE-SI	Or	30/12/2019	19/06/2020	18/06/2025	15.6163 km²	Niagassola
602	22808	SOCIETE DJOMA GROUP SA			D2021/062/PRG/SGG	PE-SI	Or	43830,49615	22/02/2021	21/02/2026	5.9869 km²	Kintinian
603	22809	JAMIL EZZEDINE SARL	703468470	43713	A2020/031/MMG/SGG	AECPM	Granite	31/12/2019	14/01/2020	13/01/2022	4.3494 Ha	Khorira
604	22834	SOCIETE PENTA GOLDFIELDS COMPANY SAU	231276171	43794	A/2020/1048/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43875,43139	06/04/2020	05/04/2023	23.0960 km²	Kiniéro
605	22836	SOCIETE KOBAL SARL	743663007	43868	A/2020/605/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	18/02/2020	02/03/2020	01/03/2023	198.7445 km²	Kakony, Koba
606	22845	SOCIETE AGASEPT SARL			A2020/1044/MMGSGG	AECPM	Sable	43901,4834	06/04/2020	05/04/2022	1.0640 Ha	Mankountan
607	22856	SOCIETE SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	CIM220324322042	44644	A2020/1126/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	02/04/2020	10/04/2020	09/04/2023	220.4667 km²	Gongoret (P), Koba, Sangaréah, Souguéta
608	22857	SOCIETE MINIERE DE GUINEE CONAKRY SARL	292737517	43873	A2020/1528/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43923,4794	15/05/2020	14/05/2023	28.8566 km²	Faralako, Kantoumanina

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
609	22860	SOCIETE GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES & METAUX SA	135336121	43887	A/2020/1225/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	08/04/2020	22/04/2020	21/04/2023	50.1670 km²	Kintinian, Maléa
610	22900	SOCIETE FAKO GUINEA BAUXITE RESOURCES SAU	193476686	43879	D2020/264/PRG/SGG	PEI	Bauxite	43985,53456	02/11/2020	01/11/2023	240.9037 km²	Friguiagbé, Mambia, Molota, Sikhourou
611	22906	SOCIETE TARESSA MINING LOGISTIC			D2020/270/PRG/SGG	PEI	Bauxite	04/06/2020	04/11/2020	03/11/2023	184.3624 km²	Dabiss, Wendou M'bour
612	22909	SHENG RONG MINNING DEVELOPEMENT SARL	048589R	43139	D2020/269/PRG/SGG	PEI	Bauxite	43990,53087	04/11/2020	03/11/2023	152.8668 km²	Konsotami, Tarihoye, Thionthian
613	22910	SOCIETE JIM CISSE GLOBAL SA	196954549	43943	A2020/1920/MMG/SGG	AECPM	Granite	09/06/2020	18/06/2020	17/06/2022	4.8765 Ha	Khorira
614	22915	SOCIETE GROUPE DIOUBATE INTERNATIONAL SARL	331626135	43899	A2020/2066/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43994,45038	07/08/2020	06/08/2023	23.7171 km²	Norassoba
615	22933	SOCIETE MINERGY GUINEA SARLU	531619724	44012	A/2020/2260/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	09/07/2020	05/08/2020	04/08/2023	311.7737 km²	Dounet, Gongoret, Porédaka, Timbo
616	22940	SOCIETE SVOTRAL SARL	010616V	43111	AT/2022/044/MMG/DNM	AR	Or	44028,72765	04/11/2022	03/05/2023	49.9382 km²	Siguirini
617	22942	SOCIETE INTERNATIONAL INVESTMENT INSTITUTE GLOBAL SARL	281314823	44005	A2020/2267/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	17/07/2020	05/08/2020	04/08/2023	10.8283 km²	Kintinian
618	22949	SOCIETE GUINEENNE DES MINES DE FER SAU	293859039	43871	A2020/2246/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	44033,72478	04/08/2020	03/08/2023	499.8131 km²	Allassoyah, Friguiagbé, Kindia-centre, Madina-Oula, Mambia, Molota, Moussayah, Sikhourou
619	22952	SOCIETE XCELL SECURITY & FINANCE GUINEA SA			A2020/2282/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	23/07/2020	05/08/2020	04/08/2023	53.4783 km²	Baro, Gbérédou-Barana
620	22954	SOCIETE R R SKY INFRA SARL	794877621	43958	A2020/2346/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44036,67171	13/08/2020	12/08/2023	96.9431 km²	Niagassola
621	22955	SOCIETE R R SKY INFRA SARL	794877621	43958	A2020/2347/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	24/07/2020	13/08/2020	12/08/2023	99.7733 km²	Niagassola
622	22962	SYCAMORE MINE GUINEE SAU			D/2020/312/PRG/SGG	PEI	Or	44047,6745	17/12/2020	16/12/2023	95.5066 km²	Baro, Kiniéro
623	22978	SOCIETE FANKAMA MINING & CONSTRUCTION	134950369	44287	A2020/2563/MMG/SGG	AECPM	Laterite	25/08/2020	09/09/2020	08/09/2022	1.4410 Ha	Mambia
624	22983	KINDIA RESSOURCES SARLU	639675792	43651	A/2020/2561/MMG	PRI (Or)	Or	44076,38433	09/09/2020	08/09/2023	99.9785 km²	Koumana, Kouroussa-centre, Sanguiana
625	22247					ZA	Or	30/10/2017	03/11/2017	02/11/2022	29.8525 Ha	Niagassola
626	23003	SOCIETE SHANGHAI PU-ZHEN SARLU	622517720	43880	A2020/3054/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	44141,477	24/11/2020	23/11/2022	3.0288 Ha	Toughnifily
627	23016	SOCIETE WOSSOLO MINING SARLU	979553310	44054	A2020/3304/MMG/SGG	AECPM	Granite	27/11/2020	16/12/2020	15/12/2022	3.3231 Ha	Khorira
628	23026	SOCIETE GROUPE NOTRE VISION SARL	123261000	44144	A2020/3475/MMG/SGG	AECPM	Granite	44181,58653	29/12/2020	28/12/2022	3.7234 Ha	Kounkouré

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
629	23035	SOCIETE MINES AND RAILS CORPORATE SARLU	391430191	44182	A/2021/060/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	06/01/2021	27/01/2021	26/01/2024	99.4297 km²	Faralako, Saladou
630	23043	SOCIÉTÉ PROSIS MINING GUINEE SARLU	441814399	44216	A/2021/051/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44217,48869	22/01/2021	21/01/2024	50.7752 km²	Koundian
631	23044	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL	243167210	44959	A/2021/134/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	21/01/2021	16/02/2021	15/02/2024	47.3822 km²	Balandougouba
632	23048	SOCIETE HYPRO MINING SARL	347091837	43992	A/2021/138/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44228,47462	16/02/2021	15/02/2024	10.7022 km²	Kintinian, Maléa
633	23054	SOCIETE GUINEE GOLD SHOVEL SARLU	735851404	44179	A/2021/221/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	09/02/2021	03/03/2021	02/03/2024	57.4190 km²	Baro, Gbérédou-Barana, Kiniéro, Koumban
634	23056	SOCIETE GUINEE GOLD SHOVEL SARLU	735851404	44179	A/2021/572/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44236,45226	02/04/2021	01/04/2024	34.9543 km²	Baro, Gbérédou-Barana
635	23058	SOCIETE KB GOLD SARLU	878256908	44078	A/2021/325/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	09/02/2021	16/03/2021	15/03/2024	86.1303 km²	Dialokoro, Siguiro-centre
636	23068	SOCIETE CONTINENTAL AFRICAN MINING SARLU	302357801	44210	D/2021/135/PRG/MMG	PE-SI	Or	44252,73109	18/05/2021	17/05/2026	15.9977 km²	Faralako
637	23076	SOCIETE GUINEENNE DE LOGISTIQUE ET DES MINES SAS	371432154	44216	A/2021/2349/MMG/SGG	AECPM	Granite	10/03/2021	25/08/2021	24/08/2023	14.6501 Ha	Kérouané-centre
638	23091	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DES MINES CHINA MACHINERY KAIYUAN GUINEE SARLU			A/2021/763/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44287,53142	23/04/2021	22/04/2024	92.6855 km²	Faralako, Morodou, Niantanina
639	23101	SOCIETE DONGHONG ENGINEERING INTERNATIONAL SARL	685403362	44033	A/2021/770/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	08/04/2021	23/04/2021	22/04/2024	78.4934 km²	Niantanina
640	23103	SOCIETE SABOUGNOUMA DE TOUBA SARL	602543969	44294	A/2021/768/MMG/SSG	PRI	Calcaire	44295,5126	23/04/2021	22/04/2024	95.8000 km²	Lébékéren, Mali-centre
641	23107	SOCIETE GUINEA IRON AND METAL SARL	316838507	44515	A/2021/848/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	20/04/2021	29/04/2021	28/04/2024	289.9189 km²	Heremakono, Songoyah
642	23110	SOCIETE GROUPE FARABANA SA	541681854	44111	A/2021/846/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	44307,48566	29/04/2021	28/04/2024	309.4424 km²	Bangouya, Faléssadé, Samaya, Tondon
643	23112	SOCIETE YAM'S MINING SA	1944890W	44222	A/2021/850/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	21/04/2021	29/04/2021	28/04/2024	74.8175 km²	Baté-Nafadji, Sansando
644	23116					ZA	Or	44312,44697	04/06/2021	03/06/2026	2239.2388 Ha	Koumana, Kouroussa-centre
645	23130	SOCIETE GUINEO MALIENNE D'OR SARL			A/2021/1692/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	28/05/2021	06/07/2021	05/07/2024	99.8883 km²	Balaki
646	23144	SOCIETE BRASS GUINEE MINING SARLU	895657070	44281	A/2021/1694/MMG/SGG	AECPM	Granite	44368,64722	06/06/2021	05/06/2023	5.0782 Ha	Maférinya
647	23148	SOCIETE LENGUEE KOTO MINING SARLU	655943272	44300	A/2021/2333/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	28/06/2021	25/08/2021	24/08/2024	94.4361 km²	Doura, Sanguiana
648	23150	SOCIETE MOSY SARL			A/2021/1804/MMG/SGG	AECPM	Sable	44378,51242	13/07/2021	12/07/2023	0.9991 Ha	Ouassou

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
649	23162	SOCIETE MINEROSTRAT CORPORATION SAU	423722669	44245	A2023/1598/MMG/SGG	PRI (Or)	Minéraux associés, Or	28/07/2021	05/05/2023	04/05/2026	69.8420 km²	Komola-khoura
650	23177	SOCIETE ASHAPURA BOFFA BAUXITE SAU	143556330	43949	D2022/0311/PRG/SGG	PEI	Bauxite	44412,56032	23/06/2022	22/06/2027	199.9428 km²	Badi, Ouassou, Tanéné
651	23193	SOCIETE WEST AFRICAN TITANIUM Ltd	177359 B	44210	AT/2022/049/MMG/DNM	AR	Sables Noirs	30/08/2021	03/09/2021	02/03/2023	27.1036 km²	Kanfarandé
652	23223					ZS	Bauxite	44473,49764	07/11/2022	06/11/2027	158.1323 km²	Daramagnak, Konsotami
653	23233	SOCIETE CHINO AFRICA INTERNATIONAL SARL	CT944037401H	44474	A2022/007/MMG/DNM	AECT	Granite	14/10/2021	16/02/2022	15/08/2022	1.7672 Ha	Tokounou
654	23281	SOCIETE ODYSSEY SARLU			AT/2022/002/MMG/DNM/DR	AECPM	Granite	44565,49554	04/02/2022	03/02/2024	10.0212 Ha	Ouré-Kaba
655	23396	SOCIETE ID GOLD MINING RESSOURCES SARL	940095706	44636	A2022/051/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	07/07/2022	25/08/2022	24/02/2023	66.4050 km²	Kantoumanina
656	23411	REMA TIP TOP GUINEE - SARL	584437313	44708	AT/2022/065/MMG/DNM	AR	Lithium	44785,62788	07/11/2022	06/05/2023	99.7792 km²	Douako, Moribayah
657	23437	SOCIETE TROPICALE DE GRANITE SARLU	867879142	45040	AT/2022/032/MMG/DNM	AECT	Granite	02/09/2022	03/09/2022	02/03/2023	8.6493 Ha	Sandenia
658	23560	SOCIETE KOUNDARA MINING SARL	353096233	44786	AT/2023/022/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	44923,6509	21/02/2023	20/08/2023	99.1457 km²	Donghol-sigon, Hidayatou, Téliré
659	23562	SOCIETE KOUNDARA MINING SARL	353096233	44786	AT/2023/020/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	28/12/2022	21/02/2023	20/08/2023	92.3431 km²	Kamabi, Samba'lo, Sarébo'do
660	23598	SOCIETE GLOBAL MINING RESSOURCES SARL			AT/2023/006/MMG/DNM	AR	Lithium, Minéraux associés	44939,82432	20/01/2023	19/07/2023	98.6278 km²	Banian, Kobikoro
661	23653	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	176752632	44403	AT/2023/030/MMG/DNM	AR	Or	21/03/2023	17/02/2023	16/08/2023	98.9262 km²	Lébékéren, Touba Bagadadji
662	23670	SOCIETE BAA-NTIMA GUINEE SARL	998242788	44781	AT/2023/034/MMG/DNM	AR	Minéraux associés, Or	45035,65017	17/05/2023	16/11/2023	18.8176 km²	Kintinian, Norassoba
663	23697	SOCIETE NIANDAN LITHIUM RESSOURCES SARLU			AT/2023/040/MMG/DNM	AR	Lithium	07/06/2023	14/06/2023	13/12/2023	99.7823 km²	Banian, Sangardo
664	23733	AFRICA NEW GENERATION EXPLORATION SERVICES - SARL			AT/2023/050/MMG/DNM/	AR	Or	45203,43866	26/10/2023	25/04/2024	98.6395 km²	Kakony
665	23747	GUINEA IRON AND METAL - SARL			AT/2023/061/MMG/DNM/	AR	Fer	14/11/2023	27/12/2023	26/06/2024	202.1611 km²	Damaro, Kérouané-centre, Komodou, Konsankoro, Linko
666	619					ZA	Diamant		28/05/1992	31/12/2019	2070.0629 km²	Banankoro, Binikala, Kérouané-centre, Komodou, Konsankoro, Sibiribaro, Soromaya, Vassérédou
667	725	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT			Décret n° D2002/082/PRG/SGG	CM	Bauxite		25/10/2002	24/10/2027	378.4442 km²	Dabiss, Sangaredi, Tanéné

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
668	7913	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT			D/2002/082/PRG/SGG	CM	Bauxite		25/10/2002	24/10/2027	1138.9249 km²	Dabiss, Missira, Sangaredi, Tanéné
669	8150					ZA	Diamant		02/03/2004	31/12/2099	22.5894 km²	Banankoro, Kérouané-centre
670	877	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT			D2002/082/PRG/SGG	CM	Bauxite		25/10/2002	24/10/2027	202.3731 km²	Dabiss, Sangaredi, Tanéné
671	9682	SOCIETE HENAN-CHINE			D2010/245/PRG/CNDD/SGG	CM	Bauxite		25/10/2010	24/10/2035	486.4405 km²	Daramagnak, Kolias, Malapouyah, Sangaredi, Tanéné
672	22324	HONG XING MINING GUINEE SARL			D/2018/286/PRG/SGG	PE-SI	Or	43178,55662	04/12/2018	03/12/2023	15.9956 km²	Dialokoro, Kiniéran
673	22328	SOCIETE BOURE SANOU SARLU	006417Z	40213	D2019/251/PRG/SGG	PEID	Or	24/03/2018	02/09/2019	01/09/2034	5.6989 km²	Kiniebakoura, Siguiri-centre
674	22333					ZA	Or	43187,519	11/04/2018	10/04/2023	597.6065 Ha	Bankon
675	22348	SOCIETE R & R SARLU	009131V	40893	D/2018/269/PRG/SGG	PE-SI	Or	25/04/2018	02/11/2018	01/11/2023	7.5177 km²	Niagassola
676	22351					ZA	Or	43223,49646	05/06/2018	04/06/2023	1534.4596 Ha	Doura
677	22355	SOCIETE MANAGUINEE SA	030181U	42513	A2018/4398/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	14/05/2018	05/06/2018	04/06/2021	40.5810 km²	Balandougou
678	22360	SHANGHAI PU-ZHEN-SARLU			A/2019/143/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	43237,52529	04/02/2019	03/02/2021	8.3824 Ha	Toughnifily
679	22361	SOCIETE CISSE - HASSAWIE - SARL	019821J	42017	A2018/4399/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	17/05/2018	05/06/2018	04/06/2020	1.8181 Ha	Kouria
680	22385					ZS		43262,52262	20/03/2019	19/03/2024	398.6820 km²	Allasoyah, Kaback, Kakossa, Kaliah, Maférinya
681	22386					ZS	Sables Noirs	11/06/2018	20/03/2019	19/03/2024	385.3906 km²	Boffa, Douprou, Koba, Tatéma, Lisso, Tamita
682	22387	CHALCO GUINEA COMPANY SA			D/2018/105/PRG/SGG	PEI	Bauxite	43262,73257	09/07/2018	08/07/2023	594.6099 km²	Daramagnak, Kolias, Lisso, Sangaredi
683	22395	SOCIETE LIONS HEAD RESOURCES SARL	022686C	42184	D2018/270/PRG/SGG	PE-SI	Or	19/06/2018	02/11/2018	01/11/2023	15.9109 km²	Faralako, Niantanina
684	22406	CHINE AFRIQUE BUSINESS SARL	041975A	42894	A2018/5252/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	43293,51205	24/07/2018	23/07/2020	3.9291 Ha	Toughnifily
685	22417	SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT & DEVELOPMENT (GUINEA) CO., LTD			D2018/149/PRG/SGG	CM	Bauxite	25/07/2018	10/08/2018	09/08/2043	757.7357 km²	Koba, Konsotami, Missira, Tarihoye
686	22421	ALJAN GUINEE SARL	050097J	43188	A/2018/6500/MMG	PRI (Or)	Or	43315,53942	01/10/2018	30/09/2021	99.8727 km²	Dialokoro
687	22427					ZA	Or		27/02/2017	26/02/2022	1999.8509 Ha	Siguirini
688	22428					ZA	Or		27/02/2017	26/02/2022	2557.8897 Ha	Dinguiraye-cent
689	22432					ZA	Or		12/04/2017	11/04/2022	11.8574 km²	Kiniéro, Kouroussa-centre
690	22436					ZA	Or		12/04/2018	11/04/2023	2879.0920 Ha	Doko, Niagassola

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
69 1	22438					ZA	Or		27/02/2017	26/02/2022	98.0000 km²	Bankon
69 2	22449	BAUXITE KIMBO SAU	041085Z	43272	D2018/281/PRG/SGG	CM	Bauxite	43341,45194	19/11/2018	18/11/2043	491.4332 km²	Bangouya, Kollet, Sinta, Sogolon
69 3	22455	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	021143R	43205	D2018/266/PRG/SGG	PEI	Bauxite	13/09/2018	02/11/2018	01/11/2033	175.5074 km²	Lisso, Tamita, Tanéné
69 4	22481	SHANGHAI PU-ZHEN-SARLU			A/2018/7862/MMG/SGG	AECPM	Granite	43391,59273	16/11/2018	15/11/2020	10.0039 Ha	Khorira
69 5	22532	SOCIETE ATLANTIS MINING SARLU	714431236	44676	A2018/8342/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	12/12/2018	31/12/2018	30/12/2021	426.5722 km²	Balaya, Diari, Diontou, Korbé, Lélouma-centre, Malanta, Manda, Parawol, Tianguel-Bori
69 6	22558	SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENT & CONSTRUCTION SARL			A2019/187/MMG	AECPM	Dolorite	43494,45454	05/02/2019	04/02/2021	4.5911 Ha	Malapouyah
69 7	22574	AIS INTERNATIONAL GUINEE SAS	CI674493596E	44615	A2019/939/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	06/03/2019	22/02/2019	21/03/2022	194.1861 km²	Kakony, Touba (5)
69 8	22582	NEW JAPAN MINING COMPANY SARL	243167210	44959	D2020/119/PRG/SGG	PEI	Or	43535,65045	19/06/2020	18/06/2035	24.7162 km²	Balandougouba, Koundianakoro
69 9	22598	GUINEA UNIVERSAL MINING COMPANY-SARLU	884573171	43503	A2019/4263/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	04/04/2019	27/06/2019	26/06/2022	19.2348 km²	Doko, Kintinian
70 0	22606	SOCIETE ID GOLD SARLU	376227880	44815	A2019/1559/MMG	PRI (Or)	Or	43560,55807	29/04/2019	28/04/2022	56.5204 km²	Balandougou
70 1	22616	MANAGUINEE SA			A2019/2731/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	02/05/2019	20/05/2019	19/05/2022	77.2297 km²	Koundian, Morodou
70 2	22627	SOCIETE SOFAC SA	519831028	44815	A2019/3892/MMG	PRI (Or)	Or	43600,65567	30/05/2019	29/05/2022	50.8492 km²	Balandougou, Mandiana-centre
70 3	22631	KING FISHER RESOURCES SARLU	201901190	42854	A2019/3891/MMG	PRI (Or)	Or	16/05/2019	30/04/2019	29/04/2022	53.1709 km²	Bankon, Doko
70 4	22639	SHANGHAI PU-ZHEN-SARLU			A2019/3943/MMG/SGG	AECPM	Granite	43609,44977	07/06/2019	06/06/2021	3.5279 Ha	Khorira
70 5	22652	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE -SUCC	890263130	44014	A/2019/4248/MMG	AECPM	Laterite	06/06/2019	27/06/2019	26/06/2021	7.0529 Ha	Dounet
70 6	22656	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE -SUCC	890263130	44014	A/2019/4253/MMG	AECPM	Laterite	43622,51638	27/06/2019	26/06/2021	12.6009 Ha	Kindia-centre
70 7	22674	SOCIETE GUINEENNE DES PRESTATIONS ET DES MINES	320312390	43579	A2019/4619/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	24/06/2019	16/07/2019	15/07/2022	72.2436 km²	Morodou, Niantanina
70 8	22677	SHUANG FENG SARL	621304062	43571	A/2019/4616/MMG	PRI (Or)	Or	43642,4923	16/09/2019	15/09/2022	99.9382 km²	Komola-khoura
70 9	22682	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2019/4625/MMG	AECPM	Granite	03/07/2019	16/07/2019	15/07/2021	0.5045 Ha	Tinti-Oulen
71 0	22684	GUITER MINING -SA	792897654	44286	A2019/4623/MMG	AECPM	Granite	43649,52839	16/07/2019	15/07/2021	10.6519 Ha	Tinti-Oulen

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
711	22723	NA GLOBAL REALTY & INVESTMENT LTD SUCC	CIM220321319658	44926	A2019/5978/MMG	PRI (Bauxite)	Bauxite	08/10/2019	23/10/2019	22/10/2022	299.9073 km²	Dougountouny, Kounsitel, Madina wora, Toubabagadadj
712	22756	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE -SUCC	890263130	44014	A/2019/6604/MMG	AECPM	Laterite	43795,58086	10/12/2019	09/12/2021	3.6045 Ha	Souguéta
713	22757	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE -SUCC	890263130	44014	A/2019/6606/MMG	AECPM	Laterite	26/11/2019	10/12/2019	09/12/2021	2.5646 Ha	Kounkouré
714	22786	SOCIETE MARIYAM MOUNTAIN MINING SARL	503886178	43493	A2020/1053/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	43808,61816	06/04/2020	05/04/2023	90.0369 km²	Boffa, Kolias, Lissou
715	22798	SOCIETE GCM MINING SARL	897414132	43664	A2020/028/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	19/12/2019	14/01/2020	13/01/2023	99.9760 km²	Binikala
716	22803	SOCIETE DWEKAT & DWAIKAT GROUP SARLU	776635963	43817	A2019/6959/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43825,41535	31/12/2019	30/12/2022	90.2856 km²	Kiniebakoura, Sigui-ri-centre
717	22816	MIRAGE KEBO ENERGY -SAU	365875772	43679	D/2020/058/PRG/SGG	CM	Bauxite	10/01/2020	04/03/2020	03/03/2045	204.3671 km²	Koba, Koumbia, Missira
718	22819	SOCIETE ALAME SARL	CIM220411330871	44662	A2020/1138/MMG/SGG	AECPM	Granite	43850,54188	10/04/2020	09/04/2022	9.9266 Ha	Dubréka, Khorira
719	22826	SOCIETE MINIERE DE KOUNDIAN SARL			A2020/1052/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	24/01/2020	06/04/2020	05/04/2023	54.5145 km²	Koundian, Morodou
720	22840	SOCIETE GCM MINING SARL	897414132	43664	A/2020/1058/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	43892,39118	06/04/2020	05/04/2023	99.8545 km²	Santou, Sarékali, Tarihoye, Télimélé
721	22849	SOCIETE GOLDEN ELEPHANT INVESTMENT CO - SARL	552396681	43894	A2020/1529/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	25/03/2020	15/05/2020	14/05/2023	90.8813 km²	Franwalia, Maléa
722	22855	SOCIETE AKI PETROLEUM GROUP SARL	230994378	44029	A/2020/1127/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43921,67516	10/04/2020	09/04/2023	82.2866 km²	Kintinian, Maléa
723	22862	WINNING CONSORTIUM RAILWAY GUINEA SAU	211671128	43881	A2020/1226/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	14/04/2020	22/04/2020	21/04/2022	5.5324 Ha	Daramagnak
724	22877	SOCIETE AFRINOV SARL	672493962	43748	A2020/1530/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43955,5095	15/05/2020	14/05/2023	45.4628 km²	Baté-Nafadji, Sansando
725	22880					ZA	Or	07/05/2020	15/05/2020	14/05/2025	5.6718 Ha	Maléa
726	22884	SOCIETE ARA EXPLORATION SARLU	116783424	43964	A2020/1695/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43972,38906	02/06/2020	01/06/2023	96.1194 km²	Gbérédou-Barana, Kankan-centre, Karifamoriah, Koumban, Tinti-Oulen

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
727	22893	SOCIETE TUSK CAPITAL MINING GUINEE SARLU			A2020/1837/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	01/06/2020	11/06/2020	10/06/2023	99.1308 km²	Diatiféré, Dinguiraye-cent, Gagnakaly
728	22905	SOCIETE ORCO GOLD SILATY GUINEE SARL	762658236	43978	A2020/1839/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43985,71572	11/06/2020	10/06/2023	99.7724 km²	Sanguiana
729	22907	SOCIETE WEILY MINING SA	647781301	43894	A2020/2063/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	05/06/2020	07/07/2020	06/07/2023	39.4013 km²	Niagassola
730	22908	SOCIETE WEILY MINING SA	647781301	43894	A2020/2062/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43987,49023	07/07/2020	06/07/2023	64.1984 km²	Naboun, Niagassola
731	22916	SWR INTERNATIONAL SARL	027847K	42426	D2020/268/PRG/SGG	PE-SI	Or	15/06/2020	02/11/2020	01/11/2025	8.0111 km²	Ouré-Kaba
732	22919	SOCIETE GROUPE DIOUBATE INTERNATIONAL SARL	331626135	43899	A2020/2067/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	43999,43979	07/08/2020	06/08/2023	48.4511 km²	Norassoba
733	22923	SOCIETE MOKATOUR CONSULTING GROUP SARL	886722362	43964	A/2020/2060/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	23/06/2020	02/07/2020	01/07/2023	252.3668 km²	Allasoyah, Maférinya, Mambia, Wonkifong
734	22927	SOCIETE TIGONG SARLU	536853559	44795	AT/2020/006/MMG/DNM	ARC	Granite	44007,50262	05/07/2022	04/07/2023	7.1425 Ha	Khorira
735	22929	SOCIETE ATLAS GEOSERVICES GUINEE SARL	8753955378	43908	A2020/2068/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	01/07/2020	07/07/2020	06/07/2023	37.8994 km²	Niagassola
736	22935	SOCIETE AFRICAN GLOBAL MINERALS SARLU	918220450	44225	A2020/2263/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44027,7034	05/08/2020	04/08/2023	99.3414 km²	Damaro, Konsankoro
737	22938	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATION ET DE CONSTRUCTION SA			A2020/2265/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	16/07/2020	05/08/2020	04/08/2023	58.8007 km²	Faralako, Kantoumanina, Saladou
738	22943	SOCIETE INTERNATIONAL INVESMENT INSTITUTE GLOBAL SARL	281314823	44005	A2020/2268/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44029,70145	05/08/2020	04/08/2023	96.0392 km²	Balandougou, Karifamoriah
739	22945	SOCIETE GUINEE ORIGINALE CO. LTD SARL	540587623	43633	A2020/2272/MMG/SGG	AECPM	Sable	21/07/2020	05/08/2020	04/08/2022	1.9345 Ha	Ouassou
740	22946	SOCIETE GUINEENNE DES MINES DE FER SAU	293859039	43871	A2020/2244/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	44033,68686	04/08/2020	03/08/2023	430.9201 km²	Allasoyah, Moussayah, Sikhourou
741	22963	SYCAMORE MINE GUINEE SAU			D/2020/310/PRG/SGG	PEI	Or	04/08/2020	17/12/2020	16/12/2023	37.8479 km²	Babila, Kouroussa-centre
742	22967	SOCIETE MINERALFIELDS GUINEA SARLU	225765304	44000	A2021/847/MMG/SGG	PRI (Fer)	Fer	44055,53863	29/04/2021	28/04/2024	490.1962 km²	Komodou, Linko
743	22968	SOGUIPAMI SA	985117811	44070	A2020/2637/MMG/SGG	AECPM	Granite	13/08/2020	16/09/2020	15/09/2022	16.0589 Ha	Maférinya
744	22971	SOCIETE WOSSOLO MINING SARLU			A2020/2457/MMG/SGG	AECPM	Granite	44057,19639	28/08/2020	27/08/2022	10.8411 Ha	Khorira
745	22982	SOCIETE KB GOLD SARLU	878256908	44078	A/2020/2560/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	31/08/2020	09/09/2020	08/09/2023	30.1204 km²	Kouroussa-centre
746	23017	SOCIETE GROUPE FARABANA SA	541681854	44111	A2020/3308/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44167,41933	16/12/2020	15/12/2023	99.1303 km²	Komodou

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
747	23018	SOCIETE GROUPE FARABANA SA	541681854	44111	A2020/3307/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	02/12/2020	16/12/2020	15/12/2023	99.3894 km²	Fouala, Moussadou, Sinko
748	23032	SOCIETE WEI HENG MINING SARL	506051374	44187	A2021/020/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	44200,70132	12/01/2021	11/01/2024	219.7039 km²	Daralabé, Garambé, Hafia, Mombéyah, Noussy
749	23040	SOCIETE WINNING CONSORTIUM SIMANDOU SAU	972673420	44027	D2021/080/PRG/SGG	CM	Fer	14/01/2021	15/03/2021	14/03/2046	359.8361 km²	Damaro, Kérouané-centre, Komodou, Konsankoro, Linko
750	23042	SOCIÉTÉ PROSIS MINING GUINEE SARLU	441814399	44216	A2021/052/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44217,48115	22/01/2021	21/01/2024	60.2333 km²	Koundian, Sansando
751	23046	SOCIETE GLOBAL MINING KOREA CORPORATION SARL	591401260	44138	D2021/195/PRG/SGG	PE-SI	Or	27/01/2021	08/06/2021	07/06/2026	13.4285 km²	Komola-khoura, Sanguiana
752	23057	SOCIETE KB GOLD SARLU	878256908	44078	A/2021/222/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44236,47201	03/03/2021	02/03/2024	46.9090 km²	Kouroussa-centre, Sanguiana
753	23077	SOCIETE MANQUEPAS AGRO MINING SARL	818436784	44187	A2021/605/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	10/03/2021	08/04/2021	07/04/2024	98.7164 km²	Maléa
754	23080	SOCIETE MANDEN GOLD MINING SA	865137590	44083	A/2021/606/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44270,64992	08/04/2021	07/04/2024	95.5044 km²	Niagassola
755	23081	SOCIETE QUALITY CONSTRUCTION AND MINING SERVICES SARL	361667173	44091	A2021/571/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	16/03/2021	02/04/2021	01/04/2024	37.7035 km²	Kiniéran
756	23083	SOCIETE BARRY CHERIF ENTREPRISE	133967935	44229	A2021/607/MMG/SGG	AECPM	Dolorite	44277,55788	08/04/2021	07/04/2023	0.5536 Ha	Lafou
757	23087	SOCIETE KATAMON MINING SARL	256191388	44232	A2021/769/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	24/03/2021	23/04/2021	22/04/2024	68.8566 km²	Madina-Oula
758	23102	SOCIETE LENA LIMITED SARL	801673542	44263	A2021/765/MMG/SGG	PRI-Diamant & Pierres Gemmes	Diamant	44294,56284	23/04/2021	22/04/2024	86.8090 km²	Binikala, Kondiadou, Sibiribaro, Soromaya
759	23105	SOCIETE GRM SARL	102041423	43907	A/2021/1345/MMG/SGG	PRI (Bauxite)	Bauxite	15/04/2021	04/06/2021	03/06/2024	29.4959 km²	Daramagnak, Kolia
760	23111	SOCIETE YAM'S MINING SA	1944890W	44222	A/2021/851/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44307,50002	29/04/2021	28/04/2024	81.9563 km²	Koundian, Morodou
761	23120	SOCIETE MOLI MINING EXPLORATION & MINING SERVICES SARL	053971G	43332	A2021/2332/MMG/SGG	PRI (Métaux de Base)	Cobalt	06/05/2021	25/08/2021	24/08/2024	98.5553 km²	Bodié, Kankalabé
762	23128	SOCIETE WINNING CONSORTIUM SIMANDOU SAU	972673420	44027	A2021/1339/MMG/SGG	AECPM	Laterite	44342,39834	04/06/2021	03/06/2023	10.5041 Ha	Maféryna
763	23134	SOCIETE FANKAMA MINING & CONSTRUCTION	134950369	44287	A2021/1618/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	08/06/2021	28/07/2021	27/07/2024	94.5799 km²	Komola-khoura
764	23135	SOCIETE FUTUR RESSOURCES SARLU	250350055	44340	A2021/1691/MMG/SGG	PRI-Diamant	Diamant, Diamant	44361,46918	06/07/2021	05/07/2024	15.0667 km²	Sibiribaro, Soromaya

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
						t & Pierres Gemmes	alluvionnaire, Diamant primaire					
765	23139	SOCIETE 79TH LUSO MANDIANA SARLU	196910624	44335	A2021/1689/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	15/06/2021	06/07/2021	05/07/2024	41.2362 km²	Balandougouba
766	23140	SOCIETE 79TH LUSO NORTH SARLU	737522508	44335	A2021/1688/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44362,64281	06/07/2021	05/07/2024	48.4678 km²	Kiniebakoura
767	23143	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATION SARLU	704096381	44231	A2021/1690/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	16/06/2021	06/07/2021	05/07/2024	96.3812 km²	Manfran, Tokounou
768	23155	SOCIETE SUNREEF RESOURCES SARLU	584500052	44382	A2021/1958/MMG/SGG	PRI (Or)	Or	44385,54582	27/07/2021	26/07/2024	60.2097 km²	Doko
769	23174	SOCIETE CONTINENTAL AFRICAN MINING SARLU			A2021/2336/MMG/SGG	PRI (Or)	Minéraux associés, Or	04/08/2021	25/08/2021	24/08/2024	74.5003 km²	Faralako
770	23175	SOCIETE ORISHA RESSOURCES SARLU			A2021/2334/MMG/SGG	PRI (Or)	Minéraux associés, Or	44412,44227	25/08/2021	24/08/2024	63.6768 km²	Faralako, Morodou, Niantanina
771	23195					ZS	Fer	01/09/2021	12/05/2021	11/05/2026	522.3191 km²	Allasoyah, Farmoriah, Kaliah, Mambia, Moussayah, Wonkifong
772	23303	SOCIETE ODYSSEY SARLU			AT/2022/030/MMG/DNM	AECT	Granite	44594,71372	10/08/2022	09/02/2023	8.1876 Ha	Ouré-Kaba
773	23313	SOCIETE MINE DE CFDKD SARL	870107166	44531	AT/2022/018/MMG/DNM	AECPM	Dolorite	03/03/2022	07/06/2022	06/06/2024	7.8380 Ha	Madina-Oula
774	23460	SOCIETE UNIVERS EXPERTISE ET SERVICES SARL	CIM2209722271038	44826	AT/2022/033/MMG/DNM	AECT	Sable	44840,37608	18/10/2022	17/04/2023	1.0973 Ha	Ouassou
775	23465	SOCIETE MONICA CARRIERE DE SABLE SARL	479976060	44810	AT2022/036/MMG/SGG	AECT	Sable	17/10/2022	26/10/2022	25/04/2023	1.9796 Ha	Ouassou
776	23528	SOCIETE AFRICA GLOBAL MINING COMPANY SARLU	634553655	44830	AT/2022/074/MMG/DNM/DRC	AR	Or	44897,70648	20/12/2022	19/06/2023	98.4057 km²	Niagassola
777	23553	GROUP ZAKY MINING SARL	086142946A	42920	AT/2023/004/MMG/DNM	AR	Lithium	19/12/2022	16/01/2023	15/07/2023	72.5999 km²	Maréla, Ouré-Kaba
778	23565	SOCIETE TRADEMERCE INTERNATIONAL GROUP SARLU	CIM220812454474	44785	AT/2023/013/MMG/DNM	AR	Lithium, Minéraux associés	44924,65485	02/02/2023	01/08/2023	98.0122 km²	Douako, Moribayah, Tokounou
779	23584	SOCIETE SUN DA SD MINING SA	CIM220423271153	44739	AT/2023/012/MMG/DNM	AR	Bauxite	11/01/2023	02/02/2023	01/08/2023	36.1689 km²	Daramagnak, Kolia
780	23637	SOCIETE SAFETY INTEGRAL SARL	436442800	44981	AT/2023/053/MMG/DNM/	AR	Minéraux associés, Or	44987,63692	07/12/2023	06/06/2024	96.3467 km²	Faralako, Saladou
781	294	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	417018660	43982	D2018/184/PRG/SGG	CM	Or		21/03/1994	22/08/2033	1105.0035 km²	Banora, Maléa, Siguirini
782	8267					ZA	Diamant		02/03/2004	31/12/2099	29.1751 km²	Banankoro

N°	Code	Nom de sociétés	NIF		N° SGG	PERMIS		Dates			Superficie	Références Cartographiques
			N° NIF	Date NIF		Type	Substance	Soumission	Octroi	Fin de Validité		
78 3	897	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)			D/2016/343/PRG/SGG	PEI	Bauxite	23/05/2013	13/08/2013	21/11/2021	344.8528 km²	Damakania, Friguiagbé, Kindia-centre, Mambia, Samaya
78 4	AZ_00035 —	MMG			A2019/3952/MMG/SGG	ZS	Sables Noirs, Titane, Zircon	42689	20/03/2019	19/03/2024	374.6939 km²	Guinee,Boke,Boffa,Mankoun tan, Tougnyfily; Boke,Kamsar, Kanfarandé
78 5	AZ_00036 —	MMG			A2019/3952/MMG/SGG	ZS	Sables Noirs, Titane, Zircon	15/11/2016	20/03/2019	19/03/2024	179.4664 km²	Guinee,Boke,Boke,Kanfaran dé
78 6	AZ_00039 —	MMG			A2019/3952/MMG/SGG	ZS	Sables Noirs, Titane, Zircon	42689	20/03/2019	19/03/2024	37.1806 km²	Boffa, Douprou
78 7	AZ_00040 —	MMG			A2019/3952/MMG/SGG	ZS	Sables Noirs, Titane, Zircon	15/11/2016	20/03/2019	19/03/2024	98.1104 km²	Boffa, Koba_Tatéma

Annexe 5 : Liste des titres miniers octroyés en 2023

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut au 31 dec 2023	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22335	A/2023/2060/MMG/SGG	SOCIETE PEAK GUINEA SARL	PR-I (Or)	Or	Valide	05/04/2018 13:51	09/06/2023	08/06/2024	26.4473 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kiniebakoura, Niandankoro, Siguiiri-centre
23162	A2023/1598/MMG/SGG	SOCIETE MINEROSTRAT CORPORATION SAU	PR-I (Or)	Minéraux associés, Or	Valide	28/07/2021 16:53	05/05/2023	04/05/2026	69.8420 km ²	Guinee,Kankan,Kouroussa,Komola-khoura
23280	D/2023/0082/PRG/CNRDS GG	SOCIETE TMK MINING SA.	PE-SI	Minéraux associés, Or	Valide	03/01/2022 16:18	17/03/2023	16/03/2028	10.0213 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Siguiiri-centre
23356	A2023/021/MMG/DNM	NILESHKUMAR RAMESH CHANDRA KATARMAL (98.4%); SOCIETE BEYLA MINING & MINERALS SARLU	AR	Or	Arrêté (Retrait)	27/04/2022 15:33	25/10/2023	26/10/2023	66.0028 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Kantoumanina
23375	AT/2023/046/MMG/DNM	SOCIETE WEST AFRICAN TITANIUM GUINEA SARLU	AR	Chromite, Cobalt, Minéraux associés, Nickel, Zinc	Valide	06/06/2022 15:36	27/07/2023	26/01/2024	99.0547 km ²	Guinee,Mamou,Mamou,Ouré-Kaba
23533	AT/2023/001/MMG/DNM	SOCIETE ELECTRUM RESOURCES SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Demande de Renouvellement	08/12/2022 11:14	05/01/2023	04/07/2023	99.8846 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Baté-Nafadji; Mandiana,Koundian
23548	AT/2023/002/MMG/DNM	SOCIETE UAE MINING COMPANY SARL	AR	Or	Demande de Renouvellement	15/12/2022 13:28	06/01/2023	05/07/2023	97.8088 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Bankon, Doko, Siguiiri-centre
23553	AT/2023/004/MMG/DNM	GROUP ZAKY MINING SARL	AR	Lithium	Valide	19/12/2022 16:34	16/01/2023	15/07/2023	72.5999 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Maréla; Mamou,Mamou,Ouré-Kaba
23554	AT/2023/003/MMG/DNM	GROUP ZAKY MINING SARL	AR	Lithium	Valide	20/12/2022 11:12	16/01/2023	15/07/2023	77.6796 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Maréla, Passaya
23560	AT/2023/022/MMG/DNM	SOCIETE KOUNDARA MINING SARL	AR	Minéraux associés, Or	Valide	28/12/2022 15:37	21/02/2023	20/08/2023	99.1457 km ²	Guinee,Labe,Mali,Donghol-sigon, Hidayatou, Téliré
23562	AT/2023/020/MMG/DNM	SOCIETE KOUNDARA MINING SARL	AR	Minéraux associés, Or	Valide	28/12/2022 17:03	21/02/2023	20/08/2023	92.3431 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Kamabi, Samba'lo, Sarébo'do
23563	AT/2023/021/MMG/DNM	SOCIETE KOUNDARA MINING SARL	AR	Minéraux associés, Or	Valide	28/12/2022 17:19	21/02/2023	20/08/2023	95.2937 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Youkounkoun
23565	AT/2023/013/MMG/DNM	SOCIETE TRADEMERCE INTERNATIONAL GROUP SARLU	AR	Lithium, Minéraux associés	Valide	29/12/2022 15:42	02/02/2023	01/08/2023	98.0122 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Moribayah, Tokounou; Kouroussa,Douako

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut au 31 dec 2023	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
23570	AT/2023/007/MMG/DNM	SOCIETE AFRICAN LITHIUM MINING RESSOURCES GUINEA SARL	AR	Lithium	Arrêté (Retrait)	09/01/2023 11:36	20/01/2023	19/12/2024	94.6556 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Kobikoro; Kissidougo,Yombiro; N'Zerekore,Gueckedou,Kassadou
23571	AT/2023/005/MMG/DNM	SOCIETE AFRICAN LITHIUM MINING RESSOURCES GUINEA SARL	AR	Lithium, Minéraux associés	Arrêté (Retrait)	09/01/2023 12:00	20/01/2023	19/12/2024	96.0584 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Banian, Kobikoro
23572	AT/2023/015/MMG/DNM	SOCIETE BOKE MINING SERVICES SARL	AR	Or	Valide	09/01/2023 12:22	17/02/2023	16/08/2023	99.9911 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Mamouroudou
23573	AT/2023/018/MMG/DNM	SOCIETE BOKE MINING SERVICES SARL	AR	Or	Valide	09/01/2023 12:45	17/02/2023	16/08/2023	99.8749 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Mamouroudou
23584	AT/2023/012/MMG/DNM	SOCIETE SUN DA SD MINING SA	AR	Bauxite	Demande de Renouvellement	11/01/2023 15:01	02/02/2023	01/08/2023	36.1689 km ²	Guinee,Boke,Boffa,Kolia; Kindia,Telimele,Daramagnak
23585	AT/2023/011/MMG/DNM	SOCIETE ADS MINING SA	AR	Bauxite	Demande de Renouvellement	11/01/2023 15:46	02/02/2023	01/08/2023	208.6948 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Foulamory, Koumbia
23598	AT/2023/006/MMG/DNM	SOCIETE GLOBAL MINING RESSOURCES SARL	AR	Lithium, Minéraux associés	Valide	13/01/2023 19:47	20/01/2023	19/07/2023	98.6278 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Banian, Kobikoro
23599	AT/2023/008/MMG/DNM	GLOBAL MINING RESSOURCES SARL	AR	Lithium, Minéraux associés	Valide	16/01/2023 10:29	20/01/2023	19/07/2023	99.7075 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Banian; Kissidougo,Fermessadou, Sangardo, Yombiro
23604	AT/2023/009/MMG/DNM	SOCIETE GUINEAN LITHIUM RESSOURCES SARL	AR	Lithium, Minéraux associés	Arrêté (Retrait)	19/01/2023 17:54	21/01/2023	19/12/2024	84.7276 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Banian, Kobikoro
23605	AT/2023/010/MMG/DNM	SOCIETE GUINEAN LITHIUM RESSOURCES SARL	AR	Lithium, Minéraux associés	Valide	19/01/2023 18:15	31/01/2023	30/07/2023	99.4711 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Banian
23620	AT/2023/019/MMG/DNM	SOCIETE DRAGON D'OR SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Demande de Renouvellement	06/02/2023 12:41	20/02/2023	19/08/2023	11.1456 km ²	Guinee
23637	AT/2023/053/MMG/DNM/	SOCIETE SAFETY INTEGRAL SARL	AR	Minéraux associés, Or	Valide	02/03/2023 15:17	07/12/2023	06/06/2024	96.3467 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Saladou
23649	AT/2023/031/MMG/DNM	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	AR	Or	Demande de Renouvellement	21/03/2023 12:59	17/05/2023	16/11/2023	98.9707 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Termessé
23650	AT/2023/033/MMG/DNM	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	AR	Or	Demande de Renouvellement	21/03/2023 13:31	17/05/2023	16/11/2023	95.1066 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Termessé; Labe,Mali,Touba Bagadadji
23651	AT/2023/029/MMG/DNM	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	AR	Or	Demande de Renouvellement	21/03/2023 15:02	18/05/2023	17/11/2023	94.9450 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Termessé; Labe,Mali,Touba Bagadadji
23652	AT/2023/032/MMG/DNM	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	AR	Or	Demande de Renouvellement	21/03/2023 15:19	17/05/2023	16/11/2023	98.5500 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Termessé; Labe,Mali,Touba Bagadadji

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut au 31 dec 2023	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
23653	AT/2023/030/MMG/DNM	SOCIETE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	AR	Or	Demande de Renouvellement	21/03/2023 15:33	17/02/2023	16/08/2023	98.9262 km²	Guinee,Labe,Mali,Lébékéren, Touba Bagadadji
23655	AT/2023/026/MMG/DNM	SOCIETE GOLD CHAIN MINING SARLU	AR	Or	Valide	22/03/2023 11:53	02/05/2023	01/11/2023	21.4324 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Balandougouba
23656	AT/2023/028/MMG/DNM	SOCIETE GOLD CHAIN MINING SARLU	AR	Or	Valide	22/03/2023 12:27	02/05/2023	01/11/2023	64.9502 km²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Banora
23657	AT/2023/043/MMG/DNM	SOCIETE ODEMANN MINING SARL	AR	Platine	Arrêté (Retrait)	22/03/2023 13:42	16/06/2023	15/04/2024	49.4361 km²	Guinee,Conakry,Ratoma,Ratoma; Kindia,Coyah,Manéah; Dubreka,Dubréka
23669	AT/2023/035/MMG/DNM	SOCIETE BAA-NTIMA GUINEE SARL	AR	Minéraux associés, Or	Demande de Renouvellement	19/04/2023 15:19	17/05/2023	16/11/2023	64.4098 km²	Guinee,Kankan,Siguiroi,Niandankoro, Norassoba
23670	AT/2023/034/MMG/DNM	SOCIETE BAA-NTIMA GUINEE SARL	AR	Minéraux associés, Or	Demande de Renouvellement	19/04/2023 15:36	17/05/2023	16/11/2023	18.8176 km²	Guinee,Kankan,Siguiroi,Kintinian, Norassoba
23677	AT/2023/036/MMG/DNM	SOCIETE ALMA GOLD GUINEE SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	04/05/2023 12:53	17/05/2023	15/04/2024	90.2452 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro
23678	AT/2023/037/MMG/DNM	SOCIETE ALMA GOLD GUINEE SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	04/05/2023 13:14	17/05/2023	15/04/2024	35.8695 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro
23679	AT/2023/038/MMG/DNM	SOCIETE ALMA GOLD GUINEE SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	04/05/2023 13:31	17/05/2023	15/04/2024	89.2395 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro
23685	AT/2023/041/MMG/DNM	ALMA GOLD GUINEE - SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	23/05/2023 12:36	15/06/2023	15/04/2024	98.5631 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundianakoro, Morodou
23690	AT/2023/042/MMG/DNM	SOCIETE NIMBA HOLDING SARLU	AR	Bauxite	Arrêté (Retrait)	05/06/2023 15:05	16/09/2023	19/12/2024	38.8356 km²	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
23696	AT/2023/039/MMG/DNM	SOCIETE NIANDAN LITHIUM RESSOURCES SARLU	AR	Lithium	Arrêté (Retrait)	07/06/2023 11:30	18/06/2023	15/04/2024	90.2382 km²	Guinee,Faranah,Kissidougou,Fermessadou, Yende-Millimou, Yombiro; N'Zerekore,Gueckedou,Kassadou
23697	AT/2023/040/MMG/DNM	SOCIETE NIANDAN LITHIUM RESSOURCES SARLU	AR	Lithium	Valide	07/06/2023 12:01	14/06/2023	13/12/2023	99.7823 km²	Guinee,Faranah,Faranah,Banian; Kissidougou,Sangardo
23698	AECT/2023/002/MMG/DN M/DC	SOCIETE PIERRE BLANCHE DE GUINEE SARLU	AECT	Granite	Demande de Renouvellement	08/06/2023 12:00	17/08/2023	16/02/2024	6.6577 Ha	Guinee,Kindia,Forecariah,Maférinya
23701	AT/2023/047/MMG/DNM/D RC	SOCIETE S MINING & LOGISTICS SARLU	AR	Or	Demande de Renouvellement	14/06/2023 12:57	25/09/2023	24/03/2024	18.0217 km²	Guinee,Kankan,Siguiroi,Bankon
23710	AT/2023/045/MMG/DNM/D RC	SOCIETE CRITICAL INVESTMENTS GUINEA SARLU	AR	Fer	Demande de Renouvellement	11/07/2023 11:15	27/07/2023	26/01/2024	422.0082 km²	Guinee,Boke,Gaoual,Foulamory; Koundara,Sarébo'do
23711	AT/2023/044/MMG/DNM	SOCIETE CRITICAL INVESTMENTS GUINEA SARLU	AR	Fer	Valide	11/07/2023 12:40	27/07/2023	26/01/2024	277.1354 km²	Guinee,N'Zerekore,Lola,Bossou, Lola-centre; N'Zerekore,Bounouma, Yalenzou

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut au 31 dec 2023	Date Soumission de Demande	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
23713	AT/2023/048/MMG/DNM/D RC	KAAL GROUP OF MINING - SARLU	AR	Or	Valide	18/07/2023 14:27	26/09/2023	25/03/2024	99.1344 km²	Guinee,Kankan,Kankan, Missamana
23729	A/2023/4131/MMG/SGG	SOCIETE GREEN GRANITE ET SABLE SARL	AECPM	Dolorite	Valide	19/09/2023 15:55	12/09/2023	11/09/2025	1.2738 Ha	Guinee,Boke,Gaoual,Kounsitel
23731	AT/2023/049/MMG/DNM/	SOCIETE FAMOUS ENERGY GUINEE SARL	AR	Minéraux associés, Or	Valide	28/09/2023 13:31	10/10/2023	09/04/2024	43.6960 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Niantanina
23732	AT/2023/051/MMG/DNM/	AFRICA NEW GENERATION EXPLORATION SERVICES - SARL	AR	Or	Valide	04/10/2023 9:03	26/10/2023	25/04/2024	99.9302 km²	Guinee,Boke,Gaoual,Kakony, Touba (5)
23733	AT/2023/050/MMG/DNM/	AFRICA NEW GENERATION EXPLORATION SERVICES - SARL	AR	Or	Valide	04/10/2023 10:31	26/10/2023	25/04/2024	98.6395 km²	Guinee,Boke,Gaoual,Kakony
23742	AT/2023/052/MMG/DNM/	SOCIETE INTERNATIONAL TRADING ENERGY AND COMMODITIES SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Demande de Renouvellement	03/11/2023 11:50	22/11/2023	21/05/2024	19.8783 km²	Guinee,Kankan,Siguiroi,Norassoba
23747	AT/2023/061/MMG/DNM/	GUINEA IRON AND METAL - SARL	AR	Fer	Valide	14/11/2023 9:48	27/12/2023	26/06/2024	202.1611 km²	Guinee,Kankan,Kerouane,Damaro, Kérouané-centre, Komodou, Konsankoro, Linko
23748	AT/2023/060/MMG/DNM/	GUINEA IRON AND METAL - SARL	AR	Fer	Valide	14/11/2023 11:31	27/12/2023	26/06/2024	480.0179 km²	Guinee,Kankan,Kankan, Missamana, Sabadou-Baranam, Tinti-Oulen; Kerouane,Komodou, Linko
23773	AT/2023/059/MMG/DNM/	SOCIETE AFF INSTALLATIONS GUINEA SA	AR	Lithium, Minéraux associés	Valide	04/12/2023 11:58	15/12/2023	14/06/2024	92.7356 km²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Dialakoro, Sélouma

Annexe 6 : Liste Retraits Rejets et Renonciation des titres miniers en 2023

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
19443	A2017/6307/MMG/SGG	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	22/11/2017	07/02/2023	25.3651 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kintinian
19446	A2017/6305/MMG/SGG	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SA.	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	03/11/2015	07/02/2023	15.7724 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Franwalia, Kintinian, Maléa
20129	A2018/8279/MMG/SGG	SOCIETE DOLPHIN RESOURCES SARL	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	17/12/2015	01/02/2023	37.9220 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro
20282	A2018/8351/MMG/SGG	SELLA MINING SARL	PR-I (Bauxite)	Bauxite	Arrêté (Retrait)	17/12/2015	16/02/2023	449.9833 km ²	Guinee,Boke,Boke,Dabiss, Kanfarandé, Tanéné
21109		SOCIETE AMINE-MINING	AR	Or	Arrêté (Retrait)	22/04/2016	27/10/2023	105.3532 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Moribayah
21119		SOCIETE AMINE-MINING	AR	Or	Arrêté (Retrait)	22/04/2016	27/10/2023	208.6389 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Missamana; Mandiana,Kantoumanina
21157		SCETCHCG	AECPM	Dolorite	Arrêté (Retrait)	15/12/2015	16/02/2023	2.0621 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Kouria
22001	A2019/5783/MMG	ASHAPURA GUINEA RESOURCES	PR-I (Bauxite)	Bauxite	Arrêté (Retrait)	25/10/2016	16/02/2023	199.9428 km ²	Guinee,Kindia,Dubreka,Badi, Ouassou, Tanéné
22085	A2017/3197/MMG/SGG	SOCIETE KARAM GLOBAL MINING SARL	AECPM	Granite	Arrêté (Retrait)	19/07/2017	16/02/2023	2.0093 Ha	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre
22164	A2020/2070/MMG/SGG	KEDALA MINING EXPLORATION SARLU	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	19/07/2017	10/02/2023	19.5036 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
22320	AT/2019/006/MMG/DNM	GROUPE GENERAL NATIONAL POUR DEVELOPPEMENT EN GUINEE	ARC	Granite	Arrêté (Retrait)	09/05/2019	28/12/2023	5.9685 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
22354	A2018/4396/MMG/SGG	SOCIETE MANAGUINEE SA	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	05/06/2018	27/10/2023	76.9002 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina, Mandiana-centre
22371	A2018/8089/MMG/SGG	GUITER MINING -SA (100%)	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	30/11/2018	19/09/2023	52.7342 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Missamana, Tinti-Oulen
22398	A2018/5344/MMG/SGG	VENUS SARL	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	14/08/2018	01/03/2023	66.6158 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro; Siguiiri,Siguiiri-centre
22411	N023/MMG/DNM/2019	SOCIETE CELTIC MINING CORPORATION GUINEA SA	AR	Or	Arrêté (Retrait)	01/11/2019	27/10/2023	99.2194 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Kiniebakoura, Niandankoro
22420		SCETCHG HUAIAN	AECPM	Granite	Arrêté (Retrait)		10/02/2023	1.9160 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22431			AZ	Or	Arrêté (Retrait)	12/04/2017	03/04/2023	228.5422 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro
22503	A/2018/8247/MMG/SGG	SOLID ROCK MINING & EXPLORATION GUINEA	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	20/12/2018	07/07/2023	43.6960 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Niantanina
22510	A2018/8088/MMG/SGG	SAFF NATURAL RESOURCES SARL (100%)	PR-I (Bauxite)	Bauxite	Arrêté (Retrait)	30/12/2018	16/02/2023	216.6229 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Foulamory, Koumbia
22529	A2019/5513/MMG	SOCIETE DE NEGOCES AGRICOLES MINIERES & INDUSTRIELS SARL (100%)	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	06/09/2019	16/02/2023	99.9135 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Banora, Dinguiraye-cent
22531	A/2018/8317/MMG/SGG	METALS & MINERAL TRADING SARL	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	28/12/2018	16/02/2023	44.7850 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako
22535	A2018/8341/MMG	ETABLISSEMENT COMMERCIAL COURTAGE EQUIPEMENT GENERAL (100%)	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	31/12/2018	19/09/2023	99.7850 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Maréla, Sandenia
22536	AT/2019/010/MMG/DNM	CHINA CIVIL ENGINEERING CONSTRUCTION CORPORATION GUINEE -SUCC (100%)	AECT	Granite	Arrêté (Retrait)	19/07/2019	28/12/2023	1.6854 Ha	Guinee,Faranah,Dabola,Dabola-centre
22537	AT2019//011/MMG/DNM	CHINA CIVIL ENGINEERING CONSTRUCTION CORPORATION GUINEE -SUCC (100%)	AECT	Laterite	Arrêté (Retrait)	19/07/2019	28/12/2023	2.1095 Ha	Guinee,Faranah,Dabola,Dabola-centre
22576	A2019/936/MMG/SGG	MAKSEN GUINEE SARLU (100%)	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	22/03/2019	25/01/2023	98.6220 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Koundianakoro, Morodou
22587	A2019/1163/MMG/SGG	GLOBAL PROJET GUINEE SARLU	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	09/04/2019	19/09/2023	98.6648 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Norassoba
22593	A2019/1160/MMG	MAMOU RESOURCES SARLU	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	09/04/2019	19/09/2023	99.9800 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Balandougou, Kankan-centre, Tinti-Oulen
22609	A2019/1562/MMG	DRILLING AND BLASTING ENGINEERING GRANULATS SARLU	AECPM	Granite	Arrêté (Retrait)	29/04/2019	16/02/2023	2.8405 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
22613	A2019/2969/MMG/SGG	SOCIETE DES MINES DE CARRIERES ET DE TRANSPORT SARLU (100%)	AECPM	Granite	Arrêté (Retrait)	20/05/2019	25/04/2023	2.5005 Ha	Guinee,Boke,Boke,Boké-centre
22623	A2019/3945/MMG	DJOMA MINING SARLU	PR-I (Bauxite)	Bauxite	Arrêté (Retrait)	07/06/2019	19/09/2023	498.7418 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Kakony; Kindia,Telimele,Bourouwal, Koba, Santou, Sarékali, Tarihoye

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
22624	A/2019/3889/MMG	VLAMID GOLD MINING SARL	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	30/05/2019	16/02/2023	36.7828 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Norassoba
22638	A2019/5511/MMG	SOCIETE MAC MINING SARLU	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	06/09/2019	16/02/2023	45.8673 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
22662	AT/2019/009/MMG/DNM	SCETCHG HUAIAN	ARC	Granite	Arrêté (Retrait)	12/06/2019	28/12/2023	3.0770 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Khorira
22676	N02019/014/MMG/DNM	SOLID MINERALS GUINEA SARLU	AR	Bauxite	Arrêté (Retrait)	27/06/2019	27/10/2023	211.1605 km ²	Guinee,Kindia,Coyah,Wonkifong; Kindia,Friguiagbé, Mambia
22680	A 2019/4612/MMG	SOCIETE TERRA MINING RESSOURCES SARL	PR-I (Fer)	Fer	Arrêté (Retrait)	16/07/2019	16/02/2023	300.8254 km ²	Guinee,Faranah,Faranah,Gnaléah, Heremakono, Songoyah
22710	A2019/5791/MMG	SOCIETE SHEIKH AHMED DALMOOK AL MAKTOUM	PR-I (Fer)	Fer	Arrêté (Retrait)	03/10/2019	16/02/2023	203.9237 km ²	Guinee,N'Zerekore,Lola,Gama-Béréma, Kokota, Lola-centre
22792	A2019/6957/MMG/SGG	SOCIETE PROMINES GUINEE SARLU	PR-I (Or)	Or	Arrêté (Retrait)	31/12/2019	16/02/2023	97.3862 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Mamouroudou
23029	A2021/005/MMG/DNM	SOCIETE GGM SARL	AR	Or	Arrêté (Retrait)	05/01/2021	27/10/2023	99.4947 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Maléa, Siguirini
23030	A2021/003/MMG/DNM	SOCIETE GGM SARL	AR	Or	Arrêté (Retrait)	05/01/2021	27/10/2023	99.6725 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Banora; Kankan,Siguiiri,Siguirini
23031	AUT N°2021/004/MMG/DNM	SOCIETE GGM SARL	AR	Or	Arrêté (Retrait)	05/01/2021	27/10/2023	99.4130 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Maléa, Naboun, Siguirini
23200	AUT/2021/035/MMG/SGG SARL	IAMGOLD EXPLORATION MALI	AR	Or	Arrêté (Retrait)	13/10/2021	27/10/2023	98.0946 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Termessé; Labe,Mali,Touba Bagadadji
23201	AUT/2021/036/MMG/SGG SARL	IAMGOLD EXPLORATION MALI	AR	Or	Arrêté (Retrait)	13/10/2021	27/10/2023	94.9306 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Termessé; Labe,Mali,Touba Bagadadji
23202	AUT/2021/034/MMG/SGG SARL	IAMGOLD EXPLORATION MALI	AR	Or	Arrêté (Retrait)	13/10/2021	27/10/2023	95.1077 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Termessé; Labe,Mali,Touba Bagadadji
23203	AUT/2021/037/MMG/SGG SARL	IAMGOLD EXPLORATION MALI	AR	Or	Arrêté (Retrait)	13/10/2021	27/10/2023	98.9800 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Termessé
23204	AUT/2021/038/MMG/SGG SARL	IAMGOLD EXPLORATION MALI	AR	Or	Arrêté (Retrait)	13/10/2021	27/10/2023	99.0839 km ²	Guinee,Labe,Mali,Lébékéren, Touba Bagadadji
23219	AT/2021/028/MMG/DNM	LONDON HOPE MINING - SARLU	AR	Or	Arrêté (Retrait)	30/09/2021	27/10/2023	98.8145 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Dinguiraye-cent; Kankan,Kouroussa,Komola-khoura
23220	AT/2021/030/MMG/DNM	NEW ENGLANG MINING -SARLU	AR	Or	Arrêté (Retrait)	30/09/2021	27/10/2023	41.5332 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina, Saladou

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
23226	AUT2022/003/MMG/DNM	SOCIETE PROMINENT GOLD SARL	AR	Or	Arrêté (Retrait)	11/01/2022	27/10/2023	99.0094 km ²	Guinee,Boke,Koundara,Guinguan, Termessé
23244	AUT2022/004/MMG/DNM	SOCIETE PROMINENT GOLD SARL	AR	Or	Arrêté (Retrait)	11/01/2022	27/10/2023	99.8851 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Kounsitel; Koundara,Guinguan, Termessé
23256		SOCIETE ANGLO GUINEA RESOURCES SARLU	AR	Fer	Arrêté (Retrait)		15/06/2023	293.4473 km ²	Guinee,Kankan,Kerouane,Damaro, Kérouané-centre, Komodou, Konsankoro, Linko
23259	AT/2022/049/MMG/DNM	SOCIETE NETWORK BYTES SARL	AR	Minéraux associés, Sables Noirs	Arrêté (Retrait)	18/11/2021	27/10/2023	18.8414 km ²	Guinee,Kindia,Forecariah,Kaback
23283	AT2022/005/MMG/DNM	SOCIETE UNITED OREBODIES LLC GUINEE SARLU	AR	Sables Noirs	Arrêté (Retrait)	11/01/2022	27/10/2023	99.2184 km ²	Guinee,Kindia,Forecariah,Benty
23287	AT/2022/006/MMG/DNM	ENTREPRISE PSCM	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	11/01/2022	27/10/2023	14.1871 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Niagassola
23300	AT/001/MMG/DNM	SOCIETE FOUALA SARL	AECT	Sable	Arrêté (Retrait)	02/02/2022	28/12/2023	0.1872 Ha	Guinee,Kindia,Kindia,Kindia-centre
23302	AT/2022/005/MMG/DNM	GROUPEMENT DE COOPERATION INTERNATIONALE HENAN-CHINE-GUINEE-SA	AECT	Laterite	Arrêté (Retrait)	07/02/2022	28/12/2023	3.7689 Ha	Guinee,Kindia,Coyah,Wonkifong
23309	AT2022/008/MMG/DNM	SOCIETE CARRIERE DE SABLE MOHKLAUS SARLU	AECT	Sable	Arrêté (Retrait)	22/02/2022	28/12/2023	1.0249 Ha	Guinee,Kindia,Dubreka,Ouassou
23314	AT2022/010/MMG/DNM	SOCIET GUINEENNE DE SABLE ET DE GRAVIER SARLU	AECT	Sable	Arrêté (Retrait)	11/03/2022	28/12/2023	1.4982 Ha	Guinee,Faranah,Faranah,Gnaléah
23315	AT2022/011/MMG/DNM	SOCIET GUINEENNE DE SABLE ET DE GRAVIER SARLU	AECT	Sable	Arrêté (Retrait)	01/03/2022	28/12/2023	1.3944 Ha	Guinee,Faranah,Faranah,Gnaléah
23316	A2022/009/MMG/DNM	NA GLOBAL REALTY & INVESTMENT LTD SUCC	AR	Lithium, Minéraux associés	Arrêté (Retrait)	11/03/2022	27/10/2023	99.9769 km ²	Guinee,N'Zerekore,N'Zerekore,Bounouma, Yalenzou
23317	AT2022/008/MMG/DNM	NA GLOBAL REALTY & INVESTMENT LTD SUCC	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	11/03/2022	27/10/2023	99.8304 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Diatiféré
23318	A2022/010/MMG/DNM	NA GLOBAL REALTY & INVESTMENT LTD SUCC	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	11/03/2022	27/10/2023	99.7295 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Diatiféré, Dinguiraye-cent

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
23319	AT2022/012/MMG/DNM	SOCIETE MANDEN MINING BTP SARLU	AR	Or	Arrêté (Retrait)	31/03/2022	27/10/2023	51.2046 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Banora
23320	AT/2022/014/MMG/DNM	SOCIETE GUINEENNE DES MINES ET CONSTRUCTIONS SARL	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	05/04/2022	27/10/2023	9.5586 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
23329	AT/2022/0328/MMG/DNM	COMPAGNIE GUINEA TITANIUM SARL	AR	Sables Noirs	Arrêté (Retrait)	01/04/2022	27/10/2023	99.4975 km ²	Guinee,Kindia,Forecariah,Kaback
23331	AT2022/012/MMG/DNM	SOCIETE BANTOUN COMPAGNIE SARLU	AECT	Sable	Arrêté (Retrait)	01/04/2022	28/12/2023	10.0183 Ha	Guinee,Kindia,Forecariah,Allasoyah, Forécariah
23335	AT/2022/006/MMG/DNM	SOCIETE GUINEENNE DES MINES ET CONSTRUCTIONS SARL	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	11/01/2022	27/10/2023	14.2336 km ²	Guinee,Kankan,Siguiiri,Doko
23337	A2022/016/MMG/DNM	SOCIETE GENERALE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DE MINES SA	AR	Bauxite	Arrêté (Retrait)	21/04/2022	27/10/2023	210.5458 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Malanta; Labe,Lelouma,Balaya, Korbé, Lélouma-centre, Tianguel-Bori
23338	A2022/015/MMG/DNM	SOCIETE GENERALE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DE MINES -SA	AR	Bauxite	Arrêté (Retrait)	21/04/2022	27/10/2023	278.0923 km ²	Guinee,Boke,Gaoual,Kounsitei, Malanta, Touba (5); Labe,Lelouma,Linsan-saran, Manda
23347	A2022/020/MMG/DNM	SOCIETE GUINEA BEST MINERALS SARLU	AR	Lithium	Arrêté (Retrait)	21/04/2022	27/10/2023	97.7570 km ²	Guinee,N'Zerekore,Gueckedou,Bolodou, Kassadou
23348	AT/2022/017/MMG/DNM	GUINEA WESTFIELD MINING COMPANY - SARLU	AR	Bauxite	Arrêté (Retrait)	21/04/2022	27/10/2023	417.2149 km ²	Guinee,Kindia,Kindia,Kindia-centre, Kolenté, Souguéta
23350	A/2022/019/MMG/DNM	SOCIETE GUINEA BEST MINERALS SARLU	AR	Lithium	Arrêté (Retrait)	21/04/2022	27/10/2023	99.8444 km ²	Guinee,Faranah,Kissidougou,Yombiro; N'Zerekore,Gueckedou,Kassadou
23351	AT2022/023/MMG/DNM	SOCIETE 79TH LUSSO MANDIANA SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	30/05/2022	27/10/2023	98.6406 km ²	Guinee,Kankan,Kankan,Baté-Nafadji; Mandiana,Sansando
23352	AT2022/024/MMG/DNM	SOCIETE 79TH LUSSO MANDIANA SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	30/05/2022	27/10/2023	99.4261 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro, Sansando
23353	AT/2022/026/MMG/DNM	SOCIETE 79TH LUSSO NORTH SARLU	AR	Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)	30/05/2022	27/10/2023	99.5800 km ²	Guinee,Faranah,Dinguiraye,Banora, Diatiféré, Dinguiraye-cent
23356	A2023/021/MMG/DNM	NILESHKUMAR RAMESH CHANDRA KATARMAL (98.4%);	AR	Or	Arrêté (Retrait)	25/10/2023	26/10/2023	66.0028 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Faralako, Kantoumanina

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
		SOCIETE BEYLA MINING & MINERALS SARLU							
23371	AT/2022/019/MMG/DNM	SOCIETE XUDONG YU SARL	AECT	Sable	Arrêté (Retrait)	14/06/2022	28/12/2023	1.1474 Ha	Guinee,Faranah,Faranah,Passaya
23380	AT/2022/016/MMG/DNM	SOCIETE SOMIS GUINEE - SARL	AECT	Sable	Arrêté (Retrait)	27/06/2022	28/12/2023	0.3000 Ha	Guinee,Kankan,Kerouane,Soromaya
		SOCIETE GUINEENNE DE FINANCEMENT & INVESTISSEMENT - SARLU							
23408			PRI	Or	Renonciation		14/06/2023	99.5556 km²	Siguiiri, Doko, Niagassola
23506			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	99.8023 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23507			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	98.1686 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23508			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	98.9738 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23509			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	96.0493 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Kantoumanina, Saladou
23511			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	97.4531 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23512			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	97.0315 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23513			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	93.3305 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23514			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	99.3851 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23515			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	98.0861 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23516			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	99.6358 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23517			AZ	Or	Demande Rejetée		09/01/2023	99.1365 km²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou

Code	Ancien Code	Parties	Type	Substances	Statut	Date d'Octroi	Date de Fin de Validité	superficie	Référence Cartographique
23518			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	99.2605 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23519			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	98.8050 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23520			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	99.3947 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23521			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	92.4932 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23522			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	98.5771 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23523			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	98.4096 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23531			AZ	Or	Demande Rejetée		06/01/2023	97.1382 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Saladou
23546		ORIENTAL INVESTISSEMENT & DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE SARL	AECPM	Granite	Arrêté (Retrait)		16/02/2023	9.9852 Ha	Guinee,Mamou,Mamou,Kounkouré
23626			ZS	Or	Arrêté (Retrait)		22/02/2023	99.7883 km ²	Guinee,Kankan,Siguiro,Maléa, Siguirini
23654		SOCIETE NIOUMALA DIABY GOLD MINING SARL	AR	Or	Arrêté (Retrait)		29/03/2023	8.4276 km ²	Guinee,Kankan,Mandiana,Dialokoro; Siguiro,Bankon
23693		COMPAGNIE GUINEENNE D'EXPLOITATION MINIERE SARLU PR-I (Or)		Minéraux associés, Or	Arrêté (Retrait)		12/06/2023	48.2887 km ²	Guinee,Kankan,Siguiro,Niagassola

Source : CPDM

Annexe 7 : Contrats et conventions minières publiées

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
1	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9254500989/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/4822/4822-winning-consortium-sau-lexploitation-du-minerai-de-fer-des-blocs-1-2-du-simandou-convention-de-base-2020.pdf	Français	Iron Ore	Exploitation Permit/License	2020-06-09	Winning Consortium Simandou SAU
2	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0641239644/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/4820/4820-winning-consortium-simandou-sau-levacuation-du-minerai-de-fer-des-blocs-1-2-du-simandou-convention-relative-aux-infrastructures-portuaires-2020.pdf	Français	Iron Ore	Other	2020-10-19	Winning Consortium Simandou SAU
3	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-5043080054/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/4819/4819-winning-consortium-simandou-sau-levacuation-du-minerai-de-fer-des-blocs-1-2-du-simandou-convention-relative-aux-infrastructures-ferroviaires-2020.pdf	Français	Iron Ore	Autre	2020-11-12	Winning Consortium Simandou SAU
4	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6177258678/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/4817/4817-smfg-euronimba-pour-lexploitation-des-gisements-de-fer-des-monts-nimba-convention-de-concession-mini-ere-amendee-et-consolidee-2019.pdf	Français	Iron	Concession Agreement	2019-09-18	Euronimba Ltd.; Société des Mines de Fer de Guinée
5	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2995983040/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/3599/3599-winning-consortium-alumina-pteltd-winning-consortium-alumina-guinea-sa-exploration-permitlicense-2018.pdf	Français	Alumina	Other	2018-11-26	Winning Consortium Alumina PTE.LTD; Winning Consortium Alumina Guinea S.A
6	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-8055683009/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/3597/3597-societe-mini-ere-de-boke-exploration-permitlicense-2018.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2018-11-26	Société Minière de Boké
7	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2095504636/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/3600/3600-societe-mini-ere-de-boke-winning-consortium-alumina-pteltd-winning-consortium-alumina-guinea-sa-convention-ferroviaire-de-santo-ii-et-de-houda-2018.pdf	Français	Bauxite	Other	2018-11-26	Société Minière de Boké; Winning Consortium Alumina PTE.LTD; Winning Consortium Alumina Guinea S.A
8	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4998313193/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/2870/2870-	Français	Bauxite	Exploitation Permit/License	2018-01-01	Dynamic Mining; International Gulf ZFC

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
9	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-5699672631/view	Main	dynamic-mining-international-gulf-zfc-exploitation-permitlicense-2018.pdf https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/2916/2916-chalco-guinea-company-sa-societe-portuaire-chalco-hong-kong-limited-convention-miniére-2018.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2018-06-08	Chalco Guinea Company S.A; Société Portuaire; Chalco Hong Kong Limited
10	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0789497252/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/2917/2917-chalco-guinea-company-sa-societe-portuaire-chalco-hong-kong-limited-annexe-convention-miniére-2018.pdf	Français	Bauxite	Contract Annex	2018-06-08	Chalco Guinea Company S.A; Société Portuaire; Chalco Hong Kong Limited
11	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-7227443979/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/3349/3349-la-societe-des-bauxites-de-guine-sbg-bauxite-and-alumina-nv-convention-2018.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2018-05-14	La Société des Bauxites de Guinée; SBG Bauxite and Alumina N.V.
12	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-3622819596/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/3598/3598-bauxite-kimbo-sau-bauxite-kimbo-limited-exploration-permitlicense-2018.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2018-12-17	Bauxite Kimbo S.A.U; Bauxite Kimbo Limited
13	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0842187625/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/3098/3098-guinean-evergreen-mining-intelligence-sa-tbea-group-co-ltd-concession-agreement-2017.pdf	Français	Bauxite-Aluminum	Concession Agreement	2017-12-30	Guinea Evergreen Mining Intelligence SA; TBEA Co Ltd
14	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-1880406409/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/2715/2715-convention-de-base-pour-l'exploitation-des-gisements-dor-de-la-prefecture-de-mandiana.pdf	Français	Gold; Silver	Concession Agreement	2016-12-19	Société des Mines de Mandiana; Avocet Mining; Managem
15	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4510320857/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/4906/4906-societe-des-mines-de-mandiana-avocet-mining-managem-trik-contract-annex-2016.pdf	Français	Gold; Silver	Contract Annex	2016-12-19	Société des Mines de Mandiana; Avocet Mining; Managem
16	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-8002546923/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/2716/2716-convention-de-base-pour-l'exploitation-des-gisements-de-bauxite-de-bel-air.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2016-02-01	Alufer Mining; Alufer Mining Limited
17	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4258574838/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/2717/2717-etude-d'impact-environnemental-et-social-esia.pdf	Français	Bauxite		2016-02-01	Alufer Mining; Alufer Mining Limited

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
18	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9173482252/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/2813/2813-alufer-mining-alufer-mining-limited-bel-air-mining-annexe-fiscale-annexes-e-et-f-2016.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement; Contract Annex	2016-02-01	Alufer Mining
19	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4817875899/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/4410/4410-alcan-holdings-switzerland-ag-aluminium-pechiney-via-halco-mining-inc-compagnie-de-bauxite-de-guinee-concession-2015.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2015-01-15	Alcan Holdings Switzerland AG; Aluminium Pechiney via Halco (Mining) Inc.; Compagnie de Bauxite de Guinée
20	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2269582291/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/719/719-gac-avenant-2-guinee-2013.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement; Contract Amendment	2013-11-24	Guinea Alumina Corporation; Mubadala; Dubai
21	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2771733988/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/1820/1820-guinea-cpi-mining-convention-2013.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2013-09-06	China Power Investment Corporation
22	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2396569119/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/901/901-simfer-accord-guinee-2011.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement	2011-04-22	Simfer S.A.; Rio Tinto
23	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4606247360/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/6015/6015-simfer-sa-rio-tinto-blocks-3-and-4-non-technical-environmental-and-social-summary-2024.pdf	Français	Iron Ore			Simfer S.A.; Rio Tinto
24	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-8033884916/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/847/847-amc-convention-2010-non-ratifie-guinee.pdf	Anglais	Bauxite	Concession Agreement	2010-06-08	Alliance Mining Commodities
25	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-7087857453/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/726/726-amc-convention-2010-avenant-no-1-guinee.pdf	Français	Bauxite	Contract Amendment	2014-06-30	Alliance Mining Commodities
26	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9016560520/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/728/728-amc-convention-guinee.pdf	Français	Bauxite	Contract Amendment	2014-06-30	Alliance Mining Commodities
27	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-5003575897/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/727/727-amc-convention-annexes-a-lavenant-2014-guinee.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement; Contract Annex	2010-11-12	Alliance Mining Commodities
28	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6749062117/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/846/846-amc-convention-2010-annexes-guinee.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement; Contract Annex	2010-06-30	Alliance Mining Commodities
29	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2927931073/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/2867/2867-amc-alliance-mining-commodities-concession-avenant-2-2017.pdf	Français	Bauxite	Contract Amendment	2017-12-18	Alliance Mining Commodities

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
30	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9642814017/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/853/853-imd-guinee-2010.pdf	Anglais	Bauxite	Concession Agreement	2010-06-30	International Mining Development;Lissa Mining
31	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2962312827/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/935/935-imd-convention-english.pdf	Anglais	Bauxite	Concession Agreement	2010-06-01	Lissa Mining Services Company Limited;International Mining Development S.A.
32	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4483792440/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/860/860-gac-annex-3-guinee-2010.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement;Contract Annex	2010-05-14	Guinea Alumina Corporation;Guinea Alumina
33	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2774693704/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/863/863-cbg-gac-operations-contract-guinee-2006.pdf	Français	Bauxite		2010-05-14	Guinea Alumina Corporation;Guinea Alumina;Compagnie des Bauxites de Guinee
34	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9593916956/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/899/899-bellzone-mining-bellzone-holdings-sa-bellzone-holdings-pty-ltd-kalia-concession-2010.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement	2010-08-04	Bellzone Mining;Bellzone Holdings S.A.;Bellzone Holdings Pty Ltd
35	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9563208602/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/4385/4385-bellzone-mining-bellzone-holdings-sa-bellzone-holdings-pty-ltd-kalia-annex-2010.pdf	Français	Iron Ore	Contract Annex	2010-08-04	Bellzone Mining;Bellzone Holdings S.A.;Bellzone Holdings Pty Ltd
36	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-8318539163/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/4386/4386-bellzone-mining-bellzone-holdings-sa-bellzone-holdings-pty-ltd-kalia-annex-7-2010.pdf	Français	Iron Ore	Contract Annex	2010-08-04	Bellzone Mining;Bellzone Holdings S.A.;Bellzone Holdings Pty Ltd
37	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-5618674336/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/897/897-bellzone-holdings-annex7-guinee-2010.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement;Contract Annex	2010-05-31	Bellzone Mining Plc;Bellzone Holdings Pty Ltd
38	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2635755922/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/898/898-bellzone-holdings-annex1256-guinee-2010.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement;Contract Annex	2010-06-17	Bellzone Mining Plc
39	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-1601150827/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/2869/2869-kalia-bellzone-mining-bellzone-holdings-sa-avenant-1-2017.pdf	Français	Iron Ore	Contract Amendment	2017-10-31	Bellzone Mining;Bellzone Holdings S.A.;Bellzone Holdings Pty Ltd
40	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6179905611/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/896/896-bellzone-mining-kalia-concession-annex-2010.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement;Contract Annex	2010-04-16	Bellzone Mining

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
41	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-1432977950/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/892/892-helalin-annulation-permis-guinee-2010.pdf	Français	Bauxite;Gold	Contract Amendment	2010-06-23	Helalin SA;USA Gold Mines Guinee Ltd.;Bauxite Angola Guinee SA;Hubble Holding Ltd. SA
42	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0921285528/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/861/861-gac-annex-7-guinee-2010.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement;Contract Annex	2010-05-14	Guinea Alumina Corporation;Guinea Alumina
43	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-7382402375/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/848/848-zogota-convention.pdf	Anglais	Iron Ore	Concession Agreement	2010-04-12	BSG Resources;BSG Resources (Guinea) Limited
44	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4935777771/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/938/938-zogota-convention-english.pdf	Anglais	Iron Ore	Concession Agreement	2009-11-30	BSG Resources (Guinea) Limited;BSG Resources (Guinea) SARL
45	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-8606873912/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/852/852-cdm-chine-guinee.pdf	Français	Aluminum;Bauxite	Concession Agreement		Compagnie de Développement des Mines Internationales Henan - Chine / Guinée;La Société de Développement des Mines Internationales du Henan, SA
46	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9306677863/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/3601/3601-compagnie-de-developpement-des-mines-internationales-henan-chine-guinee-la-societe-de-developpement-des-mines-internationales-du-henan-sa-cdm-conventi....pdf	Français	Aluminum;Bauxite	Exploitation Permit/License	2018-12-17	Compagnie de Développement des Mines Internationales Henan;La Société de Développement des Mines Internationales du Henan
47	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6904959112/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/915/915-cbg-globalalumina-guinee-2006.pdf	Français	Bauxite	Contract Amendment	2006-01-13	Compagnie des Bauxites de Guinée;Global Alumina Corporation Ltd
48	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0628604071/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/2868/2868-gac-guinea-alumina-corporation-sa-guinea-alumina-corporation-ltd-accord-transactionnel-2018.pdf	Français	Bauxite	Accord Transactionnel	2018-08-30	Compagnie des Bauxites de Guinée;Global Alumina Corporation Ltd
49	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0737892348/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/864/864-cbg-gac-accord-tripartite-guinee-2006.pdf	Français	Aluminum;Bauxite	Concession Agreement	2006-01-13	Global Alumina Corporation Ltd;La Compagnie des Bauxites de Guinée;Halco (Mining) Inc.
50	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-8078738904/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/924/924-fria-decret-de-privatisation-2006.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Other	2008-06-03	Rusal

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
51	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9669096564/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/855/855-gac-amendement-1-guinee-2005.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement;Contract Amendment	2005-05-16	Guinea Alumina Corporation;Global Alumina
52	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-7718448031/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/859/859-gac-concession-decree-guinee-2005.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Exploitation Permit/License	2005-11-22	Global Alumina Corporation
53	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0855371527/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/862/862-cbg-gac-convention-ratification-guinee-2005.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement;Contract Annex	2005-07-04	Guinea Alumina Corporation;Global Alumina
54	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4942070282/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/893/893-helalin-guinee-2005.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement	2005-02-12	Third Party Logistics Trade
55	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6800054916/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/876/876-kabata-guinee-2005.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement	2005-11-22	Alcoa;Alcan;Rio Tinto
56	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0484705559/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/2729/2729-compagnie-des-bauxites-de-guinee-concession-2005.pdf	Français	Bauxite	Contract Amendment	2005-11-22	Compagnie des Bauxites de Guinée
57	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0616817020/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/856/856-gac-guinee-2004.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement	2004-10-15	Guinea Alumina Corporation;Global Alumina
58	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9628733185/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/934/934-gac-decret-de-concession-english.pdf	Anglais	Aluminum;Bauxite	Concession Agreement		Global Alumina
59	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-7608740185/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/933/933-gac-convention-english.pdf	Anglais	Aluminum;Bauxite	Concession Agreement	2004-10-15	Guinea Alumina Corporation Ltd;Global Alumina
60	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-3091034155/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/932/932-gac-convention-amendement-no-1-english.pdf	Anglais	Aluminum;Bauxite	Concession Agreement;Contract Amendment		Guinea Alumina Corporation Ltd;Global Alumina
61	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2159924071/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/911/911-euronimba-guinee-2003.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement	2003-04-25	Societe des Mines de Fer de Guinee;Euronimba
62	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0725247752/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/914/914-euronimba-ratification-guinee-2003.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement	2003-05-30	Societe des Mines de Fer de Guinee;Euronimba
63	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-1653821228/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/912/912-euronimba-annexes-guinee-2003.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement;Contract Annex	2005-01-04	Societe des Mines de Fer de Guinee;Euronimba
64	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6677014369/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/910/910-euronimba-concession-guinee-2003.pdf	Anglais	Iron Ore	Exploitation Permit/License	2003-07-29	Societe des Mines de Fer de Guinee;Euronimba

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
65	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-3437474455/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/895/895-semafo-guinee-2002.pdf	Français	Gold;Silver	Concession Agreement	2002-04-02	SEMAFO Guinee;ONA
66	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6187166467/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/903/903-simfer-guinee-2002.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement	2002-11-26	SIMFER;Rio Tinto
67	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0925073922/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/1821/1821-guinea-simandou-south-conventions-amended-and-consolidated-version-of-the-convention-de-base-2014.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement	2014-05-22	SIMFER;Rio Tinto
68	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6237477089/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/1822/1822-guinea-simandou-south-conventions-bot-convention-2014.pdf	Français	Iron Ore	Concession Agreement	2014-05-22	SIMFER;Rio Tinto;L'Exploitant des Infrastructures
69	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-5738530463/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/902/902-simfer-accord-annexes-guinee-2011.pdf	Anglais	Iron Ore	Concession Agreement;Contract Annex	2003-02-03	SIMFER;Rio Tinto
70	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-7212601903/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/894/894-cobad-guinee-2001.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement	2001-07-21	Compagnie des Bauxites de Dian-Dian;Rusal
71	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-8001318248/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/939/939-cobad-convention-annexe-11-non-ratifie.pdf	Anglais	Alumina;Bauxite	Concession Agreement;Contract Annex	2014-04-12	Compagnie des Bauxites de Dian-Dian
72	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-3988663064/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/2815/2815-compagnie-des-bauxites-de-kindia-rusal-cbk-concession-avenant-n-1-2017.pdf	Français	Bauxite	Contract Amendment	2017-07-21	Compagnie des Bauxites de Dian-Dian;Rusal
73	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-5350724796/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/4821/4821-russal-trading-house-annexe-12-a-la-convention-de-concession-miniére-du-21-juillet-2001-pour-la-production-de-bauxite-et-dalumine-de-dian-dian-2016.pdf	Français	Bauxite	Contract Annex	2016-04-20	United Company RUSAL Trading House
74	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2372332812/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/927/927-fria-contrat-de-location-gerance-acg-2000.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement	2000-03-01	Alumina Company of Guinea;Reynolds Metals Company;Friguia
75	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9112931197/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/904/904-rousski-alumini-concession-2000.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2000-11-03	Compagnie des Bauxites de Kindia;Rusal
76	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-3303812608/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/906/906-cbk-volume-ii-infrastructures-guinee-2000.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2000-03-11	Compagnie des Bauxites de Kindia;Rusal

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
77	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-0621960018/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/908/908-cbk-annex-a-guinee-2000.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement;Contract Annex	2000-10-30	Compagnie des Bauxites de Kindia;Rusal
78	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2458536233/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/905/905-cbk-convention-annexe-c-guinee-2000.pdf	Anglais	Bauxite	Concession Agreement;Contract Annex	2006-06-07	Compagnie des Bauxites de Kindia;Rusal
79	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2096071243/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/907/907-cbk-accord-annexe-c-guinee-2000.pdf	Anglais	Bauxite	Concession Agreement;Contract Annex	2008-05-29	Compagnie des Bauxites de Kindia;Rusal
80	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-8052316867/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/2816/2816-compagnie-des-bauxites-de-kindia-rusal-cbk-annexe-1-regime-fiscal-et-douanier-de-friguaia.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Contract Annex	2017-04-07	Compagnie des Bauxites de Kindia;Rusal
81	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-3240944164/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/909/909-cbk-ratification-guinee-2000.pdf	Français	Bauxite		2001-09-18	Rousski Alumini
82	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-3032468364/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-west-2.amazonaws.com/2730/2730-compagnie-des-bauxites-de-kindia-exploitation-license-2000.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	2000-11-03	Compagnie des Bauxites de Kindia
83	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-3612985124/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/937/937-sag-convention-english.pdf	Anglais	Gold	Concession Agreement	1993-11-11	Societe Aurifere de Guineegui;Golden Shamrock;Anglogold Ashanti
84	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-8820234307/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/858/858-sag-amendment-1-guinee-2005.pdf	Français	Gold;Silver	Concession Agreement;Contract Amendment	2005-07-25	Anglogold Ashanti;Societe Aurifere de Guinee;Golden Shamrock Mines Limited;Chevaning Mining Company Limited
85	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9115310768/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/857/857-sag-guinee-1992.pdf	Anglais	Gold;Silver	Concession Agreement	1993-11-11	Golden Shamrock;Chevaning Mining;Societe Aurifere de Guinee
86	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2707180369/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/2814/2814-golden-shamrock-chevaning-mining-societe-aurifere-de-guinee-sag-concession-convention-revisee-et-consolidee-2016.pdf	Français	Gold;Silver	Contract Amendment	2016-06-28	Societe Aurifere de Guinee;Golden Shamrock;Anglogold Ashanti
87	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9145827406/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/936/936-sag-convention-amendment-1-english.pdf	Anglais	Gold;Silver	Concession Agreement;Contract Amendment	2007-01-07	Societe Aurifere de Guinee;Golden Shamrock;Anglogold Ashanti

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
88	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2461556641/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/928/928-sbdt-convention.pdf	Anglais	Alumina;Bauxite	Concession Agreement	1992-09-07	Société de Bauxite de Dabola-Tougué;Republique d'Iran
89	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2401833289/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/851/851-smd-guinee-1990.pdf	Français	Gold;Silver	Concession Agreement	1990-05-09	Societe Miniere de Dinguiraye;Delta Gold Mining;Nordgold
90	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-7040396335/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/850/850-smd-amendment-2-guinee-2006.pdf	Français	Gold;Silver	Concession Agreement;Contract Amendment	2006-06-29	Societe Miniere de Dinguiraye;Delta Gold Mining;Crewgold
91	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9201648630/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/849/849-smd-amendment-1-guinee-1993.pdf	Français	Gold;Silver	Concession Agreement;Contract Amendment	1993-10-23	Societe Miniere de Dinguiraye;Delta Gold Mining;Kenor;Serem
92	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2768083178/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/2812/2812-avenant-3-a-la-convention-de-base-de-la-societe-miniire-de-dinguiraye-smd.pdf	Français	Gold;Silver	Contract Amendment	2018-01-22	Societe Miniere de Dinguiraye;Delta Gold Mining;Nordgold
93	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-9399783777/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/923/923-fria-avenant-1973.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement;Contract Amendment	1973-02-10	Pechiney
94	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6822122534/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/926/926-fria-avenant-1973-nouvel-article-8.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Contract Amendment	1987-06-11	Pechiney
95	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-5307724746/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/925/925-fria-avenant-1973-amendement.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement;Contract Amendment	1975-03-15	Pechiney
96	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-3240717431/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/922/922-fria-avenant-1973-annexes.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement;Contract Annex	1973-06-20	Pechiney
97	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6562585363/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/917/917-cbg-guinee-1963.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement	1963-10-01	Compagnie des Bauxites de Guinée;Halco
98	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-7468099467/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/916/916-cbg-1963-amendement-guinee-2001.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement;Contract Amendment	2002-06-11	Compagnie des Bauxites de Guinée;Halco
99	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4278971256/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/918/918-cbg-guinee-1964.pdf	Français	Bauxite	Exploitation Permit/License	1964-06-23	Compagnie des Bauxites de Guinée;Halco
100	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-6473088962/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi-prod.s3.amazonaws.com/919/919-halco-mining-inc-concession-amendment-2005.pdf	Français	Bauxite	Concession Agreement;Contract Amendment	2005-11-22	Halco (Mining) Inc.
101	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4449736548/view	Main	https://resourcecontracts-nrgi.s3-us-west-2.amazonaws.com/921/921-fria-convention-1958.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement	1958-02-05	Compagnie Internationale pour la Production de l'Alumine

#	Lien document	Type document	PDF URL	Langue	Resource	Type de contrat	Date de signature	Nom sociétés
102	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-4170419959/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/920/920-fria-annexe-fiscale-frialco-1995.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Concession Agreement;Contract Annex	1995-02-21	Pechiney
103	https://contrats.mines.gov.gn/contract/ocds-591adf-2682648036/view	Supporting	https://resourcecontracts-nrgi.s3.us-west-2.amazonaws.com/4926/4926-rusal-compagnie-internationale-pour-la-production-de-ialumine-friguia-contract-annex-2017.pdf	Français	Alumina;Bauxite	Contract Annex	2017-04-17	Russky Aluminium

Annexe 8 : Paiements sociaux obligatoires

Société	Nature de flux (Contribution au développement local , Contribution FODEL ou Autres paiements sociaux obligatoires à spécifier	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)		Ref juridique / contractuelle
					Montant	Description	Coût du Projet payé durant 2023	
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	31/01/2023	1 536 605 688	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	28/02/2023	850 000 000	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	31/03/2023	2 129 846 920	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	10/05/2023	850 000 000	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	31/05/2023	1 648 282 462	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	30/06/2023	1 621 389 090	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	31/07/2023	1 979 170 057	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	31/08/2023	1 943 488 367	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	30/09/2023	1 648 009 680	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	31/10/2023	2 041 390 323	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	30/11/2023	1 788 613 503	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
CBG	Contribution FODEL	Hôpital ANAIM	Boké	10/01/2023	2 625 975 540	Avance salaire Hôpital ANAIM	N/A	N/A
Sous total CBG					20 662 771 630			
CHALCO	Contribution FODEL	Ministère des Mines et de la Géologie	Boffa	5 février 2023	8 817 937 753	Contribution financière au développement et au renforcement des capacités et des moyens de la Communauté Locale	8 817 937 753	
Sous total CHALCO					8 817 937 753			
Total					29 480 709 383			

Annexe 9 : Paiements sociaux volontaires

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Préfectures des bénéficiaires	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
				Montant	Description	Coût du Projet payé durant 2023
CBG	SNAPE BOKE	Boké	01/02/2023	104 995 000	Supervision des travaux de 7 forages équipés de pompes à motricité humaine dans les village de Madina toubata, Tambaya, Momoyiré, Maladoyah, Bogonya, Kabossogy et Koldougou	N/A
CBG	KOULOUKA MULTI-SERVICES	Boké	02/02/2023	730 000 000	Construction et équipement du bâtiment abritant les bureaux de la commune urbaine de Télimélé avec installation d'une panneau solaire et la construction d'un bloc latrine de 2 cabines	N/A
CBG	ETS ABDALLAH	Boké	07/02/2023	375 000 000	Travaux de rénovation et équipement d'une école primaire de 3 classes à Bintimodia, préfecture de Boké	N/A
CBG	DIOULDE MULTI-SERVICES	Boké	01/03/2023	500 000 000	Construction et équipement d'un poste de santé avec bloc latrine de 2 cabines et d'un logement pour le personnel soignant à N'guilde centre, Sangarédi	N/A
CBG	ENTREPRISE EGUICOM BTP	Boké	25/04/2023	161 423 000	Travaux de construction d'une école de 3 salles de classe et 1 bloc de 3 laterines à Yatiah, Kolaboui	N/A
CBG	GUINAPRES	Boké	13/06/2023	390 000 000	Constuction d'une maison de jeunes dans la commune urbaine de Boké	N/A
CBG	EGFCO SARL	Boké	15/06/2023	125 000 000	Réalisation d'un forage avec fourniture /installation d'une pompe avec système solaire avec une château d'eau de 3m carré au village de Kougnoubhe, Sangaredi	N/A
CBG	SNAPE BOKE	Boké	19/06/2023	35 896 000	Frais de formation à la maintenance des déferreuses installés sur 11 nouveaux forages communautaires dans le cadre de la médiation du C.A.O, Sangarédi	N/A
CBG	CECI-Guinée	Boké	14/08/2023	5 695 832 396	Demande de fonds 1ère tranche de la phase de consolidation de projet d'appui aux activités génératrices de revenus dans les zones d'impact de la CBG	N/A
CBG	ENTREPRISE OUMOU KHAIRY BAH	Boké	29/08/2023	450 000 000	Réalisation de 5 forages à kamsar	N/A
CBG	ENTREPRISE KOUNTA CONSTRUCTION	Boké	19/09/2023	400 000 000	Rénovation et extension en lot unique des bâtiments Pechiney et Alfres Wergner servant de dortoirs aux étudiants de l'ISMG de Boké	N/A
CBG	ENTREPRISE OUMOU KHAIRY BAH	Boké	26/09/2023	450 000 000	Réalisation de 5 forages à Tanènè, préfecture de Boké	N/A
CBG	ENTREPRISE KOUNTA CONSTRUCTION	Boké	26/09/2023	65 000 000	Travaux de construction d'un bloc de 2 cabines, l'achèvement du bloc de 3 cabines, la confection d'un portail et un portillon et l'enduit partiel du	N/A

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Préfectures des bénéficiaires	Date	Paielements en numéraire Montant	Paielements en nature (sous forme de projet)	
					Description	Coût du Projet payé durant 2023
CBG	SNAPE BOKE	Boké	28/09/2023	29 900 000	mur de clôture de l'école primaire de Kassongony, préfecture de Boké	N/A
CBG	KOULOUKA MULTI-SERVICES	Boké	16/10/2023	485 000 000	Contrôle sur la réalisation de 5 forages à Tanènè Construction d'un dalot cadre de 3*2*2 à Sangarédi, district de Silidara	N/A
CBG	SNAPE BOKE	Boké	17/10/2023	99 750 000	Supervision des travaux de 5 forages équipés de pompe à motricité humaine, préfecture de Boké, commune rurale de Kamsar	N/A
CBG	KOULOUKA MULTI-SERVICES	Boké	14/11/2023	450 000 000	Construction d'une école de 3 classes, un bureau et 2 blocs de latrines de 2 et 3 cabines avec équipement à Thiwé district de Foyé, commune rurale de Missira	N/A
CBG	ENTREPRISE OUMOU KHAIRY BAH	Boké	04/12/2023	500 000 000	Travaux de construction de 4 salles de classe à Kastri, préfecture de Boké	N/A
CBG	GENERAL PRESTATION BTP SARL	Boké	05/12/2023	526 460 000	Réalisation des travaux pour la finalisation de la mosquée de Songolon et la rénovation du poste de santé de Poukoussa, préfecture de Boké	N/A
CBG	ETS ABDALLAH	Boké	18/12/2023	450 000 000	Construction et équipement d'une école primaire de 3 classes, un bureau et 2 blocs de latrines de 2 et 3 cabines à Kankako centre, préfecture de Boké	N/A
Sous total CBG				12 024 256 396		
SMD	MILO ET NABAYA	Sigui	09/01/2023	249 980 000	ASSIST POUR ELECTRIFICATION RADIOS MILO ET NABAYA	6800000232
SMD	Enseignants	Sigui/Dinguiraye	12/01/2023	30 700 000	PRIMES DES ENSEIGNANTS DECEMBRE 2022	6800000243
SMD	MILO ET NABAYA	Sigui	27/01/2023	5 875 000	ASSIST INSTALLATION EQUIPEMENTS RADIO NABAYA	6800000299
SMD	Jeunesse Siguirini	Sigui	01/02/2023	7 800 000	ASSISTANCE AU BUREAU DE LA JEUNESSE DE SIGUIRINI	6800000714
SMD	ENTREPRISE LOCALE	Sigui	10/02/2023	5 400 000	ASSIST SPONSORING ENTREPRISE LOCALE	6800000740
SMD	Eleves Siguirini	Sigui	21/02/2023	3 000 000	ASSIST ENTRETIEN DES COURS ECOLE DE METIER DE SIGU	6800000768
SMD	Communaute de Siguirini	Sigui	21/02/2023	7 900 000	ASSIST ATELIER DE COUTURE NABAYA SIGUIRINI	6800000770
SMD	Enseignants	Sigui/Dinguiraye	22/02/2023	61 500 000	PRIMES DES ENSEIGNANTS JANVIER-FEVRIER 2023	6800000776
SMD	Communaute	Sigui	27/02/2023	8 000 000	ASSIST DIRECTION PREFECTORALE PROMOTION FEMININE	6800000793
SMD	Agriculteurs	Sigui	28/02/2023	7 000 000	ASSIST ASSOCIAT AGRICULTEURS ACHAT COFFRE FORT	6800000803
SMD	Femmes	Sigui	01/03/2023	7 800 000	ASSIST AUX FEMMES DE SIGUIRI POUR 08 MARS 2023	6800001152
SMD	Femmes	Dinguiraye	01/03/2023	7 800 000	ASSIST AUX FEMMES DE DING POUR 08 MARS 2023	6800001153
SMD	Communaute de Sokoro	Sigui	08/03/2023	7 800 000	ASSIST DEPANNAGE FORAGE DE SOKORO	6800001164
SMD	Communautes	Sigui	10/03/2023	200 000 000	REALISATION (2) FORAGE A SIGUIRI	2800011418

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Préfectures des bénéficiaires	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
				Montant	Description	Coût du Projet payé durant 2023
SMD	FEMMES JOURNALISTES DE BARAKA	Siguiri	14/03/2023	8 000 000	ASSIST AUX FEMMES JOURNALISTES DE BARAKA	6800001187
SMD	Communaute de Lero	Siguiri	17/03/2023	10 000 000	ASSIST REPARATION FORAGE DE LERO KOUROUSSA KOURA	6800001201
SMD	Femmes de Lero	Siguiri	20/03/2023	8 000 000	ASSIST AUX FEMMES DE LERO I ET II POUR FETE DES FEMMES	6800001203
SMD	Communautes	Siguiri/Dinguiraye	21/03/2023	28 750 000	ASSIST REPARATION FORAGES DES COMMUNAUTES	6800001210
SMD	Eleves	Siguiri	27/03/2023	7 800 000	ASSIST DEPANNAGE FORAGE DE LYCEE ET COLLEGE	6800001230
SMD	Communautes	Siguiri	28/03/2023	4 500 000	ASSIST REPARATION BLOC ADMIN ECOLE DES METIERS	6800001234
SMD	Communaute	Siguiri	28/03/2023	7 500 000	ASSISTANCE ORGANISATION FORUM LERO 1	6800001235
SMD	Communautes	Siguiri/Dinguiraye	29/03/2023	130 827 984	ASSIST EN SUCRE AUX FIDELES MUSULMANS COMMUNAUTE	6800001245
SMD	Communautes	Siguiri	30/03/2023	7 000 000	TRANSPORT-RESTAURATION MINI-FORUM COMMUNAUTAIRE	6800001251
SMD	Communautes	Siguiri	06/04/2023	7 900 000	TRANSPORT ET RESTAURATION AUX PARTICIPANTS DU MINI-FORUM	6800001508
SMD	Enseignants	Siguiri/Dinguiraye	17/04/2023	30 750 000	PRIME ENSEIGNANTS SIG-TOMBA-BANORA-MALEAH MARS 202	6800001527
SMD	jeunesse Lero	Siguiri	28/04/2023	5 000 000	ASISTANCE A LA JEUNESSE DE LERO POUR SENSIBILISATIO	6800001553
SMD	Eleves	Siguiri	02/05/2023	7 850 000	ASSIST PEINTURE BIBLIOTHEQUE LYCEE ET COLLEGE LERO	6800001772
SMD	RADIO NABAYA	Siguiri	04/05/2023	5 000 000	ASSIST RADIO NABAYA DEPANNAGE LEUR EMETTEUR	6800001784
SMD	Eleves	Siguiri	10/05/2023	12 600 000	Transport des eleves Siguirini	2800018334
SMD	Communaute de NORASSOBA	Siguiri	12/05/2023	15 000 000	ASSIST ASSOCIATION DEVELOPPEMENT COMMUNE NORASSOBA	6800001812
SMD	Enseignants	Siguiri/Dinguiraye	16/05/2023	30 750 000	PRIME ENSEIGNANTS SIG-BANORA-TOMBA ET MALEAH 04/20	6800001817
SMD	Eleves	Siguiri/Dinguiraye	19/05/2023	50 000 000	ASSIST SCOLAIRES SIGUIRINI-BANORA-TOMBA-MALEAH FIN D'ANNEE	6800001821
SMD	Communaute de Lero	Siguiri	26/05/2023	4 000 000	ASSISTANCE A L'EGLISE "PBOMI" DE LERO	6800001843
SMD	Communaute	Siguiri	06/06/2023	500 000	ASSIST INSTALLAT LITS METALLIQUE CENTRE SANTE DIGU	6800002017
SMD	Enseignants	Siguiri/Dinguiraye	23/06/2023	61 500 000	PRIME DES ENSEIGNANTS MAI-JUIN 2023	6800002051
SMD	Communaute de KOUROUSSAKOURA	Siguiri	02/08/2023	8 000 000	ASSIST CONSTRUCTION UNE MOSQUEE A KOUROUSSAKOURA	6800002314
SMD	Communaute de Diguilin	Siguiri	22/08/2023	240 161 675	Construction of fence and latrines of Diguilin Mosque	2800030471
SMD	Eleves	Siguiri/Dinguiraye	30/08/2023	300 000 000	Don de Kits scolaires	2800030452

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Préfectures des bénéficiaires	Date	Paielements en numéraire Montant	Paielements en nature (sous forme de projet)	
					Description	Coût du Projet payé durant 2023
SMD	Communautes	Siguiri	28/10/2023	1 213 300 000	Realisation de cinq (5) forages productifs manuels et autonomes solaires à la fois, dans les localites: Lero1, Lero2, Tomba Kansa, Amina et Siguirinin centre	2800045156
SMD	Groupeement maraicher de Tomba Kansa et Amina	Siguiri	01/11/2023	90 000 000	APPUI AU GROUPEMENT MARAICHER DE TOMBA KANS ET AMINA	6800002897
SMD	Communautes	Siguiri/Dinguiraye	24/11/2023	91 500 000	ASSIST REPARATION 21 FORAGES DEAU DANS LES 7 LOCAL	6800002961
SMD	Sinistres de Kaloum	Conakry	21/12/2023	50 000 000	Assist denrées alimentaires p/c sinistrés de kaloum	6800003069
SMD	Sinistres de Kaloum	Conakry	21/12/2023	44 000 000	Assist extincteur et gaz CO2 p/c Sinistrés de kaloum	6800003070
SMD	Sinistres de Kaloum	Conakry	21/12/2023	147 177 500	Assist médicaments aux sinistrés de kaloum le 18/12/2023	6800003071
SMD	Sinistres de Kaloum	Conakry	22/12/2023	28 950 000	Assistance sinistrés du 18/12/2023	6800003074
SMD	Sinistres de Kaloum	Conakry	27/12/2023	120 000 000	Assist SMD aux autorités suite à l'incendie Dépôt de carburant à Conakry	6800003094
Sous total SMD				3 386 872 159		-
CHALCO	Village Founékhouré	Boffa	17 octobre 2023	165 168 081	Paielement pour la construction du pont dans le village FOUNEKHOURE(30%)	
CHALCO	Gouvernement de la Région de Boké	Boffa	30 Mai 2023	480 570 100	Frais de sponsoring d'un abri de parking pour le gouvernement de la Région de Boké	
CHALCO	Boota, Soumbouyadi centre, Bindan, Bolondé, Gbérékhouré	Boffa	8 septembre 2023	288 305 084	Paielement pour la construction de cinq forages dans la préfecture de Boffa	
CHALCO	Younoussaya	Boffa	20 août 2023	1 000 000	Frais de sponsoring pour l'organisaiton de match de football	
CHALCO	Village Bondy	Boffa	22 mars 2023	85 080 468	Paielement pour la construction du pont dans le village Bondy	
CHALCO	SECRETARIATPREEEICORAL CHARGEDES AFFAIRES RELIGIEUSES DE BOFFA	Boffa	6 décembre 2023	10 000 000	Soutien financier pour les activités religieuses dirigées par Le Chargé de la Communication & Porte-Parole des Sages	
CHALCO	Démougala et Kouria	Boffa	31 mars 2023	150 000 000	Paielement pour la construction des forages dans les villages de Démougala et Kouria	
CHALCO	Communauté à Boffa	Boffa	12 juin 2023	113 350 000	Deuxième soutien financier pour le projet agricole	
CHALCO	École de Boffa	Boffa	25 avril 2023	5 000 000	Frais de sensibilisation organisée par l'école de Boffa	
CHALCO	Village à Boffa	Boffa	20 juin 2023	40 000 000	Frais de sensibilisation	
CHALCO	Communauté à Boffa	Boffa	18 mars 2025	5 000 000	Frais de sponsoring pour les activités de la Journée de la Femme	
CHALCO	Boffa	Boffa	4 décembre 2025	5 000 000	Frais de sponsoring pour les activités du festival Haut Rio Pongo	

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Préfectures des bénéficiaires	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
				Montant	Description	Coût du Projet payé durant 2023
CHALCO	Village à Boffa	Boffa	8 septembre 2023	28 630 000	Paiement du montage de palissade pour le projet agricole	
CHALCO	Village à Boffa	Boffa	18 septembre 2023	6 600 000	Frais de la formation pour le projet agricole	
CHALCO	Somourou	Boffa	26 décembre 2023	13 950 000	Soutien financier destiné au plan de déménagement au village Somourou	
CHALCO	Bindan	Boffa	5 septembre 2023	10 000 000	Frais de location des équipements pour l'aménagement du terrain de football au village Bindan	
Sous total CHALCO				1 407 653 733		
SMFG	CCLM Support	LOLA	2023	30 932 755		
SMFG	Environment - Support to CEGENS	LOLA	2023	60 713 997		
SMFG	Health - Anti AIDS and STDs	LOLA	2023	24 005 467		
SMFG	Health - Anti Malaria	LOLA	2023	80 043 788		
SMFG	Micro-projects - Anti-poaching projects	LOLA	2023	69 800 200		
SMFG	Other Community	LOLA	2023	88 067 259		
SMFG	Participation in community activities	LOLA	2023	93 787 792		
SMFG	Routes - Repair & maintenance of critica	LOLA	2023	659 274 578		
Sous total SMFG				1 106 625 836		
CBK	S/Préfectures de Mambia	KINDIA	06/03/2023		Achat de plantes pour la bonification des terres en Sous Prefecture de Mamabia	7 750 000
CBK	S/Préfectures de Mambia, Friguiagbe et Samaya	KINDIA	20/03/2023		Travaux de construction de 4 forage d'eau potable dans les sous-prefectures de Mambia, Friguiagbe et Samaya	224 667 520
CBK	Matoto Simbaya et S/Préfectures de Mambia, Friguiagbe	CONAKRY et KINDIA	12/04/2023	9 000 000	Assistance financiere pour celebration des fetes religieuses (Pacques et Ramadan)	
CBK	Simbaya secteur ENCO-5	CONAKRY	15/05/2023		2023 Achat de materiaux de construction pour la Paroisse Sainte Odile de Simbaya	35 000 000
CBK	Matoto centre Secteur	CONAKRY	15/05/2023		Achat de materiaux de construction pour la Mosquee CBK 1, Matoto centre Secteur	34 998 000
CBK	S/Préfectures de Friguiagbe	KINDIA	23/05/2023		Travaux de construction du centre d'accueil et un bloc de latrines dans la sous-prefecture de Friguiagbe centre/Paiement Final	140 779 548
CBK	S/Préfectures de Mambia	KINDIA	06/06/2023	7 000 000	Assistance financiere pour l'organisation des examens scolaire session 2023 (Sous-Prefecture de Mambia)	
CBK	S/Préfectures de Mambia	KINDIA	18/08/2023		Paiement du reliquat des travaux de construction d'un centre de santé et un bloc de latrines dans le district de Kolibaya	124 790 283
CBK	S/Préfectures de Mambia, Friguiagbe et Samaya	KINDIA	30/08/2023		Paiement des assistances aux groupements Feminins de production de Mambia, Friguiagbe et Samaya	90 000 000

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Préfectures des bénéficiaires	Date	Paielements en numéraire Montant	Paielements en nature (sous forme de projet)	
					Description	Coût du Projet payé durant 2023
CBK	Matoto Simbaya et S/Préfectures de Mambia, Friguiagbe	CONAKRY et KINDIA	15/09/2023	7 000 000	Assistance financiere aux conseils de mosques de Kindia et Conakry (Fete MAOULOUD)	
CBK	S/Préfectures de Mambia	KINDIA	15/09/2023		2023 Achat fournitures des equipements medicaux du centre de sante de Kolibaya-Mambia	65 274 400
CBK	S/Préfectures de Mambia, Friguiagbe et Samaya	KINDIA	15/09/2023		2023 Travaux de realisation de 3 pits de forages d'eau portable dans le sous-prefectures de Mamabia, Friguiagbe et Samaya/avance 30%	67 783 212
CBK	S/Préfectures de Mambia, Friguiagbe et Samaya	KINDIA	14/11/2023		Pour la livraison des fournitures scolaires pour les ecoles de Mamabia et Debele, des fournitures de bureau pour l'administration de Sous-Prefecture et Mairie de Mambia, Friguiagbe et Samaya	1 544 850
CBK	Matoto Simbaya	CONAKRY	14/11/2023		2023 Paiement pour la livraison de 10 moniteurs pour le Centre de Formation Professionnelle de Chemin de Fer de Matoto	18 880 000
CBK	S/Préfectures de Mambia, Friguiagbe et Samaya	KINDIA	21/11/2023		Pour la livraison des fournitures scolaires pour les ecoles de Mamabia et Debele, des fournitures de bureau pour l'administration de Sous-Prefecture et Mairie de Mambia, Friguiagbe et Samaya	1 242 000
CBK	S/Préfectures de Mambia, Friguiagbe et Samaya	KINDIA	15/11/2023		Pour la livraison des fournitures scolaires pour les ecoles de Mamabia et Debele, des fournitures de bureau pour l'administration de Sous-Prefecture et Mairie de Mambia, Friguiagbe et Samaya	30 186 760
CBK	Matoto Simbaya	CONAKRY	07/12/2023	4 000 000	Assistance financiere pour celebration des fetes religieuses (Pacques et Ramadan)	
CBK	S/Préfectures de Mambia, Friguiagbe et Samaya	KINDIA	20/12/2023		2023 Travaux de realisation de 3 pits de forages d'eau portable dans le sous-prefectures de Mamabia, Friguiagbe et Samaya	158 160 828
Sous total CBK				27 000 000		1
				17 952 408 124		001 057 401
					18 953 465 524,55	1 001 057 401

Annexe 10 : Paiements environnementaux

Société	Nature du flux (Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement, Autres taxes et redevances environnementales à spécifier)	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Paiements en numéraire Montant	Paiements en nature (sous forme de projet) Description Coût du Projet payé durant 2023	Obligatoire ou volontaire	Ref juridique / contractuelle
CHALCO	Frais de sensibilisation pour les sites de réhabilitation	Chalco Guinea Company SA	Préfecture de Boffa, Région de Boké	2023. 03.27	5 480 000	Frais liés à l'installation des panneaux de signalisation des zones de réhabilitation		
CHALCO	Frais pour le renouvellement du certificat de conformité environnementale	Chalco Guinea Company SA	Préfecture de Boffa, Région de Boké	2023. 08.24	50 000 000	Paiement des frais administratifs pour le renouvellement du certificat de conformité environnementale 2023		
CHALCO		Chalco Guinea Company SA	Préfecture de Boffa, Région de Boké	2023. 09.27	916 638 690	Paiement de la première tranche du contrat de services d'EIES du secteur nord avec la société BEEDD		
CHALCO	Frais pour l'élaboration du rapport d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)	Chalco Guinea Company SA	Préfecture de Boffa, Région de Boké	2023. 11.16	764 484 237	Paiement de la deuxième tranche du contrat de services d'EIES du secteur nord avec la société BEEDD		
CHALCO		Chalco Guinea Company SA	Préfecture de Boffa, Région de Boké	2023. 01.26	270 600 000	Paiement des taxes de défrichement pour les routes minières R01-R05		
CHALCO		Chalco Guinea Company SA	Préfecture de Boffa, Région de Boké	2023. 03.16	1 541 300 000	Frais pour l'obtention du permis de défrichement de 154,13 ha		
CHALCO		Chalco Guinea Company SA	Préfecture de Boffa, Région de Boké	2023. 03.16	287 000 000	Frais pour l'obtention du permis de défrichement de 28,7 ha		
CHALCO		Chalco Guinea Company SA	Préfecture de Boffa, Région de Boké	2023. 03.16	269 000 000	Frais pour l'obtention du permis de défrichement de 26,9 ha		
CHALCO	Paiement des frais pour l'obtention de l'autorisation de défrichement	Chalco Guinea Company SA	Préfecture de Boffa, Région de Boké	2023. 07.27	795 100 000	Frais pour l'obtention du permis de défrichement de 79,51 ha		
Sous total CHALCO					4 899 602 927	-		
SMD	Frais permit environnemental annuel et frais de mission	AGEE	Ckry	nov-23	115 000 000		Obligatoire	
SMD	Rehabilitaion de la verse de la mine de Kassa kassa	Baraka Bussness	Kankan	2023		contract de prestation	216 000 000	Obligatoire
SMD	Frais couverture et diffusion de la journee mondiale de l'environnement	RTG	Ckry	juin 2023			2 000 000	Obligatoire

Société	Nature du flux (Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement, Autres taxes et redevances environnementales à spécifier)	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Date	Paielements en numéraire Montant	Paielements en nature (sous forme de projet) Description	Coût du Projet payé durant 2023	Obligatoire ou volontaire	Ref juridique / contractuelle
SMD	Cloture du nouveau jardin environnemental de la SMD	MAM BTP	Kankan	nov-23	114 000 000	Cloture du nouveau jardin environnemental		Obligatoire	
SMD	Etude d'impact environnemental de la nouvelle mine de Tonkandala	OZONE Guinee	Ckry		Decembre 2023	Realisation une etude d'impact env et social	592 912 500	Obligatoire	
SMD	Redevance annuel pour les prelevement sur les ressources en eaux	Fonds de l'hydraulique	Ckry	janvier 2024	458 697 105			Obligatoire	
SMD	Appuis au cantonnement forestier de Siguirini	Cantonnement forestier de Siguirini				payement mensue de frais d'aasistance	43 200 000	volontaire	
Sous total SMD					687 697 105		854 112 500		
Total					5 587 300 032				

Annexe 11 : Payements Infranationaux

Taxe payée (Redevance superficiaire...)	Date du paiement	Bénéficiaire / Payeur	Région/ Commune/ la Collectivité locale du Bénéficiaire (si applicable)	Critères appliqués		Montant (GNF)	Commentaires
				Superficie/ Autre à définir	Cadre juridique		
Contribution forfaitaire	09/03/2023	Préfecture de Fria	Préfecture de Fria		Convention	200 000 000	
- II -	09/03/2023	Commune Urbaine Fria	Commune Urbaine Fria		- II -	100 000 000	
- II -	24/07/2023	Préfecture de Fria	Préfecture de Fria		- II -	250 000 000	
- II -	25/07/2023	Commune Urbaine Fria	Commune Urbaine Fria		- II -	100 000 000	
- II -	24/10/2023	Préfecture de Fria	Préfecture de Fria		- II -	200 000 000	
- II -	14/11/2023	Préfecture de Fria	Préfecture de Fria		- II -	104 424 567	
- II -	05/12/2023	Commune Urbaine Fria	Commune Urbaine Fria		- II -	24 382 244	
- II -	05/12/2023	CRD Tormèlin	CRD Tormèlin		- II -	116 997 155	
- II -	05/12/2023	CRD Baguinet	CRD Baguinet		- II -	96 884 529	
- II -	05/12/2023	Préfecture de Dubréka	Préfecture de Dubréka		- II -	220 686 768	
- II -	05/12/2023	Gouvernorat de Conakry	Gouvernorat de Conakry		- II -	76 164 737	
Total						1 489 540 000	

Annexe 8 : Effectifs dans le secteur minier 2023

Société	Genre	Statut	Niveau	Nationalité		Masse salariale en milliards GNF	
				Guinéens	Etrangers	Guinéens	Etrangers
CHALCO	Hommes	Permanents	Cadres supérieurs	3		2	
			Techniciens supérieurs et cadres moyens	9		2	
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	370		27	
			Employés, ouvriers, apprentis	29		1	
		Contratuels	Cadres supérieurs	0	19	0	13
			Techniciens supérieurs et cadres moyens	1	42	0	14
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	181	128	13	9
			Employés, ouvriers, apprentis	12		1	
		Sous-traitant 1	Tous	41	2	1	1
		Sous-traitant 2	Tous	57		3	
		Sous-traitant 3	Tous	146		7	
		Sous-traitant 4	Tous	66		3	
	Femmes	Permanents	Cadres supérieures	0		0	
			techniciennes supérieures et cadres moyens	1		0	
			Techniciennes, agents de maîtrise et ouvrières qualifiées	10		1	
			Employées, ouvrières, apprenties	0		0	
		Contratuels	Cadres supérieures	0	1	0	1
			techniciennes supérieures et cadres moyens	0	14	0	2
			Techniciennes, agents de maîtrise et ouvrières qualifiées	7		1	
			Employées, ouvrières, apprenties	0		0	
		Sous-traitant 1	Tous	32	2	1	1
		Sous-traitant 2	Tous	37		2	
		Sous-traitant 3	Tous	22		1	
SMB	Hommes	Permanents	Cadres supérieurs	3 045	415	187 298 794 877	
			Techniciens supérieurs et cadres moyens				
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés				

		Contratuels	Employés, ouvriers, apprentis				
			Cadres supérieurs				
			Techniciens supérieurs et cadres moyens				
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés				
			Employés, ouvriers, apprentis				
		Sous-traitant 1	Tous				
		Sous-traitant 2	Tous				
	Femmes	Permanents	Cadres supérieures				
			techniciennes supérieures et cadres moyens				
			Techniciennes, agents de maîtrise et ouvrières qualifiées				
			Employées, ouvrières, apprenties				
		Contratuels	Cadres supérieures				
			techniciennes supérieures et cadres moyens				
			Techniciennes, agents de maîtrise et ouvrières qualifiées				
			Employées, ouvrières, apprenties				
SMFG	Hommes	Permanents	Cadres supérieurs	12		10 287 595 188	
			Techniciens supérieurs et cadres moyens	17		5 600 937 980	
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	25		6 172 982 716	
			Employés, ouvriers, apprentis	32		4 389 671 302	
		Contratuels	Cadres supérieurs	0		-	
			Techniciens supérieurs et cadres moyens	0		-	
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	0		-	
			Employés, ouvriers, apprentis	0		-	
		Sous-traitant 1	Tous	86		26 451 187 186	
		Sous-traitant 2	Tous				
	Femmes	Permanents	Cadres supérieures	4		1 413 002 591	
			techniciennes supérieures et cadres moyens	3		663 940 976	
			Techniciennes, agents de maîtrise et ouvrières qualifiées	3		813 753 299	
			Employées, ouvrières, apprenties	3		276 642 074	
		Contratuels	Cadres supérieures				

			techniciennes supérieures et cadres moyens				
			Techniciennes, agents de maîtrise et ouvrières qualifiées				
			Employées, ouvrières, apprenties				
		Sous-traitant 1	Tous	13		3 167 338 940	
		Sous-traitant 2	Tous				
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
SOCIETE ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG) -SA	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALUMINIUM SA	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA (CDMC)	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
SIMFER SA	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
SOCIETE BEL AIR MINING SA	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
SOCIETE SUN SA SD MINING SA	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
SOCIETE D'ALUMINE FRIGUIA	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc
KOUROUSSA GOLD MINE	Nc	Nc		Nc	Nc	Nc	Nc

Annexe 9 : Liste des sociétés retenues pour la déclaration unilatérale

N°	NIF	Raison sociale	Secteur
1	621834829	UNITED MINING SUPPLY	Transport
2	938936978	SOCIETE WINNING ALLIANCE PORTS SA	Transport
3	211671128	SOCIETE WINNING CONSORTIUM RAILWAY GUINEA SAU	Transport
4	651270613	WINNING CONSORTIUM SIMANDOU RAILWAY	Transport
5	169013117	DANTA INTERNATIONAL SARLUNIP	Transport
6	180535783	AFRICA VISION TRANSPORT	Transport
7	440480515	SOCIETE MOTA ENGIL GUINEE CONAKRY SARLUNIPERS	Sous-traitants miniers
8	911150944	NEEMBA GUINEE	Sous-traitants miniers
9	990391831	SOCIETE WINNING AFRICA SHIPYARD ENGINEERING SA (AVEC C.A)	Sous-traitants miniers
10	449495761	WINNING CONSORTIUM INTERNATIONAL ENGINEERING	Sous-traitants miniers
11	581549102	CHALCO GUINEA PORT SAU	Sous-traitants miniers
12	433727930	SGS MINERAL SERVICE GUINEE-SARL	Sous-traitants miniers
13	972673420	WINNING CONSORTIUM SIMANDOU	Sous-traitants miniers
14	480673763	SOCIETE AECI GUINEE	Sous-traitants miniers
15	271128407	NITROKEMFOR GUINEE	Sous-traitants miniers
16	805013497	SOCIETE EQUIPEMENTS ET SERVICES SANGAREDI SARL	Sous-traitants miniers
17	699706859	WINNING GUINEA SHIP MANAGEMENT SARL	Sous-traitants miniers
18	565042967	ORE SEARCH DRILLING GUINEE SARL	Sous-traitants miniers
19	537984163	RUSSKY ALUMINY LTD	Sous-traitants miniers
20	169430113	TOUMNYNE SARL	Sous-traitants miniers
21	180646945	SOC AFRICAINE DE GEO TECHNIQUE TECHNOLOGIE et SERVICES EN GUINEE SARLU	Sous-traitants miniers
22	475199857	GEOPROSPECTS - LTD - SARL	Sous-traitants miniers
23	334514684	TAKRAF GUINEA BRANCH CBG SUCC	Sous-traitants miniers

24	252171657 SOC. DRAGON CITY INTERN. INVESTMENT COMPANY SARLUNIPERS	Sous-traitans miniers
25	916503378 WINNING CONSORTIUM SIMANDOU PORTS	Sous-traitans miniers
26	569976293 ETABLISSEMENTS OUMAR DIALLO	Sous-traitans miniers
27	123181851 ORE SEARCH FORAGE GUINEE	Sous-traitans miniers
28	834903486 MOOLMAN MINING GUINEA	Sous-traitans miniers
29	413941006 ORE SEARCH GROUP - SARLU	Sous-traitans miniers
30	463344705 RAFIN SIRE SANGARE (TRANSPORT TERRASSEMENT MINIER)	Sous-traitans miniers
31	798249876 SOCIETE WINNING CONSORTIUM ALUMINA GUINEA SAU	Sous-traitans miniers
32	289201071 ETABLISSEMENTS DANTA COMMERCE	Sous-traitans miniers
33	784049389 SOCIETE ABEILLE GROUPE-SAG	Sous-traitans miniers
34	446324865 GUINEA ALUMINA CORPORATION (GAC) SA	Secteur des mines et carrières
35	Autres Redevances portuaires	Secteur des mines et carrières
36	985117811 SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER SA	Secteur des mines et carrières
37	890263130 CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE SUCCRSALE	Secteur des mines et carrières
38	744869926 SOCIETE INTERNATIONAL TRADING BUSINESS LIMITED SARL UNIP	Secteur des mines et carrières
39	168219525 SOCIETE ODHAV MULTI INDUSTRIE	Secteur des mines et carrières
40	489733675 SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SA	Secteur des mines et carrières
41	585353915 CHINA INTERNATION WATER et ELECTRIC CORPORATION SARL	Secteur des mines et carrières
42	890518343 SOCIETE SO SIM SARL	Secteur des mines et carrières
43	243167210 SOCIETE NEW JAPAN MINING COMPANY - SA	Secteur des mines et carrières
44	549089373 SOCIETE CAPITAL DRILLING GUINEA-SA	Secteur des mines et carrières
45	398565762 SOCIETE SOL GUINEE SAU	Secteur des mines et carrières
46	794788976 MOTA ENGIL GUINEE MANDIANA	Secteur des mines et carrières
47	406070375 SOCIETE RIO TINTO GUINEE SA	Secteur des mines et carrières
48	396181265 DIAMOND CEMENT GUINEA -SA	Secteur des mines et carrières

49	798102851 YICK FUNG SHIPPING GUINEE VERGA	Secteur des mines et carrières
50	618645618 YU HANG PORT MANAGEMENT - SARL	Secteur des mines et carrières
51	509766952 SYCAMORE MINE GUINEE - SAU	Secteur des mines et carrières
52	100532100 SOCIETE MAMOU RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières
53	280591918 SANY GUINEA MACHINERY PUBLIC LIMITED COMPANY	Secteur des mines et carrières
54	880247838 SONIT SARL	Secteur des mines et carrières
55	124348764 WACOM KOUROUSSA	Secteur des mines et carrières
56	497933457 SOCIETE DTP MINING GUINEE SASU	Secteur des mines et carrières
57	591498456 CSL Liberia Ltd.	Secteur des mines et carrières
58	962898334 CORICA MINING SERVICES	Secteur des mines et carrières
59	143556330 ASHAPURA BOFFA BAUXITE	Secteur des mines et carrières
60	SOCIETE ASHANTI GOLDFIEDS DE GUINEE (SAG)	Secteur des mines et carrières
61	115261745 SOCIETE DYNAMIC MINING- SAS	Secteur des mines et carrières
62	924711203 SOCIETE KIMBO et CO.PORT - SAU	Secteur des mines et carrières
63	647781301 SOCIETE WEILY MINING - SA	Secteur des mines et carrières
64	503418584 SOCIETE AUXIN MINING SERVICE GUINEE -SA	Secteur des mines et carrières
65	222793325 YICK FUNG SHIPPING AND ENTERPRISES COMPANY, LIMITED	Secteur des mines et carrières
66	154062665 GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LTD SAU	Secteur des mines et carrières
67	658615315 NITROKEMINE GUINEE	Secteur des mines et carrières
68	647582089 ASHAPURA MINEX RESSOURCES SAU	Secteur des mines et carrières
69	869222000 BAUXITE KIMBO SA	Secteur des mines et carrières
70	722618345 GUINEENNE DE TERRASSEMENT	Secteur des mines et carrières
71	629157322 ALAME	Secteur des mines et carrières
72	116428806 SOCIETE C ET B BLACK GOLD SA	Secteur des mines et carrières
73	629740325 TESMEC GUINEE	Secteur des mines et carrières

74	219486479 FORAGE FTE GUINEE	Secteur des mines et carrières
75	718496474 SOCIETE HUAYA SARLU	Secteur des mines et carrières
76	450955794 ELITE MINING GUINEA	Secteur des mines et carrières
77	Nc ASHAPURA	Secteur des mines et carrières
78	664138476 SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE et TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
79	293859039 SOCIETE GUINEENNE DES MINES DE FER SAU	Secteur des mines et carrières
80	338508716 ASHAPURA GUINEA RESOURCE SARL	Secteur des mines et carrières
81	380585216 CHINA GEO ENGINEERING CORPORATION SAU	Secteur des mines et carrières
82	465643138 SOCIETE FORTUNE CONSTRUCTION CONSORTIUM SA	Secteur des mines et carrières
83	715635090 IAMGOLD EXPLORATION MALI GUINEE SUCCURSALE	Secteur des mines et carrières
84	433202298 SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	Secteur des mines et carrières
85	170930937 SOCIETE WARTSILA WEST AFRICA GUINEE SA	Secteur des mines et carrières
86	494455900 SOCIETE WELHY SARL	Secteur des mines et carrières
87	536853559 SOCIETE TIGONG SARLU	Secteur des mines et carrières
88	639675792 KINDIA RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières
89	726639545 FORAGE ORBIT GARANT GUINEE	Secteur des mines et carrières
90	750257263 SOC AMARIA HYDRAULIC et ELECTRICAL DEVELOPMENT CORPORATION SAUNIPERS	Secteur des mines et carrières
91	Autres Dépenses quasi fiscales déclarées par l'ANAIM	Secteur des mines et carrières
92	204216949 CHINA STANDARD INSPECTION GUINEA	Secteur des mines et carrières
93	534461850 SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE SA	Secteur des mines et carrières
94	153578877 SOCIETE SAM	Secteur des mines et carrières
95	259307825 MOVICORTES GUINEA MINING SASU	Secteur des mines et carrières
96	249414327 SOCIETE THE MINING HOUSE SARL	Secteur des mines et carrières
97	454302183 GUI-CO-PRES BTP SA	Secteur des mines et carrières
98	300101367 SOCIETE BEDROS COMPANY	Secteur des mines et carrières

99	444879241 DJAMA GOLD	Secteur des mines et carrières
100	493948053 AMG SARL	Secteur des mines et carrières
101	120190319 GROUPEMENT BEGEC - TRAVAUX - GIE	Secteur des mines et carrières
102	979553310 WOSSOLO MINING	Secteur des mines et carrières
103	872908561 NEEMBA FINANCE GUINEE	Secteur des mines et carrières
104	422563593 SCETCHCG	Secteur des mines et carrières
105	687480822 SOCIETE ZHENGYUAN INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières
106	806506069 SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATIONS et DE CONSTRUCTION S.A	Secteur des mines et carrières
107	239656085 TOP GUINEA MINING SARL	Secteur des mines et carrières
108	622517720 SOCIETE SHANGHAI PU ZHEN SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
109	564452803 SOCIETE VETRO GOLD SARLU	Secteur des mines et carrières
110	Nc China Harbour Engineering CO	Secteur des mines et carrières
111	539475442 FA -ON : GOLDS TRADING	Secteur des mines et carrières
112	944302611 SOCIETE BABI ET SA	Secteur des mines et carrières
113	Nc SODEFA	Secteur des mines et carrières
114	650131196 EPC GUINEE	Secteur des mines et carrières
115	857879142 SOCIETE TROPICALE DE GRANITE	Secteur des mines et carrières
116	350718250 SOCIETE AXIS MINERALS RESOURCES SA UNIP	Secteur des mines et carrières
117	513904714 B-KAKORO GENERAL TRADING	Secteur des mines et carrières
118	837648013 BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS SUCC	Secteur des mines et carrières
119	269447033 SOCIETE MINING CONTRACTING AND INFRASTRUCTURE -SAS	Secteur des mines et carrières
120	228741773 VEP GROUPE SARL	Secteur des mines et carrières
121	126686484 MAG SARL	Secteur des mines et carrières
122	276845922 GUINEA COLIA MINING	Secteur des mines et carrières
123	920137759 SOCIETE SACKO INGENIERIE et CONSTRUCTION-SARLU	Secteur des mines et carrières

124	138924204 ALLIANCE MINING COMMODITES GUINEE - SA	Secteur des mines et carrières
125	Foret forte	Secteur des mines et carrières
126	491922928 SOCIETE HUNG SHENG FEI GROUP SA	Secteur des mines et carrières
127	186373114 SOCIETE GUITER CARRIERE SARL	Secteur des mines et carrières
128	763471497 TORO GOLD GUINEE SUCC	Secteur des mines et carrières
129	237127964 SOC GUINEA CONTEMPORARY ROAD et BRIDGE CONST CORPORATION SAU	Secteur des mines et carrières
130	FA-ON GOLD TRADING	Secteur des mines et carrières
131	418984290 SOC. DE CONST.CONCASSAGE ET DE TRANSPORT DE GRANITE EN GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières
132	666916283 SOCIETE FLUICONNECTO GUINEE SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
133	298791302 RAJIA INTERNATIONAL TRADING COMPANY SARL	Secteur des mines et carrières
134	920942034 ADS GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières
135	791025257 SOCIETE ALLTERRAIN SERVICES GUINEE-SARLU	Secteur des mines et carrières
136	351663448 EURASIENNE DE COMMERCE SARL	Secteur des mines et carrières
137	398942458 SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARL UNIP	Secteur des mines et carrières
138	262895931 WEST-AFRICAN-GOLD	Secteur des mines et carrières
139	541801577 SOCIETE DALLE SERVICES - SARL	Secteur des mines et carrières
140	Grec 10	Secteur des mines et carrières
141	392439394 HANN et CIE	Secteur des mines et carrières
142	583875141 POWERCHINA GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
143	226194496 BLASTICO SARL	Secteur des mines et carrières
144	540980893 MANOU CAMARA LOGISTICS ET MINING SARLU	Secteur des mines et carrières
145	AMC	Secteur des mines et carrières
146	868432766 SOCIETE SACOL CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières
147	456089267 KOUROUSSA EXPLORATION	Secteur des mines et carrières
148	294741830 SOCIETE DE GRANITES D'INDUSTRIES & DE COMMERCE SA	Secteur des mines et carrières

149	713406759 MAF GOLD TRADING	Secteur des mines et carrières
150	416882355 SOCIETE DINGSHENG	Secteur des mines et carrières
151	842993172 SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
152	956366371 BIOTOPE GUINEE	Secteur des mines et carrières
153	972009104 BOART LONGYEAR I LP SUCCURSALE DE GUINEE	Secteur des mines et carrières
154	236105227 CHINA RAILWAY NO.4 ENGINEERING GROUP CO., LTD	Secteur des mines et carrières
155	500120613 ROYAL WORLDWIDE ENTERPRISES	Secteur des mines et carrières
156	841526031 RESEARCH TRIANGLE INSTITUT INTERNATIONAL	Secteur des mines et carrières
157	575998737 PARAGON TAILINGS GUINEA	Secteur des mines et carrières
158	869027243 SRG GUINEE	Secteur des mines et carrières
159	SOCIETE KINBO BAUXITE SA	Secteur des mines et carrières
160	584437313 REMA TIP TOP GUINEA SARL	Secteur des mines et carrières
161	240596692 PRIMA SERVICES	Secteur des mines et carrières
162	GROUPE LIMANAYA BUSINESS	Secteur des mines et carrières
163	757993654 SOCIETE CIM YUKUANG-GUINEE-SA	Secteur des mines et carrières
164	180584534 GOLDEN RIM RESOURCES GUINEA	Secteur des mines et carrières
165	706735818 GRANDS TRAVAUX MINIERES ET DE CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières
166	WEST AFRICAN GOLD	Secteur des mines et carrières
167	CIMENTS DE L'AFRIQUE GUINEE CONAKRY - CIMAF	Secteur des mines et carrières
168	363203662 SENET GUINEA	Secteur des mines et carrières
169	284426053 SOCIETE GUINEENNE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE SARL	Secteur des mines et carrières
170	225765304 MINERALFIELDS GUINEA	Secteur des mines et carrières
171	228474011 E T F SUCCURSALE	Secteur des mines et carrières
172	124883562 SOCIETE ALCOA-GUINEE	Secteur des mines et carrières
173	969695261 SOCIETE EURASIAN RESSOURCES - SARL	Secteur des mines et carrières

174	159373158 STE TMK MINING SA	Secteur des mines et carrières
175	611528688 SOCIETE EGEC MINING SARL	Secteur des mines et carrières
176	918220450 AFRICAN GLOBAL MINERALS	Secteur des mines et carrières
177	823511100 GUINEA PORT VERGA	Secteur des mines et carrières
178	588145524 GUINNERA SARL	Secteur des mines et carrières
179	879327738 STE CORE INTERNATIONAL MINING SARL	Secteur des mines et carrières
180	859415317 SOCIETE TUDOR SARL	Secteur des mines et carrières
181	622688307 GAZ LIQUIDE	Secteur des mines et carrières
182	572454346 SOCIETE WEST AFRICA PROTECTION - SARLUNIP	Secteur des mines et carrières
183	454148685 SOCIETE HUAXIN CONSTRUCTION CO.LTD GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières
184	991436239 SOCIETE DJOMA GROUP - SA	Secteur des mines et carrières
185	975732074 SOCIETE FRUITS TROPICAUX SARL	Secteur des mines et carrières
186	268727153 DIVINE EARTH MOVERS	Secteur des mines et carrières
187	855510418 ZIMALCO - SARLU	Secteur des mines et carrières
188	436774111 BAUER RESOURCES GUINEE	Secteur des mines et carrières
189	954658332 SHAPOORJI PALLONJI AND COMPANY PRIVATE LIMITED - SUCC	Secteur des mines et carrières
190	605303445 SOCIETE AKA MINING SARLU	Secteur des mines et carrières
191	262881832 SOCIETE FAKO RESOURCES SARL	Secteur des mines et carrières
192	123261000 GROUP NOTRE VISION-SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
193	Aly daher	Secteur des mines et carrières
194	415146935 KAMBIA BAUXITE MINING SA	Secteur des mines et carrières
195	753905538 SHALOM MINING COMPANY	Secteur des mines et carrières
196	654633981 SOCIETE GUINEENNE DE DISTRIBUTION D' EXPLOSIFS-SA	Secteur des mines et carrières
197	134950369 AUDACIA	Secteur des mines et carrières
198	591401260 SOCIETE GLOBAL MINING KOREA CORPORATION	Secteur des mines et carrières

199	Winning	Secteur des mines et carrières
200	DINGSHNG	Secteur des mines et carrières
201	135120335 SOCIETE TRUSTACO GOLD SARL UNIP	Secteur des mines et carrières
202	FONDS D'INVESTISSEMENT MINIER - EX-FOND DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT MINIER	Secteur des mines et carrières
203	SOMIAG	Secteur des mines et carrières
204	485485411 SOCIETE SWR INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières
205	SRG GUINEE EX SAMA RESSOURCES GUINEE	Secteur des mines et carrières
206	Societe sycamore mine sarlu	Secteur des mines et carrières
207	424958296 CHAMBRE DES MINES DE GUINEE	Secteur des mines et carrières
208	602543969 SOCIETE SABOUGNOUMA DE TOUBA - SARL	Secteur des mines et carrières
209	664714326 SOCIETE LOUIS BERGER GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières
210	830965463 GBG-GUINEA BAUXITE	Secteur des mines et carrières
211	545364499 SOCIETE MAK INVESTISSEMENT SARL UNIPERS	Secteur des mines et carrières
212	421270315 SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SINO-GUINEENNE SARL	Secteur des mines et carrières
213	787144120 SOCIÉTÉ ZHUANG MINING	Secteur des mines et carrières
214	255899122 SOCIETE PHOENIX GBT SARL	Secteur des mines et carrières
215	474509833 SOCIETE WAD SARL	Secteur des mines et carrières
216	AUTRES SOCIETE-SABLE	Secteur des mines et carrières
217	708072335 SOCIETE SOUMAORO CONSTRUCTION - SA	Secteur des mines et carrières
218	DIAMOND CIMENT SA	Secteur des mines et carrières
219	SOCIETE GUINEEN BRAIN TOUCH	Secteur des mines et carrières
220	387837644 NIRON GUINEE	Secteur des mines et carrières
221	969157437 CHINE HAOXIANG MINING CO.LTD SARL	Secteur des mines et carrières
222	335583480 SOC SUMEC COMPLETE EQUIPMENT & ENGINEERING CO LTD SUCCRSALE	Secteur des mines et carrières
223	SOGUIBEC	Secteur des mines et carrières

224	194025482 SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	Secteur des mines et carrières
225	570428623 SOCIETE IMPACT AFRICA SARL	Secteur des mines et carrières
226	640130076 SOCIETE SEKE GOLD MINING SA	Secteur des mines et carrières
227	Chino africa international	Secteur des mines et carrières
228	SOGUIA COM	Secteur des mines et carrières
229	191815091 BIOTOPE SIMANDOU	Secteur des mines et carrières
230	741873384 SOCIETE MAVCARD BAUXITE PROJECT SA	Secteur des mines et carrières
231	SOCIETE TERRESSA MINING	Secteur des mines et carrières
232	C B K MAMBIA	Secteur des mines et carrières
233	C B K /MAMBIA	Secteur des mines et carrières
234	ADS GUINEA SARLU - SARLU	Secteur des mines et carrières
235	664645082 R ET R	Secteur des mines et carrières
236	955580865 LA GUINENE DE BETON-SARLU	Secteur des mines et carrières
237	236264180 SOCIETE SOUGUETA MINING COMPANY SA	Secteur des mines et carrières
238	STE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	Secteur des mines et carrières
239	158253393 AFRICA HYDRAULICS SOLUTIONS AND SERVICES - SARL	Secteur des mines et carrières
240	Bouyguest Tp Succ Guinée	Secteur des mines et carrières
241	SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENTS et CONSTRUCTION-SA	Secteur des mines et carrières
242	CORPORATION BUSINESS	Secteur des mines et carrières
243	966253502 MANSA SANOU EXPLORATION	Secteur des mines et carrières
244	707504114 SOCIETE IDCOM GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières
245	SHENG RONG MINING DEVELOPEMENT	Secteur des mines et carrières
246	STE EQUIPEMENT ET SERVICES SANGAREDI - SARL -ESS-	Secteur des mines et carrières
247	402644983 SOCIETE ENDEAVOR GUINEA SERVICES COMPANY SASU	Secteur des mines et carrières
248	902173095 SOC. DE CONST. et D'INGENIERIE YAN GANG INTERNATIONAL (GUINEE)	Secteur des mines et carrières

249	466359403 NATURE EXPLORATION ET DISCOVERY	Secteur des mines et carrières
250	739179950 SOC D'EXPL BAUXITES DABOLA-TOUGUE	Secteur des mines et carrières
251	ENTREPRISE DAHER TRAVAUX MINE ET TRANSPORT	Secteur des mines et carrières
252	829744358 SOCIETE INTERNATIONAL DES MINES DE GUINEE	Secteur des mines et carrières
253	787176833 SOGUIREFEL	Secteur des mines et carrières
254	SOCIETE AECI GUINEE (AECI GUINEE)	Secteur des mines et carrières
255	SOMCAG -SOCIETE DE MANUTENTION CARBURANT AVIAT.G-	Secteur des mines et carrières
256	702330226 SOCIETE DE REBOISEMENT DES MINES	Secteur des mines et carrières
257	877117762 ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES ET TRANSPORTS	Secteur des mines et carrières
258	Top Guinée Mining SARL	Secteur des mines et carrières
259	SOCIETE TESMEC GUINEE - SARLU Ex (MARAIS GUINEE-SARL)	Secteur des mines et carrières
260	547710426 SOCIETE CENTAMA SARL	Secteur des mines et carrières
261	AWASSOU FIRST	Secteur des mines et carrières
262	462041245 RASABAYA	Secteur des mines et carrières
263	SOCIETE GUINEENNE DES MINES DE FER	Secteur des mines et carrières
264	465868701 AGAGEL MANDIANA	Secteur des mines et carrières
265	954021937 CHINA RAILWAY 18TH BUREAU GROUP CO., LTD/KINDIA	Secteur des mines et carrières
266	STE ETABLISSEMENT SYLI SUPPLY CO-LTD	Secteur des mines et carrières
267	SOCIETE TRUSTACO-GOLD-SARLU	Secteur des mines et carrières
268	375803004 SOCIETE KING FISHER RESOURCES SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
269	509424040 DJAMA DJIGUI MULTI-INDUSTRIES	Secteur des mines et carrières
270	612992065 FAD	Secteur des mines et carrières
271	425833175 SOCIETE KDIA SARL	Secteur des mines et carrières
272	780847984 SOCIETE EXCELLENCE BUSINESS ET TRANSPORT SARLU	Secteur des mines et carrières
273	HAOXIANG	Secteur des mines et carrières

274	FAKO -RESSOURCES	Secteur des mines et carrières
275	AMR	Secteur des mines et carrières
276	WACOM KOUROUSSA-SARL	Secteur des mines et carrières
277	SPARTA MINING GUINEE-SA	Secteur des mines et carrières
278	288903230 GUINEA WESTFIELD MINING COMPANY	Secteur des mines et carrières
279	938208196 CASH GUINEE MINING SERVICES	Secteur des mines et carrières
280	FAKO GUINEA RESSOURCES	Secteur des mines et carrières
281	788639169 SOCIETE BEYLA MINING & MINERALS	Secteur des mines et carrières
282	GUINEA EVERGREEN MINING INTELLEGENCE COMPANY LTD-SAU	Secteur des mines et carrières
283	0'87800681E STE IAMGOLD EXPLORATION MALI SARL	Secteur des mines et carrières
284	TOUMNYNE-SARL	Secteur des mines et carrières
285	617730387 FABRIC GRANIT et MATERIAUX CONSTRUCT	Secteur des mines et carrières
286	947411955 SOCIETE FALIBRA GROUP TRADING SARL	Secteur des mines et carrières
287	550474050 SOCIETE ICON EVENT SARL	Secteur des mines et carrières
288	DIAMOND CIMENT	Secteur des mines et carrières
289	190049734 HONGDA COMPANY SARLU	Secteur des mines et carrières
290	STE STAR CONSTRUCTION ET LOGISTIC	Secteur des mines et carrières
291	HELI DRILLING SOLUTIONS GUINEA - SUCC	Secteur des mines et carrières
292	winning consortuim	Secteur des mines et carrières
293	146582523 CHINA RAILWAY TUNNEL BUREAU GROUP TEST AND INSPECTION Co.Ltd	Secteur des mines et carrières
294	438880882 ENTREPRISE GECINES	Secteur des mines et carrières
295	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE - SARLUNIPERS motif de Doublon avec 12627	Secteur des mines et carrières
296	SOCIETE BEYLA MINING ET MINERALS	Secteur des mines et carrières
297	STE XINJIANG TBEA GROUP COLTD	Secteur des mines et carrières
298	792897654 SOCIETE GUITER MINING-SA	Secteur des mines et carrières

299	RADIKS GROUP GUINEE	Secteur des mines et carrières
300	319702767 INSUCO SIMANDOU S.A.R.L.U	Secteur des mines et carrières
301	Auxin Mining SA	Secteur des mines et carrières
302	926517012 CHINA RAILWAY 16TH BUREAU GROUP CO.,LTD	Secteur des mines et carrières
303	SRG GUINEE	Secteur des mines et carrières
304	967325358 SOCIETE PEAK GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
305	309323095 RADIKS GROUP GUINEE	Secteur des mines et carrières
306	655943272 LENGUEE KOTO MINING	Secteur des mines et carrières
307	204160840 SOCIETE GUINEENNE DE FINACEMENT ET INVESTISSEMENT SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
308	877051284 AFRICAN TITANIUM - SASU	Secteur des mines et carrières
309	653380899 ORIENTAL INVESTISSEMENT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE SARLU	Secteur des mines et carrières
310	965666209 HGMC	Secteur des mines et carrières
311	602342560 START GOLD	Secteur des mines et carrières
312	SHANGDONG GANGTONG SIMANDOU MANAGEMENT CONSULTING CO LTD	Secteur des mines et carrières
313	506277300 SOC. D'EXPLOITATION DES PRODUITS VEGETAUX & MINERAUX DE GUINEE	Secteur des mines et carrières
314	VIDERI ENTREPRISE	Secteur des mines et carrières
315	821659893 SOCIETE DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION MINIERE SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
316	STE GUINERA SARL	Secteur des mines et carrières
317	STE ALMA GOLD GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières
318	STE KEBO ENERGY SA	Secteur des mines et carrières
319	SOCIETE BEYLA MINING ET MINERALS-SARLU	Secteur des mines et carrières
320	STE LILOU GOLD GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières
321	STE LA GAF MINERAL RESSOURCES GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières
322	STE ZANZAN MINEARL RESSOURCES GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières
323	855926655 SOCIETE CHINO-AFRICA INTERNATIONAL SARLU	Secteur des mines et carrières

324	STE GREEN GRANITE ET SABLE SARL	Secteur des mines et carrières
325	STE GOLD MINING RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières
326	STE GLOBALEX MINING SARLU	Secteur des mines et carrières
327	L'OR D'AFRIQUE-SARLU	Secteur des mines et carrières
328	Guinea brain touch	Secteur des mines et carrières
329	C R B C	Secteur des mines et carrières
330	Societe SEM	Secteur des mines et carrières
331	890992795 SOCIETE JIANGYAN MINE SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
332	381341346 KONDEN MINERALS - SARL	Secteur des mines et carrières
333	990218596 GUINEE MULTITRADING	Secteur des mines et carrières
334	893423665 SOCIETE FORACO DIVISION GEOMECHANIK GUINEE - SARL	Secteur des mines et carrières
335	907823652 SOCIETE DRA GUINEA SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
336	281348649 CHINA RAILWAY 18TH BUREAU GROUP GUINEE	Secteur des mines et carrières
337	818903338 SOCIETE AFRICAN MINING SERVICES-GUINEE-SARL	Secteur des mines et carrières
338	349697649 MANDEN MINING CORPORATION SARLUNIP	Secteur des mines et carrières
339	475707659 ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS EXTRACTION DE SABLE ET CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières
340	STE MINIERE GAOUAL TELEMELE SARL	Secteur des mines et carrières
341	GUINEA PORT VERGA	Secteur des mines et carrières
342	GOLD AND BUSINESS	Secteur des mines et carrières
343	SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	Secteur des mines et carrières
344	878256908 K B GOLD	Secteur des mines et carrières
345	Societe black stone mining groupe sarl	Secteur des mines et carrières
346	451104525 CHINA RAILWAY 17TH BUREAU GROUP CO., LTD SUCC	Secteur des mines et carrières
347	Ashapura mix ressources	Secteur des mines et carrières
348	943691238 BOKE MINING SERVICES	Secteur des mines et carrières

349	578111510 RIO FORAGE	Secteur des mines et carrières
350	Xinjian Tbea group	Secteur des mines et carrières
351	357387406 SOCIETE UNIE RUSAL D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE EN GUINEE S.A	Secteur des mines et carrières
352	WOULA NATURAL RESSOURCES	Secteur des mines et carrières
353	SOCIETE HASIDUN-SARL	Secteur des mines et carrières
354	BLASTICO - SARL	Secteur des mines et carrières
355	STE BAMBA MINING GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières
356	229363601 SOCIETE GOLD AND SILVER INVESTMENT CO LTD SARL	Secteur des mines et carrières
357	979050143 CHINA RAILWAY 11TH BUREAU GROUP CO; LTD	Secteur des mines et carrières
358	STE BLUE SKY NEGOCE GOLD RESSOURCES GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières
359	STE ETABLISSEMENT GUINEA OIL PETROLE (ETS)	Secteur des mines et carrières
360	STE GOUNDJI GOLD GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières
361	251568143 SOCIETE TREDEMERCE INTERNATIONAL GROUP - SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
362	LB	Secteur des mines et carrières
363	MANSA SANOU EXPLORATION - SARLU	Secteur des mines et carrières
364	STE PEAK GUINEA SARL	Secteur des mines et carrières
365	STE UNIVERSAL MINING SARLU	Secteur des mines et carrières
366	STE BEYLA MINING ET MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières
367	STE KATACO MINING SARL	Secteur des mines et carrières
368	C B K /SAMAYA	Secteur des mines et carrières
369	STE SNA AFRICAMINING SAS	Secteur des mines et carrières
370	Gui-appro sarl	Secteur des mines et carrières
371	STE AARYA MINES & INDUSTRIES SARLU	Secteur des mines et carrières
372	STE GUINEA MINING PROSPECTING SARLU	Secteur des mines et carrières
373	STE STAR D'EXPLOITATION MINIERE SARLU	Secteur des mines et carrières

374	STE MAK INVESTISSEMENT SARLU	Secteur des mines et carrières
375	STE 3A GOLD MINING SAS	Secteur des mines et carrières
376	STE GROUPE DIOUBATE INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières
377	STE AGEM GUINEE EXPLORATION SARLU	Secteur des mines et carrières
378	C B K SAMAYA	Secteur des mines et carrières
379	545483927 SOCIETE GUINEA TRADE ET LOGISTICS SARLU	Secteur des mines et carrières
380	STE LUMIERE GOLD MINING SARLU	Secteur des mines et carrières
381	STE WASSOLON MINING SARL	Secteur des mines et carrières
382	STE GENERALE DE FINANCEMENT SARL	Secteur des mines et carrières
383	STE SOUTHSTONE GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières
384	STE SOUTHSTONE MINERALS LIMITED	Secteur des mines et carrières
385	STE RUNYAO COMMERCE SARLU	Secteur des mines et carrières
386	Societe Beyala mining Sarlu	Secteur des mines et carrières
387	Societe guineo-Malienne D'or	Secteur des mines et carrières
388	748770468 UPTIME	Secteur des mines et carrières
389	NATURE EXPLORATION & DISCOVERY - SARLU	Secteur des mines et carrières
390	Societe groupe Dioubate international	Secteur des mines et carrières
391	SBDT Dabola Tougué	Secteur des mines et carrières
392	TORO GOLD GUINEE-SUCC	Secteur des mines et carrières
393	Societe KB gold sarlu	Secteur des mines et carrières
394	Carriere chinoise N'korira	Secteur des mines et carrières
395	Carriere Aly Daher	Secteur des mines et carrières
396	Carriere AMG	Secteur des mines et carrières
397	Carriere chinoise Gbantama	Secteur des mines et carrières
398	Carriere chinoise kouria	Secteur des mines et carrières

399	Carriere Mafreinya	Secteur des mines et carrières
400	Carriere SAM	Secteur des mines et carrières
401	Societe ETECO mining sarl A/005	Secteur des mines et carrières
402	225198217 SOCIETE ALMOH SERVICES SARL	Secteur des mines et carrières
403	CFP DON BOSCO	Secteur des mines et carrières
404	666032412 GENTA GUINEA RESSOURCES SA	Secteur des mines et carrières
405	Societe kinjing TBEA group co ltd	Secteur des mines et carrières
406	Kalpataru Power Transmission Limited	Secteur des mines et carrières
407	FAKO RESOURCES-SARLU	Secteur des mines et carrières
408	STE BAA-NTIMA GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
409	STE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	Secteur des mines et carrières
410	STE ENDEAVOUR MINING SARL	Secteur des mines et carrières
411	STE GUILOM SARL	Secteur des mines et carrières
412	110301686 AGEM GUINEE EXPLORATION	Secteur des mines et carrières
413	SOCIETE DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE	Secteur des mines et carrières
414	528952195 L'OR D'AFRIQUE	Secteur des mines et carrières
415	MINERALFIELDS GUINEA-SARL	Secteur des mines et carrières
416	586478455 MAR LANDSCAPE ENGINEERING CO. LTD	Secteur des mines et carrières
417	494822497 SOCIETE AXIS BUSINESS MANAGEMENT ET GROUP SARL UNIP	Secteur des mines et carrières
418	167068808 SOCIETE BFG CONSULTING ET SERVICES SARL	Secteur des mines et carrières
419	884573171 GUINEA UNIVERSAL MINING COMPANY SARLU	Secteur des mines et carrières
420	Fako	Secteur des mines et carrières
421	RUSAL EMG S.A (Entretien et Maintenance en Guinée) ex [CGG SA -(compagnie guinéenne de	Secteur des mines et carrières
422	Societe MIB sarl	Secteur des mines et carrières
423	764707279 BREH MINING CORPORATION	Secteur des mines et carrières

424	216415125 SOCIETE LB SARL	Secteur des mines et carrières
425	774146047 CHINA RAILWAY FIRST GROUP LIMITED	Secteur des mines et carrières
426	Societe ressource mining	Secteur des mines et carrières
427	Societe SMM	Secteur des mines et carrières
428	STE ADS MINING SA	Secteur des mines et carrières
429	STE XIN HONG SARL	Secteur des mines et carrières
430	STE YOU HON SARL	Secteur des mines et carrières
431	STE SOGUIPAMI/SIMHA RESOURCES PTE LTD	Secteur des mines et carrières
432	STE FAMOUS ENERGY GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
433	Societe guineenne des mines de fer(SGMF)	Secteur des mines et carrières
434	884804014 SOCIETE BRUTE GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières
435	120752191 SOCIETE LUCKY MINES ET MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières
436	FAKO GUINEA BAUXITE RESSOURCES	Secteur des mines et carrières
437	Alegre Power	Secteur des mines et carrières
438	Societe Mana guinee	Secteur des mines et carrières
439	Societe CIM yukung guinee	Secteur des mines et carrières
440	630918662 SOCIETE MARGA CONSTRUCTION ASSINISSEMENT TERRASSEMENT ENTRETIEN ET RENOVATION SARLU	Secteur des mines et carrières
441	316838507 GUINEA IRON AND METAL	Secteur des mines et carrières
442	R ET R-SARLU	Secteur des mines et carrières
443	ALCOA GUINEE SA	Secteur des mines et carrières
444	Societe cmd chine SA	Secteur des mines et carrières
445	919221762 SOCIETE VIVO ENERGY GUINEE MINING SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières
446	SOCIETE CFDKD	Secteur des mines et carrières
447	800801375 KLIMANDJARO TRADING COMPANY	Secteur des mines et carrières
448	First metal	Secteur des mines et carrières

449	656443637 SOCIETE SOREX - SARLUnip	Secteur des mines et carrières
450	Jamil EZZEDINE	Secteur des mines et carrières
451	274383645 SOCIETE GUINEENNE D'EQUIPEMENTS et DE COMMERCE -BOURE- SARLU	Secteur des mines et carrières
452	Societe tusk capital mining guinee	Secteur des mines et carrières
453	722433547 CRCC WEST AFRICA LTD SARL	Secteur des mines et carrières
454	600245054 GUINEA PIONEER MINING COMPANY SARLU	Secteur des mines et carrières
455	888655990 SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	Secteur des mines et carrières
456	311720239 DIYA GOLD MINING	Secteur des mines et carrières
457	Societe camen ressources sarlu	Secteur des mines et carrières
458	SBG	Secteur des mines et carrières
459	STE KABALABA BUSINESS CENTER SARL	Secteur des mines et carrières
460	STE SACOL CONSTRUCTION SARL	Secteur des mines et carrières
461	391405305 SOCIETE BENKADY GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
462	STE GOUNDJI GOLD GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières
463	Hung shengfe	Secteur des mines et carrières
464	110937661 SOCIETE SUPER MINES ET MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières
465	STE AVIBA SASU	Secteur des mines et carrières
466	829203512 ENTREPRISE GUINEE MINING CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières
467	675583140 KB BAUXITE GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières
468	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	Secteur des mines et carrières
469	102041423 GRM	Secteur des mines et carrières
470	246428643 GUINEAN NATIONAL CONTRACTORS SA	Secteur des mines et carrières
471	STE SOREX SA	Secteur des mines et carrières
472	STE GUINEENNE DES PRESTATIONS ET DES MINES	Secteur des mines et carrières
473	STE ALMA GOLD GUINEE-SARLU	Secteur des mines et carrières

474	AFRICAN TITANIUM-SASU	Secteur des mines et carrières
475	STE IKAWARI MINING RESOURCES	Secteur des mines et carrières
476	STE IKAWARI SARL	Secteur des mines et carrières
477	STE ELECTRUM RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières
478	STE ROAD EQUIPEMENT CONSTRUCTION AND LOGISTICS SERVICE SARL	Secteur des mines et carrières
479	STE BARRY ET SONS COMPANY SARL	Secteur des mines et carrières
480	STE SOUGUETA MINING COMPANY SA	Secteur des mines et carrières
481	STE GUINEENNE DE PRESTATIONS ET DE COMMERCE SARL	Secteur des mines et carrières
482	STE BEYLA MINING & MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières
483	STE GOUPE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT EN GUINEE	Secteur des mines et carrières
484	STE GUINEA BEST MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières
485	STE KOMODOU RESSOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières
486	STE GUINEENNE DE DEVELOPPEMENT ET CONSULTING SA	Secteur des mines et carrières
487	STE MIB SARL	Secteur des mines et carrières
488	STE BATAX BOUNA INTERNATIONAL MINING CORPORATION SARL	Secteur des mines et carrières
489	STE BAA NTIMA GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
490	STE AARYA MINES ET INDUSTRIES SARLU	Secteur des mines et carrières
491	STE LOCAL NETWORK CONNECTION SARL	Secteur des mines et carrières
492	(vide) ENTREPRISE ALPHA YAYA POREDAKA 224 ET FRERES MULTI SERVICES	Secteur des mines et carrières
493	ENTREPRISE BOURAMAYA MULTI SERVICE SARL	Secteur des mines et carrières
494	STE PELFACO GUINEA LIMITED SA	Secteur des mines et carrières
495	STE ENTREPRISE GUINEENNE DE TRAVAUX DIVERS SARLU	Secteur des mines et carrières
496	STE ENTREPRISE OUMAR KONARE INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières
497	STE JIANGYAN MINE	Secteur des mines et carrières
498	STE GMI RARE EARTH INVESTMENTS LTD SARLU	Secteur des mines et carrières

499	STE S A S ENTREPRISE SARLU	Secteur des mines et carrières
500	STE INDUSTRIELLE DES MINES EQUIPEMENT ET SERVICES SARLU (SIMES)	Secteur des mines et carrières
501	STE NOVO MINES SARLU	Secteur des mines et carrières
502	STE SEKE GOLD MINING SA	Secteur des mines et carrières
503	STE ETABLISSEMENT HADJA ROUGUIATOU DIALLO SARLU	Secteur des mines et carrières
504	STE STE E O K INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières
505	STE FRIA RESSOURCES SAU	Secteur des mines et carrières
506	STE GUINEE GENTING MINING SARLU	Secteur des mines et carrières
507	STE MOTHER GAIA MINING CORPORATION SARL	Secteur des mines et carrières
508	STE ENTREPRISE SELEYA INTERNATIONAL GROUP SARL	Secteur des mines et carrières
509	STE BOGNER GROUPE SARL	Secteur des mines et carrières
510	STE MINE DE CFDKD SARL	Secteur des mines et carrières
511	STE AMARA LOGISTIQUE TRANSPORT	Secteur des mines et carrières
512	STE GUINEENNE DE BETON SARLU	Secteur des mines et carrières
513	STE BIL-DEMBA (BIL) SARL	Secteur des mines et carrières
514	STE CHINA AFRICA INTERNATIONAL	Secteur des mines et carrières
515	STE SHRINIBASH RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières
516	STE GLOBAL MULTI-SERVICES GUINEE SA	Secteur des mines et carrières
517	STE SVOTRAL SARL	Secteur des mines et carrières
518	STE DAVID DIAMANTS SARL	Secteur des mines et carrières
519	STE BETEPE SARL	Secteur des mines et carrières
520	STE BRANS BUSINESS SERVICE SARL	Secteur des mines et carrières
521	STE UNIVERS MINING SARL	Secteur des mines et carrières
522	STE FIRST METAL SARLU	Secteur des mines et carrières
523	STE GUI-APPRO SARL	Secteur des mines et carrières

524	STE SYNERGIES GROUP- SARL	Secteur des mines et carrières
525	STE BOULLIWEL SERVICES	Secteur des mines et carrières
526	STE COMPAGNIE GUINEENNE D'EXPLOITATION MINIERE SARLU	Secteur des mines et carrières
527	STE D'EXPLOITATION MINIERE DE SIGUIRI SARL	Secteur des mines et carrières
528	STE SOMACO SA	Secteur des mines et carrières
529	STE D'EXPLOITATION DE CARRIERE DE SABLE MOHKLAUS SARLU	Secteur des mines et carrières
530	STE PIERRE BLANCHE DE GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières
531	STE BANKITRUCK SAS	Secteur des mines et carrières
532	STE HADJA AIEOULEN CONTRUCTION SARLU	Secteur des mines et carrières
533	STE KACIS SARLU	Secteur des mines et carrières
534	STE SODCO ET FRERE SARL	Secteur des mines et carrières
535	STE SAI SARL	Secteur des mines et carrières
536	STE GUINEA IRON AND METAL SARL	Secteur des mines et carrières
537	STE SOCOP SARL	Secteur des mines et carrières
538	STE GCM MINING SARL	Secteur des mines et carrières
539	STE GROUPE CIRE MADY SA	Secteur des mines et carrières
540	STE YALI GENIE CIVIL SARLU	Secteur des mines et carrières
541	STE ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES & TRANSPORT	Secteur des mines et carrières
542	STE S K B MINING SARL	Secteur des mines et carrières
543	STE S K B MINING SARL	Secteur des mines et carrières
544	STE HERY GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
545	STE D'EXPLOITATION DES MATIERES PRECIEUSES SARL	Secteur des mines et carrières
546	STE ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS EXTRACTION DE SABLE & CONSTRUCTION SARL	Secteur des mines et carrières
547	STE GUINEA BUSINESS MINING SARL	Secteur des mines et carrières
548	STE GUINEA MINING INVESTMENT AND LOGISTIC SARL	Secteur des mines et carrières

549	STE PARTAGEONS LE BONHEUR SARL	Secteur des mines et carrières
550	STE SOFIX GLOBAL SARLU	Secteur des mines et carrières
551	STE SOGERM SARL	Secteur des mines et carrières
552	STE CHINA GOLD MINING SARL	Secteur des mines et carrières
553	STE AMAFO-GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières
554	STE COMPAGNIE D'EXPLOITATION MINIERE ET LA CARRIERE SARL	Secteur des mines et carrières
555	STE BANGOURA ET FRERES SARLU	Secteur des mines et carrières
556	STE ID GOLD MINING RESSOURCES	Secteur des mines et carrières
557	STE S MINING & LOGISTICS SARLU	Secteur des mines et carrières
558	STE PEARL MINING SARL	Secteur des mines et carrières
559	STE M I B SARL	Secteur des mines et carrières
560	STE GUINEA MINERAL RESOURCES SARL	Secteur des mines et carrières
561	STE AFRICORP SARLU	Secteur des mines et carrières
562	STE MANDING GOLD SARL	Secteur des mines et carrières
563	STE STELLAR GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
564	STE GOLDEN RIM RESOURCES GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières
565	STE ACTION TERRESTRE INTERNATIONAL (ACTI) SARL	Secteur des mines et carrières
566	STE GUINEE MINING ET TP SARL	Secteur des mines et carrières
567	STE IMPACT AFRICA SRAL	Secteur des mines et carrières
568	969463124 SOC HAMANA IMPORT EXPORT SARL	Secteur des mines et carrières
569	672569183 SOCIETE DAVID DIAMANTS - SARL	Secteur des mines et carrières
570	Societe des mines de guinee	Secteur des mines et carrières
571	STE GOLDEN GUINEA RESOURCES SARL	Secteur des mines et carrières
572	SOCIETE WINNING CONSORTIUM ALUMINA GUINEA - SAU	Secteur des mines et carrières
573	Cash guinee mining	Secteur des mines et carrières

574	RR SARLU	Secteur des mines et carrières
575	Societe genta guinea ressources	Secteur des mines et carrières
576	ENTREPRISE MULTI-SERVICES GUINEE	Secteur des mines et carrières
577	GBG-GUINEA BAUXITE -SAU	Secteur des mines et carrières
578	220771638 BUILDING GUINEE	Secteur des mines et carrières
579	Societe toro gold lt2	Secteur des mines et carrières
580	480054550 TRADING AND MINING EXPERT	Secteur des mines et carrières
581	Societe penta gold field company sau	Secteur des mines et carrières
582	Societe mine de guinee SA EX2021	Secteur des mines et carrières
583	Societe mine de guinee SA EX2022	Secteur des mines et carrières
584	Societe shenjuany	Secteur des mines et carrières
585	603639345 AKITA	Secteur des mines et carrières
586	Sorex SA	Secteur des mines et carrières
587	Societe sorex SA	Secteur des mines et carrières
588	SOCIETE MINIERE BLEU CIEL GUINEE	Secteur des mines et carrières
589	939518742 LABORATOIRE NATIONAL DE LA GEOLOGIE	Secteur des mines et carrières
590	SOC SUMEC COMPLETE EQUIPMENT ET ENGINEERING CO LTD SUCCRSALE	Secteur des mines et carrières
591	GREEN GOLD MINING-SARL	Secteur des mines et carrières
592	974094666 PROGUINEE INTERNATIONAL	Secteur des mines et carrières
593	184342442 SUN ET SAND MINING ET METALS GUINEA -SA	Secteur des mines et carrières
594	Societe siguri gold	Secteur des mines et carrières
595	Hannet compagny	Secteur des mines et carrières
596	253531289 BOURE SUPPLY MINING SARLU	Secteur des mines et carrières
597	348199407 SOCIETE ACI SARL	Secteur des mines et carrières
598	STE GUINEAN LITHIUM RESSOURCES SARL	Secteur des mines et carrières

599	STE AFRICA LITHIUM RESSOURCES GUINEA SAL	Secteur des mines et carrières
600	STE BOKE MINING SERVICES SARL	Secteur des mines et carrières
601	STE GLOBAL MINING RESSOURCES SARL	Secteur des mines et carrières
602	Societe gold R/M ressources	Secteur des mines et carrières
603	Societe lamgold corporation	Secteur des mines et carrières
604	STE AFRICA NEW GENERATION EXPLORATION SERVICES SARL	Secteur des mines et carrières
605	parc industriel	Secteur des mines et carrières
606	STE NIANDAN LITHIUM RESSOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières
607	Societe movo mines sarlu	Secteur des mines et carrières
608	STE GH MINING (CKRY) G- SARL (2 PERMIS)	Secteur des mines et carrières
609	STE BAUXITIQUE TELIMELE SARLU	Secteur des mines et carrières
610	STE GUINEO-PORTUGAISE DE L'EXPLOITATION SARL	Secteur des mines et carrières
611	STE MILO MINING SARLU	Secteur des mines et carrières
612	Societe Aljan guinee sarl	Secteur des mines et carrières
613	STE GUINEA IRON AND METAL MINING SARL	Secteur des mines et carrières
614	Societe gold mining exploration sarl A/2020/2349/MMG/SGG	Secteur des mines et carrières
615	Societe XIM JIANG TEBA GROUP CO-LTD	Secteur des mines et carrières
616	STE MINEROSTRAT CORPORATION SAU	Secteur des mines et carrières
617	790871677 MOBINEK-MINING	Secteur des mines et carrières
618	Societe sabougnouma de touba sarlu	Secteur des mines et carrières
619	Societe lenguee koto mining sarl	Secteur des mines et carrières
620	Societe gold moragem africa	Secteur des mines et carrières
621	326741907 SOCIETE MINIERE BLEU CIEL (GUINEE)	Secteur des mines et carrières
622	GUINEE RESSOURCES MINIERES	Secteur des mines et carrières
623	947365169 INITIATIVE TECHNOLOGICS & DEVELOPPEMENT	Secteur des mines et carrières

624	Societe GCM maning sarl	Secteur des mines et carrières
625	Societe ETECO mining sarl	Secteur des mines et carrières
626	Societe zdicheng guinee mining(SZGM)	Secteur des mines et carrières
627	Societe chine machiry kaiyan guinee	Secteur des mines et carrières
628	565370715 C&LC GROUP GUINEA	Secteur des mines et carrières
629	651898900 LELOUMA BAUXITE GUINEE	Secteur des mines et carrières
630	SOCIETE INTERNATIONAL DES MINES DE GUINEE-SARLU (SIMG)	Secteur des mines et carrières
631	608681920 NOVO MINES	Secteur des mines et carrières
632	Societe guineenne ingeneri prestation	Secteur des mines et carrières
633	Societe SHONGUI P4	Secteur des mines et carrières
634	Societe 79TH Iusso south sarlu	Secteur des mines et carrières
635	Societe mines de guinee	Secteur des mines et carrières
636	ETABLISSEMENT SYLLI SUPPLY CO ITD	Secteur des mines et carrières
637	GUINEA WESTFIELD MINING COMPANY - SARLU	Secteur des mines et carrières
638	Societe videry entreprise sarl	Secteur des mines et carrières
639	Societe bel mining 3k sarlu	Secteur des mines et carrières
640	Societe darmil guinee sarlu	Secteur des mines et carrières
641	SOFAMAC	Secteur des mines et carrières
642	480157320 SOCIETE TELIMELE BAUXITE COOPERATION SA	Secteur des mines et carrières
643	882327950 SOCIETE TBEA WEST AFRICA PORT HOLDING LIMITED SAU	Secteur des mines et carrières
644	Societe groupe national pour le developement	Secteur des mines et carrières
645	Societe vetro gold	Secteur des mines et carrières
646	Societe vetro guinea	Secteur des mines et carrières
647	Sectchcg	Secteur des mines et carrières
648	Societe Hong xing mining sarl	Secteur des mines et carrières

649	TRADING AND MINING EXPERT	Secteur des mines et carrières
650	983446451 SADGURU INTERNATIONAL	Secteur des mines et carrières
651	SOCIETE VETRO GOLD-SARLU	Secteur des mines et carrières
652	Societe SGG ETCHTG	Secteur des mines et carrières
653	Societe Dakid diamonts sarl	Secteur des mines et carrières
654	Societe zhuang mining	Secteur des mines et carrières
655	838626612 KINDIA MINING COMPANY SARL	Secteur des mines et carrières
656	Societe MGC mineral ressources sarl A/2020/2350/MMG/SGG	Secteur des mines et carrières
657	423722669 SOCIETE MINEROSTRAT CORPORATION SA	Secteur des mines et carrières
658	STE COMPLEXE LOGISTIQUE INDUSTRIEL DU PORT DE BENTY SAU	Secteur des mines et carrières
659	Societe kedola mining expl SA	Secteur des mines et carrières
660	Bauer Ressources Guinée	Secteur des mines et carrières
661	578652620 GUINEH WOURE	Secteur des mines et carrières
662	Societe lenguee koto mining	Secteur des mines et carrières
663	Societe ordiamer international	Secteur des mines et carrières
664	ZHICHENG GUINEE MINING-SARL	Secteur des mines et carrières
665	Societe guinea universal compagny	Secteur des mines et carrières
666	Societe global mining korea corporation sarlu	Secteur des mines et carrières
667	STE SAFETY INTEGRAL SARL	Secteur des mines et carrières
668	998901128 GUINEE PAN-F INGENIERIE ET EQUIPEMENTS	Secteur des mines et carrières
669	Argoming sarlu	Secteur des mines et carrières
670	844767244 LINDIAN GUINEA	Secteur des mines et carrières
671	STE GOLD CHAIN MINING SARLU1	Secteur des mines et carrières
672	STE GOLD CHAIN MINING SARLU2	Secteur des mines et carrières
673	STE DRAGON D'OR SARLU	Secteur des mines et carrières

674	STE KODIACO SARL	Secteur des mines et carrières
675	STE NIOUMALA DIABY GOLD MINING SND SARL	Secteur des mines et carrières
676	STE NIMBA HOLDING SARLU	Secteur des mines et carrières
677	STE CRITICAL INVESTMENTS GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières
678	STE CRITICAL INVESTMENTS GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières
679	STE AGRO MINERALS RESEARCH SARLU	Secteur des mines et carrières
680	STE KAAL GROUP-OF MINING SARLU	Secteur des mines et carrières
681	STE SUTAINABLE MINING CORPORATION SARLU	Secteur des mines et carrières
682	STE AFF INSTALLATIONS GUINEA SA	Secteur des mines et carrières
683	STE SONEFAN INVEST MINING SARL	Secteur des mines et carrières
684	STE DRAGON D'OR	Secteur des mines et carrières
685	STE KDCD MINING SARL	Secteur des mines et carrières
686	STE ODEMANN MINING SARL	Secteur des mines et carrières
687	STE INTERNATIONAL TRADING ENERGY AND COMMODITIES SARLU	Secteur des mines et carrières
688	404636946 SOCIETE MINIERE GAOUAL TELEMEL SARL	Secteur des mines et carrières
689	KB BAUXITE GUINEE-sarlu	Secteur des mines et carrières
690	Societe d'exploration mandiana	Secteur des mines et carrières
691	Societe consolidate mining corporation	Secteur des mines et carrières
692	Societe tipon	Secteur des mines et carrières
693	519982466 SIMACO	Secteur des mines et carrières
694	Societe lengue koto mining sarlu	Secteur des mines et carrières
695	478090178 GROUPE JEUNES BOSSEURS SERVICES	Secteur des mines et carrières
696	Societe orde ex international SA	Secteur des mines et carrières
697	Societe 79 THLUSSO mandiana	Secteur des mines et carrières
698	LELOUMA BAUXITE	Secteur des mines et carrières

699	NOVO MINES-SARLU	Secteur des mines et carrières
700	582474961 ZHICHENG GUINEE MINING	Secteur des mines et carrières
701	Societe benkady guinee-sarlu	Secteur des mines et carrières
702	196954549 JIM-CISSE GLOBAL	Secteur des mines et carrières
703	Societe siguiri gold guinee sarlu	Secteur des mines et carrières
704	Societe guinean pionner wining	Secteur des mines et carrières
705	Societe groupe CIRE MADY SA	Secteur des mines et carrières
706	773695424 SOCIETE FATALA MINING INVESTMENT COMPANY SAU	Secteur des mines et carrières
707	829532068 GAVAR INVESTMENT MANAGEMENT CO LTD SAU	Secteur des mines et carrières
708	Societe quality construction and	Secteur des mines et carrières
709	Societe quality construction and service	Secteur des mines et carrières
710	749334868 WOULA NATURAL RESOURCES SARL	Secteur des mines et carrières
711	257139493 MAJES ET TALL STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING	Secteur des mines et carrières
712	Societe KB Gold sarlu pour ex:2021	Secteur des mines et carrières
713	Societe KB Gold sarlu pour ex:2022	Secteur des mines et carrières
714	961652708 PELFACO GUINEA LIMITED- SA	Secteur des mines et carrières
715	992254417 SOCIETE M-BUSINESS - SARL	Secteur des mines et carrières
716	MRM METAL TRADE GUINEE	Secteur des mines et carrières
717	488801747 SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENTS & CONSTRUCTION-SARL	Secteur des mines et carrières
718	Societe guinea ressource sarl A/2020/2065/MMG/SGG	Secteur des mines et carrières
719	Daumine sarl	Secteur des mines et carrières
720	Societe hong gig maning guinee sarl	Secteur des mines et carrières
721	Societe Hong xig guinee sarl	Secteur des mines et carrières
722	SOCIETE GUINEEN DE LOGISTQUE ET DES MINES	Secteur des mines et carrières
723	764993598 SOCIETE GUINEENNE DE MAINTENANCE DE CONSTRUCTION ET DE TRAVAUX PUBLICS	Secteur des mines et carrières

724	Societe zhuang mining guinee SA	Secteur des mines et carrières
725	Societe brain touch sarl	Secteur des mines et carrières
726	988926309 ETABLISSEMENTS RAMADAN ET FRERES	Secteur des mines et carrières
727	SOGUIACOM	Secteur des mines et carrières
728	Societe PEAK guinee	Secteur des mines et carrières
729	AXE MINING & INVEST	Secteur des mines et carrières
730	Societe PEAK guinea sarl	Secteur des mines et carrières
731	697475184 SOCIETE MINING SERVICES SOLUTIONS SARL	Secteur des mines et carrières
732	BALLADOU PRESTATION SARLU	Secteur des mines et carrières
733	157761297 BOURE SANOU	Secteur des mines et carrières
734	Entreprise Kaba Mamady et fils	Secteur des mines et carrières
735	Mak-investment sarlu	Secteur des mines et carrières
736	M-BUSINESS	Secteur des mines et carrières
737	907346548 ALIMA-MINING-SERVICES	Secteur des mines et carrières
738	Societe skoil guinee sarlu	Secteur des mines et carrières
739	Societe somis guinee sarlus	Secteur des mines et carrières
740	SOCIETE PEAK GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières
741	Societe tusk mining guinee sarl	Secteur des mines et carrières
742	Societe alian-guinee sarl arrete	Secteur des mines et carrières
743	747838530 SOCIETE GUINEE MINING ET TP SARL	Secteur des mines et carrières
744	926621749 NA GLOBAL REALTY ET INVESTMENT LTD SUCC	Secteur des mines et carrières
745	LANGUEE KOTO MINING -SARLU	Secteur des mines et carrières
746	LINDIAN GUINEA-SARLU	Secteur des mines et carrières
747	345595706 CAR INTERNATIONAL GUINEE	Secteur des mines et carrières
748	Societe TMK mining	Secteur des mines et carrières

749	415364421 SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	Secteur des mines et carrières
750	SOMACO	Secteur des mines et carrières
751	Societe MGG mineral ressource sarl A/2020/2050/MMG/SGG	Secteur des mines et carrières
752	788230936 SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL	Secteur des mines et carrières
753	Societe R & R sarlu	Secteur des mines et carrières
754	BCEIP P/C SMFG	Secteur des mines et carrières
755	Societe Hong xig guinee	Secteur des mines et carrières
756	798581039 GUINEO-MALIENNE D'OR	Secteur des mines et carrières
757	SOCIETE MINIERE GAOUAL TELEMELE SAS	Secteur des mines et carrières
758	982973513 AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES	Secteur des mines et carrières
759	235969342 SOCIETE WAKILLI SARL	Secteur des mines et carrières
760	594299364 SOCIETE AFRICAINE D'ENVIRONNEMENT ET DE CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières
761	Societe djoma mining SA	Secteur des mines et carrières
762	TAWHEED CORPORATION	Secteur des mines et carrières
763	INTERNATIONAL MINERAL	Secteur des mines et carrières
764	571993922 TAWHEED CORPORATION	Secteur des mines et carrières
765	MANDEGNASI BUSINESS	Secteur des mines et carrières
766	Societe alian-guinee sarl	Secteur des mines et carrières
767	Societe corporation	Secteur des mines et carrières
768	Societe golgem oragement africa sarl A/2019/1159/MMG du 19/04/2019	Secteur des mines et carrières
769	Societe groupe AKC	Secteur des mines et carrières
770	Societe west africa mining associal	Secteur des mines et carrières
771	Societe Argo mining sarlu	Secteur des mines et carrières
772	Societe hun sarl star	Secteur des mines et carrières
773	AIST Guinee	Secteur des mines et carrières

774	409596855 SHANDONG GANGTONG SIMANDOU MANAGEMENT CONSULTING CO LTD	Secteur des mines et carrières
775	QYU TECH GOLD & DIAMOND	Secteur des mines et carrières
776	820783611 SOCIETE ANTI POLLUTION ET MAINTENANCE	Secteur des mines et carrières
777	Societe spic guinea colia mining	Secteur des mines et carrières
778	Societe skal sarlu	Secteur des mines et carrières
779	Societe gold sarlu	Secteur des mines et carrières
780	Bakodo	Secteur des mines et carrières
781	BARAHAYA	Secteur des mines et carrières
782	PONDOLIKHORE	Secteur des mines et carrières
783	SONGOYAH	Secteur des mines et carrières
784	WOLIA	Secteur des mines et carrières
785	Societe compagnie d'investissement	Secteur des mines et carrières
786	Societe sdeak guinean sarlu	Secteur des mines et carrières
787	NADFAW SERVICE	Secteur des mines et carrières
788	Societe mandiana mining sarl	Secteur des mines et carrières
789	167392828 ORIENT GOLD	Comptoir d'or et diamant
790	267322832 SOCIETE OBAMA GUINEE INTERNATIONAL	Comptoir d'or et diamant
791	487147258 SOCIETE MANAGUINEE SA	Comptoir d'or et diamant
792	385056239 SOSIM MINING	Comptoir d'or et diamant
793	647504224 MAGNUM ENTERPRISES	Comptoir d'or et diamant
794	282728849 SOCIETE GROUP ARAY SARL	Comptoir d'or et diamant
795	843699901 SOCIETE ORDIAMEX INTERNATIONAL SA	Comptoir d'or et diamant
796	340331057 WOULADA GOLD	Comptoir d'or et diamant
797	135905271 MRM METAL TRADE GUINEE	Comptoir d'or et diamant
798	969059773 SOCIETE MARKET BIS GOLD-SARL	Comptoir d'or et diamant

799

994072163 SOCIÉTÉ DIAWARA GOLD MINING

Comptoir d'or et diamant

Annexe 10 : Déclarations unilatérales par les entités gouvernementales

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
1	446324865	GUINEA ALUMINA CORPORATION (GAC) SA	Secteur des mines et carrières	460 378 571 878
2	167392828	ORIENT GOLD	Comptoir d'or et diamant	400 605 822 338
3	621834829	UNITED MINING SUPPLY	Transport	307 763 731 401
4	Autres	Redevances portuaires déclarées par l'ANAIM	Secteur des mines et carrières	181 854 982 632
5	938936978	SOCIETE WINNING ALLIANCE PORTS SA	Transport	164 601 200 314
6	440480515	SOCIETE MOTA ENGIL GUINEE CONAKRY SARLUNIPERS	Sous-traitants miniers	73 333 452 387
7	911150944	NEEMBA GUINEE	Sous-traitants miniers	58 912 868 977
8	985117811	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER SA	Secteur des mines et carrières	58 856 451 901
9	890263130	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION GUINEE SUCCRSALE	Secteur des mines et carrières	57 732 978 622
10	744869926	SOCIETE INTERNATIONAL TRADING BUSINESS LIMITED SARL UNIP	Secteur des mines et carrières	53 706 769 844
11	168219525	SOCIETE ODHAV MULTI INDUSTRIE	Secteur des mines et carrières	52 068 528 563
12	489733675	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SA	Secteur des mines et carrières	48 822 939 453
13	585353915	CHINA INTERNATION WATER et ELECTRIC CORPORATION SARL	Secteur des mines et carrières	41 943 765 898
14	890518343	SOCIETE SO SIM SARL	Secteur des mines et carrières	41 490 528 931
15	243167210	SOCIETE NEW JAPAN MINING COMPANY - SA	Secteur des mines et carrières	37 687 410 520
16	549089373	SOCIETE CAPITAL DRILLING GUINEA-SA	Secteur des mines et carrières	31 755 181 757
17	398565762	SOCIETE SOL GUINEE SAU	Secteur des mines et carrières	31 573 089 270
18	794788976	MOTA ENGIL GUINEE MANDIANA	Secteur des mines et carrières	29 983 228 509
19	406070375	SOCIETE RIO TINTO GUINEE SA	Secteur des mines et carrières	24 722 408 968
20	211671128	SOCIETE WINNING CONSORTIUM RAILWAY GUINEA SAU	Transport	23 611 763 402
21	396181265	DIAMOND CEMENT GUINEA -SA	Secteur des mines et carrières	21 602 052 964
22	990391831	SOCIETE WINNING AFRICA SHIPYARD ENGINEERING SA (AVEC C.A)	Sous-traitants miniers	21 263 551 702
23	798102851	YICK FUNG SHIPPING GUINEE VERGA	Secteur des mines et carrières	20 934 862 819
24	618645618	YU HANG PORT MANAGEMENT - SARL	Secteur des mines et carrières	20 582 042 386
25	509766952	SYCAMORE MINE GUINEE - SAU	Secteur des mines et carrières	19 302 464 407
26	100532100	SOCIETE MAMOU RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières	17 726 603 143
27	280591918	SANY GUINEA MACHINERY PUBLIC LIMITED COMPANY	Secteur des mines et carrières	17 645 867 737
28	449495761	WINNING CONSORTIUM INTERNATIONAL ENGINEERING	Sous-traitants miniers	17 375 596 666

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
29	880247838	SONIT SARL	Secteur des mines et carrières	16 597 827 797
30	124348764	WACOM KOUROUSSA	Secteur des mines et carrières	15 948 551 896
31	497933457	SOCIETE DTP MINING GUINEE SASU	Secteur des mines et carrières	15 896 528 984
32	591498456	CSL Liberia Ltd.	Secteur des mines et carrières	15 198 167 219
33	581549102	CHALCO GUINEA PORT SAU	Sous-traitants miniers	14 983 626 934
34	962898334	CORICA MINING SERVICES	Secteur des mines et carrières	14 383 652 279
35	143556330	ASHAPURA BOFFA BAUXITE	Secteur des mines et carrières	13 792 479 512
36	433727930	SGS MINERAL SERVICE GUINEE-SARL	Sous-traitants miniers	13 318 196 514
37		SOCIETE ASHANTI GOLDFIELDS DE GUINEE (SAG)	Secteur des mines et carrières	13 170 851 034
38	115261745	SOCIETE DYNAMIC MINING- SAS	Secteur des mines et carrières	12 817 310 380
39	924711203	SOCIETE KIMBO et CO.PORT - SAU	Secteur des mines et carrières	12 749 221 147
40	647781301	SOCIETE WEILY MINING - SA	Secteur des mines et carrières	12 106 786 614
41	503418584	SOCIETE AUXIN MINING SERVICE GUINEE -SA	Secteur des mines et carrières	11 494 039 850
42	222793325	YICK FUNG SHIPPING AND ENTERPRISES COMPANY, LIMITED	Secteur des mines et carrières	11 186 719 871
43	154062665	GUINEA EVERGREEN MINING INTELLIGENCE COMPANY LTD SAU	Secteur des mines et carrières	11 138 992 876
44	972673420	WINNING CONSORTIUM SIMANDOU	Sous-traitants miniers	11 124 167 648
45	651270613	WINNING CONSORTIUM SIMANDOU RAILWAY	Transport	10 821 497 082
46	658615315	NITROKEMINE GUINEE	Secteur des mines et carrières	10 698 839 824
47	647582089	ASHAPURA MINEX RESSOURCES SAU	Secteur des mines et carrières	10 595 834 248
48	480673763	SOCIETE AECI GUINEE	Sous-traitants miniers	10 416 418 392
49	869222000	BAUXITE KIMBO SA	Secteur des mines et carrières	10 132 307 759
50	722618345	GUINEENNE DE TERRASSEMENT	Secteur des mines et carrières	9 631 129 532
51	629157322	ALAME	Secteur des mines et carrières	9 093 370 141
52	116428806	SOCIETE C ET B BLACK GOLD SA	Secteur des mines et carrières	9 039 793 345
53	629740325	TESMEC GUINEE	Secteur des mines et carrières	8 501 146 328
54	219486479	FORAGE FTE GUINEE	Secteur des mines et carrières	8 097 886 909
55	718496474	SOCIETE HUAYA SARLU	Secteur des mines et carrières	7 970 379 303
56	450955794	ELITE MINING GUINEA	Secteur des mines et carrières	7 910 933 841
57	Nc	ASHAPURA	Secteur des mines et carrières	7 868 327 655
58	664138476	SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE et TECHNIQDE CONST DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	7 134 762 272

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
59	293859039	SOCIETE GUINEENNE DES MINES DE FER SAU	Secteur des mines et carrières	6 463 232 759
60	338508716	ASHAPURA GUINEA RESOURCE SARL	Secteur des mines et carrières	6 177 748 462
61	380585216	CHINA GEO ENGINEERING CORPORATION SAU	Secteur des mines et carrières	6 135 093 391
62	271128407	NITROKEMFOR GUINEE	Sous-traitants miniers	6 133 447 050
63	465643138	SOCIETE FORTUNE CONSTRUCTION CONSORTIUM SA	Secteur des mines et carrières	6 079 940 725
64	715635090	IAMGOLD EXPLORATION MALI GUINEE SUCCURSALE	Secteur des mines et carrières	6 029 613 105
65	433202298	SOCIETE LA GUINEENNE DES MINES - SARL	Secteur des mines et carrières	5 953 848 759
66	170930937	SOCIETE WARTSILA WEST AFRICA GUINEE SA	Secteur des mines et carrières	5 467 402 237
67	494455900	SOCIETE WELHY SARL	Secteur des mines et carrières	5 438 215 966
68	805013497	SOCIETE EQUIPEMENTS ET SERVICES SANGAREDI SARL	Sous-traitants miniers	5 404 021 428
69	536853559	SOCIETE TIGONG SARLU	Secteur des mines et carrières	5 377 458 974
70	639675792	KINDIA RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières	5 160 373 678
71	726639545	FORAGE ORBIT GARANT GUINEE	Secteur des mines et carrières	4 969 675 314
72	750257263	SOC AMARIA HYDRAULIC et ELECTRICAL DEVELOPMENT CORPORATION SAUNIPERS	Secteur des mines et carrières	4 817 733 191
73	Autres	Dépenses quasi fiscales déclarées par l'ANAIM	Secteur des mines et carrières	4 777 885 387
74	267322832	SOCIETE OBAMA GUINEE INTERNATIONAL	Comptoir d'or et diamant	4 772 959 029
75	204216949	CHINA STANDARD INSPECTION GUINEA	Secteur des mines et carrières	4 648 418 068
76	534461850	SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE SA	Secteur des mines et carrières	4 584 115 401
77	153578877	SOCIETE SAM	Secteur des mines et carrières	4 440 556 753
78	259307825	MOVICORTES GUINEA MINING SASU	Secteur des mines et carrières	4 397 635 182
79	169013117	DANTA INTERNATIONAL SARLUNIP	Transport	4 225 357 821
80	249414327	SOCIETE THE MINING HOUSE SARL	Secteur des mines et carrières	4 169 538 262
81	454302183	GUI-CO-PRES BTP SA	Secteur des mines et carrières	3 845 160 690
82	300101367	SOCIETE BEDROS COMPANY	Secteur des mines et carrières	3 811 500 443
83	444879241	DJAMA GOLD	Secteur des mines et carrières	3 651 752 600
84	699706859	WINNING GUINEA SHIP MANAGEMENT SARL	Sous-traitants miniers	3 519 982 704
85	493948053	AMG SARL	Secteur des mines et carrières	3 196 619 810
86	120190319	GROUPEMENT BEGEC - TRAVAUX - GIE	Secteur des mines et carrières	3 082 537 764
87	979553310	WOSSOLO MINING	Secteur des mines et carrières	3 006 211 981
88	872908561	NEEMBA FINANCE GUINEE	Secteur des mines et carrières	2 916 778 610

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
89	422563593	SCETCHCG	Secteur des mines et carrières	2 900 605 316
90	687480822	SOCIETE ZHENGYUAN INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières	2 847 171 113
91	806506069	SOCIETE GUINEENNE DE PRESTATIONS et DE CONSTRUCTION S.A	Secteur des mines et carrières	2 798 184 127
92	239656085	TOP GUINEA MINING SARL	Secteur des mines et carrières	2 758 135 243
93	622517720	SOCIETE SHANGHAI PU ZHEN SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	2 749 790 510
94	564452803	SOCIETE VETRO GOLD SARLU	Secteur des mines et carrières	2 633 144 585
95	Nc	China Harbour Engineering CO	Secteur des mines et carrières	2 622 127 794
96	539475442	FA -ON : GOLDS TRADING	Secteur des mines et carrières	2 319 864 832
97	944302611	SOCIETE BABI ET SA	Secteur des mines et carrières	2 206 472 952
98	Nc	SODEFA	Secteur des mines et carrières	2 201 854 501
99	565042967	ORE SEARCH DRILLING GUINEE SARL	Sous-traitants miniers	2 135 785 217
100	650131196	EPC GUINEE	Secteur des mines et carrières	2 123 001 635
101	537984163	RUSSKY ALUMINY LTD	Sous-traitants miniers	2 068 929 848
102	857879142	SOCIETE TROPICALE DE GRANITE	Secteur des mines et carrières	2 056 112 549
103	350718250	SOCIETE AXIS MINERALS RESOURCES SA UNIP	Secteur des mines et carrières	1 932 946 145
104	513904714	B-KAKORO GENERAL TRADING	Secteur des mines et carrières	1 919 246 512
105	837648013	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS SUCC	Secteur des mines et carrières	1 838 507 896
106	269447033	SOCIETE MINING CONTRACTING AND INFRASTRUCTURE -SAS	Secteur des mines et carrières	1 717 912 758
107	228741773	VEP GROUPE SARL	Secteur des mines et carrières	1 533 247 007
108	487147258	SOCIETE MANAGUINEE SA	Comptoir d'or et diamant	1 510 527 356
109	126686484	MAG SARL	Secteur des mines et carrières	1 453 558 446
110	276845922	GUINEA COLIA MINING	Secteur des mines et carrières	1 452 453 814
111	920137759	SOCIETE SACKO INGENIERIE et CONSTRUCTION-SARLU	Secteur des mines et carrières	1 419 617 028
112	138924204	ALLIANCE MINING COMMODITES GUINEE - SA	Secteur des mines et carrières	1 409 531 432
113		Foret forte	Secteur des mines et carrières	1 382 961 180
114	491922928	SOCIETE HUNG SHENG FEI GROUP SA	Secteur des mines et carrières	1 346 683 465
115	186373114	SOCIETE GUITER CARRIERE SARL	Secteur des mines et carrières	1 321 661 073
116	763471497	TORO GOLD GUINEE SUCC	Secteur des mines et carrières	1 307 333 741
117	237127964	SOC GUINEA CONTEMPORARY ROAD et BRIDGE CONST CORPORATION SAU	Secteur des mines et carrières	1 284 327 884
118		FA-ON GOLD TRADING	Secteur des mines et carrières	1 257 480 300

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
119	418984290	SOC. DE CONST.CONCASSAGE ET DE TRANSPORT DE GRANITE EN GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières	1 247 370 874
120	666916283	SOCIETE FLUICONNECTO GUINEE SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	1 191 963 419
121	298791302	RAJIA INTERNATIONAL TRADING COMPANY SARL	Secteur des mines et carrières	1 166 321 906
122	169430113	TOUMNYNE SARL	Sous-traitants miniers	1 146 268 155
123	920942034	ADS GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières	1 110 180 348
124	180535783	AFRICA VISION TRANSPORT	Transport	1 108 508 299
125	791025257	SOCIETE ALLTERRAIN SERVICES GUINEE-SARLU	Secteur des mines et carrières	1 108 190 439
126	180646945	SOC AFRICAINE DE GEO TECHNIQUE TECHNOLOGIE et SERVICES EN GUINEE SARLU	Sous-traitants miniers	1 096 121 505
127	351663448	EURASIENNE DE COMMERCE SARL	Secteur des mines et carrières	1 088 253 373
128	398942458	SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METALS SARL UNIP	Secteur des mines et carrières	1 081 699 105
129	262895931	WEST-AFRICAN-GOLD	Secteur des mines et carrières	1 046 242 084
130	541801577	SOCIETE DALLE SERVICES - SARL	Secteur des mines et carrières	1 019 372 494
131		Grec 10	Secteur des mines et carrières	1 015 469 048
132	392439394	HANN et CIE	Secteur des mines et carrières	994 266 185
133	583875141	POWERCHINA GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	972 428 338
134	226194496	BLASTICO SARL	Secteur des mines et carrières	963 336 222
135	540980893	MANOU CAMARA LOGISTICS ET MINING SARLU	Secteur des mines et carrières	938 598 394
136		AMC	Secteur des mines et carrières	928 979 557
137	385056239	SOSIM MINING	Comptoir d'or et diamant	915 864 600
138	868432766	SOCIETE SACOL CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières	873 851 183
139	456089267	KOUROUSSA EXPLORATION	Secteur des mines et carrières	857 850 794
140	294741830	SOCIETE DE GRANITES D'INDUSTRIES & DE COMMERCE SA	Secteur des mines et carrières	850 647 217
141	475199857	GEOPROSPECTS - LTD - SARL	Sous-traitants miniers	848 961 263
142	647504224	MAGNUM ENTREPRISES	Comptoir d'or et diamant	804 917 597
143	713406759	MAF GOLD TRADING	Secteur des mines et carrières	795 003 702
144	416882355	SOCIETE DINGSHENG	Secteur des mines et carrières	782 999 421
145	842993172	SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	758 450 575
146	334514684	TAKRAF GUINEA BRANCH CBG SUCC	Sous-traitants miniers	753 421 146
147	956366371	BIOTOPE GUINEE	Secteur des mines et carrières	651 686 447
148	972009104	BOART LONGYEAR I LP SUCCURSALE DE GUINEE	Secteur des mines et carrières	638 687 883

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
149	236105227	CHINA RAILWAY NO.4 ENGINEERING GROUP CO., LTD	Secteur des mines et carrières	637 296 210
150	282728849	SOCIETE GROUP ARAY SARL	Comptoir d'or et diamant	637 054 033
151	500120613	ROYAL WORLDWIDE ENTERPRISES	Secteur des mines et carrières	633 450 392
152	841526031	RESEARCH TRIANGLE INSTITUT INTERNATIONAL	Secteur des mines et carrières	630 567 437
153	575998737	PARAGON TAILINGS GUINEA	Secteur des mines et carrières	610 088 955
154	869027243	SRG GUINEE	Secteur des mines et carrières	608 526 218
155		SOCIETE KINBO BAUXITE SA	Secteur des mines et carrières	606 007 308
156	584437313	REMA TIP TOP GUINEA SARL	Secteur des mines et carrières	600 177 288
157	240596692	PRIMA SERVICES	Secteur des mines et carrières	575 931 426
158		GROUPE LIMANAYA BUSINESS	Secteur des mines et carrières	573 325 800
159	757993654	SOCIETE CIM YUKUANG-GUINEE-SA	Secteur des mines et carrières	568 358 590
160	180584534	GOLDEN RIM RESOURCES GUINEA	Secteur des mines et carrières	567 604 449
161	706735818	GRANDS TRAVAUX MINIERES ET DE CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières	552 303 357
162		WEST AFRICAN GOLD	Secteur des mines et carrières	536 300 400
163		CIMENTS DE L AFRIQUE GUINEE CONAKRY -CIMAF	Secteur des mines et carrières	501 130 053
164	363203662	SENET GUINEA	Secteur des mines et carrières	493 707 920
165	284426053	SOCIETE GUINEENNE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE SARL	Secteur des mines et carrières	490 816 760
166	225765304	MINERALFIELDS GUINEA	Secteur des mines et carrières	452 971 107
167	228474011	E T F SUCCURSALE	Secteur des mines et carrières	450 000 000
168	124883562	SOCIETE ALCOA-GUINEE	Secteur des mines et carrières	419 164 176
169	252171657	SOC. DRAGON CITY INTERN. INVESTMENT COMPANY SARLUNIPERS	Sous-traitants miniers	397 327 784
170	916503378	WINNING CONSORTIUM SIMANDOU PORTS	Sous-traitants miniers	396 974 341
171	969695261	SOCIETE EURASIAN RESSOURCES - SARL	Secteur des mines et carrières	392 951 516
172	159373158	STE TMK MINING SA	Secteur des mines et carrières	383 925 633
173	611528688	SOCIETE EGEC MINING SARL	Secteur des mines et carrières	381 543 997
174	918220450	AFRICAN GLOBAL MINERALS	Secteur des mines et carrières	378 364 532
175	823511100	GUINEA PORT VERGA	Secteur des mines et carrières	366 550 805
176	588145524	GUINNERRA SARL	Secteur des mines et carrières	352 836 235
177	879327738	STE CORE INTERNATIONAL MINING SARL	Secteur des mines et carrières	341 933 860
178	859415317	SOCIETE TUDOR SARL	Secteur des mines et carrières	341 643 314

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
179	622688307	GAZ LIQUIDE	Secteur des mines et carrières	339 544 469
180	572454346	SOCIETE WEST AFRICA PROTECTION - SARLUNIP	Secteur des mines et carrières	337 487 227
181	454148685	SOCIETE HUAXIN CONSTRUCTION CO.LTD GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières	335 365 290
182	991436239	SOCIETE DJOMA GROUP - SA	Secteur des mines et carrières	328 024 097
183	975732074	SOCIETE FRUITS TROPICAUX SARL	Secteur des mines et carrières	319 228 498
184	268727153	DIVINE EARTH MOVERS	Secteur des mines et carrières	314 647 491
185	855510418	ZIMALCO - SARLU	Secteur des mines et carrières	306 728 993
186	436774111	BAUER RESOURCES GUINEE	Secteur des mines et carrières	302 393 722
187	954658332	SHAPOORJI PALLONJI AND COMPANY PRIVATE LIMITED - SUCC	Secteur des mines et carrières	302 180 619
188	605303445	SOCIETE AKA MINING SARLU	Secteur des mines et carrières	300 736 719
189	262881832	SOCIETE FAKO RESOURCES SARL	Secteur des mines et carrières	296 175 894
190	123261000	GROUP NOTRE VISION-SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	285 113 562
191		Aly daher	Secteur des mines et carrières	280 182 055
192	415146935	KAMBIA BAUXITE MINING SA	Secteur des mines et carrières	265 067 258
193	753905538	SHALOM MINING COMPANY	Secteur des mines et carrières	261 134 448
194	654633981	SOCIETE GUINEENNE DE DISTRIBUTION D' EXPLOSIFS-SA	Secteur des mines et carrières	259 827 418
195	134950369	AUDACIA	Secteur des mines et carrières	257 573 274
196	591401260	SOCIETE GLOBAL MINING KOREA CORPORATION	Secteur des mines et carrières	256 763 254
197		Winning	Secteur des mines et carrières	245 898 548
198		DINGSHNG	Secteur des mines et carrières	239 635 019
199	135120335	SOCIETE TRUSTACO GOLD SARL UNIP	Secteur des mines et carrières	239 388 685
200		FONDS D INVESTISSEMENT MINIER - EX FOND DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT MINIER	Secteur des mines et carrières	233 440 990
201		SOMIAG	Secteur des mines et carrières	231 922 621
202	485485411	SOCIETE SWR INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières	219 052 826
203		SRG GUINEE EX SAMA RESSOURCES GUINEE	Secteur des mines et carrières	212 958 068
204		Societe sycamore mine sarlu	Secteur des mines et carrières	209 499 090
205	424958296	CHAMBRE DES MINES DE GUINEE	Secteur des mines et carrières	199 969 872
206	602543969	SOCIETE SABOUGNOUMA DE TOUBA - SARL	Secteur des mines et carrières	199 173 168
207	664714326	SOCIETE LOUIS BERGER GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières	196 004 673
208	830965463	GBG-GUINEA BAUXITE	Secteur des mines et carrières	193 946 653

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
209	545364499	SOCIETE MAK INVESTISSEMENT SARL UNIPERS	Secteur des mines et carrières	176 217 372
210	421270315	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SINO-GUINEENNE SARL	Secteur des mines et carrières	167 992 861
211	787144120	SOCIÉTÉ ZHUANG MINING	Secteur des mines et carrières	161 564 901
212	255899122	SOCIETE PHOENIX GBT SARL	Secteur des mines et carrières	158 246 340
213	474509833	SOCIETE WAD SARL	Secteur des mines et carrières	156 373 611
214		AUTRES SOCIETE-SABLE	Secteur des mines et carrières	151 600 000
215	708072335	SOCIETE SOUMAORO CONSTRUCTION - SA	Secteur des mines et carrières	148 215 779
216		DIAMOND CIMENT SA	Secteur des mines et carrières	145 602 307
217		SOCIETE GUINEEN BRAIN TOUCH	Secteur des mines et carrières	144 973 498
218	569976293	ETABLISSEMENTS OUMAR DIALLO	Sous-traitants miniers	144 614 766
219	387837644	NIRON GUINEE	Secteur des mines et carrières	141 975 543
220	969157437	CHINE HAOXIANG MINING CO.LTD SARL	Secteur des mines et carrières	136 069 260
221	123181851	ORE SEARCH FORAGE GUINEE	Sous-traitants miniers	135 793 216
222	834903486	MOOLMAN MINING GUINEA	Sous-traitants miniers	134 449 800
223	335583480	SOC SUMEC COMPLETE EQUIPMENT & ENGINEERING CO LTD SUCCRSALE	Secteur des mines et carrières	133 093 267
224		SOGUIBEC	Secteur des mines et carrières	129 016 702
225	194025482	SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	Secteur des mines et carrières	127 773 501
226	570428623	SOCIETE IMPACT AFRICA SARL	Secteur des mines et carrières	125 762 436
227	640130076	SOCIETE SEKE GOLD MINING SA	Secteur des mines et carrières	124 582 310
228		Chino africa international	Secteur des mines et carrières	124 130 823
229		SOGUIA COM	Secteur des mines et carrières	123 285 121
230	191815091	BIOTOPE SIMANDOU	Secteur des mines et carrières	120 849 124
231	413941006	ORE SEARCH GROUP - SARLU	Sous-traitants miniers	118 216 714
232	741873384	SOCIETE MAVCARD BAUXITE PROJECT SA	Secteur des mines et carrières	116 351 970
233		SOCIETE TERRESSA MINING	Secteur des mines et carrières	112 441 589
234		C B K MAMBIA	Secteur des mines et carrières	110 130 528
235		C B K /MAMBIA	Secteur des mines et carrières	109 696 932
236		ADS GUINEA SARLU - SARLU	Secteur des mines et carrières	108 931 658
237	664645082	R ET R	Secteur des mines et carrières	106 537 907
238	955580865	LA GUINENE DE BETON-SARLU	Secteur des mines et carrières	105 168 578

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
239	236264180	SOCIETE SOUGUETA MINING COMPANY SA	Secteur des mines et carrières	103 893 857
240		STE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	Secteur des mines et carrières	103 662 115
241	158253393	AFRICA HYDRAULICS SOLUTIONS AND SERVICES - SARL	Secteur des mines et carrières	100 483 499
242		Bouygues Tp Succ Guinée	Secteur des mines et carrières	100 462 623
243		SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENTS et CONSTRUCTION-SA	Secteur des mines et carrières	97 610 880
244		CORPORATION BUSINESS	Secteur des mines et carrières	96 140 400
245	966253502	MANSA SANOU EXPLORATION	Secteur des mines et carrières	95 937 615
246	707504114	SOCIETE IDCOM GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières	95 324 665
247		SHENG RONG MINING DEVELOPEMENT	Secteur des mines et carrières	94 323 781
248		STE EQUIPEMENT ET SERVICES SANGAREDI - SARL -ESS-	Secteur des mines et carrières	93 725 000
249	402644983	SOCIETE ENDEAVOR GUINEA SERVICES COMPANY SASU	Secteur des mines et carrières	92 884 100
250	902173095	SOC. DE CONST. et D'INGENIERIE YAN GANG INTERNATIONAL (GUINEE)	Secteur des mines et carrières	89 047 656
251	466359403	NATURE EXPLORATION ET DISCOVERY	Secteur des mines et carrières	85 864 608
252	739179950	SOC D'EXPL BAUXITES DABOLA-TOUGUE	Secteur des mines et carrières	85 734 450
253		ENTREPRISE DAHER TRAVAUX MINE ET TRANSPORT	Secteur des mines et carrières	85 721 000
254	829744358	SOCIETE INTERNATIONAL DES MINES DE GUINEE	Secteur des mines et carrières	85 053 230
255	787176833	SOGUIREFEL	Secteur des mines et carrières	84 085 359
256	463344705	RAFIN SIRE SANGARE (TRANSPORT TERRASSEMENT MINIER)	Sous-traitants miniers	82 759 966
257		SOCIETE AECI GUINEE (AECI GUINEE)	Secteur des mines et carrières	81 807 465
258		SOMCAG -SOCIETE DE MANUTENTION CARBURANT AVIAT.G-	Secteur des mines et carrières	81 765 000
259	702330226	SOCIETE DE REBOISEMENT DES MINES	Secteur des mines et carrières	81 400 000
260	877117762	ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES ET TRANSPORTS	Secteur des mines et carrières	79 133 638
261		Top Guinée Mining SARL	Secteur des mines et carrières	78 753 601
262		SOCIETE TESMEC GUINEE - SARLU Ex (MARAIS GUINEE-SARL)	Secteur des mines et carrières	77 233 466
263	547710426	SOCIETE CENTAMA SARL	Secteur des mines et carrières	76 262 661
264		AWASSOU FIRST	Secteur des mines et carrières	76 055 386
265	462041245	RASABAYA	Secteur des mines et carrières	75 462 277
266		SOCIETE GUINEENNE DES MINES DE FER	Secteur des mines et carrières	75 252 217
267	465868701	AGAGEL MANDIANA	Secteur des mines et carrières	74 700 554
268	954021937	CHINA RAILWAY 18TH BUREAU GROUP CO., LTD/KINDIA	Secteur des mines et carrières	74 016 750

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
269		STE ETABLISSEMENT SYLI SUPPLY CO-LTD	Secteur des mines et carrières	72 395 000
270		SOCIETE TRUSTACO-GOLD-SARLU	Secteur des mines et carrières	72 291 548
271	375803004	SOCIETE KING FISHER RESOURCES SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	70 999 903
272	509424040	DJAMA DJIGUI MULTI-INDUSTRIES	Secteur des mines et carrières	70 304 676
273	612992065	FAD	Secteur des mines et carrières	68 881 642
274	425833175	SOCIETE KDIA SARL	Secteur des mines et carrières	68 867 584
275	780847984	SOCIETE EXCELLENCE BUSINESS ET TRANSPORT SARLU	Secteur des mines et carrières	68 440 000
276		HAOXIANG	Secteur des mines et carrières	68 232 915
277		FAKO -RESSOURCES	Secteur des mines et carrières	67 245 000
278		AMR	Secteur des mines et carrières	65 052 182
279		WACOM KOUROUSSA-SARL	Secteur des mines et carrières	63 250 000
280		SPARTA MINING GUINEE-SA	Secteur des mines et carrières	62 100 000
281	288903230	GUINEA WESTFIELD MINING COMPANY	Secteur des mines et carrières	61 398 499
282	938208196	CASH GUINEE MINING SERVICES	Secteur des mines et carrières	61 250 000
283		FAKO GUINEA RESSOURCES	Secteur des mines et carrières	60 840 000
284	788639169	SOCIETE BEYLA MINING & MINERALS	Secteur des mines et carrières	60 298 505
285		GUINEA EVERGREEN MINING INTELLEGENGE COMPANY LTD-SAU	Secteur des mines et carrières	58 650 000
286	0'87800681E	STE IAMGOLD EXPLORATION MALI SARL	Secteur des mines et carrières	56 707 607
287		TOUMNYNE-SARL	Secteur des mines et carrières	56 153 145
288	617730387	FABRIC GRANIT et MATERIAUX CONSTRUCT	Secteur des mines et carrières	55 773 822
289	947411955	SOCIETE FALIBRA GROUP TRADING SARL	Secteur des mines et carrières	55 750 000
290	550474050	SOCIETE ICON EVENT SARL	Secteur des mines et carrières	55 437 341
291		DIAMOND CIMENT	Secteur des mines et carrières	54 950 260
292	190049734	HONGDA COMPANY SARLU	Secteur des mines et carrières	54 718 748
293		STE STAR CONSTRUCTION ET LOGISTIC	Secteur des mines et carrières	53 402 448
294		HELI DRILLING SOLUTIONS GUINEA - SUCC	Secteur des mines et carrières	53 184 672
295		winning consortuim	Secteur des mines et carrières	53 126 000
296	146582523	CHINA RAILWAY TUNNEL BUREAU GROUP TEST AND INSPECTION Co.Ltd	Secteur des mines et carrières	52 903 410
297	438880882	ENTREPRISE GECINES	Secteur des mines et carrières	52 033 325
298		SOCIETE ENDEAVOUR GUINEE - SARLUNIPERS motif de Doublon avec 12627	Secteur des mines et carrières	51 750 000

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
299		SOCIETE BEYLA MINING ET MINERALS	Secteur des mines et carrières	51 373 283
300		STE XINJIANG TBEA GROUP COLTD	Secteur des mines et carrières	51 272 000
301	792897654	SOCIETE GUITER MINING-SA	Secteur des mines et carrières	51 256 969
302		RADIKS GROUP GUINEE	Secteur des mines et carrières	50 309 100
303	319702767	INSUCO SIMANDOU S.A.R.L.U	Secteur des mines et carrières	50 028 397
304		Auxin Mining SA	Secteur des mines et carrières	49 780 606
305	926517012	CHINA RAILWAY 16TH BUREAU GROUP CO.,LTD	Secteur des mines et carrières	49 346 000
306		SRG GUINEE	Secteur des mines et carrières	48 530 261
307	967325358	SOCIETE PEAK GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	48 183 573
308	309323095	RADIKS GROUP GUINEE	Secteur des mines et carrières	47 695 710
309	655943272	LENGUEE KOTO MINING	Secteur des mines et carrières	46 960 500
310	204160840	SOCIETE GUINEENNE DE FINACEMENT ET INVESTISSEMENT SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	46 920 000
311	877051284	AFRICAN TITANIUM - SASU	Secteur des mines et carrières	45 491 769
312	653380899	ORIENTAL INVESTISSEMENT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE SARLU	Secteur des mines et carrières	44 880 486
313	965666209	HGMC	Secteur des mines et carrières	44 625 738
314	602342560	START GOLD	Secteur des mines et carrières	44 618 737
315		SHANGDONG GANGTONG SIMANDOU MANAGEMENT CONSULTING CO LTD	Secteur des mines et carrières	44 365 804
316	506277300	SOC. D'EXPLOITATION DES PRODUITS VEGETAUX & MINERAUX DE GUINEE	Secteur des mines et carrières	43 557 154
317		VIDERI ENTREPRISE	Secteur des mines et carrières	43 470 000
318	821659893	SOCIETE DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION MINIERE SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	43 341 750
319		STE GUINERA SARL	Secteur des mines et carrières	42 686 835
320		STE ALMA GOLD GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières	42 665 650
321		STE KEBO ENERGY SA	Secteur des mines et carrières	42 444 854
322		SOCIETE BEYLA MINING ET MINERALS-SARLU	Secteur des mines et carrières	41 881 900
323		STE LILOU GOLD GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières	40 970 000
324		STE LA GAF MINERAL RESSOURCES GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières	40 950 000
325		STE ZANZAN MINEARL RESSOURCES GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières	40 950 000
326	855926655	SOCIETE CHINO-AFRICA INTERNATIONAL SARLU	Secteur des mines et carrières	40 050 000
327		STE GREEN GRANITE ET SABLE SARL	Secteur des mines et carrières	39 425 000
328	798249876	SOCIETE WINNING CONSORTIUM ALUMINA GUINEA SAU	Sous-traitants miniers	39 304 248

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
329		STE GOLD MINING RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières	38 252 500
330		STE GLOBALEX MINING SARLU	Secteur des mines et carrières	38 250 000
331	843699901	SOCIETE ORDIAMEX INTERNATIONAL SA	Comptoir d'or et diamant	38 050 000
332		L'OR D'AFRIQUE-SARLU	Secteur des mines et carrières	37 950 000
333		Guinea brain touch	Secteur des mines et carrières	37 178 010
334		C R B C	Secteur des mines et carrières	36 386 600
335		Societe SEM	Secteur des mines et carrières	35 095 000
336	890992795	SOCIETE JIANGYAN MINE SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	34 126 754
337	381341346	KONDEN MINERALS - SARL	Secteur des mines et carrières	34 022 230
338	990218596	GUINEE MULTITRADING	Secteur des mines et carrières	33 496 049
339	893423665	SOCIETE FORACO DIVISION GEOMECHANIK GUINEE - SARL	Secteur des mines et carrières	33 437 819
340	907823652	SOCIETE DRA GUINEA SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	33 164 926
341	281348649	CHINA RAILWAY 18TH BUREAU GROUP GUINEE	Secteur des mines et carrières	32 958 452
342	818903338	SOCIETE AFRICAN MINING SERVICES-GUINEE-SARL	Secteur des mines et carrières	32 622 644
343	349697649	MANDEN MINING CORPORATION SARLUNIP	Secteur des mines et carrières	32 610 882
344	475707659	ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS EXTRACTION DE SABLE ET CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières	32 600 000
345		STE MINIERE GAOUAL TELEMEL SARL	Secteur des mines et carrières	32 571 850
346		GUINEA PORT VERGA	Secteur des mines et carrières	32 369 340
347		GOLD AND BUSINESS	Secteur des mines et carrières	32 130 000
348		SOCIETE RESSOURCES MINING SARL	Secteur des mines et carrières	32 023 618
349	878256908	K B GOLD	Secteur des mines et carrières	31 775 414
350		Societe black stone mining groupe sarl	Secteur des mines et carrières	31 761 100
351	451104525	CHINA RAILWAY 17TH BUREAU GROUP CO., LTD SUCC	Secteur des mines et carrières	31 603 320
352		Ashapura mix ressources	Secteur des mines et carrières	31 586 746
353	943691238	BOKE MINING SERVICES	Secteur des mines et carrières	30 812 857
354	578111510	RIO FORAGE	Secteur des mines et carrières	30 799 050
355		Xinjian Tbea group	Secteur des mines et carrières	30 243 571
356	289201071	ETABLISSEMENTS DANTA COMMERCE	Sous-traitants miniers	30 000 000
357	357387406	SOCIETE UNIE RUSAL D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE EN GUINEE S.A	Secteur des mines et carrières	30 000 000
358		WOULA NATURAL RESSOURCES	Secteur des mines et carrières	29 866 167

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
359		SOCIETE HASIDUN-SARL	Secteur des mines et carrières	29 352 600
360		BLASTICO - SARL	Secteur des mines et carrières	29 228 400
361		STE BAMBA MINING GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières	28 950 000
362	229363601	SOCIETE GOLD AND SILVER INVESTMENT CO LTD SARL	Secteur des mines et carrières	27 699 964
363	979050143	CHINA RAILWAY 11TH BUREAU GROUP CO; LTD	Secteur des mines et carrières	27 438 850
364		STE BLUE SKY NEGOCE GOLD RESSOURCES GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières	27 300 000
365		STE ETABLISSEMENT GUINEA OIL PETROLE (ETS)	Secteur des mines et carrières	27 300 000
366		STE GOUNDJI GOLD GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières	27 300 000
367	251568143	SOCIETE TREDEMERCE INTERNATIONAL GROUP - SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	27 132 030
368		LB	Secteur des mines et carrières	26 520 600
369		MANSA SANOU EXPLORATION - SARLU	Secteur des mines et carrières	26 450 000
370		STE PEAK GUINEA SARL	Secteur des mines et carrières	25 852 200
371		STE UNIVERSAL MINING SARLU	Secteur des mines et carrières	25 640 000
372		STE BEYLA MINING ET MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières	25 632 880
373		STE KATACO MINING SARL	Secteur des mines et carrières	25 614 000
374		C B K /SAMAYA	Secteur des mines et carrières	25 611 751
375		STE SNA AFRICAMINING SAS	Secteur des mines et carrières	25 600 000
376		Gui-appro sarl	Secteur des mines et carrières	25 597 677
377		STE AARYA MINES & INDUSTRIES SARLU	Secteur des mines et carrières	25 597 000
378		STE GUINEA MINING PROSPECTING SARLU	Secteur des mines et carrières	25 563 000
379		STE STAR D'EXPLOITATION MINIERE SARLU	Secteur des mines et carrières	25 560 000
380		STE MAK INVESTISSEMENT SARLU	Secteur des mines et carrières	25 546 500
381		STE 3A GOLD MINING SAS	Secteur des mines et carrières	25 540 000
382		STE GROUPE DIOUBATE INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières	25 540 000
383		STE AGEM GUINEE EXPLORATION SARLU	Secteur des mines et carrières	25 515 118
384		C B K SAMAYA	Secteur des mines et carrières	25 510 915
385	545483927	SOCIETE GUINEA TRADE ET LOGISTICS SARLU	Secteur des mines et carrières	25 500 000
386		STE LUMIERE GOLD MINING SARLU	Secteur des mines et carrières	25 497 260
387		STE WASSOLON MINING SARL	Secteur des mines et carrières	25 485 990
388		STE GENERALE DE FINANCEMENT SARL	Secteur des mines et carrières	25 482 000

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
389		STE SOUTHSTONE GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières	25 480 000
390		STE SOUTHSTONE MINERALS LIMITED	Secteur des mines et carrières	25 480 000
391		STE RUNYAO COMMERCE SARLU	Secteur des mines et carrières	25 476 964
392		Societe Beyala mining Sarlu	Secteur des mines et carrières	25 100 000
393		Societe guineo-Malienne D'or	Secteur des mines et carrières	24 862 447
394	748770468	UPTIME	Secteur des mines et carrières	24 604 092
395		NATURE EXPLORATION & DISCOVERY - SARLU	Secteur des mines et carrières	24 548 618
396		Societe groupe Dioubate international	Secteur des mines et carrières	24 487 000
397		SBDT Dabola Tougué	Secteur des mines et carrières	24 446 538
398	784049389	SOCIETE ABEILLE GROUPE-SAG	Sous-traitants miniers	24 087 541
399		TORO GOLD GUINEE-SUCC	Secteur des mines et carrières	23 977 500
400		Societe KB gold sarlu	Secteur des mines et carrières	23 813 040
401		Cariere chinoise N'korira	Secteur des mines et carrières	23 500 000
402		Carriere Aly Daher	Secteur des mines et carrières	23 500 000
403		Carriere AMG	Secteur des mines et carrières	23 500 000
404		Carriere chinoise Gbantama	Secteur des mines et carrières	23 500 000
405		Carriere chinoise kouria	Secteur des mines et carrières	23 500 000
406		Carriere Mafreinya	Secteur des mines et carrières	23 500 000
407		Carriere SAM	Secteur des mines et carrières	23 500 000
408		Societe ETECO mining sarl A/005	Secteur des mines et carrières	23 202 000
409	225198217	SOCIETE ALMOH SERVICES SARL	Secteur des mines et carrières	22 903 884
410		CFP DON BOSCO	Secteur des mines et carrières	22 626 500
411	666032412	GENTA GUINEA RESSOURCES SA	Secteur des mines et carrières	22 239 738
412		Societe kinjing TBEA group co ltd	Secteur des mines et carrières	21 764 254
413		Kalpataru Power Transmission Limited	Secteur des mines et carrières	21 603 388
414		FAKO RESOURCES-SARLU	Secteur des mines et carrières	21 311 207
415		STE BAA-NTIMA GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	21 306 986
416	340331057	WOULADA GOLD	Comptoir d'or et diamant	21 300 000
417		STE ENDEAVOUR SIGUIRI SARLU	Secteur des mines et carrières	21 300 000
418		STE ENDEAVOUR MINING SARL	Secteur des mines et carrières	21 250 000

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
419		STE GUILOM SARL	Secteur des mines et carrières	21 238 000
420	110301686	AGEM GUINEE EXPLORATION	Secteur des mines et carrières	21 227 500
421		SOCIETE DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE	Secteur des mines et carrières	21 095 700
422	528952195	L'OR D'AFRIQUE	Secteur des mines et carrières	20 726 385
423		MINERALFIELDS GUINEA-SARL	Secteur des mines et carrières	20 700 000
424	586478455	MAR LANDSCAPE ENGINEERING CO. LTD	Secteur des mines et carrières	20 462 570
425	494822497	SOCIETE AXIS BUSINESS MANAGEMENT ET GROUP SARL UNIP	Secteur des mines et carrières	19 427 500
426	167068808	SOCIETE BFG CONSULTING ET SERVICES SARL	Secteur des mines et carrières	19 233 015
427	884573171	GUINEA UNIVERSAL MINING COMPANY SARLU	Secteur des mines et carrières	19 028 663
428		Fako	Secteur des mines et carrières	18 680 200
429		RUSAL EMG S.A (Entretien et Maintenance en Guinée) ex [CGG SA -(compagnie guinéenne de	Secteur des mines et carrières	18 630 000
430		Societe MIB sarl	Secteur des mines et carrières	18 491 263
431	764707279	BREH MINING CORPORATION	Secteur des mines et carrières	18 255 674
432	216415125	SOCIETE LB SARL	Secteur des mines et carrières	18 248 040
433	774146047	CHINA RAILWAY FIRST GROUP LIMITED	Secteur des mines et carrières	17 949 479
434		Societe ressource mining	Secteur des mines et carrières	17 782 200
435		Societe SMM	Secteur des mines et carrières	17 325 000
436	135905271	MRM METAL TRADE GUINEE	Comptoir d'or et diamant	17 088 841
437		STE ADS MINING SA	Secteur des mines et carrières	17 087 677
438		STE XIN HONG SARL	Secteur des mines et carrières	17 025 000
439		STE YOU HON SARL	Secteur des mines et carrières	17 025 000
440		STE SOGUIPAMI/SIMHA RESOURCES PTE LTD	Secteur des mines et carrières	17 004 240
441		STE FAMOUS ENERGY GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	16 964 581
442		Societe guineenne des mines de fer(SGMF)	Secteur des mines et carrières	16 905 000
443	884804014	SOCIETE BRUTE GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières	16 830 038
444	120752191	SOCIETE LUCKY MINES ET MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières	16 548 884
445		FAKO GUINEA BAUXITE RESSOURCES	Secteur des mines et carrières	16 500 000
446		Alegra Power	Secteur des mines et carrières	16 492 678
447		Societe Mana guinee	Secteur des mines et carrières	16 457 542
448		Societe CIM yukung guinee	Secteur des mines et carrières	16 346 860

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
449	630918662	SOCIETE MARGA CONSTRUCTION ASSINISSEMENT TERRASSEMENT ENTRETIEN ET RENOVATION SARLU	Secteur des mines et carrières	16 335 000
450	316838507	GUINEA IRON AND METAL	Secteur des mines et carrières	16 267 500
451		R ET R-SARLU	Secteur des mines et carrières	16 203 000
452		ALCOA GUINEE SA	Secteur des mines et carrières	16 100 000
453		Societe cmd chine SA	Secteur des mines et carrières	15 899 877
454	919221762	SOCIETE VIVO ENERGY GUINEE MINING SARLUNIPERS	Secteur des mines et carrières	15 875 580
455		SOCIETE CFDKD	Secteur des mines et carrières	15 680 000
456	800801375	KLIMANDJARO TRADING COMPANY	Secteur des mines et carrières	15 638 715
457		First metal	Secteur des mines et carrières	15 570 662
458	656443637	SOCIETE SOREX - SARLUnip	Secteur des mines et carrières	15 061 100
459		Jamil EZZEDINE	Secteur des mines et carrières	15 030 000
460	274383645	SOCIETE GUINEENNE D'EQUIPEMENTS et DE COMMERCE -BOURE- SARLU	Secteur des mines et carrières	15 000 000
461		Societe tusk capital mining guinee	Secteur des mines et carrières	14 945 975
462	722433547	CRCC WEST AFRICA LTD SARL	Secteur des mines et carrières	14 750 016
463	600245054	GUINEA PIONEER MINING COMPANY SARLU	Secteur des mines et carrières	14 528 800
464	888655990	SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	Secteur des mines et carrières	14 440 350
465	311720239	DIYA GOLD MINING	Secteur des mines et carrières	14 250 000
466		Societe camen ressources sarlu	Secteur des mines et carrières	14 236 300
467		SBG	Secteur des mines et carrières	14 036 598
468		STE KABALABA BUSINESS CENTER SARL	Secteur des mines et carrières	13 967 818
469		STE SACOL CONSTRUCTION SARL	Secteur des mines et carrières	13 950 000
470	391405305	SOCIETE BENKADY GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	13 906 309
471		STE GOUNDJI GOLD GUINEA SAU	Secteur des mines et carrières	13 650 000
472		Hung shengfe	Secteur des mines et carrières	13 600 000
473	110937661	SOCIETE SUPER MINES ET MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières	13 539 996
474	969059773	SOCIETE MARKET BIS GOLD-SARL	Comptoir d'or et diamant	13 500 000
475		STE AVIBA SASU	Secteur des mines et carrières	13 500 000
476	829203512	ENTREPRISE GUINEE MINING CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières	13 492 000
477	675583140	KB BAUXITE GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières	13 471 284
478		SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	Secteur des mines et carrières	13 028 000

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
479	102041423	GRM	Secteur des mines et carrières	13 005 200
480	246428643	GUINEAN NATIONAL CONTRACTORS SA	Secteur des mines et carrières	13 000 000
481		STE SOREX SA	Secteur des mines et carrières	13 000 000
482		STE GUINEENNE DES PRESTATIONS ET DES MINES	Secteur des mines et carrières	12 945 000
483		STE ALMA GOLD GUINEE-SARLU	Secteur des mines et carrières	12 920 000
484		AFRICAN TITANIUM-SASU	Secteur des mines et carrières	12 892 052
485		STE IKAWARI MINING RESOURCES	Secteur des mines et carrières	12 850 000
486		STE IKAWARI SARL	Secteur des mines et carrières	12 850 000
487		STE ELECTRUM RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières	12 828 915
488		STE ROAD EQUIPEMENT CONSTRUCTION AND LOGISTICS SERVICE SARL	Secteur des mines et carrières	12 826 000
489		STE BARRY ET SONS COMPANY SARL	Secteur des mines et carrières	12 822 520
490		STE SOUGUETA MINING COMPANY SA	Secteur des mines et carrières	12 822 520
491		STE GUINEENNE DE PRESTATIONS ET DE COMMERCE SARL	Secteur des mines et carrières	12 822 000
492		STE BEYLA MINING & MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières	12 820 000
493		STE GOUPE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT EN GUINEE	Secteur des mines et carrières	12 820 000
494		STE GUINEA BEST MINERALS SARLU	Secteur des mines et carrières	12 820 000
495		STE KOMODOU RESSOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières	12 820 000
496		STE GUINEENNE DE DEVELOPPEMENT ET CONSULTING SA	Secteur des mines et carrières	12 819 133
497		STE MIB SARL	Secteur des mines et carrières	12 818 206
498		STE BATAX BOUNA INTERNATIONAL MINING CORPORATION SARL	Secteur des mines et carrières	12 817 317
499		STE BAA NTIMA GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	12 812 892
500		STE AARYA MINES ET INDUSTRIES SARLU	Secteur des mines et carrières	12 812 880
501		STE LOCAL NETWORK CONNECTION SARL	Secteur des mines et carrières	12 808 556
502	(vide)	ENTREPRISE ALPHA YAYA POREDACA 224 ET FRERES MULTI SERVICES	Secteur des mines et carrières	12 806 915
503		ENTREPRISE BOURAMAYA MULTI SERVICE SARL	Secteur des mines et carrières	12 806 915
504		STE PELFACO GUINEA LIMITED SA	Secteur des mines et carrières	12 805 000
505		STE ENTREPRISE GUINEENNE DE TRAVAUX DIVERS SARLU	Secteur des mines et carrières	12 805 000
506		STE ENTREPRISE OUMAR KONARE INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières	12 802 261
507		STE JIANGYAN MINE	Secteur des mines et carrières	12 801 647
508		STE GMI RARE EARTH INVESTMENTS LTD SARLU	Secteur des mines et carrières	12 801 639

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
509		STE S A S ENTREPRISE SARLU	Secteur des mines et carrières	12 801 639
510		STE INDUSTRIELLE DES MINES EQUIPEMENT ET SERVICES SARLU (SIMES)	Secteur des mines et carrières	12 800 956
511		STE NOVO MINES SARLU	Secteur des mines et carrières	12 800 000
512		STE SEKE GOLD MINING SA	Secteur des mines et carrières	12 800 000
513		STE ETABLISSEMENT HADJA ROUGUIATOU DIALLO SARLU	Secteur des mines et carrières	12 799 135
514		STE STE E O K INTERNATIONAL SARL	Secteur des mines et carrières	12 799 135
515		STE FRIA RESSOURCES SAU	Secteur des mines et carrières	12 798 000
516		STE GUINEE GENTING MINING SARLU	Secteur des mines et carrières	12 798 000
517		STE MOTHER GAIA MINING CORPORATION SARL	Secteur des mines et carrières	12 795 000
518		STE ENTREPRISE SELEYA INTERNATIONAL GROUP SARL	Secteur des mines et carrières	12 794 500
519		STE BOGNER GROUPE SARL	Secteur des mines et carrières	12 785 000
520		STE MINE DE CFDKD SARL	Secteur des mines et carrières	12 784 500
521		STE AMARA LOGISTIQUE TRANSPORT	Secteur des mines et carrières	12 780 000
522		STE GUINEENNE DE BETON SARLU	Secteur des mines et carrières	12 780 000
523		STE BIL-DEMBA (BIL) SARL	Secteur des mines et carrières	12 777 000
524		STE CHINA AFRICA INTERNATIONAL	Secteur des mines et carrières	12 776 164
525		STE SHRINIBASH RESOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières	12 772 000
526		STE GLOBAL MULTI-SERVICES GUINEE SA	Secteur des mines et carrières	12 770 000
527		STE SVOTRAL SARL	Secteur des mines et carrières	12 770 000
528		STE DAVID DIAMANTS SARL	Secteur des mines et carrières	12 767 913
529		STE BETEPE SARL	Secteur des mines et carrières	12 767 770
530		STE BRANS BUSINESS SERVICE SARL	Secteur des mines et carrières	12 767 246
531		STE UNIVERS MINING SARL	Secteur des mines et carrières	12 767 026
532		STE FIRST METAL SARLU	Secteur des mines et carrières	12 767 000
533		STE GUI-APPRO SARL	Secteur des mines et carrières	12 767 000
534		STE SYNERGIES GROUP- SARL	Secteur des mines et carrières	12 766 927
535		STE BOULLIWEL SERVICES	Secteur des mines et carrières	12 766 500
536		STE COMPAGNIE GUINEENNE D'EXPLOITATION MINIERE SARLU	Secteur des mines et carrières	12 766 000
537		STE D'EXPLOITATION MINIERE DE SIGURI SARL	Secteur des mines et carrières	12 766 000
538		STE SOMACO SA	Secteur des mines et carrières	12 765 939

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
539		STE D'EXPLOITATION DE CARRIERE DE SABLE MOHKLAUS SARLU	Secteur des mines et carrières	12 765 150
540		STE PIERRE BLANCHE DE GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières	12 765 141
541		STE BANKITRUCK SAS	Secteur des mines et carrières	12 765 000
542		STE HADJA AIEOULEN CONTRUCTION SARLU	Secteur des mines et carrières	12 765 000
543		STE KACIS SARLU	Secteur des mines et carrières	12 764 659
544		STE SODCO ET FRERE SARL	Secteur des mines et carrières	12 763 500
545		STE SAI SARL	Secteur des mines et carrières	12 763 000
546		STE GUINEA IRON AND METAL SARL	Secteur des mines et carrières	12 761 000
547		STE SOCOP SARL	Secteur des mines et carrières	12 760 000
548		STE GCM MINING SARL	Secteur des mines et carrières	12 759 000
549		STE GROUPE CIRE MADY SA	Secteur des mines et carrières	12 759 000
550		STE YALI GENIE CIVIL SARLU	Secteur des mines et carrières	12 758 065
551		STE ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES & TRANSPORT	Secteur des mines et carrières	12 757 559
552		STE S K B MINING SARL	Secteur des mines et carrières	12 753 182
553		STE S K B MINING SARL	Secteur des mines et carrières	12 753 182
554		STE HERY GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	12 752 100
555		STE D'EXPLOITATION DES MATIERES PRECIEUSES SARL	Secteur des mines et carrières	12 750 125
556		STE ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS EXTRACTION DE SABLE & CONSTRUCTION SARL	Secteur des mines et carrières	12 750 000
557		STE GUINEA BUSINESS MINING SARL	Secteur des mines et carrières	12 750 000
558		STE GUINEA MINING INVESTMENT AND LOGISTIC SARL	Secteur des mines et carrières	12 750 000
559		STE PARTAGEONS LE BONHEUR SARL	Secteur des mines et carrières	12 750 000
560		STE SOFIX GLOBAL SARLU	Secteur des mines et carrières	12 750 000
561		STE SOGERM SARL	Secteur des mines et carrières	12 749 000
562		STE CHINA GOLD MINING SARL	Secteur des mines et carrières	12 747 860
563		STE AMAFO-GUINEE SARLU	Secteur des mines et carrières	12 746 097
564		STE COMPAGNIE D'EXPLOITATION MINIERE ET LA CARRIERE SARL	Secteur des mines et carrières	12 746 013
565		STE BANGOURA ET FRERES SARLU	Secteur des mines et carrières	12 745 376
566		STE ID GOLD MINING RESSOURCES	Secteur des mines et carrières	12 742 995
567		STE S MINING & LOGISTICS SARLU	Secteur des mines et carrières	12 742 000
568		STE PEARL MINING SARL	Secteur des mines et carrières	12 740 000

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
569		STE M I B SARL	Secteur des mines et carrières	12 738 000
570		STE GUINEA MINERAL RESOURCES SARL	Secteur des mines et carrières	12 736 588
571		STE AFRICORP SARLU	Secteur des mines et carrières	12 735 272
572		STE MANDING GOLD SARL	Secteur des mines et carrières	12 735 272
573		STE STELLAR GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	12 735 272
574		STE GOLDEN RIM RESOURCES GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières	12 733 359
575		STE ACTION TERRESTRE INTERNATIONAL (ACTI) SARL	Secteur des mines et carrières	12 727 000
576		STE GUINEE MINING ET TP SARL	Secteur des mines et carrières	12 727 000
577		STE IMPACT AFRICA SRAL	Secteur des mines et carrières	12 727 000
578	969463124	SOC HAMANA IMPORT EXPORT SARL	Secteur des mines et carrières	12 700 000
579	672569183	SOCIETE DAVID DIAMANTS - SARL	Secteur des mines et carrières	12 697 865
580		Societe des mines de guinee	Secteur des mines et carrières	12 681 108
581		STE GOLDEN GUINEA RESOURCES SARL	Secteur des mines et carrières	12 444 048
582		SOCIETE WINNING CONSORTIUM ALUMINA GUINEA - SAU	Secteur des mines et carrières	12 075 000
583		Cash guinee mining	Secteur des mines et carrières	12 000 000
584		RR SARLU	Secteur des mines et carrières	11 944 332
585		Societe genta guinea ressources	Secteur des mines et carrières	11 623 785
586		ENTREPRISE MULTI-SERVICES GUINEE	Secteur des mines et carrières	11 500 000
587		GBG-GUINEA BAUXITE -SAU	Secteur des mines et carrières	11 350 500
588	220771638	BUILDING GUINEE	Secteur des mines et carrières	11 225 138
589		Societe toro gold It2	Secteur des mines et carrières	11 078 959
590	480054550	TRADING AND MINING EXPERT	Secteur des mines et carrières	11 074 847
591		Societe penta gold field company sau	Secteur des mines et carrières	11 073 913
592		Societe mine de guinee SA EX2021	Secteur des mines et carrières	10 676 316
593		Societe mine de guinee SA EX2022	Secteur des mines et carrières	10 676 316
594		Societe shenjuany	Secteur des mines et carrières	10 560 000
595	603639345	AKITA	Secteur des mines et carrières	10 496 214
596		Sorex SA	Secteur des mines et carrières	10 394 066
597		Societe sorex SA	Secteur des mines et carrières	10 344 000
598		SOCIETE MINIERE BLEU CIEL GUINEE	Secteur des mines et carrières	10 335 000

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
599	939518742	LABORATOIRE NATIONAL DE LA GEOLOGIE	Secteur des mines et carrières	10 112 901
600		SOC SUMEC COMPLETE EQUIPMENT ET ENGINEERING CO LTD SUCCRSAL	Secteur des mines et carrières	10 021 336
601		GREEN GOLD MINING-SARL	Secteur des mines et carrières	10 005 000
602	974094666	PROGUINEE INTERNATIONAL	Secteur des mines et carrières	9 909 700
603	184342442	SUN ET SAND MINING ET METALS GUINEA -SA	Secteur des mines et carrières	9 881 253
604		Societe siguiri gold	Secteur des mines et carrières	9 563 690
605		Hannet compagny	Secteur des mines et carrières	9 179 100
606	253531289	BOURE SUPPLY MINING SARLU	Secteur des mines et carrières	9 000 000
607	348199407	SOCIETE ACI SARL	Secteur des mines et carrières	8 798 559
608		STE GUINEAN LITHIUM RESSOURCES SARL	Secteur des mines et carrières	8 560 000
609		STE AFRICA LITHIUM RESSOURCES GUINEA SAL	Secteur des mines et carrières	8 552 000
610		STE BOKE MINING SERVICES SARL	Secteur des mines et carrières	8 552 000
611		STE GLOBAL MINING RESSOURCES SARL	Secteur des mines et carrières	8 540 000
612		Societe gold R/M ressources	Secteur des mines et carrières	8 535 215
613		Societe lamgold corporation	Secteur des mines et carrières	8 532 000
614		STE AFRICA NEW GENERATION EXPLORATION SERVICES SARL	Secteur des mines et carrières	8 520 000
615		parc industriel	Secteur des mines et carrières	8 514 000
616		STE NIANDAN LITHIUM RESSOURCES SARLU	Secteur des mines et carrières	8 513 770
617		Societe movo mines sarlu	Secteur des mines et carrières	8 505 000
618		STE GH MINING (CKRY) G- SARL (2 PERMIS)	Secteur des mines et carrières	8 503 098
619		STE BAUXITIQUE TELIMELE SARLU	Secteur des mines et carrières	8 500 702
620		STE GUINEO-PORTUGAISE DE L'EXPLOITATION SARL	Secteur des mines et carrières	8 500 000
621		STE MILO MINING SARLU	Secteur des mines et carrières	8 495 000
622		Societe Aljan guinee sarl	Secteur des mines et carrières	8 488 950
623		STE GUINEA IRON AND METAL MINING SARL	Secteur des mines et carrières	8 480 000
624		Societe gold mining exploration sarl A/2020/2349/MMG/SGG	Secteur des mines et carrières	8 460 900
625		Societe XIM JIANG TEBA GROUP CO-LTD	Secteur des mines et carrières	8 339 657
626		STE MINEROSTRAT CORPORATION SAU	Secteur des mines et carrières	8 326 471
627	790871677	MOBINEK-MINING	Secteur des mines et carrières	8 166 666
628		Societe sabougnouma de touba sarlu	Secteur des mines et carrières	8 128 500

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
629		Societe lenguee koto mining sarl	Secteur des mines et carrières	8 005 698
630		Societe gold moragem africa	Secteur des mines et carrières	7 989 400
631	326741907	SOCIETE MINIERE BLEU CIEL (GUINEE)	Secteur des mines et carrières	7 975 800
632		GUINEE RESSOURCES MINIERES	Secteur des mines et carrières	7 951 700
633	947365169	INITIATIVE TECHNOLOGICS & DEVELOPPEMENT	Secteur des mines et carrières	7 873 260
634		Societe GCM maning sarl	Secteur des mines et carrières	7 840 000
635		Societe ETECO mining sarl	Secteur des mines et carrières	7 768 500
636		Societe zdicheng guinee mining(SZGM)	Secteur des mines et carrières	7 720 000
637		Societe chine machiry kaiyan guinee	Secteur des mines et carrières	7 700 000
638	565370715	C&LC GROUP GUINEA	Secteur des mines et carrières	7 698 969
639	651898900	LELOUMA BAUXITE GUINEE	Secteur des mines et carrières	7 533 335
640		SOCIETE INTERNATIONAL DES MINES DE GUINEE-SARLU (SIMG)	Secteur des mines et carrières	7 475 000
641	608681920	NOVO MINES	Secteur des mines et carrières	7 406 973
642		Societe guineenne ingeneri prestation	Secteur des mines et carrières	7 369 000
643		Societe SHONGUI P4	Secteur des mines et carrières	7 055 800
644		Societe 79TH Iusso south sarlu	Secteur des mines et carrières	6 995 000
645		Societe mines de guinee	Secteur des mines et carrières	6 883 510
646		ETABLISSEMENT SYLLI SUPPLY CO ITD	Secteur des mines et carrières	6 789 600
647		GUINEA WESTFIELD MINING COMPANY - SARLU	Secteur des mines et carrières	6 775 236
648		Societe videry entreprise sarl	Secteur des mines et carrières	6 740 000
649		Societe bel mining 3k sarlu	Secteur des mines et carrières	6 685 000
650		Societe darmil guinee sarlu	Secteur des mines et carrières	6 670 357
651		SOFAMAC	Secteur des mines et carrières	6 670 244
652	480157320	SOCIETE TELIMELE BAUXITE COOPERATION SA	Secteur des mines et carrières	6 600 000
653	882327950	SOCIETE TBEA WEST AFRICA PORT HOLDING LIMITED SAU	Secteur des mines et carrières	6 600 000
654		Societe groupe national pour le developement	Secteur des mines et carrières	6 599 132
655		Societe vetro gold	Secteur des mines et carrières	6 380 352
656		Societe vetro guinea	Secteur des mines et carrières	6 318 546
657		Sectchcg	Secteur des mines et carrières	6 186 300
658		Societe Hong xing mining sarl	Secteur des mines et carrières	6 180 000

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
659		TRADING AND MINING EXPERT	Secteur des mines et carrières	6 160 200
660	983446451	SADGURU INTERNATIONAL	Secteur des mines et carrières	5 796 000
661		SOCIETE VETRO GOLD-SARLU	Secteur des mines et carrières	5 750 000
662		Societe SGG ETCHTG	Secteur des mines et carrières	5 748 000
663		Societe Dakid diamonts sarl	Secteur des mines et carrières	5 735 885
664		Societe zhuang mining	Secteur des mines et carrières	5 641 500
665	838626612	KINDIA MINING COMPANY SARL	Secteur des mines et carrières	5 621 140
666		Societe MGC mineral ressources sarl A/2020/2350/MMG/SGG	Secteur des mines et carrières	5 558 150
667	423722669	SOCIETE MINEROSTRAT CORPORATION SA	Secteur des mines et carrières	5 510 000
668		STE COMPLEXE LOGISTIQUE INDUSTRIEL DU PORT DE BENTY SAU	Secteur des mines et carrières	5 250 351
669		Societe kedola mining expl SA	Secteur des mines et carrières	5 217 185
670		Bauer Ressources Guinée	Secteur des mines et carrières	5 195 376
671	578652620	GUINEH WOURE	Secteur des mines et carrières	5 133 750
672		Societe lenguee koto mining	Secteur des mines et carrières	4 830 000
673		Societe ordiamer international	Secteur des mines et carrières	4 790 000
674		ZHICHENG GUINEE MINING-SARL	Secteur des mines et carrières	4 761 000
675		Societe guinea universal compagny	Secteur des mines et carrières	4 615 000
676		Societe global mining korea corporation sarlu	Secteur des mines et carrières	4 600 000
677		STE SAFETY INTEGRAL SARL	Secteur des mines et carrières	4 550 000
678	998901128	GUINEE PAN-F INGENIERIE ET EQUIPEMENTS	Secteur des mines et carrières	4 500 000
679		Argoming sarlu	Secteur des mines et carrières	4 386 000
680	844767244	LINDIAN GUINEA	Secteur des mines et carrières	4 342 268
681		STE GOLD CHAIN MINING SARLU1	Secteur des mines et carrières	4 280 000
682		STE GOLD CHAIN MINING SARLU2	Secteur des mines et carrières	4 280 000
683		STE DRAGON D'OR SARLU	Secteur des mines et carrières	4 265 650
684		STE KODIACO SARL	Secteur des mines et carrières	4 265 000
685		STE NIOUMALA DIABY GOLD MINING SND SARL	Secteur des mines et carrières	4 261 648
686		STE NIMBA HOLDING SARLU	Secteur des mines et carrières	4 260 000
687		STE CRITICAL INVESTMENTS GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières	4 257 723
688		STE CRITICAL INVESTMENTS GUINEA SARLU	Secteur des mines et carrières	4 257 723

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
689		STE AGRO MINERALS RESEARCH SARLU	Secteur des mines et carrières	4 256 826
690		STE KAAL GROUP-OF MINING SARLU	Secteur des mines et carrières	4 255 000
691		STE SUTAINABLE MINING CORPORATION SARLU	Secteur des mines et carrières	4 255 000
692		STE AFF INSTALLATIONS GUINEA SA	Secteur des mines et carrières	4 251 549
693		STE SONEFAN INVEST MINING SARL	Secteur des mines et carrières	4 251 000
694		STE DRAGON D'OR	Secteur des mines et carrières	4 250 000
695		STE KDCD MINING SARL	Secteur des mines et carrières	4 250 000
696		STE ODEMANN MINING SARL	Secteur des mines et carrières	4 250 000
697		STE INTERNATIONAL TRADING ENERGY AND COMMODITIES SARLU	Secteur des mines et carrières	4 249 300
698	404636946	SOCIETE MINIERE GAOUAL TELEMEL SARL	Secteur des mines et carrières	4 125 075
699		KB BAUXITE GUINEE-sarlu	Secteur des mines et carrières	4 025 000
700		Societe d'exploration mandiana	Secteur des mines et carrières	3 950 330
701		Societe consolidate mining corporation	Secteur des mines et carrières	3 768 000
702		Societe tipon	Secteur des mines et carrières	3 700 000
703	519982466	SIMACO	Secteur des mines et carrières	3 696 000
704		Societe lengue koto mining sarlu	Secteur des mines et carrières	3 674 350
705	478090178	GROUPE JEUNES BOSSEURS SERVICES	Secteur des mines et carrières	3 672 884
706		Societe orde ex international SA	Secteur des mines et carrières	3 625 000
707		Societe 79 THLUSSO mandiana	Secteur des mines et carrières	3 506 000
708		LELOUMA BAUXITE	Secteur des mines et carrières	3 450 000
709		NOVO MINES-SARLU	Secteur des mines et carrières	3 450 000
710	582474961	ZHICHENG GUINEE MINING	Secteur des mines et carrières	3 434 000
711		Societe benkady guinee-sarlu	Secteur des mines et carrières	3 431 436
712	196954549	JIM-CISSE GLOBAL	Secteur des mines et carrières	3 400 000
713		Societe siguiri gold guinee sarlu	Secteur des mines et carrières	3 371 100
714		Societe guinean pionner wining	Secteur des mines et carrières	3 311 105
715		Societe groupe CIRE MADY SA	Secteur des mines et carrières	3 304 800
716	773695424	SOCIETE FATALA MINING INVESTMENT COMPANY SAU	Secteur des mines et carrières	3 300 000
717	829532068	GAVAR INVESTMENT MANAGEMENT CO LTD SAU	Secteur des mines et carrières	3 300 000
718		Societe quality construction and	Secteur des mines et carrières	3 247 800

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
719		Societe quality construction and service	Secteur des mines et carrières	3 247 800
720	749334868	WOULA NATURAL RESOURCES SARL	Secteur des mines et carrières	3 193 075
721	257139493	MAJES ET TALL STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING	Secteur des mines et carrières	3 153 000
722		Societe KB Gold sarlu pour ex:2021	Secteur des mines et carrières	3 071 839
723		Societe KB Gold sarlu pour ex:2022	Secteur des mines et carrières	3 071 839
724	961652708	PELFACO GUINEA LIMITED- SA	Secteur des mines et carrières	3 020 842
725	994072163	SOCIÉTÉ DIAWARA GOLD MINING	Comptoir d'or et diamant	3 009 000
726	992254417	SOCIETE M-BUSINESS - SARL	Secteur des mines et carrières	2 979 246
727		MRM METAL TRADE GUINEE	Secteur des mines et carrières	2 976 900
728	488801747	SOCIETE GUINEENNE DE BUSINESS EQUIPEMENTS & CONSTRUCTION-SARL	Secteur des mines et carrières	2 901 707
729		Societe guinea ressource sarl A/2020/2065/MMG/SGG	Secteur des mines et carrières	2 835 000
730		Daumine sarl	Secteur des mines et carrières	2 795 000
731		Societe hong gig maning guinee sarl	Secteur des mines et carrières	2 760 000
732		Societe Hong xig guinee sarl	Secteur des mines et carrières	2 760 000
733		SOCIETE GUINEEN DE LOGISTQUE ET DES MINES	Secteur des mines et carrières	2 730 481
734	764993598	SOCIETE GUINEENNE DE MAINTENANCE DE CONSTRUCTION ET DE TRAVAUX PUBLICS	Secteur des mines et carrières	2 644 000
735		Societe zhuang mining guinee SA	Secteur des mines et carrières	2 630 000
736		Societe brain touch sarl	Secteur des mines et carrières	2 575 000
737	988926309	ETABLISSEMENTS RAMADAN ET FRERES	Secteur des mines et carrières	2 336 250
738		SOGUIACOM	Secteur des mines et carrières	2 160 000
739		Societe PEAK guinee	Secteur des mines et carrières	2 147 644
740		AXE MINING & INVEST	Secteur des mines et carrières	2 103 600
741		Societe PEAK guinea sarl	Secteur des mines et carrières	2 075 000
742	697475184	SOCIETE MINING SERVICES SOLUTIONS SARL	Secteur des mines et carrières	2 067 000
743		BALLADOU PRESTATION SARLU	Secteur des mines et carrières	2 000 800
744	157761297	BOURE SANOU	Secteur des mines et carrières	2 000 000
745		Entreprise Kaba Mamady et fils	Secteur des mines et carrières	2 000 000
746		Mak-investment sarlu	Secteur des mines et carrières	2 000 000
747		M-BUSINESS	Secteur des mines et carrières	1 927 500
748	907346548	ALIMA-MINING-SERVICES	Secteur des mines et carrières	1 893 298

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
749		Societe skoil guinee sarlu	Secteur des mines et carrières	1 889 266
750		Societe somis guinee sarlus	Secteur des mines et carrières	1 880 000
751		SOCIETE PEAK GUINEE SARL	Secteur des mines et carrières	1 871 000
752		Societe tusk mining guinee sarl	Secteur des mines et carrières	1 859 885
753		Societe alian-guinee sarl arrete	Secteur des mines et carrières	1 835 000
754	747838530	SOCIETE GUINEE MINING ET TP SARL	Secteur des mines et carrières	1 749 000
755	926621749	NA GLOBAL REALTY ET INVESTMENT LTD SUCC	Secteur des mines et carrières	1 736 000
756		LANGUEE KOTO MINING -SARLU	Secteur des mines et carrières	1 725 000
757		LINDIAN GUINEA-SARLU	Secteur des mines et carrières	1 725 000
758	345595706	CAR INTERNATIONAL GUINEE	Secteur des mines et carrières	1 721 946
759		Societe TMK mining	Secteur des mines et carrières	1 720 760
760	415364421	SOCIETE GUINEAN BRAIN TOUCH SARL	Secteur des mines et carrières	1 711 752
761		SOMACO	Secteur des mines et carrières	1 681 225
762		Societe MGG mineral ressource sarl A/2020/2050/MMG/SGG	Secteur des mines et carrières	1 504 500
763	788230936	SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL	Secteur des mines et carrières	1 346 508
764		Societe R & R sarlu	Secteur des mines et carrières	1 278 715
765		BCEIP P/C SMFG	Secteur des mines et carrières	1 150 000
766		Societe Hong xig guinee	Secteur des mines et carrières	1 140 000
767	798581039	GUINEO-MALIENNE D'OR	Secteur des mines et carrières	1 120 000
768		SOCIETE MINIERE GAOUAL TELEMEL SAS	Secteur des mines et carrières	1 044 000
769	982973513	AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES	Secteur des mines et carrières	1 025 160
770	235969342	SOCIETE WAKILLI SARL	Secteur des mines et carrières	990 840
771	594299364	SOCIETE AFRICAINE D'ENVIRONNEMENT ET DE CONSTRUCTION	Secteur des mines et carrières	954 000
772		Societe djoma mining SA	Secteur des mines et carrières	948 601
773		TAWHEED CORPORATION	Secteur des mines et carrières	942 000
774		INTERNATIONAL MINERAL	Secteur des mines et carrières	868 500
775	571993922	TAWHEED CORPORATION	Secteur des mines et carrières	849 909
776		MANDEGNASI BUSINESS	Secteur des mines et carrières	831 000
777		Societe alian-guinee sarl	Secteur des mines et carrières	807 000
778		Societe corporation	Secteur des mines et carrières	595 979

N°	NIF	Raison sociale	Secteur	Montant
779		Societe golgem oragement africa sarl A/2019/1159/MMG du 19/04/2019	Secteur des mines et carrières	586 500
780		Societe groupe AKC	Secteur des mines et carrières	544 000
781		Societe west africa mining associal	Secteur des mines et carrières	519 861
782		Societe Argo mining sarlu	Secteur des mines et carrières	504 900
783		Societe hun sarl star	Secteur des mines et carrières	438 600
784		AIST Guinee	Secteur des mines et carrières	413 390
785	409596855	SHANDONG GANGTONG SIMANDOU MANAGEMENT CONSULTING CO LTD	Secteur des mines et carrières	342 176
786		QYU TECH GOLD & DIAMOND	Secteur des mines et carrières	302 700
787	820783611	SOCIETE ANTI POLLUTION ET MAINTENANCE	Secteur des mines et carrières	290 000
788		Societe spic guinea colia mining	Secteur des mines et carrières	217 383
789		Societe skal sarlu	Secteur des mines et carrières	176 082
790		Societe gold sarlu	Secteur des mines et carrières	175 000
791		Bakodo	Secteur des mines et carrières	101 150
792		BARAHAYA	Secteur des mines et carrières	80 000
793		PONDOLIKHORE	Secteur des mines et carrières	80 000
794		SONGOYAH	Secteur des mines et carrières	80 000
795		WOLIA	Secteur des mines et carrières	80 000
796		Societe compagnie d'investissement	Secteur des mines et carrières	69 434
797		Societe sdeak guinean sarlu	Secteur des mines et carrières	60 000
798		NADFAW SERVICE	Secteur des mines et carrières	57 900
799		Societe mandiana mining sarl	Secteur des mines et carrières	8 500
Total				2 950 057 533 197

Annexe 11 : Déclaration unilatérale par taxes

N°	Nomenclature des flux	Unilatérale
Flux de paiement en numéraire		
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		-
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)	
2	Dividendes	
3	Impôt sur la plus-value sur cession	
4	Taxe sur Consommation de bauxite	
Fonds d'Investissement Minier (FIM)		257 892 051
5	Droits fixes FIM	257 892 051
6	Taxe sur les substances de carrières FIM	
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)		13 660 768 887
7	Droits fixes	10 970 157 110
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	2 690 611 777
Direction Général des Impôts (DGI)		1 084 184 631 462
9	Impôt sur les sociétés	295 170 672 287
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	35 512 931 182
11	Retenues à la Source	99 894 304 249
12	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	14 176 442 797
13	Retenues sur les salaires	146 137 890 326
14	Versement forfaitaire sur les salaires	98 751 549 675
15	Taxe d'apprentissage	1 654 709 203
16	Taxe sur contrat d'assurance	
17	Retenue à la source sur les loyers	
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	392 886 131 743
19	Contribution Foncière Unique (CFU)	
20	Produits d'enregistrement	
21	Amendes et pénalités fiscales	
Direction Générale de Douane (DGD)		1 036 624 434 567
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc..)	337 095 967 955
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	672 581 802 007
24	Amendes et pénalités douanières	26 946 664 605
25	Prestations aéroport Siguri	
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		276 435 851 731
26	Loyers des infrastructures minières	94 580 869 099
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat	
28	Redevances portuaires	181 854 982 632
Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)		-
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI	
30	Droits de suite	

N°	Nomenclature des flux	Unilatérale
	Flux de paiement en numéraire	
31	Royalties / redevances	
32	Produit de cession des droits miniers	
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)	
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)	
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	
	Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)	425 960 983 115
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	17 417 386 200
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	408 543 596 915
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	
	Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses (BNE)	
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	
	Direction Nationale des Mines (DNM)	29 472 556 054
43	Taxe sur les substances de carrières	29 472 556 054
44	Pénalités liées aux infractions minières	
	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	57 959 790 793
45	Cotisations sociales	57 959 790 793
	Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP)	8 660 092 704
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	8 660 092 704
	à préciser	-
47	Autres paiements significatifs (>8 600 000 de GNF)	
	Total Paiements en numéraire	2 933 217 001 364
	Paiements infranationaux	
	Collectivités locales	6 716 116 295
48	Redevance superficielle	6 716 116 295
49	Autres paiements infranationaux	
	Dépenses des entreprises d'Etat	
	N/a	4 777 885 387
54	Dépenses quasi fiscales	4 777 885 387
	Total Dépenses quasi fiscales	4 777 885 387
	Dépenses environnementales	
	Ministère de environnement	5 346 530 151
55	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	282 000 000

N°	Nomenclature des flux	Unilatérale
	Flux de paiement en numéraire	
56	Autres taxes et redevances environnementales	5 064 530 151
	Total des paiements environnementaux	5 346 530 151
	Transferts	
	Total des paiements	2 950 057 533 197

Annexe 12 : Définition des flux de paiement

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers : La délivrance d'un titre minier est faite contre paiement des frais d'instruction au CPDM. Le montant en fonction du type du titre minier. Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations.	X		CPDM
2	Droits fixes : La délivrance d'un titre minier est faite contre paiement des droits fixes au CPDM. Le montant en fonction du type du titre minier. Article 1 de l'arrêté conjoint A/2016/6074/MEF/MMG/SGG fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances résultant de l'octroi, du renouvellement de la prorogation, du transfert et/ou de l'amodiation des titres miniers et autorisations. Le tarif est selon la substance extraite. Article A/2016/6074/MEF/MMG/SGG.	X		DGTP
3	Taxe sur les substances de carrières : L'exploitation et le ramassage des Substances de carrières sont soumis au paiement d'une taxe dont les taux sont fixés par arrêté conjoint du Ministre en charge des Mines et de la Géologie et du Ministre en charge des Finances.	X		DNM
4	Pénalités liées aux infractions minières: il est institué des pénalités lors de la constatation des infractions aux prescriptions du présent Code Minier et des textes pris pour son application sont constatées par les	X		DNM
5	Officiers de Police Judiciaire, les Agents assermentés de la Direction Nationale des Mines et tous autres Agents spécialement commis à cet effet selon l'article 204 du Code Minier 2011 amendé.			
6	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or : Toute exportation d'Or est soumise à une redevance de la BCRG. Elle couvre la réception, conservation et transport sécurisé jusqu'à l'aéroport de chaque exportation d'Or. Le Tarif est de 300 GNF par Gramme.	X		BCRG
7	Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres) : Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière qui procède à l'extraction de Métaux précieux est redevable d'une taxe d'extraction sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux et d'une taxe à l'exportation lorsque cette production est destinée à l'exportation selon l'article 161-I du Code Minier et l'article 7 du décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		BCRG / DGD
8	Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres) : L'or extrait en Guinée par les titulaires d'une Autorisation d'exploitation artisanale sont soumis à une taxe à l'exportation pour l'or, le taux de cette taxe est de un pour cent (1%), la valeur de référence pour le calcul de cette taxe étant le cours d'achat de l'or par la BCRG selon l'article 164 du Code Minier 2011 et l'article 8 du décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		BCRG / DGD
9	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes) : Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière qui procède à l'extraction des pierres précieuses est redevable d'une taxe sur l'extraction et à une e à l'exportation pour celles qui sont exportées à l'état brut ou taillé selon l'article et 161 et 163-II du Code Minier 2011 et l'article 9 du décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		BNE / DGD

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
10	Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes) : les pierres précieuses et pierres Gemmes extraits en Guinée par les titulaires d'une Autorisation d'exploitation artisanale sont soumis à une taxe à l'exportation aux taux suivants : (3%) pour une valeur unitaire inférieur à 500 000 USD, telle que fixée par les experts BNE et 5% pour une valeur supérieur à 500 000 USD et ce selon les dispositions de l'article 164 du Code Minier et l'article 10 du décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		BNE / DGD
11	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes : l'obtention de licence de comptoirs de diamant et autres gemmes est soumise au paiement d'une redevance annuelle selon l'article 43 de la Loi de Finances 2011.	X		BNE
12	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or : l'obtention de licence de comptoirs d'Or est soumise au paiement d'une redevance annuelle selon l'article 45 de la Loi de Finances 2011.	X		BNE
13	Impôt sur les sociétés (IS) : Les personnes morales exerçant des activités en Guinée ou y possédant des biens sans y avoir leur siège social sont soumises au paiement de l'impôt sur les sociétés au taux de 35% imposable pour selon les articles 228 et 229 du Code Général des Impôt (CGI). 30% pour les sociétés, titulaires d'un Titre d'exploitation minière selon article 176 du CGI. À compter du 1er janvier 2022, les modifications suivantes ont été apportées : • Limite de déduction des déficits : 70% du déficit d'un exercice est déductible du bénéfice de l'exercice suivant ; • 1,5 ‰ des dons, pourboires et libéralités sont déductibles, contre 1 ‰ ; • Charges entre entreprises liées sont déductibles à hauteur de : • 2% du CA HT, pour les redevances relatives à l'utilisation d'une marque, d'un nom commercial ou d'un droit analogue ; • 5% du montant cumulé hors taxes des achats effectués, pour les commissions versées à un intermédiaire ; • 5% du coût d'achat hors taxe pour la centrale, pour les achats effectués auprès d'une centrale d'achat ou d'une entreprise exerçant une fonction similaire ; • 10% des autres charges d'exploitation, pour les frais d'assistance technique et de gestion, tels que les services d'assistance comptable, financière, juridique ou des frais d'étude et assimilé ; et • 10% du chiffre d'affaires, pour les frais généraux de siège. • Acquisitions de matériels, outillages et mobiliers de bureau inférieur à 5 000 000 GNF (au lieu de 100 000 GNF) peuvent être comptabilisées en charge ; • Amortissement des véhicules déductibles dans la limite de 100 000 000 GNF (au lieu de 20 000 000 GNF) ;	X	X	DNI

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
	• Suppression des amortissements réputés différés ; • Nouvelles obligations des sociétés soumises à l'IS de déclarer les informations relatives aux paiements ;			
14	Taxe à l'extraction des substances minières: Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière qui procède à l'extraction de Substances minières, autres que les substances précieuses, est redevable d'une taxe sur l'extraction de ces Substances minières selon l'article 161 du Code Minier et l'article 4 u décret D/2014/013/PRG/SGG relatif à l'application des dispositions financières du Code Minier.	X		DNI
15				
16	Retenues à la Source : Les entreprises doivent appliquer des retenues à la source de 10% libératoire de tout autre impôt au titre :	X	X	DNI
17	Des revenus salariaux versés au personnel expatrié au taux de 10% des salaires payés en Guinée et hors Guinée.			
18	Des règlements d'honoraires et de prestations des entreprises ou personnes étrangères non établies en République de Guinée.			
19	Pour les contrats d'assurance conclus avec les compagnies étrangères non établies en Guinée, ils seront assujettis à la législation en vigueur (Article 187 du Code Général des Impôts).			
20	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques composé du prélèvement sur le BIC, du prélèvement sur les bénéfices non commerciaux, du précompte de 10%, et du précompte de 50% de TVA.	X	X	DNI
21	Les traitements, salaires, indemnités, émoluments et rémunérations assimilées, y compris les primes de toute nature, sont soumis à l'impôt. La retenue à la source (RTS) est calculée en appliquant un barème par tranche de revenus au revenu mensuel imposable, conformément aux articles 51 et 63 du CGI. À compter du 1er janvier 2022, les modifications suivantes ont été apportées : • Introduction d'un nouveau taux de 8 % pour la tranche de revenus comprise entre 3 000 001 et 5 000 000 GNF ; • Application d'un taux de 15 % pour la tranche de revenus comprise entre 10 000 001 et 20 000 000 GNF ; • Suppression de la déduction forfaitaire de 10 % sur la base taxable à la RTS ; • Exonération totale des indemnités forfaitaires de logement, transport, panier, repas, ainsi que des primes de cherté de vie et de craie (auparavant déductibles à hauteur de 25 %).	X	X	DNI
22	Versement forfaitaire sur les salaires : Versement mensuel ou trimestriel par les employeurs, au profit du budget national, d'une somme égale à 6% du montant global des traitements, salaires, indemnités et émoluments effectivement payés par eux à l'ensemble du personnel, y compris les avantages en argent et en nature (Article 201 du Code Général des Impôts). à compter de 1 ^{er} janvier 2022, les modifications suivantes ont été apportées : exonération du versement forfaitaire sur les salaires et rémunération versés aux personnes handicapées physiques (dans la limite de 1 200 000 GNF annuelle);	X	X	DNI

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
23	Taxe d'apprentissage : Il est perçu au profit du Budget National une taxe dite d'apprentissage. Cette taxe est due par les personnes physiques Le taux de la taxe est fixé à 3%. Art.204 du CGI. À compter de 1 ^{er} janvier 2022, les modifications suivantes ont été apportées, réduction du taux de TA de 3% à 2% (montant annuel supérieur à 30 000 GNF) ;	X	X	DNI
24	Taxe sur les contrats d'assurance : La taxe est assise sur le montant des sommes stipulées au profit de l'assureur et de tous accessoires dont celui-ci	X	X	DNI
25	bénéficie directement ou indirectement du fait de l'assuré. Le Taux est fixé comme suit : 20% pour les risques de toute nature de navigation maritime, 8% pour les autres risques, Assurances sur la vie et rentes viagères : 5%, 12% pour les assurances contre les risques de toutes natures non visés ci-dessus : (LF1996, art.97).			
26	Retenue à la source sur les loyers : le montant de la retenue est égal à 15% du montant du loyer brut qui doit être reversé à la caisse du Receveur des Impôts dans les 15 jours du mois suivant le paiement du loyer. La retenue est déduite du loyer versé au propriétaire. Art.270 du CGI.	X	X	DNI
27	Taxe sur la valeur ajoutée reversée : Il s'agit de la taxe sur la valeur ajoutée sur les opérations relevant d'une activité économique qui constituent une importation, une livraison de biens ou une prestation de services effectuée sur le territoire de la Guinée sont assujettis à la TVA de 18% Article 373 du CGI.	X	X	DNI
28	Impôt sur le Patrimoine (CFU) : La Contribution Foncière Unique (CFU) est due par les personnes physiques ou morales possédant des propriétés foncières bâties au 1er Janvier de l'année d'imposition.	X	X	DNI
29	10% de la valeur locative annuelle pour les immeubles occupés par les propriétaires ; 15% de la valeur locative annuelle pour les immeubles à location. Article 265 du CGI (LF1998, art 21)			
30	Produits d'enregistrement : Il s'agit des Droits de mutation des biens meubles, droits sur les sociétés, droits sur les marchés, des droits de timbres à l'import véhicule et tout autre droit de mutation (Chapitre 1 du titre IV du CGI)	X	X	DNI
31	Taxe sur téléphone : Il s'agit de la Taxe d'accès au Réseau des Télécommunications et de la Taxe sur Communications Téléphoniques.	X	X	DNI
32	Amendes et pénalités fiscales : Amendes et pénalités pour non-respect de la législation fiscale (CGI).	X	X	DNI
33	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.) : Selon l'article 163 du Code Minier 2011 Amendé l'exportation des Substances minières est soumise à une taxe dont l'assiette est déterminée en fonction de la teneur, du poids des Substances minières exportées et de l'indice de prix applicable aux Substances minières exportées, le taux applicable : - Fer : 2% - Bauxite : 0,075% - Métaux de base (Cuivre, Etain, Nickel, Zinc) : 2%	X		DGD
34	Autres droits de douanes (Droits, TVA, etc.) : Le Tarif Douanier est composé d'un droit à l'entrée dit Droit Fiscal d'Importation (DFI) et d'un droit à la sortie, ou Droit Fiscal d'Exportation (DFE). Inclut également les Taxes d'enregistrement sur les importations (ces taxes sont définies selon les conventions - taux moyen de 0,5% de la valeur en douane) ainsi que les Redressements douaniers (pénalités) (il s'agit des montants	X	X	DGD

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
	versés par les sociétés minières en cas de constatation d'infractions à la législation douanière en vigueur ou à des redressements douaniers).			
35	Amendes et pénalités douanières : Amendes et pénalités pour non respect de la législation douanière (Code des douanes).	X	X	DGD
36	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM) : l'extraction des substances minières est soumise au paiement de la Taxe Spéciale sur les Produits Miniers au profit de la DNTCP dont le montant est fixé conventionnellement.	X		DNTCP
37	Dividendes : Les dividendes sont les revenus que l'État perçoit en rémunération de sa participation dans le capital des sociétés minières.	X		DNTCP
38	Conformément à l'Article 167 du Code Minier, l'attribution faite par l'État d'un permis d'exploitation ou d'une concession minière donne droit à l'État à des actions d'apport représentant 15% du capital de la société d'exploitation.			
39	Impôt sur la plus-value sur cession : Impôt versé à la suite d'une cession entre investisseurs, actionnaires et/ou détenteurs de titres miniers (soit sur la plus-value sur cession ; soit suite à l'octroi des autorisations de transfert).	X		DNTCP
40	Taxe sur la consommation de bauxite : Taxe frappant la consommation du bauxite brut utilisé dans la transformation en produits finis/semifinis	X		DNTCP
41	Loyers de Infrastructures minières : l'ANAIM/DNTCP reçoit directement les loyers des infrastructures minières (ports, chemin de fer, etc.), ces loyers sont déterminés avec la société d'exploitation minière de façon conventionnelle.	X		ANAIM/DNTCP
42	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat : toute convention de prise en charge par une société minière la fourniture d'infrastructures minières (chemin de fer, ports, etc.) et la contrepartie de l'Etat.	X		ANAIM/DNTCP
43	Redevances portuaires			ANAIM/DNTCP
44	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI : il s'agit des commissions ou de royalties que le SOGUIPAMI collecte en contre partie des prestations effectuées pour l'Etat ou pour les sociétés minières	X		SOGUIPAMI
45	Droits de suite : la SOGUIPAMI a conclu des accords de partenariat avec des sociétés extractives. Ces accords donnent lieu à la perception par la SOGUIPAMI de royalties ou droits de suite, dont le taux est fixé dans les contrats de partenariats, la SOGUIPAMI a commencé à percevoir des royalties (ou droits de suite) sur certains projets à partir de 2017.	X		SOGUIPAMI
46	Royalties / redevances : Les royalties sont négociées avec les sociétés minières en contrepartie de l'appui technique et administratif de la SOGUIPAMI et sont généralement fixées en pourcentage de la valeur de production ou par un montant fixe pour chaque tonne produite.	X		SOGUIPAMI
47	Produit de cession des droits miniers: Impôt versé à la suite d'une cession entre investisseurs, actionnaires et/ou détenteurs de titres miniers (soit sur la plus-value sur cession ; soit suite à l'octroi des autorisations de transfert).	X		SOGUIPAMI
48	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)			SOGUIPAMI
49	Prestations aéroport Siguri	X		DGD

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
50	Cotisations sociales : La cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est instituée par le Code de la Sécurité Sociale. Elle est obligatoire pour tous employeurs et employés soumis au Code du Travail sans aucune distinction.	X	X	CNSS
51	Le taux de cette cotisation est de 23% sur le salaire de base, dont 18% supporté par l'employeur et 5% par l'employé			
52	Contribution à la formation professionnel et apprentissage	X	X	ONFPP
53	Autres paiements significatifs: (>100 KUSD/700 millions de GNF) tout paiement dépassant 700 millions de GNF / 100 KUSD qui n'a pas été couvert par l'étude de cadrage.	X	X	Toutes
54	Redevance superficielle : Tout titulaire d'un Titre minier ou d'une Autorisation d'exploitation de Substances de carrières qui lui donne	X		Collectivités
55	le droit de se livrer à des Activités minières ou de carrières, est soumis au paiement annuel d'une redevance superficielle, conformément au tableau ci-après pour les Substances minières, et à un arrêté conjoint du Ministre en charge des Mines et du Ministre en charge des Finances pour les Substances de carrières. Cette redevance superficielle est proportionnelle à la superficie décrite dans le Titre minier ou dans			
56	l'Autorisation.			
57	Autres paiements infranationaux : tout autre paiement infranational prévu la législation en vigueur et non couvert par l'étude de cadrage.	X		Collectivités
58	Contribution au développement local : Contribution obligatoire au développement local prévue dans les conventions minières	X		Collectivités
59	Contribution FODEL : Contribution fixée par un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par le titulaire d'un titre minier selon une Convention de Développement Local avec la Communauté locale résidant sur ou à proximité immédiate de son Titre d'exploitation minière. Elle est fixée à : - 0,5% du chiffre d'affaires de la société réalisé sur le Titre minier de la zone pour les substances minières de catégorie ; - (1%) pour les autres substances minières. - Article 130 du Code Minier 2011 Amendé	X		Collectivités
60	Paiements sociaux volontaires : Ces flux concernent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local.	X	X	N/a
61	Paiements sociaux obligatoires: Les versements effectués par les sociétés extractives pour le financement de projets d'infrastructures sanitaires, scolaires, routiers, maraîchages et celles d'appui aux actions des communautés locales qui sont prévus dans la convention minière signé avec l'Etat.	X	X	N/a
62	Dépenses quasifiscales : incluent les accords par le biais desquels les entreprises d'Etat entreprennent des dépenses sociales, telles que les paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions sur les combustibles ou le service de la dette nationale, etc...	X	X	N/a
63	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement : Article 144 du Code Minier	X		Ministère de l'environnement
66	Autres taxes et redevances environnementales	X		Ministère de l'environnement
67	Transferts aux Collectivités locales : transferts au titre droits fixes, la taxe sur l'extraction des substances minières autre que les Métaux précieux, la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux, la taxe sur les Substances de carrières, la taxe à l'exportation sur les substances	X		N/a

Référence FD	Flux	Secteur		Administration concernée
		Minier	Pétrolier	
	minières autres que sur les substances précieuses et la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or conformément à l'article 165 du Code Minier 2011.			
68	Transferts au Fonds d'Investissement Minier (FMI) : transferts au titre droits fixes, la taxe sur l'extraction des substances minières autre que les Métaux précieux, la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux, la taxe sur les Substances de carrières, la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que sur les substances précieuses et la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or conformément à l'article 165 du Code Minier 2011.	X		N/a
69	Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) au titre de la taxe à l'exportation sur la production artisanale, industrielle et semi-industrielle de Pierres précieuses et Pierres Gemmes conformément à l'article 165 du Code Minier.	X		N/a
70	Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/MAF/CAB/SGG/2004)	X		N/a
71	Autres transferts : tout autre transfert non couvert par l'étude de cadrage.	X		N/a

Annexe 13 : Redevance superficière par société déclarée par les communes

Revenus des collectivités pour les sociétés du périmètre

Noms des sociétés payantes	Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
CDMC	BOKE	Commune rurale de SANGAREDI	100 726 685
	BOKE	Commune rurale de Malapouya	18 226 065
	BOKE	Commune rurale de TANENE	165 184 892
CHALCO	BOKE	Commune rurale de SANGAREDI	23 641 152
	TELEMELE	Commune rurale de Daramagnaki	194 042 783
	BOFFA	Commune rurale de KOLIA	201 644 642
	BOFFA	Commune rurale de LISSO	197 140 689
	BOFFA	Commune rurale de TAMITA	29 288 489
	BOFFA	Commune Urbaine de BOFFA	26 028 542
CBK	KINDIA	Commune rurale de DAMAKANIA	100 541 241
	KINDIA	Commune rurale de FRIGUIAGBE	214 716 214
SIMFER SA	Beyla	commune rurale Nionsomoridou	133 334 685
	Beyla	commune urbain Beyla	109 022 015
SOCIETE MINIERE DE BOKE SA	BOKE	Commune rurale de DABISS	441 126 566
	BOKE	Commune rurale de Malapouya	5 163 651
	BOKE	Commune rurale de TANENE	265 613 399
	TELEMELE	Commune rurale de konsotami	79 854 636
	BOKE	Commune urbaine de Boké	134 215 829
	TELEMELE	Commune rurale de Daramagnaki	92 010 449
SOCIETE AGB2A	BOFFA	Commune rurale de LISSO	152 539 153
	BOFFA	Commune rurale de TAMITA	31 030 814
	Dubreka	Commune rurale de TANENE	4 987 244
SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA	Siguiro	commune rurale Niagasola	5 220 000
	Kankan	commune rurale Tokounou	230 000
	Siguiro	commune urbain Siguiro	4 520 347
SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)	Mandiana	commune rurale koundian	5 381 350
	Mandiana	commune rurale koundian	4 624 850
SOC MINIERE DE DINGUIRAYE	Dinguiraye	commune rurale Banora	713 974 884
KOUROUSSA GOLD MINE	Kouroussa	commune urbain kouroussa	10 945 875
Total général			3 464 977 141

Déclaration unilatérale des collectivités

Noms des sociétés payantes	Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
AIST Guinee	Lola	commune urbain lola	413 390
Alame	Dubreka	Commune urbaine de dubreka	45 496 900
Aly daher	Dubreka	Commune urbaine de dubreka	17 507 400
AMC	GAOUAL	Commune rurale de KOUMBIA	928 979 557
AMG	Dubreka	Commune urbaine de dubreka	30 075 000
AMR	BOKE	Commune rurale de Malapouya	2 078 100
AMR	BOKE	Commune rurale de TANENE	62 974 082
Argoming sarlu	Kouroussa	commune rurale sanguiana	4 386 000
ASHAPURA	BOKE	Commune rurale de SANGAREDI	65 000
ASHAPURA	Forecariah	commune rurale Moussayah	194 186 000
Ashapura mix ressources	TELEMELE	Commune rurale de Daramagnaki	31 586 746
Axis mineral ressource SA (AG B2A)	Fria	commune rurale Tormelin	79 369 331
Bakodo	Kouroussa	commune rurale koumana	101 150
BALLADOU PRESTATION SARLU	KINDIA	Commune rurale de MADINA OULA	2 000 800
Bauxite kinbo SA	Dubreka	commune rurale de tondon	364 232 918
C B K /MAMBIA	KINDIA	Commune rurale de SAMAYA	109 696 932
C B K /SAMAYA	KINDIA	Commune rurale de SAMAYA	25 611 751
C B K MAMBIA	KINDIA	Commune rurale de SAMAYA	110 130 528
C B K SAMAYA	KINDIA	Commune rurale de SAMAYA	25 510 915
C R B C	KINDIA	Commune rurale de SAMAYA	36 386 600
Cash guinee mining	COYAH	Commune rurale de kouria	12 000 000
Chino africa international	Kankan	commune rurale Tokounou	3 600 000
Daumine sarl	Macenta	commune rurale kouankan	2 795 000
DIAMOND CIMENT	KINDIA	Commune rurale de MADINA OULA	54 950 260
DIAMOND CIMENT SA	KINDIA	Commune rurale de SOUGUETA	145 602 307
DYNAMIC MINING	BOKE	Commune rurale de TANENE	2 631 424
Entreprise Kaba Mamady et fils	Dubreka	Commune rurale de Ouassou	2 000 000
ETABLISSEMENT SYLLI SUPPLY CO ITD	KINDIA	Commune rurale de FRIGUIAGBE	6 789 600
Fako	Forecariah	commune rurale Moussayah	18 680 200
FAKO GUINEA BAUXITE RESSOURCES	KINDIA	Commune rurale de MOLOTA	16 500 000
FAKO GUINEA RESSOURCES	KINDIA	Commune rurale de FRIGUIAGBE	60 840 000
FAKO -RESSOURCES	KINDIA	Commune rurale de SAMAYA	67 245 000
First metal	Lola	commune rurale Gama berema	13 750 360
First metal	Lola	commune rurale Gueasso	83 594
First metal	Lola	commune rurale Tounkarata	1 736 708
Fortune	COYAH	Commune rurale de kouria	30 000 000
Gui-appro sarl	Lola	commune rurale Bossou	9 774 527
Gui-appro sarl	Lola	commune rurale Gama berema	3 377 027
Gui-appro sarl	Lola	commune rurale N'zoo	7 237 705

Noms des sociétés payantes	Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
Gui-appro sarl	Lola	commune urbain lola	5 208 418
Guinea brain touch	Fria	commune rurale Baguignet	37 178 010
GUINEEA COLIA MINING SA	BOFFA	Commune rurale de KOLIA	159 623 286
GUINEEA COLIA MINING SA	TELEMELE	Commune rurale de konsotami	278 608 680
GUINEEA COLIA MINING SA	TELEMELE	Commune rurale de Tarihoye	205 120 334
Hannet compagny	COYAH	Commune rurale de kouria	9 179 100
Hung shengfe	COYAH	Commune rurale de Maneah	13 600 000
Jamil EZZEDINE	COYAH	Commune rurale de kouria	15 030 000
Mak-investment sarlu	Dubreka	Commune rurale de Ouassou	2 000 000
parc industriel	COYAH	Commune rurale de kouria	8 514 000
SBG	KINDIA	Commune rurale de BANGOUYA	14 036 598
SCETCHCG	Forecariah	commune rurale Maferinyah	7 721 000
Sectchcg	COYAH	Commune rurale de kouria	6 186 300
SHENG RONG MINING DEVELOPEMENT	TELEMELE	Commune rurale de konsotami	3 612 018
SHENG RONG MINING DEVELOPEMENT	TELEMELE	Commune rurale de Tarihoye	90 711 763
Societe SHONGUI P4	Dubreka	Commune rurale de khorira	7 055 800
Societe 79 THLUSSO mandiana	Mandiana	commune rurale Balandoukouba	3 506 000
Societe 79TH lusso south sarlu	Siguiri	commune rurale kiniebakoura	4 120 000
Societe 79TH lusso south sarlu	Siguiri	commune urbain Siguiri	2 875 000
Societe alian-guinee sarl	Kouroussa	commune rurale Baro	807 000
Societe alian-guinee sarl arrete	Kouroussa	commune rurale kiniero	1 835 000
Societe Aljan guinee sarl	Mandiana	commune rurale Dialakoro	8 488 950
Societe Argo mining sarlu	Kouroussa	commune urbain kouroussa	504 900
Societe Ashapura boffa	Fria	commune rurale Tormelin	12 790 000
Societe ashapura Botto bauxite	Dubreka	Commune rurale de TANENE	56 660 000
SOCIETE AXIS MINERALS RESSOURCES SA	BOFFA	Commune rurale de LISSO	152 180 000
Societe bel mining 3k sarlu	Mandiana	commune rurale Balandougouba	2 605 000
Societe bel mining 3k sarlu	Mandiana	commune rurale kondianakoro	4 080 000
Societe benkady guinee-sarlu	Kouroussa	commune rurale sanguiana	3 431 436
Societe Beyala mining Sarlu	Kouroussa	commune rurale douako	25 100 000
Societe black stone mining groupe sarl	Tougue	commune rurale kollet	3 243 600
Societe black stone mining groupe sarl	Tougue	commune rurale konah	7 854 850
Societe black stone mining groupe sarl	Tougue	commune rurale kouratongo	2 385 100
Societe black stone mining groupe sarl	Tougue	commune urbain tougue	18 277 550
Societe brain touch sarl	Mandiana	commune urbain Mandiana	2 575 000

Noms des sociétés payantes	Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
Societe camen ressources sarlu	Dubreka	Commune rurale de khorira	14 236 300
SOCIETE CFDKD	KINDIA	Commune rurale de MADINA OULA	15 680 000
Societe chine machiry kaiyan guinee	Kouroussa	commune rurale Banfele	7 700 000
Societe CIM yukung guinee	Mandiana	commune rurale kantoumanin	16 346 860
Societe cmd chine SA	TELEMELE	Commune rurale de Daramagnaki	15 899 877
Societe compagnie d'investissement	Mandiana	commune rurale morodou	69 434
Societe consolidate mining corporation	Mandiana	commune rurale morodou	3 768 000
Societe corporation	Mandiana	commune rurale Faralako	595 979
Societe Dakid diamonts sarl	Mandiana	commune rurale kantoumanin	5 735 885
Societe darmil guinee sarlu	Dinguiraye	commune urbain Dinguiraye	6 670 357
Societe des BAUXITES (SBG)	Pita	commune rurale Gongore	3 828 063
Societe des BAUXITES (SBG)	Pita	commune rurale Sangareah	3 828 163
SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE	KINDIA	Commune rurale de SOUGUETA	615 058 304
Societe des mines de guinee	Dubreka	commune rurale bady	11 780 000
Societe des mines de guinee	Dubreka	commune rurale de falessade	901 108
Societe d'exploration mandiana	Kankan	commune rurale Balandou	3 950 330
Societe djoma mining SA	Sigui	commune rurale Norassoba	948 601
SOCIETE DU HUAYU DE CHINE EN GUINEE	BOKE	Commune rurale de Malapouya	21 095 700
Société Dynamic Mining	BOKE	Commune rurale de Malapouya	76 390 323
Societe ETECO mining sarl	Sigui	commune rurale Norassoba	7 768 500
Societe ETECO mining sarl A/005	Mandiana	commune rurale Dialakoro	23 202 000
Societe eurasiennne de commerce	Kouroussa	commune rurale douako	20 400 000
Société eurasiennne de commerce	BOKE	Commune rurale de Malapouya	17 792 000
Societe GCM maning sarl	Kankan	commune rurale Balandou	2 287 000
Societe GCM maning sarl	Kankan	commune rurale Missamana	5 553 000
Societe genta guinea ressources	Mandiana	commune rurale Balandougouba	3 296 024
Societe genta guinea ressources	Mandiana	commune rurale kondianakoro	8 327 761
Societe global mining korea corporation sarlu	Kouroussa	commune rurale komola-koura	130 000
Societe global mining korea corporation sarlu	Kouroussa	commune rurale sanguiana	4 470 000
Societe gold mining exploration sarl A/2020/2349/MMG/SGG	Mandiana	commune rurale koundian	5 151 850
Societe gold mining exploration sarl A/2020/2349/MMG/SGG	Mandiana	commune rurale sansando	3 309 050

Noms des sociétés payantes	Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
Societe gold moragem africa	Mandiana	commune rurale morodou	7 989 400
Societe gold R/M ressources	Siguiri	commune rurale Norassoba	8 535 215
Societe gold sarlu	Siguiri	commune urbain Siguiri	175 000
Societe golgem oragement africa sarl A/2019/1159/MMG du 19/04/2019	Mandiana	commune rurale koundian	586 500
Societe groupe AKC	Kankan	commune rurale Moribaya	544 000
Societe groupe CIRE MADY SA	Kankan	commune rurale Balandou	3 204 000
Societe groupe CIRE MADY SA	Kankan	commune rurale Missamana	100 800
Societe groupe Dioubate international	Siguiri	commune rurale Norassoba	24 487 000
Societe groupe national pour le developement	Kouroussa	commune rurale Balato	1 721 066
Societe groupe national pour le developement	Kouroussa	commune rurale koumana	4 878 066
Societe guinea ressource sarl A/2020/2065/MMG/SGG	Mandiana	commune rurale koundian	2 835 000
Societe guinea universal compagny	Siguiri	commune rurale kiniebakoura	4 615 000
Societe guinean brain touch sarl	Mandiana	commune rurale Faralako	8 007 000
Societe guinean brain touch sarl	Mandiana	commune rurale morodou	5 021 000
Societe guinean pionner wining	Siguiri	commune urbain Siguiri	3 311 105
SOCIETE GUINEEN BRAIN TOUCH	TELEMELE	Commune Urbaine de télémélé	144 973 498
SOCIETE GUINEEN DE LOGISTQUE ET DES MINES	BOFFA	Commune rurale de TAMITA	2 730 481
Societe guineenne des mines de fer(SGMF)	Forecariah	commune urbain Forecariah	16 905 000
Societe guineenne ingeneri prestation	Siguiri	commune rurale Fidako	7 369 000
Societe guineo-Malienne D'or	MALI	commune rurale Balaki	24 862 447
Societe hong gig maning guinee sarl	Mandiana	commune rurale kinieran	2 760 000
Societe Hong xig guinee	Mandiana	commune rurale Dialakoro	1 140 000
Societe Hong xig guinee sarl	Mandiana	commune rurale Dialakoro	2 760 000
Societe Hong xing mining sarl	Mandiana	commune rurale Dialakoro	6 180 000
Societe hun sarl star	Dubreka	Commune rurale de khorira	438 600
Societe KB gold sarlu	Kouroussa	commune rurale doura	12 956 000
Societe KB gold sarlu	Kouroussa	commune rurale koumana	3 895 000
Societe KB gold sarlu	Kouroussa	commune rurale sanguiana	6 962 040

Noms des sociétés payantes	Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
Societe KB Gold sarlu pour ex:2021	Kouroussa	commune urbain kouroussa	3 071 839
Societe KB Gold sarlu pour ex:2022	Kouroussa	commune urbain kouroussa	3 071 839
Societe kedola mining expl SA	Siguiri	commune rurale Niagasola	5 217 185
Societe kimbo	Fria	commune rurale Baguignet	246 152 006
SOCIETE KINBO BAUXITE SA	TELEMELE	Commune Urbaine de téléélé	241 774 390
Societe kindia ressources SA (bokoro)	Kouroussa	commune rurale komola-koura	7 994 700
Societe kindia ressources SA (bokoro)	Kouroussa	commune urbain kouroussa	3 099 000
Societe kindia ressources - sarlu	Kouroussa	commune rurale sanguiana	5 819 100
Societe kinjing TBEA group co ltd	TELEMELE	Commune rurale de brouwal	21 764 254
Societe lamgold corporation	MALI	commune rurale Balaki	8 532 000
Societe lengue koto mining sarlu	Kouroussa	commune rurale doura	9 350
Societe lengue koto mining sarlu	Siguiri	commune rurale Norassoba	3 665 000
Societe lenguee koto mining	Kouroussa	commune rurale komola-koura	4 830 000
Societe lenguee koto mining sarl	Kouroussa	commune rurale sanguiana	8 005 698
Societe mamou ressources sarlu (kaninko)	Kouroussa	commune urbain kouroussa	6 084 300
Societe mamou ressources sarlu (saman)	Kouroussa	commune urbain kouroussa	8 126 850
Societe mamou ressource-sarlu	Kouroussa	commune rurale sanguiana	2 618 000
Societe Mana guinee	Kankan	commune rurale Balandou	3 467 542
Societe Mana guinee	Mandiana	commune rurale kantoumanin	90 000
Societe Mana guinee	Mandiana	commune rurale kodiaran	6 480 000
Societe Mana guinee	Mandiana	commune rurale koundian	6 420 000
Societe mandiana mining sarl	Mandiana	commune rurale morodou	8 500
Societe MGC mineral ressources sarl A/2020/2350/MMG/SGG	Mandiana	commune rurale koundian	5 558 150
Societe MGG mineral ressource sarl A/2020/2050/MMG/SGG	Mandiana	commune rurale sansando	1 504 500
Societe MIB sarl	Kankan	commune rurale Mamouroudou	18 491 263
Societe mine de guinee SA EX2021	Dubreka	Commune rurale de TANENE	10 676 316
Societe mine de guinee SA EX2022	Dubreka	Commune rurale de TANENE	10 676 316
Societe mines de guinee	Dubreka	commune rurale de tondon	6 883 510
Societe movo mines sarlu	Dinguiraye	commune rurale Banora	8 505 000
Societe orde ex international SA	Kouroussa	commune rurale doura	3 625 000

Noms des sociétés payantes	Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
Societe ordiamer international	Siguiri	commune rurale Norassoba	4 790 000
Societe PEAK guinea sarl	Siguiri	commune rurale kiniebakoura	2 075 000
Societe PEAK guinee	Siguiri	commune rurale Niandankoro	2 147 644
Societe PEAK guinee sarl	Siguiri	commune rurale kiniebakoura	1 871 000
Societe penta gold field company sau	Kouroussa	commune rurale Baro	260 463
Societe penta gold field company sau	Kouroussa	commune rurale kiniero	10 813 450
Societe phoenix precious metals sarlu	Mandiana	commune rurale morodou	255 000
Societe phoenix precious metals sarlu	Mandiana	commune urbain Mandiana	5 458 000
Societe phoenix precious metals sarlu A/2023/1599/MMG/SGG	Mandiana	commune rurale koundian	2 230 000
Societe quality construction and	Mandiana	commune rurale kinieran	3 247 800
Societe quality construction and service	Mandiana	commune rurale kinieran	3 247 800
Societe R & R sarlu	Siguiri	commune rurale Niagasola	1 278 715
Societe ressource mining	Kouroussa	commune rurale komola-koura	17 782 200
Societe sabougnouma de touba sarlu	MALI	commune rurale Lebekere	8 128 500
Societe SAM	Dubreka	Commune rurale de khorira	50 273 400
Societe sdeak guinean sarlu	Siguiri	commune urbain Siguiri	60 000
Societe SEM	Mandiana	commune rurale kantoumanin	1 030 000
Societe SEM	Mandiana	commune rurale kodiaran	20 955 000
Societe SEM	Mandiana	commune rurale koundian	13 110 000
Societe SGG ETCHTG	Dubreka	Commune rurale de khorira	5 748 000
Societe shenjuany	Dubreka	Commune rurale de khorira	10 560 000
Societe siguiri gold	Siguiri	commune rurale Niandankoro	9 563 690
Societe siguiri gold guinee sarlu	Siguiri	commune rurale Norassoba	3 371 100
Societe skal sarlu	Siguiri	commune urbain Siguiri	176 082
Societe skoil guinee sarlu	Siguiri	commune rurale Niandankoro	1 007 156
Societe skoil guinee sarlu	Siguiri	commune rurale Norassoba	353 864
Societe skoil guinee sarlu	Siguiri	commune urbain Siguiri	528 246
Societe SMM	Mandiana	commune rurale kodiaran	9 625 000
Societe SMM	Mandiana	commune rurale koundian	7 700 000
Societe somis guinee sarlus	Kankan	commune rurale Tokounou	1 880 000
Societe sorex SA	Pita	commune rurale Ninguelande	10 344 000
Societe spic guinea colia mining	TELEMELE	Commune rurale de Daramagnaki	217 383
Societe sycamore mine sarlu	Kouroussa	commune rurale Babila	17 643 183
Societe sycamore mine sarlu	Kouroussa	commune rurale Banfele	1 195 914
Societe sycamore mine sarlu	Kouroussa	commune rurale Baro	25 533

Noms des sociétés payantes	Préfectures	Communes bénéficiaires	Montants GNF
Societe sycamore mine sarlu	Kouroussa	commune rurale kiniero	161 999 396
Societe sycamore mine sarlu	Kouroussa	commune urbain kouroussa	28 635 064
SOCIETE TERRESSA MINING	GAOUAL	Commune rurale de KOUMBIA	112 441 589
Societe tipon	Dubreka	Commune rurale de khorira	3 700 000
Societe TMK mining	Siguiri	commune rurale Niandankoro	1 720 760
Societe toro gold lt2	Siguiri	commune rurale Niagasola	2 642 000
Societe toro gold lt2	Siguiri	commune rurale Niandankoro	1 635 511
Societe toro gold lt2	Siguiri	commune rurale Norassoba	6 801 448
Societe tusk mining guinee sarl	Dinguiraye	commune rurale Gagnakaly	1 859 885
Societe tusk capital mining guinee	Dinguiraye	commune rurale Banora	6 817 850
Societe tusk capital mining guinee	Dinguiraye	commune rurale Diatifren	4 284 000
Societe tusk capital mining guinee	Dinguiraye	commune urbain Dinguiraye	3 844 125
Societe vetro gold	Siguiri	commune rurale Niandankoro	5 315 080
Societe vetro gold	Siguiri	commune rurale Norassoba	1 065 272
Societe vetro guinea	Siguiri	commune rurale Norassoba	6 318 546
Societe videry entreprise sarl	Siguiri	commune rurale Norassoba	6 740 000
Societe weily mining SA	Siguiri	commune rurale Niagasola	74 205 015
Societe west africa mining associat	Mandiana	commune rurale morodou	519 861
Societe Wossolo	Dubreka	Commune rurale de khorira	6 646 200
Societe XIM JIANG TEBA GROUP CO-LTD	Dinguiraye	commune urbain Dinguiraye	8 339 657
Societe zdicheng guinee mining(SZGM)	Forecariah	commune urbain Forecariah	7 720 000
Societe zhuang mining	Kouroussa	commune rurale Banfele	5 641 500
Societe zhuang mining guinee SA	Kouroussa	commune rurale kiniero	2 630 000
SOGUIACOM	COYAH	Commune rurale de Maneah	2 160 000
Sorex SA	Pita	commune rurale Ninguelande	10 394 066
SRG GUINEE	Lola	commune rurale Kokota	7 320 742
SRG GUINEE	Lola	commune urbain lola	41 209 519
Winning	Forecariah	commune rurale Maferinyah	245 898 548
winning consortuim	Forecariah	commune rurale Maferinyah	53 126 000
WOULA NATURAL RESSOURCES	BOKE	Commune rurale de DABISS	29 866 167
Xinjian Tbea group	Pita	commune rurale donhol touma	247 573
Xinjian Tbea group	Pita	commune rurale Ninguelande	7 051 337
Xinjian Tbea group	Pita	commune rurale Timbi madina	19 571 000
Xinjian Tbea group	Pita	commune rurale Timbi Tounni	3 373 661
Total général			6 716 116 295

Annexe 18 : Les fiches de réconciliation par société

Dénomination de la société				SOCIETE MINIERE DE BOKE SA		NIF		840333827		Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire				
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif						
▼ Flux de paiement en numéraire ▼		▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼		▼	
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-		-	-	-	-	-
2	Dividendes			-		-	-		-	-	-	-	-
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-		-	-	-	-	-
4	Taxe sur Consommation de bauxite			-		-	-		-	-	-	-	-
Fonds d'Investissement Minier (FIM)		-	✓	-	✓	-	-	-	✓	-	-	✓	-
5	Droits fixes FIM			-		-	-		-	-	-	-	-
6	Taxe sur les substances de carrières FIM			-		-	-		-	-	-	-	-
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)		-	✓	-	✓	-	-	-	✓	-	-	✓	-
7	Droits fixes			-		-	-		-	-	-	-	-
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers			-		-	-		-	-	-	-	-
Direction Général des Impôts (DGI)		991 323 928 831	✓	-	✓	991 323 928 831	1 010 040 660 365	✓	-	✓	1 010 040 660 365	-	(18 716 731 534)
9	Impôt sur les sociétés	103 406 213 817				103 406 213 817	548 756 689 435				548 756 689 435		(445 350 475 618) Différences provenant des détails soumis par une partie
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances précieuses	705 423 380 409		-		705 423 380 409	113 656 555 339		-		113 656 555 339		591 766 825 070 Différences provenant des détails soumis par une partie
11	Retenues à la Source	1 925 402 798		-		1 925 402 798	16 307 460 685		-		16 307 460 685		(14 382 057 887) Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
12	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	1 477 228 408		-		1 477 228 408	204 097 154 406		-		204 097 154 406		(202 619 925 998) Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
13	Retenues sur les salaires	9 357 452 666		-		9 357 452 666	17 618 014 586		-		17 618 014 586		(8 260 561 920) Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
14	Versement forfaitaire sur les salaires	10 726 908 904		-		10 726 908 904	17 180 172 704		-		17 180 172 704		(6 453 263 800) Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
15	Taxe d'apprentissage			-		-			-		-		-
16	Taxe sur contrat d'assurance			-		-			-		-		-
17	Retenue à la source sur les loyers			-		-			-		-		-
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée			-		-	67 928 257 328		-		67 928 257 328		(67 928 257 328) Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive
19	Contribution Foncière Unique (CFU)			-		-			-		-		-
20	Produits d'enregistrement			-		-			-		-		-
21	Amendes et pénalités fiscales	159 007 341 830		-		159 007 341 830	24 496 355 882		-		24 496 355 882		134 510 985 948 Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
Direction Générale de Douane (DGD)		844 943 860 452	✓	-	✓	844 943 860 452	801 236 436 992	✓	-	✓	801 236 436 992	✓	43 707 423 460
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)	705 423 380 409		-		705 423 380 409	655 643 510 377		-		655 643 510 377		49 779 870 032 Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	132 920 802 330		-		132 920 802 330	138 993 248 902		-		138 993 248 902		(6 072 446 572) Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
24	Amendes et pénalités douanières	6 599 677 713		-		6 599 677 713	6 599 677 713		-		6 599 677 713		-
25	Prestations aéroport Siguri			-		-			-		-		-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
26	Loyers des infrastructures minières			-		-			-		-		-
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat			-		-			-		-		-
28	Redevances portuaires			-		-			-		-		-
Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUPAMI)		115 184 759 345	✓	-	✓	115 184 759 345	-	✓	-	✓	-	✓	115 184 759 345
29	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI			-		-			-		-		-
30	Droits de suite	84 986 413 224		-		84 986 413 224			-		-		84 986 413 224 FD non soumis par l'entité publique
31	Royalties / redevances			-		-			-		-		-
32	Produit de cession des droits miniers			-		-			-		-		-
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)			-		-			-		-		-

34	Revenu de participation dans les partenariats (+)	6 355 668 629	-	6 355 668 629	-	-	6 355 668 629	FD non soumis par l'entité publique
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	23 842 677 492	-	23 842 677 492	-	-	23 842 677 492	FD non soumis par l'entité publique
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)								
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux	-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses (BNE)								
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)								
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)								
45	Cotisations sociales	17 428 501 800	-	17 428 501 800	17 428 501 800	-	17 428 501 800	-
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPF)								
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	2 749 924 850	-	2 749 924 850	2 809 481 921	-	2 809 481 921	(59 557 071) Différences provenant des détails soumis par une partie
à préciser								
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	1 320 248 811 550	-	1 320 248 811 550	-	-	1 320 248 811 550	Taxes non reportées par l'Etat
Total Paiements en numéraire		3 291 879 786 828	-	3 291 879 786 828	1 831 515 081 078	-	1 831 515 081 078	1 460 364 705 750
Paiements infranationaux								
Collectivités locales								
48	Redevance superficielle	1 191 669 967	-	1 191 669 967	1 017 984 530	-	1 017 984 530	173 685 437
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		1 191 669 967	-	1 191 669 967	1 017 984 530	-	1 017 984 530	173 685 437
Paiements sociaux								
Collectivités locales								
50	Contribution au développement local	10 450 862 171	-	10 450 862 171	-	-	10 450 862 171	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)								
51	Contribution FODEL	35 071 306 202	-	35 071 306 202	-	-	35 071 306 202	-
N/a								
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		45 522 168 373	-	45 522 168 373	-	-	45 522 168 373	-
Dépenses des entreprises d'Etat								
N/a								
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Total Dépenses quasi fiscales								
Dépenses environnementales								
Ministère de l'environnement								
55	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-	-	-	-
56	Autres taxes et redevances environnementales	1 530 400 000	-	1 530 400 000	-	-	1 530 400 000	-
N/a								
57	Autres dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux		-	1 530 400 000	1 530 400 000	-	-	1 530 400 000	-

Total des paiements environnementaux		-	1 530 400 000	1 530 400 000	-	-	-	1 530 400 000	-
Transferts									
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		-	-	-	-	-	-	-	-
58	Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »		-	-		-	-	-	-
59	Transferts au Fonds d'Investissement Minier (FMI) « Article 165 du Code Minier »		-	-		-	-	-	-
N/a		-	✓	-	✓	-	✓	-	✓
60	Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »		-	-		-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		-	✓	-	✓	-	✓	-	✓
61	Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/MAFIC)		-	-		-	-	-	-
N/a		-	✓	-	✓	-	✓	-	✓
62	Autres transferts		-	-		-	-	-	-
Total des Transferts		-	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements		3 338 593 625 169		3 340 124 025 169	1 832 533 065 608	-	1 832 533 065 608	1 507 590 959 561	-

45- Cotisations sociales		Dénomination de la société		COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G		NIF		703457069		Période		2023	
N°	Nomenclature des flux		Par la société				Par le gouvernement				Différence finale	Commentaire	
			Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif					
	Flux de paiement en numéraire												
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		336 492 658 287	-	336 492 658 287	336 247 273 503	-	336 247 273 503	245 384 784				
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		336 492 658 287	-	336 492 658 287	336 247 273 503	-	336 247 273 503	245 384 784			Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre	
2	Dividendes			-	-		-	-	-				
3	Impôt sur la plus-value sur cession			-	-		-	-	-				
4	Taxe sur Consommation de bauxite			-	-		-	-	-				
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)		-	-	-	-	-	-	-				
5	Droits fixes FIM			-	-		-	-	-				
6	Taxe sur les substances de carrières FIM			-	-		-	-	-				
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)		-	-	-	0	-	-	-				
7	Droits fixes			-	-		-	-	-				
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers			-	-		-	-	-				
	Direction Général des Impôts (DGI)		385 019 736 904	-	385 019 736 904	0	416 124 600 547	-	416 124 600 547	[31 104 863 643]			
9	Impôt sur les sociétés		305 261 382 138	-	305 261 382 138		336 467 898 598	-	336 467 898 598	(31 206 516 460)			Différences provenant des détails soumis par une partie
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances			-	-		-	-	-				
11	Retenues à la Source		25 573 328 050	-	25 573 328 050		25 573 328 050	-	25 573 328 050				
12	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte forfaitaire)			-	-		-	-	-				
13	Retenues sur les salaires		27 824 117 053	-	27 824 117 053		27 824 117 053	-	27 824 117 053				
14	Versement forfaitaire sur les salaires		26 259 257 302	-	26 259 257 302		26 259 256 846	-	26 259 256 846	456			Non significatif < 8 600 000 GNF
15	Taxe d'apprentissage			-	-		-	-	-				
16	Taxe sur contrat d'assurance			-	-		-	-	-				
17	Retenue à la source sur les loyers		101 652 361	-	101 652 361		-	-	-	101 652 361			Taxes non reportées par l'Etat
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée			-	-		-	-	-				
19	Contribution Foncière Unique (CFU)			-	-		-	-	-				
20	Produits d'enregistrement			-	-		-	-	-				
21	Amendes et pénalités fiscales			-	-		-	-	-				
	Direction Générale de Douane (DGD)		128 875 400 016	-	128 875 400 016	0	130 400 259 530	-	130 400 259 530	[1 524 859 514]			
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)			-	-		169 236 857	-	169 236 857	(169 236 857)			Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		128 875 400 016	-	128 875 400 016		130 231 022 673	-	130 231 022 673	(1 355 622 657)			Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
24	Amendes et pénalités douanières			-	-		-	-	-				
25	Prestations aéroport Siguri			-	-		-	-	-				
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		94 483 908 180	-	94 483 908 180		94 483 908 180	-	94 483 908 180	-			
26	Loyers des infrastructures minières		94 483 908 180	-	94 483 908 180		94 483 908 180	-	94 483 908 180				
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat			-	-		-	-	-				
28	Redevances portuaires			-	-		-	-	-				
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)		-	-	-	0	-	-	-	-			
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI			-	-		-	-	-				
30	Droits de suite			-	-		-	-	-				
31	Royalties / redevances			-	-		-	-	-				
32	Produit de cession des droits miniers			-	-		-	-	-				
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)			-	-		-	-	-				
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)			-	-		-	-	-				

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	✓	-	✓	-	0
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	✓	-	✓	-	0
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	✓	-	✓	-	0
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		10 973 772 690	✓	-	✓	10 973 772 690	0
45	Cotisations sociales	10 973 772 690	-	-	-	10 973 772 690	-
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	✓	-	✓	-	-
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-	-
à préciser		-	✓	-	✓	-	-
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		955 845 476 077,00	-	-	-	955 845 476 077	0
Paiements infranationaux		-	-	-	-	-	988 229 814 450
Collectivités locales		-	-	-	-	-	-
48	Redevance superficielle	-	-	-	-	-	-
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		-	-	-	-	-	-
Paiements sociaux		-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		2 651 180 756	-	-	-	2 651 180 756	-
50	Contribution au développement local	2 651 180 756	✓	-	✓	-	2 651 180 756
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	-	-	-	-	-
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-
N/a		32 687 028 026	✓	-	✓	-	0
52	Paiements sociaux volontaires	12 024 256 396	-	-	-	12 024 256 396	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	20 662 771 630	-	-	-	20 662 771 630	-
Total des paiements sociaux		35 338 208 782	-	-	-	35 338 208 782	0

Dépenses des entreprises d'Etat									
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-	-
54 Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Dépenses environnementales									
Ministère de l'environnement	-	-	-	0	-	-	-	-	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-		-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-		-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Transferts									
Direction Générale du Trésor Publique (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales - article 165 du Code Minier 2011 - Transferts au Fonds d'Investissement Minier (FIM) - Article 105 du Code	-	-	-		-	-	-	-	-
59 Minier -	-	-	-		-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) - Article 165 du Code Minier -	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	0	-	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG)	-	-	-	0	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-		-	-	-	-	-
Total des Transferts	0,00	-	-	0	-	-	-	-	-
Total des paiements	991 183 684 859,00	0,00	991 183 684 859,00	0,00	988 229 814 450,00	0,00	988 229 814 450,00	2 953 870 409,00	0,00

Dénomination de la société		SOCIETE ANLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG) -SA			NIF			735691305			Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire					
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif							
▼	Flux de paiement en numéraire	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼					
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-						
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-						
2	Dividendes		-	-		-	-	-						
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-						
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-						
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	-	-	-	-	-	-						
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-						
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-						
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	-	-	0	-	-	-						
7	Droits fixes		-	-		-	-	-						
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-						
	Direction Général des Impôts (DGI)	-	-	-	0	134 767 820 893	-	134 767 820 893	(134 767 820 893)					
9	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-						
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-		-	-	-						
11	Retenues à la Source		-	-		14 965 331 978	-	14 965 331 978	(14 965 331 978) FD non soumis par la Société					
12	Impôt sur le revenu des personnes physiques (précompte à la source forfaitaire)		-	-		-	-	-						
13	Retenues sur les salaires		-	-		80 886 249 497	-	80 886 249 497	(80 886 249 497) FD non soumis par la Société					
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-		38 916 239 418	-	38 916 239 418	(38 916 239 418) FD non soumis par la Société					
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-						
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-						
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-						
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-		-	-	-						
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-						
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-						
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-						
	Direction Générale de Douane (DGD)	-	-	-	0	-	-	-						
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-		-	-	-						
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-		-	-	-						
24	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-						
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-						
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-		-	-	-						
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-						
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-						
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-						
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	-	-	0	-	-	-						
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-						
30	Droits de suite		-	-		-	-	-						
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-						
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-						
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-						
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-						
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)		-	-		-	-	-						

Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)	-	✓	-	✓	-	0	-	✓	-	✓	-	-
36 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-		-		-		-		-		-	
37 DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-		-		-		-		-		-	
38 DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-		-		-		-		-		-	
39 Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-		-		-		-		-		-	
40 BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-		-		-		-		-		-	
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses	-	✓	-	✓	-	0	-	✓	-	✓	-	
41 Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-		-		-		-		-		-	
42 Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-		-		-		-		-		-	
Direction Nationale des Mines (DNM)	-	✓	-	✓	-	0	-	✓	-	✓	-	
43 Taxe sur les substances de carrières	-		-		-		-		-		-	
44 Pénalités liées aux infractions minières	-		-		-		-		-		-	
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	-	✓	-	✓	-	0	-	✓	-	✓	-	
45 Cotisations sociales	-		-		-		-		-		-	
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel	-	✓	-	✓	-	0	-	✓	-	✓	-	
46 Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-		-		-		-		-		-	
à préciser	-	✓	-	✓	-	0	-	✓	-	✓	-	
47 Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-		-		-		-		-		-	
Total Paiements en numéraire	-		-		-	0	134 767 820 893		134 767 820 893		(134 767 820 893)	
Paiements infranationaux	-		-		-		-		-		-	
Collectivités locales	-	✓	-	✓	-	0	-	✓	-	✓	-	
48 Redevance superficielle	-		-		-		-		-		-	
49 Autres paiements infranationaux	-		-		-		-		-		-	
Total des paiements infranationaux	-		-		-	0	-		-		-	
Paiements sociaux	-		-		-		-		-		-	
Collectivités locales	-	✓	-	✓	-		-	✓	-	✓	-	
50 Contribution au développement local	-		-		-		-		-		-	
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)	-		-		-	0	-		-		-	
51 Contribution FODEL	-		-		-		-		-		-	
N/a	-	✓	-	✓	-	0	-	✓	-	✓	-	
52 Paiements sociaux volontaires	-		-		-		-		-		-	
53 Autres paiements sociaux obligatoires	-		-		-		-		-		-	
Total des paiements sociaux	-		-		-	0	-		-		-	
Dépenses des entreprises d'Etat	-		-		-		-		-		-	
N/a	-	✓	-	✓	-	0	-	✓	-	✓	-	
54 Dépenses quasi fiscales	-		-		-		-		-		-	
Total Dépenses quasi fiscales	-		-		-	0	-		-		-	

Dépenses environnementales							
Ministère de l'environnement							
	-	-	-	0	-	-	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-		-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-		-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-		-	-	-
Total des paiements environnementaux				0	-	-	-
Transferts							
Direction Générale du Trésor Publique (DGTCP)							
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	0	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-		-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-		-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)				0	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 305	-	-	-		-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-		-	-	-
Total des Transferts				0	-	-	-
Total des paiements				0	134 767 820 893	- 134 767 820 893	(134 767 820 893)

Dénomination de la société		SOCIETE CHALCO GUINEA COMPANY SA			NIF			210625166			Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire					
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif							
▼ Flux de paiement en numéraire ▼		▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼					
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		110 468 110 702	-	110 468 110 702	-	-	-	110 468 110 702						
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-						
2	Dividendes	110 468 110 702	-	110 468 110 702		-	-	110 468 110 702	Taxes non reportées par l'Etat					
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-						
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-						
Fonds d'Investissement Minier (FIM)		-		-	-		-	-						
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-						
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-						
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)		-		-	-		-	-						
7	Droits fixes		-	-		-	-	-						
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-						
Direction Général des Impôts (DGI)		35 387 200 948		35 387 200 948	62 731 849 854	-	62 731 849 854	[27 344 648 906]						
9	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-						
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-	19 545 016 581	-	19 545 016 581	(19 545 016 581)	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive					
11	Retenues à la Source	2 009 626 793		2 009 626 793	1847 530 720	-	1847 530 720	162 096 073	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre					
12	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	6 453 979 761	-	6 453 979 761	6 869 474 225	-	6 869 474 225	(415 494 464)	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre					
13	Retenues sur les salaires		-	-	6 002 217 216	-	6 002 217 216	(6 002 217 216)	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive					
14	Versement forfaitaire sur les salaires	5 604 565 842	-	5 604 565 842	5 221 155 063	-	5 221 155 063	383 410 779	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre					
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-						
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-						
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-						
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	21 319 028 552	-	21 319 028 552	23 246 456 049	-	23 246 456 049	(1 927 427 497)	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre					
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-						
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-						
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-						
Direction Générale de Douane (DGD)		422 337 244 614		422 337 244 614	143 196 801 137	-	143 196 801 137	279 140 443 477						
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)	403 368 332 746		403 368 332 746	131 353 562 004	-	131 353 562 004	272 014 770 742	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre					
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	18 968 911 868		18 968 911 868	10 843 239 133	-	10 843 239 133	8 125 672 735	Différences provenant des détails soumis par une partie					
24	Amendes et pénalités douanières		-	-	1 000 000 000	-	1 000 000 000	(1 000 000 000)	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive					
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-						
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		-		-	-		-	-						
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-						
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-						
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-						
Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)		21 114 514 738		21 114 514 738	-	-	-	21 114 514 738						
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-						
30	Droits de suite	21 114 514 738	-	21 114 514 738		-	-	21 114 514 738	FD non soumis par l'entité publique					
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-						
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-						
33	Droit d'aoquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-						

34	Revenu de participation dans les partenariats (+)	-	-	-	-	-
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)						
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses						
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)						
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)						
45	Cotisations sociales	5 727 410 530	-	5 727 410 530	5 727 410 530	-
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel						
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	1 423 351 156	-	1 423 351 156	-	1 423 351 156
à préciser						
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire						
Paiements infranationaux						
Collectivités locales						
48	Redevance superficielle	822 721 937	-	822 721 937	671 786 297	150 935 640
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux						
Paiements sociaux						
Collectivités locales						
50	Contribution au développement local	9 000 291 207	-	9 000 291 207	-	9 000 291 207
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)						
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-
N/a						
52	Paiements sociaux volontaires	1 407 653 733	-	1 407 653 733	-	1 407 653 733
53	Autres paiements sociaux obligatoires	8 817 937 753	-	8 817 937 753	-	8 817 937 753
Total des paiements sociaux						
Dépenses des entreprises d'Etat						
N/a						
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-
Total Dépenses quasi fiscales						

Total Dépenses quasi fiscales			-	-	-	0	-	-	-	-
Dépenses environnementales										
Ministère de l'environnement			-	-	-	0	270 600 000	-	270 600 000	(270 600 000)
55	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)			-	-		-	-	-	-
56	Autres taxes et redevances environnementales			-	-		270 600 000	-	270 600 000	(270 600 000)
N/a			4 899 602 927	-	4 899 602 927	0	-	-	-	4 899 602 927
57	Autres dépenses environnementaux		4 899 602 927	-	4 899 602 927		-	-	-	4 899 602 927
Total des paiements environnementaux			4 899 602 927	-	4 899 602 927	0	270 600 000	-	270 600 000	4 629 002 927
Transferts										
Direction Générale du Trésor Publique (DGTCP)			-	-	-	0	-	-	-	-
58	Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »			-	-		-	-	-	-
59	Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 169 du Code Minier »			-	-		-	-	-	-
N/a			-	-	-	0	-	-	-	-
60	Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »			-	-		-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)			-	-	-	0	-	-	-	-
61	Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3)			-	-		-	-	-	-
N/a			-	-	-	0	-	-	-	-
62	Autres transferts			-	-		-	-	-	-
Total des Transferts			-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements			621 406 040 245	-	621 406 040 245	0	212 598 447 818	-	212 598 447 818	408 807 592 427

Dénomination de la société ALLIANCE GUINEENNE DE BAUXITE D'ALUMINE et D'ALU NIF

183274869

Période

2023

N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif		
	Flux de paiement en numéraire								
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-	
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-	
2	Dividendes		-	-		-	-	-	
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-	
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-	
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-	
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-	
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-	
7	Droits fixes		-	-		-	-	-	
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-	
	Direction Général des Impôts (DGI)	-	-	-	16 483 766 545	-	16 483 766 545	(16 483 766 545)	
9	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-	
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-	16 483 766 545	-	16 483 766 545	(16 483 766 545)	FD non soumis par la Société
11	Retenues à la Source		-	-		-	-	-	
12	Impôt sur le revenu des personnes physiques (précompte forfaitaire)		-	-		-	-	-	
13	Retenues sur les salaires		-	-		-	-	-	
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-		-	-	-	
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-	
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-	
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-	
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-		-	-	-	
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-	
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-	
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-	
	Direction Générale de Douane (DGD)	-	-	-	85 358 424 475	-	85 358 424 475	(85 358 424 475)	
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-	55 879 755 198	-	55 879 755 198	(55 879 755 198)	FD non soumis par la Société
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-	29 478 669 277	-	29 478 669 277	(29 478 669 277)	FD non soumis par la Société
24	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-	
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-	
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-	-	
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-	
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-	
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-	
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	-	-	-	-	-	-	
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-	
30	Droits de suite		-	-		-	-	-	
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-	
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-	
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-	
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-	
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)		-	-		-	-	-	

Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
36 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or			-	-			-	-		-	-	
37 DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-			-	-			-	-		-	-	
38 DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)			-	-			-	-		-	-	
39 Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)			-	-			-	-		-	-	
40 BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)			-	-			-	-		-	-	
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
41 Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes			-	-			-	-		-	-	
42 Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or			-	-			-	-		-	-	
Direction Nationale des Mines (DNM)	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
43 Taxe sur les substances de carrières			-	-			-	-		-	-	
44 Pénalités liées aux infractions minières			-	-			-	-		-	-	
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
45 Cotisations sociales			-	-			-	-		-	-	
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel	-	✓	-	✓	-	66 215 000	✓	-	✓	66 215 000	✓	(66 215 000)
46 Contribution à la formation professionnelle et apprentissage			-	-		66 215 000		-		66 215 000		(66 215 000) FD non soumis par la Société
à préciser	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
47 Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)			-	-				-		-		-
Total Paiements en numéraire	-		-	-	-	101 908 406 020		-		101 908 406 020		(101 908 406 020)
Paiements infranationaux	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
Collectivités locales	-	✓	-	✓	-	188 557 211		-		188 557 211		(188 557 211)
48 Redevance superficielle			-	-		188 557 211		-		188 557 211		(188 557 211)
49 Autres paiements infranationaux			-	-				-		-		-
Total des paiements infranationaux	-		-	-	-	188 557 211		-		188 557 211		(188 557 211)
Paiements sociaux	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
Collectivités locales	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
50 Contribution au développement local			-	-				-		-		-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
51 Contribution FODEL			-	-				-		-		-
N/a	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
52 Paiements sociaux volontaires			-	-				-		-		-
53 Autres paiements sociaux obligatoires			-	-				-		-		-
Total des paiements sociaux	-		-	-	-	-		-		-		-
Dépenses des entreprises d'Etat	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
N/a	-	✓	-	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	-
54 Dépenses quasi fiscales			-	-				-		-		-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	-	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 169 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint)	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements	-	-	-	102 096 963 231	-	102 096 963 231	(102 096 963 231)

Dénomination de la société COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALE NIF

349895870

Période

2023

N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif		
	Flux de paiement en numéraire								
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-	
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-	
2	Dividendes		-	-		-	-	-	
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-	
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-	
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-	
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-	
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	-	-	25 799 622	-	25 799 622	(25 799 622)	
7	Droits fixes		-	-		-	-	-	
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-	25 799 622	-	25 799 622	(25 799 622)	FD non soumis par la Société
	Direction Générale des Impôts (DGI)	-	-	-	31 128 401 578	-	31 128 401 578	(31 128 401 578)	
9	Impôt sur les sociétés		-	-	7 165 766 409	-	7 165 766 409	(7 165 766 409)	FD non soumis par la Société
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-	7 757 648 612	-	7 757 648 612	(7 757 648 612)	FD non soumis par la Société
11	Retenues à la Source		-	-	241 180 084	-	241 180 084	(241 180 084)	FD non soumis par la Société
12	Impôt sur le revenu des personnes physiques (présumé forfaitaire)		-	-		-	-	-	
13	Retenues sur les salaires		-	-	4 136 884 299	-	4 136 884 299	(4 136 884 299)	FD non soumis par la Société
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-	4 755 240 400	-	4 755 240 400	(4 755 240 400)	FD non soumis par la Société
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-	
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-	
17	Retenu à la source sur les loyers		-	-		-	-	-	
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-	7 071 681 774	-	7 071 681 774	(7 071 681 774)	FD non soumis par la Société
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-	
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-	
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-	
	Direction Générale de Douane (DGD)	-	-	-	108 199 399 685	-	108 199 399 685	(108 199 399 685)	
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-	100 167 746 012	-	100 167 746 012	(100 167 746 012)	FD non soumis par la Société
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-	6 398 001 019	-	6 398 001 019	(6 398 001 019)	FD non soumis par la Société
24	Amendes et pénalités douanières		-	-	1 633 652 654	-	1 633 652 654	(1 633 652 654)	FD non soumis par la Société
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-	
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-	-	
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-	
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-	
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-	
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	-	-	-	-	-	-	
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-	
30	Droits de suite		-	-		-	-	-	
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-	
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-	
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-	
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-	
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)		-	-		-	-	-	

Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)	-	-	-	-	-	-	-
36 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
37 DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-	-
38 DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
39 Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
40 BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses	-	-	-	-	-	-	-
41 Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
42 Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)	-	-	-	74 120 000	-	74 120 000	(74 120 000)
43 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	74 120 000	-	74 120 000	(74 120 000) FD non soumis par la Société
44 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	-	-	-	9 900 714 297	-	9 900 714 297	(9 900 714 297)
45 Cotisations sociales	-	-	-	9 900 714 297	-	9 900 714 297	(9 900 714 297) FD non soumis par la Société
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel	-	-	-	1 289 952 253	-	1 289 952 253	(1 289 952 253)
46 Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	1 289 952 253	-	1 289 952 253	(1 289 952 253) FD non soumis par la Société
à préciser	-	-	-	-	-	-	-
47 Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire	-	-	-	150 618 387 435	-	150 618 387 435	(150 618 387 435)
Paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	284 137 642	-	284 137 642	(284 137 642)
48 Redevance superficielle	-	-	-	284 137 642	-	284 137 642	(284 137 642)
49 Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux	-	-	-	284 137 642	-	284 137 642	(284 137 642)
Paiements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-	-
50 Contribution au développement local	-	-	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)	-	-	-	-	-	-	-
51 Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-	-
52 Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-	-
53 Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-	-
54 Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	-	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'Investissement Minier (FMI) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 30571)	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements	-	-	-	150 902 525 077	-	150 902 525 077	(150 902 525 077)

Dénomination de la société SOC MINIERE DE DINGUIRAYE

NIF

417018660

Période

2023

N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif		
	Flux de paiement en numéraire								
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	14 775 791 516	-	14 775 791 516	-	-	-	14 775 791 516	
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-	
2	Dividendes	14 775 791 516	-	14 775 791 516		-	-	14 775 791 516	Taxes non reportées par l'Etat
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-	
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-	
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)		-	-	-	-	-	-	
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-	
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-	
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	-	-	12 795 000	-	12 795 000	(12 795 000)	
7	Droits fixes		-	-		-	-	-	
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-	12 795 000	-	12 795 000	(12 795 000)	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive
	Direction Générale des Impôts (DGI)	46 108 254 231	-	46 108 254 231	45 987 691 185	-	45 987 691 185	120 563 046	
9	Impôt sur les sociétés	3 211 553 875	-	3 211 553 875	3 211 553 875	-	3 211 553 875	-	
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-		-	-	-	
11	Retenues à la Source	6 500 217 435	-	6 500 217 435	6 379 654 389	-	6 379 654 389	120 563 046	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre
12	Impôt sur le revenu des Personnes Physiques (précompte à l'impôt forfaitaire)		-	-		-	-	-	
13	Retenues sur les salaires	20 092 853 189	-	20 092 853 189	20 092 853 189	-	20 092 853 189	-	
14	Versement forfaitaire sur les salaires	16 303 629 732	-	16 303 629 732	16 303 629 732	-	16 303 629 732	-	
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-	
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-	
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-	
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-		-	-	-	
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-	
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-	
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-	
	Direction Générale de Douane (DGD)	3 868 586 663	-	3 868 586 663	33 331 877 418	-	33 331 877 418	(29 463 290 755)	
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)		-	-		-	-	-	
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	3 868 586 663	-	3 868 586 663	33 331 877 418	-	33 331 877 418	(29 463 290 755)	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés
24	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-	
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-	
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-	-	
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-	
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-	
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-	
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	-	-	-	-	-	-	
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-	
30	Droits de suite		-	-		-	-	-	
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-	
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-	
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-	
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-	

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		119 544 781 341	-	119 544 781 341	28 651 650	119 516 129 691
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	119 544 781 341	-	119 544 781 341	28 651 650	119 516 129 691 Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés
38	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-
39	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	-	-	-	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	-	-	-	-
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		8 407 196 061	-	8 407 196 061	8 407 196 061	-
45	Cotisations sociales	8 407 196 061	-	8 407 196 061	8 407 196 061	-
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	-	-	-	-
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-
à préciser		997 940 241	-	997 940 241	-	997 940 241
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	997 940 241	-	997 940 241	-	997 940 241 Taxes non reportées par l'Etat
Total Paiements en numéraire		193 702 550 053	-	193 702 550 053	87 768 211 314	105 934 338 739
Paiements infranationaux						
Collectivités locales		1 547 604 270	-	1 547 604 270	713 974 884	833 629 386
48	Redevance superficielle	1 547 604 270	-	1 547 604 270	713 974 884	833 629 386
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		1 547 604 270	-	1 547 604 270	713 974 884	833 629 386
Paiements sociaux						
Collectivités locales		-	-	-	-	-
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		28 268 409 196	-	28 268 409 196	-	28 268 409 196
51	Contribution FODEL	28 268 409 196	-	28 268 409 196	-	28 268 409 196
N/A		3 386 872 159	-	3 386 872 159	-	3 386 872 159
52	Paiements sociaux volontaires	3 386 872 159	-	3 386 872 159	-	3 386 872 159
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		31 655 281 355	-	31 655 281 355	-	31 655 281 355
Dépenses des entreprises d'Etat						
N/A		-	-	-	-	-
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-
Total Dépenses quasi fiscales		-	-	-	-	-

Dépenses environnementales					
Ministère de l'environnement		-	-	-	-
55	Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-
56	Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	-
N/a		687 697 105	687 697 105	687 697 105	687 697 105
57	Autres dépenses environnementales	687 697 105	687 697 105	-	687 697 105
Total des paiements environnementaux		687 697 105	687 697 105	687 697 105	687 697 105
Transferts					
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		-	-	-	-
58	Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	-
59	Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 160 du Code Minier »	-	-	-	-
N/a		-	-	-	-
60	Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		-	-	-	-
61	Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des logers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3	-	-	-	-
N/a		-	-	-	-
62	Autres transferts	-	-	-	-
Total des Transferts		-	-	-	-
Total des paiements		227 593 132 783	227 593 132 783	88 482 186 198	139 110 946 585

Dénomination de la société				NIF		311132112		Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire		
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif				
Flux de paiement en numéraire											
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		-	-	-	-	-	-	-			
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-			
2	Dividendes		-	-		-	-	-			
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-			
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-			
Fonds d'Investissement Minier (FIM)		-		-	-		-	-		-	
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-			
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-			
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)		-		-	-		-	-			
7	Droits fixes		-	-		-	-	-			
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-			
Direction Général des Impôts (DGI)		-		-	0		-	-			
9	Impôt sur les sociétés		-	-	96 202 874 791		96 202 874 791		(96 202 874 791)		
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-		-	-	-			
11	Retenues à la Source		-	-	7 143 554 107		7 143 554 107		(7 143 554 107)	FD non soumis par la Société	
12	Impôt sur le revenu des Personnes Physiques (précompte forfaitaire)		-	-		-	-	-			
13	Retenues sur les salaires		-	-	29 626 483 114		29 626 483 114		(29 626 483 114)	FD non soumis par la Société	
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-	18 735 131 450		18 735 131 450		(18 735 131 450)	FD non soumis par la Société	
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-			
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-			
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-			
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-	40 697 706 120		40 697 706 120		(40 697 706 120)	FD non soumis par la Société	
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-			
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-			
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-			
Direction Générale de Douane (DGD)		-		-	0		-	-			
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-	60 926 429		60 926 429		(60 926 429)	FD non soumis par la Société	
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-	40 125 300 800		40 125 300 800		(40 125 300 800)	FD non soumis par la Société	
24	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-			
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-			
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		-		-	-		-	-			
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-			
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-			
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-			
Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUPAMI)		-		-	0		-	-			
29	Travaux et services vendus par la SOGUPAMI		-	-		-	-	-			
30	Droits de suite		-	-		-	-	-			
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-			
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-			
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-			
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-			

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	-	-	0	-	-	-
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	-	-	0	-	-	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	-	-	0	-	-	-
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		-	-	-	2 988 667 279	-	2 988 667 279	(2 988 667 279)
45	Cotisations sociales	-	-	-	2 988 667 279	-	2 988 667 279	(2 988 667 279) FD non soumis par la Société
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	-	-	-	-	-	-
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
à préciser		-	-	-	-	-	-	-
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		-	-	-	139 377 769 299	-	139 377 769 299	(139 377 769 299)
Paiements infranationaux		-	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	-	-	242 356 700	-	242 356 700	(242 356 700)
48	Redevance superficielle	-	-	-	242 356 700	-	242 356 700	(242 356 700)
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		-	-	-	242 356 700	-	242 356 700	(242 356 700)
Paiements sociaux		-	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	-	-	-	-	-	-
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	-	-	0	-	-	-
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-	-
N/A		-	-	-	0	-	-	-
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		-	-	-	0	-	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat		-	-	-	0	-	-	-
N/A		-	-	-	0	-	-	-
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	0	-	-	-	-	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	-	-	-	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 166 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	0	-	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 30)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Total des paiements	-	-	-	0	139 620 125 999	-	139 620 125 999	(139 620 125 999)	-

Dénomination de la société		SOCIETE BEL AIR MINING SA			NIF		158086728		Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire			
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif					
▼	Flux de paiement en numéraire	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼		▼	
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-		-	-	-	
2	Dividendes		-	-		-	-		-	-	-	
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-		-	-	-	
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-		-	-	-	
Fonds d'Investissement Minier (FIM)		-	✓	✓	-	✓	✓	-	✓	✓	-	
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-		-	-	-	
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-		-	-	-	
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)		-	✓	✓	0	-	✓	-	✓	✓	-	
7	Droits fixes		-	-		-	-		-	-	-	
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-		-	-	-	
Direction Général des Impôts (DGI)		-	✓	✓	0	25 842 061 425	✓	-	✓	25 842 061 425	✓ (25 842 061 425)	
9	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-		-	-	-	
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-		2 958 044 634	-		2 958 044 634	-	(2 958 044 634) FD non soumis par la Société	
11	Retenues à la Source		-	-		13 859 925	-		13 859 925	-	(13 859 925) FD non soumis par la Société	
12	Impôt sur le revenu des personnes physiques (précompte forfaitaire)		-	-		-	-		-	-	-	
13	Retenues sur les salaires		-	-		7 906 316 692	-		7 906 316 692	-	(7 906 316 692) FD non soumis par la Société	
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-		4 676 625 163	-		4 676 625 163	-	(4 676 625 163) FD non soumis par la Société	
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-		-	-	-	
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-		-	-	-	
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-		-	-	-	
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-		10 287 214 951	-		10 287 214 951	-	(10 287 214 951) FD non soumis par la Société	
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-		-	-	-	
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-		-	-	-	
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-		-	-	-	
Direction Générale de Douane (DGD)		-	✓	✓	0	16 561 754 529	✓	-	✓	16 561 754 529	✓ (16 561 754 529)	
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-		11 151 677 743	-		11 151 677 743	-	(11 151 677 743) FD non soumis par la Société	
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-		5 410 076 786	-		5 410 076 786	-	(5 410 076 786) FD non soumis par la Société	
24	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-		-	-	-	
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-		-	-	-	
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		-	✓	✓	-	-	✓	-	✓	-	✓	
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-		-	-	-	
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-		-	-	-	
28	Redevances portuaires		-	-		-	-		-	-	-	
Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)		-	✓	✓	0	-	✓	-	✓	-	✓	
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-		-	-	-	
30	Droits de suite		-	-		-	-		-	-	-	
31	Royalties / redevances		-	-		-	-		-	-	-	
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-		-	-	-	
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-		-	-	-	
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-		-	-	-	

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	-	-	0	-	-
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	-	-	0	-	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	-	-	0	-	-
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		-	-	-	0	4 824 550 730	4 824 550 730
45	Cotisations sociales	-	-	-	-	4 824 550 730	4 824 550 730
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	-	-	0	1 378 498 228	1 378 498 228
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	1 378 498 228	1 378 498 228
à préciser		-	-	-	0	-	-
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		-	-	-	0	48 606 864 912	48 606 864 912
Paiements infranationaux		-	-	-	0	-	-
Collectivités locales		-	-	-	0	-	-
48	Redevance superficielle	-	-	-	-	-	-
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		-	-	-	0	-	-
Paiements sociaux		-	-	-	0	-	-
Collectivités locales		-	-	-	0	-	-
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	-	-	0	-	-
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-
N/a		-	-	-	0	-	-
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		-	-	-	0	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat		-	-	-	0	-	-
N/a		-	-	-	0	-	-
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	0	-	-	-	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	0	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Publique (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	-	-	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	0	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements	-	-	-	0	48 606 864 912	-	48 606 864 912	(48 606 864 912)

Dénomination de la société		SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SA			NIF			704096981			Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire					
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif							
	Flux de paiement en numéraire													
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-						
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-						
2	Dividendes		-	-		-	-	-						
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-						
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-						
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	-	-	-	-	-	-						
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-						
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-						
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	-	-	0	-	-	-						
7	Droits fixes		-	-		-	-	-						
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-						
	Direction Général des Impôts (DGI)	-	-	-	0	36 640 056 962	36 640 056 962	[36 640 056 962]						
9	Impôt sur les sociétés		-	-	5 825 642 349	-	5 825 642 349	(5 825 642 349)	FD non soumis par la Société					
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-		-	-	-						
11	Retenues à la Source		-	-	655 102 040	-	655 102 040	(655 102 040)	FD non soumis par la Société					
12	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)		-	-		-	-	-						
13	Retenues sur les salaires		-	-	1 062 253 054	-	1 062 253 054	(1 062 253 054)	FD non soumis par la Société					
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-	1 850 497 021	-	1 850 497 021	(1 850 497 021)	FD non soumis par la Société					
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-						
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-						
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-						
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-	27 246 562 498	-	27 246 562 498	(27 246 562 498)	FD non soumis par la Société					
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-						
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-						
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-						
	Direction Générale de Douane (DGD)	-	-	-	0	20 183 118 766	20 183 118 766	(20 183 118 766)						
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-		-	-	-						
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-	19 433 118 766	-	19 433 118 766	(19 433 118 766)	FD non soumis par la Société					
24	Amendes et pénalités douanières		-	-	750 000 000	-	750 000 000	(750 000 000)	FD non soumis par la Société					
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-						
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-	-						
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-						
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-						
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-						
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	-	-	0	-	-	-						
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-						
30	Droits de suite		-	-		-	-	-						
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-						
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-						
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-						
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-						

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	✓	-	✓	-	0
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	23 862 912 074	-	23 862 912 074	(23 862 912 074) FD non soumis par la Société
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	✓	-	✓	-	0
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	✓	-	✓	-	0
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		-	✓	-	✓	-	0
45	Cotisations sociales	-	-	4 352 626 520	-	4 352 626 520	(4 352 626 520) FD non soumis par la Société
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	✓	-	✓	-	0
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	472 548 639	-	472 548 639	(472 548 639) FD non soumis par la Société
à préciser		-	✓	-	✓	-	0
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		-	-	85 511 262 961	-	85 511 262 961	(85 511 262 961) -
Paiements infranationaux		-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	✓	-	✓	-	0
48	Redevance superficielle	-	-	9 970 347	-	9 970 347	(9 970 347) -
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		-	-	9 970 347	-	9 970 347	(9 970 347) -
Paiements sociaux		-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	✓	-	✓	-	0
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	✓	-	✓	-	0
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-
N/a		-	✓	-	✓	-	0
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		-	-	-	-	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat		-	-	-	-	-	-
N/a		-	✓	-	✓	-	0
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	0	177 011 480	-	177 011 480	(177 011 480)	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-		-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-		177 011 480	-	177 011 480	(177 011 480)	-
N/a	-	✓	-	✓	-	✓	-	✓	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	0	177 011 480	-	177 011 480	(177 011 480)	-
Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-		-	-	-	-	-
59 Transferts au FIDUS d'Investissement Minier (FIMM) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-		-	-	-	-	-
N/a	-	✓	-	✓	-	✓	-	✓	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	✓	-	✓	-	✓	-	✓	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/IMM)	-	-	-	0	-	-	-	-	-
N/a	-	✓	-	✓	-	✓	-	✓	-
62 Autres transferts	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Total des paiements	-	-	-	0	85 698 244 788	-	85 698 244 788	(85 698 244 788)	-

Dénomination de la société		SOCIETE SUN SA SD MINING SA			NIF	868378480			Période	2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire		
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif				
▼	Flux de paiement en numéraire	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼		
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		-	-	-	-	-	-	-	-		
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-	-		
2	Dividendes		-	-		-	-	-	-		
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-	-		
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-	-		
Fonds d'Investissement Minier (FIM)		-	✓	-	-	✓	-	✓	-		
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-	-		
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-	-		
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)		-	✓	-	17 087 677	-	17 087 677	✓	(17 087 677)		
7	Droits fixes		-	-		-	-	-	-		
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-	17 087 677	-	17 087 677	-	(17 087 677) FD non soumis par la Société		
Direction Général des Impôts (DGI)		-	✓	-	23 982 554 127	-	23 982 554 127	✓	(23 982 554 127)		
9	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-	-		
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-		-	-	-	-		
11	Retenues à la Source		-	-	387 123 485	-	387 123 485	-	(387 123 485) FD non soumis par la Société		
12	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)		-	-		-	-	-	-		
13	Retenues sur les salaires		-	-	205 549 164	-	205 549 164	-	(205 549 164) FD non soumis par la Société		
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-	317 081 940	-	317 081 940	-	(317 081 940) FD non soumis par la Société		
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-	-		
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-	-		
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-	-		
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-	23 072 799 538	-	23 072 799 538	-	(23 072 799 538) FD non soumis par la Société		
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-	-		
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-	-		
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-	-		
Direction Générale de Douane (DGD)		-	✓	-	-	✓	-	✓	-		
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)		-	-		-	-	-	-		
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-		-	-	-	-		
24	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-	-		
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-	-		
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		-	✓	-	-	✓	-	✓	-		
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-	-		
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-	-		
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-	-		
Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)		-	✓	-	-	✓	-	✓	-		
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-	-		
30	Droits de suite		-	-		-	-	-	-		
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-	-		
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-	-		
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-	-		
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-	-		

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)							
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses							
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)							
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)							
45	Cotisations sociales	-	-	-	84 111 000	84 111 000	(84 111 000)
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel							
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	84 111 000	84 111 000	(84 111 000) FD non soumis par la Société
à préciser							
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire							
Paiements infranationaux							
Collectivités locales							
48	Redevance superficielle	-	-	-	24 083 752 804	24 083 752 804	(24 083 752 804)
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux							
Paiements sociaux							
Collectivités locales							
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)							
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-
N/a							
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux							
Dépenses des entreprises d'Etat							
N/a							
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	1 351 400 000	-	1 351 400 000
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	1 351 400 000	-	1 351 400 000
N/a	-	-	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	1 351 400 000	-	1 351 400 000
Transferts	-	-	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 169 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 1000/ANAIM/FIM/2015)	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	-	-	-
Total des paiements	-	-	-	25 435 152 804	-	25 435 152 804

Dénomination de la société		SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A (SMM)			NIF		731241238		Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire			
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif					
▼	Flux de paiement en numéraire	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	26 884 026 855	-	26 884 026 855	-	-	-	26 884 026 855				
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-				
2	Dividendes	26 884 026 855		26 884 026 855		-	-	26 884 026 855	Taxes non reportées par l'Etat			
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-				
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-				
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	-	-	-	-	-	-				-
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-				
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-				
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-				
7	Droits fixes		-	-		-	-	-				
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-				
	Direction Général des Impôts (DGI)	34 850 978 044	-	34 850 978 044	34 894 677 280	-	34 894 677 280	(43 699 236)				
9	Impôt sur les sociétés	2 000 000 000	-	2 000 000 000	7 110 170 371	-	7 110 170 371	(5 110 170 371)	Différences provenant des détails soumis par une partie			
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-		-	-	-				
11	Retenues à la Source	25 573 953 211	-	25 573 953 211	19 762 339 712	-	19 762 339 712	5 811 613 499	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre			
12	Impôt sur le revenu des personnes physiques (précompte forfaitaire)		-	-		-	-	-				
13	Retenues sur les salaires	4 517 207 072	-	4 517 207 072	4 926 948 179	-	4 926 948 179	(409 741 107)	Différences provenant des détails soumis par une partie			
14	Versement forfaitaire sur les salaires	2 621 111 878	-	2 621 111 878	3 095 219 018	-	3 095 219 018	(474 107 140)	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre			
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-				
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-				
17	Retenue à la source sur les loyers	138 705 883	-	138 705 883		-	-	138 705 883	Taxes non reportées par l'Etat			
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-		-	-	-				
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-				
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-				
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-				
	Direction Générale de Douane (DGD)	47 063 546 317	-	47 063 546 317	-	-	-	47 063 546 317				
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-		-	-	-				
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	47 063 546 317	-	47 063 546 317		-	-	47 063 546 317	Taxes non reportées par l'Etat			
24	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-				
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-				
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-	-				
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-				
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-				
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-				
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	-	-	-	-	-	-				
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-				
30	Droits de suite		-	-		-	-	-				
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-				
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-				
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-				

34	Revenu de participation dans les partenariats (+)	-	-	-	-	-
35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		114 724 754 426	-	114 724 754 426	-	114 724 754 426
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	114 724 754 426	-	114 724 754 426	-	114 724 754 426
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	-	-	-	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	-	-	-	-
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		2 349 450 000	-	2 349 450 000	2 364 400 000	2 364 400 000
45	Cotisations sociales	2 349 450 000	-	2 349 450 000	2 364 400 000	2 364 400 000
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		921 707 778	-	921 707 778	905 681 540	905 681 540
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	921 707 778	-	921 707 778	905 681 540	905 681 540
à préciser		-	-	-	-	-
47	Autres paiements significatifs (>8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		226 794 463 421	-	226 794 463 421	38 164 758 820	38 164 758 820
Paiements infranationaux		-	-	-	-	-
Collectivités locales		17 254 246	-	17 254 246	10 006 200	10 006 200
48	Redevance superficielle	17 254 246	-	17 254 246	10 006 200	10 006 200
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		17 254 246	-	17 254 246	10 006 200	10 006 200
Paiements sociaux		-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	-	-	-	-
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		19 677 285 237	-	19 677 285 237	-	-
51	Contribution FODEL	19 677 285 237	-	19 677 285 237	-	-
N/a		-	-	-	-	-
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		19 677 285 237	-	19 677 285 237	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat		-	-	-	-	-
N/a		-	-	-	-	-
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses environnementales							
Ministère de l'environnement	-	-	-	283 378 000	-	283 378 000	(283 378 000)
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)		-	-		-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales		-	-	283 378 000	-	283 378 000	(283 378 000)
N/a	-	✓	-	✓	-	✓	-
57 Autres dépenses environnementales		-	-		-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	283 378 000	-	283 378 000	(283 378 000)
Transferts							
Direction Générale du Trésor Publique (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »		-	-		-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 169 du Code Minier »		-	-		-	-	-
N/a	-	✓	-	✓	-	✓	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »		-	-		-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	✓	-	✓	-	✓	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 305)		-	-		-	-	-
N/a	-	✓	-	✓	-	✓	-
62 Autres transferts		-	-		-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements	246 489 002 904	246 489 002 904	38 458 143 020	-	38 458 143 020	208 030 859 884	-

Dénomination de la société		COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN (COBAD)			NIF	882595283			Période		2023
N°	Nomenclature des flux	Par la société				Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire	
		Originale	Adjust.	Définitif		Originale	Adjust.	Définitif			
▼	Flux de paiement en numéraire	▼	▼	▼		▼	▼	▼	▼	▼	
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-		-	-	-	-		
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-			-	-	-		
2	Dividendes		-	-			-	-	-		
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-			-	-	-		
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-			-	-	-		
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	✓	✓		-	✓	✓	-		
5	Droits fixes FIM		-	-			-	-	-		
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-			-	-	-		
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	✓	✓	0	-	✓	✓	-		
7	Droits fixes		-	-			-	-	-		
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-			-	-	-		
	Direction Général des Impôts (DGI)	-	✓	✓	0	15 653 785 050	✓	✓	15 653 785 050	✓ (15 653 785 050)	
9	Impôt sur les sociétés		-	-			-	-	-		
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-			-	-	-		
11	Retenues à la Source		-	-		4 364 847 290	-	4 364 847 290	(4 364 847 290)	FD non soumis par la Société	
12	Impôt sur le revenu des Personnes Physiques (précompte forfaitaire)		-	-			-	-	-		
13	Retenues sur les salaires		-	-		4 483 748 375	-	4 483 748 375	(4 483 748 375)	FD non soumis par la Société	
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-		4 599 745 754	-	4 599 745 754	(4 599 745 754)	FD non soumis par la Société	
15	Taxe d'apprentissage		-	-			-	-	-		
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-			-	-	-		
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-			-	-	-		
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-		2 205 443 631	-	2 205 443 631	(2 205 443 631)	FD non soumis par la Société	
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-			-	-	-		
20	Produits d'enregistrement		-	-			-	-	-		
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-			-	-	-		
	Direction Générale de Douane (DGD)	-	✓	✓	0	27 247 605 806	✓	✓	27 247 605 806	✓ (27 247 605 806)	
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-		21 940 763 830	-	21 940 763 830	(21 940 763 830)	FD non soumis par la Société	
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-		5 306 841 976	-	5 306 841 976	(5 306 841 976)	FD non soumis par la Société	
24	Amendes et pénalités douanières		-	-			-	-	-		
25	Prestations aéroport Siguri		-	-			-	-	-		
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	✓	✓		11 228 501 696	✓	✓	11 228 501 696	✓ (11 228 501 696)	
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		11 228 501 696	-	11 228 501 696	(11 228 501 696)	FD non soumis par la Société	
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-			-	-	-		
28	Redevances portuaires		-	-			-	-	-		
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	✓	✓	0	-	✓	✓	-		
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-			-	-	-		
30	Droits de suite		-	-			-	-	-		
31	Royalties / redevances		-	-			-	-	-		
32	Produit de cession des droits miniers		-	-			-	-	-		
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-			-	-	-		
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-			-	-	-		

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	✓	-	✓	-	0	-
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	✓	-	✓	-	0	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	✓	-	✓	-	0	-
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		-	✓	-	✓	-	5 795 736 265	(5 795 736 265)
45	Cotisations sociales	-	-	-	-	-	5 795 736 265	(5 795 736 265) FD non soumis par la Société
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	✓	-	✓	-	-	-
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
à préciser		-	✓	-	✓	-	-	-
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		-	-	-	-	0	59 925 628 817	(59 925 628 817)
Paiements infranationaux		-	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	✓	-	✓	-	-	-
48	Redevance superficielle	-	-	-	-	-	-	-
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		-	-	-	-	0	-	-
Paiements sociaux		-	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	-	-	-	-	-	-
50	Contribution au développement local	-	✓	-	✓	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	-	-	-	0	-	-
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-	-
N/a		-	✓	-	✓	-	0	-
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		-	-	-	-	0	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat		-	-	-	-	-	-	-
N/a		-	-	-	-	0	-	-
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	0	-	-	-	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	0	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	-	-	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 166 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	0	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/I)	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements	-	-	-	0	59 925 628 817	-	59 925 628 817	(59 925 628 817)

Dénomination de la société		COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA			NIF			872381785			Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire					
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif							
▼	Flux de paiement en numéraire	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼					
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-						
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-						
2	Dividendes		-	-		-	-	-						
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-						
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-						
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	-	-	-	-	-	-						
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-						
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-						
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	-	-	0	-	-	-						
7	Droits fixes		-	-		-	-	-						
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-						
	Direction Général des Impôts (DGI)	27 811 630 283	-	27 811 630 283	0	27 811 630 283	-	27 811 630 283						
9	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-						
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-		-	-	-						
11	Retenues à la Source	7 395 998 602	-	7 395 998 602	7 395 998 602	-	7 395 998 602	-						
12	Impôt sur le revenu des Personnes Physiques (précompte forfaitaire)		-	-		-	-	-						
13	Retenues sur les salaires	4 536 186 900	-	4 536 186 900	4 536 186 900	-	4 536 186 900	-						
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-		-	-	-						
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-						
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-						
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-						
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	15 879 444 781	-	15 879 444 781	15 879 444 781	-	15 879 444 781	-						
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-						
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-						
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-						
	Direction Générale de Douane (DGD)	9 150 893 680	-	9 150 893 680	0	3 233 958 177	-	3 233 958 177	5 916 935 503					
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)	5 392 980 209	-	5 392 980 209		-	-	5 392 980 209	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre					
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	3 757 913 471	-	3 757 913 471	3 233 958 177	-	3 233 958 177	523 955 294	Différences provenant des détails soumis par une partie					
24	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-						
25	Prestations aéroport Sigiri		-	-		-	-	-						
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	4 540 074 685	-	4 540 074 685	2 148 162 558	-	2 148 162 558	2 391 912 127						
26	Loyers des infrastructures minières	2 148 162 558	-	2 148 162 558	2 148 162 558	-	2 148 162 558	-						
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-						
28	Redevances portuaires	2 391 912 127	-	2 391 912 127		-	-	2 391 912 127	Taxes non reportées par l'Etat					
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	-	-	0	-	-	-						
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-						
30	Droits de suite		-	-		-	-	-						
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-						
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-						
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-						
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-						

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	-	-	0	-	-
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	-	-	0	-	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	-	-	0	-	-
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		5 272 562 477	-	5 272 562 477	5 272 562 477	-	5 272 562 477
45	Cotisations sociales	5 272 562 477	-	5 272 562 477	5 272 562 477	-	5 272 562 477
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	-	-	-	-	-
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-	-
à préciser		-	-	-	-	-	-
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		46 775 161 125	-	46 775 161 125	0	38 466 313 495	- 38 466 313 495
Paiements infranationaux							8 308 847 630
Collectivités locales		293 681 408	-	293 681 408	0	315 257 455	- 315 257 455
48	Redevance superficielle	293 681 408	-	293 681 408	315 257 455	-	315 257 455
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		293 681 408	-	293 681 408	0	315 257 455	- 315 257 455
Paiements sociaux							(21 576 047)
Collectivités locales		-	-	-	-	-	-
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	-	-	0	-	-
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-
N/a		1 028 057 401	-	1 028 057 401	0	-	-
52	Paiements sociaux volontaires	1 028 057 401	-	1 028 057 401	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		1 028 057 401	-	1 028 057 401	0	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat							1 028 057 401
N/a		-	-	-	0	-	-
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-
Dépenses environnementales								
Ministère de l'environnement	95 425 415	-	95 425 415	0	92 000 000	-	92 000 000	3 425 415
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	92 000 000	-	92 000 000		92 000 000	-	92 000 000	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	3 425 415	-	3 425 415		-	-	-	3 425 415
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-		-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	95 425 415	-	95 425 415	0	92 000 000	-	92 000 000	3 425 415
Transferts								
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-		-	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 160 du Code Minier »	-	-	-		-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-		-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	0	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/II)	-	-	-		-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-		-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements	48 192 325 349	48 192 325 349	0	38 873 570 950	-	38 873 570 950	9 318 754 399	-

Dénomination de la société		SOCIETE D'ALUMINE FRIGUAIA			NIF		213160583		Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire			
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif					
Flux de paiement en numéraire												
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	4 090 428 339	-	4 090 428 339	4 090 428 338	-	4 090 428 338	1				
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-				
2	Dividendes		-	-		-	-	-				
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-				
4	Taxe sur Consommation de bauxite	4 090 428 339	-	4 090 428 339	4 090 428 338	-	4 090 428 338	1	Non significatif < 8 600 000 GNF			
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	-	-	-	-	-	-				
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-				
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-				
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-				
7	Droits fixes		-	-		-	-	-				
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-				
	Direction Générale des Impôts (DGI)	20 332 153 660	-	20 332 153 660	20 332 153 661	-	20 332 153 661	(1)				
9	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-				
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-		-	-	-				
11	Retenues à la Source		-	-		-	-	-				
12	Impôt sur le revenu des personnes physiques (précompte à la source forfaitaire)		-	-		-	-	-				
13	Retenues sur les salaires	42 478 320	-	42 478 320	42 478 320	-	42 478 320	-				
14	Versement forfaitaire sur les salaires	651 269 282	-	651 269 282	651 269 282	-	651 269 282	-				
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-				
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-				
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-				
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	19 638 406 058	-	19 638 406 058	19 638 406 059	-	19 638 406 059	(1)	Non significatif < 8 600 000 GNF			
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-				
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-				
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-				
	Direction Générale de Douane (DGD)	220 786 640	-	220 786 640	2 899 463 805	-	2 899 463 805	(2 678 677 165)				
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-	415 265	-	415 265	(415 265)	Non significatif < 8 600 000 GNF			
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	220 786 640	-	220 786 640	2 899 048 540	-	2 899 048 540	(2 678 261 900)	Différences provenant des détails soumis par une partie			
24	Amendes et pénalités douanières		-	-		-	-	-				
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-				
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-	-				
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-				
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-				
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-				
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	-	-	-	-	-	-				
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-				
30	Droits de suite		-	-		-	-	-				
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-				
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-				
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-				
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-				

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	-	-	0	-	-	-
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	-	-	0	-	-	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	-	-	0	-	-	-
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		-	-	-	-	-	-	-
45	Cotisations sociales	-	-	-	-	-	-	-
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	-	-	-	-	-	-
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-	-	-
à préciser		-	-	-	-	-	-	-
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		24 643 368 639	-	24 643 368 639	0	27 322 045 804	-	27 322 045 804
Paiements infranationaux								(2 678 677 165)
Collectivités locales		2 340 222 762	-	2 340 222 762	0	-	-	2 340 222 762
48	Redevance superficielle	850 682 762	-	850 682 762	-	-	-	850 682 762
49	Autres paiements infranationaux	1489 540 000	-	1489 540 000	-	-	-	1489 540 000
Total des paiements infranationaux		2 340 222 762	-	2 340 222 762	0	-	-	2 340 222 762
Paiements sociaux								
Collectivités locales		-	-	-	-	-	-	-
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	-	-	0	-	-	-
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-	-
N/a		-	-	-	0	-	-	-
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		-	-	-	0	-	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat								
N/a		-	-	-	0	-	-	-
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-	-

Total des paiements sociaux	-	-	-	0	-	-	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat	-	-	-	0	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
54 Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-
Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	2 075 697 770	-	2 075 697 770	0	1 637 684 870	-	1 637 684 870	438 012 900
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	0	12 000 000	-	12 000 000	(12 000 000)
56 Autres taxes et redevances environnementales	2 075 697 770	-	2 075 697 770	0	1 625 684 870	-	1 625 684 870	450 012 900
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	2 075 697 770	-	2 075 697 770	0	1 637 684 870	-	1 637 684 870	438 012 900
Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Publique (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	0	-	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 169 du Code Minier »	-	-	-	0	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	0	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	0	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des logers regus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/11)	-	-	-	0	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements	29 059 289 171	-	29 059 289 171	0	28 959 730 674	-	28 959 730 674	99 558 497

Dénomination de la société		SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE			NIF		854011368		Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire			
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif					
▼ Flux de paiement en numéraire ▼		▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼			
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)		-	-	-	-	-	-	-	-			
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-		-			
2	Dividendes			-			-		-			
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-		-			
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-			-		-			
Fonds d'Investissement Minier (FIM)		-	-	-	-	-	-	-	-			
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-		-			
6	Taxe sur les substances de carrières FIM			-			-		-			
Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)		-	-	-	-	-	-	-	-			
7	Droits fixes		-	-		-	-		-			
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers			-			-		-			
Direction Général des Impôts (DGI)		8 470 620 858	-	8 470 620 858	6 817 315 775	-	6 817 315 775	1 653 305 083				
9	Impôt sur les sociétés			-			-		-			
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances			-			-		-			
11	Retenues à la Source	1344 938 243	-	1344 938 243	1174 961 953	-	1174 961 953	169 976 290	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre			
12	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (précompte / BIC / forfaitaire)	175 923 510	-	175 923 510		-	-	175 923 510	Taxes non reportées par l'Etat			
13	Retenues sur les salaires	3 079 454 667	-	3 079 454 667	2 650 688 403	-	2 650 688 403	428 766 264	Différences provenant des détails soumis par une partie			
14	Versement forfaitaire sur les salaires	1879 470 018	-	1879 470 018	1617 127 587	-	1617 127 587	262 342 431	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre			
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-		-			
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-		-			
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-		-			
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	1990 834 420	-	1990 834 420	1374 537 832	-	1374 537 832	616 296 588	Différences provenant des détails soumis par une partie et non confirmés par l'autre			
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-		-			
20	Produits d'enregistrement			-		-	-		-			
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-		-			
Direction Générale de Douane (DGD)		584 367 735	-	584 367 735	580 081 724	-	580 081 724	4 286 011				
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)			-			-		-			
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)	584 367 735	-	584 367 735	92 887 075	-	92 887 075	491 480 660	Différences provenant des détails soumis par une partie			
24	Amendes et pénalités douanières		-	-	487 194 649	-	487 194 649	(487 194 649)	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive			
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-		-			
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)		-	-	-	-	-	-	-	-			
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-		-			
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-		-			
28	Redevances portuaires		-	-		-	-		-			
Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)		-	-	-	-	-	-	-	-			
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI			-			-		-			
30	Droits de suite		-	-		-	-		-			
31	Royalties / redevances		-	-		-	-		-			
32	Produit de cession des droits miniers		-	-			-		-			
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-		-			
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-		-			

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	-	0	-	-	-
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	-	0	-	-	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	-	0	-	-	-
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		766 475 000	-	766 475 000	766 475 000	-	766 475 000
45	Cotisations sociales	766 475 000	-	766 475 000	766 475 000	-	766 475 000
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	-	-	-	-	-
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-	-
à préciser		-	-	-	-	-	-
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		9 821 463 593	-	9 821 463 593	8 163 872 499	-	8 163 872 499
Paiements infranationaux		-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	-	0	-	-	-
48	Redevance superficielle	-	-	-	-	-	-
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		-	-	0	-	-	-
Paiements sociaux		-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	-	-	-	-	-
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	-	0	-	-	-
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-
N/A		1 106 625 836	-	1 106 625 836	-	-	1 106 625 836
52	Paiements sociaux volontaires	1106 625 836	-	1106 625 836	-	-	1106 625 836
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		1 106 625 836	-	1 106 625 836	-	-	1 106 625 836
Dépenses des entreprises d'Etat		-	-	0	-	-	-
N/A		-	-	-	-	-	-
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	0	-	-	-	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	0	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	-	-	-	-	-
59 Transferts au Fonds universel minier (FUM) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	0	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/H)	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements	10 928 089 429	10 928 089 429	0	8 163 872 499	-	8 163 872 499	2 764 216 930	-

Dénomination de la société SPIC INTERNATIONAL INVESTMENT et DEVELOPMENT GUINEA

NIF

163384514

Période

2023

N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif		
	Flux de paiement en numéraire								
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-	
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)		-	-		-	-	-	
2	Dividendes		-	-		-	-	-	
3	Impôt sur la plus-value sur cession		-	-		-	-	-	
4	Taxe sur Consommation de bauxite		-	-		-	-	-	
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-	-	-	-	-	-	-	
5	Droits fixes FIM		-	-		-	-	-	
6	Taxe sur les substances de carrières FIM		-	-		-	-	-	
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-	-	-	-	-	-	-	
7	Droits fixes		-	-		-	-	-	
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-		-	-	-	
	Direction Générale des Impôts (DGI)	-	-	-	1 876 097 383	-	1 876 097 383	(1 876 097 383)	
9	Impôt sur les sociétés		-	-		-	-	-	
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances		-	-	1 775 652 775	-	1 775 652 775	(1 775 652 775)	FD non soumis par la Société
11	Retenues à la Source		-	-		-	-	-	
12	Impôt sur le revenu des personnes physiques (precompte r		-	-		-	-	-	
13	Retenues sur les salaires		-	-	67 226 621	-	67 226 621	(67 226 621)	FD non soumis par la Société
14	Versement forfaitaire sur les salaires		-	-	33 217 987	-	33 217 987	(33 217 987)	FD non soumis par la Société
15	Taxe d'apprentissage		-	-		-	-	-	
16	Taxe sur contrat d'assurance		-	-		-	-	-	
17	Retenue à la source sur les loyers		-	-		-	-	-	
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée		-	-		-	-	-	
19	Contribution Foncière Unique (CFU)		-	-		-	-	-	
20	Produits d'enregistrement		-	-		-	-	-	
21	Amendes et pénalités fiscales		-	-		-	-	-	
	Direction Générale de Douane (DGD)	-	-	-	2 214 854 463	-	2 214 854 463	(2 214 854 463)	
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc.)		-	-		-	-	-	
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)		-	-		-	-	-	
24	Amendes et pénalités douanières		-	-	2 214 854 463	-	2 214 854 463	(2 214 854 463)	FD non soumis par la Société
25	Prestations aéroport Siguri		-	-		-	-	-	
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	-	-	-	-	
26	Loyers des infrastructures minières		-	-		-	-	-	
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat		-	-		-	-	-	
28	Redevances portuaires		-	-		-	-	-	
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-	-	-	-	-	-	-	
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI		-	-		-	-	-	
30	Droits de suite		-	-		-	-	-	
31	Royalties / redevances		-	-		-	-	-	
32	Produit de cession des droits miniers		-	-		-	-	-	
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)		-	-		-	-	-	
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)		-	-		-	-	-	

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (+)	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	✓	-	✓	-	0
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-	-	-	-	-	-	-
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	✓	-	✓	-	0
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	✓	-	✓	-	0
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		-	✓	-	✓	-	-
45	Cotisations sociales	-	-	-	-	-	-
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	✓	-	✓	-	-
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-	-	-
à préciser		-	✓	-	✓	-	-
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		-	-	-	-	-	0
Paiements infranationaux		-	-	-	-	-	4 099 606 870
Collectivités locales		-	✓	-	✓	-	0
48	Redevance superficielle	-	-	-	-	-	-
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		-	-	-	-	-	0
Paiements sociaux		-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	-	-	-	-	-
50	Contribution au développement local	-	✓	-	✓	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	-	-	-	-	0
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-
N/a		-	✓	-	✓	-	0
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		-	-	-	-	-	0
Dépenses des entreprises d'Etat		-	-	-	-	-	-
N/a		-	-	-	-	-	0
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	0	-	-	-	-
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	-	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	0	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	-	-	-	-	-
59 Transferts au Fonds d'investissement minier (FIM) « Article 160 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	0	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMG/f)	-	-	-	-	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements	-	-	-	0	4 099 606 870	-	4 099 606 870	(4 099 606 870)

Dénomination de la société				KOUROUSSA GOLD MINE		NIF		222194342		Période		2023	
N°	Nomenclature des flux	Par la société			Par le gouvernement			Différence finale	Commentaire				
		Originale	Adjust.	Définitif	Originale	Adjust.	Définitif						
	Flux de paiement en numéraire												
	Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1	Taxe Spéciale sur les Produits Miniers (TSPM)			-		-	-		-	-	-	-	-
2	Dividendes			-		-	-		-	-	-	-	-
3	Impôt sur la plus-value sur cession			-		-	-		-	-	-	-	-
4	Taxe sur Consommation de bauxite			-		-	-		-	-	-	-	-
	Fonds d'Investissement Minier (FIM)	-		-	-		-		-	-	-	-	-
5	Droits fixes FIM			-		-	-		-	-	-	-	-
6	Taxe sur les substances de carrières FIM			-		-	-		-	-	-	-	-
	Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)	-		-	-		-		-	-	-	-	-
7	Droits fixes			-		-	-		-	-	-	-	-
8	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers			-		-	-		-	-	-	-	-
	Direction Général des Impôts (DGI)	-		-	-		-	0	40 688 252 737	-	40 688 252 737	(40 688 252 737)	-
9	Impôt sur les sociétés			-		-	-		-	-	-	-	-
10	Taxes à l'extraction des substances minières autres que les substances			-		-	-		-	-	-	-	-
11	Retenues à la Source			-		-	-		5 023 722 988	-	5 023 722 988	(5 023 722 988)	FD non soumis par la Société
12	Impôt sur le revenu des Personnes Physiques (précompte forfaitaire)			-		-	-		2 471 849 111	-	2 471 849 111	(2 471 849 111)	FD non soumis par la Société
13	Retenues sur les salaires			-		-	-		5 527 742 092	-	5 527 742 092	(5 527 742 092)	FD non soumis par la Société
14	Versement forfaitaire sur les salaires			-		-	-		2 505 235 805	-	2 505 235 805	(2 505 235 805)	FD non soumis par la Société
15	Taxe d'apprentissage			-		-	-		-	-	-	-	-
16	Taxe sur contrat d'assurance			-		-	-		-	-	-	-	-
17	Retenue à la source sur les loyers			-		-	-		-	-	-	-	-
18	Taxe sur la valeur ajoutée reversée			-		-	-		25 159 702 741	-	25 159 702 741	(25 159 702 741)	FD non soumis par la Société
19	Contribution Foncière Unique (CFU)			-		-	-		-	-	-	-	-
20	Produits d'enregistrement			-		-	-		-	-	-	-	-
21	Amendes et pénalités fiscales			-		-	-		-	-	-	-	-
	Direction Générale de Douane (DGD)	-		-	-		-	0	12 232 551 839	-	12 232 551 839	(12 232 551 839)	-
22	Taxes à l'exportation des substances minières autres que les substances précieuses (Bauxite, fer, etc...)			-		-	-		-	-	-	-	-
23	Droits de douanes (Droits, TVA, etc.)			-		-	-		12 232 551 839	-	12 232 551 839	(12 232 551 839)	FD non soumis par la Société
24	Amendes et pénalités douanières			-		-	-		-	-	-	-	-
25	Prestations aéroport Siguri			-		-	-		-	-	-	-	-
	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-		-	-		-		-	-	-	-	-
26	Loyers des infrastructures minières			-		-	-		-	-	-	-	-
27	Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat			-		-	-		-	-	-	-	-
28	Redevances portuaires			-		-	-		-	-	-	-	-
	Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)	-		-	-		-	0	-	-	-	-	-
29	Travaux et services vendus par la SOGUIPAMI			-		-	-		-	-	-	-	-
30	Droits de suite			-		-	-		-	-	-	-	-
31	Royalties / redevances			-		-	-		-	-	-	-	-
32	Produit de cession des droits miniers			-		-	-		-	-	-	-	-
33	Droit d'acquisition des permis miniers (+)			-		-	-		-	-	-	-	-
34	Revenu de participation dans les partenariats (+)			-		-	-		-	-	-	-	-

35	Commission sur commercialisation des minerais issue de l'exercice du droit de préemption (-)	-	-	-	-	-	-
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)		-	-	-	0	2 877 633 564	(2 877 633 564)
36	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'Or	-	-	-	-	-	-
37	DGD: Taxe sur la production et l'exportation industrielle et semi-industrielle de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	2 877 633 564	2 877 633 564	(2 877 633 564) FD non soumis par la Société
38	DGD: Taxe à l'exportation sur la production artisanale de métaux précieux (OR et autres)	-	-	-	-	-	-
39	Taxe à l'extraction et à l'exportation industrielle et semi industrielle des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
40	BNE: Taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses (Diamant et autres gemmes)	-	-	-	-	-	-
Bureau National d'Expertise de diamant et des matières précieuses		-	-	-	0	-	-
41	Redevance Comptoirs d'achat, Acheteur et Collecteur sur la commercialisation du diamant et autres gemmes	-	-	-	-	-	-
42	Redevance Comptoir, Acheteur, Collecteur et Balancier pour la commercialisation de l'Or	-	-	-	-	-	-
Direction Nationale des Mines (DNM)		-	-	-	0	-	-
43	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-	-	-	-
44	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-	-	-	-
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		-	-	-	796 519 046	796 519 046	(796 519 046)
45	Cotisations sociales	-	-	-	796 519 046	796 519 046	(796 519 046) FD non soumis par la Société
Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel		-	-	-	170 606 462	170 606 462	(170 606 462)
46	Contribution à la formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	170 606 462	170 606 462	(170 606 462) FD non soumis par la Société
à préciser		-	-	-	-	-	-
47	Autres paiements significatifs (> 8 600 000 de GNF)	-	-	-	-	-	-
Total Paiements en numéraire		-	-	-	0	56 765 563 648	(56 765 563 648)
Paiements infranationaux		-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	-	-	0	10 945 875	(10 945 875)
48	Redevance superficielle	-	-	-	10 945 875	10 945 875	(10 945 875)
49	Autres paiements infranationaux	-	-	-	-	-	-
Total des paiements infranationaux		-	-	-	0	10 945 875	(10 945 875)
Paiements sociaux		-	-	-	-	-	-
Collectivités locales		-	-	-	-	-	-
50	Contribution au développement local	-	-	-	-	-	-
Comité d'appui à la gestion du FODEL (CAGF)		-	-	-	0	-	-
51	Contribution FODEL	-	-	-	-	-	-
N/a		-	-	-	0	-	-
52	Paiements sociaux volontaires	-	-	-	-	-	-
53	Autres paiements sociaux obligatoires	-	-	-	-	-	-
Total des paiements sociaux		-	-	-	0	-	-
Dépenses des entreprises d'Etat		-	-	-	-	-	-
N/a		-	-	-	0	-	-
54	Dépenses quasi fiscales	-	-	-	-	-	-

Total Dépenses quasi fiscales	-	-	-	0	-	-	-	-
Dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-
Ministère de l'environnement	-	-	-	0	105 000 000	-	105 000 000	(105 000 000)
55 Versements au titre de la réhabilitation de l'environnement (Article 144 du Code Minier)	-	-	-	0	-	-	-	-
56 Autres taxes et redevances environnementales	-	-	-	0	105 000 000	-	105 000 000	(105 000 000)
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
57 Autres dépenses environnementales	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements environnementaux	-	-	-	0	105 000 000	-	105 000 000	(105 000 000)
Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Direction Générale du Trésor Public (DGTCP)	-	-	-	0	-	-	-	-
58 Transferts aux Collectivités locales « article 165 du Code Minier 2011 »	-	-	-	0	-	-	-	-
59 Transferts du FIDUS d'investissement minier (FIM) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	0	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
60 Transferts au profit du Bureau National d'Expertise (BNE) « Article 165 du Code Minier »	-	-	-	0	-	-	-	-
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)	-	-	-	0	-	-	-	-
61 Transferts ANAIM au FIM au titre de la quote-part des loyers reçus de la CBG (L'arrêté conjoint n° 3057/MMIG/11)	-	-	-	0	-	-	-	-
N/a	-	-	-	0	-	-	-	-
62 Autres transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des Transferts	-	-	-	0	-	-	-	-
Total des paiements	-	-	-	0	56 881 509 523	-	56 881 509 523	(56 881 509 523)

FOR MORE INFORMATION:

DONOR FUNDED SERVICES

INTERNAL AUDIT, CONSULTING, ACCOUNTING, PAYROLL, EXPENDITURE VERIFICATION, TAX, FORENSIC, COUNTER FRAUD, AML, CYBER SECURITY AND OTHER RELATED SERVICES TO THE INTERNATIONAL DONOR ORGANIZATIONS AND IMPLEMENTING AGENCIES.

[HTTPS://WWW.MOORE-GLOBAL.COM/INDUSTRIES/DONOR-FUNDED-SERVICES](https://www.moore-global.com/industries/donor-funded-services)

PRINTED BY © MOORE INSIGHT, A TRADING NAME OF MOORE STEPHENS INSIGHT LIMITED.

MOORE STEPHENS INSIGHT LIMITED, REGISTERED IN ENGLAND & WALES WITH REGISTERED NUMBER 07909149. REGISTERED OFFICE: ST. JAMES HOUSE, VICAR LANE, SHEFFIELD, S1 2EX. VAT NUMBER 128794671, FORMS PART OF MOORE GLOBAL, THE INTERNATIONAL NETWORK OF INDEPENDENT MEMBER FIRMS. A LIST OF MEMBERS' NAMES IS OPEN TO INSPECTION AT OUR REGISTERED OFFICE.

© MOORE INSIGHT. ALL RIGHTS RESERVED.

WWW.MOORE-INSIGHT.COM